This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

BVLLETIN
ÉPIGRAPHIQVE

faisant suite au

BVLLETIN ÉPIGRAPHIQVE DE LA GAVLE

fondé par feu FLORIAN VALLENTIN

dirigé par

ROBERT MOWAT

TOME V

VIENNE
E. - J. SAVIGNÉ
Imprimeur-Éditeur

PARIS
CHAMPION, LIBRAIRE
15, quai Malaquais, 15

1885

R. i. 87.

MUSEUM ASHMOLEANUM

EX LIBRIS

FRANCISCI JOANNIS HAVERFIELD

303388764%

BVLLETIN

ÉPIGRAPHIQVE

BVLLETIN

ÉPIGRAPHIQVE

BVLLETIN
ÉPIGRAPHIQVE

faisant suite au

BVLLETIN ÉPIGRAPHIQVE DE LA GAVLE

fondé par feu FLORIAN VALLENTIN

DIRIGÉ PAR

ROBERT MOWAT

TOME V

VIENNE
E.-J. SAVIGNÉ
Imprimeur-éditeur

PARIS
CHAMPION, LIBRAIRE
15, quai Malaquais, 15

1885

ASHMOLEAN
MUSEUM
OXFORD

BVLLETIN

ÉPIGRAPHIQVE

DIRIGÉ PAR

ROBERT MOWAT

5e année, N° 1 — Janvier-Février 1885

UNE NOUVELLE INSCRIPTION A SOUTH SHIELDS
(ANGLETERRE)

L'extrémité orientale du fameux *Vallum Hadriani* qui traverse l'Angleterre dans sa partie septentrionale, de l'embouchure de la Tyne, un peu au delà de Newcastle (Northumberland) jusqu'au Solway Frith, au delà de Carlisle (Cumberland), a dû être, en raison de sa situation même, fortifiée avec beaucoup de soin. Le retranchement, formé d'un rempart en longue ligne jalonnée de forts et de tours, commençait seulement à quelques milles à l'est de Newcastle, sur la rive gauche du fleuve, près d'un village qui porte encore le nom significatif de *Walls End*, c'est-à-dire Fin-du-Mur. Les fouilles exécutées, il y a plus de trente ans, sous les auspices du duc de Northumberland par M. Henry Mac Lauchlan, ne laissent subsister aucun doute à cet égard. Les résultats de ces explorations se trouvent consignés, comme on le sait, dans la splendide collection de cartes et de plans, publiés « for private distribution » aux frais du duc, par M. Mac Lauchlan en 1857, et reproduits, à une échelle réduite, dans le livre de M. J. Collingwood Bruce intitulé *The Roman Wall* (1). Les

(1) Troisième édition, Londres, 1867, in-4°. Nous espérons que le vénérable auteur, qui s'occupe maintenant de donner un supplément à son autre grand ouvrage épigraphique, le *Lapidarium Septentrionale*, Londres, 1875, in-folio, vivra assez pour veiller lui-même à la mise au jour d'une quatrième édition de son *Roman Wall*.

plans de l'un et la monographie de l'autre ne concernent par conséquent que le rempart proprement dit. Mais l'embouchure de la Tyne forme une baie assez profonde qui s'étend au delà, à plusieurs milles vers l'est; il en résulte que, pour la sécurité des communications indispensables aux garnisons du rempart avec la flotte romaine, il fallait que les points stratégiques de l'embouchure elle-même fussent fortifiés sur les deux rives du fleuve, la rive droite, c'est-à-dire celle qui est au sud, la gauche, celle qui est au nord.

Nous ne savons pas si cette nécessité, qui nous semble évidente, s'était déjà présentée aux ingénieurs militaires de l'empereur Hadrien, les premiers constructeurs du rempart. Il est possible que, dans le principe, on ait jugé suffisant pour le but indiqué le *castellum* du Walls End, appelé *Segedunum* dans la *Notitia*.

Les monuments découverts jusqu'à présent semblent plutôt indiquer que Septime Sévère, le second fondateur du *Vallum*, auquel est dû, suivant toute probabilité, l'établissement des principales forteresses au nord de ce retranchement, à savoir, *Habitancium* et *Blatumbulgium* (ou *-burgium*), que Septime Sévère, dis-je, a fortifié l'embouchure de la Tyne (*Tina*), soit lui-même en personne pendant son séjour en Bretagne, soit par ses officiers.

Les deux rives du fleuve sont aujourd'hui couvertes d'habitations d'une manière presque ininterrompue de Newcastle jusqu'à la mer, grâce à l'état florissant de ce grand *emporium* du charbon et du fer. On ne compte pas moins de trois villes entre Newcastle et l'embouchure de la Tyne, à savoir, South Shields sur la rive sud, North Shields et Tynemouth avec les ruines de son ancien monastère sur la rive nord. A North Shields, jusqu'à ce jour, autant que je sache, on n'a trouvé aucun reste antique. Les deux autels votifs conservés aujourd'hui à Londres (1) et provenant de Tynemouth peuvent y avoir été transportés pour être employés dans les fondements de l'abbaye où ils ont été découverts. Mais la configuration du terrain rend très probable la conjecture qu'il y a eu aussi une forteresse tout près de Tynemouth; seulement son existence n'a été jusqu'à présent matériellement constatée par aucune fouille. Si les preuves manquent en ce qui concerne Tynemouth, en revanche les fouilles exécu-

(1) *C. I. L.* VII, 493 et 494.

tées pendant ces dernières années sur la rive opposée y ont fait découvrir, avec une certitude qui ne laisse rien à désirer, les vestiges d'une station antique.

De South Shields on ne connaissait, jusqu'en 1875, qu'un seul monument épigraphique, conservé aujourd'hui à Oxford ; c'est un autel consacré à *Jupiter Conservator*, pour le salut de l'empereur Caracalla, à ce qu'il semble, par un personnage dont les noms ne se lisent plus sur la pierre (1). On y avait trouvé, en outre, des fragments d'inscriptions (2) sans intérêt, des poteries, etc. Mais en 1875 des travaux exécutés pour l'élargissement de la ville sur le terrain appelé *The Lawe*, qui s'élève vers l'est et d'où l'on commande la vue sur l'embouchure de la Tyne, ont amené la découverte d'une grande partie du pourtour du *castrum*, de ses quatre portes, et de quelques édifices situés à l'intérieur, probablement le *praetorium*. J'en ai donné, d'après la publication d'un archéologue anglais très zélé, M. Hooppell, une description avec plan dans les *Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande* (3). Une vingtaine, environ, de tuiles trouvées dans les débris portent l'estampille COH V G, *cohors quinta G(allorum)*. Le *castrum* est un des plus considérables de tous ceux du nord de l'Angleterre; il mesure 370 pieds anglais sur 600, et sa superficie, qui est de 5 1/3 acres, surpasse celle de *Bremenium* (High Rochester), le plus grand des *castra* que l'on connaissait jusqu'alors près du mur d'Hadrien ; l'aire de ce dernier n'est que de 4 1/2 acres. La cinquième cohorte de Gaulois faisait partie de l'armée de Bretagne, depuis Hadrien ; elle fut donc employée à la construction des fortifications de South Shields dont nous ignorons le nom romain.

Peu de temps après la découverte du *castrum*, en 1878, on fit la première trouvaille épigraphique d'une certaine importance. C'est un monument funéraire bilingue érigé par un Palmyrénien nommé *Barates* à une Bretonne, *Regina, natione Catuallauna*, à la fois son affranchie et sa femme ; le texte latin de l'inscription est suivi d'une ligne en langue palmyrénienne sur laquelle les orientalistes se sont déjà exercés ; j'ai publié cette inscription en 1878, dans l'*Ephemeris Epigraphica*, t. IV, p. 212, n° 718 *a*. Le monument est exécuté avec un certain luxe et avec beaucoup de soin, bien que, comme la plupart des monuments du IIIe siècle auquel il appartient sans doute, il manque tout à fait de goût et

(1) *C. I. L.* VII, 496.
(2) *C. I. L.* VII, 497 *a* et *b*.
(3) Vol. LXIV, 1878, p. 25 et suivantes.

de beauté artistique. La défunte est représentée assise, de face, dans la niche d'une édicule flanquée de deux pilastres corinthiens supportant un cintre; le monument se termine en haut par un fronton orné de deux acrotères latéraux. Cette femme est vêtue d'une *stola* et parée d'un collier et de bracelets à chaque bras; son visage est détruit, mais la coiffure, exécutée soigneusement, subsiste encore. Le fauteuil sur lequel elle est assise est également orné avec soin. Sur le sol, à droite, on voit une caisse à serrure qu'elle tient de la main droite à demi-ouverte; à gauche, une corbeille remplie de fruits; de la main gauche elle tient aussi sur les genoux des fleurs et un fruit. En bas, sur le socle, se lit l'inscription écrite en caractères un peu barbares mais bien gravés; le texte palmyrénien est sous l'encadrement simple et uni qui entoure l'inscription latine. Ce dispositif, exécuté d'ailleurs avec une certaine liberté de main, reproduit un type assez répandu.

A cette trouvaille épigraphique, jusqu'alors unique, est venue s'en ajouter une seconde, à la date du 8 janvier de la présente année; sur les instances de mes amis, M. Collingwood Bruce, de Newcastle-upon-Tyne, et M. Robert Blair, de South Shields, je vais en donner une description succincte pour les lecteurs du *Bulletin*, devenu pour les épigraphistes un véritable organe international.

M. Blair, l'investigateur le plus zélé des antiquités de la ville qu'il habite, est le propriétaire du nouveau monument; je lui en dois un excellent estampage et une photographie que j'ai sous les yeux. Le *Bulletin* en donne une reproduction fidèle, grâce à l'obligeance de M. Blair. C'est une stèle sépulcrale du même genre, de la même exécution soignée, et, si je ne me trompe, de la même époque que celle de Regina, c'est-à-dire à peu près du milieu du IIIe siècle. Les dimensions sont, en mesures anglaises, 2 pi. 6 po. 1/2 de hauteur, 1 pi. 11 po. 1/2 de largeur. Le sujet, en haut-relief, représente le défunt couché sur un *lectus* dans une niche rectangulaire flanquée de deux pilastres cannelés à chapiteaux simples surmontés d'un fronton triangulaire. Circonstance curieuse, ce fronton a été trouvé, il y a déjà quelques années, en deux morceaux, à un endroit un peu éloigné de celui où la partie restante du monument vient d'être découverte séparément; les deux morceaux se raccordent parfaitement entre eux, et avec la portion principale; il n'y a pas le moindre doute qu'ils n'appartiennent à un même ensemble. Le fronton porte en son milieu un mufle de lion avec un anneau passé dans la gueule, type connu de certains boutons de porte, mais assez mal placé ici au milieu

d'un fronton. A la partie supérieure, sur les deux côtés, apparaissent deux bustes en forme de médaillons ou de phalères, faisant saillie sur le fond de la pierre. C'est aussi un ornement bien connu, quoiqu'il ne soit pas très fréquent. Les visages de ces bustes sont malheureusement détruits; il est à supposer qu'ils devaient représenter le défunt et son patron, que le texte de l'inscription va nous faire connaître. Le fond du fronton, ainsi que celui de la chambre formée par les deux pilastres et la base du fronton, est couvert d'arabesques assez gracieuses gravées en creux. Le défunt, homme jeune, à coiffure visiblement soignée, bien que la moitié de la tête et le visage en totalité manquent, est couché à la manière étrusque, comme cela se voit sur les innombrables sarcophages d'Etrurie, qui ne sont eux-mêmes que des imitations d'un type grec bien connu. Ce personnage est vêtu de la tunique et du *pallium*; le bras gauche s'appuie sur un coussin, la main tenant une coupe à boire; la main droite repose sur le genou droit relevé et tient un fruit que M. Blair croit pouvoir désigner comme une pomme de pin *(fir cone)*, ce qui, du reste, dans un sujet tel que celui-ci, ne peut avoir aucun sens symbolique. Dans ce tableau on reconnaît évidemment le type du *Repas*, si varié et si fréquent sur les monuments funéraires grecs et sur leurs imitations romaines. Les appuis, les pieds, le matelas du *lectus*, ainsi que les plis du vêtement du défunt sont traités avec la même recherche embarrassée que les détails du monument de Regina qui dénotent un sculpteur provincial. Au-dessous, et vis à vis le milieu du *lectus*, est figuré un jeune garçon de dimensions exiguës, tellement hors de proportion avec le reste, que la tête atteint à peine le lit. De ses bras démesurément longs, il élève un plat rond, ou une petite coupe remplie d'un mets, à ce qu'il semble. A droite, sur le sol, est posé un grand vase en forme de cratère à deux anses. Tel est le sujet sculpté, qu'on serait presque tenté de croire sorti de l'atelier du même tailleur de pierre auteur du monument de Regina. Dans l'encadrement du socle, on lit l'inscription suivante, parfaitement conservée, sauf quelques lettres à gauche et dans la dernière ligne, lesquelles peuvent être néanmoins restituées en toute sûreté :

DMVICTORIS · NATIONEMAVRVM *sic*
//NNORVM · XX · LIBERTVS · NVMERIANI
sic //QITI·ALA·I·ASTVRVM·QVI
sic PIANTISSIMEPR////QVTVSEST

D(is) (M)anibus Victoris, natione Maurum, [a]nnorum xx, libertus Numeriani, [e]qitis ala I Asturum, qui piantissime pr[ose]qutus est.

La syntaxe et l'orthographe ne sont pas très sévèrement observées; le donateur était probablement,comme son affranchi, un Africain. On s'attendrait à *natione Mauri* et à *liberti;* je ne crois pas que *Maurum* soit un génitif pour *Maurorum;* c'est plutôt un accusatif remplaçant le nominatif *Maurus*, soit comme parler rustique, soit comme réminiscence de l'accusatif des inscriptions honoraires grecques. Les nominatifs *Maurus* et *libertus* ont épargné au rédacteur du texte la suite incommode des génitifs *liberti Numeriani. Eqitis* pour *equitis*, comme ailleurs *Qintio* pour *Quintio*, est plutôt un barbarisme rare. Ce Numerianus était cavalier de la première aile d'Astures, laquelle tenait garnison, depuis le temps de Hadrien, à *Condercum* (Benwell, près Newcastle), troisième station du *Vallum*, à partir de *Segedunum*. Il est donc à supposer, ou que Numerianus se trouvait accidentellement à South Shields quand son affranchi y mourut, ou, ce qui me semble beaucoup plus probable, qu'à partir de l'époque de Septime Sévère, un détachement de cette aile se trouvait cantonné en ce point, en outre de la cinquième cohorte de Gaulois. La grandeur du *Castrum* semble en effet exiger une garnison assez nombreuse. Les derniers mots de l'épitaphe, *qui piantissime* — autre barbarisme dont je ne saurais rendre compte — *prosequtus est*, me rappellent l'antique *epigramma* du jeune *C. Turpidius C.f. Severus* (1), à Urbisaglia :

parentibus praesidium, amiceis gaudium,
pollicita pueri virtus indigne occidit,
quoius fatum acerbum populus indigne tulit,
magnoque fletu funus prosecutus est.

On sait que *prosequi* est une expression solennelle pour signifier « conduire au tombeau ».

Le caractère paléographique, sans être absolument identique à celui de l'inscription du Palmyrénien, lui est cependant très semblable. Les M sont de la forme récente M, à montants verticaux et chevron haussé, tandis que dans l'inscription de *Baratès* ils sont de la forme M, avec prolongement supérieur du 2e et du 4e jambages; les V sont un peu arrondis d'en bas; les L sont pareillement à base recourbée vers le bas; de même encore,

(1) *C. I. L.* I, 1422 = Orelli, 4830.

les points sont presque ronds. Sous le rapport paléographique, il me semble donc que rien n'empêche de rapprocher, autant que possible, l'une de l'autre l'époque de chacun des deux monuments. Il me parait évident qu'ils sont du IIIe siècle, et plutôt de la seconde moitié que de la première. Ce qui s'accorde bien avec cette date, c'est l'emploi d'un seul nom pour désigner chaque personnage.

La nouvelle inscription, quoique n'ayant point par elle-même une grande importance, comme on le voit, en acquiert par les circonstances spéciales de sa découverte dans cette localité. Les deux monuments épigraphiques trouvés jusqu'à présent à South Shields, conjointement avec les restes de l'établissement militaire, qui sont intelligemment conservés par les soins de M. Blair et de ses amis et qui s'accroissent au fur et à mesure que la ville moderne s'agrandit, tout cet ensemble nous fait assez clairement comprendre la condition importante de la société tant civile que militaire dans les forteresses romaines à l'extrême nord de l'Empire, leurs rapports étroits avec les autres provinces, surtout avec l'Orient, et enfin le degré de cette civilisation provinciale si variée, un peu superficielle, mais plus étendue et plus durable qu'on ne se le figure généralement.

Berlin, 24 janvier 1885.

E. Hübner.

INSCRIPTIONS DE LA VALLÉE DE L'HUVEAUNE

L'Huveaune est une petite rivière qui prend sa source dans le massif de la Sainte-Baume et se jette dans la mer Méditerranée au sud de Marseille, à quelques mètres à gauche de la plage du Prado. Elle n'a pas, je veux bien l'avouer, une importance considérable, et les dictionnaires classiques d'histoire et de géographie, même les plus autorisés, sont excusables en l'omettant. Elle n'est jamais navigable; elle n'ouvre pas de grande voie de communication. Ses eaux ne servent qu'à arroser la campagne de Marseille et des gros bourgs de son arrondissement. Il est vrai que ce n'est pas là un mince mérite : c'est l'Huveaune, ce sont les prairies et les vergers qui la bordent depuis sa source jusqu'à son embouchure, c'est la plaine étonnamment fertile qu'elle baigne et

féconde, qui font mentir le renom de sécheresse trop souvent infligé à la Provence. Voir notre *Carte* ci-jointe.

Les premiers habitants de Marseille ont dû, sans doute, être appelés de bonne heure par cette vallée à l'entrée de laquelle était fondée leur ville. Les historiens anciens aiment à nous dire que la beauté du site et la richesse du sol ont attiré les Phocéens : aujourd'hui on ne peut guère croire à l'attraction exercée par les montagnes qui suivent le rivage au nord et au sud de la cité. Mais j'imagine, bien plutôt, que ce qui les amena tout d'abord vers l'intérieur des terres, ce fut la plaine de l'Huveaune s'ouvrant comme une clairière entre deux rangées de collines, et offrant la séduction, selon l'expression d'un vieux chroniqueur, de sa « multitude d'arbres fruitiers » et de ses « tertres ombrageux » (1).

Les établissements fondés par les Phocéens n'ont laissé aucune trace; ceux des Romains, qui leur succédèrent, sont encore visibles en maint endroit de la vallée de l'Huveaune. Les ruines abondent, et les inscriptions, comme nous allons le voir, n'y sont pas rares.

I

Le Plan d'Aups (dép. du Var).

C'est au pied de la Sainte-Baume, la montagne sacrée où la tradition place le refuge de Marie-Madeleine, que l'on rencontre les premiers vestiges de la civilisation antique dans la vallée de l'Huveaune. Les Romains ont précédé dans ce pays agreste et sauvage les apôtres du christianisme: en face dela grotte de sainte Madeleine se trouvait l'autel dédié aux divinités payennes.

A quatre kilomètres au sud du hameau de Saint-Jaume, dans la commune dite du Plan d'Aups, jaillit une source abondante qui va se perdre peu après dans un vaste bassin, pour aller rejoindre sans doute la vallée de l'Huveaune par des dérivations souterraines. Le bassin est connu dans le pays sous le nom de *Bassin des peupliers*, parce qu'il est ombragé par un maigre massif de peupliers d'Italie; la source est anonyme, ou, plutôt, a perdu son nom : nous allons voir que les Romains l'adoraient sous celui d'*Almaha*. L'autel qui lui a été élevé est demeuré longtemps abandonné sur les bords du bassin : c'est « une grande

(1) Raymond de Solier, *les Antiquitez de la Ville de Marseille, translatées par* Charles-Annibal Fabrot, 1615, Cologne, p. 207; voyez la charmante esquisse de M. Saurel, *la Vallée de l'Huveaune*, 1872, in-8°.

pierre plate et carrée, dont les femmes se servaient pour laver leur linge ». Les frères Bosq, d'Auriol, fougueux amateurs d'antiquités dont nous auront souvent à reparler, la signalèrent les premiers, dit-on, et essayèrent en vain de l'acquérir. Leur compatriote, M. l'abbé Bargès, professeur d'hébreu à la Sorbonne, la vit dans un premier voyage en 1870; il la revit en octobre 1873, et obtint alors du propriétaire de la source qu'il la fît transporter à Saint-Jaume, dans sa maison. Il en annonça l'existence l'année suivante dans une brochure, tirée malheureusement, comme toutes les publications du savant professeur, à un trop petit nombre d'exemplaires (1). Voici le texte de l'inscription, tel qu'il l'a donné : le mauvais temps nous a toujours empêché d'aller le vérifier, mais il n'y a pas à douter que la lecture de M. Bargès ne mérite pleine confiance :

I

MATRIBV
ALMAHABV
SEX·VIN≡IV
SABINVS

V·S·L·M

La pierre mesure 55 centimètres en longueur, 47 en largeur, 15 en épaisseur. Elle est « en calcaire tendre, rougeâtre, de l'espèce de celui qu'on tire du cap Couronne ».

M. Bargès supplée VINdIVS et lit : *Matribu[s] Almahabu[s], Sex(tus) Vin[d]iu[s] Sabinus v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito).*

Ce qui fait l'intérêt de ce monument, c'est d'abord l'endroit où il a été retrouvé, en face du sanctuaire le plus ancien et le plus vénéré de la Provence ; c'est ensuite, comme l'a fait justement remarquer l'abbé Bargès, le nouvel élément qu'il apporte à la géographie historique de notre pays. Ce nom d'*Almaha*, donné à la source par les premiers habitants, devint au moyen âge celui

(1) *Notice sur une inscription romaine qui se trouve dans la commune du Plan d'Aups (dép. du Var, arr. de Brignolles, canton de Saint-Maximin)*, 1874, Paris, Goupy, in-8°. L'inscription se trouve reproduite en fac-simile à la fin de la brochure, et en restitution, p. 8. — Voyez une analyse de ce travail dans un article, non signé, de la *Revue archéologique*, nouv. série, XXVIII, p. 71 ; l'inscription, restituée d'après M. Bargès, y est reproduite. — Le texte qu'en a donné M. Saurel, dans son *Dictionnaire des villes, villages et hameaux du département des Bouches-du-Rhône*, t. II, 1879, Marseille, Olive, in-8°, p. 377, est conforme à celui du premier éditeur.

de la localité qui s'appelle aujourd'hui le Plan d'Aups : un acte de 984 mentionne un endroit nommé *Almes*, dont le territoire s'étend entre ceux d'Auriol et de Gémenos; nous retrouvons *Villa Almes* dans un acte de 1001, *in Almis* dans un autre de 1047 (1). Évidemment, l'*Almes* des chartes de Saint-Victor et l'*Almaha* de notre inscription ne sont qu'un seul et même nom. Il a aujourd'hui complètement disparu.

La restitution *Vindius* de M. Bargès n'est peut-être pas tout à fait une conjecture. Des personnes dignes de foi croient avoir lu jadis le D qui manque aujourd'hui, et voici comment la disparition en est expliquée dans une lettre qu'on veut bien m'écrire et que je cite ici, parce qu'elle montre la nécessité qui s'impose d'assurer, même en France, la conservation de nos monuments historiques : « Le [premier propriétaire] de la pierre qui porte l'inscription latine, homme d'un triste caractère, ne pouvant souffrir que des personnes vinssent dans sa propriété pour voir cette pierre, voulut la briser à coups de marteau, et parvint à enlever le D qui se trouve dans le mot Vindius, ainsi que les S qui se trouvent à la fin des mots du côté droit de la pierre ».

Orgnon (comm. de St-Zacharie).

En se rendant du Plan d'Aups à Saint-Zacharie, par le chemin vicinal qui suit la vallée abrupte d'un affluent de l'Huveaune, on laisse à droite, à une demi-lieue avant d'arriver au village, les ruines de l'antique château d'Orgnon. C'était au moyen âge une localité d'une certaine importance : les chartes de Saint-Victor parlent du *castrum Orno* ou *Ornio* qui a sans doute remplacé un établissement gallo-romain. Aujourd'hui l'ancien *castrum* n'est plus représenté que par des ruines et par la chapelle de Notre-Dame de Nazareth, reconstruite il y a cinquante ans. On trouva alors, — en janvier 1832, suivant M. Bargès, — une vieille pierre avec inscription, comprise « dans le massif des anciennes fondations ». E. Garcin, qui publia le premier l'inscription en 1835, nous confirme, sinon la date, du moins l'endroit de la découverte (2). La pierre fut acquise, « non sans

(1) *Cartulaire de Saint-Victor*, II, p. 98 [984] : *Almes, usque in terminio de villa Auriolo vel de Geminas*; II, p. 96 [1001]; I, p. 42 [1047].

(2) « Les ruines d'un ancien village nommé Orgnon se trouvent sur le penchant d'une montagne, près du chemin qui conduit à la Sainte-Baume. Là on a découvert, dans une vieille chapelle, un petit autel dédié au dieu Mars. »

peine », dit M. Bargès, par les frères Bosq : elle passa, à leur mort, aux mains de M. Trabaud, qui vient de la céder gracieusement au Musée archéologique de Marseille (1).

Le monument est un petit autel en calcaire grossier du pays. L'inscription est gravée en lettres allongées, irrégulières et laides (2) :

MARTI·GIA
RINO
V·S
SEX·IVL·FIRMINVS

Marti Giarino ; v(otum) s(olvit) Sex(tus) Jul(ius) Firminus. C'est un autel dédié à une divinité topique; mais quelle est-elle? *Giarinus* rappelle tout de suite le nom du Jarret, petit ruisseau qui va se jeter dans l'Huveaune, et dont nous reparlerons. Au moyen âge, le Jarret s'appelait *Gerre, Gerrenus, Geirrenus, Geirenus, Girrenus,* noms qui se rapprochent singulièrement de celui de notre inscription (3). Mais, en revanche, le Jarret coule bien loin d'Orgnon, et il est rare que les divinités des sources et des rivières aient été transformées en Mars dans la mythologie gallo-romaine ; le plus souvent, Mars est le dieu d'une montagne.

Faut-il voir dans *Giarinus* le nom antique de la colline sur laquelle s'élevait Orgnon (4) ou celui de la montagne qui lui fait face, de l'autre côté du chemin, et qu'on appelle aujourd'hui la Lare? C'est ce que nous ne saurions décider.

Saint-Zacharie (dép. du Var)

A Saint-Zacharie même, la moisson épigraphique est un peu plus abondante. Il y avait là un centre de population romaine

(1) Garcin, *Dictionnaire historique et topographique de la Provence ancienne et moderne*, 1835, Draguignan, P. Garcin, in-8°, t. II, p. 604. — Sans doute d'après Garcin, dont la mauvaise lecture est reproduite, *Guide pittoresque du voyageur en France*, t. III, Paris, Didot, 1838, in-8°, *Var*, p. 18. — [Léon Roux], *Essai de statistique sur le bourg de Saint Zacharie*, 1862, Marseille, in-8°, p. 42. — Bargès, *Notice sur un autel antique dédié à Jupiter découvert à Saint-Zacharie*, 1875, Paris, Leroux, in-8°, p. 29.

(2) *Descripsi.* Garcin donne, à la dernière ligne, SEXT.IVL. FIRMINVS.

(3) *Cartulaire*, I, p. 26, 28, 61, 62, 66, 69; Albanès, *Armorial sigillographique des Evêques de Marseille*, 1884, Marseille, in-4°, p. 30 : *Juxta fluvium Gerre.*

(4) On peut encore songer à l'île de Jarre sur la côte de Provence : mais elle est bien loin d'Orgnon !

plus important: nous possédons même l'autel, peut-être unique, qui devait orner le sanctuaire du village ou plutôt de la villa.

C'est Léon Roux, à ma connaissance, qui a parlé le premier de cet autel dans sa *Statistique de Saint-Zacharie,* dont je ne connais que l'édition parue en 1862 (1) : « Une autre pierre », dit-il, « a été découverte depuis quelque temps à S. Zacharie ». En 1874, M. l'abbé Bargès la trouva dans la seconde pièce de la prison de Saint-Zacharie : cette prison n'est autre que la sacristie de l'ancien couvent des Bénédictines, transformé sous la révolution. M. Bargès a raconté, avec agrément, dans une brochure spéciale, les détails de son excursion épigraphique : ce qu'il importe seulement de retenir de son récit, c'est que l'autel était « anciennement encastré dans le mur extérieur d'un pavillon qui faisait face à celui qui sert maintenant de prison ». Aujourd'hui il est à une place d'honneur, dans le vestibule de la Mairie du village.

L'autel est en calcaire qui provient également des carrières du pays ; les lettres, très nettement et très profondément gravées, hautes de 12 et de 10 centimètres, sont superbes et dénotent une excellente époque (2).

8

IOVI
OMAX

Iovi O(ptimo) Max(imo). L'inscription a été martelée, ce côté de la pierre a été raboté et ravalé, si bien que les lettres n'ont dû d'être conservées qu'à la profondeur de la gravure. Cette mutilation s'explique par l'usage que les habitants du pays ont fait de cet autel : lorsque les Romains qui habitaient ce coin de la Provence ont été convertis au christianisme, ils ont voulu utiliser pour le nouveau culte l'autel de Jupiter. Ils l'ont retourné, faisant de la face postérieure le devant de l'autel chrétien : ils y ont gravé les symboles de la religion nouvelle, symboles conservés encore, et dont la sculpture, à ce que m'ont dit

(1) Roux, *Essai de Statistique sur le bourg de St-Zacharie*, p. 45. — Bargès, *Notice sur un autel... découvert à St-Zacharie*, p. 16 ; fac-simile à la pl. I. — Saurel, *Dictionnaire*, II, p. 377.

(2) Copie prise en oct. 1884. A la 2e ligne, l'A est indiqué par une traverse joignant les deux dernières barres de l'M : cette traverse n'a été vue ni par Roux, ni par M. Bargès, ni par M. Saurel, qui lisent OMX. Il est certain qu'elle a été gravée moins profondément que les autres jambages, ce qui est presque toujours le cas des traverses d'A : aussi la mutilation subie par l'inscription l'a-t-elle atteinte plus particulièrement ; l'existence m'en paraît toutefois certaine.

de plus compétents, annonce la fin du Ve ou le commencement du VIe siècle.

Le culte de « Jupiter très bon, très grand », du dieu du Capitole, de la divinité romaine par excellence, n'est pas très répandu, même en Provence : les dieux indigènes, et en particulier ceux des sources et des montagnes, sont toujours demeurés les favoris des populations gauloises. On peut donc supposer que la famille qui a élevé cet autel était essentiellement romaine ; ce que confirment d'abord la simplicité de la dédicace et la beauté de la gravure ; ensuite, les noms mentionnés sur les autres inscriptions trouvées à Saint-Zacharie.

La première que nous avons rencontrée dans le village nous a appris que le dieu adoré dans cette villa était le Jupiter du Capitole ; les autres nous montreront que les habitants en étaient entièrement romains.

La plus longue de ces deux épitaphes est une des inscriptions les plus anciennement connues de la Provence : on la trouve déjà dans le recueil du florentin Symeoni, qui la vit « en son dernier voyage d'Italie l'an 1557 ». Symeoni prétend l'avoir vue à Aix : « Arrivé à Aix », dit-il, « je me mis à l'enqueste, et trouvay les mémoires qui s'ensuivent ». Je pense qu'il n'a point copié l'inscription sur place, mais qu'un archéologue aixois lui en a fourni la transcription. Car il est inadmissible que la pierre ait pu être transportée d'Aix à Saint-Zacharie, où elle se trouvait certainement vingt ans après le voyage de Symeoni. Raymond de Solier, notre plus vieux chroniqueur provençal, dit en effet, en parlant de la Sainte-Baume : *Sub hoc monte ad septentrionem in pago qui a scto Zacharia nomen habet, haec inscriptio videtur*. L'endroit précis où elle était conservée nous est indiqué par Achard, qui parle, à la date de 1788, de « deux inscriptions que l'on voit encore aujourd'hui dans le jardin des Religieuses de Saint-Zacharie. Elles annoncent deux tombeaux de la famille *Attia* » (1). Les frères Bosq les achetèrent toutes deux ; leurs héritiers les cédèrent à M. Trabaud : celle qui nous occupe a été donnée par lui au Musée de Marseille.

La pierre, que les éditeurs du dix-septième siècle ont connue entière, a été brisée à peu près par le milieu, au plus tard au commencement de ce siècle. Heureusement les copies de Symeoni,

(1) *Description historique, géographique et topographique des Villes... de la Provence*, 1788, Aix, in-4°, II, p. 463.

de Bouche et de Solier (1) s'accordent entre elles, sauf sur deux points, il est vrai: la division des lignes qui varie suivant tous les éditeurs, et l'orthographe du sixième gentilice, que l'on lisait autrefois MEMMINIAE. Mais, sur ces deux points, le fragment qui nous reste nous permet précisément de donner une solution. Voici l'inscription (2), très fruste, gravée sur un très mauvais calcaire, mais en belles lettres : la partie perdue est indiquée par des crochets (3) :

4

SEX·ATTIO·AT[TICO·PATRI]
VALERIAE·SEXTI[NAE·MATRI·VALE]
RIAE·ATTIAE·SOR[ORI·SEX·ATTIO·FES]
TO·FRATRI·ATTIAE[·NOVELLAE·FILIAE]
MEMMIAE·PRIS[CAE·VXORI]
L·ATTIVS·SECV[NDVS·SIBI]
ET·SVIS[·V·F]

(1) Gabriel Symeoni, *Les Illustres observations antiques*, 1558, Lyon, Jan de Tournes, in-4°, p. 23 ; *Illustratione de gli epitaffi*, p. 24. Ces deux livres parus en même temps et chez le même éditeur, sont la traduction l'un de l'autre. — R. de Solier, *Rerum antiquarum et nobiliorum Provinciae commentarii*. Voyez, sur cet ouvrage, demeuré manuscrit, la notice de MM. de Villefosse et Thédenat dans leurs *Inscriptions romaines de Fréjus*, p. 174. L'ouvrage de Solier nous est arrivé par 4 ms. : 1° un brouillon original (Aix, bibl. Méjanes, n° 797) ; l'inscr. s'y trouve, mais sans indication topographique, parmi les *praetermissa*, f° 203 [177] ; 2° une rédaction originale, conservée par un de nos plus savants historiens de Provence, mais où manque la partie relative à St-Zacharie ; 3° la copie d'une autre rédaction (bibl. Méjanes, n° 797*) ; notre inscr. y est au f° 65 [203] ; 4° la copie d'une rédaction très voisine de la précédente (bibl. de Marseille, I φ, 34) ; l'inscr. y est au f° 41 r°. —

D'après Symeoni, Gruter, DCCXXI, 1, et Smetius, 169, 9, qui semblent corriger tous deux la donnée de Symeoni en écrivant *Ad Aquas Sextias*. — Bouche, *La Chorographie ou description de Provence*, 1664, Aix, in-f°, I, publie l'inscr. deux fois, d'abord, d'après Symeoni, et en la plaçant à Aix, p. 197 ; puis, p. 212, d'après une autre copie, et en lui assignant sa véritable origine. — « Tiré des écrits du Conseiller de Peiresc », Pitton, *Histoire de la ville d'Aix*, 1666, Aix, in-f°, p. 660. —

Casella, *De primis Italiae colonis*, Lyon, 1606, in-8°, p. 85. Il n'indique pas sa source : mais il me paraît certain qu'il copie le texte de Symeoni, en y ajoutant une demi-douzaine d'erreurs. — D'après Gruter, Orelli, 2749. — Noyon, *Statistique du département du Var*, 1846, Draguignan, Bernard, in-8°, p. 475. — Roux, *Statistique de St-Zacharie*, p. 44. — D'après la seconde copie de Bouche, Bargès, *Notice sur un autel antique découvert à Saint-Zacharie*, p. 33.

(2) *Descripsi*. Il est inutile d'indiquer les différentes coupes des premiers éditeurs ; MEMMIAE se trouve dans Noyon et Roux qui ont en revanche introduit de nouvelles erreurs dans le texte. Pitton donne à la fin SIBI ET POSTERIS.

(3) Voir dans le *Bull. Epig.* t. III, p. 147, à l'article *De la transcription épigraphique*, le 2e paragraphe ainsi conçu : — figurer en *capitales romaines, entre crochets*, les lettres détruites mais connues par de bonnes copies.

Sex(to) Attio Attico, patri; *Valeriae Sextinae, matri*; *Valeriae Attiae, sorori*; *Sex(to) Attio Festo, fratri*; *Attiae Novellae, filiae*; *Memmiae Priscae, uxori*; *L(ucius) Attius Secundus sibi et suis v(ivus) f(ecit)*. L'épitaphe est assez intéressante pour la formation des noms chez les Romains; le surnom du père, *Atticus*, a été formé par attraction vers son gentilice *Attius*. J'imagine que *Sextus Attius Festus* est son fils aîné; *Lucius Attius Secundus*, l'auteur du monument, son second fils: le premier a le prénom du père; le surnom de l'autre indique son rang dans la famille: *Secundus*. La femme de Sextus l'aîné est *Valeria Sextina*. Leur fille prend pour gentilice le nom de famille de sa mère, et pour surnom le gentilice de son père: elle s'appelle *Valeria Attia*. Tous les noms sont romains, et l'inscription est rédigée avec cette concision qui est presque la règle dans les épitaphes de la Narbonnaise: « C'est », dit Symeoni, « le plus accompli Epitaphe que je vey jamais: *Questo è il più intero et perfetto Epitaffio che io vedessi mai* ».

La seconde épitaphe signalée par Achard, est demeurée inédite, jusqu'aux publications de M. Bargès (1); M. Trabaud l'a conservée chez lui. Elle est gravée sur une pierre quadrangulaire, en calcaire de la localité: les lettres dont la hauteur varie de 18 à 30 millimètres, sont assez élégantes, moins belles cependant que celles de l'inscription précédente (2).

5

L · ATTIO
Q · F · VOL
RVFINo
L · CLODIVS
POSPHORVS

(1) *Notice sur un autel antique trouvé à Saint-Zacharie*, p. 35: « Trouvée dans la même localité de S. Zacharie, il y environ une trentaine d'années ». — M. Bargès vient de publier de nouveau l'inscription dans sa *Notice sur les antiquités de Belcodène*, 1883, Paris, Leroux, in-4°, p. 25. en en donnant, pl. IV, un assez bon fac-similé. On doit regretter toutefois qu'il ait voulu rectifier sa première brochure, en plaçant l'inscription à Belcodène. « Trompé par des indications peu sûres, nous avions cru qu'elle avait été trouvée sur le territoire de S. Zacharie. Nous voulons aujourd'hui réparer cette méprise ». Il n'y a certainement pas eu méprise: le texte d'Achard prouve péremptoirement que notre inscription est originaire de S. Zacharie, et c'est là que l'ont prise les frères Bosq.

(2) Copie du 25 oct. 1884. A la 4e l., VS entrelacés; à la 5e, la première haste de l'H fait défaut.

L(ucio) Attio, Q(uinti) f(ilio), Vol(tinia tribu), Rufino, L(ucius) Clodius P(h)osphorus. Je pense qu'il faut voir là moins une épitaphe que la dédicace d'un autel élevé, à un patron, par un client ou un affranchi, dans le genre de ceux qui sont consacrés *Genio patroni* (1).

Il n'est guère permis de douter que cet *Attius* et ceux de l'inscription précédente n'appartiennent à une seule et même famille, domiciliée à l'endroit où est aujourd'hui Saint-Zacharie. Il ne peut s'agir, ni dans l'une ni dans l'autre, de voyageurs ou d'hôtes de passage, mais bien d'habitants du pays. Dans ce cas, la tribu *Voltinia*, mentionnée sur la seconde pierre, est celle dont dépendait la haute vallée de l'Huveaune.

Or, dans toute cette région de la Narbonnaise, Aix est la seule ville qui se rattache à cette tribu; Arles, comme nous le verrons, dépend de la *Teretina*; Fréjus, comme on vient de le montrer dans une publication récente(2), de l'*Aniensis*; Marseille, de la *Quirina*. Il est donc permis de conclure de cette inscription, que la vallée supérieure de l'Huveaune avait été assignée par les Romains à la ville d'Aix. Nous aurons l'occasion, ici même, de revenir sur l'extension du territoire de cette cité.

Si l'on remarque que les trois inscriptions ont été découvertes sur l'emplacement du couvent, on peut croire que c'est là que se trouvait la demeure des *Attii* et que le sanctuaire chrétien a simplement succédé, à Saint-Zacharie comme ailleurs, à la villa et au temple romains.

Camille JULLIAN.

(*A suivre*).

LA PREMIÈRE INSCRIPTION RELATIVE A UN *CÉLEUSTE*

MM. de Villefosse et Thédenat viennent de rendre un véritable service à nos études en publiant le recueil complet des *Inscriptions romaines de Fréjus*. Parmi les textes inédits qui se trouvent ainsi mis à la disposition des érudits, je relève celui qui fait l'objet de la notice n° 32, à la page 70, et sur l'exactitude duquel on peut compter, puisque les éditeurs le décrivent *de visu*:

(1) Voyez les deux curieuses inscriptions de Brescia, *C. I. L.* V. 4340: *M. Nonio, M. f., Fab., Arrio... cultores Larum ejus*, et de Cervetri, Wilmanns, 2081, *C. Manlio... clientes patrono.*

(2) *Inscriptions romaines de Fréjus*, de MM. Héron de Villefosse et Thédenat.

« Fragment brisé sur trois côtés au moins; à droite. à gauche et en haut. Au musée de l'Hôtel-de-Ville.

OSIVMO
ARISTONIS
ELEVSTAE

« Notre copie.

« ....[*P*]*ostumo....Aristonis....eleustae* ».

Les deux premières lignes sont restituées dans la mesure du possible ; il ne reste plus qu'à tirer de l'indétermination la troisième ligne. Or, je remarque que pour en faire un mot complet, il ne lui manque, comme aux lignes précédentes, qu'une lettre initiale ; à mon sens, cette lettre ne peut être qu'un C, d'où la restitution [*c*]*eleustae* ; en outre, puisque les initiales des trois mots sont exactement l'une sous l'autre, on peut supposer avec beaucoup de vraisemblance que chacune d'elle était en alinéa, près du bord gauche de la pierre, en sorte que l'angle gauche inférieur pourrait être figuré sous la forme

p OSTVMO /////
a RISTONIS /////
c ELEVSTAE /////

Le mot *celeusta*, transcription latine régulière du grec κελευστής, comme *proreta*, = πρωράτης, *nauta* = ναύτης, *buleuta* = βουλευτής, ne s'était jusqu'à présent rencontré dans aucun texte d'auteur, ni dans aucune inscription ; il vient donc enrichir le glossaire nautique des Romains, en grande partie emprunté à celui des Grecs, à peu près comme celui de notre marine moderne formée sur un vieux fonds scandinave. Il constitue le corollaire obligé du mot *celeusma* = κέλευσμα, qui signifie le chant cadencé des rameurs ; le *celeusta* était le chef de chiourme chargé de régler la mesure.

Dans un mémoire couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (1) et malheureusement resté inédit, le regretté Camille de la Berge avait résumé toutes les connaissances que l'on possède sur cette partie de la manœuvre navale. Il n'y a rien à y ajouter. Aussi bien, puisque l'occasion s'en présente, les lecteurs du *Bulletin* me sauront gré de mettre textuellement sous leurs yeux ce paragraphe ; ils verront, en même temps, dans

(1) *La Flotte romaine*, msc. déposé en 1869 au Secrétariat de l'Institut, sous l'épigraphe *Classem Miseni et alteram Ravennae ad tutelam superi et inferi maris collocavit* (Suet. *Aug.* 49).

la publicité de ce spécimen d'un travail voué à une obscurité imméritée, un hommage rendu à la mémoire du jeune savant que je comptais parmi mes amis.

— « *Symphoniacus*; *Hortator*.

Les Anciens connaissaient la puissance du rhythme pour entretenir les forces humaines en les réglant. Les rameurs oubliaient leurs fatigues et entretenaient l'ardeur de leurs bras par un chant ordinairement accompagné de la flûte. Sur les navires grecs, le joueur de flûte s'appelait τριηραύλης « flûtiste de galère ». Le *symphoniacus*, que nous révèle une inscription (1), devait également s'accompagner de la flûte. A propos d'un passage du plaidoyer de Cicéron contre Q. Caecilius, où l'orateur rappelle qu'un commandant des vaisseaux d'Antoine avait enlevé à une certaine Agonis, de Lilybée, des esclaves symphonistes qu'il voulait employer sur sa flotte (2), Asconius dit: *cani remigibus celeusma per symphoniacos solebat, et per assam vocem, id est, ore prolatam, et ut in Argo navi per citharam*. Il résulte de cette énumération que le *symphoniacus*, ne se servant ni de la simple voix, ni de la cithare, employait un instrument qui ne peut être que la flûte. On lit d'ailleurs dans Maxime de Tyr: la galère poussée par la rame au son de la flûte réunit bien des bras dans un mouvement commun; supprimez la flûte et la manœuvre est rompue (3).

Mais ce *celeusma* ou chant des rameurs, n'était pas, nous venons de l'apprendre par Asconius, toujours accompagné de la flûte. Quelquefois une seule voix chantait, et le reste de l'équipage formait le chœur au refrain. Le chanteur du *celeusma*, appelé κελευστής chez les Grecs, reçut des Romains le nom de *hortator* (4).

Le mot κέλευσμα, désignant à la fois le commandement du κελευστής, la symphonie du flûtiste, et, en général, toute chanson de marins, ce triple sens avait donné lieu à beaucoup de méprises que M. Rossignol (5) a dissipées par une étude minutieuse et

(1) Orelli-Henzen, 6900 = *C. I. L.* IX, 43.

(2) Cic. *in Q. Caecil. Divin.* XVII.

(3) *Dissert.* XXXIX, t. II, p. 243, édit. Reisk. La flûte de ces musiciens de galères s'appelait νίγλαρος, et les airs qu'ils jouaient νίγλαρος (Schol. Aristoph. *Acharn.* 554).

(4) Orelli, 3646. Cfr. Quintilien, I, 10, 16: *et remigem cantus hortatur*.

(5) *Mémoire sur le Chœur des Grenouilles*, dans la *Rev. Archéol.*, 1re série, t. X, 1853, p. 445.

approfondie des lexicographes et des scholiastes en ce qui concerne ce sujet ». —

Il est à remarquer que parmi les monuments épigraphiques recueillis à Fréjus, l'ancien arsenal maritime de *Forum Julii* où fut stationnée la flotte d'Antoine capturée à Actium, on n'en connaissait que deux relatives à la marine, l'une mentionnant un triérarque, l'autre un préfet de la flotte; voir les numéros 8 et 9 du recueil de MM. de Villefosse et Thédenat. Dorénavant, l'inscription de notre céleuste devra être classée à leur suite.

Robert Mowat.

LES VOIES ROMAINES

DANS LE DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

Les voies romaines et massiliennes dans le département des Bouches-du-Rhône, par I. Gilles, 1884, Avignon, Seguin; Paris, Thorin; in-8 de 60-272 p., avec 2 cartes.

Les rédacteurs de la *Statistique des Bouches-du-Rhône*, ouvrage qui fut excellent en son temps et qui est demeuré fort utile, écrivaient en 1824 que l'étude des voies romaines dans le département réclamerait un gros volume : ils se sont bornés, pour leur part, à rédiger une vingtaine de pages qui, sans être extrêmement complètes, donnent cependant sur la question ce qu'il y a d'essentiel (II, p. 305 et s.). Le volume qu'ils demandaient, M. Gilles l'a composé. A-t-il réussi en proportion des efforts qu'il a faits et du nombre de pages qu'il a écrites ?

On doit distinguer dans son ouvrage deux parties, qui ont du reste leur pagination séparée : celle qui concerne les voies anciennes en général, celle qui traite des routes du département.

Nous aurions mauvaise grâce à insister sur la première et à critiquer des assertions dans le genre de celles-ci : « Les villes romaines de la province n'étaient pas défendues par des remparts (p. 38) ». « Faut-il traduire *muros* par remparts ? Nous ne le pensons pas (p. 42) ». « Les Romains ne campaient pas sur les montagnes, où leurs armées nombreuses n'auraient pas trouvé de l'eau pour leurs plus pressants besoins (p. 44) ». « Les temples de province, excepté ceux qui se trouvent dans l'intérieur des villes, se rattachent tous ou presque tous aux voies (p. 13)». « Il y avait des temples dans tous les passages déserts, dangereux ou

difficiles, pour que les voyageurs pussent trouver partout asile et protection (p. 7) ». Nous tenons cependant à nous arrêter sur deux idées générales émises par l'auteur, qui expliquent l'économie de son livre et forment la base la plus solide de son système.

M. Gilles distingue deux catégories de routes, les *voies romaines*, et celles qu'il appelle, d'un très vilain mot, les *voies massiliennes*. Cette classification n'a pas sa raison d'être. Les Marseillais ont pu, sans doute, construire eux-mêmes des chaussées pour faciliter leurs relations avec les Albiciens, les Volques ou les autres peuplades gauloises de la vallée du Rhône. Cela est possible, sans être évident; il est probable qu'ils se sont bornés à améliorer les sentiers déjà existants. En tous cas, cette question est du domaine de l'hypothèse, non de la recherche archéologique. Ce qui est certain, c'est qu'il est impossible de retrouver le moindre vestige des routes soi-disant marseillaises : du jour où les Romains ont mis le pied en Gaule, elles ont été englobées dans le réseau de leurs grands chemins.

Deux parmi les plus importantes d'entre elles, suivant M. Gilles, seraient celles de Marseille à Aix et de Marseille à Arles : or l'Itinéraire Antonin les réunit toutes deux en une seule, qu'il appelle *via Aurelia*; elles ne sont que la prolongation de la grande chaussée militaire qui mène de Rome à Arles par la Méditerranée, et Marseille est une simple station sur cette voie.

Il n'y a pas plus de motifs pour parler de *voies massiliennes* que pour établir un groupe de voies athéniennes, arlésiennes, ou carthaginoises. M. Gilles objectera que Marseille était ville libre, autonome et fédérée, qu'elle avait aussi bien le droit de construire des routes que de frapper monnaie sur son territoire. Mais est-il bien sûr que ce droit fut laissé aux cités libres ? Le droit de construire des routes était-il ou non réservé au peuple souverain ? C'est une question à discuter, et nous serions heureux que M. Gilles voulût aborder cette étude. Mais il est inutile de l'avoir terminée pour résoudre la question qui concerne Marseille. Il ne vaut pas la peine de parler de son territoire : s'il franchissait les limites de la commune actuelle, il n'allait guère au-delà. Il n'avait certainement pas plus de trois lieues de l'est à l'ouest, quatre du nord au sud. Une fois les frontières de ce territoire dépassées, M. Gilles n'avait plus le droit de parler des voies massiliennes.

En second lieu, M. Gilles veut que l'on reconnaisse les voies anciennes, non pas seulement à leurs vestiges, aux milliaires, mais encore aux temples et aux tombeaux. « Il n'y a pas »,

dit-il (p. 11), « de voies romaines sans sépultures : celles-ci sont la preuve de l'existence de celles-là ». Il suffit d'exagérer cette idée, juste en elle-même, pour tomber dans les plus fâcheuses erreurs. Une série de tombeaux de dimensions considérables, comme ceux de la voie Appienne ou de la voie Latine, prouve évidemment qu'ils servaient d'ornements à une ancienne chaussée. Mais quand, au lieu d'une suite de monuments, on se trouve en présence de tombeaux isolés, de fragments de pierre, de lambeaux d'inscriptions, il faut se garder de rien conclure : si à l'aide des sépultures déterrées à Bordeaux ou à Narbonne, on voulait dresser la carte des rues de ces villes ou des chemins de leur territoire, on aurait un étrange réseau de voies. En ces matières, comme en beaucoup d'autres, l'archéologie et l'épigraphie sont des sciences minutieuses et dangereuses : elles demandent plus de patience que d'imagination. Près de l'emplacement de l'ancienne cité de *Glanum* (Saint-Rémy), se trouve une pierre avec inscription, enchâssée dans le mur d'une ferme : est-ce à dire que la route romaine passait par là ? Elle provient des décombres qui entouraient le célèbre mausolée des Jules ; après différentes pérégrinations, elle a fini par échouer à la ferme (1). Il ne suffit pas toujours de trouver une inscription, de la lire et de la bien lire : il faut aussi refaire l'histoire du monument, et cette histoire est parfois impossible. Le mieux, dans ce cas, est de ne tenir aucun compte de la présence d'une ou même de plusieurs inscriptions. Puis, les Romains n'enterraient pas leurs morts seulement sur les bords des routes : ils avaient des cimetières, des nécropoles, des *columbaria*. Par suite, à moins de cas exceptionnels (et nous avons cité ceux que présentent les voies de la Campagne

(1) L'inscription est donnée ainsi par M. Gilles (p. 22) : VALERIVS || QVARTAE || VXORI. C'est évidemment celle qu'a publiée M. de Villefosse dans le *Bulletin Monumental* de 1878 (p. 76), et dont parle en ces termes le médecin Calvet dans ses notes ms. conservées à la Bibliothèque de Marseille (t. III, f° 78, r°) : *Ibid.* [à Saint-Rémy] *lapis nuperrime* [vers 1785] *eruderatus in complanando sepulcri Juliorum solo. Extat nunc mobilis ad basim crucis lapideae proximae.*

L · VALERIVS
QVARTAE
VXSORI

Entre les deux lectures, il n'y a pas à hésiter.

A la p. 224, M. Gilles signale, d'après Bouche (I, p. 324) une inscription de Châteaurenard : A·BRI·TRIB·MIL·COHOR. Calvet (f° 79), nous donne le texte exact :

[*praef. f*]ABR·TRIB·MIL·CHOR.

romaine), il faut écarter de l'étude des routes romaines cette recherche des sépultures et des épitaphes. On a relevé dans la vallée de l'Huveaune (arrondissement de Marseille) une cinquantaine d'inscriptions : M. Gilles en conclut qu'une route suivait la rivière, et il ajoute que ses lecteurs lui sauront gré de la leur faire connaître. Je me hâte de dire qu'il est fort possible qu'il y ait eu là une route, au moins dans la haute vallée, entre Saint-Zacharie, Auriol, Roquevaire et Saint-Jean; mais, comme ni les historiens, ni les itinéraires, ni les chartes du moyen-âge ne l'ont mentionnée, comme elle n'a laissé ni vestiges, ni dalles, ni milliaires, il est inutile de la rechercher, il est impossible de la suivre pas à pas, comme le fait M. Gilles. Il en résulte que la carte du département qu'il a dressée à la fin de son volume est couverte de plus de voies romaines, massiliennes ou autres, qu'il n'y a aujourd'hui dans les Bouches-du-Rhône de routes nationales et départementales et de chemins de grande communication.

Laissant donc de côté, d'une part, cette division en voies romaines et massiliennes (pour ne point parler des *chemins saliers* ou *sauniers* auxquels M. G. consacre un chapitre), d'autre part, toutes les voies qui ne sont point mentionnées dans les Itinéraires ou n'ont point laissé de traces évidentes de leur existence, nous pourrons classer ainsi, d'après les anciens eux-mêmes, les routes qui traversent cette partie de la Provence. On verra aisément que le réseau en est singulièrement plus simple que celui qu'imagine M. Gilles.

Ce qui est aujourd'hui le département des Bouches-du-Rhône était traversé par trois chaussées ou plutôt trois groupes de chaussées romaines : deux conduisaient d'Italie en Espagne, — l'une par la Méditerranée, l'autre par les Hautes-Alpes et la Durance, — et venaient se rejoindre à Nîmes ; la troisième menait de Lyon en Espagne en descendant la vallée du Rhône.

I. La première, au moins jusqu'à Arles, portait le nom de voie Aurélienne. Elle pénétrait dans le département par la vallée de l'Arc et y avait pour première station *Tegulata* (la grande Pugière), qu'indiquent l'Itinéraire et la Table de Peutinger. A Aix, la route se bifurque : un embranchement se rend directement à Arles par la vallée de la Touloubre et les rampes méridionales des Alpines : c'est celui que mentionne la Table et dont les milliaires permettent de suivre la trace ; un autre gagne Arles en faisant le crochet de Marseille : c'est celui qui se trouve indiqué dans l'Itinéraire.

1° La voie directe est marquée par les étapes suivantes :

D'Aix à *Pisavae*, que M. Gilles place à Saint-Jean-de-Brégas ou Bernas ; on a rencontré sur cette partie de la route trois milliaires prétendus du temps de Marc-Aurèle ;

De *Pisavae* à *Tericiae*, que M. G. met à Castelle près Mouriès ; quatre milliaires d'Auguste permettent de fixer plus exactement ce tracé de la route ;

De *Tericiae* à Arles directement, en suivant à peu près le chemin de grande communication qui unit Mouriès, Maussanne, le Paradou, Fontvieille et Arles : cette étape n'est indiquée ni par la Table, ni par les Itinéraires, mais les milliaires trouvés au sud des Alpines ne laissent aucun doute sur sa direction (1).

Cette voie est peut-être, de toutes les chaussées romaines de la Gaule, celle qui a laissé le plus de vestiges apparents. Un très grand nombre de milliaires ont été retrouvés sur ses bords ; le pavage de la voie est même admirablement conservé, surtout dans les environs d'Eguilles, de Salon, et de Maussanne. Elle a même retenu son premier nom : les gens du pays l'appellent *lou camin Ourelian*. Le vieux chroniqueur de Provence, Raymond de Solier, la décrivait ainsi au seizième siècle, et nous nous étonnons de ne pas retrouver cette description dans le livre de M. Gilles qui cite en maint endroit le manuscrit de Solier (2) *Ea* [*via*] *quinque ulnas lata* [*est*] ; *sex*, *et plerisque locis octo*, *at decem pedes eminet*, *intus lapidibus et cemento compacta* ; *supremaque sua superficie adeo artificiose glarea fluviatili*

(1) La Table de Peutinger fait trois étapes de celle-ci, marquées par *Glanum*, *Ernaginum*, *Arelate*; M. Gilles fait remarquer avec raison que les voyageurs qui se rendaient d'Aix à Arles ne pouvaient guère être obligés de franchir les Alpines, et il dirige la voie directement de *Tericiae* à *Ernaginum*. Mais à quoi bon ce détour d'*Ernaginum* ? — Du reste, les milliaires portent des indications de distance: sur celui du Mas de Brau (Herzog, 626), est marqué le chiffre de XII milles ; sur celui de Maussanne, que nous citerons tout-à-l'heure, XI ; sur celui du bas Paradou (Herzog, 626, ε), X ; sur ceux du Mas de Roubiac (*id.* δ et γ), VIII et VII. Bien entendu, on ne saurait admettre que ces bornes n'aient pas été déplacées : mais leur position relative indique au moins que les distances étaient comptées à partir de la station de l'ouest, et que cette station ne pouvait être *Ernaginum*, situé trop près (d'environ 3 kilomètres), de chacune des pierres milliaires : en revanche les chiffres marqués conviennent fort bien à l'éloignement d'Arles.

(2) Ms. de la Bibliothèque Méjane à Aix (n° 797), f° 99 [77]. C'est le ms. original. La Bibl. de Marseille en possède une copie annotée par M. de Nicolaï ; la bibl. d'Aix, une autre copie (n° 797*), due à M. de Méjane. Ces deux copies reproduisent, semble-t-il, la même rédaction du ms. de Solier, rédaction dont l'original est aujourd'hui perdu. Mais pour le passage en question, il n'y a pas de variantes.

obducta est, ut pluvias quavis anni parte respuens sicca semper et integra fere remaneat.

2° La voie indirecte se rendait à Arles par Marseille, *Calcaria*,(1) que M. G. place à Saint-Pierre-au-Pin, contre l'opinion générale qui la met à Calas même, et *Fossae Marianae* (le village de Fos ou la pointe de Saint-Gervais).

Bien entendu, M. Gilles ne fait pas de cette dernière voie (2) une chaussée romaine : c'est pour lui une double route massilienne, de Marseille à Aix et de Marseille à Arles. En l'envisageant de cette manière, il se prive d'un certain nombre d'indi-

(1) « Ainsi nommé », dit M. Gilles (p. 172), « pour prévenir le cavalier d'avoir à chausser ses éperons, pour parcourir la grande distance qui le séparâit de *Fossis Marianis* ». « Nous sommes surpris », ajoute-t-il, « que M. Desjardins s'y soit trompé et ne l'ait pas compris ». M. G. a-t il voulu se livrer à une douce plaisanterie ?

(2) C'est cette route de Marseille à Arles qui fut réparée en 435 par le préfet Auxiliaris, comme le prouve la célèbre borne milliaire du musée d'Arles. Il est vrai que M. G. en lit ainsi la ligne la plus importante : *de* ARE*late* NA*rbonem* (p. 101), lecture qu'il considère comme mettant fin à toute discussion. Nous ne saurions être d'accord avec lui : les lettres NA ne sont rien moins que douteuses ; deux courbures qui précèdent l'A semblent bien indiquer les angles supérieurs arrondis d'un M, bien plutôt qu'un N. Quant aux points gravés sur l'original, ils sont évidemment l'œuvre d'une main moderne.

Ce qui cependant nous fait accepter, indépendamment de la vue du monument, la lecture MA, c'est que Scaliger, le premier, à ma connaissance, qui ait parlé de cette inscription, lisait de cette manière, et sans aucune difficulté : or, depuis le milieu du seizième siècle, la pierre, qui n'est pas de bonne qualité, a passé par bien des vicissitudes et subi bien des outrages. Voici la lecture de Scaliger, conforme à la nôtre, sauf en ce qui concerne les lettres disparues depuis le XVIe siècle, et que nous indiquerons entre crochets (Scaliger, *Lectionum Ausonianarum libri*, éd. de 1588, p. 244) :

SALVIS[·]DD[·]NN
THEODOSIO · ET
VALENTINIANO
P[·]F[·]V[·]AC[·]TRIVM
SEMPER·AVG[·]XV
CONS · VIR · INL
[AV]XILIARIS · PR[AE]
[PRAE]TO ·GALLIA
[DE · AREL]ATE · MA
[MILI]ARIA · PONI·S
M[·]P[·]I[·]

Voici dans quel état, par exemple, le monument se trouvait vers 1750, à ce qu'écrit Séguier, *Repertorium* [ms. 16929], f° 36 : *Optandum quidem foret ut Arelatense nobile illud monumentum, quod hodie semisepultum extat ante fores ecclesiae PP. Societ. Jesu, nobiliori loco collocarent, nec perire sinerent.*

cations qui lui auraient été fort utiles. Sur la route nationale qui va de Marseille à Aix se trouve un village appelé Septèmes : des titres du cartulaire de Saint-Victor appellent l'endroit *Septimus, ecclesia de Septimo* (1) ; or de Septèmes à Marseille, il y a, à vol d'oiseau, sept milles : c'est donc là que passait la route romaine de Marseille à Aix et qu'était fixée la septième borne milliaire, en comptant depuis Marseille. Au-delà de Septèmes, il est parlé, dans un polyptique de 814, d'une *villa Nono*, située près d'un quartier nommé *Campania* (2). Or, à deux milles au nord de Septèmes se trouve un plateau qu'on appelle aujourd'hui encore « le plan de Campagne » ; là était marqué le neuvième mille depuis Marseille, qui a donné son nom à la *villa Nono*. En-deçà de Septèmes, à une distance, en droite ligne, de six kilomètres ou quatre milles de Marseille, on rencontre le village des Aygualades, dont une partie porte le nom de Carts ou Cars. Or, une charte de l'an 1219 a été signée, *subtus viam qua itur Aquis, inter turrem Guillielmi Rainaudi et locum qui appellatur Quartuns* (3). Carts, *Quartuns*, marque donc le quatrième mille depuis Marseille. Ces quatre points, Marseille, Carts, Septèmes, Campagne, sont sur une même ligne droite : il est à remarquer que le prolongement de cette ligne va aboutir, sur la rivière de l'Arc, au village des Milles, dont le nom est significatif, et où les auteurs de la *Statistique* prétendent avoir vu des débris de borne milliaire (II, p. 309). Les Milles sont à 14 milles de Marseille, à 4 d'Aix : entre ces deux points extrêmes, l'Itinéraire compte 18 milles. Il est peu de routes romaines, ce semble, dont on puisse reconstituer le tracé avec autant de certitude.

II. La route d'Italie en Espagne par les Alpes, la voie Domitienne, présente, dans les Bouches-du-Rhône, les mêmes particularités que la voie Aurélienne. De Cavaillon à *Glanum* (Saint-Rémy), il n'y a qu'une étape (4). A *Glanum*, comme à Aix la voie Aurélienne, la voie Domitienne se bifurque :

(1) *Cartulaire de Saint-Victor*. I, p. 42, 95, 284.

(2) *Cartulaire de Saint-Victor*, II, p. 633: [*Descriptio*] *mancipiorum de villa Nono, seu et Campania*. Ce texte m'a été signalé par M. l'abbé Albanès.

(3) *Cartulaire de Saint-Victor*, II, p. 321.

(4) Deux milliaires d'Antonin (de l'an 144), ont été trouvés dans le territoire d'Orgon : l'un (que nous transcrirons plus loin), dans le domaine de Chapelle, au croisement des deux routes nationales d'Aix à Montauban et de Paris à Antibes ; l'autre, sur la première de ces routes, à un mille à l'est du premier, à l'endroit appelé *Pierre-Plantade*, « la pierre plantée ». Ces deux milliaires appartiennent-ils à l'étape Cavaillon-*Glanum* de la voie Domitienne ? Nous n'oserions l'affirmer.

1° La ligne directe se rend de *Glanum* à Beaucaire, c'est à elle qu'appartient, suivant M. G., le milliaire de l'empereur Tibère, conservé dans le vestibule de la mairie de Maillanne. Cette étape est indiquée par le quatrième vase apollinaire.

2° La ligne indirecte, qui est celle de l'Itinéraire, de la Table, du premier et du troisième Vases apollinaires, passait à *Ernaginum*, à Arles et remontait le Rhône jusqu'à Beaucaire.

D'*Ugernum* ou de Beaucaire à Nîmes, il n'y a qu'une voie sur laquelle tous les Itinéraires sont d'accord.

Les deux routes, Domitienne et Aurélienne, étaient réunies par une voie qui allait de *Tericiae* à *Glanum*, et qu'indique la Table de Peutinger : elle permettait de se rendre plus directement de Nîmes à Aix, sans passer par Arles. C'est celle dont parle Strabon (4, 1, 3).

III. La troisième route, celle que construisit Agrippa et que fit réparer Antonin, conduisait de Lyon et de Germanie en Espagne le long de la rive gauche du Rhône. Son tracé dans le département est indiqué par l'Itinéraire de Jérusalem qui la fait passer à Avignon, *Bellinto* (Barbentane), *Ernaginum* et Arles. Le second Vase apollinaire la suit d'*Ernaginum* à Tarascon (1).

C'est à Nîmes ou près de Nîmes qu'aboutissent toutes ces routes : de là l'importance, dans l'antiquité, de la colonie nîmoise, au moyen âge, de la foire de Beaucaire, et, de nos jours, de la gare de Tarascon.

M. G. les attribue à une route d'Avignon à Marseille, qui serait, selon lui, la voie d'Agrippa. Malgré le silence des Itinéraires, nous serions disposés à admettre son hypothèse, en la modifiant du reste considérablement au sujet du tracé qu'il donne à la route. M. G. n'indique pas du reste les vraies raisons qui militent en faveur de cette conjecture et qui sont les suivantes : 1° Les milliaires ont été trouvés sur une ligne droite qui irait d'Orgon à Avignon, et non pas sur le tracé de la route de Cavaillon à St-Remy ; 2° Ils sont datés de 144, et à cette date Antonin fit réparer la voie d'Agrippa (Herzog, 640).

Deux autres milliaires, portant également cette date de 144, ont été trouvés dans cette région de la Narbonnaise : l'un à Tarascon même (Herzog, 642) ; l'autre à Nîmes (*id.* 641). Peut-être faut-il les rattacher au même système de voies que les deux d'Orgon ; le premier serait sur la voie d'Agrippa proprement dite, par Tarascon et Arles ; celui de Nîmes, sur une ramification qui suivrait la rive droite du Rhône et aboutirait précisément à Nîmes ; ceux d'Orgon sur un embranchement de gauche qui unirait directement Avignon et Aix. Dans ce cas la distance IIII (si le chiffre est complet) serait comptée (sur le milliaire de Chapelle) à partir d'Orgon, station sur cet embranchement. Dans le cas contraire, si les pierres d'Orgon appartenaient à la voie Domitienne, cette distance serait comptée à partir de Cavaillon : ce qui, du reste, nous paraît moins satisfaisant que la première hypothèse.

(1) Nous avons dit plus haut que la voie d'Agrippa se bifurquait sans doute à Avignon, un rameau allant gagner Aix par Orgon.

IV. Aux routes de terre il faut joindre l'itinéraire maritime avec les échelles de *Tauroentum*, de *Citharista*, de *Carsici*, d'*Immadrae* (que M. Gilles place, non pas à l'île de Maïre, mais au plan de Marsilho Veiré), de Marseille, d'*Incarus*, de *Dilis*, de Fos et du *Gradus*.

Il nous semble qu'en divisant ainsi le sujet qui nous occupe, on se fût conformé aux idées et aux textes des Anciens sans trop sacrifier de notre goût pour la clarté et la méthode. Le livre de M. Gilles, malheureusement, n'a, dans l'état actuel, ni la clarté ni la rigueur scientifique voulues. Il est élémentaire, par exemple, dans une étude sur les voies romaines, de fixer la date et de discuter les distances marquées sur les milliaires : l'auteur l'oublie totalement. En outre, il est à peu près impossible de se retrouver dans son travail : il ressemble un peu à sa carte, qui est un vrai labyrinthe. Ce serait sans doute perdre sa peine que d'essayer de distinguer, dans cette étude, les voies certaines d'avec les voies supposées. Il est vrai que M. Gilles ne fait point d'hypothèses, n'hésite sur rien, ne doute de rien : il n'y a point de place dans son esprit pour l'incertitude. Toutes les routes romaines qu'il décrit, il les a devinées, vues, suivies, il en connaît les détours, les raccourcis et les ornières comme l'aurait pu faire une estafette des empereurs.

« Ces études », dit en effet M. Gilles dans son introduction, « ne sont pas un travail de cabinet; tout ce que nous écrivons, nous l'avons vu et visité plusieurs fois quand cela nous a paru nécessaire; sauf donc les questions d'appréciation toujours contestables, nous déclinons d'avance toute critique ne s'inspirant que de la lecture des livres ». Nous avouons nous être servis, dans ce qui précède, autant, sinon plus, des livres que des monuments. Mais ce que nous allons dire ne sera inspiré que de la vue de ces derniers : nous osons espérer dans ce cas que M. Gilles voudra accepter notre critique.

M. Gilles a publié beaucoup d'inscriptions. Pour aucune de celles que nous avons pu voir jusqu'ici (c'est-à-dire presque toutes), notre lecture n'est conforme à celle de l'auteur, et nous croyons cependant avoir bien lu parce que nous avons lu comme le plus grand nombre. Je sais bien qu'en matière d'épigraphie il faut être très indulgent, car on a eu, on aura toujours beaucoup à se faire excuser. Mais peut-être M. Gilles franchit il trop souvent les limites en-deçà desquelles on mérite le pardon. Nous ne voulons citer que trois exemples : nous choisissons à dessein les inscriptions les plus importantes pour la topographie de la Narbonnaise.

I. L'inscription suivante se lit sur un tout petit autel en pierre conservé au musée de Nîmes. M. Gilles l'a publiée deux fois dans son livre. Nous mettons en regard ses lectures et la nôtre (1) :

Notre lecture :	Gilles, p. 6 :	Gilles, p. 88 :
ANDVSIA	ANDVSI	ANDVSIA
BRVGETIA	BRVCETIA	BRVGETIA
TEDVSIA	TEDVSIA	TEDVSIA
VATRVTE	VATRVTE	VATRVTE
▾ VGERNI	VGERNI	VGERNI
SEXTANT	SEXTANT	SEXTANT
BRIGINN	BRIGIVM	BRIGINN
STATVMAE	STATVMAE	STATVMAE
VIRINN	VIRIVN	VIRINN
▾ VCETIAE	VCETIAE	VCETIAE
SEGVSION	SEGVSTON	SEGVSTVM

II. L'inscription suivante est celle d'une des deux bornes milliaires trouvées dans le territoire d'Orgon. Elle provient du domaine de Chapelle, d'où elle a été transportée, en 1868, chez M. Trabaud : elle fait partie aujourd'hui de la collection de ce dernier, à Marseille. Elle est de l'an 144, et porte le nom de l'empereur Antonin :

Notre lecture :	Gilles, p. 120 ;
imp. CAES · T · AELIO	AES.T.AELIO
*hadri*ANO · ANTONINO	AV.D.ANTONINO
*aug.pi*O·P·P·TRIB POT·VII	P.P.TRB.POT.VII
cos· III	
IIII	

(1) M. Herzog (n° 248) lit à tort, à la 1re ligne, ANDVSI, à la dernière, SEGVSTON: il y a certainement SEGVSION. Il est vrai, ce qui a trompé un grand nombre des premiers éditeurs, qu'on a marqué le T au minium. A cette occasion, nous croyons qu'il est de notre devoir de protester hautement contre l'habitude prise dans certains Musées (heureusement abandonnée par celui de Nîmes) de peindre en rouge les lettres des inscriptions : rien de plus trompeur, de plus inutile et de plus arbitraire. On va parfois même plus loin : on gratte avec un canif la pierre de manière à accuser une lettre à peine tracée, et souvent encore de manière à figurer une lettre qui n'existe pas. Ce sont des procédés contraires à toute bonne foi scientifique. — Nous sommes heureux de pouvoir citer au sujet de cette inscription notre illustre Séguier, si oublié aujourd'hui et si digne d'une place d'honneur dans l'épigraphie moderne : *Segusion, uti in columella habetur, haud vero Seguston, uti in editis*. Cette pierre, dit-il en 1758, *ex summa cl. viri Spiritus Flecherii liberalitate antiquariae meae suppellectili accessit* (ms. fonds latin, 16930, f° 1420).

III. Voici encore une borne milliaire, appartenant, comme la précédente, à M. Trabaud. Elle a été trouvée chez un ménager à un kilomètre environ au sud de Maussanne, sur la route romaine de *Tericiae* à Arles :

Notre lecture:	Gilles, p. 72:
PATER·PATR*iae* IMP·CAESAR·DIVI·F AVGVSTVS·PONTIFEX MAXIMVS·COS·*x*II COS·DESIGNATVS.*xiii* *imp.xliii*TRIBVN*icia.po*T·XXI XI	IM CAESAR DIVI F AVGVSTVS PONTIFEX MAX COS TRIBVNITIAE X XI

Cette borne a été érigée dans la seconde moitié de l'an 3 avant notre ère, alors qu'Auguste, qui avait été consul douze fois, était désigné pour le consulat de l'année suivante. Or, au mois de février de l'an 2, il fut proclamé *pater patriae*; on ajouta alors ce titre aux bornes milliaires tout récemment élevées sur la voie Aurélienne, ce qui explique la place insolite qu'il occupe sur notre inscription (cf. Herzog, *ad* n° 626).

Nous croyons inutile de continuer, surtout d'insister sur les commentaires que M. Gilles donne de ces inscriptions.

Est-ce à dire qu'il n'y ait rien à prendre dans ce livre ? Telle n'est point notre pensée. Mais il faut distinguer entre l'ouvrage et les matériaux dont il est fait. L'ouvrage, nous avons dit ce qu'il était : quiconque voudra étudier les voies romaines dans le département des Bouches-du-Rhône devra s'en tenir aux prédécesseurs de M. Gilles, et en particulier à M. Desjardins. Quant aux matériaux, ils sont de toute nature : il y en a de mauvais, il y en a aussi d'excellents et de nouveaux : c'est que M. Gilles n'est pas un homme de cabinet, mais un chercheur. Il se sert pêle-mêle de ce qu'il trouve, pas toujours avec le discernement nécessaire : mais il trouve, ce qui n'est pas un mérite très commun. Il connaît admirablement bien la Provence, il est un des derniers Provençaux qui s'intéresse à son pays : il le parcourt sans cesse, et à pied. Il a su retrouver plus d'un débris antique, surtout dans les Alpines, son vrai domaine. Il faut lui en savoir un gré infini. Il publie des inscriptions nouvelles : d'autres pourront en donner un texte meilleur, mais cela vaut moins que de les avoir découvertes.

Camille Jullian.

SIGLES ET AUTRES ABRÉVIATIONS

(*Suite*) (1)

§. 3. LV = *Lu(cius)*; PV = *Pu(blius)*; QV = *Qu(intus)*.

En règle, le prénom *Lucius* doit toujours être représenté par sa seule lettre initiale L; cependant des exemples, à la vérité assez rares, le montrent sous la forme abrégée LV; en voici trois: LV CESERN SABINO (2); LV· CERVIO· A· F· COSO (3); LV· VATTIO· VATTIANI· FIL (4). Je les réunis à dessein, afin de m'en autoriser pour reconnaître la même notation dans une inscription, dont la lecture offrirait, sans cela, quelques difficultés. C'est une inscription découverte en 1777, par l'abbé Campion de Tersan, dans une cave de l'évêché de Lectoure, et actuellement conservée au couvent de la Providence; elle a été publiée en fac-similé par Chaudruc de Crazannes (5) de la manière suivante :

D M
L V M I N A
T I O G R E G o
R I o M o R T E
C I T A R A P T o
T V M V L V M
F E C E R E
S O D A L E S

D(iis) M(anibus), Lu(cio) Minatio Gregorio, morte cita rapto, tumulum fecere sodales.

Le mot *sodales*, qui évidemment ici, doit s'entendre des membres d'un collège funéraire, et que Chaudruc de Cazannes paraît avoir vu à quelque distance au-dessous du cadre, a été sans doute emporté par une cassure, car M. Ch. Robert a constaté son absence, lorsqu'il prit une copie de ce monument; d'après cette même copie, il manquerait le O final du mot *Gregorio* (6).

(1) Voir *Bull, épig.*, t. IV, 1884, p. 127.
(2) *C. I. L.*, III, 3654.
(3) Garrucci, *Dissert.* I. 95.
(4) *Mém. des Antiq. de Fr.* t. VII, 1826, p. 63.
(5) *Mém. des Antiq. de Fr.* t. XIII, 1837, p. 174.
(6) *Comptes-rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, pour l'année 1872*, 3e série, t. I, p. 476. — La face du cippe, opposée à l'inscription, a été transformée au moyen-âge en un bas-relief représentant une figure épiscopale, assise sur un coussin, vêtue d'une aube et d'une chasuble, et tenant de la main gauche un livre ouvert sur les pages duquel on lit PAX VOBIS.

On ne doit pas s'étonner de rencontrer le gentilice *Minatius* à Lectoure, puisqu'il est représenté sur divers points de la Gaule méridionale, notamment à Marseille, par un Q. Minatius Celer Claudianus (1), à Narbonne, par un P. Minatius Varus (2). La lecture fort admissible de ce gentilice sur notre inscription a donc pour effet d'en dégager la forme abrégée LV pour *Lu(cio)*.

Néanmoins il ne faut point se hâter de conclure, tellement on est exposé à des surprises dans l'onomastique gallo-romaine. Au musée de Nuits se trouve une stèle funéraire façonnée en forme de niche dans l'intérieur de laquelle est représenté un jeune homme, tenant de la main droite un gobelet. Sur le fronton, on voit, d'après le fac-similé publié par M. Bigarne (3), l'inscription:

/////LVMINATV BISILLI/////

On doit croire qu'à chaque extrémité il y avait une des sigles funéraires habituelles D. M, aujourd'hui détruites, et que la 8e lettre apparente est plutôt un I qu'un V, ce qui conduirait à une lecture telle que, [*D(iis)*] — *Lu(cii) Minati (i) Bisilli* — [*M(anibus)*]. Cependant il serait fort extraordinaire qu'il y eût, à Lectoure et à Nuits, deux exemples de l'abréviation exceptionnelle LV accolée précisément au même gentilice *Minatius*. Peut-être, après tout, faut-il lire simplement *Luminatu(s) Bisilli (filius)*, et accepter les formes onomastiques *Luminatus*, *Luminatius*, qui seraient à rapprocher du nom de lieu *pagus Luminis* (4), aujourd'hui Limony, par l'intermédiaire d'un ethnique tel que *Lumin(i)ates*.

La notation QV pour le prénom *Quintus* est une anomalie comparable à celle de LV pour *Lucius*; en voici deux exemples : QV SILICIO SILBANVS (5), et QV· METTIVS· C· F (6).

Je me figure que le prénom *Publius* n'a pas échappé au même traitement, et qu'il a été exceptionnellement représenté par l'abréviation PV, du moins si j'en juge par une inscription (7) conservée au musée de Langres,

D M

PV BILICI▾SARASI

ET LIBERORVM

EIIVS▾P▾SACROVIRVS

M P

(1) Muratori, *Thes.* p. 1377, n. 10.
(2) Muratori, *Thes.* p. 1590. n. 1.
(3) *Mém. de la Soc. Eduenne*, t. VII, 1878, p. 387, pl. 2, fig. 5.
(4) Allmer, *Inscript. Ant. de Vienne*, t. III, p. 456.
(5) *C. I. L.* X, 3630.
(6) Brambach, *C. I. Rh.* 1182.
(7) Je donne ici la copie que j'ai relevée sur le monument qui porte le n· 119 dans le *Catalogue du Musée fondé et administré par la Société historique et archéologique de Langres*, 2e édition (1873), p. 32.

Les sigles funéraires DM ont été ajoutées après coup, en caractères négligés et presque cursifs. Les trois premières lignes sont à rainures règlées ; à la première ligne le groupe PV est suivi d'un espace très nettement laissé en blanc ; à la 3e ligne, le premier mot me paraît devoir être lu ELIVS (1) plutôt que ELIVS; le S qui le termine est presque détruit ainsi que celui qui suit le P. Je propose la lecture suivante, non sans quelques appréhensions,

D(iis) M(anibus) Pu(blii) Bilici(i) Sarasi et liberorum eijus, p(ater) Sacrovirus m(onimentum) p(osuit).

L'inscription est surmontée d'un fronton triangulaire dont le tympan est occupé par un buste central, et qui est surmonté, en guise d'acrotères, de deux autres bustes, à droite, Apollon solaire radié, à gauche, Diane ornée du croissant lunaire. C'est une disposition architectonique analogue à celle du cippe de South Shields décrit dans le présent n° du *Bulletin* (*supra*, p. 1).

On admettra sans difficulté que PV représente parfois *Publius*, en se rappelant que la même notation a été employée par les monétaires pour signifier *pu(blice)*, sur les deniers de M. Lucilius Rufus, et *pu(blico)*, dans la formule EX· A· PV des deniers de C. Fabius, C. f. (comparée à la formule ARG. PVB de ceux de L. Sextius C.f. (2).

§ 4. PL · C = *pl(ebs) c(ollegii)*

L'Institut archéologique de Rome, dans sa séance (3) du 25 janvier 1884, a reçu communication d'une petite lame de bronze quadrangulaire trouvée dans le Tibre et portant l'inscription: (4)

P · SEPTIMIO
GETAE
NOBILISSIMO
CAES
PL·C·V·REG·XI

Les abréviations REG' XI ont été immédiatement reconnues comme indicatives de la 11e région de la ville de Rome. Quant aux autres abréviations, elles sont restées dans l'indétermination. Cependant si l'on considère, 1° que PL représente

(1) On trouve de même ELIVS pour *ejus* dans une inscription de Cologne (Brambach, *C. I. Rh.* 313).

(2) Cohen, *Desc. des monn. de la rép.*, pl. XXV; pl. XIII, n° 7, l. XXXVII.

(3) *Bull. de l'Instit. de Corr. Arch.* 1884, p. II.

(4) Elle est passée dans la collection de M. Dutuit, à Rouen; je la décris d'après mon estampage : longueur, 102 mm ; hauteur, 60 mm; hauteur des lettres, 7mm.

habituellement *plebs*, comme dans le titre *trib(unus) pl(ebis)* ; 2° que la locution *plebs collegii* est donnée en toutes lettres par une inscription de Rome (1) ; et 3° que la lettre C est usitée pour sigle de *collegium*, on en conclura que PL· C signifie *pl(ebs) collegii*.

Quant à la sigle qui vient ensuite, elle doit spécifier le collège dont il est ici question ; c'est ainsi que la formule C·C signifie *collegium centonariorum*, sur une tablette de patronat (2). On aura donc à suppléer V par quelque nom de corporation ayant cette initiale ; mais parmi ceux qui remplissent cette condition, il n'en est aucun dont on puisse avec certitude placer le siège dans la 11° région, si ce n'est le collège désigné par les mots COLL· VELABRENSIVM dans une inscription de Rome (3). Or le Velabrum figure dans la liste des édifices et des monuments de cette région, entre la statue de l'Hercule à l'olivier, et l'Arc de Constantin, liste connue sous le nom de *Curiosum urbis Romæ* (4). Je propose donc, sauf meilleur avis, de lire l'inscription de la plaque de bronze ainsi : *P(ublio) Septimio Getae, nobilissimo Caes(ari) plebs c(ollegii) V(elabrensium ?), regione undecima*. Cette tablette était vraisemblablement fixée à la base d'une statuette ou d'un buste de Géta, exposé dans le local où se réunissait le collège des *Velabrenses*, ou peut-être simplement appliquée aux murs de la salle. Quand la mémoire de Géta fut abolie, ordre fut donné de marteler son nom sur tous les monuments où il était inscrit ; mais une pareille mesure ne concernait évidemment que les monuments immeubles par destination ou par nature, et ne s'appliquait pas à des objets aussi petits que la tablette en question ; il suffisait de l'enlever, et de la mettre au rebut. Les abréviations de la dernière ligne, malgré leur concision, étaient parfaitement claires et compréhensibles pour les membres du collège qui les avaient devant les yeux, dans l'édifice où ils s'assemblaient.

M. Henzen remarque avec raison que l'on ne s'attendrait pas à ce que la *plebs* d'un collège fût mentionnée sans ses *magistri* ou ses *curatores*. Je le pense aussi, mais comme en définitive, le texte les omet, il faut bien en passer par là, à moins de supposer que l'abréviation PL·C signifie quelque chose comme

(1) *C. I. L.* VI, 8532. — Orelli-Henzen, 7191.
(2) Orelli-Henzen, 4134 — Wilmanns, 2858.
(3) *C. I. L.* VI, 467.
(4) Muratori, *Thes. vet. insc.* t. IV, p. MMCXXVI.

pl(austrarii), ou *pl(umarii)*, ou encore *pl(umbarii) c(orporati)*, car d'une manière, ou d'une autre, on ne voit pas qu'elle puisse indiquer autre chose que les auteurs de la dédicace pris collectivement. Le mot *pl(atea)* ne remplissant pas cette condition doit être écarté, bien qu'on soit tenté de le mettre en rapport topologique avec *reg(io) XI.*

§ 6. B·M·R = *b(onae) m(emoriae) r(eligiosa)*

On connaît, principalement dans l'épigraphie de l'Afrique, toute une famille de locutions telles que *bonae memoriae pater* (1), *bonae memoriae mater* (2), *bonae memoriae juvenis* (3), *bonae memoriae matrona* (4), *bonae memoriae filius* (5), *bonae memoriae vir* (6), *bonae memoriae femina* (7), en toutes lettres. Les deux dernières donnent l'explication des formules en sigles B·M·V (8) et B·M·F (9). Par analogie, on en a conclu que la formule B·M·P (10) signifie *b(onae) m(emoriae) p(uella)*, bien que cette locution ne se soit pas encore rencontrée sous forme explicite. On peut s'attendre à pouvoir augmenter cette série de formules abréviatives, suivant le hasard des découvertes. En voici un exemple que me fournit une inscription de Cherchell naguère éditée dans ce *Bulletin* (t. IV, 1884; p. 63) par M. Schmitter.

B M R
F R I D I L A I N
PA REQVIISCIT
☧

La sigle R me paraît représenter ici le mot *religiosa* avec l'acception qu'il a dans une inscription chrétienne de Marseille (11) dont voici les premières lignes :

☧ HIC REQVIESCET IN PA || CE EVSEBIA RELIGIOSA || MAGNA ANCILLA DI QVI ||.

(1) *C. I. L.* VIII, 9106.
(2) *ib. id.* 9091.
(3) *ib. id.* 9065.
(4) *ib. id.* 9090.
(5) *ib. id.* 9101.
(6) *ib. id.* 934.
(7) *ib. id.* 965.
(8) *C. I. L.* VIII, 9008; 9077; 9168; 9253.
(9) *C. I. L.* X, 1784.
(10) *C. I. L.* VIII, 9009.
(11) Le Blant, *I. C. G.* t. II, n° 545; *id. Manuel d'épigraphie chrétienne*, p. 24 et 195.

En conséquence, l'inscription de Cherchell se lirait, non pas *b(onae) m(emo)r(iae)*, mais *b(onae) m(emoriae) r(eligiosa) Fridila in pa(ce) requ(i)escit.*

§ 5. F·S·S· = *f(it) s(umma) s(ummarum)*

J'incorpore dans ma liste de nouvelles sigles la formule F·S·S (inscription de Coptos) au sujet de laquelle j'ai donné précédemment (1) des explications qui sont désormais acceptées (2). Je ne les répéterai donc pas ; seulement, s'il restait l'ombre d'un doute, il me suffirait d'ajouter que la résolution des sigles F·S·S en *f(it) s(umma) s(ummarum)* résulte catégoriquement de la combinaison de deux locutions connues sous forme explicite, par deux inscriptions, l'une (3) FIT SVMMA VTRAQVE, l'autre (4), SVM*(ma)* SVM*(marum)*. Il est intéressant de remarquer combien ces données épigraphiques concordent avec le passage de Columelle (5), *fit utraque summa xliv*, et avec celui de Caton (6) dans lequel le total calculé d'une addition de dépenses est annoncé par les sigles S·S qui avaient été interprétées jusqu'à présent *summa sumpti: HS lxxii*, mais dont le véritable sens, suivant M. Mommsen, paraît être plutôt *summa summarum*

§ 7. K = *k(astris)*

A la suite d'une forte crûe survenue en 1803, on découvrit un beau milliaire de Hadrien dans le lit d'un petit affluent de la rivière Lune appelé Artle Beck, près de Caton à environ quatre milles E·N·E· de Lancaster. C'est une colonne cylindrique d'environ sept pieds de haut et de quatre pieds de circonférence, actuellement conservée dans la propriété de M. Gregson, à Caton. Elle porte l'inscription

IMP · CAES
TR · HADRIA
AVG · P · M · T · P
COS · III · P · P
| K · M · P · III |

La seule difficulté de lecture réside dans le signe énigmatique gravé au commencement de la dernière ligne. Si nous en connais-

(1) *Bull. épig.* III, p. 199, et IV, p. 35.
(2) *Ephem. épig.* V, p. 570.
(3) Wilmanns, *Exempl.* 2845, *lin.* 91.
(4) Wilmanns, *Exempl.* 2599 — *C. I. L.* VI, 10051.
(5) *De re rust.* V, 2.
(6) *De re rust.* XXI, *in fine.*

sions la signification il nous donnerait le nom romain de Lancaster, inconnu jusqu'à présent.

La description qu'on vient de lire est empruntée au récent ouvrage de M. Thompson Watkin, *Roman Lancashire*, p. 182, et l'inscription figure sous le n° 1175 dans le tome VII du *Corp. Inscr. Latin.*

Il me semble qu'on peut retrouver la clef de l'énigme, puisque énigme il y a. En effet, le signe en question n'est pas autre chose qu'un K retourné, et si son identité n'a pas encore été reconnue, cela tient apparemment à ce que, par une négligence dans la gravure, il existe un petit intervalle entre la haste et le point de rencontre des branches obliques de cette lettre qui dès lors prenait l'aspect d'un C rétrograde suivi d'une unité, ⊃I.

Et maintenant que signifie ce K rétrograde ?

A mon sens, c'est la sigle du mot *k(astris)*, comme dans la formule P·P·K, *praepositus kastris* (1), ou dans cette autre, M K, *mater kastrorum* (2) ou enfin, dans l'abréviation KK, *kastris* (3), mais ici avec redoublement, comme marque du pluriel.

L'inscription de Caton doit donc se lire ainsi : *Imp(eratori) Caes(ari) Tr(aiano) Hadria(no) Aug(usto), p(ontifici) m(aximo), t(ribunicia) p(otestate), co(n)s(uli) tertium , p(atri) p(atriae). K(astris) m(illia) p(assuum) tria.* Elle est datée du temps compris entre les années 121 et 123 de notre ère et nous apprend que l'emplacement primitif de la borne près de Caton était distant de 3 milles d'une station militaire portant la simple dénomination *Castra*, « Le Camp », laquelle, en se combinant avec le nom de la rivière voisine Lune, a produit le nom moderne de la ville de Lancaster, orthographié *Loncastre* au moyen-âge.

La sigle ꓘ = *k(astris)* rentre dans la catégorie assez nombreuse des abréviations rétrogrades: Ɔ, *c(enturia), c(ontra), C(aia);* ꟻ, *f(ilia)* ; ⅃, *l(iberta)* ; ꟼ, *p(uella)* ; VM, *mu(lier)* ; Vꟼ, *pupilla*, etc. On connaît aussi des exemples de sigles couchées, comme: ꟽ, *m(ulier)*, ou renversées, comme W, *m(ulier)* ; Ь *p(upilla)* ; ꟻ, *f(ilia)*. Ne pas confondre ce signe avec le *digamma* imaginé par l'empereur Claude.

(1) Wilmanns, *Exempl.* 1581.
(2) Orelli, 1243.
(3) Orelli, 3458.

Il est à remarquer que la plupart de ces abréviations rétrogrades sont spécialement affectées à des appellations féminines. A cette occasion, nous recommandons, comme pouvant être utilement consulté, un récent travail de M. Vincenzo De-Vit, intitulé *Della lettura delle lettere singolari* Ɔ.L *nei monumenti epigrafici* (extr. des *Atti della R. Accademia delle Scienze di Torino*, vol. XX, 1884.)

Robert Mowat.

COURS ÉLÉMENTAIRE D'ÉPIGRAPHIE LATINE

(*Suite*)

§ II. *Cursus honorum équestre.* (1)

A côté de l'ordre sénatorial dont nous venons de parler, nous trouvons sous l'Empire, un second ordre inférieur, l'ordre équestre. Les différentes charges accessibles aux membres de cet ordre sont, elles aussi, soumises à certaines règles hiérarchiques qu'il est indispensable de connaître pour comprendre les inscriptions relatives à des chevaliers.

Les *cursus honorum* équestres, comme les *cursus honorum* sénatoriaux, sont rédigés soit dans l'ordre direct, soit dans l'ordre inverse. Nous trouverons les deux procédés employés indistinctement dans les exemples qui seront cités plus bas :

Pour aborder cette carrière, il fallait :

1° Posséder le cens équestre de 400,000 sesterces ;

2° Etre *eques equo publico* (EQ·P; EQ·PVB; EQ; PVBL), c'est-à-dire être compris sur la liste des chevaliers, dressée sous le contrôle de l'empereur. Or, pour pouvoir figurer sur cette liste, on devait ou être chevalier de naissance, ou avoir obtenu le rang équestre par la faveur impériale. Le titre *equo publico* est généralement omis dans les *cursus honorum* équestres, mais par suite d'un simple sous-entendu (2).

Mais, avant de parvenir aux charges civiles qui formaient la véritable carrière, aux procuratèles, on était tenu d'accomplir un

(1) Cf. O. Hirschfeld, *Untersuchungen auf den Gebiete der roem. Verwaltungs Geschichte*, surtout p. 240 et suiv.
(2) Hirschfeld, *Untersuchungen*, p. 214, note 4.

certain temps de service militaire, de remplir une ou plusieurs des charges dites *militiae equestres*, c'est-à-dire, la préfecture ou le tribunat d'une cohorte auxiliaire (*praefectus cohortis* = ἔπαρχος σπείρας,) le tribunat légionnaire angusticlave (1), la préfecture d'une aile de cavalerie (*praefectus alae* = ἔπαρχος εἴλης). Claude, au dire de Suétone, *equestres militias ita ordinavit ut post cohortem alam, post alam tribunatum legionis daret*; mais cet ordre hiérarchique qui n'est pas confirmé par les inscriptions de cette époque fut, en tout cas, bientôt interverti. Sur les monuments épigraphiques le tribunat légionnaire se rencontre habituellement entre la préfecture d'une cohorte et la préfecture d'une aile de cavalerie (2).

Quelques auteurs regardent la préfecture des ouvriers (*praefectus fabrum* = ἔπαρχος τεχνιτῶν) comme faisant partie des milices équestres (3). Il est plus juste de la considérer comme un emploi semi-militaire qui, la plupart du temps, conduit à ces milices. Les trois tribunats militaires urbains, *tribunus cohortis vigilum*, *tribunus cohortis urbanae*, *tribunus cohortis praetoriae*, sont également des degrés pour s'élever aux procuratèles.

En admettant, avec M. Mommsen (4) que l'âge de 25 ans environ était celui des tribuns militaires de rang équestre, on voit que l'on entrait dans la carrière entre 27 et 30 ans, c'est-à-dire un peu plus tard que ne le faisaient les sénateurs pour la carrière sénatoriale.

On peut distinguer parmi les charges qui composent la carrière équestre plusieurs catégories :

1° Les fonctions financières attribuées à des *procuratore Augusti*, qu'elles fussent exercées dans les provinces, en Italie ou à Rome. Dans cette catégorie on peut ranger les procurateurs qui occupent, dans les provinces de l'empereur, auprès du gouverneur, la place que tiennent les questeurs auprès des proconsuls dans les provinces sénatoriales, (*procurator Augusti* = ἐπίτροπος Σεβαστοῦ, Καίσαρος, τοῦ κυρίου; *procurator provinciae* = ἐπίτροπος ἐπαρχείας et un grand nombre d'autres agents financiers de l'empereur *procurator a rationibus* (ἐπίτροπος λόγων, *procurator hereditatium*

(1) On ne trouve pas le mot *angusticlavius* dans les inscriptions, par la raison qu'il indique une infériorité de situation dont il n'y a pas lieu de se vanter.

(2) Cf. L. Renier, *Mélanges d'épigraphie*, p. 203 et suiv., et Hirschfeld, *Untersuchungen*, p. 247.

(3) Marquardt, *Staatsverwaltung*, II (2e édit.). p. 517.

(4) *Pline le Jeune*, p. 13.

= ἐπίτροπος κληρονομίκος, *procurator xx hereditatium* = ἐπίτροπος εἰκοστῆς κληρονομιῶν, etc.

2° Les charges confiées aux officiers de la maison impériale ou aux employés de la chancellerie: *procurator bibliothecarum* = ἐπίτροπος βιβλιοθηκῶν ; *a libellis* = ἐπὶ βιβλειδίων ; *ab epistulis* = ἐξ ἐπιστολῆς ; *procurator castrensis*, etc.

3° Diverses préfectures administratives, comme la préfecture de l'annone (*annonae* = σίτου δόσεως) et celle de la poste (*vehiculorum* = ὀχημάτων).

4° Certains commandements militaires: la préfecture d'une flotte (*praefectus classis* = στολάρχης), des vigiles, (οὐιγίλων), de l'Egypte, du prétoire (πραιτωρίου).

Il n'est pas possible d'établir une hiérarchie rigoureuse entre ces différentes fonctions, d'autant plus que l'importance d'un grand nombre d'entre elles a varié suivant les époques.

Le classement des procuratèles que M. Hirschfeld a fait, d'après le traitement qui leur était affecté, peut être utilement consulté à ce sujet (1); nous n'avons pas à le reproduire ici. Nous rappellerons seulement que les hautes fonctions de la carrière équestre sont en suivant l'ordre progressif: la préfecture de la flotte de Ravenne ou de Misène, la préfecture des Vigiles, celle de l'annone, celle d'Egypte et enfin celle du prétoire.

Le personnage suivant, qui figure sur une inscription de Tarragone, ne faisait que commencer la carrière équestre quand le monument lui a été élevé :

C. I. L., II, 4238.

M · PORCIO · M · F
ANIENS · APRO
II VIRO · PRAEFEC
FABR · TRIB · MILIT
LEG · VI · FERRAT
PROC · AVGVST
AB · ALIMENTIS
FLAMINI · P · H · C
P · H · C

M. Porcio, M. f(ilio) Aniens(i tribu), Apro, duum viro;

(1) *Untersuchungen*, p. 258 et suiv. Il reconnaît à partir d'Hadrien quatre classes de procurateurs: *trecenarii* (*CCC* ou *ad HS CCC*), *ducenarii* (*CC* ou *ad HSCC*), *centenarii* (*C* ou *ad HSC*) *sexagenarii* (*ad HS LX*).

Fonction de transition entre les honneurs municipaux et la carrière équestre:

praefec(to) fabr(um) ;

Fonction préparatoire à la carrière équestre :

trib(uno) milit(um) leg(ionis) VI Ferrat(ae) ;

Fonction de la carrière équestre :

proc(uratori) August(i) ab alimentis ;

flamini p(rovinciae) H(ispaniae) C(iterioris), provincia H(ispania) C(iterior).

L'inscription que nous allons citer, au contraire, nous fait connaître un chevalier qui s'était avancé assez loin dans la carrière équestre, sans parvenir néanmoins aux charges suprêmes:

C. I. L., VIII, 8934.

SEX · CORNELIO
SEX · F · ARN · DEXTRO
PROC · ASIAE · IVRIDICO · ALE
XANDREAE · PROC · NEASPO
LEOS · ET · MAVSOLEI · PRAEF ·
CLASSIS · SVR · DONIS · MILITA
RIB · DONATO · A · DIVO · HADRI
ANO · OB · BELLVM · IVDAICVM
HASTA · PVRA · ET · VEXILLO
PRAEF · ALAE · I · AVG · GEM · CO
LONORVM · TRIB · LEG · VIII · AVG
PRAEF · COH · V · RAETORVM
PRAEF FABRVM · III · PATRONO
COLONIAE
P BLAESIVS · FELIX · 7 · LEG · II · TRAI
AN · FORT · ADFINI · PIISSIMO
OB MERITA

Sex. Cornelio, Sex. f(ilio), Arn(iensi tribu), Dextro;

Fonctions de la carrière équestre :

proc(uratori) Asiae, juridico Alexandreae, pro(curatori) Neaspoleos et Mausolei, praef(ecto) classis Syr(iacae) ;

Fonctions préparatoires à la carrière équestre :

donis militarib(us) donato a Divo Hadriano ob bellum Judaicum hasta pura et vexillo, praef(ecto) alae I Aug(ustae) gem(inae) colonorum, trib(uno) leg(ionis) VIII Aug(ustae), praef(ecto) coh(ortis) V Raetorum ;

Fonction de transition :

praefecto fabrum ;

patrono coloniae, P. Blaesius Felix, c(enturio) leg(ionis) II Traian(ae) Fort(is), adfini piissimo, ob merita.

Enfin le monument suivant nous présentera un exemple complet du *cursus honorum* équestre, du moins pendant les deux premiers siècles :

C. I. L. VI, 1599.

M · BASSAEO · M · F · ST*el*
RVFO · PR · PR an 177
*im*PERATORVM · M · AVRELI · ANTONINI · ET
l. AVRELI · VERI · ET · L · AVRELI · COMMODI · AVGG
CONSVLARIBVS · ORNAMENTIS · HONORATO
*e*T OB VICTORIAM · GERMANICAM · ET · SARMATIC
*a*NTONINI · ET · COMMODI · AVGG · CORONA
*m*VRALI · VALLARI · AVREA · HASTIS · PVRIS · IIII
*to*TITEMQVE · VEXILLIS OBSIDIONALIBVS
ab iisdem DONATO · PRAEF · AEGYPTI · PRAEF an 161-166
ann. PROC · A · RATIONIBVS · PROC · BELG*icae et*
*du*ARVM · GERMANIARVM · PROC · REGNI · *no*
*ri*CI · PROC · ASTVRIAE · ET · GALLAECIAE · TRIB · *coh*
...PR · TRIB · COH · X · VRB · TRIB · COH · V · VIGVL · P · P · BIS
etc.

M. Bassaeo, M. f(ilio) St[el(latina tribu)], Rufo ;

Fonctions supérieures de la carrière équestre :
pr(aefecto) pr(aetorio) [Im]peratorum M. Aureli(i) Antonini et [L] Aureli(i) Veri et L. Aureli(i) Commodi Augustorum, [c]onsularibus ornamentis honorato [e]t ob victoriam Germanicam et Sarmaticam [A]ntonini et Commodi Augustorum corona [m]urali et vallari aurea, hastis puris iiii, [to]tidemque vexillis obsidionalibus [ab iisdem] donato, praef(ecto) Aegypti, praef(ecto) [ann(onae) ou vig(ilum)];

Procuratèles :
proc(uratori) a rationibus, proc(uratori) Belg[icae et du]arum Germaniarum, proc(uratori) regni [Nori]ci, proc(uratori) Asturiae et Gallaeciae ;

Fonctions militaires préparatoires :
trib(uno) [coh(ortis)...] pr(aetoriae), tribuno) coh(ortis) x urb(anae), trib(uno) coh(ortis) v Vigul(um), p(rimo) p(ilo) bis.

Depuis Hadrien, on admet comme fonctions préparatoires à la carrière des procuratèles, à côté des milices équestres, et avec dispense de service militaire, quelques emplois civils comme celui d'avocat du fisc ou des charges administratives inférieures (1) ;

(1) Hirschfeld, *Untersuchungen*, p. 255.

aussi dans certains *cursus*, ne rencontre-t-on, parmi les fonctions antérieures aux procuratèles, la mention d'aucun grade militaire.

De Boissieu, *Inscr. de Lyon*, p. 246.

C · IVL · C · FIL · QVIR · CELSO
A LIBELLIS ET CENSIBVS
PROC PROVINCIAR LVGVD ET AQVITANIC
PROC PATRIMONI PROC XX HEREDITAT ROMAe
PROC NEASPOLEOS ET MAVSOLEI ALEXANDRIAE PROC
XX HEREDITAT · PER PROVINCIAS NARBONENSem
ET AQVITANICAM DILECTATORI PER AQVITANICAe
XI POPVLOS CVRATORI VIAE LIGNARIAE TRIVMPHAlis
APPIANVS · AVG · LIB · TABVL · RATION · FERRAR

C. Jul(io), C. fil(io), Quir(ina tribu), Celso;

Fonction préparatoire:
a libellis et censibus :

Procuratèles :
proc(uratori) provinciar(um) Lugud(unensis) et Aquitanic(ae), proc(uratori) patrimoni(i), proc(uratori) xx hereditat(ium) Roma[e], proc(uratori) Neaspoleos et Mausolei Alexandriae, proc(uratori) xx hereditat(ium) per provincias Narbonens[em] et Aquitanicam, dilectatori per Aquitanica[e] xi populos, curatori viae lignariae triumpha[lis].

Appianus, Aug(usti) lib(ertus), tabul(arius) ration(um) ferrar(iarum).

La carrière équestre subit d'importants changements au IIIe siècle. La *praefectura fabrum* disparaît, le centurionat est compris parmi les milices équestres et en forme le premier degré ; à partir de cette époque apparaît l'expression *a tribus militiis*, ou à *quatuor militiis*, suivant le nombre de charges obtenues, ou simplement *ab equestribus militiis* (ἀπὸ στρατειῶν ἱππικῶν), *a militiis* (ἀπὸ στρατειῶν), (1).

En même temps le primipilat et la préfecture d'une légion, qui auparavant étaient pour les vieux sous-officiers le couronnement de la carrière, deviennent un titre pour obtenir des procuratèles. On n'arrive même aux charges les plus élevées de l'ordre équestre

(1) Cf. Hirschfeld, *Untersuchungen*, p. 249, 250 et les notes ; cet auteur suppose même que le titre *a militiis*, à cette époque, pouvait être purement honorifique et, comme tel, être souvent accordé à des chevaliers qui n'auraient pas fait de service véritable.

qu'après avoir été *praefectus alae*, tribun des prétoriens ou préfet légionnaire. Les places de procurateurs paraissent n'être plus, dès lors, qu'une récompense donnée aux anciens officiers. L'importance de ces places était naturellement d'autant plus grande que le grade militaire obtenu antérieurement était plus élevé (1). Ce sont là autant de changements dont nous retrouvons la trace dans les inscriptions.

Les procurateurs de l'ordre équestre portent sur les monuments la qualification de *vir egregius* (V·E), en grec, ἄνηρ κράτιστος, dont la première mention connue date du règne d'Antonin le Pieux (2). Ce titre peut d'ailleurs être accordé à d'autres membres de l'ordre équestre. Celui de *vir perfectissimus*, (V·P), est porté par les préfets depuis le rang de *praefectus classis* jusqu'à celui de *prafectus annonae*, ainsi que par certains procurateurs de rang élevé. Le préfet du prétoire seul est *vir eminentissimus*, (V·EM) (3).

Les *equites inlustres* sont ceux des chevaliers qui, ayant le cens sénatorial, peuvent prétendre à la carrière réservée aux sénateurs.

§ III. *Cursus honorum mixte.*

Les chevaliers qui parcouraient la carrière équestre formaient la noblesse équestre; « equestris nobilitas » suivant l'expression de Tacite. Aussi arrive-t-il fréquemment depuis Vespasien que les procurateurs d'un certain rang sont admis à entrer dans la carrière sénatoriale, l'ordre des chevaliers étant appelé ainsi à alimenter l'ordre des sénateurs (4).

Ils y arrivent par l'*allectio* soit *inter praetorios*, c'est la règle, soit *inter tribunicios*, ce qui est moins fréquent. Plus rarement encore les procurateurs abordaient la carrière sénatoriale en gérant la questure, le tribunat ou la préture.

Il suffira, pour confirmer ce que nous venons de dire de transcrire ici un exemple de *cursus honorum* mixte:

(1) Hirschfeld, *op. cit.*, p. 249 et suiv.
(2) *C. I. L.*, V, 532 l. 28. Cf. Mispoulet, *Instit. polit. des Romains*, p. 208, note 91.
(3) Ne pas confondre ces sigles avec V·E·M, *vir egregiae memoriae*.
(4) *Seminarium senatorum equestrem locum esse* (Lamprid. *in Alex.*, 19.

C. I. L., II, 4114.

TIB·CL·CANDIDO·CoS
XV VIR·S·F·LEG·AVGG
PR·PR·PROVINC·H·C
ET·IN·EA·DVCI·TERRA·MARIQVE
ADVERSVS REBELLES·H·H·P·R
ITEM ASIAE·ITEM NORICAE
DVCI EXERCITVS. ILLYRICI
EXPEDITIONE·ASIANA·ITEM·PARTHICA
ITEM · GALLICA · LOGISTAE · CIVITATIS
SPLENDIDISSIMAE · NICOMEDENSIVM
ITEM EPHESIORVM·LEG·PR·PR·PROVINC
ASIAE · CVR · CIVITATIS · TEANENSIVM
ALLECTO·INTER·PRAETORIOS·ITEM
TRIBVNICIOS·PROC·XX·HERED·PER
GALLIAS·LVGDVNENSEM·ET·BEL
GICAM·ET·VTRAMQ·GERMANIAM
PRAEPOSITO·COPIARVM·EXPEDITI
ONIS·GERMANICAE·SECVNDAE
TRIB·MIL·LEG·II·AVG·PRAEFECTO
(sic) COHRTIS·SECVNDAE·CIVIVM
ROMANORVM
SILIVS HOSPES·HASTATVS·LEG·X
GEMINAE · STRATOR · EIVS
OPTIMO·PRAESIDI

Tib. Cl(audio) Candido, co(n)s(uli);

Fonction sacerdotale :

xv vir(o) s(acris) f(aciundis) ;

Fonctions prétoriennes :

leg(ato) Aug(ustorum duorum) pr(o) pr(aetore) provinc(iae H(ispaniae) C(iterioris) et in ea duci terra marique adversus rebelles h(omines) h(ostes) p(opuli) r(omani), item Asiae, item Noricae, duci exercitus Illyrici expeditione Asiana, item Parthica, item Gallica, logistae civitatis splendidissimae Nicomedensium, item Ephesiorum, leg(ato) pr(o) pr(aetore) provin[c(iae)] Asiae, cur(atori) civitatis Teanensium, allecto inter praetorios ;

Transition entre les deux carrières :

item tribunicios ;

Procuratèle :

proc(uratori) xx hered(itatium) per Gallias Lugdunensem et Belgicam et utramq(ue) Germaniam ;

Fonctions militaires préparatoires :

praeposito copiarum expeditionis Germanicae secundae, trib(uno) mil(itum) leg(ionis) ii Aug(ustae), praefecto coh(o)rtis secundae civium romanorum ;

Silius Hospes, hastatus leg(ionis) x geminae, strator ejus, optimo praesidi.

On voit que ce personnage, dont le *cureus honorum* est rapporté dans l'ordre inverse, est entré dans la carrière équestre après avoir accompli son service militaire, suivant la règle. Il obtient alors une procuratèle ; mais au lieu de continuer la carrière des chevaliers il est admis au rang des *tribunicii* ; dès lors il fait partie de l'ordre sénatorial. Il aurait dû ensuite gérer la préture, mais, par une nouvelle faveur impériale dont nous avons déjà parlé (1), il est classé parmi les anciens préteurs. Puis il est revêtu de diverses fonctions civiles et militaires réservées aux prétoriens et arrive enfin au consulat. Celui-ci, comme le sacerdoce dont il a été honoré, est placé en tête de l'inscription, ainsi que nous l'avons expliqué plus haut.

Telles sont les différentes sortes de *cursus honorum* que l'on rencontre sur les textes épigraphiques relatifs à des sénateurs ou à des chevaliers. La règle est la même pour tous : les fonctions sont énumérées dans l'ordre où elles ont été remplies, mais cet ordre est tantôt direct, tantôt inverse. Les dignités sacerdotales sont généralement mises à part, quelquefois insérées dans le texte à leur place véritable, c'est-à-dire, au point précis de la carrière où elles ont été obtenues ; il en est de même du consulat pour la carrière sénatoriale.

(*A continuer*). René Cagnat.

CORRESPONDANCE

M. l'abbé E. Le Louët nous envoie de Rome le texte de quelques inscriptions récemment découvertes aux environs.

1°

M
////*pompon*IO Q · F · DIDY
////////////*a*NNIS · X · M ENS
////////////*fe*CIT · POMPONIVS
////////////*b*ENEMERENTI
////////////POSTERIS QVE EO
rum

(1) Cf. § I, à la fin.

Trouvée dans un mur de vigne, à un kilomètre sur la via Appia antiqua. Estampage.

2°

Couronne

DIS MANIBVS
VALERIAE·PRIMI
TIVAE·FILIAE
PIENTISSIMAE
FECIT·FELIX
PATER·VIXIT
annis III·MEN
sibus ||||||||||II

Trouvée au premier mille sur la via Portuense. Estampage.

3°

TITIA·A·F
PROCVLA
SIBI·ET·TITIAE
(sic) CVCLA·DI·MA
TRI
ET LIBERTI·LIBERT
IN·FRONTE·P·X
IN·AGRO·P·X

Via Portuense. Copie.

Robert Mowat.

BIBLIOGRAPHIE

Le semestre qui vient de s'écouler a été très fécond en publications épigraphiques ; l'espace nous manque pour donner à chacune d'elles un compte rendu proportionné à son importance. Mais si brièvement que ce soit, nous tenons à les signaler à temps pour leur conserver au moins l'avantage de l'actualité.

Charles Tissot. — *Fastes de la province romaine d'Afrique*. Paris, Klincksieck, 1885 ; in-8°, p. lxxxviii et 316.

Bien que ce livre soit le dernier paru, c'est de lui que nous parlerons en premier ; avant tout honorons nos morts. Tissot avait publié dans le *Bulletin trimestriel des antiquités africaines* la première partie de ce travail, signalée ici même en son temps et faisant connaître les proconsuls d'Afrique jusqu'à l'an 198 de notre ère. Le mode de publication a changé, et grâce au pieux dévouement de M. Salomon Reinach, l'œuvre de son maître et ami se trouve livrée d'un coup aux érudits dans son ensemble. La liste des proconsuls comprend 233 articles formant autant de dissertations historiques et épigraphiques, depuis l'an 608 jusqu'à 1182, ère romaine, non compris quelques proconsulats de dates incertaines et un chapitre d'*Addenda*, dû aux recherches personnelles de M. Reinach. Le jeune éditeur a eu, en outre, la bonne pensée de donner, en tête, une notice bibliographique de l'auteur, avec son portrait. On lira, avec un vif intérêt mêlé de commisération, les pages consacrées à la mémoire de cet habile diplomate doublé d'un savant éminent, qui eut le triste privilège de connaître tous les honneurs, sans goûter au bonheur, comme l'a si bien dit M. G. Perrot en prononçant son éloge funèbre à l'Académie des Inscriptions. Nous ne terminerons pas sans rappeler que M S. Reinach a surveillé la publication du tome I du grand ouvrage de Tissot sur la *Géographie comparée de la province romaine d'Afrique*, paru en novembre dernier, et relatif à la géographie physique, la géographie historique, la chorographie. Il prépare activement la publication du tome second comprenant la description du réseau routier et, laissé entièrement achevé en manuscrit par l'auteur.

— Ermanno Ferrero. — *Iscrizioni e ricerche nuove intorno all' ordinamento delle Armate dell'Impero romano*. Turin, Lœscher, 1884 ; — in-4°, 88 pages, (extr. des *Memorie della Reale Accademia delle Scienze di Torino*, ser. 2, tome XXXVI).

L'auteur donne un digne supplément à son beau livre sur l'organisation navale des Romains, paru en 1878. La *sylloge* épigraphique, comme disent nos voisins, qui forme la charpente de ce dernier ouvrage contient 981 inscriptions. Depuis lors, la publication des neuf volumes du *Corpus Inscr. latin.* et de quelques recueils secondaires a fait connaître 150 nouvelles inscriptions relatives à la flotte et rendu nécessaire le supplément que donne aujourd'hui M. Ferrero ; on y trouvera d'intéressantes remarques sur le recrutement, le lieu d'origine, la condition juridique, le droit au *conubium* des gens de mer ; sur de nouveaux grades ou emplois, *cornicularius praefecti*, *adjutor trierarchi*, *exactus*. La préface se termine par un juste tribut payé à la mémoire de Florian Vallentin et du P. Louis Bruzza que l'auteur réunit dans un seul et même hommage. Il n'est pas un épigraphiste français qui ne lui saura gré de cette attention délicate.

— Vittorio Poggi. — *La Gemma di Eutiche*, Gênes, 1884 ; gr. in-8°, 49 pages et une planche (extr. des *Atti della Societa Ligure di Storia patria*, vol. XIII, fasc. 1).

Une intaille en cristal de roche, de la riche collection Amilcar Ancona, à Milan, vient de fournir à mon savant collègue et ami, le major Poggi, le sujet d'une monographie sur les gemmes portant signature d'artiste. Il en a recensé 25, non compris celles d'authenticité douteuse. La pièce qui sert de point de départ, dans cette

intéressante série épigraphique, est ornée d'une tête de Minerve casquée, vue de face, à droite de laquelle on lit EYTYXHC || ΔIO//KOYPIΔOY || AIΓEAIOCEΠOI, que l'auteur restitue, Ευτυχης Διο[σ]κουριδου Αιγε[αι]ος εποι[ει]. Il développe les motifs qui le déterminent à reconnaître un portrait d'Alexandre-le-Grand sous les traits de Minerve.

Catalogue du musée lapidaire de Bourges publié par la Société des Antiquaires du Centre; Bourges, Pigelet, 1873-1884, 71 pages in-8°, 3 planches et figure dans le texte.

Voici un catalogue dont je désirais depuis longtemps parler, tant j'estime que les utiles publications de ce genre doivent être encouragées.

Le musée lapidaire de Bourges créé en 1870 et installé dans le jardin de l'Evêché, témoigne du zèle déployé par les Antiquaires du Centre pour la conservation des monuments anciens qui sont fréquemment mis au jour dans la vieille cité. Le *Catalogue* de 1873 n'avait enregistré que 8 inscriptions romaines, nos 174-182; le supplément, nécessité depuis lors, en contient 26 autres, nos 118-144. Parmi les inscriptions récemment entrées dans ce musée, il convient de signaler toute une série de stèles funéraires surmontées d'un appendice fourchu en fer, scellé au plomb dans la pierre. Tel est le n° 127 portant l'inscription DIS M MARILA DOMNI FIL, avec une fourche à 4 pointes; tel le n° 128, D M MARINIA, surmonté d'un trident; ces deux stèles sont à fronton triangulaire. Un appendice du même genre, aujourd'hui disparu, mais dont l'existence paraît attestée par le scellement, surmontait une stèle de forme extraordinaire, le n° 126; c'est un dé cubique supportant une colonnette renflée sur laquelle est posée une tablette carrée coiffée d'un couronnement en dôme; sur une tranche de la tablette, l'inscription D M IVL || MESSOR. La stèle 137, à niche, avec l'inscription D M || SABINI | A///, présente aussi des traces de scellement; cette particularité s'est rencontrée, du reste, dans d'autres localités, sans qu'on ait pu en rendre compte. Il me paraît dès à présent démontré que ce scellement servait à fixer un appendice fourchu en fer. La question est maintenant de découvrir la destination de ce remarquable accessoire que M. Buhot de Kersers a parfaitement signalé comme une nouveauté archéologique au Congrès des Sociétés savantes en 1882 (cfr. *Mém. de la Soc. des Ant. du Centre*, t. X, 1882, p. 73, pl. II, f. 2).

Je note encore l'inscription n° 129, récemment découverte, D LALIANO || LORA || RIO M; le nom de métier *lorarius*, « corroyeur » est rare en épigraphie. Mais la perle du musée est incontestablement l'inscription CAESARI·GER || MANICI AVG || P·P ET ETNOSO || ANAVVS·ATTICI·LIB || V·S·L·M; ce texte est des plus intéressants à cause des dénominations insolites de l'empereur Caligula (1) et du nom, jusqu'à présent nouveau, du dieu gaulois Etnosus. Le dévot, Anavus, porte un nom qui se retrouve comme cognomen d'un habitant d'Herculanum, *N. Egnat(ius) C. l. Anavos* (2) et qui est calqué, lettre pour lettre, sur le grec ἄναυος. Ce monument, par son exécution graphique, est un véritable type de calligraphie romaine à date certaine. Il offre un curieux contraste avec l'épitaphe du *murmillo* L. Tarquinius. Le lecteur pourra en juger par la belle gravure sur épreuve photographique, due à M. A. des Méloizes, que nous reproduisons avec la gracieuse autorisation de la Société des Antiquaires du Centre.

Au moment où nous rédigions cette note, M. Pierre de Goy nous informait obligeamment qu'on avait découvert, à la fin de juin dernier, en démolissant un mur de clôture, rue Jean Boucher, une stèle

(1) Voir dans le compte-rendu de la séance des Antiquaires de France, du 11 février 1885, les observations de M. de Villefosse sur le martèlement du nom de Caligula.
(2) *C. I. L.* X, 1407.

à portique, taillée dans un ancien fût de colonne, comme le n° 133 du *Catalogue*, et portant sur le bandeau l'inscription D M DIVIXXII *(sic)*.

Ephemeris epigraphica, vol. V, fasc. 3-4, p.265-752. — Outre la suite des importantes dissertations de M. Mommsen, intitulées *Observationes epigraphicæ*, ce double fascicule terminé par de copieux index contient le recueil fort intéressant pour nous de 1323 inscriptions, vérifiées sur place par M. le Dr Ioh. Schmidt dans sa récente mission archéologique en Tunisie. C'est un premier supplément provisoire au *Corpus* africain, paru en 1881, il y a trois ans à peine. Je dis *provisoire*, car le total des découvertes nouvelles se monte à près de 4000 inscriptions. Ce recueil de M. Schmidt est accompagné d'une carte de M. Kiepert, à laquelle M. Cagnat (*Rev. Critique*, 16 février 1885, p. 122) apporte quelques rectifications qu'il nous paraît utile de reproduire ici : « La voie de Chemtou à Tabarka ne passe nullement par Bulla Regia : elle se dirige vers le Nord-Ouest en quittant Chemtou ; on la rencontre à Aïn-Ksira (3e milliaire), et à Aïn-Gaga (8e milliaire); enfin, elle va rejoindre un peu au-delà de ce point, la route de Souk-el-Arba à Fernana. L'henchir Dekir était, sinon sur cette voie, du moins tout auprès. Quant à Aïn-Zaga, il faut placer cette ruine en plein nord de Souk-el-Kmis, entre Tabarka et Béja ». Le travail de M. Schmidt sera certainement apprécié comme il le mérite par les épigraphistes et les érudits voués aux études africaines.

Nous aurons à revenir sur quelques-unes des publications que nous ne pouvons qu'annoncer par leur titre en ce moment.

— A. Héron de Villefosse et H. Thédenat. — *Inscriptions romaines de Fréjus*, Paris, Champion 1885 ; in-8°, 196 pages avec 1 planche et 15 figures intercalées dans le texte (Extr. du *Congrès Archéologique de France*, 50e session tenue à Caen). Le recueil le plus complet jusqu'à ce jour sur l'épigraphie du *Forum Iulii* de la Narbonnaise.

— Camille Jullian.— *Les Bordelais dans l'armée romaine; notes concernant les inscriptions de Bordeaux, extraites des papiers de M. de Lamontaigne*, Bordeaux, 1884; in-8°, 44 pages. (Extr. des *Mém. de la Soc. Arch. de Bordeaux*, tome VIII).

— Camille Jullian. — *Causes et caractères de la guerre civile qui suivit la mort de Néron* ; 1re leçon du Cours d'histoire et d'antiquités latines, à la Faculté des lettres de Bordeaux; 1885.

— René Cagnat.— *De l'utilité de l'épigraphie latine pour l'établissement de certains textes ;* leçon d'ouverture du Cours d'épigraphie latine à la Faculté des Lettres de Douai, 1885.

— F. Hettner. — *Führer durch das Provinzial-Museum zu Trier*, 2e éd. Trèves, Fr. Lintz, 1883 ; in-12, 68 pages.

— Joseph Klein.— *Denkmæler rœmischer Soldaten von Andernach*, Bonn, 1884, gr. in-8° 33 pages et 3 planches (extr. *der Iahrbücher der Ver. v. Alterthumsfr. im Rheinlande*, LXXVII.) — Intéressants détails du costume et de l'équipement des soldats auxiliaires.

— W. Thompson Watkin.— *The roman forces in Britain*, 1884; in-8°; 19 pages (Extr. de l'*Archaeological Journal*, vol. XLI.) Utile à consulter avec le mémoire de M. Hübner sur l'*Exercitus Britannicus*, dans l'*Hermès*, XVI, de 1881.

— Ernest Desjardins.— *Géographie historique et administrative de la Gaule romaine*, t. III, *(Organisation de la Conquête ; la Province ; la Cité)*. Paris, Hachette, 1885 ; gr. in-8° ; 528 pages, 21 planches de cartes et gravures, 24 figures intercalées dans le texte. L'apparition de ce livre est l'évènement du jour pour ceux qui s'intéressent à nos antiquités nationales. Le 4e et dernier volume comprendra la topographie détaillée, les routes et la carte générale de la Gaule romaine.

Robert Mowat.

REVUES ET JOURNAUX PÉRIODIQUES

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE ET DU MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN, 33e année, 11e numéro, novembre 1884, p. 211 : Ch. Cournault, *Note sur les sépultures antiques trouvées à Tarquimpol en 1884, et quelques fragments de monuments*. Les travaux nécessités par le renouvellement du pavé de l'église de Tarquimpol ont mis à découvert neuf cercueils en pierre dont cinq sont encore en place, les quatre autres transportés dans le presbytère ; ces derniers étaient accompagnés d'une inscription en beaux caractères de 4 à 5 centimètres de hauteur,

MAIVSI BLANDI FIL · MARIANI FIL
BEIATVLLAE VX BEIATVLLA POSVIT

On s'attendrait à lire non *Beiatulla*, mais *Belatulla*, nom connu par d'autres exemples, à Genève, à Lausanne, à Mayence, etc. Cependant, M. Cournault nous informe que tous ceux qui ont été à Tarquimpol ont vu un I dans la première syllabe, à chacun des passages où ce nom est écrit. Nous n'en croyons pas moins devoir lire ainsi : *Maiusi, Blandi fil(ii)* ; *Marianii, fil(ii)* ; *Belatullae, ux(oris)* ; *Belatulla posuit* ; c'est-à-dire (tombeau) de Maiusus, fils de Blandus ; de Marianus, son fils ; de Belatulla, son épouse ; Belatulla l'a fait construire. Cette pierre est destinée au musée archéologique de Metz.

De Tarquimpol proviennent également deux fragments conservés à Lindre-Basse, à l'entrée du parc de M. Masson-Montalivet, l'un ne laisse plus voir que quatre lettres de beau style, hautes de 0m.10, ////ONOR////; l'autre, est une stèle ayant en hauteur 1m.06, en largeur, 0m.35, en épaisseur, 0m.68. On y lit en caractères grossièrement gravés ;

D M
VVNICCIO / ANDO / / / / ICV
NDA VXOR

D(iis) M(anibus), Vuniccio Ando, [S]ecunda uxor.

A noter le gentilice d'origine gauloise *Vuniccius* et le cognomen ethnique *Andus*, conforme à l'orthographe adoptée par Lucain pour le nom du peuple que César orthographie *Andes*. Au milieu de la 2e ligne, entre O et A, un trait oblique pourvu de deux crochets paraît être le résidu d'une feuille de lierre, ou de tout autre signe séparatif.

JOURNAL DE SAINT-GAUDENS, n° du 8 décembre 1884. Julien Sacaze, *Inscriptions des Pyrénées*. L'auteur donne le texte et la traduction de six inscriptions du pays de Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées) dont cinq ont été vérifiées par lui sur les monuments originaux. Les voici : 1° Autel trouvé dans les maçonneries de l'église St-Martin, à Bagnères-de-Bigorre, en 1641, actuellement déposé dans les Thermes, au pied du grand escalier extérieur, NVMINI·AVGVSTI | SACRVM | SECVNDVS·SEMBEDO | NIS· FIL·NOMINE | VICANORVM·AQVEN | SIVM·ET·SVO·POSVIT ; 2° Autel recueilli dans les substructions des Thermes romains de Bagnères-de-Bigorre, près de la fontaine de Salies et conservé au musée, NYMPHIS | PRO·SALV | TE·SVA SE | VER·SERA | NVS· V·S·L·M ; 3° Fragment de colonne, milliaire probablement, déposé dans le jardin de M. Soucaze, notaire à Campan, IMP.CAE | SARI· M· | AVR·VAL | MAXIMI | ANO·PIO | //// ; 4° Plaque de marbre provenant de Lourdes et conservée au musée de Tarbes, D M | PRIMVLVSPRIMI | SIBI · ET · VXORI | [v]ERECVNDO · FIL | [car]ISSIMO ; 5° Cippe de marbre trouvé à Tarbes dans les terrains de l'Arsenal, le 1er septembre 1873, D·M | C·V·V·SAN | CTI·CV·

Q· | PROVINC | BAETIC·TV | TOR·C·P·IVL | SANCTI·FILI | EIVS P·C· Ce monument intéressant a été publié, avec fac-simile, dans la *Revue Archéologique* XXVI; 1873, p. 361, par le général Creuly qui lisait *D(iis) M(anibus) c(larissimi) v(iri) Val(erii) Sancti, c(larissimus) v(ir) q(uaestor) provinc(iae) Baetic(ae), tutor c(larissimi) p(ueri) Jul(ii) Sancti, fili(i) ejus, p(onendum) c(uravit)*, et qui croyait reconnaître dans le tuteur anonyme du jeune Julius Sanctus (fils du défunt Valerius Sanctus), Jules César lui-même, lequel fut effectivement questeur de Bétique, vers l'an 686 de Rome. M. Sacaze, d'accord avec M. Allmer et M. Hirschfeld, pense qu'il faut lire *D(iis) M(anibus) C(aii) V(alerii) V(aleriani) Sancti, c(larissimi) v(iri), q(uaestoris) provinc(iae) Baetic(ae); tutor c(larissimi) p(ueri) Iul(ii) Sancti, fili(i) ejus, p(onendum) c(uravit)*, c'est-à-dire, « Aux dieux Mânes de Caius Valerius Valerianus Sanctus, clarissime personne, questeur de la province de Bétique, le tuteur de clarissime jeune homme Julius Sanctus, son fils, a fait élever ce monument ». La sixième inscription, non vue par M. Sacaze, mais réunie aux précédentes à titre de monument bigorrais, provient de Pouzac, et a été retrouvée à Salut par M. Frossard qui en a donné un fac-simile dans le *Bull. des Antiq. de France*, 1884, p. 95, MARTI | INVICTO | CAIVS | MINICIVS | POTITVS | VSLM. Cette copie définitive corrige les inexactitudes de la leçon publiée dans le *Bull. Epig.* 1884, p. 43.

THE ACADEMY, n° du 23 août 1884. — A Chesters (*Cilurnum*), les fouilles de M. John Clayton ont mis au jour, dans les substructions d'un édifice massif, le fragment inférieur d'une tablette, portant un reste d'inscription que M. Watkin restitue d'après d'autres textes (*C. I. L.* VII, 585, 715), de la manière suivante : PER CL [*audium Xenephontem*] | LEG PR [*pr(aetore) curante*] | SEP (*timio*) NIL[*o*] *praefecto alae ii Asturum* ; un autre fragment porte les lettres NEILO avec la représentation d'un oiseau.

N° du 1er novembre. — Fragment trouvé à Lancaster, IMP·NER//// | TRAIAN/// | AVG //// | C //// , ligature de T et de R. C'est l'inscription signalée dans le *Bull. Epig.*, IV, 1884, p. 321 inexactement en 5 lignes au lieu de 4, notre typographe ayant pris le grand I pour un tiret séparatif.

N° du 29 novembre, p. 363. — A Chesters (*Deva*), on a trouvé près de la porte Est la partie gauche d'un autel haut de 3 pieds, qui a été recueilli par M. Frank H. Williams. Les angles sont ornés de pilastres à chapiteaux corinthiens à chacun desquels est suspendue une paire de flûtes; sur le côté gauche, un panneau dans lequel est figurée une oie; sur la face postérieure, un serpent; le côté droit est détruit; sur la face antérieure, l'inscription IO //// | OPT //// | MAX //// | V/ /// | . — A Ilkley (*Olicana*), on a découvert derrière la *Rose and Crown Inn*, une tablette de 6 pieds de haut, sur 30 pouces de large. A la partie supérieure, on voit une femme assise sur un siège, dans une niche ; au dessous, l'inscription DIS / // MANIBVS | VE // I C ////// NCONIS FILIA | ANNORVM·XXX· C· CORNOVIA | H· S· E· C'est la première mention épigraphique de l'ethnique *civis Cornovia* qu'on ne connaissait que par la *cohors Cornoviorum* stationnée à *Pons Aelii*, Newcastle-upon-Tyne, suivant la *Notitia Dignitatum*. — La colonne milliaire portant le mot NAVIO, qui avait été découverte en 1862, à Buxton (Derbyshire), (*Archaeol. Journ.* XXXIII, p. 49), vient d'être retrouvée à Wootton-Court, près Warwick.

N° du 10 janvier 1885. — Sous le titre de *The Caton Inscription*, le directeur de l'*Academy* analyse une communication de M. R. Mowat aboutissant à la découverte du nom original de Lancaster, sur un milliaire de Hadrien, près de cette ville. C'est la question traitée dans le présent *Bulletin*, au paragraphe 7 de notre article *Sigles et autres abréviations*.

N° du 17 janvier. — Suivant M. Watkin, le sceau de plomb trouvé à Chesters (*Deva*) et publié dans le *C. I. L.*, VII, 1268, doit être lu 7 CL· AVG | VIG, *c(enturiae) Cl(audii) Aug(ustalis) Vig(ilum)*.

Mettant cette lecture en rapport avec la *Notitia* qui assigne un *numerus Vigilum* à la station de *Concangium*, aujourd'hui Greta Bridge, dans le Yorkshire, M. Watkin pense qu'il y avait à *Deva*, un détachement de ce corps préposé à l'extinction des incendies et à la sécurité intérieure.

R. Mowat.

ACADÉMIES ET CORPS SAVANTS

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES. — *Séance du 19 décembre 1884.* — M. Ravaisson lit une notice sur d'antiques reproductions de la statuette de l'Hercule Epitrapezios, dont le sculpteur Lysippe avait fait présent à Alexandre le Grand, pour figurer sur la table de ce prince.

26 *décembre.* — M. Weil lit une notice rédigée par M. Miller, sur des inscriptions grecques recueillies en Egypte par M. Maspéro. L'une est un décret de la corporation des artistes dionysiaques de Ptolémaïs, en l'honneur de Lysimaque, fils de Ptolémée M. Miller établit que ce texte doit être des dernières années de Ptolémée Philadelphe (285-247 ans av. J. C.) ou des premières d'Evergète, son fils (247-222 av. J. C.). Il fait voir comment le culte des Ptolémées a été rattaché à celui du dieu Dionysos que les Lagides comptaient parmi leurs ancêtres.

2 *janvier 1885.* — Renouvellement annuel du bureau : M. E. Desjardins, président; M. G. Pâris, vice-président. La séance est levée en signe de deuil, à l'occasion de la mort de M. Frédéric Baudry, membre libre.

9 *janvier.* — M. Desjardins, président, prononce l'éloge funèbre de M. Frédéric Baudry. Nomination de commissions.

16 *janvier.* — M. de Lasteyrie communique la photographie d'une croix-reliquaire à double traverse, ornée de perles, de cabochons, et conservée dans l'église de Gorre (Hte-Vienne). Il l'attribue à l'orfèvrerie limousine du moyen-âge, contrairement à l'opinion courante suivant laquelle il n'aurait été fait de croix à double traverse qu'en Orient. Il attribue de même à des orfèvres de l'Occident les croix de Clairmarais et d'Aubazine, de même forme

23 *janvier.* — Lecture d'une lettre de M. Maspéro donnant des détails sur le déblaiement du temple de Louqsor.

30 *janvier.* — M. Clermont-Ganneau présente le moulage d'une stèle grecque découverte par lui, il y a 15 ans, près de Jérusalem, et actuellement conservée dans les caves du Musée impérial à Constantinople. C'est une des stèles dont parle Flavius Josèphe, et sur lesquelles était gravée la loi interdisant aux païens l'accès des enceintes du temple d'Hérode le Grand.

6 *février.* — M. Bergaigne est élu membre ordinaire en remplacement de M. L. Quicherat, décédé. M. Desjardins communique une note de M. Ch. Joyant, sur un groupe statuaire trouvé dans les travaux du chemin de fer près de Naix. Ce groupe se compose d'une divinité féminine assise, en robe talaire, et de deux enfants debout à ses côtés, vêtus de tuniques. La déesse tient des fruits dans son giron; un petit chien est placé entre ses pieds. M. Desjardins reconnait dans cette figure la déesse *Nehalennia*. M. Ch. Robert présente de la part de M. Maxe-Werly, une bague d'or, octogone, de petit diamètre, et provenant d'un de nos départements de l'Est. Elle porte une inscription gauloise ainsi conçue : ADIA | NTVN | NENI | EXVE | RTIN | INAP | PISET | V.

13 *février.* — Lettre de M. Le Blant donnant diverses nouvelles archéologiques; dans la catacombe de Domitille, à Rome, M. de Rossi a relevé des *graffiti* tracés par d'anciens pélerins près du tombeau

d'un chrétien nommé Ampliatus, dont le nom fait penser à un passage de St-Paul (*Rom.* XVI, 2). A Palestrina, M. Marucchi a découvert un cadran solaire antique, peut-être celui que mentionne Varron, *de ling. lat.* VI, 4.

20 février. — Lettre de M. Le Blant annonçant la découverte, prés la *via Nazionale*, à Rome, d'une statue de bronze haute de 2m30, représentant un homme nu; sur le visage, entièrement lisse, la barbe est figurée par une gravure au burin; sur la poitrine, on lit, en lettres incisées, LXILXX///X.

SOCIETÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE. — *Séance du 17 décembre 1884.* — A propos du mot *aula* signalé par M. Germer-Durand dans l'inscription de Sainte-Enimie, M. Mowat en cite un autre exemple, également du XIe siècle, dans une inscription de la chapelle St-Paul, à Eguilles, publiée par M. Gilles, *Voies massiliennes et romaines des Bouches-du-Rhône*, p. 72. Il communique ensuite au nom de M. Schmitter, des dessins et des estampages de briques, ornées d'inscriptions et de sujets gravés, conservées comme antiques au Musée de Vendôme. Elles lui paraissent être de la même famille que les fameuses briques fausses de Neuvy-sur-Baranjon. M. Gaidoz lit une note sur un nouvel exemplaire du dieu gaulois assis les jambes croisées. M. de Villefosse communique, au nom de M. Guigue, le frottis noir d'une belle inscription, retirée du Rhône, et fournissant la première mention d'une corporation des négociants cisalpins et transalpins; à l'aide de ce calque, il rectifie la lecture de ce texte publié dans *le Courrier de Lyon*, (voir *Bull. Epig.* IV, p. 319). Il lit ensuite une lettre de M. Rochetin, contenant d'importantes remarques sur l'inscription gauloise en caractères grecs découverte à Groseau. (voir *Bull. Epigr.*, IV, p. 299); à la 3e ligne, M. Rochetin a déchiffré le mot ΓΡΑϹΕΛΟΥ qu'il rapproche de *Grasellum*, forme du nom Groseau au moyen âge. M. Mowat suggère une parenté possible entre les *Nymphae Griselicae* de Gréoulx (Basses-Alpes) et la nymphe de la source Γρασελου; pour le changement du *a* gallo-grec en *i* ou *e* gallo-romain, il compare Μασσαλια à *Massilia*, Ναμαυσικαβο à *Nemausus*.

24 décembre. — M. de Villefosse communique l'estampage d'une inscription romaine découverte par le R. P. de la Croix à Antigny (Vienne) et renfermant des noms propres gaulois. Il présente ensuite de la part de M. Loustau une matrice de sceau en terre cuite, et un médaillon en pâte de verre jaunâtre, muni d'une bélière; on y voit en relief deux bustes affrontés d'un homme et d'une femme, paraissant appartenir à l'époque Antonine. Ces objets proviennent d'Orléansville (1).

7 janvier 1885. — Installation du nouveau bureau et élections.

14 janvier. — M. Palustre signale une devise gravée sur un verre historié du XVIe siècle, conservé au Musée de Poitiers, *Vous scavez bien que j'escapt(e) tout.* M. Maxe-Werly communique le dessin d'une molette en terre cuite avec monture en bronze, destinée à mouler en relief la frise d'oves qui caractérise les vases rouges pseudo-samiens de grand modèle. L'original appartient à M. Bellon, à St-Nicolas, près d'Arras.

(1) Ce médaillon, d'aspect monétiforme, irrégulièrement circulaire, d'un diamètre variant de 11 à 13 millimètres, nous paraît être une empreinte obtenue par surmoulage, au moyen d'une de ces petites tessères de bronze, bien connues des numismatistes, sur lesquelles on voit d'un côté une ou deux effigies impériales, sans légende, de l'autre, des lettres numérales. Les empreintes monétiformes sur verre et sur terre cuite ne sont pas rares; nous avons relevé dans le catalogue de la vente Castellani, n° 417 (Voir *Bull. Epig.* IV, p. 98), la description d'un fond de bouteille en verre portant l'empreinte d'un grand bronze de Néron. Le *Bull des Ant. de France*, 1884, p. 129-130 fournit quelques exemples de terres cuites et de poteries ornées d'empreintes monétiformes. On comprend en effet que l'emploi d'une pièce de monnaie dispensait l'artiste de faire graver exprès un sceau. Il y aurait tout un chapitre à écrire sur ce sujet, qui n'a pas encore été traité méthodiquement.

R. M.

21 *janvier*. — M. Mowat signale dans les papiers de Peyresc, conservés à la Bibliothèque Nationale, fonds latin, 8957, la description d'une mosaïque de l'ancienne église de Riez, représentant un cavalier qui foule aux pieds de son cheval un ennemi terrassé. Elle est accompagnée de cette inscription en vers léonins,

Rex Constantinus, leprosus, virque benignus,
Est factus sanus, sacro baptismate tactus.

A ce propos, M. Müntz rappelle une autre lettre de Peyresc, publiée dans les *Annales encyclopédiques* de Millin, et relative au même monument. M. l'abbé Thédenat donne le texte rectifié de deux milliaires de Constantin, sur lesquels la mention de Maximien Hercule a été martelée. (Cette communication vient d'être publiée *in extenso*, dans le *Bull. Crit* du 15 février, p. 69).

28 *janvier*. — M. de Villefosse présente des ivoires et des bagues antiques en or, faisant partie des collections léguées au Louvre par feu le baron Davillier. Il communique le frottis noir d'une inscription retirée du Rhône, à Lyon, et relative à une femme nommée *Connia Lucina*, qualifiée de *civis Viennensis*. M. Mowat présente l'estampage et la photographie d'une stèle romaine découverte à South Shields, et annonce qu'elle fait l'objet d'une communication semblable devant la Société des Antiquaires de Newcastle-upon-Tyne, qui tient séance au moment où il parle. (C'est la stèle publiée en tête du présent numéro du *Bulletin*).

4 *février*. — M. Müntz lit un mémoire intitulé *La légende de Charlemagne dans l'Art du Moyen-Age*. M. de Laurière communique, d'après un frottis noir envoyé de Rome, par M. l'abbé Le Louët, la copie d'une inscription étrusque, gravée sur le ventre d'un vase de terre cuite noire en forme de coq, *mi mulu larileχili mlaph*.

11 *février*. — M. de Ripert-Monclar signale des bas-reliefs représentant des amoncellements de têtes coupées, et découverts en 1882, à Entremont (Bouches-du-Rhône). Ils ont été recueillis par M. d'Aubergue à Aix, et sont comparables à ceux qui proviennent de la même localité et qui ont été publiés par Rouard, il y a une quarantaine d'années. M. Mowat fait remarquer que ces bas-reliefs offrent de curieux rapprochements à faire avec ceux du même genre, conservés au Musée de Cluny et au Musée Carnavalet. M. de Villefosse présente des observations sur une inscription de Bourges, dans laquelle les dénominations de Caligula sont explicables par un martellement, conjointement avec un passage de Dion Cassius (l. LIX, 3).

18 *fevrier*. — M. Rayet présente l'empreinte d'une pierre gravée signée d'Aspasios et représentant Athéné Parthénos. M. l'abbé Thédenat communique un fragment de vase en bronze découvert par M. Bulliot au Mont-Beuvray et portant quelques lettres burinées de lecture douteuse. M. Mowat, au nom de M. Taillebois, présente l'empreinte d'un fragment de poterie pseudo samienne sur lequel on voit, en relief, un lion et une inscription C·I ILIVVCIS; il présente aussi l'empreinte d'un peson de bronze, trouvé entre Pau et Lescar, du poids de 2 k. 150, et représentant le buste d'un personnage que M. Taillebois identifie avec Mithra. M. de Villefosse communique l'estampage d'une inscription découverte par M. Letaille à Makteur (Tunisie), et faisant connaître le nom d'un 5e évêque de l'ancienne *Mactaris*, Germanus.

25 *février*. — MM. Müntz et de Laurière communiquent des reproductions de dessins exécutés au XVe siècle par l'architecte San Gallo: on y reconnait l'Arc et le Théâtre d'Orange, ainsi qu'un monument romain qui exista à Aix-en-Provence jusqu'à la fin du siècle dernier. M. l'abbé Thédenat rend compte des fouilles exécutées à Pioule, près le Luc (Var), par M. Aube; on y a trouvé des débris antiques, poteries, fibules émaillées, etc.

Robert Mowat.

CHRONIQUE

M. Palustre, nommé Directeur honoraire de la Société française d'Archéologie. — Nous avons appris avec regret que M. L. Palustre, voulant se consacrer tout entier aux grandes publications qu'il a entreprises, notamment son bel ouvrage sur les *Monuments de la Renaissance*, s'est décidé à se démettre de ses doubles fonctions de Directeur du *Bulletin Monumental*, et de Directeur de la Société française d'archéologie, qu'il a si brillamment remplies depuis dix ans. Le Conseil d'administration a tenu à lui donner un témoignage de haute estime et de reconnaissance en conférant le titre de Directeur honoraire au digne successeur d'Arcisse de Caumont. Il a ensuite pourvu à son remplacement par la nomination de M. le comte de Marcy, l'un de ses membres les plus éminents et les mieux qualifiés pour ce poste important.

Cours d'histoire et d'archéologie romaines aux Universités de Berlin et de Vienne. — M. Otto Hirschfeld, chargé de la publication du volume du *Corpus inscriptionum latinarum* relatif à la Gaule, est transféré de l'Université de Vienne à celle de Berlin, où il professera dès la fin d'avril le cours d'histoire, d'antiquités et d'épigraphie romaines. Son successeur à Vienne sera M. Eugène Bormann, actuellement professeur à l'université de Marburg et éditeur du tome XI du *Corpus* (Emilie, Ombrie, Etrurie).

Missions archéologiques du Ministère de l'Instruction publique. — MM. René Cagnat et Salomon Reinach, se rendent en Tunisie pour revoir des textes épigraphiques déjà connus, mais dont les copies sont douteuses.

M. Letaille, parti à la fin de l'année dernière, explore les environs du Kef.

M. René de la Blanchère, envoyé comme délégué du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux Arts à Tunis où l'on veut créer un centre scientifique, s'occupe dès à présent d'y établir une bibliothèque française qui aura pour premier fonds la collection de livres spéciaux réunis par feu Ch. Tissot et acquise par l'Etat. En conséquence, il quitte ses fonctions de secrétaire du *Bulletin de Correspondance africaine* auquel il a rendu les meilleurs services en cette qualité.

« *Découvertes archéologiques à Virieu-le-Grand.* — On nous « écrit à la date du 10 janvier : Hier un ouvrier italien, le nommé « Fabiano Vencellini, étant occupé à creuser un puits dans une « maison écartée de la ville, a découvert une pierre marbrée, avec « inscription romaine ; une petite statuette en or y est scellée dans « sa base ; puis, divers instruments en pierre, dont quelques-uns ont « une forme bizarre et révèlent une haute antiquité ».

(*Lyon Républicain*, du 12 janvier 1885).

Une demande de renseignements que nous avons cru pouvoir adresser à M. le maire de Virieu-le-Grand (Ain), est restée sans réponse. Il est probable que la statuette en or, si statuette il y a, se transformera en une statuette de bronze après un maladroit grattage de la patine.

Fouilles du Rhône. — Dans le courant de janvier, on a définitivement retiré du Rhône et transporté au musée de Lyon la belle inscription de *M. Sennius Metilius*, ainsi que celle de *Connia Lucina* et une autre relative à un *Diocles*. La première a déjà fourni à M. Allmer et à M. Caillemer le sujet de savants commentaires (*Revue épigraphique du Midi de la France*, t. II, p. 67). Il y a encore au fond du fleuve un grand nombre de blocs antiques, mais la plupart sans inscriptions. Les fouilles, entreprises par l'initiative et aux frais de l'Académie de Lyon, se poursuivent et nous espérons bien que les savants lyonnais seront récompensés de leur zèle généreux.

L'Institut archéologique allemand. — Le *Bullettino* vient de publier, suivant son usage, la liste des membres à la fin de l'année 1884. On sait que l'administration de l'Institut est confiée à une direction centrale qui siège à Berlin, sous la présidence de M. A. Conze, et à laquelle ressortissent deux secrétariats, l'un à Athènes, présidé par M. U. Koehler, l'autre à Rome, présidé par M. W. Henzen. C'est au siége du secrétariat de Rome que se tiennent les séances hebdomadaires de l'Institut et que sont proclamées, à deux dates solennelles (le 21 avril, anniversaire de la fondation de Rome, et le 12 décembre, anniversaire de Winckelman), les nouvelles admissions, sur la désignation de la direction centrale qui se réserve l'initiative de ces propositions. Toutes les nationalités européennes sont représentées dans cette grande Compagnie savante ; sur les 168 membres ordinaires, il y a 77 Allemands, 30 Italiens, 18 Français, 10 Anglais et 33 de pays divers, Belges, Danois, Espagnols, Grecs, Suisses, etc. Les dix-huit membres français sont : MM. Allmer, A. de Barthélemy, E. Le Blant, Chabouillet, E. Egger, P. Foucart, L. Heuzey, Th. Homolle, G. Maspéro, R. Mowat, J. Oppert, G. Perrot, E. Renan, L. Renier, Héron de Villefosse, de Vogué, W.-H. Waddington et C. Wescher. Il y a, en outre, 448 associés-correspondants, tant allemands qu'étrangers.

Paris, le 28 février 1885.

Robert MOWAT.

Achevé d'imprimer le 23 mars 1885.

ERRATUM. — *Bull. Epigr.*, t. IV, p. 269, l. 13 en remontant, au lieu de M ⊗ M, *lire* D ⊗ M.

L'Imprimeur-Gérant, E.-J. SAVIGNÉ.

BVLLETIN

ÉPIGRAPHIQVE

DIRIGÉ PAR

ROBERT MOWAT

5e année, N° 2 — Mars-Avril 1885

LA DIFFUSION DU DROIT LATIN
DANS L'EMPIRE ROMAIN (1)

Dans mon mémoire précédent [*Die civitates foederatae im narbonensischen Gallien*], j'ai eu plusieurs fois l'occasion de citer avec reconnaissance les *Schweizer Nachstudien* de Mommsen et d'y rattacher mes recherches. J'ai, à dessein, omis provisoirement une question importante, dont Mommsen s'est occupé en détail : quelle était la qualité du droit de la colonie helvétique ? La réponse est d'une importance décisive pour déterminer le droit de beaucoup d'autres colonies et pour fixer les limites du droit latin. Mommsen a exposé une théorie nouvelle, en complète contradiction avec les idées précédemment reçues. Je désire la soumettre ici à un nouvel examen; je le désire d'autant plus que moi-même j'ai traité ailleurs cette question (2) et suis arrivé à des résultats

(1) Extrait des *Comptes-rendus des séances de l'Académie Impériale des sciences de Vienne*, section de philologie et d'histoire, t. CIII (1883), p. 319-328, traduction annotée sur épreuves par l'auteur.

(2) *Zur Geschichte des latinischen Rechts*, dans *Festschrift zur fünfzigjaehrigen Gründungsfeier des archaeologischen Instituts in Rom*, Vienne, 1879.

[J'en ai donné la traduction dans la *Revue générale du droit* (année 1880), sous le titre, *Contribution à l'histoire du droit latin*; tirage à part, Paris, Thorin, in-8; le présent mémoire est tiré des *Gallische Studien*, I, p. 58 et suivantes; son titre allemand est: *Die Verbreitung des latinischen Rechs im roemischen Reich*. — Dans cette traduction j'ai ajouté, entre crochets, les références aux éditions françaises de Pline, qui par la division des chapitres, diffèrent de l'édition allemande à laquelle renvoie l'auteur. H. T].

auxquels, les opinions de Mommsen une fois admises, il faudrait absolument renoncer. Mais, abstraction faite de ce motif personnel, l'importance de la question mérite que, suivant en cela l'impulsion même de Mommsen, on l'étudie à nouveau.

Un Helvète, après qu'Aventicum eut reçu le droit colonial, a servi parmi les *equites singulares*. De ce fait, Mommsen tire la conclusion qu'Aventicum n'a pas reçu le droit colonial romain, mais seulement le latin, parce que les *equites singulares* étaient composés, comme on peut le prouver, non pas de citoyens romains, mais de *peregrini*, et, d'après Mommsen, de *latini*. De là, suivant le même auteur (1), ce principe général « que toute commune qui fournissait des soldats à un corps de troupes composé de Latins jouissait seulement du droit pérégrin ou latin, et non du droit romain ; c'est là, continue-t-il, une affirmation d'une grande portée, de nature à modifier considérablement les opinions admises et par conséquent à éveiller tout d'abord des scrupules bien fondés ».

S'il en était ainsi, il nous faudrait considérer comme latines une série considérable de villes (Mommsen en compte lui-même dix-neuf) (2), regardées jusqu'ici comme des colonies de citoyens romains; en outre, nous devrions étendre à tout l'Empire romain, sans en excepter l'Orient, ce droit latin dont, jusqu'ici, nous avions seulement relevé les traces en Sicile, dans la région des Alpes, dans la Gaule, dans l'Espagne et dans l'Afrique, c'est-à-dire dans les contrées essentiellement romanisées (3).

On ne peut, cela est évident, sans arguments absolument décisifs, se ranger à une opinion semblable. Le fait mis en relief par Mommsen est-il aussi probant qu'il le dit, ou bien n'est-il pas possible de l'expliquer autrement ? C'est ce que nous examinerons plus tard. Avant tout il faudrait examiner si les exemples allégués par Mommsen sont conciliables avec sa théorie, s'ils la confirment ou s'ils l'ébranlent.

Mommsen (4) cite, en première ligne, trois colonies : « Les inscriptions désignent expressément comme colonies Claudia Ara, la colonia Malvensis et Sarmizegetusa en Dacie, puis Apri, Beroea en Thrace, Brigetio, Caesarea en Maurétanie, Mursa, Pal-

(1) *Hermes*, t. XVI, p. 471.
(2) *Ibid.* p. 472.
(3) P. 15 du mémoire cité note 1. [P. 20 de la traduction française, tirage à part.]
(4) P. 472.

myra, Savaria, Scupi, Serdica, Sirmium, Siscia, Traiana, Traianopolis, les Treveri, Virunum et enfin la colonie des Helvètes. Si mon raisonnement est juste, continue-t-il, le droit de cité romaine devra être contesté à toutes ces communes et il faudra, du moment où on les reconnait colonies, leur attribuer le droit latin. De ce que Siscia dans Pline et Sarmizegetusa dans les inscriptions sont appelées colonies, en résulte-t-il qu'on ne pourrait pas penser à une colonie de droit latin ? »

Avant de répondre à cette dernière question il faut se rendre compte des habitudes de style de Pline. Examinons les cas où Pline parle de *coloniae*: partout il donne aux soi-disant colonies latines le nom auquel elles ont droit: *oppida latina* (3,35 [3,5,5]: *oppidum latinum Antipolis*; 3, 77 [3, 11, 1]: *oppida ....latina Cinium et Tucim*; 5, 29 [5, 4, 4] : *oppidum latinum unum Uzalitanum*, où *oppida Latinorum* (3, 15 et 3, 23 [3, 2, 11 et 3, 4, 23], où *oppida* précède immédiatement; 2, 20 [3, 4, 3]; où *oppidum* suit immédiatement; 3, 22; 5, 20[3, 5, 2; 5, 1,20]) (1), tandis que les *municipia* s'appellent *oppida civium Romanorum*; au contraire, il est démontré que sous le nom de *coloniae*, dans la mesure où nous connaissons la qualité de leur droit, Pline désigne seulement les colonies de citoyens romains. Il suffira de se référer à la liste dressée dans l'index de Jan sous le mot *coloniae*, et de relever seulement quelques exemples marquants. En Gaule narbonaise (2), les *coloniae Arelate*, *Baeterrae*, *Arausio*, *Valentia*, *Vienna* sont opposées aux *oppida latina Aquae Sextiae*, *Avennio* et autres; en Afrique (3) les *sex coloniae* (à savoir *civium Romanorum*) sont opposées aux *oppida civium Romanorum XV* (c'est-à-dire aux municipes) et aux *oppida latina, stipendiaria, libera*; il en est de même pour l'Espagne (4), et arrivé à la Maurétanie, l'auteur s'exprime de la même manière au sujet des villes qu'il vient de désigner par le simple mot *coloniae* (5) : « *Quinque sunt (ut diximus) romanae coloniae in ea provincia.* »

(1) Les *gentes* sont désignées comme *latinae condicionis* (3,91 [3, 14, 5]), ou *Latini iuris* (3, 133[3, 24, 1], ou comme *Latio donatae* (3, 7 et 135 [3, 3, 1 et 3, 24, 3]; 5, 29 [5, 4, 4]). Sur la désignation des villes d'Espagne comme *oppida Latii antiqui*, ou *veteris*, ou *Latio antiquitus donata*, cf. Detlefsen dans *Commentat. Mommsenian.*, p. 29, sv.

(2) *Hist. nat.*, l. III. c. XXXVI [l. III c. V, 6].

(3) *Ibid.*, l. V, c. XXIX [l. V, c. IV, 4].

(4) *Ibid.*, l. III. c. VII et XVIII [l. III, c. III, 1 et 8]; l. IV, c. CXVII [l. IV, c. XXXV, 5].

(5) L. V, c. XII [l. V, c. I, 12].

Mommsen, il est vrai, à propos d'Aquilée, a antérieurement cherché à démontrer (1) que Pline entendait une colonie latine, quand il désignait cette ville comme *colonia* (2). Mais il n'y a aucune preuve que, au temps de Pline, et même dès le commencement de l'Empire, Aquilée n'ait été une colonie romaine. En effet, Vitruve, qui l'appelle *municipium*, écrivait vers l'an 740, et on ne saurait guère donner une date plus récente aux inscriptions dans lesquelles Aquilée est désignée comme *municipium* et ses habitants comme *municipes* (3), inscriptions d'où Mommsen tire son unique argument contre la qualité coloniale, car, dans l'état actuel de la tradition, la non-mention de l'élévation au rang de colonie ne prouve rien. Reste le fragment hypothétiquement restitué par Mommsen : [*colonia S*]*ep*-*ti*[*mia Severa Clodia A*]*lbina* [*Aquileia*] (4) : Ce texte, même la restitution admise, ne nous renseigne en rien sur l'époque à laquelle Aquilée devint colonie ; en effet, le mot *Septimia* pouvait être précédé d'autres noms, *Julia*, *Claudia*, par exemple, ou *Flavia*. Cet exemple ne prouve donc rien contre la signification constante du mot *colonia* dans Pline, et par suite, on ne peut non plus, à mon avis, contester le caractère de colonie *romaine* ni à Siscia ni à aucune des villes appelées par Pline *coloniae*.

Que penser maintenant des villes mentionnées en première ligne par Mommsen avec la qualité de colonie : *Claudia Ara* et *Sarmi-ge*ʒ*etusa?* (5)

La première, bien connue sous le nom de *colonia Agrippinensis* (aujourd'hui Cologne), fut, Tacite le dit expressément, fondée comme colonie de vétérans, c'est-à-dire de citoyens romains: « *Agrippina... in oppidum Ubiorum, in quo genita erat, veteranos coloniamque deduci imperat, cui nomen inditum e voca-*

(1) *C. I. L.*, t. V, p. 83. — Cf. Mommsen, dans l'*Hermes*, t. XVIII (1883), p. 195 : « Il n'est pas impossible de placer les inscriptions (qui désignent Aquileia comme municipe) avant l'époque flavienne. L'indication de la ville comme colonie par Pline peut donc être défendue si on reporte la collation du droit colonial vers le temps de Vespasien. Mais plus vraisemblablement la transformation ne date pas de si loin ; elle n'est peut-être pas antérieure à Sévère (Cf. *C. I. L.*, t. V, n° 8267) et Pline a introduit par mégarde dans sa liste la colonie latine d'Aquileia. »

(2) *H. N.*, l. III, c. CXXVI [l. III, c. XXII, 1].

(3) *C. I. L.*, t. V, n° 903 : « *litteris optimis* » ; — n° 968 : « *litteris magnis et antiquis*. »

(4) *C. I. L.*, t. V, *addit.*, n° 8267.

(5) On ne sait rien d'exact sur la qualité de la *colonia Malvensis*.

bulo ipsius. (1) » Voilà bien un exemple décisif contre la justesse de l'hypothèse de Mommsen.

Quant à Sarmizegetusa, on peut croire aussi, avec la plus grande vraisemblance, qu'elle ne reçut pas de Trajan le droit latin, mais qu'elle fut fondée comme colonie de vétérans avec le droit de cité romaine.

Des raisons à la fois militaires et politiques commandaient, en effet, de transformer en une colonie de soldats la capitale du pays conquis sur les barbares. Cette transformation était d'autant plus nécessaire que les indigènes avaient été expulsés de la Dacie avec la dernière rigueur. On dut donc la repeupler en faisant venir, comme colons, auprès des marchands, orientaux pour la plupart, déjà établis dans le pays, des soldats libérés. Il n'est pas démontrable, il est même absolument invraisemblable que au temps de l'Empire, dans les provinces, les nouvelles fondations de ce genre, dont le caractère militaire est attesté par la célèbre inscription relative à la fondation de Sarmizegetusa (2), recevaient au lieu du droit de cité, le droit latin. Ajoutez à cela que Sarmizegetuza, aussi bien que la colonia Agrippinensis, était, dès le temps d'Ulpien, une colonie de droit italique (3) et, par suite, sans aucun doute, était, auparavant déjà, une colonie de citoyens romains. L'inscription, au contraire, à laquelle Mommsen emprunte son unique argument pour refuser à Sarmizegetusa la qualité de colonie de citoyens romains, est certainement du troisième siècle, peut-être seulement du temps de Sèvère-Alexandre (4), époque à laquelle cette ville, ainsi que la colonia Agrippinensis, avait déjà obtenu la meilleure condition civique, celle du droit italique.

Si, maintenant, parmi les autres villes énumérées par Mommsen, nous prenons Caesarea en Maurétanie, alors surgissent encore les objections les plus graves contre l'opinion de Mommsen. En effet, on lit dans Pline: « *Cartenna colonia Augusti, legio secunda; item*

(1) *Annal.*, l. XII, c XXVII. [Cf. aussi Tacite, *Germania* c. XXVIII: ne Ubii quidem, quamquam *Romana colonia* esse meruerint ac libentius Agrippinenses conditoris sui nomine vocentur origine erubescunt.

(2) *C. I. L.*, t. III, n° 1443.

(3) *Digest.* l. L, tit. XV, l. 1, § 9, tiré du traité *De censibus*, rédigé sous Caracalla. Cf. Fitting, *Ueber das Alter der Schriften roemischer Juristen*, p. 37.

(4) *C. I. L.*, t. VI, n° 3236, les *castra priora* y sont cités; dès lors les *castra nova Severiana* devaient avoir été bâtis; ceux-ci ne remontent peut-être pas plus haut que Sévère Alexandre, mais, en tout cas, ils ne sont pas antérieurs à Septime Sévère; cf. Marquardt, *Staatsverwaltung*, t. II, p. 475, n. 1.

colonia eiusdem deducta cohorte praetoria Gunugu, promontorium Apollinis oppidumque ibi celeberrimum Caesarea, antea vocitatum Iol, Iubae regia, a divo Claudio coloniae jure donata, eiusdem iussu deductis veteranis Oppidum Novum (1) »; de ce texte il ressort clairement que par ces mots *coloniae iure donata*, Pline n'a pas entendu la collation du droit latin, surtout si l'on en rapproche le passage qui suit immédiatement: *et Latio dato, Tipasa, itemque a Vespasiano imperatore eodem munere donatum Icosium*. Mais, même abstraction faite de ce témoignage, ne serait-il pas inconcevable que la capitale de la Maurétanie, province barbare, ait, jusqu'à une époque avancée de l'Empire, reçu seulement le droit latin, tandis que, dès le temps d'Auguste, nombre de colonies de cette même province avaient déjà obtenu le droit de cité romaine, puis, sous Claude, Oppidum Novum, et sous Nerva, Sitifis (2)? Bien au contraire, aussitôt après l'organisation de la province et l'élévation de Césarée au rang de capitale, cette ville dut forcément recevoir le droit de cité romaine, indispensable dans sa nouvelle situation.

Si donc les villes indiquées comme lieu de naissance des *equites singulares* (et aussi des soldats de la flotte depuis Hadrien), sont d'une part désignées par Pline comme *coloniae*, c'est-à-dire comme colonies de citoyens romains, et d'autre part ont été certainement, ou du moins selon toute apparence, colonies de citoyens romains comme les villes citées plus haut, il en résulte, à mon avis, que l'indication du domicile, aussi bien pour ce corps de troupe que pour les autres en général, ne peut aucunement servir à déterminer la nature du droit attribué aux citoyens de la ville. De plus la manière dont se présentent ces indications de domicile doit mettre en défiance contre de telles conclusions. En effet, dans les exemples réunis par Mommsen lui-même pour les *equites singulares* et les soldats de la flotte (3), le soldat n'est désigné comme *civis* que tout à fait exceptionnellement, et dans deux inscriptions seulement (4); tandis qu'ailleurs le simple génitif

(1) *H. N.*, l. V, c. XX [l. V, c. I, 20].
(2) Cf. Marquardt, *Staatsverw.*, t. I 2, p. 487.
(3) Une liste des indications de pays des soldats de toutes les troupes auxiliaires serait très nécessaire et actuellement facile à dresser après achèvement des volumes du *Corpus* (si l'on en excepte la Germanie) qui y ont trait spécialement. [M. Mommsen a donné cette liste dans l'*Ephemeris Epigraphica*, t. V, p. 159 et sv].
(4) *C. I. L.*, t. VI, n° 3196: *nat(ione) Trax civis Bero[e]nsis* et n° 3241: *nation(e) Pannon(io) civi Faustiano*. cf. aussi n° 3300, où les éditeurs complètent *c(ivis) Savari(ensi)s*, mais où il faut peut-être lire *Cl(audia) Savari[a]*.

ou ablatif du nom de la ville (remplacé une fois par l'adjectif *Palmyrenus*) se trouve, seulement çà et là, avec le mot *domo*, et, fréquemment, avec *natione* suivi du nom de pays ; parfois même le mot *natione* ou *natus* est placé directement avant le nom de la ville (1). Il résulte de là que, dans cette indication, il s'agissait moins d'une attestation des droits inhérents au domicile ou d'une attribution légale du citoyen à la colonie désignée que d'une simple mention d'origine. Cette mention, en effet, était nécessaire en vue d'une identification ultérieure sur les épitaphes des soldats morts loin de leur pays; elle devait aussi — et son usage régulier le donne à penser — être légalement prescrite. Mais de telles indications, ne permettent en aucune façon, même sur des documents officiels comme les diplômes militaires, de conclure à la qualité de citoyen de la ville natale; car sur le diplôme n° 34, de l'an 134 (2), Stobi, que Pline (2) mentionne déjà comme *oppidum civium Romanorum*, est porté comme lieu de naissance d'un soldat de cohorte ; sur deux diplômes (4), Misène et Ateste, colonies de citoyens romains, sont désignées comme pays de soldats de la flotte (5).

Ces faits peuvent, à mon avis, s'expliquer ainsi : dans chaque colonie il y avait de nombreux habitants qui, sans avoir dans sa plénitude la qualité de citoyens, pouvaient cependant à bon droit revendiquer cette colonie comme leur pays natal ; d'autre part, comme Mommsen lui-même le fait ressortir (6), on rattachait souvent aux colonies, dans les provinces, des communes de droit pérégrin qui se trouvaient, à leur égard, dans la même situation que les Carni et les Catali vis-à-vis de Tergeste, ou les Anauni Tulliasses et les Sinduni vis-à-vis de Tridentum (7). On

(1) Cf. pour les *equites singulares* *C. I. L.*, t. VI, n° 3311 : *nat. Cl(audia) Ara* ; n° 3192 : *nat Savarie* ; n° 3287 (cf. n° 3291) [*nati*]*one Cl(audia) Savaria* ; n° 3314 : *natus Ulpia Serdicae.*

(2) *C. I. L.*, t. III, p. 877.

(3) *H. N*, l. IV, c. XXXIV]l. IV, c. XVII, 1].

(4) N°s 53 et 56 ; *C. I. L*. t. III, p. 896 et 899.

(5) Il existe aussi deux inscriptions où Formiae et Nola sont désignées comme pays de soldats de la flotte : Ferrero, l'*Ordinamento delle armate romane*. n° 48 : *Cn. Arrius Myro n(atione) Formianus*, et n° 85 : *P. Sextilio Marcello n(atione) Italus domu Nol(a)*. Je ne voudrais pas adhérer à la conclusion qu'en tire Mommsen (*op. cit.*, p. 477) : « peut-être la thèse que la latinité était exigée pour le recrutement de la flotte doit-elle être restreinte en ce sens que depuis Caracalla on y a admis aussi quelques citoyens romains. »

(6) *Op. cit.*, p. 475.

(7) Cf. sur ce point Mommsen, dans l'*Hermes*, t. IV, p. 112 et suiv.

n'a guère dû se faire scrupule de remplacer le petit vicus obscur, dont le nom barbare devait certainement être souvent inconnu aux héritiers ou aux commilitones auteurs de l'épitaphe (1), par le nom de la commune principale à laquelle il était rattaché; ainsi sera expliqué, jusqu'à un certain point, l'emploi du mot *natione*, impropre quand il est joint au nom d'une ville (2). Si donc, pour en revenir au point de départ de l'argumentation de Mommsen, un *eques singularis* est désigné, d'une manière tout à fait générale, comme *natione Helvetius*, devra-t-on le considérer comme appartenant à la colonia *Pia Flavia Constans Emerita* (3) *Helvetiorum foederata*? En aucune façon, car, après la collation du titre de colonie à Aventicum, capitale des Helvètes, il est resté quelques localités helvétiques particulières, de droit inférieur, rattachées probablement à la colonie (4). Il a certainement existé aussi des communes de ce genre dans les *tres Galliae* jusqu'à une époque plus récente, (5), car l'Espagne elle-même, bien plus romanisée, n'obtint le droit latin que sous Vespasien, et si, comme Mommsen ne manque pas de le faire remarquer (6), les Gaulois et les Espagnols font totalement défaut parmi les *equites singulares* et les soldats de la flotte, il faut, sans aucun doute, attribuer ce fait à une ordonnance impériale aux termes de laquelle ce genre de troupes ne pouvait être recruté

(1) On ne rencontre pas souvent dans ces inscriptions des données bien précises; cf. toutefois pour exemple, *C. I. L.*, t. VI, n° 3297 et 3300.

(2) Des indications analogues se trouvent dans les inscriptions de gladiateurs; cf. par exemple l'inscription d'un *ret(iarius)* à Nîmes; *n(atione) Viannensis* (pour *Viennensis*), dans Allmer, *Revue épigraphique*, t. I, p. 172; et aussi *C. I. L.*, t. VI, 2 nos 3297 et 3300.

(3) Ce surnom indique déjà, par lui-même, qu'il s'agit d'une colonie de vétérans; cf. sur la *Colonia Augusta Emerita* en Lusitanie, Huebner, *C. I. L.*, t. II. p. 52. Le *curator civium Romanorum conventus Helvetici* qu'on constate encore au deuxième siècle, à l'existence duquel Mommsen attribue de l'importance, ne me paraît pas prouver contre cette opinion, car les *cives Romani* résidant en Helvétie comme marchands, Italiens pour la plupart, n'étaient certainement pas subordonnés aux autorités de la colonie, et, d'une façon analogue, on rencontre sur le territoire voisin de Lugdunum le *summus c(urator) c(ivium) R(omanorum) provinc(iae) Lug(udunensis)*, Wilmanns, n° 2224.

(4) Mommsen lui-même met en lumière un fait analogue relatif aux Rauraci leurs voisins, *Hermes*, t. XVI, p. 482, rem. 1.

(5) Mommsen, *Hermes*, t. XVI, p. 472, dit « que les trois Gaules possédaient déjà sous Claude le droit de cité romaine, Tacite l'atteste avec certitude. » Mais Tacite (*Annal.*, l. XI, c. XXIII), ne parle que des *primores Galliae, quae comata appellatur, foedera et civitatem romanam pridem assecuti.* »

(6) *Op. cit.*, p. 470.

dans ces provinces. Au contraire les soldats classés dans ces corps ont dû être recrutés exclusivement dans les communes de droit pérégrin; et, régulièrement, à leur entrée au service, on leur donna, à la place de leur nom barbare, un nom romain; ce fait est confirmé tant par les doubles noms, fréquents chez les soldats de la flotte (1), que par les nombreux *gentilicia* impériaux des *equites singulares*; en même temps que le nom romain, et, comme conséquence, ils recevaient un droit analogue au droit latin, quoique non identique (2).

Il ne me paraît donc pas admissible de tirer des indications d'origine de ces soldats une conclusion relative à la qualité de leur ville natale, lorsqu'ils ne sont pas expressément désignés comme citoyens de cette ville, et je crois pouvoir m'en tenir à l'opinion que j'ai précédemment émise (3), à savoir que le droit latin est demeuré restreint aux provinces romanisées en tout ou en partie, et qu'il n'a existé de commune de droit latin ni dans les territoires d'occupation purement militaire, sur le Rhin et en Bretagne, ni dans les provinces orientales de langue grecque.

Otto Hirschfeld,
traduit par Henri Thédenat.

INSCRIPTIONS D'AMSOLDINGEN (Suisse)

Pendant mon dernier séjour en Suisse, sur le lac de Thoune, je n'ai pas manqué d'étudier les monuments antiques qui se trouvaient à ma portée, en prenant pour guide l'excellente *Carte Archéologique du canton de Berne*, dont les antiquaires sont redevables à M. le baron de Bonstetten. Que le savant châtelain d'Eichenbühl, dont j'ai eu la bonne fortune de me trouver le voisin pendant quelques semaines, me permette de lui dédier mes notes de voyage, en souvenir de son aimable hospitalité.

(1) Cf. Mommsen, *loc. cit.*, p. 466, n. 2.
(2) Cf. les remarques de Marini, *Arvali*, p. 436 sv., et p. 477 sur Aristides, p. 352, ed. Dindorf, et particulièrement sur le martyre de St-Tarracon (5 octobre): Τάραχος παρὰ τῶν γεννησάντων με καλοῦμαι, ἐν δὲ τῷ στρατεύεσθαι με Βίκτωρ ἐκλήθην; de plus *Vita Maximini*, c. 1, § 5, sv; Cf. Mommsen, *op. cit.* p. 474 et n. 1.
(3) *Zur Geschichte des latinischen Rechts*, p. 15 sv. [p. 20 de la traduction française, tirage à part.]

1°

A Amsoldingen, village situé à 6 kilomètres S.O. de Thoune.

Cippe quadrangulaire avec base et corniche sans ornements, en calcaire compact jaunâtre. Récemment découvert dans l'église du village à la suite de réparations aux bancs servant de siéges, sous lesquels il était caché; transporté au château de M. Tscharner. Hauteur, $1^{m}22$, épaisseur, $0^{m}43$, largeur du dé, $0^{m}53$. Lettres de bon style, hautes de $0^{m}045$ à la première ligne, et de $0^{m}040$ aux suivantes. Cassure de l'angle antérieur de la corniche, à droite. Inédit. — D'après ma copie et mon estampage, le 28 août 1884.

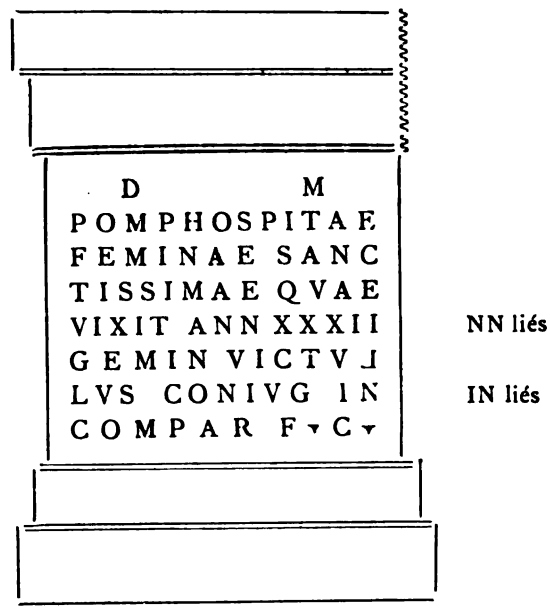

D(iis) M(anibus) Pomp(eiae) Hospitae, feminae sanctissimae, quae vixit ann(os) xxxii; Gemin(ius) Victullus conjug(i) incompa(rabili) f(aciendum) c(uravit).

Les deux gentilices sont mis en abrégé, parcequ'ils étaient faciles à suppléer, le premier étant très répandu, le deuxième formé sur un mot de la langue courante. Le cognomen *Victullus* paraît nouveau.

2°

A Amsoldingen. Cippe de même forme et de même pierre que le précédent, découvert en 1809 dans les fondations d'une maison du village; transporté au château de M. Tscharner. Publié par Mommsen, *Inscr. Confoed. Helv. lat.*, n° 214, et par Bonstetten,

Carte archéol. du canton de Berne, 1876, p. 3. Hauteur, $0^{m}85$, épaisseur, $0^{m}27$, largeur du dé, $0^{m}40$. Lettres de bon style, hautes de $0^{m}045$ à la première ligne et de $0^{m}035$ aux lignes suivantes.

D'après ma copie et mon estampage, le 28 août 1884.

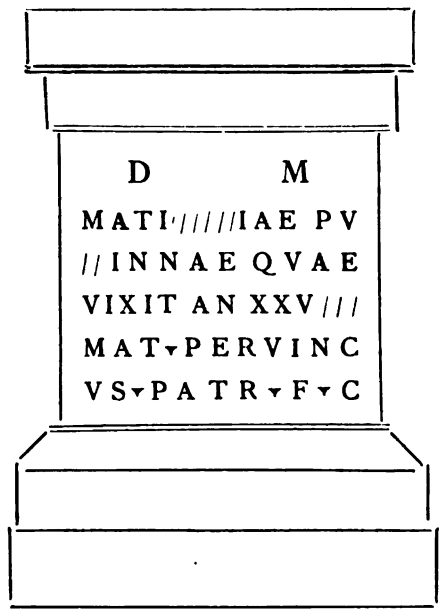

Le milieu de la deuxième ligne est emporté par une érosion sur 10 centimètres de longueur. Cette longueur, combinée avec le module des lettres, montre que la lacune comporte deux lettres absentes, ni plus, ni moins. Et en effet, à la 4e ligne, entre le 2e I et le premier jambage du N il y a la même distance de 10 centimètres renfermant deux lettres, T et A; de même à la 6e ligne, entre T et R il y a un espace de 10 centimètres occupé par deux lettres, P et E. On ne devra donc chercher à restituer le gentilice MATI//IAE qu'en y intercalant deux lettres.

D(iis) M(anibus) Mate[rn?]iae Pu[s]innae quae vixit ann(os) xxv[i]. Mat(ernius ?) Pervincus patr(onus) f(aciendum) c(uravit).

3°

A Amsoldingen. Cippe quadrangulaire avec base et corniche ornée de faux acrotères, en pierre calcaire compacte et jaunâtre. Retiré de la crypte de l'église du village et transporté récemment à l'Hôtel-de-Ville de Thoune, au premier étage. Publié par Mommsen, *I.C.H.L.*, n° 213 et par Bonstetten, *loc. cit.*, p. 3. Hauteur, $1^{m}14$, épaisseur, $0^{m}36$, largeur du dé, $0^{m}44$. Lettres de bon style, hautes de $0^{m}055$ à la première ligne, de $0^{m}030$ aux suivantes, dont les extrémités sont plus ou moins frustes.

D'après ma copie et mon estampage, le 1er septembre 1884.

D(iis) M(anibus) [?G]aviae Pusinnae, uxori karissima[e], ac pudicae,piissimae [q]uae vixit ann(is) xviii, diebus iiii, Otacilius Thesaeus (p)erinde kariss(imus) marit(us) f(aciendum) c(uravit).

Au commencement de la 2e ligne il manque une lettre dont on croit voir un résidu sous forme de jambage vertical, peut-être le crochet d'un G. A la 8e ligne on aperçoit la moitié droite d'un O, en sorte que le gentilice *Otacilius* est certain.

Il s'est du reste, rencontré dans une autre inscription de Suisse, à Münchweiler (Mommsen, no 190). Le cognomen *Pusinna* se rencontre pour la seconde fois à Amsoldingen.

4°

A Amsoldingen. Cippe quadrangulaire, avec base et corniche sans ornements, de forme analogue aux précédents et de même pierre. Retiré de la crypte de l'église du village et récemment transporté à l'Hôtel-de-Ville de Thoune. Publié par Mommsen, *I.C.H.L.*, no 212, et par Bonstetten, *loc. cit.* p. 3. Hauteur, 1m18, largeur du dé, 0m43. Lettres de bon style, hautes de 0m055

à la première ligne, et de o^m o3 aux suivantes. Les sigles funéraires sont gravées sur le bandeau supérieur de la corniche, tandis que celles des cippes précédents, comme on l'a vu, sont sur la face antérieure du dé. La joue droite a été enlevée dans toute son étendue sur une profondeur de 3 centimètres, ce qui a réduit d'autant la largeur primitive du dé ; le côté gauche de la corniche a été abattu. Le cippe, brisé en deux morceaux vers le milieu de sa hauteur, a perdu une ligne noyée dans le ciment qui maintient les deux moitiés en place.

D'après ma copie et mon estampage, le 1er septembre 1884.

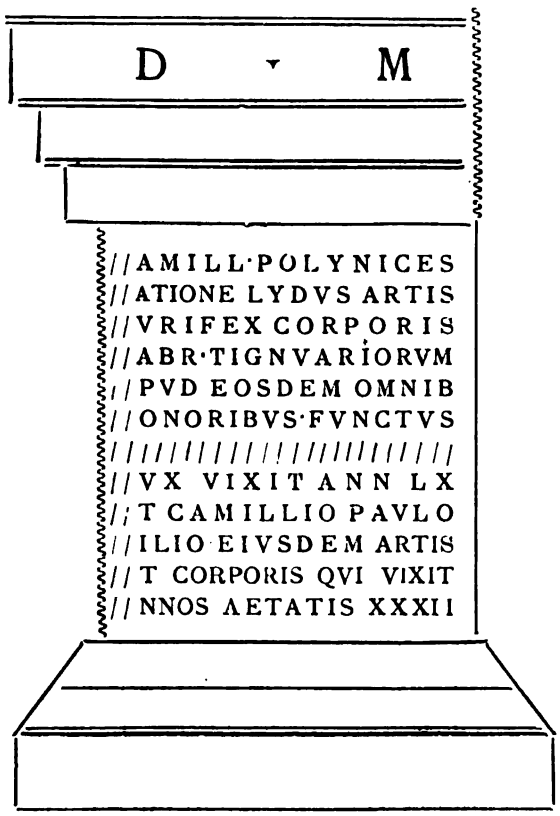

D(iis) M(anibus). [C]amill(ius) Polynices, [n[atione Lydus, artis [a]urifex corporis [f]abr(um) tignuariorum[, a]pud eosdem omnib(us) [h]onoribus functus..... uxo(ri), vixit ann(os) lx, [e]t Camillio Paulo, [f]ilio, ejusdem artis [e]t corporis, qui vixit [a]nnos aetatis xxxii.

4^a *bis*

A Amsoldingen. De la même crypte on a retiré un autre cippe quadrangulaire, avec base et corniche à acrotères, de forme

analogue aux précédents, mais dépourvu d'inscription. C'est un monument qui paraît avoir été préparé d'avance pour recevoir une épitaphe, à moins de supposer qu'il en portait une qui aura été enlevée et poncée de manière à ne laisser aucune trace. Transporté à l'Hôtel-de-Ville de Thoune. Hauteur, $1^{m}14$, épaisseur, $0^{m}34$, largeur du dé, $0^{m}465$.

5°

A Amsoldingen. Colonne leugaire provenant de la crypte de l'église et transportée à l'Hôtel-de-Ville de Thoune. Publié par Mommsen, *I.C.H.L.*, n° 309; et par Bonstetten, *loc. cit.* p. 3. C'est un fût tronçonique renversé, pourvu d'une culasse quadrangulaire de $0^{m}18$ de hauteur, et d'un chapiteau rudimentaire. Hauteur totale, $2^{m}30$, diamètre supérieur, $0^{m}32$, diamètre inférieur, $0^{m}25$. Hauteur des lettres variable entre $0^{m}035$ et $0^{m}04$.

D'après ma copie et mon estampage, le 1er septembre 1884.

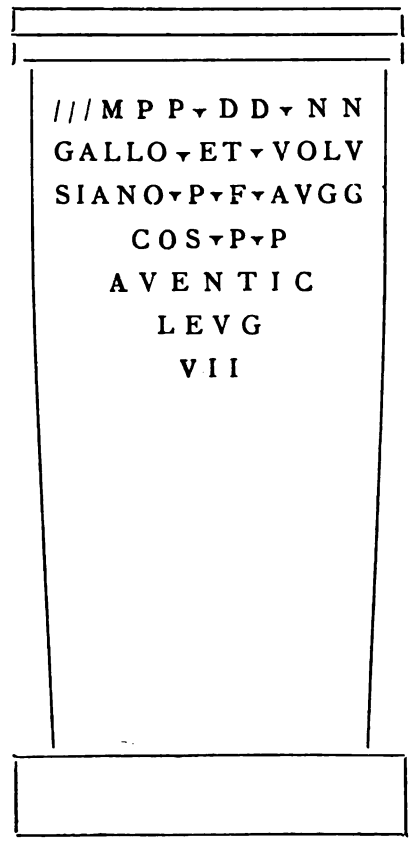

[I]mp(eratoribus) duobus d(ominis) n(ostris) Gallo et Volusiano, p(iis), f(elicibus), Aug(ustis). co(n)s(ulibus), p(atribus) p(atriae). Aventic(o) leug(ae) septem.

Sept lieues gauloises à 2,222 mètres font 15 k. 554. Or, d'Amsoldingen à Avenches, par la route de Thoune, Berne, Morat, il y a 65 kilomètres. Par conséquent, la borne, érigée en principe à 15 k. 554 d'Avenches sur la voie romaine joignant cette cité à Vindonissa (Windisch), a subi un déplacement d'environ 50 kilomètres pour être transportée à Amsoldingen, dans la crypte. On ignore à quelle époque et pour quels motifs a eu lieu ce transport qui semble également impliquer celui des cinq cippes funéraires, car aucune autre trace d'antiquités n'a été découverte à Amsoldingen. Il y a là une question fort obscure. Une difficulté du même genre se présente pour expliquer la présence d'une autre colonne leugaire à Sion, dans la vallée du Rhône, dédiée aux mêmes empereurs et portant l'indication itinéraire AVEN(*tico*) LEVG XVII, alors que la distance réelle de Sion à Avenches est de 161 kilomètres.

Robert Mowat.

INSCRIPTIONS DE LA VALLÉE DE L'HUVEAUNE

(Suite)

II

Auriol

A Saint-Zacharie nous avons enfin atteint la vallée principale de l'Huveaune, que nous allons maintenant redescendre lentement, en suivant la route départementale de Brignoles à Marseille. Nous franchissons bientôt la limite du Var, pour entrer dans le territoire d'Auriol, l'une des plus importantes communes de l'arrondissement de Marseille.

Au fur et à mesure que nous allons avancer, les ruines deviendront plus nombreuses; presque à chaque pas, on a, à différentes époques, trouvé des fragments de poteries, de tuiles, de briques à rebords, des monnaies, surtout des monnaies impériales du 1er et du 2e siècles. Auriol devait être le centre d'une importante agglomération d'hommes et de propriétés.

Je ne pense pas, toutefois, qu'il y eût là une ville, ni même une bourgade. La vallée était plutôt occupée par un certain nombre de grandes villas, appartenant aux plus riches citoyens d'Aix et de Marseille. C'est qu'en effet les monuments funéraires

y sont assez rares, et le peu d'épitaphes qu'ait fournies cette région semble annoncer des morts de condition.

On peut aussi croire, comme le pensaient les frères Bosq, qu'il y avait là d'importantes fabriques de poteries et des briqueteries; les débris de vases de toute matière abondent dans le pays, et le territoire d'Auriol renferme à la fois une argile excellente pour la fabrication des poteries, et une terre rouge très propre à leur donner cette belle coloration qu'affectionnaient les Anciens.

Ce qui est certain, c'est que la première trace distincte d'une communauté n'apparaît dans le territoire d'Auriol que vers le milieu du onzième siècle; le nom même, *territorium castri nomine Auriolis*, ne se trouve pour la première fois que dans un acte de 1033. Nous sommes toutefois assez porté à croire, avec les auteurs de la *Statistique*, que ce fut « au temps des Sarrasins que se réunit toute cette population disséminée dans les *villae* » (1).

Avant d'étudier l'épigraphie de la commune, il n'est sans doute pas inutile de dire quelques mots sur les frères Bosq, qui étaient originaires de ce bourg, et qui ont rendu à l'archéologie provençale des services que les Provençaux sont trop souvent tentés de méconnaître. Les deux frères Bosq, — Louis-Charles et Paul-Jacques, — quoique assez peu lettrés et fort empêchés par leur besogne journalière (ils étaient orfèvres et mécaniciens), de compléter une instruction à peu près rudimentaire, s'appliquèrent cependant avec une ardeur incroyable, une étonnante ténacité, à rassembler chez eux les monuments épars de la civilisation romaine dans la vallée de l'Huveaune. Toutes les pierres dont ils eurent connaissance, ils les acquirent ou se les firent donner, sans se laisser jamais rebuter par d'insolents refus. Les trois quarts des inscriptions dont nous parlons ici ont été trouvées ou conservées par eux. J'avoue qu'ils les lisaient à la diable: qu'importe, puisque, grâce à eux, d'autres peuvent les mieux lire aujourd'hui? Dès 1824, comme on peut le voir par les témoignages que leur rend à chaque instant la *Statistique*, ils sont à l'affût des moindres débris d'antiquités. En 1863, Paul-Jacques Bosq écrivait: « Plus de 36 restes de monuments historiques, portant des inscriptions grecques et romaines, sont dans mon musée »; et il ne parle que des monuments épigraphiques. A cette

(1) *Statistique des Bouches-du-Rhône*, II, p. 851.

date, Louis-Charles était mort (en 1862); son frère ne lui survécut que quelques années et le rejoignit en 1866. Leur musée est devenu la propriété de M. Trabaud, amateur et savant que les Marseillais qui travaillent connaissent bien. Une partie notable des pierres qu'il renfermait a été généreusement cédée au *Musée archéologique* du Château-Borély par notre aimable et généreux concitoyen. Nous avons tout lieu de croire que les autres monuments lui sont aussi réservés (1).

(1) Des deux frères Bosq, Jacques était celui qui lisait, expliquait, publiait les inscriptions; mais les mémoires qu'il composait étaient généralement signés des *frères Boscq*. Ces mémoires sont en nombre étonnant. Il en a été envoyé de 1830 à 1860 à toutes les Sociétés savantes de la Provence. Inutile de dire que tous ces mémoires se ressemblent et se répètent : les frères Bosq avaient plus d'inscriptions que d'idées, de zèle que de science. Mais l'on trouve à glaner dans presque tous des renseignements historiques et topographiques, extrêmement précieux pour l'étude de nos monuments. Voici d'abord ceux qui ont été imprimés :

1. *Notes sur les ruines de Tauroentum et sur divers autres monuments de l'antiquité, du moyen-âge, etc.*, par MM. les frères Bosq, dans les *Assises scientifiques du sud-est de la France*, 1854, Marseille, Vial, in-8.

2. *Recherches sur les anciennes usines ou fabriques de poteries et de briqueteries dans le département des Bouches-du-Rhône*, par MM. les frères Bosq, antiquaires, même recueil.

3. *Statistique de la commune d'Auriol*, par M. Bosq, dans le *Répertoire des travaux de la Société de Statistique de Marseille*, 1859, t. XXIII.

Les mémoires suivants ont paru seulement en partie ou en analyse :

4. *Notice sur des recherches d'antiquités faites dans la commune de Belcodène (Bouches-du-Rhône)*, par MM. Bosq, dans le *Bulletin trimestriel de la Société des sciences, belles-lettres et arts du département du Var, séant à Toulon*, 1839, VIIe année, n° 1.

5. *Recueil d'antiquités*, par les frères Bosq, dans le même recueil, 1840, VIIIe année.

Les autres sont demeurés manuscrits :

6. *Recueil d'antiquités découvertes dans le département des Bouches-du-Rhône par les frères Bosq, d'Auriol*, 1838, *Archives départementales des Bouches-du-Rhône*, T 7, liasse 5.

7. *Monument d'Auriol*, 1840, par les frères Bosq, dans les *Archives départementales des Bouches-du-Rhône*, T 7, 5.

8. *Notice sur les ruines de Tauroentum*, 1852, par les frères Bosq, *Arch. dép.*, R 6, 13.

D'autres manuscrits, que je n'ai pu encore voir, existent à Marseille. Nous aurons, sans doute, l'occasion de les faire connaître. Mais j'ai peur, à ce que m'ont assuré des érudits dignes de foi, qu'ils ne contiennent rien de plus que ce que nous avons trouvé dans les mémoires énumérés ici. Des lettres et des notes adressées par les frères Bosq ont été imprimées dans les écrits de M. Bargès ou de M. Fautrier nous en parlerons en leur lieu et place.

La Moricaude

Dix minutes après avoir franchi la limite des Bouches-du-Rhône et pénétré sur le territoire d'Auriol, nous arrivons à la hauteur d'une ferme connue sous le nom de la Moricaude. Elle est à droite, et au-delà de l'Huveaune. C'est là que s'est trouvée l'inscription la plus intéressante de la haute vallée du fleuve, la dédicace de l'autel que nos ancêtres élevèrent aux Nymphes de l'Huveaune.

C'est d'Anville, dans sa *Notice des Gaules*, qui a signalé le premier cette inscription, en ces termes : « M. l'abbé Barthélemi « m'a dit avoir trouvé dans un lieu nommé S. Zacharie, au nord « du S. Pilon, une inscription en l'honneur de quelques déesses « tutélaires, MATRIBVS VBERCABVS ». Cela était écrit en 1760. D'Anville ne donne que les deux premières lignes, selon la déplorable habitude qu'il avait. Dix-sept ans après, Papon donna le texte en entier, en plaçant le monument, comme son prédécesseur, à Saint-Zacharie. En 1788, Achard l'imprime dans son livre, mais en lui donnant une tout autre origine : « En 1782 », — il y a évidemment là une faute d'impression, — « l'on découvrit à un quart de lieue d'Auriol, dans une maison « de campagne appelée *la Moricaudo*, située à l'E. du Bourg, « des ruines d'un ancien Temple, trois colonnes de marbre, « et une inscription qui annonce la vénération de l'antiquité « pour les Divinités qui présidoient aux sources ». Pour concilier ces deux données différentes, on supposa l'existence de deux inscriptions entièrement semblables, de deux autels élevés sur les bords de l'Huveaune, l'un à Saint-Zacharie, l'autre à la Moricaude ; et la *Statistique des Bouches-du-Rhône* donna à cette hypothèse une sanction officielle. En réalité, il n'y a jamais eu qu'une seule inscription consacrée aux Nymphes de l'Huveaune, celle qui fut trouvée à la Moricaude : l'autre, on n'en parle que par ouï-dire, personne ne l'a vue à Saint-Zacharie, ni Noyon, ni Roux, ni M. Bargès, ni M. Saurel, qui ne la connaissent que par Papon. Et si d'Anville et Papon ont placé la pierre dans le territoire de ce dernier village, c'est que la Moricaude est située sur la partie de la commune d'Auriol qui confine à Saint-Zacharie.

En 1825, dit Paul-Jacques Bosq lui-même, « cette inscription, « ayant été cédée aux frères Bosq, fut enlevée des murs de la « maison de campagne dite la Mauricaude ». M. Trabaud la conserve dans son hôtel, où il nous a gracieusement permis de l'étudier à loisir. Un bon estampage, dû à M. Augier, conser-

vateur-adjoint, en est exposé dans une des salles d'en haut du *Musée d'archéologie* de Marseille (1).

L'inscription se lit sur le dé d'un autel dégradé en très mauvais calcaire de la localité: les lettres, hautes de 55, 50 et 45 millimètres, sont assez laides, comme on peut en juger par le dessin qui suit, dû à l'aimable complaisance de M. Augier. A la seconde ligne, N et A sont liés, et l'A n'est point barré: ce qui explique l'erreur accréditée jusqu'ici, qu'il fallait lire cette ligne VBELKABVS (2).

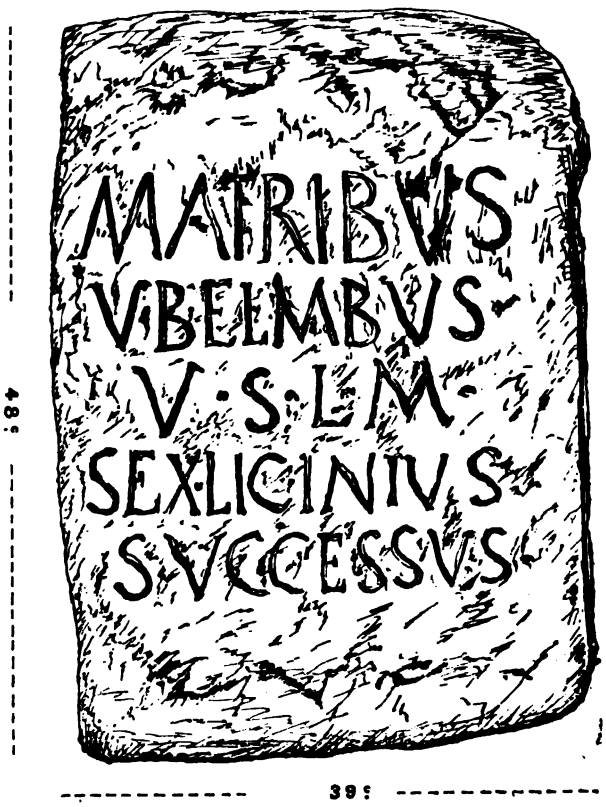

(1) D'Anville, *Notice des Gaules*, p. 340. — Papon, *Histoire générale de Provence*, t. I, 1777, Paris, in-4, p. 367. — Achard, t. I, p. 372. — *Statistique des Bouches-du-Rhône*, II, p. 182 et p. 850. — Garcin, t. II, p. 603. — Bosq, *Statistique de la commune d'Auriol* (*Soc. de Stat. de Marseille*, t. XXIII), p. 203. — Bosq, *Monument d'Auriol* (*Arch. dép*). — Noyon, *Statistique du département du Var*, p. 474, sans doute d'après Papon. — D'après le même Papon, Roux, *Statistique de Saint-Zacharie*, p. 43. — Toujours d'après Papon, Bargès, *Notice sur une inscr. rom. qui se trouve dans la commune du plan d'Aups*, p. 11. — Saurel, *Dictionnaire*, t. II, p. 376-377.

(2) Sauf en effet chez d'Anville, (où on lit VBERCABVS), VBELKABVS est la leçon universellement adoptée, ce qui a fait regarder par la *Statistique* (II, p. 182), par Mortreuil (*Dict. topogr. de l'arr. de Marseille*, 1872, Marseille, Cahier, in-8, p. 187), et par beaucoup d'autres, *Ubelka* comme le nom primitif de l'Huveaune.

Matribus Ubelnabus. V(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito) Sex(tus) Licinius Successus.

Voilà donc quel était le nom de l'Huveaune au temps des Romains : *Ubelna.* Du nom ancien au nom moderne, le passage est facile à franchir : et les chartes nous donnent les différentes étapes : *Ubelna, Uuelna, Ubalnea, Huveaune* (1).

Cette inscription est intéressante à un autre point de vue : elle nous montre que les déesses-mères que l'on adorait dans la vallée de notre rivière étaient bien des déesses protectrices des eaux et des sources ; on leur donnait le nom du ruisseau sur les bords duquel elles avaient fixé leur demeure. « Les *Matrae* », a écrit ici Florian Vallentin, « étaient les génies bien-aimés du peuple « romain. Elles étaient des divinités champêtres, divinités fati- « diques, dispensatrices de l'abondance, qui représentaient les « forces productives de la nature, et leurs sanctuaires s'élevaient « souvent sur le bord des sources sacrées à l'ombre des bosquets ». C'est essentiellement là le caractère des deux groupes de déesses-mères dont nous avons déjà rencontré le culte dans la vallée de l'Huveaune ; celles de l'*Almaha* du plan d'Aups (n° 1), comme celles de l'*Ubelna* de la Moricaude, sont semblables aux Nymphes du Panthéon romain. Seulement les déesses des sources, que les Romains figuraient sous la forme de jeunes filles, vierges quelquefois, étaient représentées par les Gaulois comme de graves matrones (2).

Encoron (3)

A la gauche de la route, presque en face de la Moricaude, se trouve le quartier d'Encoron, ou mieux Encaulon (Encouron, comme impriment les frères Bosq, est le nom provençal) ; là, d'autres débris antiques moins importants ont été rencontrés. Ce sont des fragments de poteries, dont deux sont à inscription. L'un porte dans un encadrement circulaire, en caractères grecs, la marque suivante :

ΛOMBO

N'ayant pas vu la pièce, nous n'en garantissons pas la lecture, que nous empruntons aux frères Bosq (4).

(1) Voyez d'autres variétés dans le Dictionnaire de Mortreuil, p. 187 : *Hivelna, Ibelina, Ebelina, Ivelna, Ybelina, Udelnna, etc.*

(2) Tome I, p. 72.

(3) C'est par inadvertance que, sur notre carte, Encoron se trouve marqué à l'endroit où est Embassant, et réciproquement.

(4) *Recueil* (ms. des *Arch. dép.*) f. 9 ; dessin du monument, pl. III, 10. — *Recherches sur les anciennes usines*, p. 97.

L'autre porte également une marque de fabrique (1).

8 CAIVS

Elle est très connue, sous les variantes CAIVS F, OF CAIVS : CAIVS se rencontre sur des poteries trouvées à Poitiers (2).

Les Aurengues

En continuant à descendre vers Auriol, nous laissons à droite le quartier de Saint-Pierre sur lequel nous allons revenir. Un peu plus loin, avant d'entrer dans le village, l'Huveaune reçoit à gauche un affluent appelé ruisseau de Vède, qui vient des derniers rameaux occidentaux de la chaîne de la Sainte-Baume. Les Romains se sont établis dans toute sa vallée, qui est riche et fertile : on dirait qu'ils n'ont voulu laisser sans habitation et sans culture aucun coin de ce riant pays. Dans une des petites vallées qui rejoignent celle du ruisseau de Vède, se trouve le quartier des Aurengues, ou, d'après la carte de l'Etat-Major, de Daurengue. C'est là que les frères Bosq ont découvert, peu avant 1824, une curieuse inscription métrique. Comme les circonstances ne m'ont pas permis, à mon grand regret, de voir la pierre chez M. Trabaud, qui la possède aujourd'hui, je suis obligé de transcrire la *Statistique* : (3) « Cette inscription est sur une table de marbre « dont il manque à peu près un tiers ; il y a dans le bas une « croix dont le pied est allongé ; (4) on y distingue les caractères « suivants, dont la forme se rapporte à la fin du 4e siècle ou au « commencement du 5e » :

9 HOSTIBVS INDIGN
DVM CVPIT INFELIX FLAMMAS
OBLITVS GENERIS QVE SVI SPEM T
CONIVGIS HVIC MISERE LACHRIMA

La première ligne de l'inscription, qui a sans doute complètement disparu, devait contenir les noms et l'âge du défunt. Le *quatrain* qui suit nous apprend comment il est mort. Je suppose que ses domaines auront été incendiés par des ennemis, des

(1) Le texte exact est donné par les frères Bosq, *Recueil* (ms. des *Arch.*), f° 9 et dessin, pl. III, 8. Suivant leur habitude ou plutôt leur mauvaise chance, ils donnent de bonnes lectures dans leurs manuscrits, de mauvaises dans leurs imprimés. Car, dans leurs *Recherches sur les anciennes usines*, p. 97, on lit COINS.

(2) Schuermans, 973-977.

(3) *Statistique* (1824), II, p. 851.

(4) C'est une erreur. « Ce qu'on a pris pour une croix », m'écrit M. l'abbé Albanès, « est une espèce de hachette », peut-être l'*ascia*.

brigands plutôt, qu'il aura voulu pénétrer dans sa demeure pour sauver les débris de sa fortune et qu'il aura péri dans les flammes et sous les coups des incendiaires. Je complète dans ce cas le fragment de cette manière :

Hostibus indign[is cadit interceptus et igne,]
Dum cupit, infelix! flammas [superare voraces,]
Oblitus generisque sui spem t[entat inanem :]
Conjugis huic misere lachrima[s venerare, viator.]

Embassant

De l'autre côté de la colline qui ferme à l'ouest la vallée de Vède, se trouve le quartier d'Embassant, Embassan ou Bassan. Les frères Bosq racontent, dans une notice manuscrite (1) écrite en 1852, qu'ils y ont fait une petite découverte : « Dans le même « quartier, dans la propriété de M. Gastaud », — c'est celle que la carte de l'Etat-Major appelle la Gastaude, — « nous avons « trouvé un morceau de vase antique d'une belle couleur rouge, « sur lequel est empreint un sceau en sens inverse en caractère « latin, comme suit :

10 « CAITIRRIM · »

Il faut peut-être lire autre chose, car *Caitirri m(anu)* n'est guère satisfaisant, pas plus que *Cai Tirri m(anu)*.

Revenons maintenant dans la vallée principale de l'Huveaune, au quartier de Saint-Pierre.

Saint-Pierre-d'Auriol

Dix minutes avant d'arriver à Auriol, on voit à droite, au-delà de l'Huveaune, le quartier de Saint-Pierre. « L'ancienne « chapelle de Saint-Pierre-d'Auriol, écrit M. Sabatier, en 1872, « appartenait dès le IVe ou Ve siècle aux Cassianites, dont elle « relevait encore au moment de la Révolution. Le style de ce « monument accusait une époque très reculée, et les matériaux « avec lesquels on l'avait édifié provenaient de quelque temple « romain ; car il y avait beaucoup de pierres sculptées, des « tronçons de frise, et, sur l'un des murs, se trouvait cette ins- « cription ». L'origine de l'inscription que nous allons citer est confirmée par la *Statistique*, dont les auteurs la connurent en 1824 par l'intermédiaire des frères Bosq, et par ces derniers eux-mêmes, qui nous apprennent que « de cette villa du quartier de

(1) *Notice sur Tauroentum (Arch. dép. des B.-du-Rh.)*, f° 30-31.

« Saint-Pierre, il existe un reste de muraille, et un fragment « d'inscription ». M. Trabaud, qui l'acquit à la mort des frères Bosq, l'a donnée au *Musée* de Marseille (1).

La voici (2). Il ne reste malheureusement que deux lignes et des traces d'une autre : comme on n'aperçoit que le bas des jambages des lettres, nous ne donnons que sous réserves la première de ces lignes. Les dimensions du fragment semblent accuser un monument assez considérable. On aperçoit, à droite et à gauche, des traces d'encadrement. Les lettres, assez belles, ont 45 millimètres :

11

/////////////////////// A I // C I
CAECILIAE · EVPHRAE
NVSAE

Château d'Auriol

Entrons maintenant dans le gai village d'Auriol. Peu de bourgades ont vu naître plus d'antiquaires et de savants : nous connaissons les frères Bosq; ce n'étaient pas des savants, mais ils avaient un singulier amour de ce qui fait la science. Elle a donné un professeur d'hébreu à la Sorbonne, et, à la Provence, un des érudits les plus sûrs et des historiens les plus sagaces dont s'honore notre pays. Auriol ne dément pas son origine romaine.

C'est à la droite du village, là où se trouvent les ruines du vieux château, que s'élevait, je suppose, la villa gallo-romaine ; quand les villas n'ont pas donné naissance à des églises, comme à Saint-Zacharie ou à Saint-Pierre-d'Auriol, elles ont été transformées en châteaux-forts. Aussi bien, du reste, le château n'allait point sans l'église.

Les frères Bosq racontent que, sous le vieux château, « parmi « les décombres de vieilles ruines, on a mis à découvert en 1810, « (M. Bargès dit en 1821), une inscription gravée sur pierre du « pays, de 80 centimètres de haut, 44 de large et 30 d'épaisseur « en forme de piédestal, portant l'inscription suivante ». Acquise par eux, elle a été donnée au Musée de Marseille par M. Tra-

(1) *Statistique*, II, p. 850. — Bosq, *Monument d'Auriol* (*Arch. dép.*) — Sabatier, *Bulletin Monumental*, IVe s., t. VIII, 1872, p. 535. — Bargès, *Notice sur un autel chrétien antique*, in-4, Paris, Duprat, 1861, publie, p. 21, l'inscr. d'après une lettre des frères Bosq.

(2) *Descripsi*, H et R sont liés.

baud (1). En voici la copie que nous avons prise, et qui n'est conforme à aucune de celles qu'on a données jusqu'ici (2).

12

I
GENIO ANN
OR · MACRI
ET · LICINIANI
ALPHIOS · SER
EX · VOTO
POSI · LIB

Genio Anniorum Macri et Liciniani. Alphios, ser(vus), ex voto pos(u)i(t) lib(ens).

C'est un monument élevé par un esclave au Génie de ses deux maîtres *Annius Macer*, et *Annius Licinianus*, qui étaient sans doute deux frères. On sait que les affranchis, les clients et les esclaves avaient l'habitude de rendre un culte au Génie de leur maître ou de leur patron: nous possédons un assez grand nombre d'inscriptions dédiées *genio patroni* (3) ou *domini*, on ajoute ordinairement à ce dernier mot l'épithète de *nostri*, que l'on abrège N ou $\overline{N}$. Nous avons déjà trouvé dans la vallée de l'Huveaune, à Saint-Zacharie (n° 5) un *autel* élevé par un client à son patron, ou mieux, au Génie de son patron. Ce Génie doit être considéré moins comme particulier au chef de la famille, comme son Génie à lui, que comme celui de la famille tout entière, comme l'esprit de la *gens*, né avec elle et devant mourir avec elle, mais indépendant de la vie des différents maîtres ; il se transmet, avec le gouvernement de la famille, de père en fils. Et

(1) Bosq, *Tauroentum* (*Assises*), p. 86. — *Statistique d'Auriol*. (à laquelle nous empruntons notre citation), p. 199. — *Notice sur Tauroentum* (*Arch. dép.*), f° 32. — Bargès, *Notice sur un autel trouvé à St-Zacharie*, p. 36. — Saurel, *Dictionnaire*, II, p. 375.

(2) Première ligne : l'I lié à l'N sous forme de prolongement de la seconde haste; les frères Bosq lisaient bien ANNI (*Notice*), quoiqu'ils aient imprimé ANN, lecture adoptée par les deux autres éditeurs. — — Seconde ligne : MACRI dans le ms. des frères Bosq, et chez Bargès ; MAGRI ailleurs. — Troisième ligne, HICINIANI chez Saurel, HILCINIANI chez Bargès ; les frères Bosq hésitent entre les deux. — Sixième ligne : POST SER chez Bargès.

(3) Je me borne à citer l'inscription de Narbonne (Allmer, *Revue*, n° 274) :

GENIO · PATRONI

parce que la lecture insuffisante PATRON a donné lieu à l'interprétation *patrono*, fautive ou du moins contraire à celle que nous avançons ici (voyez la dissertation de Barry dans la *Revue archéologique*, n. s. XXXVII, 1879, p. 270).

ce qui prouve bien que ce n'est pas le Génie individuel du patron que les esclaves adoraient, c'est que lorsqu'ils avaient deux maîtres, lorsque la famille appartenait à deux frères, il n'y avait cependant qu'un seul Génie, et que les autels étaient dédiés *genio* et non pas *geniis dominorum*. On a vu sur l'inscription d'Auriol; *genio Anniorum*; ailleurs, on lit: *genio Juliorum, Januari, Capitonis, Epaphroditi, nostrorum*; et il faut interpréter ce pluriel comme s'il y avait *genio Anniae*, ou *genio Juliae gentis*: c'est le Génie de la famille, Génie indivis, comme elle, entre ses différents chefs.

« Dans cette même commune d'Auriol », disent les frères Bosq dans une notice demeurée manuscrite (2), « nous avons « recueilli diverses briques romaines.... et sur une est gravé en « caractères latins »:

13

L·VALERI
SEVERI

Nous ne pouvons quitter Auriol sans mentionner un certain nombre de fragments lapidaires dont nous ignorons l'origine, mais dont nous ne saurions mieux parler que maintenant. Ils proviennent de la collection des frères Bosq, et s'il n'est pas invraisemblable qu'ils aient été trouvés sur le territoire d'Auriol, il est à peu près certain qu'ils sont originaires de la vallée de l'Huveaune.

14

C VITO//////
PAREN//////
CN//////

Cette inscription, en lettres de quatre millimètres, se lit, comme la suivante, sur une moitié de plaque tombale. On peut supposer le nom *Vitorius*, qui est bien rare en Provence.

15

D
C · COR
ET COR
V /

(1) *C. I. L.*, III, 6124. — Dans une inscription d'Industria, V, 7469, 7470, on lit GENIO Q.SERTORI. SYNERGI.IVNIORIS.ET GENIO Q.SERTORI.SEVERI.PATRONORVM. S'il y a deux Génies et non un seul, c'est que le monument est élevé non point par un esclave aux chefs de sa famille, mais par le *c(ollegium) f(abrum) IND(ustriensium)* à ses patrons.

(2) *Recueil (Arch. dép.)*, p 9; dessin, pl. III.

En revanche, *Cornelius* et *Valerius*, que l'on peut supposer presque à coup sûr dans cette seconde inscription, sont les gentilices les plus fréquents de la Gaule Narbonnaise.

Ces deux pierres ont été données par M. Trabaud au *Musée Archéologique* de Marseille.

J'ai copié chez lui le fragment suivant (1) :

16

PH
IN

et cet autre, à peine moins insignifiant :

17

C · VALE
Q / V N A
V R A N
/ / / / / A F / / /

Una est le commencement d'un gentilice, peut-être *Munatius*, quoiqu'il y ait peu de place pour un M entre Q et V.

Camille Jullian.

(*A Suivre*).

UN MOT SUR LE MILLIAIRE D'AUXILIARIS

A Arles

Au moment où notre collaborateur, M. Jullian, revenait sur un passage controversé de l'inscription milliaire d'Auxiliaris au musée d'Arles (*supra*, p. 24), nous avons désiré mettre à sa disposition le fac-simile que nous avions exécuté d'après un estampage de M. de Laurière, et qui a été publié, avec notre étude de ce milliaire, dans la *Revue des Sociétés Savantes*, sér. 7, tome I, fasc. 3, 1879, p. 241-244. Le cliché, redemandé à l'Imprimerie Nationale ne nous est point parvenu en temps

(1) VA liés à la première ligne.

opportun; nous pensons, cependant, qu'il n'est point trop tard pour l'utiliser encore :

On voit qu'il y a identité entre le déchiffrement relevé par M. Jullian sur le monument original et celui que nous avions effectué sur un estampage. Une telle conformité, fortuitement réalisée par des moyens indépendants l'un de l'autre, constitue un puissant argument en faveur de notre lecture

[*arel*] ATE · MAS [*siliam*]
[*mi*]LIARIA · PONI · S(*tatuit*)

que nous avons la satisfaction de voir soutenue par M. Jullian contre la leçon

ARE(*late*) NA[*rbonem*]

empruntée par M. Gilles à M. Huart, *Rev. des Soc. Sav.*, sér. 6, tome, VI, 1877, p. 110.

Robert Mowat.

INSCRIPTIONS DE CARTHAGE 1875-1884
(*Suite*)

X. — LA COLLINE DE BYRSA

Le plateau supérieur de cette colline a la forme d'un quadrilatère dont les angles correspondent aux quatre points cardinaux.

La découverte de tombes phéniciennes sur Byrsa (1) a prouvé que cette colline fut une nécropole avant de devenir une acropole.

C'était d'ailleurs l'usage des peuples sémitiques d'enterrer leurs morts sur le flanc des collines, et les Tyriens qui colonisèrent les premiers l'emplacement de Carthage furent fidèles à cette coutume.

(1) Pour la description de ces tombes et des objets qu'on y a trouvés, voir la lettre de S. Em. le cardinal Lavigerie : *De l'utilité d'une mission archéologique permanente à Carthage*, avril, 1881, page 26.

Quand les Carthaginois, après s'être établis d'abord sur le rivage, voulurent fortifier Byrsa, ils aplanirent le sommet de la colline et rejetèrent les terres sur les pentes. Ce fait, constaté également pour la colline de Junon, explique comment des tombeaux bâtis sur le flanc des collines et dont l'entrée devait être apparente hors du sol, se trouvent aujourd'hui à une grande profondeur perpendiculairement à l'arête actuelle. Sur le plateau supérieur de Byrsa, une couche moyenne de 4 mètres d'épaisseur, formée de substructions et de décombres recouvre le sol primitif. Sur les flancs de la colline, Beulé a constaté une épaisseur de 56 pieds de décombres.

Byrsa, comme nous venons de le dire, n'a pas été fortifiée dès l'origine de la colonie tyrienne. Elle ne fut que plus tard transformée en acropole. C'était de toute la ville, au rapport d'Appien, le point le plus fortifié. Aussi quand Scipion eut occupé les ports et le Forum, et qu'il eut incendié la ville basse, Byrsa comme une autre cité se défendait encore vigoureusement. On connait les détails de cette lutte désespérée, la reddition des 50,000 hommes (1) réfugiés dans Byrsa, celle d'Asdrubal, l'héroïsme de sa femme, et la mort des transfuges romains qui périrent sous les ruines et dans les flammes du temple d'Eschmoun.

Les Romains vainqueurs rasèrent les murs de Byrsa, et Orose dit même qu'ils les réduisirent en poussière.

Cependant au temps de César et de Néron, les murs puniques n'avaient pas complètement disparu. Il en existe encore des vestiges sous le sol actuel de Byrsa. Beulé l'a démontré par ses fouilles de 1859. Je possède moi-même bon nombre de points de repère qui me permettent d'en suivre la direction générale et les principales lignes. L'enceinte murée du plateau supérieur de Byrsa n'avait pas plus de 300 mètres de profondeur, mais en contre-bas existaient d'autres lignes fortifiées. L'une d'elles s'éloignait même de la colline au point d'aller rejoindre la grande muraille d'enceinte vers le lac. « *Ex una parte,* dit Orose, *murus communis erat urbis et Byrsae, imminens mari, quod mare stagnum vocabant* » (2).

C'est à cette ligne inférieure des fortifications, que s'appliquent les mesures que nous ont conservées les auteurs sur

(1) Florus dit 40,000 ; Orose, 30,000 hommes et 25,000 femmes.
(2) Orose, IV, 22.

l'enceinte de Byrsa, un peu plus de 2 000 pas selon Eutrope et Orose, et 22 stades d'après Servius, c'est-à-dire environ 3 kilomètres de tour. Cette ligne atteignait vers le sud-ouest un amas de ruines (El-Gsour) d'où les Arabes ont extrait par milliers des pierres de grand appareil, puis se dirigeait vers le village de Douar-ech-chott, dont le nom lui-même rappelle par son sens le *stagnum* du texte d'Orose.

Byrsa démantelée par les soldats de Scipion ne fut relevée que sous le règne de Théodose II, en 424. Elle demeura donc ruinée plus de cinq siècles. En 553, Bélisaire répara les murs de Byrsa que les Vandales avaient laissé se dégrader (1). Puis à l'époque de l'invasion arabe qui devait tout ruiner, le patrice Jean, un instant vainqueur, répara à son tour cette place dans laquelle il ne put se défendre longtemps contre le flot envahisseur des conquérants.

Après ces quelques mots sur la citadelle de Byrsa, qu'il me soit permis d'ajouter le résultat de nos recherches.

Au-dessus des tombeaux de forme pélasgique découverts sur Byrsa, était construit un bastion faisant partie de la citadelle. A cinquante pas plus loin, je crois avoir reconnu l'emplacement d'une machine de guerre. C'était une plate-forme rectangulaire longue de 8 m. et large de 3 m. 20, bâtie sur une voûte épaisse de 1 mètre, que remplissait un amas de pierres entassées sans ordre. Cette plate-forme était entourée d'un mur épais d'un mètre et haut seulement de 53 centimètres.

La face intérieure de ce mur était garnie de distance en distance de cubes de marbre qui se regardaient deux à deux. On en voyait deux à chaque extrémité de la plate-forme, et trois dans chacun des grands côtés. Les premiers étaient évidés en forme de mortaise carrée mesurant 0 m. 29 de côté et 0 m. 13 de profondeur. Les autres offraient un trou circulaire de 0 m. 10 de diamètre et de 0 m. 14 de profondeur. Cette disposition m'a paru répondre à une charpente composée de deux longues poutres carrées placées parallèlement dans la longueur de la plate-forme et de trois cylindres qui traversaient les poutres.

L'extrémité de chacune de ces pièces venait s'engager dans un des cubes de marbre enchassés dans la maçonnerie. Cette explication, si nettement indiquée par la disposition de la plate-forme, convient à la base d'une machine de guerre, soit d'une baliste,

(1) Procope, *Guerre contre les Vandales*, Liv. I, ch. XXI.

soit d'une catapulte. La situation elle-même de la plate-forme sur un des points culminants de la citadelle vers les anciens ports et le forum, appuie, ce me semble, cette destination.

Dans cette plate-forme on avait appliqué, la face renversée, dans un mortier excessivement dur, une frise de marbre blanc longue de deux mètres et large de o m. 90. Une triple ligne de rinceaux, de palmettes, de perles et de lozanges alternés, ornait cette pièce d'architecture de grande proportion, empruntée aux ruines du temple d'Esculape. Nous la conservons dans notre musée.

Ces vestiges de fortifications de Byrsa n'appartiennent pas assurément à la période punique. Tout au plus remontent-ils au règne de Théodose II. On doit aussi attribuer à la même date la construction des murs de contreforts dont les intervalles furent comblés à la hâte de pierres sans mortier, et que l'on voit encore aujourd'hui près de la station géodésique du colonel Perrier. Ce point d'observation (1) a été établi sur un angle de la citadelle que Beulé désigne sur son plan comme l'endroit supposé de la maison et du temple de Didon (2). Quand on creusa les fondations de cette station géodésique, je me souviens qu'on trouva un genou de statue, un cadran solaire concave, un grand hameçon, un débris de lampe chrétienne et un morceau de marbre dont la face était ornée d'un bouquet de feuilles de chêne. Cet arbre était consacré à Jupiter (3) dont le temple était voisin de Byrsa, peut-être même situé dans son enceinte.

Quant au temple d'Esculape, il est certain qu'il était situé dans Byrsa.

« Tout au milieu de la ville, dit Strabon (4), s'élève l'acropole « ou comme on l'appelait anciennement *Byrsa* : c'est une colline « passablement haute et escarpée (ce qui n'empêche pas que les « pentes n'en soient couvertes d'habitations), couronnée à son « sommet par le fameux *Asclépieum*, auquel la femme d'As- « drubal, lors du sac de Carthage, mit elle même le feu pour « s'ensevelir sous ses ruines ».

(1) Le plus haut de toute la colline; il a 60 m. 50 au-dessus du niveau de la mer.

(2) .....*cujus de sede dabatur* || *Cernere cuncta freta et totam Carthaginis urbem*. (Silius Italicus, *Guerres puniques*, L. VIII, 13).

(3) Cf. Beulé, *Fouilles à Carthage*, p. 76. Dernièrement encore on a trouvé sur Byrsa un marbre blanc sur lequel était sculptée une feuille de chêne avec glands.

(4) *Géographie*, Strabon, Liv. XVII. Traduct. Tardieu, Paris, 1880, T. III, p. 481.

Appien (1) indique le même emplacement. Il ajoute que de tous les temples de la ville, celui d'Esculape, était le plus riche et le plus célèbre et qu'on y montait, en temps de paix, par un escalier de 60 marches.

Cette expression *en temps de paix* a fait supposer, avec raison, qu'en temps de guerre cet escalier pouvait être supprimé pour isoler la citadelle et en interdire l'accès.

Nous savons par Tite-Live (2) que parfois le Sénat se réunissait secrètement dans le temple d'Esculape. « *In aede Aesculapii* « *clandestinum eos per aliquot noctes consilium principium* « *habuisse* ». Le lieu de ces réunions était sans doute la salle de la bibliothèque, que nous retrouvons au IIe siècle et dans laquelle Apulée prononça un discours. Le dépôt des archives et des manuscrits ne pouvait être plus sûrement placé que dans l'endroit le plus vénéré et le mieux fortifié de la citadelle, dans le temple de ce dieu, dont le même orateur africain, s'adressant aux habitants de Carthage parle en ces termes : « *Aesculapio deo* « *qui arcem vestrae Carthaginis indubitabili numine propitius* « *respicit* ». (*Florides*).

Un débris d'inscription trouvé dans l'enclos de Saint-Louis provient peut-être de la bibliothèque (3).

300

/////CHIV/////

Haut. des lettres : 6 centimètres.

Ces quatre lettres appartiennent peut-être au mot *archivum* que Tertullien dans son *Apologétique* (4) emploie au pluriel dans le sens d'archives.

Le prêtre de Carthage, dans son traité du témoignage de l'âme (5) citant les principales divinités de la ville, ne manque pas de mentionner la statue d'Esculape. « Pindare a chanté, « dit-il ailleurs avec ironie, qu'Esculape fut frappé de la foudre « pour avoir exercé la médecine avec une avarice criminelle (6).

(1) *De rebus punicis*. Lib. VIII, c. 130.
(2) Liv. XLII, 24.
(3) Deux autres fragments trouvés au même endroit semblent autoriser cette hypothèse. L'un, ///ECA, peut appartenir au mot *bibliotheca*, l'autre, ///LIB///, à un des dérivés de *liber*, tel que *librarium*, etc.
(4) Ch. XVIII.
(5) Ch. II.
(6) *Apologétique*, ch. XIV. Tertullien, dans un passage malheureusement tronqué, parle de Byrsa et d'un Pompée qui n'y laissa même pas un chétif agneau (*Aux Nations*, Liv. II, ch. XIV).

Ce qui fait dire à St-Cyprien, dans son traité de la vanité des idoles (1) « *Aesculapius ut in deum surgat, fulminatur* ». Lactance s'exprime dans les mêmes termes : « *A deo meruit fulminari* » (2).

Aujourd'hui l'ensemble des constructions de l'établissement de Saint-Louis occupe la place du temple d'Esculape, de son *area*, de ses portiques et de sa *cella*.

Notre musée renferme plusieurs tambours de colonnes rudentées de marbre numidique, des chapiteaux corinthiens, des corniches et architraves, des bas reliefs, des têtes et des débris de statues qui proviennent assurément du temple d'Esculape. Peut-être même pourrait-on reconnaître le nom de cette divinité sur un fragment de plaque de marbre blanc trouvé sur Byrsa et qui conserve trois lettres de la première ligne d'une inscription monumentale, gravée en beaux caractères hauts de 10 centimètres :

301

/////// A P I ///////

En contre-bas de la chapelle Saint-Louis, c'est-à-dire en avant du temple d'Esculape, se trouvent les ruines du palais proconsulaire découvert par Beulé. Ce monument est adossé au large mur de péribole du temple d'Esculape et se compose de sept salles parallèles terminées en absides. Celle du milieu qui fait face à l'entrée actuelle de Saint-Louis a sa voûte ornée de caissons en forme de lozanges, dont les moulures de stuc ont disparu. Beulé en a donné dans ses « fouilles à Carthage » une description détaillée (3). Il dit même ailleurs (4) avoir fait dégager cette abside jusqu'au sol. Nous y avons cependant trouvé dans une simple excavation de sondage une belle inscription, en grands caractères, malheureusement incomplète. Je ne puis m'expliquer comment cette plaque de marbre blanc, longue de 70 centimètres et large de 54, a pu échapper aux recherches du savant archéologue. Voici ce texte :

302

/////// I ▾ AV ////////
///// HS ▾ CCCC ///////
///// T I A ▾ E D I D ////

(1) Ch. II.
(2) *De falsa religione*. Lib. I, c. X.
(3) P. 69.
(4) *Fouilles et découvertes*, p. 17.

Il ne reste que le bas des lettres de la première ligne. Celles de la seconde, moins grandes que celles de la première, ont 0^m145, et celles de la troisième n'ont que 0^m095.

A la seconde ligne, la lettre H, reliée à la lettre S comme signe des sesterces, a disparu à moitié par la rupture du marbre. Ce qui en reste ressemble à une croix qui a trompé plusieurs de ceux qui ont copié cette inscription (1).

L'exhumation des corps qui reposaient dans le cimetière à l'entrée de St-Louis m'a permis de déblayer une salle que Beulé n'avait pu fouiller. Cette salle a la forme d'un fer à cheval. Elle mesure 7^m80 de profondeur et 6^m80 de largeur. Au fond de l'abside on a trouvé une estrade haute d'un mètre et large de 4, construite en pierres de taille de grand appareil.

Au centre de cette plate-forme, s'élève un piédestal de 55 centimètres de côté dont la partie supérieure manque. Il était sans doute destiné à porter une statue. Dans le mur de l'abside, on voit deux entailles longues de 3^m15, larges de 0^m60 et profondes de 0^m15, dans lesquelles devaient être appliqués des marbres ornés de bas-reliefs ou d'inscriptions. Le débris ci-joint, le seul trouvé dans les déblais, en vient peut-être :

303

/////// A R I E L //////
//////////T I N /////////

A gauche, le mur porte plusieurs niches de forme cubique et profondes de 0^m30. Elles étaient remplies de cendres. Cette salle n'était pas plaquée de marbre, car on y voit encore des traces d'enduit.

Dans une autre salle, dont je n'ai déblayé que la partie supérieure sans descendre au-dessous de la naissance de la voûte, on a trouvé, avec des morceaux de mosaïque et de peinture murale, plusieurs lampes chrétiennes, des débris de chancels, une croix grecque gravée en relief sur une pierre, et une inscription, qui font songer à la chapelle que l'empereur Justinien, au rapport de Procope, fit bâtir dans le palais en l'honneur de la Mère de Dieu (2).

(1) *C. I. L.* VIII, n° 10538.
(2) Procope, *Des Edifices*, liv. VI, chap. IV. Cf. Beulé, *Fouilles et découvertes*, p. 20.

La terre qui a comblé les différentes salles du palais proconsulaire renferme une quantité de lames transparentes de pierre spéculaire, et beaucoup de marbres taillés. On y trouve aussi des clous de bronze en forme de T dont l'emploi est indiqué par les trous de scellement que l'on distingue surtout dans les pierres de la salle centrale.

Enfin, en vidant les citernes qui recevaient les eaux pluviales des terrasses du palais, on a trouvé, parmi les terres qui les remplissaient, de beaux morceaux de sculpture, tels que la tête d'un Jupiter Sérapis, celle d'une Minerve, un magnifique buste de vieillard, une tête de déesse et d'autres morceaux de bas-reliefs sur lesquels j'ai remarqué trois fois le serpent, l'emblême d'Esculape. Mais en fait d'épigraphie, on n'y a recueilli que le fragment suivant :

304

////CTV////

Les lettres sont hautes de 10 centimètres et appartiennent à la première ligne du texte, comme l'inscription API. Mais le marbre n'a pas la même teinte.

Les prisons de Carthage étaient aussi situées sur la colline de Byrsa. Elles sont fréquemment mentionnées dans les Actes des martyrs qui souffrirent et moururent à Carthage. Leur situation précise n'est pas connue. On sait cependant qu'elles étaient près du prétoire (1) et un texte de Procope (2) montre qu'au temps des Vandales, elles avaient vue sur la mer, comme le palais lui-même, qui après avoir été la résidence des proconsuls romains et des rois Vandales, passa aux gouverneurs byzantins. Il est intéressant de lire dans l'Histoire de la guerre contre les Vandales (3) comment Bélisaire, pénétrant dans la ville sans coup férir, occupa d'abord le palais. Il s'assit sur le trône de Gélimer, et y rendit la justice dès le premier jour. L'heure du repas étant arrivée, Bélisaire se le fit préparer pour lui et les principaux

(1) C'est là que l'on exigeait des chrétiens l'acte d'abjuration qui consistait à manger de la viande et à boire du vin consacrés aux idoles. Aussi, quand St-Cyprien parle du Capitole de Carthage. (*De Lapsis*, VIII, et XXIV), c'est de Byrsa qu'il s'agit. Cf. le début de l'*Apologétique* de Tertullien.

(2) *Histoire de la guerre contre les Vandales*, Liv. I ch. XX.

(3) Liv. I, ch. XXI.

officiers de son armée dans la salle Delphique où le roi Gélimer avait coutume de recevoir à sa table les principaux personnages de son royaume. On y servit des viandes toutes semblables à celles que l'on avait présentées la veille encore à Gélimer et ce furent les mêmes officiers qui portèrent les plats.

Quelques puits de sondage, opérés sur le plateau de Byrsa nous ont donné les résultats suivants, que je ne fais qu'analyser pour ne pas étendre outre mesure une étude qui a plus spécialement pour but de faire connaître les inscriptions de Byrsa.

Fouille A. On y a trouvé une construction dont les colonnes étaient encore debout. Un hypocauste, un tuyau de plomb et des conduits de chaleur en briques plates noircies par la fumée, permettent de supposer que ce sont les ruines d'un *caldarium*.

Fouille B. On y a recueilli une belle monnaie punique d'étain à bords cannelés; une monnaie de Trajan, avec la légende du revers : OPTIMOPRINCIPI; un chapiteau d'ordre corinthien; un tronçon de colonne cannelée; une corniche de marbre blanc, longue de 50 centim. et large de 22, d'une grande perfection de sculpture; un reste d'autel païen portant en bas-relief d'un côté la Fortune, de l'autre un bouclier; la poitrine cuirassée d'une statuette; d'autres débris de statues, parmi lesquels je dois signaler un magnifique pied et une jambe de même marbre, chaussés du *campagus* militaire, peut-être impérial, comme permettraient de le supposer les fragments d'inscription trouvés au même endroit :

305

//////I·NER·N//////
//////NO·H//////

Hauteur des lettres : 0m065.

306

//////M·AN//////
//////ONIAN/////
//////VC PO/////

Les lettres de cette inscription, hautes de 0m10 à la première ligne, et de 0m075 à la seconde, sont bien gravées sur une plaque de marbre blanc et conservent la couleur rouge dont elles étaient peintes. Les lettres de la troisième ligne ne se reconnaissent que par leur moitié supérieure.

Fouille C. Plusieurs stèles puniques et une pierre votive fort maltraitée et sur laquelle on lit :

307
DATIVA
V·S////CV
M·SVIS
//////NIP
/////////////

A.-L. Delattre.

(*A Suivre*).

COURS ÉLÉMENTAIRE D'ÉPIGRAPHIE LATINE
(*Suite*)

§ III. *Carrière d'ordre inférieur*

La loi que nous venons d'exposer n'est pas propre aux *cursus honorum* sénatorial et équestre. Toutes les fois qu'un monument, tombe, ou base honorifique, est élevé à un personnage, quelle que soit la classe de la société à laquelle il appartienne, et que sa carrière y est retracée, les différents offices auxquels il a été appelé successivement sont rapportés dans l'ordre où ils ont été exercés, suivant la méthode directe ou la méthode inverse.

Les exemples suivants le prouveront :

1° Employés d'administration, esclaves ou affranchis occupés dans les bureaux, à Rome ou en province.

Ephem. epigr., III, n° 48, à Tarracon.

*aur . fa*VSTINO · AVGVSTO
*rum liber*TO · COMMENTAR*i*EN
SI XXXX · GALL · ITEM · VRBIS · ALBEI
TIBERIS · ITEM · PROVINCIAE · BAE
TICE · ITEM · ALPIVM · COTTI · VI
XIT · ANNIS · XXXXII · DIEBVS · XXXXI
STATIA · FELICISSIMA · CON
IVGI · INCOMPARABILI · CVM · QVO
VIXIT · ANNOS · XXI · M · VI · D · XXXII

[*Aur*(*elio Fa*]*ustino*, *Augusto*[*rum liber*]*to*,
commentar[*i*]*ensi XXXX Gall*(*iarum*),

item(1) *urbis, albei Tiberis*
item provinciae Baetic(a)e
item Alpium Cotti(i)
vixit annos xxxxii, dies xxxxi. Statia Felicissima
conjugi incomparabili, cum quo vixit annos xxi, men(ses) vi, d(ies) xxxii.

Les différentes fonctions de cet affranchi sont rapportées dans l'ordre direct; il était mort, sans doute, au moment où il allait quitter la province de Bétique pour se rendre dans celle des Alpes Cottiennes où il venait d'être nommé. C'est ce qui expliquerait la présence de cette tombe à Tarracon.

2° Soldats et sous-officiers jusqu'au grade de centurion, et centurions qui n'arrivent pas à la carrière équestre.

C. I. Helv., 78, = Allmer, *Inscr. de Vienne*, I, p. 403.

M · CARANTIVS · MACRINVS · CENTVRIO · CoH
PRIMAE · VRBANAE
FACTVS·MILES·IN·EAD·COHORTE·DOMITIANO·II·COS
D BENEFICIAR·TETTIENI·SERENI·LEG·AVG·VESPAS·X·COS *m*
CORNICVLAR·CORNELI·GALLICANI·LEG·AVG·EQVESTRIB
STIPENDIS·DOMIT·VIIII·COS·ITEM·MINICI·RVFI·LEGATI·AVG
EVOCATVS·AVG·DOMIT·XIIII·COS·CENTVRIO·IMP·NERVA·II·COS·T·P·I

D(iis) [*M(anibus)*]; *M. Carantius Macrinus, centurio coh(ortis) primae urbanae,*
factus miles in ead(em) cohorte, Domitiano ii co(n)s(ule),
beneficiarius Tettieni Sereni leg(ati) Aug(usti), Vespasiano x co(n)s(ule),
cornicularius Corneli(i) Gallicani leg(ati) Aug(usti) equestrib(us) stipendi(i)s, Domit(iano) viiii co(n)s(ule),
item Minici(i) Rufi legati Aug(usti),
evocatus Aug(usti), Domit(iano) xiiii co(n)s(ule),
centurio, Imp(eratore) Nerva ii co(n)s(ule)
t(estamento) p(oni) j(ussit)

On voit qu'en tête de l'inscription est rapporté le grade le plus élevé qu'ait obtenu M. Carantius Macrinus, comme le consulat au début des *cursus honorum* sénatoriaux; puis ses différents états de service sont énumérés dans l'ordre direct. L'exemple est

(1) Quand on trouve dans une inscription la mention de deux fonctions séparées par le mot *item*, il faut en conclure que ces fonctions ont été exercées successivement; *et* indiquerait qu'elles ont été cumulées. Telle est, du moins, la règle générale.

très curieux parce que l'on s'est donné la peine d'indiquer les diverses dates auxquelles le personnage a obtenu chacun de ses avancements.

C.I.L., VIII, 2907, à Lambèse, quartier général de la légion III Augusta.

D M
C · IVLIO · C · F
CL · MARITIMO
ARA 7 LEG VI · VIC
7 LEG · XV · V · V · 7 LEG
II · AVG · 7 LEG · III
AVG · VIXIT
ANN · XXXXI
etc.

D(iis) M(anibus). C. Julio, C. f(ilio), Cl(audia tribu), Maritimo, Ara,
c(enturioni) leg(ionis) vi Vic(tricis(,
c(enturioni) leg(ionis) xx V(aleriae) V(ictricis),
c(enturioni) leg(ionis ii Aug(ustae),
c(enturioni) leg(ionis) iii Aug(ustae),
vix it ann(is) xxxxv etc.

Le lieu où l'inscription a été trouvée indique que C. Julius Maritimus était, en dernier lieu, centurion de la légion III Augusta; le *cursus* est donc rédigé dans l'ordre direct comme les précédents.

3° Citoyens des municipes et des colonies. Ils parcourent dans leur cité une carrière analogue à la carrière sénatoriale à Rome: ils sont d'abord admis dans le sénat (*ordo decurionum*), soit après la gestion d'une magistrature inférieure, soit par *allectio*, puis ils deviennent questeurs, s'ils ne l'ont déjà été, avant d'entrer au sénat, ou édiles (1), et arrivent enfin à la dignité suprême, le duumvirat ou le quatuorvirat *jure dicundo*. Les *quinquennales* sont les duumvirs ou les quatuorvirs élus pour l'année du recensement qui se fait tous les cinq ans; leur rang est supérieur à celui des simples duumvirs ou quatuorvirs.

En dehors de ces dignités il peut y avoir, dans les municipes, différentes charges spéciales (*cura fanorum, annonae, aquaeductus,*

(1) Cf. O. Mantey, *De gradu et statu quaestorum in municipiis coloniisque*, (Hall, 1881), où il est prouvé par de nombreux exemples que la questure n'est pas toujours obtenue avant l'édilité; dans la plupart des municipes, ces deux fonctions sont gérées dans un ordre quelconque avant le duumvirat.

etc.), ainsi que des fonctions religieuses locales; elles sont rappelées, comme les autres dignités, dans les *cursus honorum* municipaux.

C.I.L., VIII, 8439.

M A R T I
V I C T O R I
A V G · S A C ·
M · V L P I V S · M
F · P A P · A N D R O
N I C V S · Q · A E D ·
II · V I R · F L A M
II VIR Q · Q · P E
C V N I A S V A
P O S V i T

Marti Victori Aug(usto) sac(rum), M. Ulpius, M. f(ilius), Pap(iria tribu), Andronicus q(uaestor), — aed(ilis), — ii vir, — flam(en), — ii vir q(uin)q(uennalis) pecunia sua posu[it].

De même qu'un chevalier pouvait quitter la carrière équestre pour entrer dans la carrière sénatoriale, de même les employés des administrations impériales, les centurions et les magistrats municipaux pouvaient arriver à la carrière équestre, soit en gérant certaines fonctions intermédiaires, soit en obtenant par une faveur spéciale l'*equus publicus*. De là autant de *cursus* mixtes où les fonctions les plus élevées appartiennent à la carrière équestre, et les plus basses à une carrière d'un ordre inférieur. Il est inutile d'ajouter que, comme les autres, ces *cursus* sont rédigés suivant la méthode habituelle.

4° Dignitaires des collèges. Les dignitaires des collèges parcouraient une carrière tout-à-fait semblable à la carrière municipale; on sait, en effet, que l'organisation des collèges de toute nature, existant dans l'Empire romain reproduisait fidèlement celle de la Cité, comme l'organisation de la Cité elle-même celle de l'Etat. Pour eux aussi, les honneurs rappelés sur les inscriptions sont énumérés dans l'ordre où ils ont été obtenus, en commençant soit par le plus élevé, soit par le plus humble.

C.I.L., VI, 10302.

T I · C L A V D I O · A V G · L · F E L I C I
S C A P V L A N O · D · III · Q · III · Q V I N Q V E N N A L I · I N M V N I
T R I P L I C A R I O · B E N E M E R E N T I · E X · C O N S E N S V · D E C V R I A E · V N I V E R S
H O N O R I S · C A V S A · Z O T H E C A M · P V B L I C E · D E D E R V N T
A T I M E T V S · L S V A P E C V N I A A D O R N A V I T

Ti. Claudio, Aug(usti) l(iberto), Felici Scapulano d(ecurioni) tertium,

q(uaestori) tertium,
quinquennali ,
inmuni triplicario,
bene merenti, ex consensu, decuriae univers(ae), honoris causa, ϛothecam publice dederunt. Atimetus, l(ibertus), sua pecunia adornavit

Il peut arriver que des personnages ayant exercé des fonctions honorifiques dans un collège aient obtenu aussi des honneurs dans leur cité, et que les deux sortes de fonctions figurent à côté l'une de l'autre dans une inscription. Dans ce cas il faut avoir bien soin de distinguer les dignités municipales des dignités collégiales, désignées souvent par le même terme ou les mêmes sigles.

Ainsi la loi est constante et s'applique à toutes les carrières, mêmes les plus modestes. Si nous avons si longuement insisté sur cette question, c'est qu'elle est de la plus grande importance pour la connaissance des institutions publiques et privées des Romains. Quiconque veut utiliser les monuments épigraphiques pour l'étude des textes ou de l'histoire romaine, doit être bien pénétré des règles que nous venons d'exposer. Autrement, il ne saurait tirer des inscriptions que des conséquences erronées, propres à obscurcir toutes les questions. Ce n'est pas qu'il ne se rencontre des irrégularités dans la méthode suivant laquelle certaines inscriptions sont rédigées. Mais il faut se bien persuader que ce sont là seulement des exceptions, et revenir toujours, à moins de preuve formelle du contraire, à la règle générale.

René Cagnat.

Errata au précédent numéro

Page 53, note 1 ; lire : *auf dem Gebiete der roem. Verwaltungsgeschichte.*
Page 54, ligne 23, dernier mot, lire : ἐπίτροπος.
— — 24, dernier mot, lire : ἐπαρχείας.
— — 26, au lieu de λὸγων, lire : λόγων.
— — 27, lire : ἐπίτροπος κληρονομιῶν.
— — 34, lire : σίτου δόσεως.
— — 35, lire : ὀχημάτων.

CORRESPONDANCE

Inscriptions d'Hyères, d'Esparron

M. le baron de Bonstetten a eu l'obligeance de nous adresser des estampages et des moulages, dont les uns rectifient et les autres confirment définitivement la lecture de quelques inscriptions consignées par l'auteur dans sa *Carte archéologique du département du Var*, où se trouve jusqu'à présent le seul recueil des inscriptions du Var et dont il prépare une nouvelle édition.

1° A Hyères. — Fragment de pierre portant une inscription complète, haute de $0^{m}25$, large de $0^{m}40$. Hauteur des lettres, à la première ligne, $0^{m}07$, aux lignes suivantes, $0^{m}05$: Cfr. *Carte archéol. du Var*, p. 24.

Q · A T I L I V S
Q · L · P R E P O N
S I B I · E T · S V I S
V I V O S · F

La gravure est un peu négligée, mais la longueur de la queue des Q et l'orthographe archaïque *vivos* pour *vivus* concordent pour faire remonter l'âge de ce monument au 1er siècle.

2° A Esparron. — Belle inscription, haute de $0^{m}36$, large de $0^{m}76$. Lettres bien gravées et de bonne forme ; hauteur à la 1re et à la 4e lignes, $0^{m}055$; à la 2e et à la 3e, $0^{m}045$; à la 5e, $0^{m}030$. Rectifications importantes aux diverses copies données par Hertzog, *Gall. Narb.* n° 326 (d'après Bouche, *Chorog. de Prov.* p. 232) et par l'auteur, dans sa *Cart. Arch.* p. 18.

T · D O M I T · L · F · T E R · P E D V L L O
A R E L A L E N S I · O M N I B V S
H O N O R I B · I N · C O L O N
S V A · F V N C T O · E V T Y C H O N
L I B E R T V S

T(ito) Domit(io), L(ucii) f(ilio), Ter(etina tribu), Pedullo, Arelatensi, omnibus honorib(us) in colon(ia) sua functo, Eutychion, libertus.

A la fin de la 4e ligne, I dans le prolongement du 2e jambage de H; N inscrit dans le O final.

3° A Esparron. — Inscription enfermée dans un cadre de 0m031 de haut, sur 0m026 de large, hauteur des lettres variable de 0m035 à 0m025 ; gravure négligée. Rectification à la copie de l'auteur dans la *Cart. Arch.*, p. 18.

C · I V L I O
V I T I O N I · Q
I V L I V S · S V P ligature de V et P
(sic) E S T E S · F R A T R I
(sic) I V L I A I · Q · F · A V I
T A E · Q · L V C A N I V S
I N S E Q V E N S · O P
ligat. de V et M T V M A E · V X S O R I

C(aio) Iulio Vitioni Q(uintus) Iulius Supe(r)stes fratri ; Iuliai, Q(uinti) f(iliae), Avitae, Q(uintus) Lucanius Insequens optumae uxsori.

Inscriptions de Rome

De Rome, M. l'abbé Le Louët, à la bienveillance duquel nous devions déjà d'intéressantes communications, (*supra*, p. 45), nous annonce que le 22 mars, on a découvert, hors la porte Portese, un cippe servant de seuil de porte à la maison du vigneron; ce cippe porte près du sommet une inscription enfermée dans un cadre dont l'angle droit supérieur est écorné.

C L A V D / / /
E T A E N I S
M V S T I C I
P A N T O M I M A
L I B
V I X · A N I · V I I

Claud(ia) Etaenis, Mustici pantomima lib(erta), vix(it) an(n)i(s) vii.

Du même endroit provient une plaque de marbre, large de 0m30, haute de 0m24, sur laquelle est gravée une inscription dont le fond des lettres conserve encore des traces de minium ,

D M

C · IVLIO · VRBICO
FILIO · PIISSIMO
C·IVLIVS·VRBICVS·ET
IVLIA·EPIZEVXISPAREN
TES·FECERVNT·QVI·VIX
ANN·VII·M·III·DIEB·XV

M. l'abbé Le Louët nous donne aussi de nouveaux détails sur la découverte des inscriptions de la via Portese qui ont fait l'objet de la précédente correspondance (*supra*, p. 46). Elles proviennent d'un columbarium encore vierge dont les vases cinéraires sont en terre cuite de dimensions plus considérables que ceux de la voie Appia. L'un de ceux que possède M. Le Louët est profond de $0^{m}25$ avec une ouverture de $0^{m}22$ de diamètre ; l'autre, profond de $0^{m}35$ avec une ouverture de $0^{m}25$ de diamètre. Ils étaient formés par des tuiles non estampillées, mais pourvues, chacune, de quatre tenons ronds sur la surface supérieure.

Dans les sépultures formées de tuiles disposées en toiture, toutes les tuiles sont estampillées ; il y a trois différentes marques de fabrique ; l'une, illisible ; l'autre, rectangulaire

C R A B R · T I B
A R T I V I · V C T O R A *psime*

La troisième est de la forme caractéristique si fréquente du *croissant complet*, formé par un cercle de $0^{m}10$ de diamètre, tangent à un cercle intérieur de $0^{m}04$ de diamètre, qui figure le vide du croissant. La partie pleine est divisée par deux cercles de $0^{m}03$ et de $0^{m}06$ de diamètre, concentriques au cercle extérieur.

La zône extérieure est occupée par une inscription riche en ligatures que nous ne pouvons représenter typographiquement :

EX FIG TEMPESIN ABVRN CAED CANIPSF

Dans la zône médiane :

PAETIN ET APRONIAN

Dans le cercle central :

COS

Ces sépultures sont donc datées de l'an 123 de notre ère, année du consulat de Q. Articuleius Paetinus et de L. Venuleius Apronianus.

Dans la sacristie de la villa S. Filippo qui appartient maintenant à un Français, se trouve une brique portant un cachet circulaire de la grandeur d'un écu de 5 francs; à l'intérieur, le chrisme ☧.

Dans cette même chapelle se trouve une urne cinéraire dont chaque face latérale est ornée d'un griffon, et dont la face antérieure porte une inscription enfermée dans un cadre large de 0m15, haut de 0m12.

griffon

D M T I C L A V D I
FELICIS·V·A N·X V I I I
M·V·D·X X I I I
CLAVDIAE·ROMANAE
V·A N·X X I·C LAVD IA
ANTITI N A·M A T E R

griffon

L'inscription a été publiée dans le *C. I L.* VI, 15061, dont la copie diffère, en quelques détails, du texte exhibé par le calque au frottis noir que nous avons sous les yeux.

Robert Mowat.

BIBLIOGRAPHIE

J. Collingwood Bruce. — *The earlier and the more recent discoveries in the Roman camp on the Lawe, South Shields*; Newcastle-upon-Tyne; 98 pages in-8, 4 planches et de nombreuses figures intercalées dans le texte (extr. de l'*Archaeologia Aeliana*, vol. X).

Ce nouveau mémoire de M. Bruce, destiné à faire partie du vol. X de l'*Archaeologia Aeliana*, en cours de publication, vient d'être distribué à ses amis, peu de temps après l'impression de ma notice de la nouvelle inscription de South Shields, dans le précédent numéro du *Bulletin épigraphique*. Les lecteurs y trouveront réunis, avec beaucoup de clarté, tous les éléments nécessaires pour se faire une idée de cette station romaine dans son état actuel, monuments épigraphiques, restes de constructions, murs, portes, poteries à graffiti, monnaies nombreuses des empereurs depuis Claude I jusqu'à Arcadius et Honorius, enfin, les diverses sortes d'objets qui se rencontrent généralement sur l'emplacement des villes antiques. Il faut signaler, en particulier, les sceaux de plomb si curieux, dont il ne s'est trouvé d'échantillons, comparables à ceux de South Shields, qu'en deux ou trois autres localités de l'Angleterre, à Brough, dans le Westmoreland, à Felixstowe (cfr. *C.I.L.* VII, 1269, et *add.* p. 313; *Ephem. epigr.* III, p. 144, 318 et IV, p. 209), et récemment à Chesters; je n'en connais d'autres nulle part ailleurs dans le monde romain (1). Dans un appendice ajouté après l'achèvement de cette monographie, on trouve une description de la nouvelle stèle de South Shields, en tout conforme à celle que j'en ai donnée moi-même; cela, du reste, s'explique très bien par la correspondance échangée entre M. Bruce et moi, ce qui a naturellement amené de part et d'autre des conclusions presque identiques. Un membre de la Société archéologique de Newcastle, présent à la lecture du mémoire de M. Bruce, a fait observer, fort judicieusement, que l'anneau-battant de porte qui orne la stèle de South Shields, se voit souvent sur les tombeaux phrygiens récemment découverts par M. Ramsay, le savant explorateur anglais de l'Asie Mineure. J'ajoute qu'on l'a également signalé sur un grand nombre de monuments en Italie et dans les provinces occidentales de l'Empire. Ce qui rend la stèle de South Shields si curieuse ne consiste donc pas précisément dans cette indication symbolique de porte, mais dans le fait qu'elle est maladroitement placée au milieu du fronton, et non sur le corps même du monument.

E. Hübner.

F. Berger. — *Ueber die Heerstrassen des ræm. Reiches*. II. *Die Meilensteine*, Berlin, 1883, in-4.

Bien que ce petit fascicule date de l'année 1883, je crois utile de le signaler aux lecteurs du *Bulletin*; ils y trouveront des renseignements intéressants sur les bornes milliaires, que l'auteur s'est proposé d'étudier en elles-mêmes et indépendamment de leur intérêt géographique. Après s'être occupé du nom donné par les auteurs et les inscriptions aux bornes milliaires (*miliarii*, moins employé que *miliaria*, en grec σημεῖα), M. Berger passe en revue successivement, la forme, la dimension, la matière des différentes bornes qu'il connaît, le style des inscriptions milliaires, la façon dont ces bornes sont disposées sur les routes et l'emploi qui a été fait de ces monuments depuis l'époque romaine; on sait, qu'en effet, les colonnes milliaires ont été souvent

(1) Il en a été signalé aussi à Combe Down, près de Bath, par M. Ch. Roach Smith qui a réuni 48 spécimens dans le tome VII, de ses *Collectanea antiqua*, p. 66-70, pl. XIV et XV. C'est un intéressant et curieux chapitre à consulter avec celui de M. Bruce. R. M.

utilisées dans des constructions modernes. La seule partie qui pouvait être bien faite au moyen du *Corpus* seul, — et l'auteur ne semble pas avoir consulté d'autre livre, — est le chapitre relatif aux inscriptions milliaires; c'est aussi le seul qui soit vraiment intéressant. Encore est-il incomplet; il n'y est question ni des milliaires où le chiffre se lit en tête, ni de ceux qui portent deux nombres, un au début, un à la fin; l'auteur ne parle pas une seule fois des milliaires de la Gaule dont il aurait trouvé des spécimens nombreux dans nos revues, ni de ceux de la Sardaigne qui sont caractéristiques; mais tous ceux qui figurent dans les huit premiers volumes du *Corpus* sont soigneusement compilés. C'est un essai plutôt qu'un travail sur la question, mais il y a de bons renseignements à y prendre.

G. Edon. — *Nouvelle étude sur le Chant Lémural; les frères Arvales et l'écriture cursive des Latins.*

Il est un peu tard pour venir parler du livre de M. Edon, alors que plusieurs comptes-rendus lui ont déjà été consacrés en France et à l'étranger. Mais le point de vue tout particulier où je me placerai me permettra de dire ma pensée sur cet intéressant travail, sans être exposé à répéter ce qui a déjà été dit.

On sait combien le chant des Arvales a exercé la sagacité des savants. M. Mommsen et M. Bréal notamment en ont donné des interprétations différentes et également curieuses. M. Edon ne se trouvant pas satisfait des explications proposées a eu l'heureuse idée de chercher la vérité par une route tout autre que celle qu'avaient suivie ses prédécesseurs. Sa restitution est fondée sur ce principe: que le lapicide chargé de graver le vieux chant sur le marbre a mal lu l'écriture cursive du *libellus* qui lui servait de modèle, et que, soit ignorance, soit légèreté, il a substitué différentes lettres à celles que portait le *libellus*. Par une transcription de la capitale du lapicide en cursive, il a pu retrouver l'origine des fautes que cet ouvrier avait commises et rétablir le texte de l'antique manuscrit. Rapprochant ce texte ainsi établi d'un passage d'Ovide relatif à la conjuration des Lémures (*Fastes*, V, 436-444). il en a donné une interprétation qui, si elle soulève encore plus d'une objection, a tout au moins le mérite d'une grande originalité.

Je ne veux insister ici, car c'est la place convenable, que sur l'étude remarquable faite par M. Edon, de l'écriture cursive, et je signalerai comme féconde pour la lecture et la correction des textes épigraphiques corrompus, l'idée qu'il a mise en avant, à savoir que bien des erreurs, dans les inscriptions, viennent de ce que le graveur a mal lu le modèle écrit en cursif qui lui avait été remis. Cette façon de voir me semble des plus heureuses. Qui d'entre nous en copiant une inscription n'a pas fait des erreurs de cette nature, même en présence de capitales, surtout quand la pierre est un peu usée? Prendre un O pour un G ou un Ç, un A pour un R, ou réciproquement, un L pour un I, un E, un F ou un T sont des méprises dans lesquelles il est bien aisé de tomber. Le procédé qui consiste à remonter au texte cursif primitif peut donc donner la clef d'une foule d'inscriptions inintelligibles et manifestement fautives. M. Edon a cité lui-même un certain nombre de corrections de cette nature qui sont très instructives. Mais une semblable méthode demande beaucoup de prudence: l'auteur lui-même nous l'a prouvé, en voulant pousser trop loin sa démonstration. Il a essayé de rétablir un passage des actes des Frères Arvales (an 241), où on lit: à telle date, les Frères Arvales se réunissent [*ad vota suscipien*] | *da quod Imp Caes. M. Anton. Gordian*[*us*] etc. | HVMMIGVADMDIPIOCAGMILAQVE [*Furiam Sabiniam Tranquillinam* | *Aug. liberorum creandorum cau*[*sa duxerit*. Telle est du moins la lecture et la restitution de M. Henzen, celui-ci renonce à interpréter les lettres que j'ai transcrites en capitales. M. Edon lit à son tour: *quod..... Gordianus* etc. | *humano orbi vivit toti, conjuxque* [*Furia Sabinia Tranquillina* | *Aug. liberorum creandorum cau*[*sa ducta*...,. Malheureusement une semblable phrase est bien difficile à accepter;

elle est contraire au style épigraphique qui n'admettrait guère l'inversion *humano orbi vivit toti*, au lieu de *toti orbi humano* et à la vraisemblance, car on ne se rend pas bien compte de la nécessité de cette expression *toti orbi humano* qui n'ajoute rien aux raisons qu'avaient les Arvales d'offrir un sacrifice au Capitole pour le salut de l'empereur. De plus, la longueur des lignes demande absolument que les mots *creandorum causa*, ne soient pas suivis de plus de sept à huit lettres qui doivent terminer la proposition. Or, *duxerit* réunit toutes ces conditions, tandis que *ducta* semblerait appeler une phrase de quelque longueur à sa suite. En conséquence, il faut chercher une autre restitution de ce passage. Ce qui prouve que la méthode proposée par M. Edon peut être souvent utile, mais qu'elle n'est pas infaillible.

Il serait pourtant injuste de donner trop d'importance à cette critique de détail, car ce livre est, je le répète, très intéressant et très instructif pour les épigraphistes.

R. Cagnat.

Ferdinand Saurel (l'abbé). — *Aeria, recherches sur son emplacement*, Paris, Picard, 1885, in-8, 138 pages, 5 planches de cartes et gravures.

Voici un excellent travail d'histoire locale, bien complet, bien composé, c'est un bon complément à l'*Histoire de Malaucène*, que M. F. Saurel vient d'écrire en collaboration avec son frère, M. Alfred Saurel. On sait que la ville d'Aeria n'est connue que par un texte d'Apollodore : « elle est située entre la Durance et l'Isère, elle est bien nommée, étant située au haut d'une montagne élevée ». Les Anciens doivent au seul Apollodore la connaissance d'Aeria. M. S., après avoir examiné les vingt et quelques identifications proposées avant lui, en présente une nouvelle : « Nous plaçons la ville gallo-romaine sur la montagne de Venteron, vulgairement appelée Clairier, entre les sommets de Bel-Air et d'Arfuyen, à environ 2500 mètres sud-ouest de Malaucène ». Aucune des preuves apportées par M. S., il le reconnait lui-même, n'est définitive. Mais, l'ensemble n'est pas sans donner quelque vraisemblance à la thèse de l'auteur ; sans connaître encore le pays, où nous nous proposons d'aller bientôt, nous pouvons dire, à la simple lecture du travail, que l'hypothèse de M S. est encore la plus séduisante qui ait été proposée. — Inscriptions aux pages 34, 98, 103. A la page 93, dessin sur bois, et à la page 97, héliogravure de l'inscription celtique, découverte par l'auteur à la Croix du Groseau près Malaucène. M. de Villefosse, p. 136, en donne à M. S. la lecture, conforme à celle qu'il avait communiquée au *Bull. épigr.*, t. IV, p. 299.

C. Jullian.

Julien Sacaze. — *Quelques faux dieux des Pyrénées*. St-Gaudens, Abadie, 1885, in-8°, 8 pages (extr. de la *Revue de Comminges*, liv. de janvier, 1885).

Les inscriptions pyrénéennes, souvent très frustes, sont d'une lecture difficile. En les déchiffrant avec la compétence qu'on lui connaît, M. Sacaze a corrigé les erreurs nombreuses de ses devanciers. Je n'ai pas à insister sur l'éloge d'une œuvre très consciencieuse et très sagace. Voici quelques observations de détail.

Inscription n° 1. — //// | DEO || COR | FAVST

« Le nom de Cornelius Faustus », écrit M. Sacaze, « celui du « fameux dictateur Sylla, paraît bien ambitieux pour notre dédicant ; « mais voulue ou fortuite, cette similitude de noms ne présente rien « de surprenant ».

Il est inutile, je crois, de faire cette remarque. Les *Jules*, les *Pompée* abondent dans nos inscriptions du Languedoc, et les citoyens d'origine gauloise, prennent les *nomina* les plus illustres. Ils entrent ainsi dans la clientèle (étroite d'abord, puis, je crois, fictive) des familles romaines. — Le cognomen *Faustus*, comme *Felix*, etc. est banal.

Inscr. n° 2. — SEVERVS OHAS || SERIS·FIL·ET·N || ///RESVMALII

Lecture et interprétation certaines, sauf la 3e ligne [*C*]*resumalus* pour *Chrysomalus*.

Inscr. n° 3. — ARGASSI || GEMINVS || Q·IVL·BALBI || SER || V·S·L·M.

Argassi ou *Alcassi*, ou d'après ma lecture, *Aegassi*, est bien, comme le prétend M. Sacaze, le nom d'un dieu pyrénéen, au datif. Le nominatif, d'après lui, serait *Argas*. *Argas* donnerait plutôt *Argadi*. Le nominatif a probablement été *Argassis* ou *Alcassis*, ou plutôt, il me semble, *Aegassis*.

Inscr. n° 4. — ALARDOSTO DEO || TAVRVS || SOSONNIS·F || V·S·L·M.

Lecture et interprétation certaines. Le regretté Edw. Barry (*notes inédites*) avait aussi copié exactement cette inscription.

Inscr. n° 5. — MONTI || BVSAG || EIONI || NETELII || ///AOV/// || ////ES//// || ////S·L·M.

Lecture très difficile. J'espère arriver au déchiffrement des lignes 5 et 6 et le donner dans le recueil de M. Privat. L. 3, je crois lire un petit S au-dessus de l'I. On aurait donc : MONTI || BVSAG || EIONIS, etc. On lit ailleurs (Roschach, *Catalogue du musée de Toulouse*, n° 179) AGEIONI || DEO, etc. Le nom du dieu au nominatif est probablement *Ageio*, peut-être *Ageion*, et *Ageionis* est un génitif. Il faut donc lire « *montibus Ageionis* », aux montagnes d'Ageio, comme on lit « *lucus Dianae* ». Si ma conjecture est exacte, le dieu est considéré comme le propriétaire des montagnes. Ce fait est intéressant à signaler.

L. 4, M. Sacaze a raison de lire un nom propre et de supposer qu'il commence par un M. La première lettre en effet est un M qu'un accident de la pierre a transformé en N.

Inscr. n° 6 (addition). — DEO·IDIATTE || LVC·POMPEI· || PAVLINIANI·NI || L·P·PAVLINIAIS || PRO SALVTE SVA || ET SVORVM || FELICITER.

L. 4, M. Sacaze lit le nom propre *Pauliniais*. Quoique l'épigraphie pyrénéenne abonde en noms insolites, cette forme est bien extraordinaire. Ne faudrait-il pas voir : PAVLINIAL·S « *Paulinia libens solvit* » ? — *L*(*ucii*) *s*(*erva*) serait en contradiction avec le reste de l'inscription. Les l sont souvent faits comme des I dans les inscriptions des Pyrénées. En ce cas il est vrai on devrait supposer que la pierre a été regrattée (ce qui se rencontre assez souvent) et qu'on n'a pas tenu compte de la formule déjà gravée sur la base V.S. [*l. m.*] Comme je n'ai pas vu l'inscription, je signale cette conjecture à qui de droit.

Albert Lebègue.

REVUES ET JOURNAUX PÉRIODIQUES

BULLETIN DE CORRESPONDANCE HELLÉNIQUE (juillet 1884). Ce numéro contient plusieurs inscriptions relatives aux antiquités romaines. L'une d'elles (p. 457) vient de Iasos où elle a été découverte par M. B. Haussoullier ; elle est ainsi conçue : /////ALVISIO SABINO COS ||||||NIIS ||||| OCIORPI/// A SERVIL·IASI ||||| /// BONIS RESTITVIT. Cette inscription est, soit de l'an 39 av. J. C., soit de l'an 4 av. J.C., soit encore de

l'an 26 ap. J. C., années où l'un des deux consuls portait les noms de C. Calvisius Sabinus. Deux autres textes, relevés dans l'île de Samos par MM. C. Diehl et M. Holleaux mentionnent des proconsuls d'Asie : 1° p. 465, à Tigani, SOSSIAE·POLLAE·POMPEIVS | FALCO·PROCOS·ASIAE | SANCTISSIMAE VXORI. Sosia Polla était la fille de Q. Sosius Senecio, l'ami de Plutarque et de Pline ; quant à Pompeius Falco il obtint le proconsulat d'Asie sous le règne d'Hadrien. — 2° p. 467, à Vathy, ΟΔΗΜΟΣΓΑΙΩΟΥΙΒΙΩ ΠΟΣΤΟΜ[ωι] | ΤΟΤΡΙΣΑΝΘΥΠΑΤΩΙ ΗΡΩΙ ΕΥΕΡΓΕΤΗΙ. Les proconsulats de ce C. Vibius Postumus doivent probablement se placer entre celui de Volesus Messala (11 ou 12 ap. J. C.) et celui de Poppaeus Sabinus (19 ap. J. C.)

René Cagnat.

BULLETIN DE L'ACADÉMIE D'HIPPONE, n° 19. Parmi les différents articles que contient ce numéro, un seul intéresse l'épigraphie (p. 23 à 48) ; il a pour titre : *Notice épigraphique sur Béja et ses environs* et est dû au capitaine Vincent, de Béja, dont le zèle pour les études archéologiques est connu et apprécié de tous et surtout des explorateurs de la Tunisie. Cet article renferme d'utiles renseignements historiques et topographiques sur l'ancienne Vaga et les territoires d'alentour : des 34 inscriptions rapportées dans la suite du texte, quelques-unes sont très intéressantes. Elles n'ont plus malheureusement la saveur de l'inédit, ayant été insérées dans le supplément du Dr Schmidt (*Eph. Epigr.* V). Une table générale des documents épigraphiques publiés par l'Académie d'Hippone de 1865 à 1884 est jointe à ce volume. Elle sera utile à ceux qui auront besoin de consulter la collection des Bulletins déjà parus.

R. C.

PHILOLOGUS, XLIIIe v., 3e cah., 1884 : —P. 444, Weissbrodt, *Etudes d'épigraphie et de philologie latines*. I. De l'emploi de l'I long dans les inscriptions : l'I long, contre l'opinion généralement adoptée, peut correspondre à deux i voyelles ; cf. *Corpus*, VI, 9006 ; lorsqu'il correspond à une seule lettre, c'est un fait purement graphique : c'était la mode d'allonger l'un des deux i dans *piissimus*, *diis*, etc. — II. Simple et double I dans les terminaisons des cas : la règle est d'écrire *ii* pour les noms en *ius*. — III. Les expressions *curam agere*, *cura agere*, *curagere*.

RHEINISCHES MUSEUM, nouv. série, XLe volume, 1er cahier, 1885, p. 133. — Deecke, *Essai de déchiffrement d'inscriptions messapiques*, (cf. t. xxxvi, p. 576 ; t. xxxvii, p. 373) ; il s'agit aujourd'hui de l'inscription de Basta en Iapygie (Mommsen, *Unterit. Dialekt.*, IV, p. 52).

HERMES, 1884, tome XIX, fascicule III. — p. 393 : Mommsen, *La division du sol en Italie et les tables alimentaires*. —

M. Mommsen étudie l'état de la propriété en Italie sous l'Empire, presque uniquement à l'aide des divisions cadastrales indiquées sur les deux grandes inscriptions des tables alimentaires. C'est la première fois qu'un travail de ce genre est tenté. Aussi les conclusions de M. M. quelques justifiées qu'elles soient, pourront surprendre. Sans contredit, la petite propriété décline ; mais cependant elle est encore très vivante, surtout dans le Samnium. La grande propriété domine : mais elle n'est pas ce que l'on imagine. Un même individu ne possède pas des régions immenses, des terres s'étendant à perte de vue, mais un très grand nombre de petits domaines. Il y a plutôt de très riches propriétaires que de très grands propriétaires. L'exploitation se fait à l'aide de petites fermes. Lorsque Pline dit : *latifundia perdidere Italiam*, il établit une comparaison idéale entre l'état ancien du pays, morcelé en un très grand nombre de propriétaires, et l'état actuel, lorsque l'Italie était divisée entre un petit nombre de propriétaires, sans doute, mais entre un très grand nombre de petites fermes et de petits biens. « Le texte de Pline n'est pas un évangile d'économie politique ».

P. 437 : Mommsen, *Les tuiles légionnaires de Mirebeau.* —
Résumé des études de M. Mowat parues dans le *Bulletin*, III, p. 221 et 303 ; IV, p. 22 et 65, sur les tuiles légionnaires trouvées à Mirebeau : « *zu dem merkwürdigsten Inschriftenfunden leitzter Zeit gehœren die Legionsziegel von Mirebeau-sur-Bèze* ». Les conjectures de M. Mowat sont partout approuvées. En particulier pour l'inscr. du t. III, p. 226, M. Mommsen accepte le complément *ii aVG* : « La 2e *Augusta*, une des légions les plus zélées pour Vespasien, campait alors en Bretagne ; on ne nous rapporte pas qu'elle ait pris part à la guerre de Germanie de l'an 70 ; mais, de même qu'on a envoyé sur le théâtre de la lutte, d'abord deux des trois légions espagnoles, puis le troisième, on peut croire de même qu'une seconde légion aura été expédiée après coup de Bretagne ». — Remercions, au nom du *Bulletin*, M. Mommsen, des paroles suivantes : « *Robert Mowat, dem wir alle dafür Dank schulden, dass er das durch Hrn. F. Vallentins Tod verwaiste Pariser Bulletin épigraphique fortzuführen übernommen hat* ».

P. 453 : Dessau, *Inscription archaïque d'un bronze de Palestrina.* —
Note sur l'inscr. du bronze de Palestrina possédé par M. Dutuit ; cf. le *Bulletin des Antiquaires de France*, 1882, p. 200 et le compte-rendu de l'*Académie des Inscriptions*, 1884, p. 366. M. Dessau interprète : *Orcevia, Numeri filia* ou *conjux, pecoris* ou *liberorum gratia, Fortunae, Iovis filiae, Primigeniae, donum dedit.*

HERMES, 1884, t. XIX, IVe fasc. — P. 486 : Dessau, *Le tarif douanier de Palmyre.*
Longue et magistrale étude sur le tarif de Palmyre ; cf. *Bulletin de corr. hellénique*, 1882, p. 439 ; Vogüé, *Journal asiatique*, 8e série, I, p. 231 ; II, p. 149 ; Sachau, *Zeitschrift der Deutsch-Morgenlændischen Gesellschaft*, 1883, p. 567 ; Schrœder, *Sitzungsberichte der Berliner Akademie der Wiss.*, 1884, p. 417 ; le travail russe de Lazarew, *Palmyre, recherches archéologiques*, 1884, in-4°, magnifique et brillant ouvrage ; Cagnat, *Revue de philologie*, 1884, p. 135. Le texte grec de M. Dessau a été surtout donné d'après un estampage du professeur Euting ; le texte araméen, surtout, d'après les publications de MM. Vogüé et Schrœder ; l'un et l'autre sont étudiés avec cette compétence que donnent à M. D. la triple connaissance de l'épigraphie grecque et latine et des langues sémitiques. Le commentaire est à la fois une analyse du texte et une étude d'ensemble sur Palmyre et sur sa douane, étude cependant qui semble un peu concise, comme si elle faisait présager un travail plus vaste sur la question.

P. 644 : Mommsen, *Une inscription de Pline l'Ancien.* — M. Mommsen complète l'inscription d'Arados publiée dans le *Corp. inscr. gr.*, n° 4356 f et relative à Pline l'Ancien. Voici le *cursus honorum* qu'elle donne : 1° *Praefectus cohortis primae Thracum* (en Germanie) ; 2° *praefectus alae...?.....* ; 3° [*procurator Augusti* (en Espagne) ; 4° *vice procuratoris* (ἀντεπίτροπος, dans la guerre de Judée, en 70) ; 5° *procurator Syriae* (c'est comme *procurator* de Syrie qu'il se vit dédier cette inscription) ; 6° *praefectus legionis xxii* (c'est une légion d'Egypte : or ces légions étaient commandées par des préfets de rang équestre et non par des légats de rang sénatorial).

HERMES, 1885, tome XX, fascicule I. — p. 91, étude de O. Richter sur l'*insula* dans la topographie de Rome. (M. Richter vient de publier une nouvelle étude sur la topographie de Rome, *Reconstruction und Geschichte der rœmischen Rednerbühne*, Berlin, Weidmann). — P. 71 : G. Faltin, *Annibal en Etrurie* (cf. du même, *Rh. Museum*, n. s. xxxixe v., cahier II, *Critique des récits de Tite-Live et de Polybe sur la bataille de Trasimène*). — P. 144 : Mommsen, *Zama*, étude sur l'emplacement de cette ville à propos de l'inscription, *Ephemeris*, V, 289.

C. Jullian.

REVUE SAVOISIENNE. — 26e année, n° 2 (février 1885), p. 34. M. l'abbé Ducis communique à la Société florimontane le texte d'une inscription découverte à la fin de 1884 par M. Pépin au hameau de la Râchi, près Albertville (Savoie).

T · IVLIO · T · FIL · CRE
TICO · IVLIA · D · F
ligat. de V et M DECVMINA · VXOR
ET · FILI · PARENTI

T(ito) Julio T(iti) fil(io), Cretico, Julia, D(ecimi) f(ilia), Decumina, uxor et fili(i) parenti.

Le cognomen *Decumina* de Julia parait dérivé du prénom *Decimus* de son père.

COURRIER DE LYON, n° du 26 mars 1885. — Ce journal contient *in extenso* une importante communication faite la veille par M. Allmer, à l'Académie de Lyon sur un beau cippe avec base et corniche, découvert le 19 mars près de la place de Trion, dans la tranchée pour le passage du chemin de fer en construction de St-Just à Mornant. Une *ascia* gravée en creux occupe le milieu du bandeau de la corniche. Hauteur, 1 m. 65; lettres d'assez bonne forme; à la 13e ligne, la lettre Q figurée par un trait curviligne en forme de C rétrograde; plusieurs pourvues d'accents.

ascia
D ET M
MEMORIAE · AETERN
CONSTANTÍNI · ÁEQVÁLIS · HÓ
MINIS · OPTIMI · ARTIS · BARBARI
5 CARIAE | IIII | VIRI · AVG · C · C · C · AVG
LVGVDVNI · CÍVIS · GERMÁNI
CIÁNI QVI VÍXIT · ANNOS XXXXVI
MENSES · III · DIES · XII · PACATIA
SERVANDA · CONIVGI · KARISSI
10 MO · ET · INCOMPARABILI · ET
SIBI VIVA
ET · CONSTANTÍNI · SERVAT*us*
ET · AEQVALIS · ET · CONSTANTIVS
FÍLI · PATRI · PIISSIMO · PONEN
15 DVM · CVRAVERVNT · ET · SVB
ASCIA · DEDICAVERVNT

— Aux dieux Mânes et à la mémoire éternelle de Constantinius Aequalis, homme plein de bonté, exerçant la profession de *barbaricarius*, sévir augustal de la colonie Copia Claudia Augusta de Lyon, citoyen de Germanicia (en Commagène), mort à l'âge de 45 ans, 3 mois, 12 jours: Pacatia Servanda à son époux très cher et incomparable, et pour elle-même de son vivant, et leurs fils: Constantinius Servatus, Constantinius Aequalis et Constantinius Constantius à leur excellent père, ont élevé ce tombeau et l'ont dédié sous l'ascia. —

M. Allmer explique que l'*ars barbaricaria* désignait deux industries différentes mais ayant entre elles d'essentiels points de ressemblance: la broderie d'or sur les étoffes, définie par l'édit de Dioclétien et par Donatus, commentateur de Virgile (*Aen.* II, v. 777), et le travail de

damasquinure attesté par la *Notitia dignitatum*, par le Code Théodosien, et par le poète Corippus, travail qui, de fait, n'est autre chose que la broderie sur métal; toutes deux ayant d'après leur commune dénomination une commune origine barbare et orientale. Cfr. G. Humbert dans le *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines, s. v.*

Robert MOWAT.

ACADÉMIES ET CORPS SAVANTS

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES. — *Séance du 27 février 1885.* — Comité secret pour l'examen des titres des candidats à une place de membre libre.

6 mars. — Election de M. de Mas Latrie, en remplacement de M. Frédéric Baudry, membre libre, décédé. M. Ravaisson continue la lecture de son mémoire sur l'Hercule Epitrapezios de Lysippe.

13 mars. — M. Ravaisson communique une notice sur un vase grec de la collection Campana au musée du Louvre, décoré de deux sujets : l'un, Achille à Scyros, habillé en femme, cédant aux exhortations d'Ulysse et de Diomède. les suit à Troie; l'autre, le corps d'Achille transporté par le Sommeil et par la Mort au séjour éternel.

20 mars. — M. Julien Havet communique une notice sur l'emploi de la formule *rex Francorum vir inluster* qui se lit dans les diplômes des premiers rois de la race carolingienne. Sur les actes originaux des rois mérovingiens on lit *rex Francorum viris inlustribus,* ces deux derniers mots étant quelque fois mis sous la forme abrégée *v. inl.*, qui avait été jusqu'ici mal interprétée *vir inluster* par suite d'une fausse analogie avec les textes carolingiens; ce titre renferme une allusion, non à la dignité consulaire conférée à Clovis I par l'empereur Anastase, mais à la dignité de maire du palais revêtue par Pépin le Bref, avant son avènement. M. Ph. Berger lit une note de M. de Vogüé sur une stèle nabatéenne ornée de bustes sculptés et de plusieurs inscriptions.

27 mars. — Lecture d'une note de M. Deloche sur un poids de cuivre du 10e siècle conservé au musée de Bruxelles, et portant sur la tranche l'inscription, RODULFUS NEGOTIENS. Il pèse exactement 327 g. 10, ce quile rapproche beaucoup du chiffre 327 g. 361 fixé par Letronne pour la livre romaine, conservée intacte pendant toute la durée du moyen-âge. Il y a là une raison pour rejeter l'hypothèse de Guérard qui pensait qu'en 779 Charlemagne avait élevé d'un quart l'étalon légal.

1er avril. — Lettre de M. Le Blant donnant des nouvelles archéologiques de Rome. A Civita Lavinia on a trouvé deux figurines de terre cuite, hautes de $0^{m}20$ et de $0^{m}15$, représentant chacune un tronc humain, sans membres ni tête; par une large ouverture dans la poitrine on aperçoit les poumons et le cœur grossièrement figurés; ce sont apparemment des ex-votos de malades. M. Castan lit un travail intitulé *Le Capitole de Carthage.* Il reconnait ce capitole dans le temple de Juno Caelestis sur l'acropole de Byrsa, où se trouvait aussi un temple d'Esculape. La chapelle construite par la France occupe probablement la place du sanctuaire de Junon.

10 avril. — M. Meyer entretient l'Académie d'une histoire de Jules César par un auteur anonyme du 13e siècle ; le passage des *Commentaires,* « *in vico Veragrorum qui appellatur Octodurus* » s'y trouve

traduit par « en Chablais, là où St-Maurice gît en terre », ce qui est conforme à l'opinion des antiquaires qui placent Octodurus à Martigny, non loin de St-Maurice ; l'auteur place à Juvisy le champ de bataille de Camulogène et de Labiénus, par conséquent près d'Athis, comme le voulait Quicherat. Il mentionne les arènes de Paris, dont il attribue, comme Grégoire de Tours, la construction à Chilpéric I, et semble croire qu'elles n'ont été détruites qu'au moment de la construction du mur d'enceinte de Philippe-Auguste en 1211.

17 avril. — M. Bergaigne annonce l'arrivée de plusieurs inscriptions siamoises et kmères envoyées par M. Aymonier, entr'autres deux textes sanscrits contenant des noms royaux et datées des années 767 et 822 de notre ère. Lecture d'une note de M. Robiou sur une double date égypto-macédonienne sur une stèle du musée de Boulaq.

24 avril. — Lecture d'un mémoire de M. Sénart sur les inscriptions du roi indien Açoka Pigadasi, petit-fils de Tchandragutta, le Sandracottos contemporain d'Alexandre-le-Grand. M. Casati communique un travail sur les monnaies étrusques d'or et d'argent ; dans la légende *phʒle* il voit la forme étrusque de *Faesulae* (Fiesole) ; dans les légendes *velsu* et *velʒnani*, (mal lue *velʒpapi* par Corssen), il retrouve (1) le nom de *Volsini* (Bolsena). M. S. Reinach lit le rapport des fouilles, qu'il a exécutées, de concert avec M. Babelon, à Méninx, à Gightis et à Zian, dans le Sud tunisien.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE. — *Séance du 4 mars 1885.* M. Palustre adresse une note sur l'inscription *Petrus Janitor capitellum istud fecit primum* qui se lit sur un chapiteau du XIIe siècle dans l'église de Chatillon-sur-Indre. M. l'abbé Thédenat fait circuler une inscription sur plaque en bronze de la collection Dutuit. Elle a été trouvée à Rome et porte une dédicace à Géta, César.

11 mars. — M. l'abbé Thédenat communique le texte d'une inscription de Charleville dédiée à Mercure et faisant connaître les noms *Attaedia* et *Litucus* ; M. de Villefosse celui d'une inscription d'Aulnay (Charente-Inférieure) relative à un soldat de la 14e légion.

18 mars. — M. d'Arbois de Jubainville compare le thème *litu*, « fête », du nom gaulois *Litucus*, à celui de *lugu* dans *Lugudunum* ; il pense que *lugu* donne le nom indigène du Mercure gaulois et que le nom des dieux *Lugoves* n'en est que la forme plurielle. M. Gaidoz combat l'hypothèse de la pluralité appliquée à Mercure et, par suite, conteste que *Lug* soit le nom proprement dit du Mercure gaulois ; pour lui, *lugoves* est un appellatif générique, comme *Matres*, *Genii*. Les divers cultes locaux de Mercure s'adressaient à un seul et même dieu. M. Mowat fait remarquer que la récente création du Camel-Corps anglais, destiné à opérer dans le Soudan, est une innovation imitée de l'armée romaine d'Orient. Par une curieuse coïncidence, il y avait précisément en Haute-Egypte, à Thèbes, une troupe créée par Dioclétien et pourvue du même genre de monture, l'*ala I Valeria dromedariorum* ; M. Waddington a vu à Rimet-el-Lohf, en Syrie, la tombe d'un vétéran de ce corps nommé Julius Candidus ; à Admatha, en Palestine, il y avait aussi une *ala Antana dromedariorum ;* voir *C. I. L.* III, 93 et 123 ; *Notit. dign. p. Or.*

25 mars. — M. Saglio résume les passages d'auteurs anciens et signale quelques monuments relatifs à l'emploi du chameau comme monture de combat ; voir *Dict. des ant. gr. et rom.* au mot *camelus*. M. l'abbé Thédenat présente des objets antiques trouvés à Grosfes-

(1) La lecture *Velʒnani* a déjà été donnée par Ar. Fabretti ; le P. Garrucci dit même qu'elle avait été trouvée quinze ans auparavant ; voir, *Annuaire de la Soc. Numism.*, 2e série. t. I, 6e partie. R. M.

senque, près de Rodez (Aveyron), entre autres une petite lamelle se terminant en fil de bronze replié en nœud coulant et portant une estampille imprimée en relief C·IVL·V////; il pense que cet objet, absolument semblable à celui qui a été publié avec fac-simile dans le *Bull. des Antiq. de France*, 1884, p. 103, servait d'étiquette, et non de fibule.

15 avril. — M. l'abbé Beurlier, démontre, par la mention d'un πρώτον τάγ(ματος) κόμ(ης) καί δουξ d'Arabie dans une inscription du Hauran (*Rev. Arch.* décembre 1884, p. 264), que l'annotation *et dux et comes rei militaris* dans la *Notitia dignitatum, pars Orientis*, se rapporte à l'Arabie et non à l'Isaurie, comme le supposait Bœcking.

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE NEWCASTLE-UPON-TYNE. — *Séance du 28 janvier 1885.* — M. Collingwood Bruce lit un travail sur la stèle de South Shields (cfr. l'article de M. Hübner, *supra*, p. 1). Il communique le texte de trois nouvelles inscriptions centuriales découvertes près de Gilsland :

1°	2°	3°
Ɔ COCCEI	C O H V I	C O H I I
R E G V L I	Ɔ C A L E D o	Ɔ L A E T I N
	NII SECVND	

25 février. — Lecture d'une note envoyée par M. Robert Mowat, *The original name of Lancaster with remarks on similar dénominations;* l'auteur a réuni plus de 40 noms de lieu composés avec le mot *chester* ou ses variantes issues du latin *castra*. Ce sont toutes d'anciennes stations militaires.

4 mars. — Inauguration du musée de la Société dans la tour de la « Black Gate ».

25 mars. — Lecture d'une note de M. Ferguson, sur une stèle découverte à Carlisle, hauteur 4 pi. 8 po.; largeur, 3 pi. 2 po. A l'intérieur d'une niche, représentation d'un enfant vêtu d'une longue tunique et d'un manteau, une ceinture autour de la taille, une écharpe autour du cou; il tient dans la main droite une pomme de pin. Sous la niche, un panneau portant une inscription enfermée dans un cartel à queues d'aronde.

D I S
V A C I A I N F
A N S · A N · I I I

Dis. Vacia, infans an(norum) trium. Le nom *Vacia* est connu par l'inscription n° 739 du *C. I. L.* VII.

Robert Mowat.

CHRONIQUE

Congrès archéologique de France. — La Société française d'archéologie tiendra cette année sa 52e session à Montbrison (Loire), du 25 juin au 2 juillet, sous la présidence de son nouveau directeur, M. le comte de Marsy. Le dernier volume paru, relatif à la 50e session tenue à Caen, contient plusiers mémoires d'archéologie romaine : *Les*

tours carrées d'Antibes et leurs inscriptions, par MM. Mougins de Roquefort et Gazan ; *Les inscriptions romaines de Fréjus*, par MM. Héron de Villefosse et Thédenat ; *Les monuments romains de Gennes-sur-Loire*, par M. Paul de Farcy.

Un plagiat. — A propos du paragraphe donné par notre collaborateur, M. de Laurière, à la chronique du *Bulletin Epigraphique*. IV, p. 329, sur la réapparition de l'inscription de Vitrasius Pollio, le R. P. Fita qui a, comme on le sait, édité le premier cette inscription, nous signale un plagiat dont il a été victime de la part de M. Castrillon (et non pas Cartillon) dans la *Revista de archivos bibliotecas y museos*, 1883, et contre laquelle il a protesté dans son *Epigrafia romana*, p. 80, ainsi que dans le *Boletin de la real Académia de la historia*, 1883, p. 386. Nous lui en donnons acte ici très volontiers, suivant son désir.

Rubrication des inscriptions. — On apprendra avec surprise que les inscriptions du musée de Lyon viennent d'être *scientifiquement* dégradées par l'opération du minium. Les conservateurs de cet établissement, hommes d'une compétence incontestée, sont mis par nous hors de cause, car il paraît qu'ils ont dû subir les exigences du conseil administratif dominé par l'architecte. Eh bien ! Nous nous récrions hautement contre cette pratique détestable, dont les archéologues ne sont que trop souvent affligés quand ils visitent les musées publics, même à Paris (1) ; s'il est un principe, c'est qu'un texte original quelconque, qu'il soit écrit sur papyrus, sur parchemin, ou qu'il soit gravé sur pierre, est inviolable, par cela seul qu'il est devenu document historique. Que dirait-on de celui qui s'aviserait de retoucher un diplôme mérovingien, ou la Carte de Peutinger, sous prétexte de les rendre plus lisibles aux profanes, ou de leur donner un aspect plus agréable à l'œil ? Heureusement pour eux, ils sont en dehors de l'action de l'architecte et du décorateur. Mais s'il s'agit d'inscriptions, les scrupules s'évanouissent ; au lieu d'y voir avant tout la chose des épigraphistes, comme les manuscrits sont la chose des paléographes, on veut, bon gré mal gré, les faire servir comme motifs d'ornementation dans les galeries de musées, et alors intervient l'intelligent badigeon que l'on connaît ; sinon elles sont reléguées ignominieusement dans quelque coin obscur, ou bien mutilées par le maçon chargé de les encastrer dans un mur, à une hauteur inaccessible.

Aux personnes, assurément bien intentionnées, qui pensent rendre un service au gros public par la coloration apparente des lettres, nous dirons simplement ceci : ou bien l'inscription est suffisamment conservée, et la coloration est par conséquent inutile, donc condamnable ; ou bien, l'inscription est fruste ou douteuse, et il y a impertinence à imposer au visiteur une lecture qu'il n'admettrait peut-être pas s'il avait sa liberté d'appréciation ; et si cette lecture est fausse, de quel droit entraîner les autres dans l'erreur ? C'est ce que nous avons constaté dans le musée d'une grande ville de l'Ouest, (*Rev des Soc. sav.* sér. 6, tom. II, 1876, p. 477). Nous sommes d'avance convaincu qu'à Lyon l'abus n'a pas été poussé jusqu'à cette limite excessive; mais nous n'en trouvons pas moins fâcheuse la mesure que l'on y a prise ; et d'une manière plus générale nous maintenons ce dilemme : enjolivement puéril ou falsification de texte.

23me réunion des délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne, 7-11 avril 1885. — Dans la section d'archéologie un grand nombre de communications officiellement annoncées sont restées à l'état de lettre morte, leurs auteurs n'ayant pas répondu à l'appel quand leur tour

(1) Les conservateurs actuels du musée du Louvre, mieux inspirés que leurs devanciers, s'interdisent la rubrication des inscriptions et la restauration des morceaux de sculpture.

de parole est arrivé. Aussi, dès le surlendemain, le président de section s'est trouvé dans la nécessité de prononcer prématurément la clôture ; c'est la première fois que pareil fait se présente, croyons-nous. Signe des temps, diront quelques-uns. Il a été question de quelques inscriptions plus au moins connues déjà ; un seul texte épigraphique nouveau a été mis à la disposition des assistants, grâce à M. Delort qui en a fait circuler une très belle photographie dans l'assemblée. C'est un cippe funéraire recueilli par lui à Auxerre où il venait d'être découvert dans la construction d'une maison, avenue St-Florentin. A l'intérieur d'une niche en plein cintre on voit le buste d'une jeune fille drapée ; sur le pourtour du fronton, l'inscription

D M
APINVLA·SOLINI·FILIA

La grande mosaïque de Lillebonne. — Le 16 mai, vente aux enchères publiques, à Paris, de cette fameuse mosaïque qui fut découverte le 8 mars 1870 dans un jardin du quartier St-Denis à Lillebonne (Seine-Inférieure). Le sujet central représente Apollon poursuivant Daphné ; au-dessus, un cartel à queues d'aronde contenant l'inscription

TSEN·FILIX C PV
TEOLANVS FEC

Au-dessous du sujet, un cartel de même forme,

ET AMORCK
DISCIPVLVS

Sur les quatre côtés, scènes de chasse et sacrifice à Diane.

Superficie, 56 mètres carrés. La grandeur de ces dimensions a évidemment effrayé les amateurs, car ils ont laissé, sans compétition, le musée de Rouen se rendre adjudicataire, au prix infime de 6900 fr., quand on pouvait s'attendre à voir les enchères s'élever au moins à une quarantaine de mille francs, en raison de la valeur du monument et des frais considérables nécessités pour son extraction et sa restauration ; il y a quelques années, le propriétaire en avait, dit-on, refusé 120.000 francs. La ville de Rouen fait donc une excellente affaire, grâce à l'intelligente et généreuse initiative de M. Lebreton, directeur de son musée.

Paris, le 16 mai 1885.

Robert Mowat.

Achevé d'imprimer le 20 mai 1885.

L'Imprimeur-Gérant, E.-J. Savioné.

BVLLETIN

ÉPIGRAPHIQVE

DIRIGÉ PAR

ROBERT MOWAT

5e année, N° 3 — Mai-Juin 1885

OBSERVATIONS SUR UNE INSCRIPTION LATINE

RÉCEMMENT DÉCOUVERTE A LYON

Le *Bulletin* a tenu ses lecteurs au courant des fouilles qui ont été exécutées à Lyon dans ces derniers mois. Les inscriptions qu'elles ont amenées au jour ont été publiées dans l'excellent recueil de M. Allmer (1). Un de ces documents, déjà reproduit ici même, d'après une copie peu exacte (2), donne lieu à un problème intéressant. C'est l'épitaphe de M. Sennius Metilius, dont voici le texte, copié par moi sur le monument :

D M

M · SENNI · METILI · *t* REVE (NN *liés*)
RI · NEGOTIATORI
CORPORIS · SP *l* ENDI
5 DISSIMI · CISALPINO
RVM · ET · TRANSALPINO
RVM · EIVSDEM · *c* OR
PORIS · PRAEF · FABRO · TIG
NVARIO · LVG · ET · SENNIAE (NN *liés*)
10 IVLLAE · CONIVGI · EIVS · DVL
CISSIME · VIVAE · PAREN
TIBVS · MERENTISSIMIS
FILI · HEREDES · F · C ·
ET · SVB · ASCIA · DEDIC

(1) *Rev. Epigr. du Midi de la France*, nos 505, 525 et 526.
(2) Numéro de décembre 1884, p. 328 et 329. Reproduit aussi dans le *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 1884, p. 300, (Allmer, n° 505).

D(iis) M(anibus) M(arci) Senni(i) Metili(i), [T]reveri, negotiatori corporis sp[l]endidissimi Cisalpinorum et Transalpinorum, ejusdem [c]orporis praef(ecto), fabro tignuario Lug(dunensi) et Senniae Iullae, conjugi ejus dulcissim(a)e, vivae, parentibus merentissimis, fili(i) heredes f(aciendum) c(uraverunt) et sub ascia dedic(averunt).

Ligne 10. La première copie que le *Bulletin* a donnée portait *Ullae*; la lecture *Iullae* est due à M. Allmer.

Le titre de *negotiator*, employé comme ici sans déterminatif, désignait généralement des citoyens romains, résidant en province, qui pouvaient disposer de capitaux considérables, et qui les faisaient valoir à la fois par la banque et par le commerce (1). Comme banquiers, ils jouaient dans les provinces le même rôle que les *argentarii* et les *foeneratores* dans la capitale. Ils prêtaient de l'argent à intérêt à des particuliers, quelquefois à de grands seigneurs et même à des villes. Parmi les nombreux personnages appartenant à cette profession, qui figurent dans la correspondance de Cicéron, je citerai seulement un certain P. Cornelius, habitant de la Cisalpine, qui était en relation d'affaires avec un ami de l'orateur (2). Ces grands capitalistes faisaient aussi le commerce du blé, et souvent ils y engageaient des sommes très élevées. Il est bien probable que Sennius, comme l'a supposé M. Allmer, y joignait le commerce du bois, puisqu'il était membre de la corporation des *tignuarii* de Lyon.

Sur un fragment d'inscription, découvert jadis à Milan et aujourd'hui perdu, on lisait:

RIS·CISALPIN·*e*T·TRANSALPIN
PATR·COLL·NAVT·COMENS
HERED·FAC·CVR

En publiant ce texte dans le *Corpus* (3), M. Mommsen avait vu dans les caractères qui commencent la première ligne, la fin

(1) Le travail le plus complet sur les *negotiatores* est celui d'Ernesti, *De negotiatoribus Romanis*, dans ses *Opuscula philologica critica* (Lugduni Batavorum, 1764), p. 3 à 20. Il a été résumé par Baumstark dans *Pauly's Real Encyclopaedie* s. v. *Negotiator*. Marquardt ajoute à la matière quelques textes fort importants. *Handbuch Privatalterth*. II, p. 33.

(2) *Ad fam.* XIII, 14. P. Cornelius n'est pas qualifié expressément dans cette lettre de *negotiator Cisalpinus*, mais Orelli lui donne ce titre (*Onomasticon Tullianum*, s.v. *P. Cornelius*), et, suivant les apparences, il a raison.

(3) *C.I.L.*, V, 5911.

du mot *negotiato*RIS. M. Héron de Villefosse, qui a présenté à la Société des Antiquaires l'épitaphe de Sennius (1), s'en est autorisé pour restituer autrement l'inscription de Milan; il suppose dans la partie inconnue les mots:

..... *negotiato*
ri · splendidissimi · corpo
RIS.... etc.

Il n'est pas douteux en effet que le personnage de Milan était un négociant membre de la corporation des Cisalpins et des Transalpins, dont Sennius fut préfet.

L'embarras commence quand il s'agit de déterminer le but, les attributions et les privilèges d'une association aussi vaste. Ne comprenait-elle que des *negotiatores* au sens étroit du mot, c'est-à-dire de grands manieurs de fonds, à la fois banquiers et commerçants? C'est possible, mais ce n'est pas sûr, car notre inscription date sans aucun doute de l'Empire, et probablement du second siècle. Or, si l'on admet, comme les apparences le veulent, que Sennius était un de ces *negotiatores*, il ne s'ensuit pas que tous les membres de sa corporation fûssent, comme lui, des princes de la finance; ce pouvaient être, aussi bien, de petits commerçants, qui, suivant un usage devenu commun, se paraient d'un titre plus noble que celui de *mercator* et qui étaient heureux d'avoir pour président ou *préfet* un homme important et bien posé. De plus, quels étaient les rapports qui unissaient entre eux les membres de l'association? C'est ce qu'il est difficile de préciser.

Dès le temps de la République il arriva dans plusieurs régions du monde romain, que tous les négociants d'une seule et même ville se réunirent pour prendre en commun des décisions importantes. Les inscriptions qui témoignent du fait ne nous disent pas toujours si ces associations étaient momentanées et accidentelles, ou si c'étaient au contraire des fondations durables, mais le second cas offre bien plus de vraisemblance. En 111 ou 110 av. J.-C. (?), il y avait à Capoue un *collége des marchands, collegium mercatorum*, dirigé et administré par des *magistri* (2). En 68 et 66 av. J.-C., nous voyons se réunir *les négociants*

(1) Mémoire cité, p. 302.
(2) *C.I.L.*, I, 563 = X, 3773. Cette inscription, il est vrai, a été gravée à une époque où l'on faisait encore, en principe, une distinction entre le *mercator* et le *negotiator*. (V. les textes réunis par Ernesti), mais était-elle toujours observée dans la pratique?

Italiens en résidence à Argos, Italici qui Argis negotiantur (1); en 30, av. J.-C., *les citoyens romains qui font le négoce à Mytilène, cives romani qui Mytilenis negotiantur* (2). Des documents, sans doute postérieurs, mentionnent des réunions semblables à Docimeum (Phrygie) (3), à Tralles (Carie) (4), à Salamine (Chypre) (5), à Bracara Augusta (Espagne) (6).

Les associations *régionales* des négociants romains nous sont bien moins connues. Une inscription trouvée à Sarmizegetusa (Dacie) a été gravée sur l'ordre des *negotiatores provinciae Apuliae* en l'honneur d'un personnage qu'ils appellent leur *defensor optimus* (7). Mais ce génitif *provinciae* est ici l'équivalent de *ex provincia* que nous trouvons par exemple dans une inscription milanaise, où il est question d'un *negotiator sagarius ex Apulia* (8). Les négociants de Sarmizegetusa sont donc des Apuliens résidant en Dacie, que leur communauté d'origine a rapprochés, et leur collège, si même il faut penser ici à un collège, n'est qu'une fraction du corps des négociants de la ville.

Il est probable que l'unique intérêt qui poussait les commerçants de la Cisalpine et de la Transalpine à se lier sous forme de corporation, c'était d'assurer et de faciliter le transport de leurs marchandises à travers les Alpes. Je rappellerai ici l'inscription bilingue de Genay, où il est question d'un Syrien qui est qualifié de *negotiator Luguduni et prov(incia) Aquitanacica* (9). Quand M. Allmer a fait connaître ce texte à la Société des Antiquaires de France, il a émis l'opinion « qu'il fallait peut-être entendre par *marchand de Lyon et de la province d'Aquitaine,* un membre des corporations qui prenaient cette désignation (10) ». L'inscription de Sennius, rapprochée de celle de Milan, me paraît confirmer absolument cette hypothèse. Le mot *et*, dans l'un comme dans l'autre cas, indique sans doute que les marchands des deux pays désignés ne formaient qu'une seule et même association. Il est assez vraisemblable que les négociants

(1) *C.I.L.*, I, 595 et 596 = III, 531 et 532.
(2) *C.I.L.*, III, 455.
(3) *C.I.L.*, III, 365.
(4) *C.I.L.*, III, 444.
(5) *C.I.L.*, III, 6051.
(6) *C.I.L.*, II, 2423.
(7) *C.I.L.*, III, 1500.
(8) *C.I.L.*, V, 5925.
(9) Allmer, dans les *Mém. de la Soc. des Antiq. de Fr.* T. XXVIII (1865), p. 1 et suiv. Wilmanns, n° 2498.
(10) Mémoire cité, p. 17.

de Lyon, quel que fût leur genre de trafic, s'étaient liés à leurs confrères de l'Aquitaine et de la Cisalpine, afin de se procurer au-delà des Cévennes comme au-delà des Alpes, des débouchés sûrs et commodes. Il s'agissait surtout pour eux d'avoir à leur disposition des relais et un matériel roulant toujours prêt et en bon état, d'une part sur la route qui franchissait les Alpes au Petit Saint-Bernard (1), de l'autre sur celle qui menait à Bordeaux par Feurs, Rodez, Cahors et Agen (2).

J'attacherais volontiers le même sens au titre de *negotiator Gallicanus et Asiaticus* que mentionne une inscription trouvée à Mevania, dans l'Ombrie (3). On sait combien les rapports entre la Gaule et l'Asie sont devenus étroits au second siècle de notre ère (4). Il ne serait pas surprenant qu'il y ait eu, dans une des grandes villes du midi de la Gaule, une association destinée à faciliter les échanges entre l'Orient et l'Occident. Le *negotiator* de Mevania est, à la vérité, un simple affranchi ; mais rien n'empêche de croire qu'il était au service d'une puissante corporation ; car nous voyons, par les lettres de Cicéron, que les grands *negotiatores* de son temps avaient ainsi sous leurs ordres des affranchis, qu'ils envoyaient comme chargés d'affaires dans les pays avec lesquels ils étaient en relations (5).

Georges Lafaye.

INSCRIPTIONS DE LA VALLÉE DE L'HUVEAUNE
(Suite) (6)

III

Le Merlançon

En continuant à descendre l'Huveaune par la route départementale de Marseille à Brignoles, nous arrivons à l'endroit où la rivière reçoit un de ses principaux affluents, *le Merlançon* : — c'est du moins le nom que lui ont donné les géographes modernes, peut-être un peu trop pudiques; le vrai nom de ce

(1) Table de Peutinger, édition Desjardins, *Gallia*, route LXX.
(2) Ibid., route LXII.
(3) Wilmanns, 2497.
(4) Renan, *l'Eglise chrétienne*, p. 468 et note 2, p. 469 ; *Marc-Aurèle*, p. 303 note 3, 320, 343 note 3, 452.
(5) V. par exemple, *Ad fam.* XIII, 14 et 33.
(6) Voir *Bull. épigr* , V, p. 7-16, 71-82.

ruisseau se trouve dans les chartes du moyen-âge, qui l'appellent *Merdanson* ou *Merdansson* (1). — A l'endroit où le Merlançon débouche dans l'Huveaune, la route départementale s'embranche sur la grande route nationale de Sisteron à Toulon, laquelle longe la rive gauche de la rivière. Avant de la suivre, réglons le compte épigraphique de la vallée du Merlançon, qui a bien son importance.

Tournon

Sur la rive gauche du ruisseau, à quelques trois kilomètres de l'endroit où il finit, se trouve la commune de *la Bourine*, commune de création récente, et détachée du territoire d'Auriol. Un des quartiers de cette commune, Tournon (que l'on considérait dans la *Statistique*, et pour la cause que nous venons de dire, comme un quartier d'Auriol), a fourni deux inscriptions :

L'une est une épitaphe, gravée, disent les frères Bosq, sur « un fragment de tombeau de forme cylindrique en pierre de nos montagnes, dont le haut est taillé en forme de flamme » (2). L'écriture et la gravure des lettres sont assez laides; un trait sépare les deux lignes :

18 D M

FL/PANTHEAE

Grâce à la générosité de M. Trabaud, le monument orne aujourd'hui la grande salle du *Musée archéologique* du château Borely.

Ce nom grec de *Panthea* se retrouve, sous la forme *Panthia*, dans une autre inscription du musée de Marseille trouvée à la fin de juin 1831, à Marseille, dans les fouilles du bassin du Carénage (3).

La seconde inscription se lit sur la base d'un *cadran* en marbre blanc, fortement mutilé. Mais les trous destinés au style central et à la tige, les lignes horaires équidistantes sont encore visibles et ne laissent aucun doute sur la nature du monument : la hauteur totale en est de 27 centimètres. L'inscription gravée sur la

(1) Chartes du 26 novembre 1344 et du 8 novembre 1453 (Mortreuil, p. 226).

(2) Bosq, *Monument d'Auriol* (ms. des *Arch. dép.*). Les frères Bosq lisaient : D. M. || FCP ANTHI/E. — *Descripsi*.

(3) Toulouzan, *Rapports de la Commission* (1831), p. 33 ; Penon, *Catalogue*, n° 111.

base nous donne le nom de l'artiste ou de l'artisan qui a construit le cadran.

19 L · VERATIVS
FECIT FIRMVS

Le monument, acquis par les frères Bosq, est aujourd'hui la propriété de M. Trabaud (1).

Le gentilice *Veratius* n'est pas un nom bien commun dans nos régions. Il se rencontre, il est vrai, sur une inscription du musée d'Aix, trouvée dans une muraille du couvent des Minimes: mais cette inscription se rapporte visiblement à un personnage étranger à la Gaule (2).

Ce cadran a été découvert « il y a cinq ans », écrit en 1824 la *Statistique*, « dans la propriété de M. Vélin, maire d'Auriol », au milieu de ruines antiques « paraissant avoir appartenu à des bains ». Je suppose que c'est également de ces ruines que provient l'épitaphe de Flavia Panthea. D'après les frères Bosq, on aurait trouvé un assez grand nombre de médailles de la République de Marseille dans ce même quartier de Tournon (3). Il semble donc qu'il y eût là une villa romaine d'une assez grande importance.

Le Merlançon reçoit à gauche un grand nombre de très petits affluents qui ont, comme lui, le triste avantage d'être à peu près toujours à sec. Ces affluents descendent d'une chaîne de montagnes arides qui sépare la vallée de l'Huveaune de celle de l'Arc. Deux villages, dont le premier ne mérite même pas ce nom, Belcodène et Saint-Savournin, sont situés dans ces mon-

(1) Bosq, *Monument d'Auriol* (ms. des *Arch. dép.*) avec dessin. — *Statistique des Bouches-du-Rhône*, II, p. 407 (cf. l'album des planches, n° XIII).

(2) Herzog, n° 369; Gibert, *Le Musée d'Aix* (un de nos meilleurs catalogues de musées), n° 115:

D M
C·VERATI·C·FIL·PAL·PATERN
EQVITIS·ROM·FLAM·AVG
C·VERATIVS·THREPTION
FILIO·PIISSIMO·

Le nom de la tribu *Palatina*, à laquelle appartenait le défunt, n'a été encore, à ma connaissance, rencontré dans aucune ville gauloise. On a trouvé à Cumes, qui appartenait à cette tribu, l'inscription d'un *Veratius* également *eques romanus*: VERATIO·A·F·PAL·SEVERIANO. || EQVITI·ROM· etc., *C.I.L.*, X, n° 3704.

(3) *Recueil d'antiquités* (ms. des *Arch. dép.*), f° 6.

tagnes, aujourd'hui pays perdu s'il en fut. Les endroits où ils sont bâtis l'un et l'autre ont cependant une certaine importance, commandant les routes qui conduisent d'Aix et de l'Arc, c'est-à-dire de l'antique voie Aurélienne, dans la vallée de l'Huveaune. Aussi comprend-on qu'ils aient été occupés et habités au temps de la domination romaine et que dans l'un et l'autre on ait trouvé des inscriptions.

Belcodène.

Lorsque vers 1838, je crois, l'on agrandit le cimetière de Belcodène, on mit à découvert, lors des fouilles qui furent faites à cet effet, une série de tombeaux, — « antiques », disent les frères Bosq, — construits en dalles de pierre du pays. L'un d'eux se trouvait scellé par un bloc de granit d'une nature entièrement différente de celle des pierres que fournissent les montagnes du pays, et qui, très certainement, a été transporté de loin : il mesure 65 centimètres de longueur, 57 de largeur, 10 d'épaisseur. L'inscription suivante se lit à la partie supérieure en caractères assez mal gravés (1).

20

FILIO · PIENISSIMo
VIVI · POSVER ·
MINORI · AN · XX

Si *minori* suivait directement *filio* je n'hésiterais pas à y voir le nom du défunt; mais, rejeté ainsi à la fin, il semble bien se rattacher aux mots qui l'accompagnent sur cette dernière ligne, et je me risque à lire:

[... *parentes*] *filio pientissimo, vivi posuer*(*unt*), *minori an*(*nis*) *viginti.* C'est un monument élevé par des parents à leur fils, âgé de moins de 20 ans. Bien que les noms du défunt et de ses parents manquent, et que l'inscription soit mutilée de la moitié, ce fragment n'en a pas moins son intérêt à cause de la formule qui le termine : *minori annis xx,* « âgé de moins de 20 ans ». Je ne sais si on l'a trouvée dans d'autres inscriptions. En tout cas, Wilmanns ne la mentionne pas dans son *Index* (p. 687), ce qui prouve qu'elle est particulièrement rare en épigraphie.

(1) *Descripsi.* NT, de la première ligne, liés. — Les frères Bosq, *Notice sur des recherches faites dans..... Belcodène* (*Soc. du Var,* 1839, VIIe année), p. xxxix, lisaient :

FILIO . PIENISSIMO, etc.

mauvaise lecture qui est, je l'espère, moins leur faute que celle de leur imprimeur.

Faut-il voir dans cette formule l'expression de la condition juridique du défunt? On sait qu'en droit romain il y avait une classe de mineurs qu'on appelait les *minores annorum viginti*, « les mineurs de 20 ans », comme traduisent nos livres de droit; ils n'avaient pas pouvoir pour affranchir leurs esclaves, à moins de cas exceptionnels : *Minori xx annorum*, dit Gaius (1, 38), *non aliter manumittere permittitur, quam si vindicta apud consilium, justa causa manumissionis adprobata, manumiserit*. Cette défense, édictée par la loi *Aelia Sentia*, n'était levée que si le mineur avait des motifs légitimes d'affranchir. Les *Institutes* énumèrent ces « justes causes d'affranchissement » : *Justae autem manumissionis causae sunt : veluti si quis patrem aut matrem, aut filium filiamve, aut fratrem sororemve, aut fratrem sororemve naturalem, aut paedagogum, aut nutricem educatoremve, aut alumnum alumnamve, aut collactaneum manumittat, aut servum procuratoris habendi gratia, aut ancillam matrimonii causa* (1, 6, 5). La première de ces justes causes est le cas où le fils, par affection, désirerait affranchir son père et sa mère. Si l'on rapproche cette clause du texte de l'inscription de Belcodène, — monument élevé à leur jeune fils par son père et sa mère, — on peut croire que ces derniers ont reçu la liberté de leur enfant quoiqu'il fût mineur de 20 ans, et que, par reconnaissance ou en souvenir du bienfait tenu de lui, ils ont rappelé sur sa tombe son âge et sa condition juridiques.

Ce monument, qui se trouvait en 1839 « devant la porte de l'église de Belcodène », a passé tour à tour dans le « musée » des frères Bosq, dans la collection de M. Trabaud, et dans le Musée archéologique de la ville de Marseille, où il est actuellement.

M. l'abbé Albanès, — dont nous avons eu, dont nous aurons souvent à mentionner l'obligeance et la science dans le cours de cette ébauche, — nous a communiqué les fragments suivants, qu'il a copiés il y a quelques années dans l'église de Belcodène. La forme des lettres révèle des inscriptions chrétiennes :

21 ANNO X
HANC MARMORE SAXO

Ce fragment se lit sur une plaque de marbre. La seconde ligne est la fin d'un vers hexamètre. Celui-ci est plus insignifiant:

22 SEIIS
IT ADN

En voici un troisième :

23 ONE
TAC

Et un quatrième ?

24 IGRAIII

Arrivons aux principales inscriptions trouvées sur le territoire de Belcodène.

Les frères Bosq racontent que le 20 août 1838, ils ont trouvé employée comme moëllon brut dans le mur de clôture et près de la porte du cimetière de Belcodène, une pierre quadrangulaire extraite des carrières du pays et portant une inscription sur ses deux faces. « Il nous a fallu démolir le mur pour reconnaître sur » l'autre face l'inscription ». « Du reste, nous avons observé que » les murs du cimetière sont de construction plus récente que la » pierre... et, en démolissant le mur pour pouvoir la retirer, nous » avons reconnu que c'était là son emplacement primitif, car il a » fallu creuser à plus d'un mètre de profondeur pour la sortir du » sol » (1).

Voici l'inscription de l'une des faces, en très belles et très bonnes lettres, hautes à la première ligne, de 17 et de 20 centimètres ; à la seconde, de 12. N et E sont liés en monogramme.

25 FINE
AREL

On lit sur la seconde face, en lettres aussi belles, mais de 65 millimètres seulement :

26 EN

Le 20 août 1838, racontent toujours les frères Bosq, « nous « nous sommes transportés à Belcodène. Nous y avons découvert

(1) Les frères Bosq : 1° *Notice* (*Société du Var*, VII° année), p. XL ; — 2° note insérée dans le *Belcodène* de M. Bargès, p. 18, (à laquelle nous empruntons notre citation). — Ils lisaient dans la première notice : FINES AREI ; dans la seconde : FINES AREIAT. — Les inscriptions sont citées d'après eux, mais avec correction, par Michel de Loqui, *Académie d'Aix*, t. IV, p. 326. — Bargès, *Belcodène*, p. 23 et pl. III, 2, a bien publié les deux inscriptions.

« une pierre de limite sur le penchant occidental de la colline du « *Castellas*, où, sur le sommet, se trouvent les ruines d'un « camp retranché de forme circulaire. Cette pierre a été extraite « des montagnes de Belcodène... Elle pèse environ 12 quintaux. « Tout porte à croire que cette pierre a été préparée sur les lieux, « car nous l'avons trouvée renversée dans une partie creuse, « recouverte d'une quantité de décombres. Nous avons ainsi « constaté que ce creux était le lieu primitif où ce terme avait été « placé » (1).

Sur une face se lit en très beaux caractères de 105 à 125 millimètres à la première ligne, de 80 à la seconde :

27

FINES
ARELAT

Sur la seconde, en caractères de même hauteur :

28

FINES
AQVENS

Les deux pierres, disent les frères Bosq, « ont été réunies à nos « collections sur l'autorisation qui nous fut donnée par M. le « marquis de Cabre, maire de cette commune ». Elles sont aujourd'hui chez M. Trabaud, à Marseille, où je les ai copiées. Un bon estampage des deux dernières, dû à M. Augier, est exposé dans une des salles d'en haut de notre Musée archéologique.

Il faut lire :

fines Arelatensium

et :

fines Aquensium

(1) Les frères Bosq : 1° *Notice* (*Société du Var*, VII° année), p. XL; — 2° note insérée dans le *Belcodène* de M. Bargès (d'où nous avons extrait notre citation), p. 18; — 3° *notes sur Tauroentum* (*Assises*), p. 73. — D'après les notes fournies par M. Bargès à MM. Creuly et de Saulcy, *Dict. arch. de la Gaule*, I, p. 401; Saurel, *Dictionnaire*, II, p. 385. — Bargès, *Belcodène*, p. 23 et pl. III, 1. — Les frères Boscq lisaient d'abord REIAT et MOVINS, puis AREIAT et AQVENS, et en troisième lieu AREIAT et ARVENS. Leur lecture a été corrigée dans la citation que Michel de Loqui a faite de leur travail (*Académie d'Aix*, 1840, p. 326). — Le *Dictionnaire archéologique* a imprimé, je ne sais pourquoi : « Ces pierres portent d'un côté FINES AQVENSES; de l'autre, FINES ARELATENSES », et ajoute : « il est difficile de savoir comment le territoire d'Arles a pu s'étendre jusque là ».

Ces pierres sont de celles que les *Gromatici* appellent *lapides finales*. Rudorff (II, p. 276) a remarqué avec raison que l'on ne trouve d'inscriptions étendues que sur les bornes des territoires de villes. Les pierres qui servaient de limite aux propriétés ne portaient que des initiales (*litterae singulares, notae juris*). On peut voir dans le recueil des *Gromatici* de Berlin (figure 192), la représentation d'une borne à base triangulaire (les nôtres sont au contraire des parallélipipèdes), sur laquelle on lit: *fines Juliensium*, et *fines Falerensium*.

Ainsi donc, la limite qui séparait, au temps des Romains, le territoire d'Arles et le territoire d'Aix passait à Belcodène, se dirigeant suivant la ligne qui joint le Castelas au cimetière du sud au nord ; car il ne faut pas oublier que les deux termes ont été trouvés probablement *en place*. D'après le témoignage des frères Bosq. la face tournée vers l'*Est* portait le nom d'Aix, la face tournée vers l'*Ouest* portait le nom d'Arles,

Que la frontière entre le territoire d'Aix et celui d'Arles passât à Belcodène c'est ce dont personne ne s'étonnera, quand nous aurons rappelé qu'au moyen-âge la paroisse de Belcodène était traversée par la ligne de démarcation qui séparait les diocèses d'Aix et de Marseille, et que, comme nous le verrons, l'évêque de Marseille a, après le cinquième siècle, succédé au métropolitain d'Arles dans l'administration directe de la région comprise au sud de cette paroisse. La charte qui nous donne ce renseignement, et qui est datée de 1255, appelle Belcodène *antiquum limitem* (1).

Comme on a trouvé un certain nombre de bornes semblables dans le département des Bouches-du-Rhône, et comme, avec leur aide et le secours d'autres inscriptions, on a pu, à peu près, délimiter le territoire de la colonie d'Aix, nous donnons ici la liste de tous les monuments épigraphiques qui permettent de tracer cette limite :

I.— A Saint-Zacharie, nous avons vu une inscription mentionnant la tribu *Voltinia* (n° 5) à laquelle Aix était rattaché. Saint-Zacharie faisait donc partie de son territoire.

II et III. — A Belcodène les deux termes dont il est ici question montrent que le territoire d'Aix s'avançait jusque là vers l'ouest ou le sud, mais ne dépassait pas cette ligne.

(1) Cf. *Statistique*, II, p. 856. En vertu de cette charte, la paroisse de Belcodène devait appartenir alternativement, une année au diocèse de Marseille, et une année au diocèse d'Aix.

IV. — « En 1817 », au témoignage de Michel de Loqui, « les « membres de la *Société de statistique d'Aix* découvrirent sur la « route des Figons à Eguilles une pierre encore debout regardant « le sud-ouest sur lequelle on lisait : (1)

F . ARELAT

La route des Figons à Eguilles n'est autre que l'antique voie Aurélienne : les Figons sont à deux kilomètres au sud-est d'Eguilles. Si la donnée de Michel de Loqui est exacte, c'est à peu de distance à l'ouest d'Eguilles que finissait, sur la voie Aurélienne, le territoire d'Arles, et que commençait celui de la colonie Aixoise.

V. — Le musée d'Aix (*Catalogue*, n° 104) possède une borne en pierre de Puy-Ricard, portant sur l'une des faces :

FINES
ARELAT

sur l'autre :

/////////////
/////EN//

Cette borne, dit M. Gibert, « a, pendant de longues années, « fait partie du seuil d'une porte de remise dépendant de la « maison portant le n° 62 dans la rue des Bourras au faubourg « Sextius. Elle a été acquise par le musée en 1873 » (2). Il importerait de savoir si cette pierre n'a pas été transportée des environs et n'est pas une de celles qu'on a trouvées à d'autres moments sur d'autres points de l'arrondissement. Il n'est pas impossible toutefois qu'elle ait été rencontrée tout d'abord dans les faubourgs de la ville d'Aix ; car, au dire de M. Gibert, elle se trouve indiquée en marge du *plan de la ville d'Aix* d'Esprit Devoux, lequel est du milieu du XVIIIe siècle (3). La limite entre les deux territoires passerait donc presque aux portes de la ville ancienne d'Aix.

VI. — Dans la vallée de l'Arc, le Tholonet, à une lieue et demie à l'est d'Aix, faisait partie du territoire de cette ville: l'ins-

(1) Michel de Loqui, *Recherches sur les limites territoriales d'Arles, d'Aix et de Marseille sous la période romaine*, dans les *Mémoires de l'Académie des Sciences, Agriculture, Arts et Belles-Lettres d'Aix*, t. IV, p. 356.
(2) Honoré Gibert, *Catalogue*, p. 62, n° 104.
(3) Cf. *Bulletin épigraphique*, I, p. 222.

cription suivante, trouvée, dit Raymond de Solier, *ad Tollonetum*, mentionne la tribu *Voltinia* (1).

L · VIRILIO L · F ·
VOLT · GRA-T *a* N
EQVITIR

VII — Spon vit, lors de son séjour à Aix (à la fin de 1674, je crois), et signala une borne semblable à celle que nous avons déjà décrite, laquelle aurait été trouvée au pied de Sainte-Victoire, puis transportée à Saint-Antonin (2) :

FIN. AQ.	FIN. AREL.

Ainsi le territoire d'Arles continuait à longer au nord celui d'Aix, qui ne dépassait pas la chaîne de Sainte-Victoire.

VIII. — Raymond de Solier vit une autre borne « à trente stades au levant après avoir dépassé le territoire d'Aix » :

Post Agrum Aquensem ad ortum triginta stadiis immotus extat terminus, imperfectis duabus dictionibus Majusculis litteris notatus, cujus formam hic exhibeo :

FIN ///
AQV ///

On aurait pu demander un peu plus de précision à ce bon Solier : il est fort possible toutefois que la borne en question soit la même que celle de Saint-Antonin ou que l'une de Belcodène (3).

(1) Solier, msc. original, Bibl. Méjane, n° 797, f° 90 (68).

(2) Spon, *Voyage*, in-12, t. I (1679), p. 330 : « A trois milles d'Aix, » au Château S. Antonin, se voit cette Inscription trouvée au pied de la roche de Sainte-Victoire, vulgairement dite Sainte Venture » ; — le même, *Miscellanea eruditae antiquitatis*, 1685, p. 165 : *Fines Arelatenses hucusque extendi non mirum, cum esset civitas florentissima, confirmatque lapis sequens in Castellum sancti Antonini delatus 3 ab Aquis miliaribus. Lapis repertus ad radicem montis Sanctae Victoriae.*

La pierre n'a été vue que par Spon; l'inscription en a été souvent donnée d'après lui : d'Anville, *Notice des Gaules*, p. 92 ; — Hoffmann, *Lexicon*, au mot *Fines*; — Walckenaër, II, p. 217 ; — Bargès, *Belcodène*, p. 20, etc.

(3) Solier, ms. 797, f° 97 (68) ; 797*, f° 50 (88) ; ms. de Marseille, f° 337 r°.

IX. — Michel de Loqui nous dit que vers 1817, les mêmes membres de la *Société de Statistique d'Aix*, qui trouvèrent la borne de la voie Aurélienne, en remarquèrent une semblable vers la Grande Pugère. Ils lurent d'abord FINES OVIDII. « Mais plus tard, en recueillant leurs souvenirs, ils pensèrent « qu'ils auraient dû lire : FINES AQVENSES». La Grande Pugère est située près de l'Arc, à la limite des deux départements du Var et des Bouches-du-Rhône ; on y place généralement la station de la voie Aurélienne que les Itinéraires appellent *Tegulata* (1).

X et XI. — Enfin, d'après le même Michel de Loqui, « le « père Bougerel, dans son ouvrage manuscrit sur les hommes « illustres de Provence et dans son premier cahier, page 16, « rapporte qu'on trouva deux pierres-limites dans le voisinage « de Gémenos : on lisait sur l'une

FIN ·.
AQV ·

« et sur l'autre :

F I N ·
AREL ·

Jusqu'à nouvel ordre, je ne puis repousser formellement le témoignage de Bougerel : Gémenos est trop loin de Belcodène et des autres endroits où ont été trouvées des bornes semblables pour que le bon Père ait pu faire quelque confusion ; puis, il n'a pas vu une pierre avec une double inscription, mais deux pierres, chacune avec une seule inscription ; enfin, on sait, et nous verrons que la vallée moyenne de l'Huveaune, que Gémenos, Saint-Jean, Aubagne appartenaient à la colonie d'Arles, et nous avons vu que la vallée supérieure de l'Huveaune était rattachée à la ville d'Aix.

On ne saurait toutefois accepter aveuglément toutes ces inscriptions. En particulier, les bornes dont nous ne devons la connaissance qu'au seul Michel de Loqui, celles d'Eguilles, de la Grande Pugère et de Gémenos, sont au moins contestables. Mais, comme il n'est possible, ni de les nier absolument, ni d'y croire tout à fait,

(1) Michel de Loqui, p. 326.

comme, d'autre part, leur absence ou leur présence ne modifie point sensiblement les résultats obtenus à l'aide des autres monuments, ceux-là indiscutables, nous donnerons volontiers les limites suivantes au territoire d'Aix, colonie romaine.

En partant du sud (bornes nos X et XI), le territoire d'Aix s'arrêtait aux montagnes de la Sainte-Baume et de Roussargue, qui séparent la haute vallée de l'Huveaune du vallon de Gémenos. Nous accepterons pour frontière celle des départements du Var et des Bouches-du-Rhône. Auriol, Roquevaire, ne seraient pas, suivant nous, dépendances d'Aix; mais Saint-Zacharie (no I) lui appartiendrait. Plus à l'ouest, la chaîne qui sépare l'Arc de l'Huveaune formerait la limite méridionale du territoire (nos II et III), comme elle formait au moyen-âge celle du diocèse d'Aix. Depuis Belcodène jusqu'à l'ouest d'Aix, jusqu'à l'Arc, on peut supposer également que le territoire d'Aix s'arrêtait où s'arrêta plus tard la circonscription religieuse, à la vallée de la Jouïne. Mais à partir de l'Arc, tandis que le diocèse s'étend plus à l'ouest au-delà de Ventabren et de Lambesc, le territoire de la colonie romaine n'atteint pas Eguilles (no IV). Là, sa frontière tourne brusquement vers l'Est, faisant un angle aigu avec la limite occidentale, et suit la chaîne qui ferme au nord la vallée de l'Arc; elle passe presque dans les faubourgs de la ville (no V), au pied de la chaîne de Sainte-Victoire (nos VI, VII et VIII) et à la Grande Pugère (no IX). A partir de ce point les inscriptions ne nous permettent plus de la suivre. Nous pouvons admettre, sans trop d'invraisemblance, qu'elle continuait à longer la limite de démarcation des vallées de l'Arc et de la Durance, rejoignait ce qui fut plus tard la limite du diocèse d'Aix, et, comme cette dernière, tournait vers le sud, passait entre Brignoles et Cabasse, et retournait vers l'ouest pour rejoindre la Sainte-Baume.

Ainsi conçu, le territoire d'Aix antique ressemble un peu à un triangle, dont le sommet serait près d'Eguilles, pas bien loin de la cité même, et la base à l'est de Brignoles. C'est un peu aussi ce à quoi ressemblait l'ancien diocèse d'Aix, dont la frontière occidentale passait à trois ou quatre lieues à peine de la métropole. Toutefois, le diocèse s'est agrandi de toute la partie comprise entre la Durance et la vallée de l'Arc, qui manquait à la cité romaine; il n'a perdu que Saint-Zacharie et la haute vallée de l'Huveaune.

Nous reviendrons sur le territoire d'Arles (1).

Saint-Savournin

Le village de Saint-Savournin, situé au sud-ouest de Belcodène, dans un pays sauvage et pittoresque, et dans une position stratégique assez importante, — près du croisement des routes de Marseille en Italie et de Paris à Toulon, — a donné des ruines de tous les siècles et, en particulier, deux inscriptions, que M. Lafaye, notre cher collègue et confrère, a déjà fait connaître aux lecteurs du *Bulletin épigraphique*.

L'une et l'autre ont été signalées, pour la première fois, par M. Saurel, en 1879.

La première appartient à la période romaine, et, comme on peut en juger par la forme des lettres, à une excellente époque : « Elle a été exhumée », dit M. Saurel, « des fondations de « l'ancienne église, sur l'emplacement de laquelle l'Hôtel-de-« Ville a été construit vers 1870 ». Elle fut alors placée à l'angle droit du perron de l'Hôtel-de-Ville : on l'a reléguée, il y a quelques deux ans, je crois, dans la cave (2).

29

D I S · M
Q · C A T I
L V C V L L I

Dis m(anibus) Q(uinti) Cati(i) Luculli.

La seconde inscription nous place en plein moyen-âge ; et, bien que j'avoue mon incompétence absolue en matière d'épigraphie médiévale, je ne saurais la mettre avant le huitième siècle, et je ne serais pas étonné qu'on dût la rejeter même infiniment plus tard.

(1) Déjà M. Herzog, *Gallia Narbonensis*, p. 139, s'appuyant sur des considérations purement géographiques, disait : *Aquae necesse est agrum habuerint pone ipsam urbem orientem et septentrionem versus.*

(2) Copie prise le 21 octobre 1884. — Publiée d'abord par M. Saurel, dans son *Dictionnaire*, t. II (1879), page 412, avec la mauvaise lecture LVCVIII à la troisième ligne ; — par le journal provençal *lou Brus* du 13 juillet 1879 avec la même faute ; — par M. Allmer (d'après ce journal), dans sa *Revue épigraphique du midi de la France*, n° 148 ; — elle l'a été à nouveau, et très correctement, par M. Lafaye, *Bulletin épigraphique*, t. I, p. 179 ; — pendant que M. Gilles, *Voies romaines et massiliennes*, 1884, p. 257, donnait la lecture L. V. GVLLI.

Nous nous bornerons à transcrire les lettres trait pour trait et nous éviterons, pour cause, de commenter l'inscription.

30

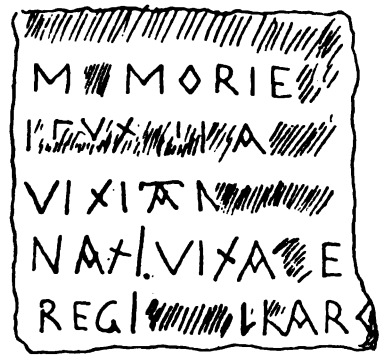

M. Lafaye lisait : MEMORIE || ...X.....A., || VIXITAN*nos* || NATIVITA..EX || REGI *one*... AR : « C'est », dit-il, « l'épi- « taphe d'un personnage qui était né en pays étranger ». Il est possible que l'inscription ne soit pas complète, car il semble qu'à la droite du bloc où elle se lit, se trouvait un bloc de dimensions semblables. La pierre mesure 40 centimètres de hauteur et 25 de largeur. Les lettres sont à peine gravées, sans épaisseur, sans profondeur et semblent tracées au poinçon.

Après avoir longtemps servi de marche à l'entrée de la mairie, ce qui n'a pas peu contribué à abîmer une pierre par elle-même fort délicate, l'inscription a été mise, sinon à une place honorable, du moins à une place sûre, dans la cave de la Maison-de-Ville. M. Gilles nous dit : « Nous la recommandâmes inutilement au curé et au maître d'école ». M. Gilles peut se rassurer : ses recommandations ont été fort utiles et on en tient compte (1).

Camille JULLIAN.

(*à suivre*).

(1) Signalée par M. Saurel, *Dictionnaire*, t. II, p. 412, « comme impossible à déchiffrer » ; — l'inscription a été publiée par M. Lafaye, *Bull. épigr.*, I, p. 179 ; — et par M. Gilles, *Voies romaines*, p. 257. Voici le texte donné par ce dernier :

BONE
MEMORIE
.....
VIXIT · ANNO
NATIVITATI
.....
KARL REGN

INSCRIPTIONS DE CARTHAGE 1875-1884

X. — La Colline de Byrsa (*suite*)

Fouille D. Endroit très intéressant. On y a découvert un mur bâti avec des corniches de marbre magnifiquement sculptées et des statues brisées. Une statue de femme bien drapée et à laquelle il ne manque que la tête est sortie de cette construction. On en a retiré aussi plusieurs têtes, dont une, particulièrement remarquable, est celle d'un jeune empereur voilé. Ces débris de statues rappellent le passage de Silius Italicus décrivant le temple de Didon : *Stant marmore mœsto effigies.*

Dans une salle pavée de mosaïques, une colonne fut trouvée debout en place. Une autre de granit était brisée et renversée. Je ne fus pas peu surpris d'y trouver un fragment d'inscription coufique qui me révéla la date et les auteurs du mur construit avec ces belles pièces d'architecture ; il appartient aux premiers temps de l'occupation arabe.

Quant à l'épigraphie latine, on n'y a recueilli que des lambeaux de textes.

308

/////TRONIV//////

Au revers de cette plaque brisée on lit : ////ANN////, ce qui semble indiquer une épitaphe, (*vixit*) *ann(is)*.

309

/////TATE FATA/////

310

/////////////////////////

//////AC·TRIV//////

Hauteur des lettres : 0m13. — A la première ligne, amorces de plusieurs lettres. A la deuxième, avant la lettre A, amorce d'une lettre qui me parait être S.

311

/////ANTONI//////

Marbre orné, à la partie supérieure, d'une moulure large de de 0m07. Les lettres appartiennent à la première ligne du texte. Elles sont hautes de 0m07.

Voici les autres inscriptions trouvées sur la colline de Byrsa :

312

Sur la face d'une architrave de pierre brisée :

///GRI//

Hauteur des lettres, $0^{m}135$. La première est peut-être un S.

313

Angle inférieur de droite de la face d'un piédestal de pierre :

/////////////////NI
/////*m*AXIMIPRO
//////NDRO FORI
////////PATRONO

Hauteur des lettres : $0^{m}08$.

314

Sur un morceau de colonne milliaire :

im P CAES
*fl. vale*R·CONSTANTINO
pio FELICI
/////////////

Haut. des lettres, $0^{m}07$.

Cette borne devait marquer le premier mille de la voie de Carthage à *Sicca* qui fut réparée par Constantin-le-Grand. Son nom se lit en effet sur des milliaires le long de la route du Kef, à Tunis, à Krich-el-oued, à Sidi-Median, à Testour et dans l'Henchir-Mest.

315

Angle inférieur d'une plaque de marbre gris :

/////////DOS ▾
////////SEMP ▾

Hauteur des lettres, $0^{m}06$, à la première ligne ; et $0^{m}05$ à la seconde.

316

/////////////////
////TE·E////
////OSSO////

Haut. des lettres, $0^{m}055$.

317

Sur un débris de plaque de marbre blanc :

////·A E/////
//!///V I T

Haut. des lettres, $0^{m}065$. Avant le point de la première ligne, un S ou un B.

318

Sur une tablette de marbre, trouvée sur Byrsa par M. Félix Kaddour, médecin indigène.

//////CA//////////
TIBI SACRA FEREN////
////S DECORAT//////

Hauteur des lettres : 2 centimètres.

319

Puis, en caractères mal gravés :

//////RIMI ODIA/////

Outre ces inscriptions, on a trouvé sur Byrsa trois textes chrétiens que j'ai publiés dans les *Missions Catholiques* (30 novembre 1883, p. 573). J'ai donné dans le *Bulletin de l'Académie d'Hippone* des marques céramiques puniques, grecques et romaines qui proviennent également de la colline de Byrsa.

Enfin, quand on remue profondément le sol de Byrsa, ce qui domine surtout dans les décombres, ce sont des morceaux de statues et de bas-reliefs, de corniches et de pilastres, de chapiteaux et de colonnes. Mais ces pièces de sculpture et de belle architecture sont ordinairement dans un état déplorable de mutilation. Il en est de même des inscriptions dont on ne retrouve que des lambeaux. Je me suis appliqué cependant à les recueillir et à les copier avec scrupule, car ils appartiennent, la plupart, comme on peut en juger par la beauté et les dimensions des lettres, à des monuments de la période la plus florissante de la colonie romaine.

XI. — Inscriptions provenant de points indéterminés de Carthage

320

////*pert* I N A C I S ////

Lettres brisées qui entières devaient avoir plus de 10 centim. de hauteur. Elles appartiennent à la première ligne du texte.

321

/////CI A /////
/////O T /////

Beaux caractères ; h. 0m07.

322

///////S·AVREOS//////////
///////VICTORIAS·AR/////
/////////I·BASEM·EIV(s)///

Hauteur des lettres, 0m025 millimètres.

323

Partie des trois dernières lignes d'une inscription :

/////////L·PHILO////////
/////VS·M·L·PL///////
C

Hauteur des lettres 0m03. La lettre O est brisée. La dernière lettre de la 2me ligne est peut-être un E.

324

Inscription achetée récemment aux Arabes par M. Vernaz qui la conserve dans sa collection.

//M INVCIVS
FELIX SACER
DOS SATVRNI
QVI·ET·ROGA
TVS V·S·L·A

325

/////////YMNVS
////////SOC·III·P·A·
///////ARI·VIXIT
annis..... II H·S·E

326

Sur une pierre noire offerte à notre musée par M. Guiénot.

/////SEI/////////////////////////
/////SE·SOMNIS·FREQVENTI//////
///// E QVI CVMQVE·HVNC·LEGIS·TITVLVM
/////MOARPHO·GRATIS·DISCEDAS

On peut rapprocher cette inscription du n° 1042 du VIII° volume du *Corpus inscr. lat.* qui est un texte analogue provenant également de Carthage.

327

IARSVLEIA
VICTRIXPIA
VIXIT·ANN·XXXIIX
H · S · E

328

D M S
CAECILIA PRI
MITIVA·P·V·A·XLIII
M·V·D·///// II H·S·E

329

ALEXA*ndr*
IA·PIA·*vixit*
annis LVV////

330

D *m s*
CA/////////
GERM////
PIA·VI*xit an*
nis

331

//////VIV*s*/////
//*co*RNELI*us*///
/////CIVS·T////
//////VS/////

332

d m S·
///*m*ODESTA·SA
///////EX//////

333

*Ae*MILIA·SA////

Haut. des lettres, 0m02 .

334

C · IVLI////

Beaux caractères hauts de 0^m, 04.

335

Sur un débris de tablette de marbre :

////COMMO////

Haut. des lettres, 0^m, 02.

336

MA//////////
BANA////////
DIES XV//////

Haut. des lettres 0^m 013.

337

VRS/////vix
AN X mens/////
FRAT////////

338

//////////cam
PANVS pius vixit
ANNIS X/////
H · s e

339

VALE/////vixit
ANNis/////////
H · s e

340

VIXit annis////
HIC Sit//////

Haut. des lettres 0^m, 02.

341

Sur une pierre calcaire :

////EMPE////
////TEMP////

Haut. des lettres, 0^m, 06.

A.-L. Delattre.

(*à suivre*).

DÉCHIFFREMENTS RECTIFIÉS

(*Suite*) (1)

10°. Dans l'inscription métrique de Makter en Tunisie, publiée (2) par Tissot, *Archives et Missions*, 3e série, XI, p, 254, 255, et dont l'original vient d'être transporté à Paris, le premier éditeur avait cru lire :

Demessor cunctos anteibam primus in arvis
Pos tergus linquens densa meum agmina.

Le second hémistiche du second vers étant inadmissible, Tissot corrigeait :

Pos tergus linquens agmina densa meum.

M. Louis Havet, dans une note publiée par *l'Archiv für lateinische Lexicographie*, t. II, p. 135, a remarqué que le fac-simile photographique de l'estampage donne *gremia*, et adopte la lecture :

Pos tergus linquens densa meum gremia.

Gremia, suivant Columelle, est un terme de la langue rustique; il désigne des brindilles de bois, de jeunes pousses d'arbres, qu'on taille pour en faire des fagots. « Les *lignorum gremia* des Gromatici, dit M. Havet, sont des fagots de *ligna*. *Gremia*, au sens de *javelles* se retrouve dans les passages bibliques et autres, cités par Ronsch, *Itala und Vulgata*, p. 314 »

M. Schmidt (*Ephemeris epigraphica*, V, p. 277) a donné la transcription *gremia* sans explication. Il nous a paru que la note de M. Havet, égarée dans un recueil que les épigraphistes peuvent ne pas connaître, présenterait quelque intérêt pour nos lecteurs.

S. Reinach.

(1) Voir *Bull. épig.*, t. IV, p. 299.

(2) Ceux de nos lecteurs qui n'ont pas sous la main l'ouvrage auquel renvoie M. S. Reinach peuvent se reporter au *Bull. Epigr.* III, 1884, p. 151, où ils trouveront les premiers essais du déchiffrement de cette curieuse inscription, dite du *Moissonneur*; un fac-simile héliographique en a été publié dans le *Compte-rendu des séances de l'Acad. des Insc. et B. Lettres, 1884*; par la même occasion, nous signalerons les rectifications suivantes : vers 6, au lieu de *seu bovis*, lire *seu Iovis*; v, 14, au lieu de *paratas*, lire *parata* (*e*)*st*; v. 31, au lieu de *transevimus*, lire *transegimus*.

R. M.

11° Dans le *Bulletin épigraphique* de mars-avril 1885 (p.88), le R. P. Delattre a publié une inscription en grands caractères, découverte par lui à Byrsa. « A la seconde ligne, remarque l'éditeur, la lettre H reliée à la lettre S, comme signe de sesterce, a disparu à moitié par la rupture du marbre. Ce qui en reste ressemble à une croix qui a trompé plusieurs de ceux qui ont copié cette inscription. »

Le P. Delattre renvoie à *C. I. L.* VIII, n° 10538, où une copie fautive de cette inscription, avec la croix, est donnée avec la mention : « *Tissot descripsit et misit.* » L'erreur est due aux éditeurs du *Corpus*, et non à Tissot, car nous avons retrouvé dans ses papiers une copie de cette inscription, faite avec le plus grand soin, où l'H est parfaitement indiquée.

S. Reinach.

12° A la page 99 du précédent fascicule, nous avons donné, sans moyen de contrôle, la copie d'une estampille rectangulaire de tuile, telle que nous la communiquait un de nos correspondants de Rome; sur un autre exemplaire conservé à Urbino et tout récemment publié dans les *Iscrizioni antiche doliari* de Marini, p. 357, n° 1231, il faut lire, en tenant compte des ligatures que nous ne pouvons figurer typographiquement, *C. Rabiri Tiburini Victoriae.*

Quant à l'estampille circulaire, que nous avons eu quelque peine à déchiffrer d'après une empreinte au frottis noir, elle doit se lire, d'après l'exemplaire publié à la page 133, n. 314 du même ouvrage, *ex fig(linis) Tempesin(is) Aburn(ii) Caediciani, P. S(ervilius) Firmus. Paetin(o) et Apronian(o) co(n)s(ulibus).*

R. Mowat

CORRESPONDANCE

1° *Six inscriptions nouvellement découvertes à Reims.*

« Mon cher confrère,

« L'Académie de Reims, qui recueille avec soin les nombreux « monuments découverts sur le territoire de cette ville, a fait dans « le courant de l'année 1884, l'acquisition de plusieurs stèles fort « intéressantes. Déposées dans les sous-sols de l'Hôtel-de-Ville,

« où elles attendent, à l'abri de tout accident, la création du Musée « lapidaire qui doit les recevoir, j'ai eu, en octobre dernier, « l'occasion d'en prendre un croquis rapide. Ayant reçu de « M. Demaison, archiviste de la ville, les estampages que je « réclamais de son obligeance, et que je n'avais pas eu le temps « de prendre, je puis enfin vous donner satisfaction, et vous « communiquer six inscriptions nouvelles, en vous priant, si « vous les publiez dans le *Bulletin épigraphique*, de modifier, « selon que vous le jugerez convenable, les quelques obser- « vations qui les accompagnent :

N° 1. Fragment de stèle trouvé à Clairmarais, en juillet 1884.

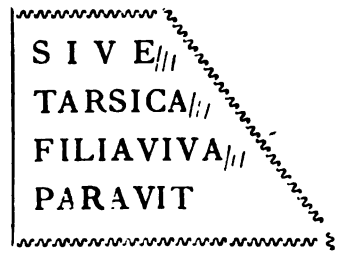

Hauteur des lettres 0m 05.

« Nous sommes ici en présence d'un fragment trop incomplet, « pour qu'il soit permis de tenter la restitution de ce texte.

N° 2. Stèle trouvée dans la Fosse Jean Fat.

D ▾ M
ATTILLI·ET·ATEPAE
AVGVSTI·NOCTVRNI

« Hauteur des lettres à la 1re ligne, 0m 035 ; à la 2me, 0m, 030; « à la 3me, 0m025. A la fin de celle-ci, N et I liés. Au-dessous, « deux personnages debout.

« La forme *Atepae* se retrouve dans une inscription de Metz « laquelle, mal lue par MM. Bégin (1) et Lorrain, (2) vient d'être « rétablie par M. Mœller dans un recueil publié à Trèves (3) :
D·M || IVL·SACER || NAMMIAE || ATE·PAE || T·P,

(1) *Metz depuis 18 siècles*, I, pl. 27, n° 3.
(2) *Catalogue du Musée de Metz*, p. 63.
(3) *Korrespondenzblatt der Westdeutsch. Zeitschrift für Geschichte und Kunst*, 1884, p. 30.

« Ce même recueil rectifie, ainsi que suit, une inscription de « Metz publiée par Gruter, p. 811, n. 3, et faisant connaitre le « nom peu commun de *Nocturnius* : D M || NOCTVRNIO || NOC- « CTVR || NIANO MEROCLIA || CONIVX || POSVIT. Il m'a paru inté- « ressant de retrouver les noms *Atepa* et *Nocturnius* dans « l'inscription de Reims.

N° 3. Stèle trouvée au faubourg de Laon.

D M
B R I G A *n*

« Lettres hautes de 0m 035, et comprises entre règlures. Au « dessous, trois ouvertures correspondant à la cavité pratiquée « dans la partie inférieure de la stèle, sans doute pour recevoir « l'urne funéraire. Le mauvais état de la pierre ne me permet pas « de déterminer la 6e lettre de la dernière ligne, je crois cepen- « dant que c'est un N.

N° 4. Stèle trouvée à Clairmarais, en août 1884.

D M
M E M
MISSONI

« Hauteur des lettres à la 1re ligne, 0m, 06 ; aux lignes suivantes, « 0m 05. Ces deux dernières lignes sont inscrites dans un creux « quadrangulaire (1).

N° 5. Stèle trouvée dans la Fosse Jean Fat en novembre.

D M
E *rétrograde et* T *liés* ƎT ME M *et* E *liés*
BORIA
TIS·MI
LETIS

« Hauteur des lettres à la 1re ligne, 0m, 04; à la 2me ligne, 0m, 03 ; « aux trois suivantes, 0m, 045.

« *D(iis) M(anibus) et me(moriae) Boriatis miletis*, pour « *militis* (2).

(1) A la 3e ligne, je déchiffre sur l'estampage MESSONI, avec ligature de M et E; d'où la lecture, *D(iis) M(anibus). Mem(oriae) Messoni(i).* R. M.

(2) On rencontre le nom *Borea*, au datif, sur une plaque de bronze gladiatoriale (*C.I.L.*, II, 4963). R. M.

« N° 6. Fragment de stèle trouvée au faubourg de Laon.

DANI MAI///
IANI TPIA//
////N//////////

« Hauteur des lettres 0^m, 55 (1).

« Agréez, etc. »

Léon Maxe-Werly.

2° *Inscriptions conservées au musée de Mende*

Extrait d'une lettre de M. F. Germer-Durand en date du 19 mai 1885 :

« J'ai pensé, faute de mieux, et je peux dire faute de temps, à vous communiquer deux petits monuments conservés au musée de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Lozère, à Mende, savoir: un moule à estampilles en bronze et une marque de fabrique sur une fibule ou plutôt sur une épingle, dite épingle de nourrice.

« Le premier a été trouvé dans des fouilles à Guelma, par M. du Vinoux, et donné par lui au musée de Mende, en 1867 (Voir *Bulletin de la Société d'agriculture* de 1867, p. 139). — Il paraît avoir servi à marquer des ouvrages en poterie d'assez grandes dimensions, car il mesure 0^m,047 sur 0^m,022 millimètres à l'intérieur du cartouche; la face postérieure est munie d'un anneau elliptique pour le suspendre et le saisir au moment de l'appliquer sur la matière plastique. On y lit ces lettres, d'un assez fort relief :

C·CAL·N
VMFICVS

« *C(aius) Cal(purnius)* ou *Cal(visius) Numficus* pour *Nymphicus*, surnom assez commun.

(1) A lire sans doute, *Dani(i) Mat[ern]iani* ou *Mat[id]iani, t(estamento) p(oni) j(ussit)*... Le gentilice *Danius* est connu par d'autres exemples: Boissieu, *Insc. ant. de Lyon*, p. 199.
R. M.

« Le deuxième est une fibule avec ressort à boudin trouvée dans les fouilles de Javals, vers 1857. Sur le talon du ressort on lit, dans un tout petit cartouche, en lettres de 0m0012 à peine, SABINV, la dernière lettre E est à peine indiquée. Cette marque doit être rapprochée de celle déjà publiée dans le *Bulletin épigraphique*, tome III, p. 281.

« Dans le même village de Javals on vient de trouver une petite statuette de déesse-mère, acquise par M. Portal, conseiller-général d'arrondissement, qui a recueilli dans sa propriété un véritable petit musée. Cette statuette, comme bien d'autres trouvées au même endroit, est en *terre de pipe*, et provient du département de l'Allier. Femme assise dans un fauteuil d'osier, coiffée d'une sorte de turban avec fleurs ; dans ses bras elle tient deux enfants qu'elle allaite. Ce modèle est bien connu : il correspond à la divinité protectrice des femmes en couches (*Bull. des Ant. de Fr.*, 1884, p. 244) ».

3° *Inscription de Vallauris (Alpes-Maritimes)*

M. G. Loustau nous communique pour le *Bulletin* une lettre datée de Vallauris, le 1er avril 1885, par laquelle M. Beuf lui annonce avoir découvert sur le territoire de Vallauris, au quartier de Pertuades, dans une propriété de M. Jeannin Cavasse, un petit autel en pierre calcaire, pourvu d'un soubassement et d'une corniche rudimentaires à enroulements ; hauteur 0m 26 ; largeur 0m 11. La face principale porte l'inscription suivante, dont nous avons l'estampage sous les yeux.

PIPIO
V · SLM
NASIDIA
EPICTESIS

Pipio v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito) Nasidia Epictesis. — A Pipius ; Nasidia Epictesis s'est acquittée de son vœu avec plaisir et reconnaissance. — La lettre O est surmontée d'un trait parasite qui a un faux air d'apex. Au commencement de la 2me ligne, et avant le V. on voit un trait peu distinct, très probablement accidentel, et ressemblant à un résidu de R ou de Q. Les P sont à boucle très ouverte, ce qui est un signe de haute époque,

soit du 1er siècle ; cela n'est donc pas incompatible avec le O accentué, s'il y a réellement un accent. Les A n'ont pas de traverse, et affectent la forme du *lambda* cursif, λ; le M ressemble à deux de ces lambdas consécutifs. M. Beuf, auteur de la découverte, en a adressé à la Société des Lettres, Sciences et Arts de Nice, un rapport dont il est rendu compte dans le *Phare du Littoral*, n° du 23 avril, avec la transcription suivante : PIPIO V S L M NASIDIA EPICIESIS (*sic*), sans division de lignes.

Je ne pense pas que *Pipius* soit le nom d'une nouvelle divinité gauloise ; la latinité de Tertullien nous fait connaître un verbe *pipiare*, qui signifie « vagir » et qui a nécessairement pour base une forme nominale *pipius* ou *pipium* ; cette forme est perdue, mais elle se restitue avec certitude et devait signifier « vagissement ». L'inscription de Vallauris serait donc un vœu adressé par une jeune mère au dieu qui préside aux vagissements des nouveau-nés, et que j'identifie avec le *deus Vagitanus* dont parle Saint-Augustin, IV, 8, 21.

Il y a tout un cycle de divinités protectrices de la grossesse et de l'enfantement, Fluonia, Nona, Decima, Partula, Natio, Cunina, etc. Je fais entrer dans ce cycle la Fortuna Primigenia (1), dont le nom me parait maintenant signifier non pas « la Fortune première-née », mais la Fortune des premiers-nés » (2). A ce culte je rapporte les figurines généralement appelées Déesses-Mères, et représentant une femme assise dans un fauteuil d'osier tressé, avec un ou deux enfants à la mamelle.

Robert Mowat.

(1) *Bull. épigr.* 1884, p. 198; *Comptes-rendus des séances de l'Académie des Inscriptions*, 1er août 1884; *Bull. des Ant. de Fr.* 1884, p. 244.

(2) Cette manière de voir se trouve confirmée fort à propos, pendant la correction de mes épreuves, par une obligeante communication de M. Louis Havet, qui m'écrit au sujet de mon commentaire de l'inscription prénestine d'Orcevia (*Bull. épigr.*, IV, p. 198) : « *Primogenia* pourrait signifier, non pas « aînée », mais « qui préside aux premiers temps après la naissance », ou peut-être « aux premières couches ».

BIBLIOGRAPHIE

Gaetano Marini. — *Le iscrizioni antiche doliari*, publié, d'après le msc. 9110 du Vatican, sous les auspices de l'Académie Historique-Juridique, par G.-B. de Rossi, Dressel et G. Gatti, in-4°, XII — 544 pages, Rome 1885.

L'Académie Historique-Juridique a bien mérité des érudits en décidant la publication de ce recueil important; c'est une réparation tardive qui était bien due à l'illustre Marini; mais en même temps il était impossible de l'honorer plus dignement qu'en lui donnant pour éditeurs des savants tels que ceux sur lesquels s'est arrêté le choix de cette éminente Compagnie et qui se sont dévoués à cette tâche avec un dévouement au-dessus de tout éloge. Avec ce beau livre et l'excellent travail de M. Ch. Descemet sur les *Marques de briques de la Gens Domitia*, les épigraphistes pourront attendre plus patiemment l'apparition du volume du *Corpus*, qui contiendra la collection générale des inscriptions doliaires de Rome et du Latium préparée par M. Dressel.

Vincenzo De-Vit. — *Della lettura delle lettere singolari Ɔ.L nei monumenti epigrafici*, in-8°, 21 pages, Turin, E. Loescher, 1884. (Extr. des *Atti della R. Accademia delle scienze di Torino*, vol. XX).

L'auteur pose en principe que toute sigle, directe, rétrograde ou renversée, n'est autre chose que la lettre initiale du mot qu'elle représente abréviativement; en conséquence, les sigles Ɔ.L doivent être lues et énoncées *C(aiae) l(ibertus)* ou *l(iberta)*, contrairement à l'opinion des épigraphistes qui, à la suite de Cavedoni, voient dans le C retourné un signe conventionnel, représentant d'une manière abstraite, pour ainsi dire algébrique, le nom gentilice de la patronne quel qu'il soit et devant, par conséquent, être suppléé par ce nom même dans chaque cas particulier : exemple, SOSIA·Ɔ·L, *Sosia Sosiae liberta*; M. De-Vit lit *Sosia, Caiae liberta, Caia* étant ici une espèce de synonyme de *domina*. Nous ne pouvons qu'approuver ces conclusions, car elles rentrent complètement dans la théorie des abréviations latines telle que nous la concevons et que nous l'avons exposée ici même il y a un an, *Bull. épig.*, IV, p. 129.

Georges Maurin. — *L'administration de la colonie nîmoise à l'époque gallo-romaine d'après les documents épigraphiques*, in-8°. 41 pages, Nîmes, Clavel et Chastagnier, 1884, (Extr. de la Petite bibliothèque de *Nemausa*).

Nous aurions aimé que les inscriptions auxquelles il est renvoyé dans le cours de ce travail fussent indiquées autrement que par leurs *principia*; l'auteur oublie trop facilement que, parmi ses lecteurs, il s'en trouve qui, n'ayant pas l'avantage d'être Nîmois, ne peuvent comprendre à demi-mot ses renvois. Nous nous en tenons à cette simple observation, et comme il est plus agréable de prendre que de reprendre, nous extrayons de ce mémoire quelques passages qui donneront peut-être à d'autres personnes le désir de le connaître plus amplement. L'auteur soupçonne (p. 18) que l'*alumnat* dont il a déjà exposé la théorie dans *Nemausa*, II, p. 63, se rattachait à un vieil usage celtique, à cause de sa fréquence et du caractère particulier qu'il semble revêtir à Nîmes. Plus loin (p. 20), il se demande : « si en examinant attentivement les inscriptions nîmoises, il ne serait pas possible de retrouver une trace, si fugitive qu'elle fût, des anciennes coutumes celto-grecques. La persistance d'un élément gaulois assez nombreux dans la population, me le faisait présumer. Mes recherches ont été absolument infructueuses sur ce point; partout, j'ai constaté l'influence des mœurs et des lois romaines. C'est une transformation de nationalité complète ».

Ailleurs (p. 38), on lit : « notre musée épigraphique possède la pierre tombale d'un édile nîmois, *L. Severus Severinus* — (il faut évidemment rétablir la forme gentilice *Severius*, trop souvent négligée) — qui est assez curieuse. L'inscription nous donne seulement le nom et le titre du personnage; mais elle est accompagnée de bas-reliefs très instructifs. De chaque côté sont sculptés deux pilastres formés de trois faisceaux qui nous rappellent la compétence judiciaire des édiles.

Dans la marge supérieure de l'encadrement sont des balances et des poids se rapportant à leur droit d'inspection sur les mesures, les poids; et les marchés. Dans la marge inférieure figurent une hachette et trois bonnets d'affranchis. La signification du premier de ces emblèmes n'est pas douteuse, et M. Germer-Durand l'a très justement appliqué aux attributions des édiles sur les édifices publics et privés. Le second est plus douteux; on le traduit généralement en disant que Severus avait affranchi trois de ses esclaves avant sa mort; mais alors, pourquoi ceux-ci ne lui auraient-ils pas élevé un monument funéraire, selon l'usage ?... Je croirais bien plutôt que les édiles avaient dans la colonie nîmoise le droit de présider aux affranchissements solennels ».

Sans prétendre aucunement infirmer ces conclusions, nous pensons qu'il y aurait lieu d'étudier non pas un monument isolé, mais de comparer entre eux tous ceux qui sont ornés des bonnets d'affranchis. Or, il s'en trouve, notamment à Nîmes, dont les titulaires ou les donateurs n'ont jamais exercé aucune magistrature, telle l'inscription; D M | BLAESIAE | SEX·LIB | HYGIA F. Cette étude importante se recommande à la compétence spéciale de l'auteur dans les questions de droit ancien; ce serait un très utile appendice à son intéressante dissertation.

R. Mowat.

REVUES ET JOURNAUX PÉRIODIQUES

BULLETIN DE L'ACADÉMIE D'HIPPONE, n° 20, 2e fascicule. — *Marques de briques relevées à Carthage*, par le P. Delattre. Les plus intéressantes sont celles qui se rapportent à la *gens Domitia*; parmi elles, la mieux conservée porte: OPVS DOL·EX PR LVCIL·VER || SEVERO ET SAB || COS. — *Inscriptions latines découvertes en Tunisie*, par M. Espérandieu. Un milliaire de la voie de Carthage à Théveste par le Kef, le 133e (Cf. *C. I. L.*, VIII, 10089 et *Eph. Ep.* V, 1086); trois funéraires, une dédicace à Mars Auguste et le monument suivant trouvé au « Pont Romain »: RNIO || ///// || CPOPVLA || III || NIO CV || RITANT RECON || LATO POSVERVNT || MESSIVS SECONDVS (1) || MEMMIANVS PIARCI || VS NVMIDICVS II VIR || Q Q DEDICAVERVNT || D·D. — n° 20, 3e fascicule. *Sur cinq inscriptions nouvelles découvertes dans les environs de Béja, à Khencheła et dans le djebel Radov*, par M. A. Papier. La dernière est écrite en cursives sur un fragment ? arrondi; on y lit A⊥AACASAM || VII VALO<IMVS ||. La deuxième lettre ressemble à un T renversé, ne serait ce point un L? La troisième lettre de la deuxième ligne où M. Papier a vu un N, pourrait bien d'après le fac-simile qu'il a donné lui-même être un K, ce qui fournirait une date: VII Kal Oct(obres).

ARCHAEOLOGISCH-EPIGRAPHISCHE MITTHEILUNGEN AUS ŒSTERREICH. 1884, 2e fascicule. — Frankfurter, *Epigraphischen Bericht aus Œsterreich:* inscriptions nombreuses et intéressantes. Les plus importantes sont: p. 141, n° 161, épitaphe sur un sarcophage, DEPOSITVS CoNSTANT || IVS VC·EX·PROCONSVL || E AFRICAE DIE PRID NO || N IVL POST CONS DN GRA || TIANI AVG·III ET E || QVITI VC (*an. p. C.* 375). Le sarcophage a été trouvé à Salona. — P. 153, n° 207, à Glamoc, ////IVDEX *d*ATVS A FLA || VIO VALERIO CONS || TANTIO *v. c.* P P DELM || FINIS INTER SALV || IATAS ET STRIDO || NENSES DETERM || INAVIT. — P. 159, n° 235, à Karin, EX EDICTVP COR || NELI·DOLA BELE LEG || PRO·PR·DETERMIN || // ERVNT FINS GEMINVS || *pri* POSTERIOR LEG || VII·INTER·NEDITAS || ET

(1) La transcription publiée par le *Bull. de l'Ac. d'Hippone* porte SECONDVS, avec un O; est-ce une faute du lapicide ou de l'éditeur?

CORINIENSES· || RESTITVTI·IVSSV·A || DVCENI·GEMINI || LEG·AVGVSTI·PR·PR || PER·A RESIVM·MA || XIMVM·Ɔ·LEG· XI || PRINCIP·POSTERIOR || ET·PER·D·AEBVTIVM || LIBERALEM·ASTA || TVM POSTERIORE·LEG || EIVSDEM (1). — Sur le gouverneur de Dalmatie, P. Cornelius Dolabella, voir *C.I.L.*, III, 1741, 2908. — Mordtman, *Griechische Inschriften aus dem Hauran*, deux inscriptions surtout à noter .....Σε[βαστοὶ καὶ] || Κων [στάντιος] || καὶ Μα[ξιμιανὸς] || ἐπιφ(ανέστατοι) Καίσα[ρ]ε[ς] || λίθον διορίζοντα || ὅρους κώμης Τα..ι. || μέας καὶ Ναμα || ρίων [σ]τηριχ || [θ]ῆναι ἐκέλευσ || αν φροντίδι || Μ 'Αρρίου Φρα || ί[δ]ος π(ρειμι)π(ειλ)αρίου) κη[ν] || σείτορος. Cette inscription a été trouvée à Numr; la suivante vient de Dchâsim, p. 181, n° 4, Ὁ κυριός μου Βόνος ὁ λαμπρ(ότατος) πρώτου || τάγ(ματος) κόμ(ης) καὶ δοὺ[ξ]ἄρξας ἡμ[ῶ]ν ἐν εἰρήνῃ || καὶ τοὺ διοδεύοντας καὶ τὸ ἔθνος διὰ || παντὸς εἰρηνεύεσθαι ἠσφαλίσατο. — Domaszewski, *Inschriften aus Bosnien*: à Gradina, prés Srebrenica, p. 243, L DOMITIO | I FROTIVI | ROEXEQVES | TRIBVS TVR | MIS EGREGIO | PROCVRATORI | METALLORVM | *p*ANN*o*N | *el* DELM*a*T MI | *r*A EINTE*g*RITATIS | *e*T BONI*ta*TIS | MAVRRV*st*I-CVS | VEDVCE*n* *a*MICO | PRAESTA*nti*SSIMO. — P. 245, deux bases élevées l'une à Sévère Alexandre, l'autre à Julia Mamaea par l'*ordo mun(icipii) Domav..... Julio Tacitiano, v. e. proc. Aug. n.* — O. H. *Inschriften in Pola*, p. 248, Q·CATVSIO·SEVERIANO CIVI | GALLO·NEGOTIANTI VESTIARIO | FLAVIA·FORTVNATA·CONIVGI | INCOMPARABILI·ET·Q·CATVSI | VS· FLAVIANVS·PATRI·BENE | MERENTI.

Signalons en outre, à titre de rareté, p. 169, une insc. de l'empereur Florien, à Tersatto, près Fiume, et enfin deux insc. renfermant des noms de cités gauloises avec l'indication de leur tribu: p. 151, SER· ENNIVS·SER· || CLAVDIA·FVSCVS || DOMO·CEMENELI, etc. p. 219, M·IVLIVS·AVITVS || VLTINIA (*sic*)·REIS·APOLLINAR· etc.

René CAGNAT.

BULLETIN DE CORRESPONDANCE HELLENIQUE, janvier 1885. — Ch. Diehl, *La pierre de Cana*, p. 28-42. C'est une notice sur la découverte, due à M. P. Paris, d'une fort intéressante inscription retirée des ruines de l'église de la Panagia, sur l'emplacement de l'ancienne ville d'Elatée en Phocide. Le texte est gravé en caractères du 6e siècle sur la face antérieure d'une dalle de marbre gris, longue de 2m33, large de 0m64 et haute de 0m33; les lignes sont disposées perpendiculairement aux longues arêtes de la table.

Face supérieure

(Graffito)

IIII
IIII

Face *antérieure*

+ΟΥΤΟϹ ΕϹΤΙΝ
ΟΛΙΘΟϹ ΑΠΟ
ΚΑΝΑΤΗϹ ΓΑ
ΛΙΛΕΑϹ ΟΠΟΥ
ΤΟΥΛΩΡ ΟΙΝΟΝ
ΕΠΟΙΗϹΕΝΟΚϹ
ΗΜΩΝ ΙϹ ΧΡ +

+ Οὗτός ἐστιν ὁ λίθος ἀπὸ Κανᾶ τῆς Γαλιλέας ὅπου τὸ ὕδωρ οἶνον ἐποίησεν ὁ Κ(ύριος) ἡμῶν Ἰ(ησοῦς) Χ(ριστὸ)ς +

(1) Pour ce Ducenius Geminus, voir une communication de M. Héron de Villefosse, à l'Académie des Inscriptions, dans la séance du 27 mars 1885.
R. M.

« C'est ici la fameuse pierre venue de Cana en Galilée, la ville où N.S.J.C. changea l'eau en vin ».

Dans le coin supérieur de droite de la face supérieure et immédiatement au-dessous de la petite arête latérale, se trouve une autre inscription, tracée à la pointe en caractères hauts de 5 millimètres, disposés en deux colonnes; le commencement manque;

KAI	MOY
THC	AN
MHT	TωNI
POC	NOY +

? [+ Μνήσθητι, Κύριε, τοῦ πατρός] καὶ τῆς μητρός μου, Ἀντωνίνου +

M. Diehl conjecture que l'auteur de ce graffito n'est autre qu'un pélerin, Antonin de Plaisance, qui vivait vers la fin du 6e siècle et qui a laissé un récit de son voyage en Terre Sainte; dans cet itinéraire on remarque en effet un passage très caractéristique, *deinde venimus miliario 3 in Canan, ubi Dominus fuit ad nuptias, et accubuimus in ipso accubitu, ubi ego indignus parentum meorum nomina scripsi*. (Cfr. Ducange, *Glossar.*, v° accubitus)· M. Diehl explique comment, à l'exemple de tant d'autres reliques enlevées de Palestine, la pierre de Cana qui a servi de couche au Christ a pu venir dans le 7e siècle, à Constantinople et de là à Elatée. Nous ne pouvons reproduire, par le menu, les développements fort intéressants dans lesquels il entre; nous nous permettrons cependant quelques réflexions. Pourquoi, ayant donné le fac-simile de l'inscription, n'avoir pas aussi donné celui du *graffito* ? Il semble que la partie à restituer devait être disposée en colonnes parallèles à la gauche de celles qui subsistent, et qu'elle contenait les noms des parents d'Antonin; sinon, ils devaient être tracés en quelque autre point de la pierre, car le témoignage du voyageur est formel; il faut donc les rechercher ailleurs ou modifier la restitution proposée. Dans un article publié par un périodique anglais, *The Athenaeum*, n° du 11 avril 1885, p. 479, M. Lambros critique la paraphrase « ceci est la *fameuse* pierre », et croit que l'adverbe ὅπου se rapporte plutôt à λίθος qu'à Κανᾶ.

BULLETIN DE CORRESPONDANCE HELLÉNIQUE, mars 1885. — P. 221 : Pierre Paris, *Fouilles d'Elatée*; *nouveau fragment de l'édit de Dioclétien*. On connait plusieurs exemplaires, en morceaux plus ou moins considérables, du texte bilingue, grec-latin, de ce célèbre édit établissant le tarif maximum des denrées dans l'empire romain; le 1er, venu d'Egypte, est au musée d'Aix-en-Provence; le 2e à Stratonicée de Carie, aujourd'hui Eski-Hissar; le 3e à Lébadée de Béotie; le 4e provenant de Mégare, au musée d'Athènes; le 5e dans la mosquée de Tschaudur-hissar, l'ancienne Aezanis de Phrygie; le 6e à la porte de l'église St-Jean, à Gératri, l'ancienne Geronthrae; le 7e à Mylasa de Carie; le 8e de Carystos en Eubée, au musée d'Athènes; le 9e à Thèbes de Béotie; le 10e à Gythium, du Péloponnèse; le 11e de l'île locrienne d'Atala, à Athènes; le 12e à Thespies (*C.I.L.*, III, p. 801-841, et 1055-1058; *Eph. épig.* IV, p. 180, V, p. 87). Celui d'Elatée, nouvellement découvert, etait enfoui dans les fondations de la chapelle St-Jean. L'inscription est gravée en trois colonnes, sur une pierre brisée en trois morceaux. Le tarif des objets énoncés dans la 1re colonne est nouveau; c'est un fragment à ajouter à la portion déjà connue fixant le prix des étoffes de lin pour vêtements: les κοξάλια, caleçons, les περ(ι)ζώματα, ceintures lombaires, les ὠραρια, carrés de toile ou fichus destinés à couvrir la tête; les centres de fabrication sont Scytopolis, Tarse, Biblis, Laodicée, Alexandrie. La 2e colonne était déjà connue en entier par les fragments de Geronthrae et de Mégare; elle confirme ou rectifie des lectures douteuses. La 3e colonne fournit un chapitre nouveau indiquant le prix maximum de l'or en barre,

ἐν ῥηγλίοις, de l'or monnayé, ἐν ὁλοκόττινοις, de l'or filé, χρυσοῦ ἐνηγμένου, la paie maximum des ouvriers en or, le αὐρικατεσωρ, coupeur d'or, le χρυσελάτης εἰς λάμνας, batteur d'or, le χρυσονηστριεύς, fileur d'or.

REVUE AFRICAINE, septembre-octobre 1884. — P. 392, O. Mac Carthy, *Columnata ; histoire d'une pierre écrite*. Il s'agit d'une borne milliaire aujourd hui déposée dans le jardin du presbytère de Teniet-el-Hâd, et découverte vers la fin de 1877. par M. Odon, alors commandant supérieur du Cercle de Téniet-el-Hâd, actuellement professeur à l'Ecole supérieure de guerre. Elle était en plein champ, sur le bord de la route de Tiharet (*Tingartia*) à Aïn-Teukria (*Columnata*), près du bordj de Si-Abed, caïd des Benit-Lint, entre le bordj et Aïn-Tesemsil, à moitié chemin entre Téniet-el-Hâd et Tiharet.

IMP·CAESAR
L·SEPTIMIVS SEVERVS
PIVS FELIX
AVG·PONTIFEX·MAXI
P P TRIB POTESTATIS
COS PROCOS E
M·AVR·SEV·ANTONINVS
ligne martelée
AVG
A COLVMNATA MP
XV

Columnata est mentionnée dans la *Notitia Dignitatum*, un *episcopus columnatensis* figure dans la liste des évêques de Maurétanie Césarienne qui assistèrent en 484 à la Convention de Carthage. On n'en savait pas davantage ; grâce à la borne milliaire commentée par M. Mac Carthy, l'emplacement de cette ville est retrouvé. M. Victor Waille vient de republier la même inscription, avec de légères variantes, dans le *Bull. de Corr. Africaine*, III, 1884, p. 459.

REVUE SAVOISIENNE, avril 1885, p. 99. — M. Ducis a copié l'inscription romaine de l'église du prieuré de Saint-Jorioz, donnée déjà par Albanis Beaumont et Despine. Depuis lors le marbre avait été employé comme table d'autel. Elle mesure 1m70 de longueur, sur 0m72 de hauteur. Ebréchée des deux côtés, elle n'offre plus que deux fragments que M. Ducis restitue de la manière suivante (1)

/////TVS PRIMV*lus*
(?) *quaes*TOR NERONIS·C*a*
*pri*LIO PRIMV*lo*

en utilisant les noms d'un *Caprilius Primulus* fournis par une inscription de Grenoble (Allmer, *Insc. de Vienne*, II. p. 287). P. 100: le même donne, sur estampage, l'explication d'un fragment d'inscription découvert au sommet de la ville de Moutiers :

ASEC
*tran*SIET KLEN*dis*
////*bri*S VICIES POS*t*
*consul*ATO BASIL II IV *nioris*
INDICXIONE X

(1) Il vaudrait mieux songer à un *procurator* et restituer ainsi les deux dernières lignes : (*procura*)*tor Neronis C*(*aesaris*..).....(? *Capri*)*lio Primu*(*lo*).
R. M.

La 20e année (*vicies*) après le consulat de Basilius junior a commencé le 1er janvier 561; l'indiction 10me a commencé le 24 septembre 561; la date ne peut donc être que le 1er octobre, novembre ou décembre 561. — P. 102: rapport de M. Perrin sur la découverte d'une tombe romaine, à Bassens; parmi les objets qu'elle renfermait il faut citer une grande assiette de terre portant l'estampille de potier NOTVS·F.

THE ACADEMY, n° du 4 avril 1885. — P. 249, au commencement de mars dernier, les travaux de labour ont mis à jour dans un champ à Caer Gai, à 4 milles S. O. de la ville de Bala (pays de Galles), le bas d'une stèle sur laquelle se voient les extrémités inférieures d'une figure humaine et d'un quadrupède; au-dessous, dans un encadrement, une inscription

IVLIVS·GAVERONIS·F
FE·MIL·CHOR·Ī·NER

On a proposé de lire, *Julius Gaveronis f(ilius) fe(cerunt) mil(ites) chor(tis) i Ner(viorum)*. Ce n'est pas admissible; le groupe FE doit reprséenter un cognomen, *Felix* plutôt que *Festus*, irrégulièrement abrégé ou peut-être accidentellement mutilé; alors on a une lecture satisfaisante : *Julius, Gaveronis f(ilius), Fe[lix], mil(es) c(o)hor(tis) i Ner(viorum)*.

R. Mowat.

ACADÉMIES ET CORPS SAVANTS

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES. — *Séance du 1er mai 1885.* — M. Bergaigne lit une lettre de M. Aymonier donnant des nouvelles de son exploration dans le sud de l'Annam; il ne croit pas impossible que le domaine de l'épigraphie indienne s'étende jusqu'au Tonkin. M. Sénart continue sa communication sur les inscriptions du roi indien Açoka-Piyadasi; l'épigraphie a conservé le témoignage d'un état du bouddhisme plus populaire et moins spéculatif qu'on ne le croyait d'après les livres singhalais.

8 mai. — Le P. Delattre adresse le dessin d'un petit objet en terre cuite de 0m19 de hauteur, récemment trouvé près de Carthage et représentant un orgue complet. M. Desjardins communique une inscription qui vient d'être découverte dans les restes de l'enceinte romaine de Bourges et dont la copie lui a été envoyée par M. Boyer, archiviste du Cher,

N·V·M·AVG
ET MARTI
MOGETIO
GRACCHVS
ATEGNVTIS·FIL
V·S·L·M

M. Al. Bertrand communique une notice de M. Gozzadini sur les *Fouilles archéologiques et les stèles funéraires du Bolonais*. Entre la ville de Bologne et la Certosa on a mis au jour plus de 2000 sépultures étrusques du troisième au cinquième siècle avant notre ère.

Beaucoup d'entre elles sont ornées de bas-reliefs représentant des combats de fantassins ou de cavaliers, de chars attelés de chevaux ailés; un Mercure psychopompe, un enfant têtant une louve, un navire entouré de vagues, une sirène à queue de poisson tenant de ses deux mains un bloc de pierre posé sur sa tête [D'après les photographies que nous avons pu voir, il nous a paru que ces stèles sont de la forme qui caractérise la pierre de Monza, publiée avec fac-simile, par M. Poggi dans le *Bull. épig.* I, p. 254]. M. S. Reinach termine sa communication relative aux fouilles qu'il a exécutées avec M. Babelon sur les emplacements de Gightis et de Ziza aujourd'hui Zian, dans le Sud tunisien. Les inscriptions provenant du portique qui entoure le forum de Ziza ont fait connaître qu'il avait été construit par Q. Marcius Barea, consul en l'an 18 de notre ère, proconsul d'Afrique en 42, et par M. Pompeius Silvanus, consul en 45, proconsul d'Afrique en 57.

15 mai. — Lettre de M. Le Blant donnant l'analyse d'une communication faite par M. Gamurrini à l'Académie d'archéologie chrétienne sur un manuscrit d'Arezzo. M. Gamurrini a cherché à établir que Silvia, sœur de Flavius Rufus, qui fut consul en 392 et préfet d'Orient sous Théodose et Arcadius, est l'auteur de la narration d'un voyage en Orient contenue dans ce manuscrit et analysée par M. Ch. Kohler dans la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes.* M. Clermont-Ganneau communique les estampages de trois monuments phéniciens recueillis par M. Lœytved, à Beyrouth, à savoir, un sceau de forme scarabéoïde et deux fragments lapidaires, l'un relatif au paiement d'une somme de 90 sicles tyriens, l'autre une mention chronologique confirmant la concordance des années de l'ère tyrienne avec celles du règne de Ptolémée Evergète. M. Benlœw lit un mémoire intitulé: *Des peuples et des langues du Caucase.* M. Abel des Michels lit une note sur le sens du nom de *Giaochi*, donné par les Chinois aux ancêtres des Annamites. M. le docteur Lagneau lit un mémoire intitulé : *Les anesthésiques chirurgicaux dans l'antiquité et au moyen-âge.*

22 mai. — M. Wallon, arrivant de la séance du Sénat, annonce la mort de Victor Hugo, survenue à 1 heure et demie. L'Académie lève exceptionnellement la séance en signe de deuil.

29 mai. — M. Desjardins fait connaître, d'après une communication de M. Boyer, une nouvelle inscription découverte à Bourges et consacrée à Mars Rigisamus.

M. Weil lit une note intitulée, l'*Iliade et le droit des gens de la Grèce.* Dans le 7e chant de l'Iliade est un épisode qui a déjà inspiré à divers titres des soupçons aux critiques : après un combat, les Troyens demandent une trêve aux Grecs pour enterrer leurs morts, et Agamemnon la leur accorde. On reconnaît généralement que ce morceau n'est pas digne du reste du poème, et l'on croit qu'il a été ajouté après coup. M. Weil présente un nouvel argument à l'appui de cette opinion: l'usage d'accorder aux ennemis une trêve pour donner la sépulture à leurs morts appartient aux temps historiques de la Grèce et non à l'âge héroïque. Dans toutes les autres parties du poème, on représente les guerriers morts exposés aux chiens et aux oiseaux de proie ; leurs amis sont obligés de lutter pour reconquérir leurs corps. Le principe du respect des ennemis morts paraît avoir été proclamé et consacré pour la première fois dans l'épilogue du poème aujourd'hui perdu de la Thébaïde, où l'on voyait les Thébains vainqueurs permettre la sépulture aux Argiens vaincus. L'épisode du 7e chant de l'Iliade ne peut, suivant M. Weil, avoir été composé qu'après la Thébaïde. Une lettre de M. Le Blant annonce la découverte qui vient d'être faite auprès de Rome, le long de la *via Salaria*, en face de la villa Albani, d'un tombeau circulaire analogue à celui de Cécilia Métella , mais plus grand ; le tombeau de Cécilia a 20m de diamètre , celui-ci 34m. On y lit l'inscription suivante en grands caractères : M·LVCILIVS· M·F· SCA· PAETVS | TRIB·MILIT· PRAEF·FABR·

PRAEF· EQVIT | LVCILIA·M·F. POLLA·SOROR. M. Oppert communique deux fragments d'inscriptions trilingues, trouvés, dit-on, à Rhaï (l'ancienne Rhages), près de Téhéran, dont la photographie lui a été communiquée par M. Germain Bapst. Ces inscriptions sont du roi Artaxerxès Mnémon ; si la provenance en est bien établie, il en résulte que les Archéménides résidaient parfois dans la région où se parlait la langue médique, et cela explique l'emploi qui est fait de cette langue dans leurs inscriptions. M. Mowat lit une étude sur l'origine de l'expression *Domus divina*, qu'il met en rapport avec l'usage de diviniser les empereurs défunts. (Ce travail sera publié dans le *Bulletin épigraphique)*.

5 juin. — M. d'Arbois de Jubainville présente une explication étymologique des surnoms gaulois de Mars Mogetius et de Mars Rigisamus. *Mogetios*, en latin, *mogetius*, est le participe passé passif d'un verbe qui signifierait grandir, glorifier ; Mars Mogetius est « Mars glorifié ». Dans *rigisamus*, M. d'Arbois de Jubainville reconnait un thème *rigi*, tiré de *rix*, roi et signifiant royal, avec un suffixe *samus*, probablement identique au suffixe latin du superlatif *simus*. Mars Rigisamus serait donc « Mars très royal, ou très puissant. Notre mot *richissime*, renferme les mêmes éléments que *rigisamus*. M. Ch. Nisard lit la préface de sa traduction du poète Fortunat, qu'il se propose de publier prochainement. Les poésies de Fortunat n'ont encore été traduites dans aucune langue. M. Delisle annonce que M. l'abbé Batiffol vient de découvrir dans l'église de Bérat (Albanie), un manuscrit du 6e siècle contenant les évangiles de Saint Mathieu et de Saint Marc.

12 juin. — M. E. Desjardins, président, annonce la mort de M. Léon Renier, membre ordinaire de l'Académie. La séance est levée en signe de deuil.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE. — *Séance du 22 avril*. — M. de Witte communique l'épreuve d'une planche en héliogravure d'une figurine de bronze provenant d'Asie Mineure et appartenant à M. de la Redorte. C'est une Vénus Génitrix reproduisant le type de la statue sculptée par Praxitèle pour les habitants de Cos et représentée vêtue par opposition à la Vénus nue qu'il fit pour Cnide. M. l'abbé Thédenat communique, d'après un estampage et des renseignements fournis par M. l'abbé Dupui, curé de Vallauris, une inscription dédiée à un dieu nouveau, Pipius, et trouvée au lieu dit le Pioulet, près Vallauris. Voir notre *Correspondance*, ci-dessus p. 142.

29 avril. — M. Gaidoz établit un rapprochement entre le bas-relief d'Esus conservé au musée de Cluny et un sujet analogue figuré parmi les bas-reliefs de la Porte-Noire à Besançon.

6 mai. — M. Gaidoz émet l'hypothèse que le dispositif des anneaux perlés en pierre de couleur et d'une seule pièce est une imitation des colliers de grains ou de fusaïoles si fréquents à l'époque dite préhistorique.

13 mai. — Lecture d'une lettre de M. de Laigue signalant une urne cinéraire de marbre blanc vue chez un marchand de curiosités à Lucques; elle porte une inscription, DIS·MANIBVS || L.CATIO || VELOCI || IVNIA·PHYLLIS || CONIVGI·SVO·B·M || FECIT.

M. l'abbé Thédenat dit qu'il a eu l'occasion de voir, à Saint-Michel-d'Euzet, une inscription à tort publiée comme milliaire de Constantin; c'est un *titulus* en l'honneur de ce prince.

20 mai. — M. de Bourgade présente des dessins de fragments de poteries pseudo-samiennes, ornés de sujets en relief et trouvés à Martre de Veyre (Puy-de-Dôme); il y a relevé des estampilles de potiers, dont quelques-unes avec noms gaulois.

27 mai. — M. de Villefosse présente une figurine de Mercure en bronze provenant de Caussade (Tarn-et-Garonne); le dieu est repré-

senté debout. Il montre que c'est une variante d'un type dont le musée du Louvre possède deux spécimens, sous les nos 230 et 238. M. l'abbé Thédenat communique d'après un manuscrit de Billing, recteur des écoles de Colmar, mort en 1790, le texte d'une inscription qui, vers cette époque, était encastrée dans un montant de porte à Wihr, près Horbourg (Alsace), IOVI BOVD | ILLVS POS. M. de Laurière présente les photographies de quelques sarcophages récemment découverts à Rome, dans les terrains de la villa Bonaparte ; ils servaient de sépulture à des membres de la famille des Calpurnii Pisones, ainsi que cela est attesté par diverses inscriptions retirées des mêmes fouilles. Les faces des sarcophages sont décorées de belles sculptures en relief, représentant des épisodes de la naissance et du triomphe de Bacchus, l'enlèvement des filles de Leucippe par les Dioscures. Il présente aussi des photographies de casques de bronze, découverts en 1883, dans les tombeaux étrusques de Corneto, et terminés en pointe comme le spécimen conservé au Musée du Louvre.

SOCIÉTE DES ANTIQUAIRES DE NEWCASTLE-UPON-TYNE. — *Séance du 29 avril 1885.* — M. R. Blair communique une lettre de M. Bruce, au sujet de deux inscriptions ; la première est une pierre centuriale découverte dans les démolitions d'une maison du dix-septième siècle à Hexham.

CHVIIIIƆMA
RCICOMA

Cette inscription indique la portion de travail exécutée par la centurie de Marcius Comatus ou Communis de la 9e cohorte, le long du mur d'Hadrien. *Marci* en toutes lettres est le génitif du gentilice *Marcius* et non du prénom *Marcus*. Sur le fac simile publié à la page 39 des *Proceedings* de cette Société, la 2e ligne paraît complète et se termine par un A lié à un E; d'où la lecture du cognomen, *Comae*.

L'autre inscription est encastrée dans la cage de l'escalier Nord de Jedburgh Abbey :

I·O·M·VE///
LLATIO·RETO
RVM·GAESA
QꝑCꝑAꝑIVL
SEVER·TRIB

Iovi o(ptimo) m(aximo) ve[xi]llatio Retorum gaesa(torum) q(uorum) c(uram) a(git) Iul(ius) Sever(inus) trib(unus).

La lecture *Severus* me parait préférable à celle de *Severinus*, Les *Raeti gaesati* étaient déjà connus par l'inscription n° 1002 du *C.I.L.* VII. M. Thompson Watkin a donc raison de corriger en *vexil(latio) g(aesatorum) R(aetorum)* la lecture *vexil(larii) G(ermani) R(aeti)* proposée pour les nos 987 et 988 du *C.I.L.* VII ; de même il restitue *[gaesatoru]m Raetoru[m]*, dans le n° 731 du même recueil ; cfr. *The Academy*, n° du 16 mai 1883.

SOCIÉTÉ ROYALE DES ANTIQUAIRES DE LONDRES. — *Séance du 11 juin.* — M. J. Evans lit une note sur une phalère romaine en argent, travaillée au *repoussé* et découverte, il y a 3 ou 4 ans, dans une carrière près de Pola (Istrie). Elle a la forme d'un pentagone allongé, long de 5 pouces, large de 2 pouces. On y voit les figures de Mars et de la Victoire ailée; derrière celle-ci, un captif accroupi, devant elle un tronc de palmier supportant un bouclier rond

qu'elle tient de la main gauche et sur lequel elle inscrit, de la main droite, les mots DEVIC BRITTA. Cette forme orthographique et le style du travail paraissent être du temps de Septime Sévère. M. Gregorutti, auteur d'un mémoire sur ce curieux objet, interprétait la légende *de vic(toria) britta(nica)*. M. Evans préfère lire, *devic(ta) Britta(nia)*, conformément à la légende DEVICTA IVDAEA sur les monnaies de Vespasien. (Extr. de *The Athenæum*, n° du 20 juin 1885, p. 795).

R. Mowat.

CHRONIQUE

M. Camille Jullian, lauréat de l'Académie de Bordeaux. — Nous avons le plaisir d'apprendre par le journal *La Petite Gironde*, du 13 juin 1885, que, parmi les récompenses décernées la veille, en séance solennelle, par l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux, le prix d'Archéologie locale (600 fr.), auquel il est pourvu par la fondation de La Grange, a été attribué à M. Camille Jullian, pour son travail intitulé, *Catalogue des inscriptions gallo-romaines de Bordeaux*. Nous applaudissons chaleureusement au succès remporté par notre collaborateur.

Vente des collections de tableaux, objets d'art et antiquités de feu le Cte de la Béraudière. — Cette vente a eu lieu à Paris, du 18 au 30 mai. Nous n'avons à signaler aux épigraphistes-antiquaires qu'un seul objet:

N° 375. — Broche formée d'une bractéate en or mince, entourée d'un cercle d'argent, avec la légende IMP·M·ANTONINVS AVG; tête barbue de Marc-Aurèle à droite, reconnaissable malgré la barbarie du travail; devant, une croix; à l'exergue, A; dans le champ, Ω. Cette broche parait de fabrication carolingienne. Elle est bien conservée; mais le fond qui consolidait la bractéate manque; longueur, 32 millim. Provient de la collection B. Fillon. Adjugé à M. le vicomte de Quélen: 52 francs.

Découvertes archéologiques à Lembach. — Des ouvriers travaillant à la réparation d'une route, dans la forêt communale de Lembach, entre Niederbroun et Wissemburg, ont mis à nu une grande dalle portant une figure en relief de 1m60 de hauteur, entourée de l'inscription suivante, *Mercurio voto P. Matrona Tertio et libo*. Les fouilles ont fait découvrir ensuite un fragment de pierre sur lequel sont gravées les lettres LVP — RNI, et une magnifique statue de Mercure, haute de 80 centimètres. Près de cette statue on a trouvé des monnaies romaines à l'effigie d'Auguste, de Marc-Aurèle, d'Hadrien, etc. Plusieurs de ces monnaies sont très bien conservées. (Extr. du journal *L'Alsacien-Lorrain*, n° du 21 juin 1885).

NÉCROLOGIE

M. LÉON RENIER

Les épigraphistes français viennent de perdre celui que, depuis trente ans, ils se plaisaient à nommer leur chef ; M. Léon Renier s'est doucement éteint le 11 juin 1885, après quelques semaines d'une maladie qui avait vivement alarmé ses amis dès les premiers symptômes, mais dont il a été le seul à ignorer la gravité. On peut dire que jusqu'aux derniers moments il eut une pensée pour les études qui avaient fait le charme de sa vie et auxquelles il dut sa haute et légitime réputation ; tous les soirs il se faisait apporter son exemplaire annoté d'Orelli ; il le feuilletait pendant quelques instants et le replaçait sur la table, visiblement satisfait d'avoir près de lui ce fidèle compagnon de ses laborieuses et savantes veillées. Et maintenant, notre illustre doyen n'est plus : mais ses élèves et les érudits de tout âge, de tout pays, qui ont avidement recueilli ses leçons, conserveront comme un précieux dépôt le souvenir de l'enseignement qu'il a eu la gloire de créer en France ; sa famille et ses amis veilleront, sans doute, à ce que dans la mesure du possible, ceux de ses travaux qu'on espère trouver parmi ses papiers dans un état de préparation assez avancée, reçoivent la publicité qui est due au respect de sa mémoire et aux intérêts de la science. Celui qui consacra le meilleur de son temps à l'édition posthume des *Œuvres* de Borghesi, a droit, à son tour, à ce que le même hommage lui soit rendu.

Charles-Alphonse-Léon Renier naquit à Charleville le 2 mai 1809. Il fit de bonnes études au collège de Reims, où il remporta le prix de version latine et plus tard celui de géométrie dans le cours de mathématiques professé par le célèbre Vincent, dont il devait devenir un jour le confrère à l'Académie des Inscriptions. Nous notons ces détails, parce que nous croyons y voir le germe de la méthode rigoureuse que le futur savant apportait dans toutes ses recherches ; ne peut-on pas, en effet, penser que s'il a excellé dans les travaux d'éruditon historique, c'est parce que son esprit avait été façonné de bonne heure à la discipline des sciences mathémathiques, et que cette salutaire influence s'est fait sentir efficacement dans sa culture littéraire ?

Ses débuts dans la vie furent incertains et difficiles. A Senlis, où son père, commis dans l'Administration des Contributions Indirectes, avait été appelé par des obligations professionnelles, le jeune Renier travailla tour à tour comme correcteur d'imprimerie, et comme clerc d'avoué dans l'étude de M. Turquet, père du sous-secrétaire d'Etat actuel. Après avoir exercé les fonctions de principal au collège municipal de Nesles, il vint à Paris, enseigna, dans une institution à Passy, et travailla de sa plume pour des libraires-éditeurs. Plus tard, il eut la bonne fortune de devenir secrétaire de Philippe Lebas, qui était alors bibliothécaire de l'Université et dont il devait être le successeur. Les travaux qui lui furent confiés par son maître et ami déterminèrent sa vocation pour les études épigraphiques ; dès lors sa destinée fut fixée. Ses missions archéologiques en Algérie, de 1851 à 1853, le mirent hors de pair parmi les savants et le firent entrer, en 1856, à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. En 1861, la chaire d'épigraphie latine et d'antiquités romaines fut créée pour lui au Collège de France, grâce à la bienfaisante influence d'une femme de rare mérite, Mme Cornu, qui avait été la compagne des jeux d'enfance et des premières études de Napoléon III, alors que Lebas était son précepteur. Il inaugura son cours le 11 mars 1862 et choisit, pour texte de sa leçon d'ouverture, *L'histoire des recueils d'inscriptions, manuscrits ou imprimés, depuis Charlemagne*. Léon Renier ne cessa d'y professer jusqu'en 1881. En 1868 il fut nommé directeur de la section historique

et philologique à l'Ecole pratique des Hautes-Etudes que le Ministre de l'Instruction publique, M. Victor Duruy, venait de fonder; il y ouvrit un cours élémentaire d'épigraphie qu'il mena de front, pendant un an, avec son enseignement au Collège de France. Il faisait partie de la Société des Antiquaires de France depuis 1845.

Dans une circonstance mémorable pour les archéologues, il justifia la confiance que l'empereur avait en sa compétence, et surtout en son caractère, lorsque choisi par lui, à l'exclusion de tout antiquaire attitré, à l'insu du personnel des Beaux Arts, il négocia à Rome, de concert avec le peintre Sébastien Cornu, l'acquisition de la fameuse collection Campana qui fait aujourd'hui l'ornement du Louvre et des principaux musées de France.

A ses obsèques, où se pressaient en foule les illustrations du monde savant, son éloge a été prononcé, en termes émus et dignes de lui, par ses collègues, au nom de l'Institut, du Collège de France, du Comité des Travaux historiques, de l'Ecole des Hautes-Etudes, de la Bibliothèque de l'Université et de la Société des Antiquaires de France (1).

M. E. Desjardins, président de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres s'est exprimé dans les termes suivants :

« Messieurs, le confrère éminent auquel j'ai le douloureux devoir d'adresser, au nom de l'Académie, les derniers adieux, était pour moi, depuis trente ans, un maître, un patron et un ami ; ma reconnaissance personnelle peut s'exprimer d'un seul mot : je lui dois tout.

« Léon Renier est né à Charleville, le 2 mai 1809 Il passa une partie de sa jeunesse chez une grande tante à Vireux, et deux choses étaient restées profondément gravées dans sa mémoire, l'invasion des Alliés, en 1815, et la riche bibliothèque de sa vieille parente; les malheurs de la France et les consolations de l'étude. Il n'était pas encore dans l'âge des études véritables, mais il disait plus tard que dans une enfance solitaire et grave, c'est une chose bonne et saine, c'est une excellente préparation à la vie intellectuelle que le goût de la lecture des livres sains et choisis. Il a préludé avant le temps du collège à l'histoire romaine, sur laquelle il devait jeter plus tard de si vives lumières, par les pages du bon Rollin. J'ai vu dans la galerie de l'habitation de Borghesi, à Savignano (2), la suite des images et des médaillons de l'histoire romaine, que le fondateur de la science épigraphique, encore tout enfant, y avait placée lui-même.

« Malgré de brillantes études au lycée de Reims, et malgré son application particulière aux mathématiques, pour lesquelles il montrait une grande aptitude, les débuts du futur savant furent très pénibles. Naturellement timide, exigeant pour lui-même, il éprouvait un embarras, surtout pour parler, qui tenait en grande partie à cette exigence même. Il ne s'est jamais contenté d'a peu près, et ne trouvant pas le mot propre, il prenait souvent le parti de s'arrêter et de ne plus rien dire. Ce n'était pas ce qu'on appelle un bon passeur d'examens. Pendant les rudes années qui suivirent sa sortie du collège, il en fut réduit à travailler de ses mains ; il fut correcteur d'imprimerie, et il n'en parlait pas d'ailleurs avec amertume, et disait même volontiers qu'il devait beaucoup à l'apprentissage qu'il avait fait alors de la typographie.

(1) Le manque d'espace nous empêche, à notre grand regret, de reproduire toutes ces allocutions; on pourra lire celle de M. Le Blant dans le *Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques*, celle de M. Bréal dans la *Revue Critique*, n° du 22 juin 1885, p. 497-500, et celle de M. Courajod dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*.

(1) Près de Rimini, au pied de Saint-Marin. Savignano était la patrie de Borghesi.

« Il entra ensuite dans l'enseignement par la petite porte, il est vrai; cependant il fut principal ; mais c'était l'un des plus petits collèges municipaux de France, le collège de Nesle. C'est là qu'il choisit la compagne de sa vie qui a la douleur de lui survivre aujourd'hui.

« Mais cette position trop modeste et même insuffisante l'engagea à venir s'établir à Paris. Ses qualités d'excellent humaniste lui procurèrent des moyens d'existence : il donna quelques leçons particulières, fit la connaissance de M. Philippe Lebas qui l'associa à la rédaction du *Dictionnaire encyclopédique de la France* ; cette année-là même, il contribua à fonder la *Revue de philologie, de littérature et d'histoire anciennes*, et il fut en outre chargé de surveiller la nouvelle édition de l'*Encyclopédie moderne*. Il ne faut pas croire que ce labeur immense, et très peu fructueux en somme, l'ait porté à négliger quelques parties de la tâche qu'il avait acceptée, plus par nécessité que par goût. Beaucoup de ses travaux, accomplis vers cette époque, se distinguent, au contraire, par un soin assez rare, et qui mériterait de les faire distinguer entre les éditions ou œuvres du même genre. Sa petite édition de Théocrite, pour la maison Hachette, était au nombre des meilleures, et l'on sera étonné peut-être que dans le Tite-Live de l'édition Nisard, les commentaires historiques fussent la première révélation qui ait été faite en France de l'administration et des magistratures romaines : c'était l'annonce des *Mélanges d'épigraphie*, recueil de quatorze études, qui, avec la méthode française et la science de Borghesi, offrent encore des modèles accomplis de la discussion claire, suivie, féconde.

« Dans les mémoires, lus à notre Académie, publiés dans nos comptes-rendus et dans les *Revues archéologiques* des deux séries, dans le *Bulletin*, et surtout dans l'*Annuaire de la Société des Antiquaires*, où, à la suite d'ouvrages dont le titre paraît étranger à ces études, nous pouvons suivre les productions éparses dues à cette activité scientifique. C'est en approchant ces études isolées qu'on peut se faire une idée du travail considérable qu'elles révèlent, et qui était lent pour être parfait.

« Depuis ses deux missions en Algérie (1850 et 1852) qui avaient pour but de recueillir les inscriptions romaines de ce pays, il se voua exclusivement à une science dont il a été l'initiateur en France.

« Il était depuis 1847, à la Bibliothèque de l'Université, dont il devint conservateur adjoint, puis à la mort de M. Ph. Lebas, en 1860, administrateur. Il quitta alors pour la Sorbonne, ce modeste appartement de la rue de Beaune où nous l'avons connu longtemps, pendant la période de rude et incessant labeur, qu'il appelait « *sa préparation* ».

« Dès 1856 il avait été appelé parmi vous, Messieurs, et il ne cessa d'y représenter activement la science épigraphique, qui, en France du moins, se personnifiait en lui.

« Il est juste de rappeler ici le souvenir d'une personne jouissant d'un très grand crédit sur le chef de l'Etat et qui, chose rare dans tous les temps, mais surtout au nôtre, ne dut ce crédit extraordinaire qu'à une intelligence supérieure, à l'amour du bien, à la passion désintéressée pour les études les plus sérieuses, pour la science même, et il faut bien ajouter à tout cela, à une amitié d'enfance. Je parle devant des confrères, dont plusieurs ont pu apprécier, comme moi, cette action bienfaisante qui s'est fait sentir en Macédoine, en Galatie, sur les côtes de Syrie, à Rome, à Saint-Marin, aussi bien qu'à Paris, aux Archives Nationales et au Ministère de l'Instruction publique. Ce sont des souvenirs qui honorent doublement ceux qui en furent l'objet, car les choix qui ont encouragé leurs débuts et ont favorisé leurs travaux, ne se sont jamais adressés qu'à des hommes de mérite et à des hommes de bien. M. Léon Renier fut mis en rapport, grâce à elle avec le chef de l'Etat, et je fus assez heureux pour être son auxiliaire dans cette belle entreprise de la publication des œuvres de Borghesi, aux frais de la

liste civile. C'est M. Léon Renier qui conçut le plan de cette vaste et féconde collaboration des Cavedoni, des De Rossi, des Mommsen, des Henzen, des Waddington et des Desvergers. Pendant que les épreuves voyageaient sur la route de Rome, de Modène, de Berlin et en revenaient chargées des précieuses notes de ces maîtres de la science, M. Renier les centralisait à la Sorbonne, les condensait, y ajoutait les siennes, montrant dans cette œuvre définitive, autant de sûreté de jugement que de solidité de savoir. Son autorité, vous le voyez, Messieurs, était acceptée par les épigraphistes les plus autorisés de l'Europe. Je ne sais si jamais édition a été offerte au monde savant avec de telles garanties et un pareil cortège de célébrités scientifiques.

« L'Institut qui reste seul debout, quand tout change et périt autour de nous, a accepté l'héritage de la liste civile ; et j'ai vu mon maître applaudir à la mesure récente qui imprimait plus d'activité à ce grand travail, œuvre si magistralement commencée par lui.

« La création de son cours d'épigraphie au Collège de France fut une *œuvre* aussi, et des plus difficiles. Il ne s'agissait pas seulement d'inaugurer un enseignement nouveau en France, un enseignement pour lequel le professeur était si bien préparé, mais comme il était seul préparé, il fallait créer un auditoire : être à la fois élémentaire et savant.

« Je me rappelle ses premières leçons faites sans bruit et devant un public très sérieux, très attentif, très désireux de s'instruire, composé en majeure partie de professeurs, — quand on parle devant dix professeurs, c'est comme si l'on parlait devant deux cents personnes. Je retrouverais facilement sur les fauteuils de l'Institut, ceux qui se donnaient alors rendez-vous sur les gradins de la salle n° 3. J'y ai vu des auditeurs en cheveux blancs, j'y ai vu des écrivains, aujourd'hui à l'Académie Française, et aussi celui qui fut longtemps le doyen de notre Académie, et le doyen d'âge de toutes les Académies ; il prenait des notes, il *s'instruisait*, cet éminent traducteur de Plaute, ce maître de nos maîtres, cet étudiant de 75 ans. »

« Je n'aurais pas rendu pleinement hommage au confrère que nous venons de perdre, que nous ne remplacerons pas pour les études auxquelles il a fait faire de si grands progrès, et qui restera dans les souvenirs de tout le monde comme un des plus grands savants qui aient honoré notre pays, si je n'ajoutais que, dans nos souvenirs intimes, à nous, il restera le type le plus accompli de la bonté. Je ne lui ai pas connu d'ennemis, et autour de sa tombe, je ne vois que des amis. »

Voici le discours prononcé par M. Renan, administrateur du Collège de France :

« Pardonnez-moi mon émotion, messieurs ; c'est à un vieil ami de quarante ans que je viens dire adieu. Je connus Léon Renier vers 1846, à la bibliothèque de l'Institut, au coin du bureau de notre commun ami, M. Alfred Maury, où tant de savantes pensées se sont échangées. Léon Renier luttait avec courage contre les étroites idées qui, à cette époque, jetaient une sorte de discrédit sur la recherche savante, et ne faisaient apprécier dans l'instruction publique que les prétendues élégances de la forme. On ne lui pardonnait pas d'être à la fois un savant éminent, un critique de rare mérite et un médiocre rhéteur. Il comptait entre les illustrations de la science européenne, et, dans les concours, il était distancé. Il s'en consolait par son amour pour la vérité, par l'amitié de ses initiateurs scientifiques, M. Letronne, M. Lebas, par l'estime des grands maîtres qui, sur trois ou quatre points de l'Europe, renouvelaient alors l'histoire au moyen de l'épigraphie largement traitée.

« C'était un moment d'éminente création. On commençait à voir combien les versions convenues de l'histoire sont remplies de décep-

tions. On se prenait à douter de tous les témoignages transmis par les copistes; si souvent on les avait trouvés altérés ou si souvent on les avait trouvés trompeurs. On ne voulait plus croire que les textes impersonnels, et dans le contenu des ces textes, ce que l'on croyait, c'était justement ce qu'ils n'avaient pas cherché à nous apprendre.

« A côté de Borghesi, d'Orelli, de Henzen, de Mommsen, Léon Renier s'inscrivit dans la glorieuse phalange de ceux qui, de nos jours, ont créé le seul supplément qui manquât à Tillemont et à l'ancienne école, l'interprétation critique des textes lapidaires. La même révolution s'opérait pour le moyen-âge. On arrivait à comprendre que la chronique, si souvent superficielle et mensongère, doit être sans cesse contrôlée par l'inconsciente voix des pièces qui n'ont nulle prétention à être historiques. On arrivait ainsi, par toutes les voies, à substituer, en histoire, aux narrations officielles, les renseignements désintéressés que la pierre, le métal, les mille voix de la tradition nous ont conservés.

« Léon Renier entra de toute sa conviction dans ce travail de contrôle et de redressement. L'Algérie commençait, à cette époque, à livrer les trésors de son épigraphie miraculeusement conservée ; les chimères dont on s'était plu à entourer l'histoire de notre vieille Gaule disparaissaient devant la lecture exacte des textes dont notre sol est couvert. Renier compta parmi les premiers qui recueillirent ces vieilles écritures authentiques. Les temps d'ailleurs étaient devenus moins durs; la vérité finit toujours par avoir raison; il lui suffit d'attendre.

« Une femme éminente par sa rare intelligence et son patriotisme, Mme Cornu, un ministre attentif à tout ce qui agrandissait la conscience nationale, M. Duruy, lui firent dans l'enseignement supérieur la seule place qui fût digne de lui. Une chaire d'épigraphie latine fut créée pour lui au Collège de France en 1861. Pendant vingt ans, Léon Renier fit de cette chaire le centre doctrinal où l'histoire romaine et notre histoire nationale (deux choses inséparables) vinrent chercher leurs inspirations les plus sûres.

« Ce que notre cher et éminent confrère dépensa dans cette œuvre de tous les jours, de sagacité, de science profonde, on ne saura jamais le dire. Il jetait son or sans compter. Nul ne l'égalait dans ces fines inductions au moyen desquelles, avec des textes isolément douteux ou diversement mutilés, on crée un ensemble certain. L'histoire romaine tout entière, celle de l'Empire surtout, déparée par de si étranges lacunes, se dressa, se compléta grâce à lui et à ses savants émules. Ce grand tableau du IIe siècle, dont le défaut est de manquer de dates précises, retrouva la charpente chronologique dont le caprice des écrivains de l'Histoire Auguste l'avaient privé.

« La petite salle où Léon Renier enseignait devint le rendez-vous des plus savants maîtres. M. Naudet ne manquait pas une leçon, malgré ses soixante-quinze ans : « Je pense, me dit-il un jour, à la « joie de Tillemont, s'il pouvait y assister ». Les pages menteuses de l'histoire avaient désormais leur contre-partie, non seulement dans une archéologie trop souvent muette ou dans une numismatique d'une désolante sobriété; l'inscription naissait comme un témoignage irrécusable pour rectifier le trouble ou l'à peu près des autres sources.

« Souvent erronée ou banale en son assertion première, l'inscription ne ment pas si on sait bien la consulter. Elle est comme un autographe de l'antiquité, opposé aux copistes barbares; à l'époque de l'Empire, si mal connue, elle fournit la trame d'une sorte d'Almanach impérial, grâce auquel les impossibilités sont démontrées et les trop fortes erreurs écartées.

« Léon Renier travailla ainsi à l'œuvre scientifique capitale de notre siècle. Le soin minutieux qu'il portait dans ses travaux était quelque chose d'admirable. Il avait l'esprit de précision des Marini, des Borghesi, des Boeckh, l'esprit de fidélité absolue à des règles une fois posées, qui fait des *Corpus* d'inscriptions, avec leurs Index, de grands

instruments de précision, d'immenses aide-mémoire permettant d'utiliser en quelques minutes le travail emmagasiné de générations d'érudits. Il n'arrivait à se contenter que par des efforts répétés, ou plutôt il n'y arrivait jamais. S'il pécha, ce fut pour avoir été trop difficile envers lui-même. Il n'ignora qu'une seule règle du grand art des *Corpus*, c'est qu'il ne faut pas y prétendre à la perfection. Il avait tant de plaisir à créér qu'il ajournait sans cesse l'ingrate besogne d'achever. Ainsi de précieuses recherches restèrent non employées. Une règle de la grande science organisée, c'est que le savant individuel doit savoir se résigner à se tromper pour que l'on sache après lui. La vérité de l'avenir se forme de nos erreurs. Renier avait tant de crainte de dépasser ce qu'il voyait clairement qu'il priva la science de beaucoup de résultats précieux, de peur d'y mêler quelques éléments dont il eut été le seul à voir l'imperfection.

« Heureuse la carrière scientifique qui ne laisse de place qu'à un tel regret ! J'ai presque envie de dire qu'il fut trop impersonnel. Son œuvre faite, il tenait moins au monument qui aurait dû porter son nom, qu'à la vérité en elle-même. Cette vérité il ne l'envisageait pas comme lui appartenant. Ces trésors amassés par de longs labeurs, il en était prodigue. Et puis, le plaisir de voir fondée l'école qu'il avait toujours rêvée lui suffisait. Appuyé sur cette jeunesse qu'il aimait, tranquille, sûr d'avoir bien rempli sa tâche, il allait doucement vers la mort. Sa vie ne connut jamais tristesse ni doute, assise qu'elle était sur la double base inébranlable de l'amour de la vérité scientifique et de l'amour de la patrie.

« Les jeunes gens honoreront sa mémoire en l'imitant. Pour nous, qui avons été les compagnons de sa vie, et que sa fin avertit de ne songer qu'à ce qui dure, la consolation sera plus difficile. Son jugement sûr, son impartialité, nous feront sans cesse défaut. Dans nos réunions du Collège de France, dont il était le vice-président, nous n'oublierons jamais son aménité, sa bonté, le charme de son caractère. Pour moi, c'est une part de mes meilleurs souvenirs qui s'ensevelit dans cette tombe. Vingt-quatre heures avant sa mort, je lui rappelais quelques-unes de ces images qui semblèrent lui sourire encore. Sa vie se déroula un moment devant lui ; il sembla s'y complaire. Il en avait bien le droit ; elle avait été si pure, si bien remplie !

« Adieu, cher collègue ! Adieu, cher ami ! »

Léon Renier était bon helléniste et se trouvait admirablement préparé par ses essais de philologie grecque et latine lorsqu'il aborda l'étude de l'épigraphie romaine. Il laisse une œuvre considérable dans laquelle il est facile de distinguer trois séries différentes, correspondant chacune à l'une des trois périodes de sa carrière, livres scolaires, articles divers dans des recueils généraux de vulgarisation, travaux d'érudition pure. C'est dans cet ordre que nous dressons la liste suivante, dans laquelle on trouvera réunis pour la première fois tous les éléments d'une notice bibliographique de ses publications.

Il a traduit en français, revu et annoté *ad usum scholarum* « Iliade et Odyssée d'Homère »; « Eloge de Démosthène », par Lucien ; « Œdipe à Colone », par Sophocle, Paris, 1843, in-12; « Idylles choisies », par Théocrite ; « Expédition de Cyrus (Anabase), » par Xénophon.

Il a donné le « Théocrite » dans la collection des « Auteurs grecs, expliqués d'après une méthode nouvelle par deux traductions françaises, l'une littérale et juxtalinéaire, présentant le mot-à-mot français en regard des mots grecs correspondants, l'autre correcte et précédée du texte grec avec des sommaires et des notes », par une société de professeurs et d'hellénistes ». Paris, L. Hachette, 1847, gr. in-12 de 592 pages.

« Œuvres de Théocrite » : Paris, Hachette, 1847; in-12°, de 372 pages, même ouvrage que le précédent, moins la traduction juxtalinéaire.

Il a collaboré au « Dictionnaire encyclopédique de la France », 1844 et suiv. (2e partie de « l'Univers Pittoresque », de Ph. Lebas; à la « Biographie universelle portative », 1844, in-12°; et à « l'Histoire des villes de France » d'Aristide Guilbert, notamment par les articles «Roye» et «Nesle», dans le tome 2, « Bapaume», « Aire », « Thérouane », « St-Venant », « St-Pol », « Hesdin » et « Azincourt », dans le tome 3. Il a dirigé la publication de la 3e édition de « l'Encyclopédie moderne » de Firmin Didot, 1845-1851, 30 volumes, qui ne lui rapporta d'autre rémunération qu'un exemplaire de cet ouvrage. On y remarque l'article « Inscriptions », dont un tirage à part a été fait en brochure de 9 pages in-8° à deux colonnes, 1849.

Il a donné au grand ouvrage de L. Perret, « Les Catacombes de Rome », le commentaire de 430 inscriptions, formant la matière des pages 133-190, du tome VI, gr. in-fol., 1855.

Il a également donné au livre du dr C. Allard, intitulé *Souvenirs d'Orient*; *la Bulgarie Orientale*, Paris, 1864, in-12 (dans la *Bibliothèque choisie du Messager de la Semaine*), l appendice « Explication des inscriptions » de Kustendjé, p. 281-295.

Il a réédité, en collaboration avec J.-B. Monfalcon, la « Recherche des Antiquités et curiosités de la ville de Lyon », de Jacob Spon; Lyon, 1858. Il a dirigé et annoté, avec le concours d'une commission nommée par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, la publication des « Œuvres complètes de Borghesi », 9 volumes in-4° (1).

Il est l'auteur des ouvrages intitulés:

« Mélanges d'Epigraphie », Paris, 1854, gr. in-8, de 292 pages, contenant 14 mémoires.

« Notice sur une inscription romaine relative à l'historien Velleius Paterculus »; brochure de 16 pages in-4, Paris, Firmin-Didot, 1875.

« Inscriptions romaines de l'Algérie », Paris, 1855-58, in-fol. de 560 pages (*non achevé*).

« Recueil de diplômes militaires », Paris, 1876, in-4° de 248 pages et 37 planches (1re partie, *seule parue*).

Il a donné des mémoires, des articles, des notes, aux recueils suivants:

Revue de philologie, de littérature et d'histoire ancienne, dirigée par Léon Renier, 2 vol. in-8°, 1845-1847. — t. I, p. 81-103: « Examen critique » du *Latini sermonis vetustioris reliquiae selectae*, de M. Egger; — p. 354-370, « Examen critique » du *Babrii fabulae Aesopeae* de C. Lachmann; — t. II, p. 60-87: « Examen critique du 1er volume de l'*Histoire romaine* de Dion Cassius, traduite en français par E. Gros.

Annuaire de la Société des Antiquaires de France, in-12, t. I, 1848, p. 240-299, « Claude Ptolémée, géographie (*Gaule*) »; — t. II, 1850, p. 181-313, « Itinéraires romains de la Gaule (it. d'Antonin, it. de Bordeaux à Jérusalem) », avec carte réduite de Peutinger. Un tirage à part en a été fait en brochure de 133 pages.

Bulletin de la Société des Antiquaires de France, in-8. — 1857: p. 55, « Insc. de l'Arc de Bessariani »; p. 85, « Insc. de Souk-Arras et de Mdaourouche »; p. 104, « Carnet de voyage de Spon »; p. 107, « Insc. lat. de Sayda »; p. 137, « Insc. de Hammam-Lif »; p. 143,

(1) Les annotations au « Tite-Live » de la collection Nisard sont attribuées à Léon Renier; mais nous ne pouvons, *bibliographiquement*, les mettre à son nom, l'éditeur les ayant passées dans sa préface sous le couvert de Ph. Lebas.

« Insc. de Timesitheus, à Lyon »; p. 167, « Insc. de Lyon relative à la victoire remportée par les Séquanais sur les Lingons en l'an 70 ou 71 »; p. 170, « Insc. de Périgueux ». — 1858: p. 47, « Insc. de Lyon, de Lambèse », p. 70, « Insc. de Zraïa »; p, 75, « Insc. du Coudiat-Ati »; p. 83, « Nouv. insc. de Zraïa »; p. 105, « Insc. de Petronell relative à un Rémois »; p. 149, « Insc. de Xanten ». — 1859: p. 71 et p. 155, « Insc. de la couronne d'Agilulf trouvée à Guerrazar »; p. 121, « Découverte d'un monument dépendant du temple de Rome et d'Auguste, à Lyon »; p. 159 et 166, « Insc. relatives à Rosmerta »; p. 177, « Insc. de Grenoble (*Cularo*) ». — 1862: p. 33, « Autel en terre cuite à tête barbue ».— 1865: p. 82,« Insc. d'Orléans»; p. 143, « Insc. de Kerbet-Guidra ». — 1869, p. 1171, « Découvertes sur le mont Palatin ».

Mémoires de la Société des Antiquaires de France, in-8. — t. XXI (1852): p. 63-135, « Recherches sur l'ancienne ville de Lambèse »; — t. XXII (1853): p. 1-59, « Mélanges épigraphiques ». Il en existe un tirage à part contenant les articles: « Insc. bilingue de Vaison »; « Insc. de Lyon regardée à tort comme un monument de la victoire de Septime Sévère sur Albin »; « Insc. de Constantine relative à Septime Sévère »; « Le marbre de Thorigny ».

Moniteur Universel, n° du 6 décembre 1858, p. 1483, « Rapport au Prince chargé du ministère de l'Algérie et des colonies sur un tarif des droits de douanes découvert à Zraïa ».

Revue Algérienne et Coloniale, n° de novembre 1859. — « Instructions pour la recherche des antiquités en Algérie ». Il en existe un tirage à part de 16 pages, in-8, Paris, Hachette, 1859.

Athénæum français, 1852, p. 121, « Insc. de M. Clodius Macer à Philippeville ».

Bulletin archéologique de l'Athénæum français, 1856, p. 2, « Insc. du Musée de Wiesbaden »; p. 31, « Insc. funéraire de Cherchell contenant des formules singulières »; p. 55, « Emplacement de la ville de Choba ».

Revue Archéologique, 1re série, — t. I (1844-45): p. 316, « Insc. de Thessalie ». — t. VI (1849-50): p. 316, « Insc. de Corseul »; — t. VII (1850-51): p. 182 « Insc. d'Eauze »; p. 369, « Insc. chrét. de Sétif »; p. 186, « Tombeau de T. Flavius Maximus » (tir. à part); — t. VIII (1851-52): p. 492, « Voyage archéologique au pied de l'Aurès » (tir. à part); p. 702, « Notes sur quelques noms puniques »:— t. IX (1852-53): p. 38, « Ruines de Zana; p. 193, « Trois insc. trouvées à Rome »; — t. X (1853-54): p. 305, « Tuiles romaines à Bougie; insc. de Saverne, insc. suspecte de Callistè, à Rome »; p. 358, « Trois insc. de Constantine relatives à un légat impérial de la province d'Arabie » (tir. à part); — t. XI (1854-55): p. 144, « Insc. de Tiaret »; p. 691, « Insc. du Musée de Lyon » (tir. à part); — t. XII, (1855-56): p. 180, « Insc. de Constantine; — t. XIII, (1856-57): p. 51, « Les *Epigrammata antiquae Urbis* »; — t. XIV, (1857-58): p. 1 « Bas-relief et insc. du musée de Cherchell »; p. 129, « Insc. de Tagaste et de Madaure » (tir. à part); p. 355, « Réponse à un article de M. Rossignol » (tir. à part); p. 247, « Prétendue insc. relative à la Beauce »; p. 406, « Buste de Ptolémée, fils de Juba »; — t. XVI, (1859-60): p. 353, « Insc. de St-Gervais, en Savoie » (tir. à part).

Revue Archéologique, 2e série. — t. VI, 1862: p. 201, « Fouilles exécutées au mont Palatin »; — t. IX, 1864: p. 210, « Annotations à des insc. copiées par Foucart en Italie »; — t. X. 1864: p. 314. « Le procurateur impérial Q. Axius Aelianus »; p. 390, « Insc. de Troesnius »; — t. XI, 1865: p. 408, « Insc. d'Orléans » (tir. à part); — t. XII, 1865: p. 386: « Insc. de Merve », p. 401, « Insc. de Troesnius » (tir. à part); — t. XIII, 1866: p. 100, « Insc. d'Algérie mentionnant les *Nattabutes* »; — t. XXI, 1870: p. 326, « Les pein-

tures du Palatin; La maison de Livie » (tir. à part); — t. XXII, 1870-71: p. 103, « Insc. gr. et lat. d'Alexandrie » (tir. à part): — t. XXVI, 1873: p. 137, « Insc. de la Mésie Supérieure »; — t. XXX, 1875: p. 388, « Insc. rom. relative à l'historien Velleius Paterculus » (cfr. la brochure in-4, de même titre); — t. XXXIII, 1877: p. 199, « Insc. gr. relative à l'historien Flavius Arrianus » (tir. à part); cfr. le suivant.

Journal des Savants, 1876: p. 442, « Insc. gr. relat. à l'hist. Fl. Arrianus ».

Archives des Missions scientifiques, — t. I, 1850: p. 654, « Lettre datée de Lambèse, nov. 1850 », — t. II, 1851: p. 571, « Demande d'une mission »; p. 169, « Rapport sur sa mission du 5 janvier »; p. 217, « Rapport du 21 janvier »; p. 435, « Rapport du 2 avril »; p. 473, « Rapport du 17 novembre ». (Ces 4 rapports ont été réunis en un tirage à part, brochure de 59 pages in-8, avec une planche, Paris, 1852); — t. III, 1854: p. 315, « Premier rapport sur sa nouvelle mission, du 17 décembre 1852 », (tir. à part en une brochure de 24 pages avec une planche).

Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts, — t. II, 1856: p. 448 », Les *Iuvenes a fano Iovis* »; p. 675, « Milliaire de Trajan à St-Ciers-la-Lande »; — t. III, 1857: p. 91, « Insc. d'Amiens, de Beauvais »; p. 145, « Insc. de Nîmes, de Beauvais, de Quarante, de St-Pons »; p. 205, « Insc. d'Anse, de Craon, de Nuits, de Bourbon-Lancy »; — t. IV, 1860. p. 168, « Insc. des *Ceutrones*, de Limoges, de Bessac, grecque de Marseille, de la Chapelle-Blanche (Savoie), du Mans, de Soyon, terminale de Kroub (Algérie) »; p. 937, « Insc. de Nizy-le-Comte ».

Bulletin des Sociétés Savantes, — t. I, 1854: p. 185, « Sa mission en Bretagne et en Normandie, le marbre de Thorigny »; p. 57, « Insc. de Constantine mentionnant une année bissextile »; — t. II, 1855: p. 84, « Insc. opistographe de Nimes »; p. 233, « Les insc. lat. exposées dans la salle du Zodiaque » (tir. à part en brochure de 12 pages in-8).

Revue des Sociétés Savantes, 2e série. — t. II, 1859: p. 413, « Insc. de Constantine, de Mouzon, de Limoges »; — t. III, 1860: p. 37, « Insc. d'Agen, d'Eysses »; — t. VII, 1862: p. 215, « Tuiles de Neuvy-sur-Baranjon ».

Revue des Sociétés Savantes, 3e série. — t. I, 1866: p. 391, « Insc. de Vertault »; — t. III, 1864: p. 122, « Les *Saddaritani* ».

Revue des Sociétés Savantes, 4e série. — t. IV, 1869: p. 187, « Insc. de l'amphithéâtre de Nîmes »; — t. VI, 1867: p. 318, « Insc. de la Corse »; — t. X, 1869: p. 175 « Insc. de Tedj-Sila ».

Revue des Sociétés Savantes, 5e série. — t. IV, 1873: p. 20, « La formule *sub ascia* »; p. 533, « Cachet d'oculiste et ex-voto de Bolar »; p. 487, « Graffito de Solliès-Pont »; — t. V 1873: p 375, « Insc. fausses de Takrieds »; — t. VII, 1874: p. 327, « Insc. rupestre de Minicius Natalis à Mdaourouch ».

Revue des Sociétés Savantes, 6e série. — t. I, 1875: p. 22 et 361, « Insc. de *Mercure Dumias* »; p. 115, « Insc. des *Elusates* »; p. 360, « Insc. lyonnaise d'un décurion de 11 ans »; p. 382, « Insc. de Vibius Avitus ».

Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, — t. XXVI, 1re partie, 1867: p. 269-321, « Sur les officiers qui assistèrent au Conseil de guerre tenu par Titus avant l'assaut du temple de Jérusalem » (tir. à part); p. 119-136, « Sur une inscription récemment découverte à Orléans » (tir. à part).

Comptes-rendus des séances de l'Académie des Insc. et B.-L., 1re série, — t. I, 1858: p. 104, « Le *curator alvei Tiberis* et le *tribunus fabrum navalium* »; — t. II, 1859: p. 31, « Insc. lyonnaise restituée à

Septime Sévère »; p. 67, « Insc. lyonnaise de T. Aristius Mercurius »; t. III, 1862: p. 102, « Insc. lyonnaises d'Eppius Bellicus et de Ti. Claudius Genialis »; p. 230, « Insc. viennoise de T. Flavius Serenus, insc. de *Rusuccurium* mentionnant un *a cognitionibus Augusti utrubique* »; — t. VI, 1863: p. 73, « Sur une restitution de l'insc. de la Fontaine de Nîmes »; p. 153 et 1081, « Fouilles du palais des Césars dans les jardins Farnèse »; p. 175, « Sur une publication illégitime d'insc. envoyées au Louvre par des missionnaires »; — t. VII, 1864: p. 65, « Fouilles de Vertault »; p. 203, « Insc. de Trébisonde mentionnant le préfet Tromudus »; p. 230 et 293, « Insc. de l'Arc de Constantin »; p. 264, « Insc. de St-Irénée à Lyon »; p. 287, « Fouilles du Palatin »; p. 291, « Stèle de Tébessa », — t. VIII, 1864: p. 35, « Nouvelles insc. lyonnaises »; p. 81, « Restitution de l'insc. gr. de Kefr-Bereim »; p. 237, « L'insc. de St-Rémy, à propos du *Priscae latinitatis* de Ritschl »; p. 252, « Rapport sur les insc. de Troesmis » (tir. à part en brochure de 44 pages); p. 264. « Le procurateur impérial Q. Axius Aelianus ».

Comptes-rendus des séances de l'Académie des Insc. et B.-L., 2e série. — t. I, 1865: p. 70 et 91, « Insc. d'Orléans »; p. 111, « Insc. lyonnaise de M. Verinius Ursio »; p. 306, « De l'avancement des Centurions »; p. 364, « Insc. algérienne déterminant la situation de *Badiae* et de *Serteia* »; p 370, « Insc. de Mesve »; — t. II, 1866: p. 10, « Insc. de la *civitas Nattabutum* »; p. 18, « Le temple de Jupiter Stator et l'insc. REMVREINE » p. 27, « Réponse à une lettre de Mommsen, sur le légat Novius Rufus »; p. 47, « Insc. tunisienne de Fl. Antigona »; p. 160. « Milliaires de Tacite et de Maximien »; p. 163, « Les *Iuvenes Nemesini* à Vence »; p. 331, « Date de l'arc d'Orange »; p. 411, « Corrections à Spartien »; — t. III, 1867: p. 109, « Insc. de Ksar-el-Kamar mentionnant les *decennalia* de Dioclétien »; p. 267, « Insc. de Gibraltar mentionnant la *turris Lascutana* »; — t. IV, 1868: p, 6, « Stèles sépulcrales en forme de vœux à Saturne »; p. 219, « Identification de Rosmerta et de Maia »; p. 231, « Les *Iulius* d'Avenches doivent leur nom à Auguste »; p. 286, « Insc. de Neuvy-le-Réal dédiée à Augusta (Livie) »; — t. V, 1869: p. 100, « Insc bordelaise de Domitia »; p. 279, « Insc. d'Egypte mentionnant la *coh. I Fl. Cilicum* et l'*ala Apriana* »; — t. VI, 1870: p. 31, « Insc. mosaïque de Lillebonne »; p. 79, « Erreur de Grotefend à propos d'un cachet d'oculiste »; p. 152 et 158, « Insc. de Turn-Severin »; p. 153, « Plaque de bronze de Fl. Xystus trouvée à Lambèse »; p. 315, « Divisions de la Gaule impériale, les *Novem Populi* ».

Comptes-rendus des séances de l'Académie des Insc. et B.-L., 3e série. — 1872: p. 409, « Insc. d'*Intaranum* (Entrains) »; p. 423, « Tuiles légionnaires de Néris-les-Bains »; p. 435, « La leçon *regionibus* dans l'insc de Narbonne ».

Comptes-rendus des séances de l'Académie des Insc. et B.-L., 4e série, — t. I, 1873: p. 189, « Insc. algériennes fausses »; p. 208, « Insc. de Sétif en l'honneur de Maxime, de Balbin et de Gordien »; p. 209, « Le surnom *Germanica* donné à la légion *II Trajana Fortis* »; — t. II, 1874: p. 199, « Insc. gr. de C. Pinnius Rufus, au Kef »; p. 203, « Insc. de Zaghouan et de la Maisa »; — t. III, 1875: p. 112, « Insc. de Grèzes-le-Château »; p. 200 et 431, « Insc. relatives à Velleius Paterculus »; p. 295, « Insc. de Valentia Tucciana, à Timgad »; p. 300, « L'*album* des décurions de Thamugas ».

Bibliothèque de l'Ecole des Hautes-Etudes, fasc. 35, 1878. — p. 299, « Inscription inédite de Beyrouth » (tir. à part).

Bulletin Epigraphique de la Gaule, t. I, 1881. — p. 4, « Monument élevé à Grenoble en l'honneur de Claude II le Gothique ».

Le présent recueil a donc eu l'insigne honneur d'être inauguré par Léon Rénier, mais cet article de tête qu'il avait donné comme un témoignage public de sympathie au fondateur du *Bulletin Epigra-*

phique, devait marquer en même temps le terme de la longue et brillante période d'activité du grand épigraphiste, auquel nous rendons aujourd'hui les derniers devoirs.

Nous ignorons le sort réservé aux notes et aux fiches qu'il laisse soigneusement classées et préparées en vue du *Recueil général des inscriptions de la Gaule*, en trois volumes in-4 (Narbonnaise; Viennoise; Trois-Gaules), dont il avait été chargé, dès 1856, par le Ministère de l'Instruction publique. Ces *schedae*, confectionnées à l'aide d'estampages, de dessins et de documents de toute sorte communiqués à Léon Renier pour servir à une publication officielle, ont tous les caractères de papiers d'Etat sur lesquels le public a droit de propriété. Nous estimons donc qu'elles doivent être déposées à la Bibliothèque Nationale. En outre, le moment paraît venu d'instituer une Commission de savants, se partageant en deux sous-commissions respectivement chargées de donner enfin l'édition française du recueil des inscriptions de la Gaule et du recueil des inscriptions de l'Afrique. Les élèves de Renier tiendront à honneur d'édifier le monument dont il a tracé le plan et jeté les fondements.

Paris, le 26 juin 1885.

Robert Mowat.

Achevé d'imprimer le 15 juillet 1885.

L'Imprimeur-Gérant, E.-J. Savigné.

BVLLETIN

ÉPIGRAPHIQVE

DIRIGÉ PAR

ROBERT MOWAT

5e année, N° 4 — Juillet-Août 1885

INSCRIPTIONS DE LA VALLÉE DE L'HUVEAUNE
(Suite)

IV
Un Pagus de la cité d'Arles

Si l'étendue que nous avons donnée au territoire d'Aix antique n'est pas une hypothèse dénuée de tout fondement, il y a longtemps, depuis que nous descendons lentement la vallée de l'Huveaune, que nous en avons franchi la frontière : les cinq premières inscriptions que nous avons données appartiendraient seules à ce territoire. Depuis que nous avons quitté la commune de Saint-Zacharie pour celle d'Auriol, le département du Var pour celui des Bouches-du-Rhône, nous sommes sur le domaine d'une autre cité.

Nous avons déjà eu l'occasion d'avancer que toute la vallée de l'Huveaune, depuis Auriol jusqu'aux environs de Marseille, dépendait, au temps des Romains, de la ville d'Arles. C'est ce qu'il s'agit maintenant de prouver.

On a trouvé au dix-septième siècle, non loin des rives de l'Huveaune, et près de l'endroit appelé aujourd'hui Saint-Jean de Garguier, une longue inscription, — qui fera spécialement l'objet de cet article, — où les habitants du *locus Gargarius* sont dits « situés sur le territoire d'Arles » : *pagani qui sunt finibus Arelatensium, loco Gargario*. Cette inscription, de l'authenticité de laquelle il n'est point permis de douter, a excité bien des sur-

prises : comment le territoire d'Arles a-t-il jamais pu s'étendre jusqu'à Aubagne, s'insinuant ainsi entre ceux d'Aix et de Marseille ? L'étonnement est permis, mais il ne doit pas entraîner la négation. N'aurions-nous que ce texte, qu'il suffirait pour prouver qu'Arles dominait la vallée de l'Huveaune.

Nous en avons d'autres, négligés jusqu'ici.

Trois inscriptions, trouvées non loin de celle dont nous venons de parler et que nous étudierons également en leur lieu et place, sont des épitaphes de citoyens romains, appartenant l'un et l'autre à la tribu dite *Teretina*. Or les habitants de la ville d'Arles étaient inscrits dans cette tribu, eux seuls parmi tous les habitants de la Gaule (1).

On sait que les limites des cités romaines sont devenues celles des diocèses primitifs, puisque chaque cité eut son évêque. Or une lettre du pape Zosime, datée de l'an 417, confirma à l'église d'Arles l'autorité immédiate sur les deux paroisses de Garguier et de Ceyreste, qui lui était disputée, sans doute par les évêques de Marseille : *Omnes sane admonemus ut quique finibus territoriisque suis contenti sint : de qua re ne ad nos querela ulterius redeat, admonemus. Dedit enim exemplum Arelatensis Ecclesia, quae sibi* CITHARISTAM *et* GARGARIAM *parochias in territorio suo sitas incorporari jure desiderat, ne de cetero ullus sacerdos in alterius sacerdotis praesumat injuriam* (2).

Que la vallée moyenne de l'Huveaune, qu'en particulier le canton actuel d'Aubagne aient appartenu à la colonie romaine d'Arles, c'est ce dont il est impossible de douter désormais.

Comment se fait-il maintenant, que le territoire d'Arles ait pu s'étendre jusque-là ? Les inscriptions des *fines* citées dans notre précédent article, répondent à cette question. M. Herzog a supposé que Garguier était une enclave arlésienne dans les domaines d'Aix (3). Je crois au contraire que le territoire d'Arles s'étendait d'une façon continue jusque sur les bords de l'Huveaune, et même bien au-delà, jusque sur ceux de la Méditerranée.

Voici en effet quelles pouvaient être, selon nous, les limites de l'*ager arelatensis* de l'époque romaine.

A l'ouest, nous l'arrêterons, soit au Rhône, soit au-delà du

(1) Voyez les preuves dans Grotefend, *Imperium romanum*, p. 117.
(2) Sirmond, *Concilia Gall.*, I, p. 42 ; dom Bouquet, I, p. 775.
(3) *Hic habes exemplum vici contributi separati a territorio ejus oppidi, cujus erat, et inclusi in territorio alieno*, p. 138 de la *Galliae Narbonensis historia*.

Rhône (1), à la limite du diocèse de Nîmes, et nous lui ferons englober la Camargue. Au nord-ouest, nous ne lui ferons pas dépasser la chaîne des Alpines, qui le sépare de celui de *Glanum*, Saint-Rémy (2) : Arles est donc, comme Aix, située presque à la lisière de son domaine.

Après les Alpines, la Durance continue sans doute la frontière d'Arles, jusqu'à l'endroit où son territoire est arrêté par celui de Riez, *Reii Apollinares :* nous le ferons finir à peu près à l'embouchure du Verdon, puis englober Rians et Esparron (3) et revenir vers l'ouest : la limite, de ce côté, nous est donnée par nos bornes de Sainte-Victoire (n° VII), d'Aix (n° V) et d'Eguilles (n° IV), qui nous montrent que la frontière d'Arles et d'Aix passait au pied des montagnes qui bordent la vallée de l'Arc.

A l'est d'Eguilles, la frontière d'Arles revient une seconde fois vers le levant (borne n° IV), une seconde fois encore parallèle à l'Arc; elle passe à Belcodène (bornes n°s II et III), tourne vers le sud, passe entre Auriol et Saint-Zacharie, enfin à l'est de Gémenos (bornes n°s X et XI).

Nous la reculerons bien plus encore vers l'est. Pour nous, Ceyreste, l'antique *Citharista*, est un *vicus* du territoire d'Arles : nous n'en voulons d'autre preuve que la lettre du pape Zosime, qui l'assimile à Garguier.

(1) Le diocèse d'Arles possédait au moyen-âge des domaines sur la rive droite du Rhône. M. Longnon (p. 456) place *Ugernum* (Beaucaire) dans le diocèse d'Arles au sixième siècle. En est-il de même à l'époque romaine? Je ne sais. — M. Herzog (p. 125) attribue *Ugernum* à Nîmes, parce que ce nom se trouve dans l'inscription mentionnant des *oppida* de cette dernière colonie (cf. *Bull.Ep.*, V, p. 28). — Tarascon appartenait à la tribu *Voltinia* (*Rev. arch.* 1844, I, p. 121; Herzog, n° 362), qui est celle de Nîmes, mais qui est sans doute aussi celle d'Avignon.

(2) Sans préjuger la question de savoir si *Glanum* forme ou non une *civitas* indépendante.

(3) L'inscription suivante, qui a de tout temps existé à Esparron, semble bien prouver que le domaine d'Arles venait jusque-là :

T · DOMIT · L · F · TER · PEDVLLo
ARELATENSI · OMNIBVS
HONORIB · IN · COLON
SVA · FVNCTO · EVTYCHON
LIBERTVS

La lettre N du nom *Eutychion* inscrite dans O, d'après l'estampage de M. de Bonstetten communiqué par M. Mowat; cfr. *Bull. Epig.*, V, p. 97. Voyez des copies différentes dans Bonstetten, *Carte archéologique du département du Var*, p. 18; Bouche, *Chorographie*, p. 232; d'après lui, Herzog, n° 326. — Voyez à notre appendice ce que nous disons des inscriptions de Puy-Ricard et de Saint-Caunadet.

On peut même aller plus loin et prétendre que *Tauroentum*, que *Telo Martius*, Toulon, faisaient partie de la colonie romaine d'Arles. En effet, Toulon n'existe pas comme cité indépendante pendant les quatre premiers siècles : il ne forme pas une *res-publica* dans la *Notitia Galliarum*. A quelle cité se rattachait-il ? on ne peut songer qu'à une ville de la province Viennoise, puisque Toulon ressortissait au siège archiépiscopal d'Arles et que l'on sait que l'archevêque d'Arles commandait aux mêmes cités que le gouverneur de la Viennoise. C'est pour cela que Toulon n'a jamais pu dépendre ni de Fréjus, ni d'Aix, cités de la seconde Narbonnaise. Restent Arles et Marseille : mais il faut écarter Marseille, dont le territoire était séparé de Toulon précisément par des dépendances arlésiennes. Il est donc permis de croire qu'Arles possédait, outre Ceyreste, et Tauroentum et Toulon, et de donner pour limites orientales à son territoire celles du diocèse de Toulon au moyen-âge, le fond de la rade de Bormes en face des îles d'Hyères.

Il y avait donc la plus grande disproportion entre le territoire d'Arles et ceux d'Aix et de Marseille.

Arles englobait Marseille de toutes parts. Que restait-il à cette dernière, puisqu'elle ne possédait ni Ceyreste, ni le canton d'Aubagne ? On ne saurait établir au juste les limites de son territoire. On ne risque rien en disant qu'il n'avait guère plus d'étendue que celui de la république de Marseille au moyen-âge : son domaine était limité par les territoires de Cassis, de Saint-Marcel, d'Allauch, de Septèmes, des Pennes et de Gignac. C'est à peu près l'étendue de la commune actuelle de Marseille, sauf que Saint-Marcel, sur l'Huveaune, jadis indépendant, y a été incorporé au temps de la Révolution. En somme, l'*ager massiliensis* était peut-être une bande de terre s'étendant le long de la mer depuis le fond du golfe de l'Estaque jusqu'au cap Cable, bande profonde au plus de deux lieues et demie.

Il reste à savoir comment Arles a acquis, comment perdu cet immense et étrange territoire qui en faisait une des cités les plus considérables peut-être de toute la Narbonnaise, celle en tout cas qui possédait la plus vaste étendue de rivages.

Arles fut fondé, ou du moins organisé comme colonie romaine, dans le milieu ou à la fin de l'année 46 avant notre ère, par Tiberius Claudius, le père de l'empereur Tibère, agissant au nom de Jules César. Or, trois ans auparavant, à la fin de 49, Marseille, prise par le dictateur, fut punie de sa défection par la perte de tous ses biens : « César lui enleva alors », dit Dion Cassius, « et

« ses armes et ses navires et ses trésors ; plus tard même tout le « reste, sauf le nom de liberté » (1). *Le reste*, c'est l'immense territoire de Marseille: il lui fut laissé momentanément, en 49; on ne le lui enleva que plus tard, c'est-à-dire, comme l'a conjecturé M. Herzog avec infiniment de raison (2), en 46, lors de la fondation des colonies romaines. Ce territoire servit à les doter.

Arles fut la mieux partagée, reçut la Camargue, les bords de la Durance, la vallée de la Touloubre, et les rivages de la Méditerranée, depuis le Rhône mort jusqu'au golfe de l'Estaque, depuis le cap Cable jusqu'aux monts des Maures.

Comme on le voit par la lettre du pape Zosime, comme on le voit par la *Notitia Galliarum*, qui, dans tout ce territoire compris entre la Durance, le Rhône et la mer, ne cite point d'autres cités qu'Arles, Aix et Marseille, Arles conservait encore ses vastes domaines au commencement du cinquième siècle. Mais cette même lettre nous apprend qu'ils étaient déjà menacés par les revendications des cités voisines, et il est probable que Marseille en particulier aspirait à reconquérir une partie de son antique patrimoine.

Ce fut dans le cours de ce cinquième siècle que commença le démembrement de la *civitas* d'Arles, survivant dans le diocèse. La partie la plus orientale fut constituée en diocèse indépendant, — rattaché du reste à la province archiépiscopale d'Arles, — celui de Toulon. Il est mentionné pour la première fois en l'an 439. Peut-être est-ce en ce moment que le diocèse de Marseille « recouvra » la vallée de l'Huveaune, que celui d'Aix reçut le pays compris entre la Durance et la vallée de l'Arc; peut-être est-ce beaucoup plus tard. L'incertitude des temps, l'absence complète de témoignages et de documents empêche de fixer une date, même approximative, à ce démembrement. Je laisse à d'autres plus compétents que moi dans les choses du moyen-âge, la hardiesse d'en supposer une.

En tout cas, les documents, qui abondent subitement dès le commencement du XIme siècle, nous montrent qu'alors les diocèses étaient délimités à peu près comme ils le demeurèrent jusqu'à la Révolution.

Ce que nous venons de dire est le commentaire géographique anticipé de la grande inscription qui va suivre.

(1) 41, 25 : Καὶ ὃς ἐκείνων τότε μὲν τά τε ὅπλα καὶ τὰς ναῦς τά τε χρήματα ἀφείλετο, ὕστερον δὲ καὶ τὰ λοιπὰ πάντα πλὴν τοῦ τῆς ἐλευθερίας ὀνόματος.

(2) *Galliae Narbonensis historia*, p. 79 et 80. Marseille conserva Nice, Monaco, et les îles d'Hyères.

Saint-Jean de Garguier

Reprenons l'Huveaune au confluent du Merlançon.

Après avoir dépassé Roquevaire, aujourd'hui chef-lieu de canton, mais qui n'a pour toute richesse épigraphique qu'une sotte invention de la Renaissance (1), nous entrons brusquement dans une large vallée, plaine vaste et fertile qui ressemble à un triangle enserré de toutes parts de hautes montagnes. C'est le canton d'Aubagne.

A l'est de cette plaine, une série de mamelons étagés au pied de la tête de Roussargue forme une sorte de vallée latérale, étroite, longue, fort pittoresque à l'ombre de ses vieilles pinèdes. Cette vallée, la *vallis Gargiana* des chartes du moyen-âge, renferme le centre gallo-romain le plus important de toute la vallée de l'Huveaune.

Au milieu de cette vallée se trouve un petit groupe d'habitations qu'on appelle Saint-Jean de Garguier; ce n'est même pas un village, la *Statistique* des Bouches-du-Rhône lui donne le nom de hameau. De l'autre côté du chemin, à quelques mètres vers le

(1) Voici ce qu'on lit dans le brouillon original de Solier, ms. d'Aix, 797, f° 26 :

Huius modi formam a sacerdote quodam accepimus :

RVPES VARIA A VA
RIO ROMANO

VARO EQV · R
ROM ·

Le tout a été plusieurs fois barré par Solier, ce qui montre qu'il ne se faisait aucune illusion sur l'authenticité de ce texte. Néanmoins Bouche, I, p. 335, le publie comme trouvé autrefois à Roquevaire, au dire de Solier :

RVPES VARIA A.
VARO ROMANO
EQVITE

M. Saurel, dans son *Dictionnaire*, M. Gilles, dans ses *Voies*, p. 238, M. Mortreuil, et bien d'autres, n'ont point l'air de douter de ce texte, dont la misérable nature saute aux yeux du moins exercé. Séguier, *Index*, f° 778, le place sans hésiter *inter falsas*, et du reste il ne fait que se conformer à la pensée du premier et seul éditeur, de Solier. Le même Séguier s'explique, dans son *Repertorium*, plus nettement et plus énergiquement (t. II, folio 240). M. Albanès, dans son excellente *Histoire de Roquevaire*, a seul bien dit, parmi nos contemporains, ce qu'il fallait penser de ce texte : il y voit simplement le début d'une chronique de Roquevaire : *Rupes Varia a Varo equite romano fundata est*, début transformé en inscription (1881, Marseille, in-8, p. 7). — Les inscriptions attribuées à Roquevaire viennent de Saint-Etienne. Voyez plus bas.

nord-ouest, s'élève « le château », beau domaine qui, au temps où a paru la *Statistique*, sous Charles X, appartenait à M. le comte de Clappier, et qui est aujourd'hui la propriété de notre excellent ami, M. Duviard. Le nom de Garguier est strictement réservé au hameau de St-Jean.

C'est là, du château au hameau (comme les ruines l'indiquent), qu'il faut chercher l'emplacement du village romain de *Gargarius* (1).

Le nom antique de Garguier, l'importance de la localité, nous sont révélés par une longue et belle inscription, dont nous avons d'abord à raconter les destinées alternativement glorieuses et lamentables.

Le premier auteur qui, — je le crois du moins, — en a parlé, est Peiresc, qui la copia dans le premier quart du dix-septième siècle. Sa copie autographe, telle qu'elle est conservée à la Bibliothèque nationale, est suivie, entre autres indications, de la suivante : *In sacellulo D. Mariae non longè ab alio sacello quod hodiè vocatur St-Jean-de-Garguier.* Ce que confirme Bouche, qui nous dit, à la date de 1664, que la pierre servait « d'autel à la chapelle de Notre-Dame du Plan, au même terroir « de Gémenos » (p. 334).

D'où venait-elle ? Suivant Spon, qui la vit à la fin de 1674, avant de commencer son célèbre voyage d'Italie et du Levant, elle aurait été trouvée à St-Jean de Garguier : « Marbre trouvé « à Garguiez », dit-il (p. 331), « et porté à une mousquetade « du village de Gémenos, dans une chapelle de Notre-Dame du « Plan, où il sert de table à l'autel » ; et ailleurs (p. 23) : « D'Arles « je me rendis à la *Sainte-Baume*, m'arrêtant au pied de la mon- « tagne à un lieu appelé *Garguiez*, qui n'a qu'une petite église « et un très méchant logis. Ce lieu là était pourtant connu dans « l'antiquité sous un nom semblable, car dans une inscription « qui y fut trouvée et qu'on a transportée au village de Gémenos, « où je l'allay voir, il est appelé *locus Gargarius* ». Je crois que Spon fait une hypothèse lorsqu'il prétend que l'inscription a été trouvée à Garguier. Si la chose eût été connue de lui, elle l'eût été également de Peiresc. Or, Peiresc ignorait totalement d'où venait ce monument. Ce qui le prouve, c'est qu'il avait

(1) *Gargario* à l'ablatif dans notre inscription. Il n'y a pas de doute qu'il ne faille accepter *Gargarius* comme l'ont fait Henzen, *Index*, p. 12, De Vit, *Onomasticon*, à ce mot, Herzog, etc.

d'abord écrit sous sa copie *eruta in antiquo sacello quod hodiè vocatur St-Jean de Garguier*, et qu'il a barré ensuite les premiers mots. Mais si on ignore l'endroit même d'où vient cette pierre, il n'est pas permis de douter qu'elle n'ait été trouvée à St-Jean ou dans les environs. Spon a fait une hypothèse, mais c'est la seule possible.

Aussi nous nous permettrons, jusqu'à nouvel ordre, d'écarter les données contraires à celle de Spon. La *Statistique* des Bouches-du-Rhône (II, p. 299) en particulier affirme que l'inscription « a été trouvée par des maçons de Gémenos, tout près du hameau « de Saint-Pierre, à gauche de la route qui va de Gémenos à « Roquevaire. Ces maçons la placèrent d'abord sur les bords « du chemin, et la déposèrent ensuite à la chapelle de N.-D. du « Plan ». Cette histoire de maçons, qui a tout l'air d'une histoire de brigands, est visiblement empruntée au livre de M. de Belsunce, le célèbre évêque de Marseille, sur l'antiquité de son église. On lit en effet dans cet ouvrage (dont le véritable auteur n'est point du reste Belsunce, mais le Père jésuite Maire), que l'inscription « fut d'abord « placée au bord du chemin public de Gémenos à Aix, par ceux « qui la trouvèrent. Un maçon la mit ensuite à un autel qu'il « bâtissait dans la chapelle de *Notre-Dame du Plan*, près de « Gémenos, et c'est là que nous avons fait copier ce qu'on en a « pu déchiffrer ». Comme St-Jean de Garguier est à 800 mètres de ce chemin de Gémenos à Roquevaire et à Aix, et comme Saint-Pierre est sur le bord de la voie, Toulouzan, le rédacteur de la partie archéologique de la *Statistique*, n'a pas hésité à croire que l'inscription provenait de ce dernier hameau, et cela d'autant plus volontiers, qu'il tenait à affirmer certaines prérogatives de l'église de Saint-Pierre (cf. II. p. 811). Qu'y a-t-il de vrai dans l'histoire racontée par Belsuncé et embellie par la *Statistique* (qui met plusieurs maçons où il n'y en a qu'un), — que la pierre a été pendant un temps abandonnée près de la grande route? C'est ce qu'il est difficile de dire. On ne peut croire Belsunce sur parole, puisqu'il écrit en 1747, un siècle et demi après le transfert supposé de la pierre, et qu'il ne donne pas ses garants. En tout cas on ne risque rien en acceptant son renseignement: le monument ayant dû, de toute nécessité, pour être apporté de St-Jean à Gémenos, passer par la route en question, admettons qu'il ait été abandonné quelque temps sur le bord de la voie (1).

(1) Couret, *Histoire d'Aubagne*, p. 91, reprend le récit de Belsunce: mais en le plaçant à une date singulièrement reculée: « Vers le règne des derniers Comtes de Provence, une inscription gravée sur une pierre fut trouvée », etc.

Il demeura dans la chapelle de N.-D. du Plan jusqu'en 1753. Peut-être, s'il y était resté plus longtemps, le posséderions-nous encore. Mais à cette date, inspiré du reste par un sentiment de piété archéologique des plus louables, Belsunce le fit transporter à Marseille et placer en lieu sûr et honorable, au bas et au premier pallier du grand escalier du palais épiscopal (1). L'inscription suivante, conservée aujourd'hui au *Musée archéologique* du château Borély, fut placée sous le monument romain, pour perpétuer le souvenir de son transfert (2):

NE PERIRET POSTERITATI
EX TERRITORIO PAGI GEMENOS
PROPE GARGARIAM
IN HOC PALATIUM TRANSTULIT
HENRICUS EPISCOPUS
AN M DCC LIII.

A partir de 1790, on perd la trace de ce précieux monument. Il n'y a pas de doute qu'il ne disparut dans la période révolutionnaire qui fut si funeste à nos inscriptions provençales. Les membres de l'ancienne *Commission de la topographie des Gaules* ont fait leur possible pour le retrouver ; mais, chose bizarre ! persuadés qu'il n'avait jamais quitté Gémenos, c'est là qu'ils sont allés le chercher. Notre évêque actuel, dont la profonde science et le zèle intelligent ont été souvent mis à profit par les épigraphistes, — et qui a donné une place d'honneur au *Corpus* dans sa belle et riche bibliothèque, — M. Robert, a vainement exploré tous les coins et recoins de l'Evêché: ou le monument a été employé comme matériaux dans quelque réparation, ou il a été emporté dans quelque musée public ou privé. J'ai peine à croire qu'il ait été complètement détruit et soit à jamais perdu.

Peiresc seul nous donne un fac-simile à peu près satisfaisant de notre monument; nous le reproduisons ici. Seul encore il nous en indique la nature et les dimensions : *Tabula marmorea*

(1) Papon, *Voyage*, p. 177 (1re éd.); t. I, p. 280 (2e éd.), dit « au bas », et les *Almanachs historiques*, au « premier paillier » du grand escalier. Elle fut trouvée à N.-D. du Plan, dit Couret, « par l'Evêque de Belzunce, dans ses visites pastorales »..

(2) *Descripsi*. — Cette inscription, qui a dû être donnée à la ville, vers 1850, par l'évêque, M. de Mazenod, apparaît pour la première fois dans la *Notice des tableaux et monuments antiques exposés dans le musée de Marseille*, de 1851, n° 21.— *Catalogue* de M. Penon, p. 71 ; Herzog, n° 358 ; Saurel, *Dictionnaire*, t. II, article Gémenos.

longitudinis plus minùs pedum quinque, latitudinis pedum 4, altitudinis digitorum tantum quatuor. C'était une tablette de marbre longue de 5 pieds, haute de 4, épaisse de 4 doigts.

Voici enfin le texte de l'inscription, fidèlement empruntée, à une variante près, à Peiresc (1). Les nécessités typographiques

(1) Nous possédons de cette inscription : 1° une copie donnée par Bouche, p. 334 ; 2° une seconde copie publiée par le même auteur, p. 499, et très légèrement différente de la première ; 3° la copie prise par ou communiquée à Spon dans son voyage, à la fin de 1674 ; 4° la copie à peine différente qu'il a imprimée dans ses *Miscellanea* ; 5° la copie de l'abbé Barthélemy, dont parle et que transcrit Papon, et à l'exactitude de laquelle, ajoute-t-il, on doit s'en rapporter ; d'Anville emprunte à cette copie les deux premières lignes de l'inscription ; 6° le texte copié sur le monument par ordre de Belsunce ; 7° la copie de Peiresc. C'est celle dont parle Papon, « trouvée parmi les manuscrits de M. le président de Thomassin Mazaugues ». Comme les Thomassin Mazaugues possédèrent les papiers de Peiresc, il n'y a pas à douter que la copie dont il est ici question chez Papon n'ait été celle que nous possédons de Peiresc.

Nous donnons ici les différences qui existent entre notre texte, qui est celui de Peiresc, et les autres copies. — Aucune de ces dernières, sauf celle de Belsunce, n'indique les différences de hauteur des lignes, les *apices*, les lettres liées ; nous indiquons celles de ces dernières particularités qu'a notées Belsunce. Personne, si ce n'est Peiresc, ne marque les I allongés. — Pour la copie même de Peiresc, voyez le fac-simile.

La division des lignes varie. Il y en a 15 chez Bouche, 18 chez Spon, 16 dans l'éd. in-8 de Papon, 13 ailleurs. La division de Peiresc est acceptée par Papon, éd. in-4, et, en très grande partie, par Belsunce.

1. — PAGANI partout, sauf chez Bouche. — LEVCRETI chez Belsunce ; Orelli et Herzog écrivent LVCRETI avec un grand I, ce que Peiresc seul autorise. — Dans SVNT, N et T sont liés chez Belsunce. — IN FINIBVS chez Bouche. — Papon met des points entre tous les mots, remarque qui doit être étendue aux autres lignes. — Le point ne se trouve que chez Peiresc.

2. — *Apex* sur ENS chez Belsunce. — Un point après COR chez Bouche et Spon. — Le premier point omis.

3. — MARCELIIIIIB chez Belsunce ; MARCELLI IB chez Bouche (I) ; PARCELLI IBS chez Bouche (II). — ZOZIMO, Spon, *Misc.* — Dans IIIIIVIR, la barre manque chez Bouche ; les six I de même hauteur chez Papon. — Le point manque après LIB et VIR chez Bouche ; un avant VIR se trouve chez Spon. *Voyage*.

4. — PATERNAE chez Bouche (I), MATERNAE chez Bouche (II). — QVI omis par Papon. — Le point après PATERNA ne se trouve que chez Belsunce et Papon ; le second omis partout.

5. — Le mot SAECVLORVM se trouve en entier chez Spon, *Misc.*, Belsunce et Papon ; dans son *Voyage*, Spon imprime SECVLORVM. — SAE chez Bouche et Belzunce. — Point omis.

6. — M. A. FILIO chez Bouche (I) et I. A. FILIO chez Bouche (II) pour T. AELIO. — ANTON... chez Bouche. R. ROME chez Papon ; R. ROMAE chez Bouche et Spon ; ROMAE chez Belsunce. qui met un *apex* sur RO, et également sur MO et sur TO. — Le premier point omis.

7. — PRAESIDES I....E chez Bouche ; PRESIDES chez Papon ; PROVINCIAE chez Spon et Papon. — PLERSI à la fin de la ligne chez Belsunce.

8. — CVIVS, Belsunce. — IMPENSIS chez Spon, *Misc.* ; IMP

nous empêchent de reproduire ici les *apices* et les ligatures; notre fac-simile (*pl.* IV) comblera cette lacune :

31

///AGANI PAGI LVCRETI QVI SVNT·FINI
BVS ARELATENSIVM LOCO GARGARIO·Q·COR
MARCELLI LIB·ZOSIMO IIIIIVIR·AVG·COL·IVL·
PATERNA·ARELATE·OBHONOREM EIVS QVI NOTVM FECIT
INIVRIAM NOSTRAM·OMNIVM SAEC////////VM SACRA
TISSIMO PRINCIPI·T·AELIO ANTONINO//////////R ROMAE
MISIT PER MVLTOS ANNOS AD PRAESIDES P//////AE PERSE
CVTVS EST INIVRIAM NOSTRAM SVIS IN//////////I OB HOC
DONAVIT NOBIS INPENDIA QVAE FECIT·VT OMNIVM SAECV
LORVM SACRATISSIMI PRINCIPIS IMP·CAES·ANTONINI·AVG·PII
BENEFICIA DVRARENT·PERMANERENTQVE QVIBVS FRVEREMVR
/////S ET BALINEO GRATVITO QVOD ABLATVM ERAT PAGANIS
//////////// QVOD VSI FVERANT AMPLIVS ANNIS·XXXX·

Pagani pagi Lucreti(i), qui sunt finibus Arelatensium, loco Gargario, Q(uinto) Cor(nelio), Marcelli lib(erto), Zosimo, sevir(o) Aug(ustali), col(onia) Jul(ia) Paterna Arelate, ob honorem eius: qui notum fecit injuriam nostram omnium saec[uloru]m sacratissimo principi, T(ito) Aelio Antonino; [litteras te]r Romae misit, per multos annos ad praesides p[rovinci]ae persecutus est injuriam nostram suis in[pendiis;qu]i ob hoc donavit nobis inpendia quae fecit, ut omnium saeculorum sacratissimi principis imp(eratoris) Caes(aris) Antonini Aug(usti) Pii beneficia durarent permanerentque, quibus frueremur [aqui]s et balineo gratuito quod ablatum erat paganis [pagi Lucretii], quod usi fuerant amplius annis xxxx.

dans le *Voyage*; ....II...I chez Bouche; IM....T chez Papon; A.....I chez Belsunce; — Un point après NOSTRAM chez Bouche. Deux points à la fin chez Belsunce.

9. — IMPENDIA chez Bouche, Papon et Spon, *Voy.* — VA dans QVAE liés chez Belsunce. — FECIT VI....IVM chez Bouche (I); FECIT VIC....IVM chez Bouche (II). — SECVLORVM chez Spon, *Voyage.*

10. — Dans ANTONINI, NT, NI, NI liés chez Belsunce. — De même AV, dans AVG. — Les points manquent chez Spon et Bouche après ANTONINI. Un à la fin chez Belsunce.

11. — NT dans DVRARENT, MA, NE et NT dans PERMANERENT liés chez Belsunce. — PERMARENT, faute d'impression dans les *Misc.*, de Spon. — Point omis.

12. — L'S que nous donnons au commencement n'est absolument indiqué que par Spon, et seulement dans ses *Misc.* Peiresc même ne l'a pas, et c'est la seule différence entre notre texte et sa copie.

13. — VSVI chez Bouche. — Points omis.

Voici la bibliographie, d'abord celle des auteurs qui ont donné l'inscription d'après le monument:

Peiresc, *Inscriptiones antiquae*, t. II (Bibl. nat., latin 8958), f° 215 r°. — Bouche, *Chorographie*, 1664, t. I, p. 334 et 499. — Spon, *Voyage*

Cette inscription, la plus importante qu'ait encore livrée le sol de la Basse-Provence, se lisait sur une table de marbre érigée par les habitants du *pagus Lucretius* en l'honneur de leur bienfaiteur et compatriote, Quintus Cornelius Zosimus, affranchi de Marcellus, *sevir augustalis* de la colonie d'Arles.

Les signataires de la dédicace sont appelés *pagani pagi Lucretii, qui sunt finibus Arelatensium, loco Gargario*. Je traduis ainsi cette phrase : « Les habitants du *pagus Lucretius*, lesquels se trouvent dans le territoire d'Arles, à l'endroit appelé Garguier ».

Le sens de l'expression *qui sunt loco Gargario* ne me paraît point douteux. Garguier est un centre de réunion des habitants du *pagus* : c'est là où ils se rassemblent les jours de fête ou les jours de foire, lors de l'arrivée des agents du recrutement ou des magistrats chargés de rendre la justice. *Locus*, selon moi, aurait,

d'Italie, t. I, p. 331 de l'édition en 2 vol., Amsterdam, 1679: le *Voyage* a eu de nombreuses éditions, la première, que nous n'avons pas vue, est de 1678, Lyon, 3 vol. Je n'ai pu consulter non plus le carnet manuscrit du *Voyage* de Spon, contenant les inscriptions recueillies depuis Lyon jusqu'à Marseille (Bibl. nationale ; cf. L. Renier, *Bull. des Antiq.*, 1857, p. 104). — Spon, *Miscellanea eruditae antiquitatis*, 1679. in-folio, p. 165: les exemplaires des *Miscellanea* portant la date de 1679 sont très rares, mais ils existent, et c'est la vraie date du livre, comme le montre le manuscrit même de Spon conservé à la Bibliothèque nationale (acq. nouv. lat. 2010). La très grande majorité des exemplaires des *Miscellanea* porte la date de 1685. Il n'y a pas de différence pour le texte. Dans la réimpr. que donne Polenus des *Miscellanea* dans son *Thesaurus*, t. IV, l'insc. est à la p. 978. — [Belsunce], *L'antiquité de l'Eglise de Marseille*, par M. l'évêque de Marseille, t. I, 1747, Marseille, p. 108. — Papon, *Histoire générale de Provence*, t. I, in-4°, 1777, p. 90. Il existe de cette *Histoire* une édition in-8, parue également en 1777, à Genève et à Avignon, dont le premier volume seul, je crois, a été publié. L'inscription du *pagus* s'y trouve à la p. 100: les deux textes ne diffèrent que par la division des lignes. — Les deux premières lignes de l'insc. dans d'Anville, *Notice des Gaules*, p. 339.

Ont publié, en tout ou en partie, l'inscription, d'après ces différents auteurs :

Hofmann, *Lexicon universale*, 1698, Leyde, 4 in-folio, t. I, p. 460. — Dom Bouquet, t. I, p. 135. — Expilly, *Dictionnaire des Gaules*. 1762, t. IV, p, 555. — Orelli, n° 202. — *Statistique des Bouches-du-Rhône*, t. II, p. 286. — Couret, *Histoire d'Aubagne*, 1860, Aubagne, in-8, p. 91. — Herzog, n° 358. — *Dictionnaire archéologique de la Gaule*, au mot Garguier. — Saurel, *Dictionnaire*, à l'article Gémenos, etc.

Ont encore parlé de cette inscription : [Grosson], *Almanach historique de Marseille*, qui la cite parmi les curiosités de la ville, années 1781, p. 359; 1782, p. 355; 1783, p. 332; 1786, p. 332; 1787, p. 315; 1788, p. 341; 1789, p. 337; 1790, p. 336. Les almanachs s'arrêtent à cette date. — [Achard], *Tableau historique de Marseille*, 1789, p. 286. — Papon, *Voyage littéraire*, édition non signée de 1780, p. 177; édition portant son nom, 1787, t. I, p. 280. — De Vit, *Onomasticon*, au mot *Gargarius*. — Deloche, mémoire cité, p. 375. — Mommsen, *Hermes*, XVI, p. 450, n. 2. — Magloire Giraud, *Société du Var*, XXVIII et XXIX, p. 301. — Allmer, *Inscriptions de Vienne*, t. II, p. 342. — Marquardt, *Privatleben*, p. 266, n° 8, etc.

sur notre inscription, une signification presque technique et administrative, et assez analogue à celle du mot *forum* ou *conciliabulum* (1).

Y avait-il maintenant plusieurs *loca* de ce genre dans le *pagus Lucretius*? Ou bien celui de Garguier était-il le seul qui se trouvât dans le canton? Garguier était-il le centre administratif du *pagus Lucretius* ? En d'autres termes, dans notre inscription, y a-t-il équivalence de sens entre les deux propositions *pagani pagi Lucretii* et *qui sunt loco Gargario ?*

Il n'est guère possible, ce semble, de penser autrement. D'abord la construction de la phrase, l'intercalation de *finibus Arelatensium* entre *qui sunt* et *loco Gargario* semble bien montrer qu'il n'y avait d'autres *pagani pagi Lucretii* que ceux qui ressortissaient à Garguier. En outre, en nul autre endroit de la vallée de l'Huveaune, — nous pouvons presque dire, nulle part ailleurs dans le territoire d'Arles, — nous ne rencontrons plus d'inscriptions, plus de monnaies, en un mot de traces d'une population romaine plus considérable, que dans les environs de Saint-Jean. Nous sommes donc autorisé à considérer *Gargarius*, St-Jean de Garguier, comme le plus important de tous les *vici*, de tous les *oppida* du *pagus Lucretius*, comme son chef-lieu administratif, chef-lieu qu'on désignait peut-être officiellement sous le nom de *locus* (2).

(1) Cf. Frontin, *De controversiis agrorum*, p. 55 de l'édition de Berlin : *Sunt autem loca publica coloniae, ubi prius fuere conciliabula, et postea sunt in municipii jus relata.* Bien que le *forum* et le *conciliabulum* soient dans une situation administrative et politique supérieure à celle du chef-lieu d'un *pagus* (*locus*), il ne faut pas oublier qu'Isidore les confond, *Origines*, 15, 2, 14 : *Pagi sunt apta aedificiis loca inter agros habitantibus* [il semble bien qu'ici *pagus* soit pris dans le sens de chef-lieu de *pagus*; Isidore identifierait par suite le *pagus Lucretius* et le *locus Gargarius*] : *haec et conciliabula dicta a conventu et societate multorum in unum.* Cette confusion s'explique chez Isidore parce qu'il est probable qu'il n'y eut plus, sous l'Empire, de *forum* ou de *conciliabulum* analogues à ceux dont il est question dans Tive-Live et dans les lois de César. Tous les *conciliabula* et *fora* devaient avoir obtenu le *jus municipii* ou le *jus coloniae*; cf. au sujet de cette transformation le texte de Frontin, plus haut cité, et, du même, *De controversiis* p. 18: *In Piceno fertur Interamnatium Praetutianorum quondam, oppidi partem Aesculanorum fine circumdari. hoc conciliabulum fuisse fertur et postea in municipii jus relatum.*

(2) Il ne faut pas croire en effet que *locus*, dans les inscriptions, se rapporte toujours à de « simples localités », inférieures aux *oppida* et aux *vici*. Il semble, au contraire, que le *locus* soit souvent quelque chose de plus qu'un simple *vicus*. Ainsi la ville de *Cularo* (Grenoble), qui était une des plus importantes des Allobroges puisqu'elle fut plus tard érigée en cité, n'est jamais appelée *vicus*, au moins sur les inscriptions que je connais (remarque de M. Herzog, *Gallia Narbonensis*, p. 147), et

Qu'il en fût de même de tous les *pagi* de la Gaule, que tous eussent, comme le *pagus Lucretius*, le village le plus important pour chef-lieu, c'est ce qui paraît, sinon encore complètement démontré, du moins infiniment probable. Dans les *pagi* dont on connait le nom, et, approximativement, la situation, les inscriptions ayant un caractère officiel se rencontrent généralement sur le même point, qui est précisément celui où l'on trouve le plus de tombeaux et de ruines, comme à *Gargarius* dans le *pagus Lucretius* (1).

On peut tirer une preuve plus concluante des destinées subies par les noms des *pagi*.

Si le *pagus* a un chef-lieu, c'est, en petit, l'image d'une *civitas*. Or, on sait ce que sont devenus les noms des *civitates* gallo-romaines.

Plusieurs sont demeurés, mais pour ne plus s'appliquer qu'au chef-lieu de la *civitas*. Le nom de la ville de Paris vient de *Parisii*, nom de la peuplade dont Paris, alors Lutèce, était le centre.

Parfois, au contraire, c'est le nom de la nation qui a disparu : sa capitale a conservé son ancienne appellation. Il y avait deux cités de Bituriges en Gaule : chez l'une, le nom de la nation a été conservé par la ville, *Bituriges*, Bourges; chez l'autre, il a disparu et la capitale a conservé le sien, *Burdigala*, Bordeaux. Cela est une vérité si banale et si connue qu'il est oiseux d'y insister,

Le *pagus* étant l'image de la cité, nous devons pouvoir faire sur lui les mêmes remarques.

cependant elle est désignée par *locus* sur un monument épigraphique qui est l'épitaphe du syndic de la ville, *Frontonis*, *actoris hujus loci* (Herzog, n° 551). Un grand nombre de dédicaces *Genio loci* ont été trouvées dans des villes qui étaient certainement municipes ou colonies (cf. par exemple, *C. I. L.*, III, p. 497, pour le *municipium Latobicorum*, qui, d'ailleurs, fut peut-être créé tardivement). Je ferai encore remarquer, à propos de la formule *Genio loci*, qu'elle est aussi fréquente que celle de *Genio vici* l'est peu: *Genio pagi* est bien moins rare que cette dernière, bien plus que la première. Faudrait-il conclure que le *Genius loci* est le Génie du chef-lieu du *pagus* et par suite, peut s'identifier avec le *Genius pagi* ? Cela est d'autant plus possible que, lorsque le *pagus* disparut comme division administrative, il continua à servir en quelque sorte d'union religieuse, de ralliement pour l'exercice du culte (*Hermes*, XVI, p. 457: hypothèse de M. Mommsen). — La question doit du reste être réservée.

(1) Le *pagus Lucretius* n'est connu que par l'inscription trouvée à Garguier, son chef-lieu. De même, le *pagus Octavius* chez les Allobroges, n'est mentionné que sur une inscription provenant du point de la région orientale de ce peuple (Aoste), qui a fourni le plus d'inscriptions officielles (cf. Allmer, t. II, n° 221; Herzog, n°s 565-570). De même le *pagus Tigurinus* ou *Tigorinus* chez les Helvètes est indiqué sur un monument originaire d'Avenches, et M. Mommsen (*Hermes*, XVI, p. 450) a raison d'admettre qu'Avenches était à la fois le centre du *pagus* et la cité métropole des Helvètes. Nous pourrions multiplier ces exemples.

De fait, tantôt le chef-lieu a retenu son nom antique : *Aventicum*, chef-lieu du *pagus Tigurinus* chez les Helvètes, s'appelle Avenches ; *vicus Augustus*, chef-lieu du *pagus Octavius* chez les Allobroges, est aujourd'hui Aoste. Et, dans notre vallée de l'Huveaune, Saint-Jean de Garguier porte le nom de *Gargarius*, centre du *pagus Lucretius*.

Tantôt, en revanche, le chef-lieu a perdu son nom primitif et a conservé celui du *pagus*. Ainsi le village de Gordes perpétue aujourd'hui le nom du *pagus Vordensis* de la colonie d'Apt (1).

Il y a même un fait plus significatif. Nous avons cité plus haut, en note, un texte d'Isidore de Séville où *pagus* est pris, semble-t-il, dans le sens du chef-lieu du *pagus*. Or, sur l'ancien territoire des Voconces, dans le département de la Drôme, au pied de la montagne de la Lance, se trouve le village du Pègue, dont le nom semble bien venir du mot *pagus*. De fait, le Pègue est une des localités de la Drôme qui a fourni le plus d'antiquités, — entre autre un buste de Jupiter qui est une merveille ; — et, parmi ces antiquités, un assez grand nombre d'inscriptions. L'une d'entre elles mentionne précisément un *praefectus pagi* (2). Il semble donc que le Pègue fut chef-lieu d'un *pagus*, et qu'il a dû son nom à cette circonstance : ne voyons-nous pas de nos jours, appeler couramment « le canton », la ville qui sert de chef-lieu au canton ?

Au sixième siècle, comme on peut le voir par les textes de Grégoire de Tours, réunis par M. Longnon (3), la transformation des noms est achevée pour les *pagi* comme pour les cités : le chef-lieu et le territoire d'un *pagus*, le chef-lieu et le territoire d'une *civitas* portent un seul et même nom. *Civitas Parisiaca*, c'est aussi bien Paris que le diocèse de Paris ; de même, *Melodunum*, Melun, donne son nom et au *pagus* et au comté de Melun.

Le nom de notre *pagus* arlésien, *Lucretius*, est assez étrange pour qu'on en recherche l'origine : mais il est plus facile en ce cas de chercher que de trouver.

(1) Herzog, n° 423. De même, *Upaix* (Drôme) est peut-être nommé ainsi du *pagus Epotius* (Orelli, 4025 ; cf. Hirschfeld, *Gallische Studien*, I, p. 36, n. 3, 37, n. 1). Une autre inscription du pays des Voconces (Herzog, n° 447 ; Hirschfeld, p. 36, n. 4), qui mentionne un *aed(ilis) pag(i) Bag*... a été trouvée près du Buis dans la Drôme : peut-être faut-il voir dans *Bag*... le commencement du mot qui a donné naissance au nom de Buis.

(2) Mentionnée par Hirschfeld, *Gallische Studien*, I, p. 36, n. 3 : nous ne saurions dire combien cet excellent travail nous a été utile ; cf. Herzog, n°s 448 et 449 ; Henzen, 5709.

(3) *La Gaule au VIe siècle*, p. 27.

M. Deloche a, dans un savant mémoire (1), dressé la liste des *pagi* de la Gaule romaine dont les textes ou les inscriptions nous conservent le nom. Il résulte de cette liste que, d'après leur dénomination, les *pagi* peuvent être répartis en deux groupes.

Les uns portent des noms qui sont visiblement ceux de peuplades ou de nations. L'exemple le plus frappant est celui que présente la cité des Helvètes : tandis que César et les inscriptions parlent du *pagus Tigurinus*, Eutrope mentionne la *gens Tigurinorum* (5, 1) et Strabon traduit *pagus* par φῦλον (2). Un autre exemple est fourni par Tite-Live qui mentionne les *Insubres, pagus Aeduorum* (3). Le nom des *pagi* des *Medulli*, chez les Bituriges Vivisques, des *Vordenses*, que nous avons déjà cités, semblent bien des noms de peuplades. De fait, il paraît probable qu'un très grand nombre, sinon la totalité des *pagi* de la Gaule romaine, sont les territoires de peuplades jadis autonomes et indépendantes, plus tard absorbées par une cité voisine. Cette annexion était déjà commencée à l'époque de la conquête. Toutes ces nations clientes des Trévires ou des Nerviens dont le nom apparaît dans César et ne réapparaît nulle part ailleurs, avaient dû jadis avoir leur liberté absolue : les Romains supprimèrent quelquefois (4), conservèrent le plus souvent le lien de clientèle qui les unissait à la peuplade souveraine, toutefois en le modifiant, et en transformant la relation politique en relation administrative. Les nations clientes furent réduites à l'état de *pagi*. D'autres, indépendantes au temps de César, subirent le même sort lors de l'organisation définitive du pays : elles furent « attribuées » à une voisine.

L'autre groupe de *pagi* porte des noms purement artificiels et de création romaine, comme notre *pagus Lucretius* et le *pagus*

(1) *Mémoires présentés à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres par divers Savants*, IIe série, tome IV (1860) ; cf. p. 353 et s. p. 371 et s.

(2) Cf. Mommsen, *Hermes*, XVI, p. 449.

(3) 5, 34.

(4) Par exemple les *Gabali*, les *Vellavii*, les *Cadurci*, clients des Arvernes, furent constitués en cités distinctes. — Cf. Deloche, p. 360. Voyez, chez ce dernier, la discussion au sujet de la différence qu'il pouvait y avoir entre les populations clientes et les *pagi* primitifs. M. Deloche admet qu'il y a une différence, contrairement à l'opinion de Sanson et de Jacobs. Ce n'est pas ici le lieu de discuter la question.

Il est seulement une remarque qu'il importe ici de faire, ou plutôt de refaire : c'est que les peuples qui formaient les *pagi* avaient, dans la *gens* ou la *civitas* gauloise (j'entends d'avant la conquête) une très grande autonomie. Ainsi les *Tigurini*, chez les Helvètes (*pagus Tigurinus*), avaient pris parti contre les Romains, seuls de toute leur nation, pendant la guerre des Cimbres : *Tigurinis Gallis pago Helvetiorum, qui a civitate secesserunt* (Tite-Live, *epit.* 65). Chaque *pagus* avait ses différents partis, ce qui est considéré par César comme aussi

Octavius des Allobroges, comme le *pagus Valerius* et le *pagus Dianensis* de cette dernière cité, comme le *pagus secundus municipii Autessiodori*. Ces *pagi* ont-ils été établis seulement à l'époque romaine, ou bien sont-ils antérieurs, et n'y a-t-il de nouveau que leur appellation? J'inclinerais vers la seconde hypothèse : il ne semble pas, — nous le verrons plus loin. — que les *pagi* de la Gaule romaine fussent en nombre sensiblement supérieur aux nations de la Gaule indépendante, et cependant, les *pagi* du second groupe sont aussi nombreux que ceux à nom de peuple. Un très grand nombre de peuplades, citées par César, par Pline, même par Ptolémée, n'apparaissent jamais dans les inscriptions: à leur place, on a des noms tirés d'une *gens* romaine ou d'une divinité, *pagus Lucretius* ou *pagus Dianensis*. Il est probable que ces noms ont succédé aux appellations ethnographiques, soit par la volonté de Rome et par le fait d'une substitution officielle, soit par la volonté des habitants qui ont accepté comme nom ce qui a pu n'être à l'origine qu'un surnom.

Quant au motif qui a dicté le choix de ces noms, *Lucretius*, *Octavius*, *Valerius* (nous laissons de côté ceux qui proviennent de noms de divinités), il n'apparaît guère. M. Mommsen ayant rencontré chez les *Trumplini*, peuplade alpestre attribuée à la cité de Brescia, un *pagus Livius* et un *pagus Julius*, a supposé que ces noms ont pu être donnés par Auguste, en son honneur et en l'honneur de Livie (1). Quelque chose d'analogue a dû se passer chez les Allobroges, où nous trouvons un *pagus Octavius* ayant pour chef-lieu un *vicus Augusti*. Mais les noms de *Valerius* et de *Lucretius*, et bien d'autres, ne rappellent point

naturel que s'il s'agissait d'une *civitas* : *In Gallia non solum in omnibus civitatibus, atque in omnibus pagis partibusque* [*pagus* et *pars* sont ici peut-être synonymes], *sed paene etiam singulis domibus factiones sunt* (*De b. g.*, 6, 1). — Les *pagi* envoient directement des *legati* à César : *Pagos Morinorum, ab quibus ad eum legati non venerant*, 4, 22: nous voyons par notre inscription que même après la conquête, les *pagi* conservent le droit d'envoyer des *legati* aux gouverneurs.— Nous trouvons dans l'armée de Vercingétorix les *pagi* des Arvernes formant des divisions distinctes aussi bien que les *Gabali*, les *Ruteni* et les *Cadurci*, nations clientes (7, 64, 6), de même, comme l'a remarqué M. Hirschfeld (*Gall. St.*, I, p. 39, n. 5), dans l'armée romaine les habitants d'un même *pagus* servaient souvent ensemble: *pagus Vellaus milit(ans) in coh. II Tung(rorum)* et *pagus Condrustis mili(tans) in coh. II Tungrorum* (*C. I. L.*, VII, 1072 et 1073). — L'autonomie des nations clientes ne devait pas être plus grande: mais nous sommes convaincu, avec M. Deloche, qu'elle n'était pas entièrement de même nature que celle des *pagi* : ce fut l'affaire de Rome de les assimiler à ces derniers.

(1) *C. I. L.*, V, p. 515.

ceux d'empereurs. On peut s'expliquer le premier en songeant que le *pagus* a pu être organisé par un des gouverneurs de la Gaule transalpine qui ont porté le nom de *Valerius*, par exemple C. Valerius Flaccus en 83 avant notre ère, ou M. Valerius Messala en 27. Peut-être faut-il donner la même explication au nom du *pagus Lucretius*, quoique on ne connaisse aucun gouverneur de Narbonnaise se rattachant à la *gens Lucretia*. Peut-être le *pagus* reçut-il le nom de son premier *praefectus*. Peut-être encore tous ces noms viennent-ils de ce que les territoires de ces *pagi* étaient à l'origine, lorsqu'ils ont été institués, la propriété d'un membre de telle ou telle *gens*; Frontin nous dit (p. 53) que certains propriétaires fonciers possédaient plusieurs villages: *habent in saltibus privati non exiguum populum plebeium et vicos circa villam in modum munitionum*. Mais il est à remarquer, ce qui diminue la valeur de cette dernière hypothèse, que la *gens Lucretia* n'a point laissé de trace dans les environs de Garguier.

On ne peut dire quelle était l'étendue de ce *pagus*. Comme, dans les pays disputés entre les évêques de Marseille et d'Arles, et définitivement cédés au premier, il est fait mention des deux paroisses de Garguier et de Ceyreste, il est permis de croire que Ceyreste était en dehors du *pagus* dont Garguier était le chef-lieu; de plus, comme il n'est question que de ces deux paroisses, il est possible que le *pagus Lucretius*, devenu la paroisse de *Gargaria*, comprenait toute la partie arlésienne de la vallée de l'Huveaune.

Nous ne pouvons malheureusement savoir combien il y avait de *pagi* dans le domaine d'Arles. Il faut au moins en supposer trois pour le midi: le *pagus Lucretius*, celui dont Ceyreste était le chef-lieu, celui qui donna naissance au diocèse de Toulon (1). Il ne faut pas en supposer moins pour le reste du territoire, égal à peu près en étendue à cette partie méridionale, mais, il est vrai, moins habitée à l'époque romaine. Nous aurions ainsi cinq à six *pagi* pour le territoire d'Arles. C'est à peine plus qu'il ne s'en trouve d'ordinaire dans les *civitates* gauloises. Nous savons en effet qu'il n'y en avait que quatre chez les Helvètes. M. Hirschfeld en a relevé six chez les Voconces, en ajoutant, il est vrai, que l'un de ces six peut appartenir à une région voisine. Celle des Allobroges, suivant le même savant, contenait au moins trois *pagi* (2). La moyenne du chiffre des *pagi* dans les cités gauloises

(1) Le *pagus Lucretius* est bien petit à côté du diocèse de Toulon: mais il semble avoir été infiniment plus peuplé et a fourni quatre fois plus d'inscriptions.

(2) *Gallische Studien*, I, p. 36, n. 2; 37, n. 3.

semble donc avoir été, à l'origine, entre quatre et cinq. M. Mommsen a retrouvé ce chiffre de quatre *pagi* par peuplade, chez les Galates d'Asie-Mineure, — ces Gaulois qui avaient transporté en Asie les traditions de leur patrie (1). Il faudrait donc admettre 4 à 500 *pagi* pour toutes les cités de la Gaule, et 300 environ pour les 64 cités de la Gaule propre. Ces chiffres correspondent à ceux que donnent Plutarque et Appien, lorsqu'ils nous disent que César divisa la Gaule qu'il avait conquise en 300 nations suivant l'un, 400 suivant l'autre, et mieux encore à celui qu'indique Josèphe, lorsqu'il nous apprend qu'il y avait en Gaule, — lisez la *Gallia comata*, — 305 peuplades. Ces nations, *gentes* ou ἔθνη, ce sont nos *pagi*, et le chiffre de 305 est sans doute le nombre qu'en renfermait la Gaule chevelue (2).

Nous apprenons par notre inscription que les habitants du *pagus Lucretius* jouissaient d'une assez grande autonomie (3). Nous les voyons faire adresser plusieurs suppliques à Rome (4), et confier à l'un d'entre eux le soin de les représenter auprès des gouverneurs comme *legatus*, pour lui exposer leurs justes plaintes. Nous voyons que cette ambassade, cette *legatio*, était soumise à la même législation que celles qui partaient des municipes. Zosime, en qualité de *legatus* du *pagus*, avait droit, comme l'envoyé d'une ville, à une indemnité; mais, pour que ses compatriotes jouissent sans perte d'aucune sorte des prérogatives qu'il leur a fait rendre, il a refusé d'accepter l'indemnité et a pris à sa charge ses frais de voyage et de séjour; c'est ce qu'on appelait une *gratuita legatio* (5).

L'affaire a été portée tour-à-tour devant les gouverneurs, *per multos annos ad praesides*, et devant l'empereur. Il semble que les gouverneurs ayant traîné la chose en longueur, ou plutôt n'ayant pas fait droit à ses réclamations, Zosime en ait appelé par trois fois au prince: c'est de Rome, au conseil du prince (6),

(1) *Hermes*, XIX, p. 317. Le même savant rappelle les quatre rois du Cantium signalés par César (*De bello Gallico*, 5, 22), p. 319, n. 25, et les douze cités des Suessiones (*id.*, 2, 4): César compte 12 villes chez ce peuple aussi bien que chez les Helvètes (1, 5); serait-ce à dire qu'il admet pour le premier, comme pour le second, quatre *pagi* ?

(2) Cf. *Mélanges de l'École de Rome*, III, p. 155, n. 3.

(3) Fait déjà remarqué par M. Herzog, p. 171.

(4) Peiresc supposait *te*R ROMAE MISIT; Herzog, *litte*R*as* ROMAE MISIT; nous avons combiné les deux hypothèses en lisant *litteras te*R ROMAE MISIT. — Je ne pense pas qu'on puisse accepter *fecit ite*R ROMAE, — MISIT AD PRAESIDES, — PERSECVTVS EST INIVRIAM. etc.

(5) *Corpus*, V, 5894; X, 7507.

(6) Cf. Cuq, *Le conseil des empereurs*, p. 441-454.

que l'affaire fut réglée à la grande satisfaction des *pagani*. Avec Zosime, c'est l'empereur Antonin qu'ils remercient.

L'affaire elle-même n'est pas claire. Il s'agit, à ce qu'il paraît, d'un bain public dont les *pagani* avaient la jouissance gratuite depuis plus de 40 ans, jouissance qui leur avait été enlevée. Par qui ? nous ne le savons. Peut-être par les héritiers de ceux qui avaient donné ou légué ces bains aux gens de Garguier. On sait en effet que les bains gratuits (*balinea gratuita*), provenaient généralement de libéralités faites par des citoyens riches et généreux à leurs compatriotes; il arrivait que les héritiers entravaient de manière ou d'autre la jouissance de ces thermes, par exemple en refusant de les entretenir. Le Digeste renferme précisément (32, 35, 3) une décision qui porte que, si un citoyen a légué à ses compatriotes la jouissance gratuite d'un bain dix mois par an, ses héritiers seront tenus, pendant ce temps, à fournir tout ce qui sert à l'entretien des eaux et des salles.

Nous avons suppléé *aqui*]S ET BALINEO (1). Nous supposons en effet qu'à la jouissance du bain était annexée celle de l'aqueduc qui y conduisait l'eau, en d'autres termes, le privilège pour les paysans d'user de cette eau sans payer de droit de prise, de *jus aquae*.

Il y aurait bien d'autres choses à dire sur notre inscription, et, à propos d'elle, sur les *pagi*. Mais cette question des *pagi* est trop grave pour l'aborder ici incidemment. Ce que nous avons dit suffit à en montrer l'importance: il ne serait pas impossible que l'étude approfondie des *pagi* donnât la clé de la politique impériale et de l'administration romaine en Gaule. C'est une étude à creuser: on l'a effleurée souvent, elle est demeurée inféconde, sinon tout-à-fait vierge (2).

Camille Jullian.

(*à suivre*).

(1) M. Herzog proposait: QVIBVS FRVEREMVR *no*S ET BALINEO.

(2) Voyez les derniers travaux de MM. Mommsen, *Hermes*, XVI, p. 449; XIX, p. 316, et Hirschfeld, *Gallische Studien*, I, p. 35. — Une des questions à résoudre serait le rapport entre les *pagi* de Gaule et ceux d'Italie. M. Mommsen incline à les distinguer fortement, quoique il finisse par dire que la différence était plus quantitative que qualitative (XVI, p. 450, n. 1). Le même savant assimile aux *pagi* italiens ceux de la Narbonnaise et en particulier notre *pagus Lucretius*: ce *pagus*, dit-il, ne diffère en rien des *pagi* des tables alimentaires (*id.*, note 2). M. Hirschfeld au contraire (et on a vu que nous avons accepté partout cette assimilation), croit à l'analogie absolue des *pagi* de la Narbonnaise et du reste de la Gaule (p. 35, note 5). — Peut-être l'étude complète de la question des *pagi* diminuerait-elle singulièrement les différences qu'on a pu établir entre ceux de la Gaule et ceux de l'Italie.

LA DÉESSE LAHE

La déesse Lahe fut honorée d'un culte spécial dans la région de Martres-Tolosanes, l'une des stations romaines de la *civitas Convenarum* les plus intéressantes à explorer, la plus riche certainement en monuments de l'art antique. Une confrérie religieuse existait sous le patronage de Lahe; les cippes qui lui ont été élevés sont ornés avec le plus grand soin, et tout porte à croire que cette divinité occupa une place importante dans l'Olympe pyrénéen.

On connait quatre inscriptions relatives à la déesse Lahe; j'en publierai une cinquième encore inédite.

I. Cippe en marbre blanc de Saint-Béat, haut de 0m 72, large de 0m 30, conservé au musée de Toulouse ; il servait autrefois de bénitier dans l'église de Castelnau-de-Picampeau , village situé à 15 kilomètres nord de Martres-Tolosanes ; deux vases de sacrifice sont sculptés, l'un sur le latéral droit, l'autre sur le latéral gauche; la face opposée à l'inscription est ornée d'une couronne de chêne à lemnisques; le sommet de l'autel est décoré de deux quartefeuilles, et la base de deux caissons à moulures ; la légende est encadrée d'un double filet; au dessous de la dernière ligne, on remarque un petit trou correspondant à un bassin rond creusé à la partie inférieure du monument: renversé, le cippe servait ainsi de bénitier; posé debout, il servait de tronc, et les pièces de monnaie passaient par le petit trou pratiqué immédiatement au dessous de la légende :

LAHE
DEAE
CONSA
CRANI

« A la déesse Lahe, les Membres de la Congrégation. »

Le mot *consacrani* se lit aussi sur un autel élevé à Mars Tritullus, trouvé à Saint-Laurent-de-Trèves (Lozère) et publié par M Mowat, d'après une communication de M. Germer-Durand, (*Bull. des Ant. de Fr.* 1879, p. 265), et par M. Allmer (*Revue épig.* I, n° 200), il désigne ceux qui professent en commun le culte d'une même divinité. Comme l'a observé M. Mowat, « au mot *consacrani*, orthographe régulière qui ne se rencontre que dans les textes épigraphiques, on trouve dans la latinité la forme dérivée ou peut-être altérée par les copistes de *consacranei*. »

L'inscription a été publiée par M. Dumège, *Monuments religieux*, p. 356 ; Rivalz, *Différents morceaux antiques que l'on voit à Toulouse chez M. Rivalz*, n° 3 (in-4° comprenant 33 planches gravées, précédées elles-mêmes de 4 pages de texte, contenant la légende des 33 planches, sans date); Barry, *Mém. de l'Ac. de Toulouse*, 5e série, t. III. p. 434; Roschach, *Catal. des ant. du musée de Toulouse*, n° 183 ; R. Mowat, *Bull. des Ant. de Fr.* 1879, p. 266 ; Aug. Allmer, *Rev. épigr.* t. I, n° 200.

II. Cippe en marbre blanc, haut de 0m 45, sur 0m 30 de largeur, trouvé à Marignac-Laspeyres, à 3 kilom. nord-ouest de Martres-Tolosanes ; acquis d'abord par M. Lucas ; conservé au musée de Toulouse. Vase et patère sur les latéraux ; moulures élégantes.

L A H E
PRO · SALVTAE
DOMINORVM
M · I V L I V S
G E M I N V S
V · S · L · M

« A Lahe, pour la conservation de ses maîtres, Marcus Julius Geminus, acquitte son vœu avec empressement et reconnaissance. »

Salutae pour *salute* est une incorrection dont les exemples ne sont pas rares en épigraphie.

Quant au mot *dominorum*, il signifie, non pas les empereurs règnants, comme l'ont pensé les éditeurs successifs de ce texte épigraphique, mais, si je ne me trompe, les maîtres de M. Julius Geminus. *Patronus* est l'expression officielle, légale ; *dominus*, le terme familier, domestique, comme dans l'inscription trouvée près de Joinville (Hte-Marne), et publiée par M. Mowat, et dans l'inscription découverte à Bagiry (Hte-Garonne), que j'ai éditée le premier (*Bull. des Ant. de Fr.* 1878, p. 242, et 1880, p. 161).

Le monument de Marignac-Laspeyres a été publié par l'abbé Magi, *Remarques d'un Russe sur la Colonie et le Capitole de Toulouse*, p. 6; Dumège, *Recueil d'inscriptions romaines* n° 10; Millin, *Voyage dans les départements du midi de la France*, IV, p. 448; Orelli, 2016 ; Roschach, *Catalogue*, n° 81.

III. Fragment de cippe en marbre, haut de 0m 73, recueilli par le Dr Cazes à Alan, à 7 kilom. nord-ouest de Martres-Tolosanes; fait partie de la collection de M. de Fiancette d'Agos, membre

de la Société des Etudes du Comminges, à Tibiran; encadrements à moulures autour de l'inscription.

LAHE·NV////
NI
SEVERIN////
SERAN////
V·S·L·M

Lahe nu[mi]ni, Severin[us] — ou Severina — Seran[i fi]lius) — ou filia — v(otum s(olvit) l(ibens) m(erito).

Publié par Dumège, Archéol. pyr. II, p. 183; d'Agos, *Congrès archéol. de France*, 1874, p. 542.

IV. Autel en marbre blanc, mesurant près de 4 pieds de hauteur, trouvé à Francon, village situé à 8 kil. nord de Martres-Tolosanes, brisé, dit-on, à l'époque de la Révolution ; les fragments ont été noyés dans la maçonnerie de la maison presbytérale, ce qui ne permet de voir que les vases qui ornaient les latéraux ; ces vases sont d'une grande élégance. L'inscription a été publiée par M. Dumège, en 1814, d'après une copie prise par M. Sengez, maire de Luchon.

LAHE·DEAE
IVLIA·POSTVMINA
ET·GEMINIA
POSTVMA
V·S·L·M

« A la déesse Lahe, Julia Postumina et Geminia Postuma acquittent leur vœu avec empressement et reconnaissance.

L'une des deux dévotes paraît être la fille de l'autre.

Dumège, *Monuments religieux*, p. 357, écrit *Gemina Postuma*; je crois devoir lire *Geminia*, gentilice, conformément à l'annotation d'Orelli-Henzen, n° 5896.

V. Autel votif en marbre blanc découvert, en 1863, par M. l'abbé François de Moulor, à Sana, village situé à 2 kilom. nord de Martres-Tolosanes, dans un champ dit *du Bousquet*, appartenant à M. Duplan, avocat. La première ligne et la dernière étaient seules lisibles.

LAHE·DEAE
/////////////
/////////////
V·S·L·M

D'après MM. Duplan et de Moulor.

On a découvert au même lieu quelques fragments de plaques de marbre, de grandes mosaïques, des colonnes surmontées de chapiteaux sculptés avec art et une quantité considérable de monnaies d'or, d'argent et de bronze, parmi lesquelles les pièces à l'effigie de Marc-Aurèle dominent sensiblement. Plusieurs de ces objets ont été emportés par M. Jammes, alors curé de Martres-Tolosanes.

Au mois d'octobre dernier, j'ai moi-même recueilli dans le champ du *Bousquet*, des fragments de marbre et de mosaïques, et M. de Moulor m'a gracieusement offert quelques médailles trouvées dans cette station romaine, l'ancien temple, peut-être, de Lahe, ou la demeure somptueuse d'un adorateur de cette déesse.

Julien Sacaze.

LES INSCRIPTIONS GALLO-GRECQUES DE COLLIAS (Gard) ET DE MALAUCÈNE (Vaucluse)

Nous avons établi ailleurs le culte religieux dont la fontaine de Vaucluse a été l'objet dans l'antiquité, au moyen des débris du temple qui lui avait été consacré. Il existe une autre source dans ce département qui a pareillement été divinisée ; c'est celle du Groseau, près de Malaucène. Si pour attester son culte, lors de l'occupation romaine, nous avons aussi quelques vestiges de son *sacellum*, nous possédons, à l'effet de démontrer sa divinisation, dès l'époque gauloise, un document bien autrement décisif et probant; c'est une inscription gallo-grecque, où se lit distinctement son nom primitif. Mais avant de nous en occuper, mentionnons une inscription de même nature et découverte dans des conditions identiques. La ressemblance frappante des milieux dans lesquels elles ont été trouvées toutes les deux, et la comparaison que nous en ferons, serviront à démontrer encore plus clairement que celle du Groseau se réfère au culte de cette belle source.

L'inscription gallo-grecque, dont nous voulons tout d'abord parler, est celle que M. F. Germer-Durand a publiée dernièrement dans le *Bulletin épigraphique*. La pierre sur laquelle elle est gravée est encastrée dans le mur méridional de la petite chapelle romane de Notre-Dame-de-Laval, territoire de Collias (Gard). « Comme elle est très fruste, nous dit M. F. Germer-Durand,

rongée par le temps et sans moulure aucune, que de plus les caractères ne sont pas bien nets, il est possible que, comme moi, d'autres aient renoncé à en tirer quelque chose. Cependant à quelques linéaments qui m'ont frappé, et à la singularité de quelques lettres, il est permis de croire que nous avons un nouveau texte présumé celtique (1). »

Sur l'estampage que M. F. Germer-Durand a pris de cette inscription et qu'il a longtemps étudié, voici ce qu'il croit lire :

ΞΚΟΛΙΟ
CΡΙΟΥ
Μ Α Ν
Ε Υ Α Ν
Α Ο / Ψ Λ
Ν Λ / Ο Δ Ε
ΔΕ ΒΡΑΤΟ
ΥΔΕ ΚΑΝ
ΤΕΝ /

Après avoir vu nous-même la pierre et avoir pris un estampage de ce texte, nous compléterons tout d'abord les indications que M. F. Germer-Durand nous a données, et nous relèverons plusieurs inexactitudes qui se sont glissées dans sa description.

Le petit monument en calcaire sur lequel l'inscription fut gravée n'est plus entier ; afin de le faire entrer plus facilement dans le mur de la chapelle, on le coupa juste au sommet des lettres qui composent actuellement la première ligne. La section ayant été grossièrement faite, on s'en aperçoit aux inégalités de la face supérieure restée suffisamment à découvert. Cette mutilation nous a sans doute privés des deux premières lignes de l'inscription. Si nous nous reportons au texte votif du Groseau, dont il sera parlé plus loin, la première ligne devait se composer du nom du dévot, et la seconde, d'un adjectif gouvernant le mot suivant qui

(1) *Bulletin épigraphique*, sept.-oct. 1884, p. 253. On doit féliciter M. F. Germer-Durand d'avoir signalé cette nouvelle inscription gallo-grecque; c'est une découverte qui lui fait honneur, car il n'était pas facile de l'apercevoir. Elle est tellement mal gravée et fruste, que malgré les indications qu'il avait bien voulu nous fournir, nous étions allé une première fois à l'ermitage de Collias sans pouvoir la découvrir. Ce n'est que lors d'une seconde excursion et avec l'aide de notre excellent ami, M. J. Berriat-Saint-Prix, que nous sommes parvenu à la voir. Ce qui contribue à la rendre invisible, c'est que la pierre sur laquelle elle est gravée est à une certaine hauteur, et qu'au lieu d'avoir été engagée dans le mur de la chapelle verticalement, dans le sens de l'inscription, elle l'a été horizontalement, de façon qu'on ne peut la lire qu'en s'aidant d'une échelle, et de bas en haut.

est le nom de la source au génitif. Ainsi tronquée, la pierre mesure encore une longueur de 1m 28. Sa largeur, qui est intacte étant de 0m 22, c'était, comme on le voit par les dimensions, une longue et étroite stèle. La longueur de 0m 45 dont parle M. F. Germer-Durand, n'est pas celle du monument, mais seulement de l'aire de l'inscription. Dans le sens de la largeur, elle occupe toute la surface de la pierre. Cette stèle n'a pas été placée dans le mur verticalement mais horizontalement, de façon que l'inscription se lit de bas en haut, et de gauche à droite.

Les trois petits traits horizontaux que l'on remarque au commencement de la première ligne, au lieu d'être isolés, comme les a marqués M. F. Germer-Durand, s'appuient sur la haste verticale du K, et forment, au moyen de celle-ci, comme un E retourné; on dirait deux lettres adossées: ΞK. Nous ignorons ce que signifie cette sigle. M. Allmer croit que ce pourrait être un Ξ, joint indûment au K par la maladresse du graveur, et serait tenté d'y voir la dernière lettre d'un nom d'homme, beaucoup de noms gaulois se terminant en rix = ριξ, comme Vercingétorix, et tant d'autres (1).

Au lieu d'avoir la forme de l'E français, comme l'avait cru d'abord M. F. Germer-Durand, les epsilon de cette inscription sont lunaires; on peut en juger par celui du mot KANTENA de la dernière ligne qui est apparent (2).

Les seules lignes de ce texte suffisamment conservées et dont la lecture nous paraisse assurée, sont les trois premières et les quatre dernières. La 4me et la 5me sont très frustes, et à peu près indéchiffrables. A notre tour, nous en proposons provisoirement la lecture suivante :

ΞKOΛIO
CPIOY
M A N
/ // A N
/// O / / /
NA / / OΔ
EΔEBPATO
YΔE KAN
TEN / /

Ce qui attire d'abord l'attention dans ce texte épigraphique, ce

(1) Lettre de M. Allmer, du 17 avril 1885.
(2) Dans sa lettre du 8 avril 1885, M. F. Germer-Durand nous avait signalé lui-même son erreur et nous faisait remarquer que les E sont lunaires.

sont les trois mots qui le terminent : ΔΕΔΕ ΒΡΑΤΟΥΔΕ ΚΑΝΤΕΝ[α], en suppléant pour ce dernier l'α final existant dans d'autres textes. Ces mots se retrouvent sur plusieurs autres inscriptions gallo-grecques : sur celle du Groseau que nous étudierons plus loin, et sur deux autres trouvées à Nîmes. L'une de celles-ci, également signalée par feu E. Germer-Durand, fut découverte en 1876, rue de la Lampèze, et est ainsi conçue :

ΚΑCCΙΤΑΛΟC
ΟΥΕΡCΙΚΝΟCΔ
ΕΔΕΒΡΑΤΟΥΔ
ΕΚΑΝΤΕΝΑ...
.....

L'autre qui fut découverte au siècle dernier près de la fontaine, contient les deux mots: ΔΕΔΕ ΒΡΑΤΟΥΔΕ; le mot ΚΑΝΤΕΝΑ qui suit habituellement ΒΡΑΤΟΥΔΕ et que nous supposons être un substantif à l'accusatif, régi par le verbe ΒΡΑΤΟΥΔΕ, fait défaut et doit être sous-entendu. Les deux lignes dont cette inscription se compose, ont été publiées comme suit :

////ΑΡΤΑΒ/ΔΙΛΛΑΝΟΥΙΑΚΟCΔΕΔΕ
ΜΑΤΡΕΒΟΝΑΜΑΥΣΙΚΑΒΟΒΡΑΤΟΥΔΕ

Ces différentes inscriptions étant, selon toute vraisemblance, gallo-grecques, et devant être considérées, ainsi que tout semble l'établir, comme des textes votifs, nous ne croyons pas nous tromper en disant que les mots ΒΡΑΤΟΥΔΕ ΚΑΝΤΕΝΑ, habituellement répétés et rejetés à la fin de la phrase, devaient représenter dans la langue des dévots gaulois, une formule votive sinon semblable, tout au moins analogue au *votum solvit* qui termine les inscriptions votives romaines; ΒΡΑΤΟΥΔΕ serait un verbe au parfait, et correspondrait au *solvit*, et ΚΑΝΤΕΝΑ, un substantif à l'accusatif, régime direct de ce verbe, représentant le *votum*, l'N final, qui paraît être en gaulois comme en grec, la marque de l'accusatif singulier, aurait été omise graphiquement dans le ΚΑΝΤΕΝΑ, bien que prononcée, suivant un procédé assez fréquent dans les inscriptions et les textes. En outre, il y a lieu de remarquer qu'ici, comme en beaucoup d'autres exemples, l'inversion latine n'existerait pas dans la phrase gauloise, et que le régime suivrait le verbe au lieu de le précéder.

M. Allmer croit, comme nous, que ΒΡΑΤΟΥΔΕ est un verbe au parfait, mais il ne pense pas que les mots ΒΡΑΤΟΥΔΕ ΚΑΝΤΕΝΑ répondent à la formule latine *solvit votum* : d'après lui, ΒΡΑΤΟΥΔΕ se traduirait en latin par *posuit* ou *dedicavit* et

aurait le même régime que ΔΕΔΕ, c'est-à-dire le monument votif lui-même ; KANTENA ne serait donc pas un substantif à l'accusatif régi par ce verbe, mais représenterait plutôt un adverbe correspondant au *libenter* latin : « Si BPATOYΔE était l'équivalent de *solvit*, nous écrivait-il, il ne pourrait pas avoir été employé seul, sans régime direct, comme cela se voit sur l'inscription aux mères de Nîmes : ΔΕΔΕ MATREBO NAMAYΣIKABO BPATOYΔE. Puisqu'il est employé seul, c'est que son régime direct est sous-entendu, parce qu'il n'est autre que l'autel même sur lequel se lit l'inscription ; il se rapporte donc à cet autel, et non au vœu (1) ».

Quant au mot ΔΕΔΕ, que renferment les textes de Nîmes et de Collias, MM. Pictet et d'Arbois de Jubainville sont disposés à y voir une forme de parfait redoublé, correspondant au parfait latin : *dedit*. Dans ce cas le ΔΕΔΕ gaulois correspondrait à la formule que l'on rencontre quelquefois dans les inscriptions votives latines : *arulam donavit ... donum de suo dat.... sacrum de suo donaverunt* (2).

(1) Lettre de M. Allmer, du 3 mars 1885.

(2) V. pour les dissertations sur les inscriptions de Nîmes et sur les différents mots qui se trouvent dans les inscriptions gallo-grecques, *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, 1876; *Revue des Sociétés savantes des départements*, 1876, t. 3, p. 37, et t. 4, p. 266; *Mémoires de l'Académie du Gard*, 1851, p. 75; *Revue archéologique*, 1858, p. 44; *Nouvel essai sur les inscriptions gauloises*, par M. Pictet, p. 19, 45, 51 et suivantes; *Revue celtique*, t. 3, p. 248; lettre de M. Allmer, du 3 mars 1885.

Cherchant à expliquer le mot BPATOYΔE de la seconde inscription de Nîmes, où contrairement à ce qui a lieu d'habitude, le mot KANTENA ne le suit pas, M. Pictet croyait y reconnaître, avec Siegfried et Stokes, un substantif à l'ablatif, correspondant à l'*ex imperio* ou à l'*ex decreto* qui terminent quelquefois les inscriptions latines. M. d'Arbois de Jubainville a émis l'opinion que le mot BPATOYΔE des deux inscriptions de Nîmes pourrait être le nom d'une divinité particulière, au datif. Pas plus que M. d'Arbois de Jubainville, M. Pictet n'explique le KANTENA placé d'ordinaire à la suite du BPATOYΔE, dont il paraît être le complément, et l'interprétation de BPATOYΔE proposée par le premier de ces savants, est difficilement admissible, étant donnés les deux textes nouveaux de Collias et du Groseau, de provenance si différente et se terminant cependant par les mêmes mots.

Puisque tous deux reconnaissent à ΔΕΔΕ une forme de parfait, il faut en dire de même pour BPATOYΔE qui présente la même terminaison. Ces deux mots sont indépendants l'un de l'autre, et le premier ne régit pas le second ; en effet, si dans l'inscription de Collias et dans celle de Nîmes que nous avons citée tout d'abord, ΔΕΔΕ précède immédiatement BPATOYΔE, dans la dernière provenant de cette ville, il termine la première ligne, tandis que BPATOYΔE est rejeté à la fin de la seconde. En résumé, dans les inscriptions gauloises formulées comme celle de Nîmes, il y avait deux verbes au parfait; le premier, ΔΕΔΕ, exprimant le don fait à la divinité du monument votif, et le second, BPATOYΔE, marquant, d'après notre supposition, l'accomplis-

Le texte gallo-grec du Groseau nous ayant révélé, ainsi que nous le montrerons plus loin, le nom de la fontaine de ce nom, nous en avons conclu que c'était une inscription votive dédiée à cette source divinisée. Etudiant le texte de Collias qui, autant par son caractère général que par les lieux où il a été déposé, nous parait être de même nature, nous sommes amené à rechercher si on n'y lit pas le nom de la source qui coule au fond de l'étroite vallée où il a été trouvé. Nous croyons le reconnaître dans le mot qui compose les deux premières lignes: KOAIOCPIOY. L'inscription étant incomplète en haut, par suite de la cassure de la pierre, ce mot devait en occuper originairement la 3me et

sement du vœu, ces deux verbes restant distincts et ayant chacun un régime différent. Une inscription de Guéret, moitié gauloise, moitié romaine, est construite de la même manière: « *Sacer Peroco ieuru dvorico*. V. S.L.M ». M. Pictet l'a traduite littéralement par: « *Sacer Peroco*, *ieuru* a fait, *dvorico* un portique, en accomplissement de son vœu ». (Pictet, *Ibid.*, p. 45).

La première des inscriptions de Nîmes est mal gravée en lettres grecques d'une basse époque. Ce qui suit KANTENA est d'une lecture douteuse. En nous aidant, d'une part, de l'interprétation donnée par M. d'Arbois de Jubainville aux deux premières lignes, et de l'autre, du sens général que nous attribuons aux mots BPATOYΔE KANTENA, nous proposerons de ce texte la traduction partielle suivante : « Cassitalos, fils de Versos, a fait don (de ce petit monument), en accomplissement de son vœu ». Le nom de la divinité, à laquelle le monument, autel ou ex-voto, était dédié, est peut-être exprimé par les derniers mots illisibles de l'inscription, ou peut-être aussi sous-entendu, comme cela se voit quelquefois dans les inscriptions votives latines, la divinité étant suffisamment indiquée, par suite de la présence de l'ex-voto dans son temple.

Quant à la seconde, M. E. Germer-Durand avait cru y reconnaître une inscription géographique, mais cette interprétation n'a pas été adoptée par les celtistes. Incomplète dans son commencement, elle paraît avoir renfermé le nom du dévot, celui de son pays, le nom de la divinité, ainsi que les formules dédicatoire et votive. Les deux premiers mots en ont été restitués par M. Mowat. Le premier, auquel il manque l'initiale, est le nom incomplet du dévot gaulois. Le second, qui a perdu un ι, est un ethnique, la patrie du dévot, que M. E. Germer-Durand a proposé d'identifier avec Bédilhan, ancienne localité ayant existé sur le territoire de la commune de Calvisson (Gard). Nous aidant de cette identification et de l'interprétation donnée par M. Pictet aux mots MATREBO NAMAYΣIKABO, nous traduirons ce texte par : « Un tel (nom inconnu), de Bédilhan, a fait don (de cet autel) aux déesses-mères de Nîmes, en accomplissement de son vœu ».

En parlant de cette dernière inscription, M. le capitaine Colson dit : « qu'elle est gravée sur la face principale du tailloir rectangulaire d'une espèce de chapiteau conique écrasé ». Ce qu'il a pris pour un chapiteau n'est autre chose que le couronnement de l'autel votif élevé par le dévôt gaulois aux déesses-mères de Nimes. Voici, en effet, comment le décrit M. Allmer: « Notre chapiteau paraît avoir formé le couronnement d'un autel surmonté d'un groupe statuaire représentant les *Matres Namausicae*, probablement au nombre de trois, d'après le nombre des trous de scellement qui se voient sur sa face supérieure ». (Lettre de M. Allmer du 3 mars 1885).

la 4me lignes, aù lieu d'en représenter la 1re et la 2me. Il est au génitif, comme celui du Groseau, et doit être comme lui régi par un adjectif qui le précédait, et que nous ne pouvons connaître, puisque le haut de l'inscription manque. Sans avoir la prétention d'expliquer la formation de ce mot, probablement composé, et d'en connaître l'exacte signification, nous ferons simplement observer que par sa terminaison il se rapproche du mot latin *rivus*, qui signifie : ruisseau, eau qui coule, source, et du substantif grec, ῥόος, au génitif ῥόου, ayant la même signification, conformément à une racine que l'on retrouve dans le verbe ῥέω, couler, s'écouler. Nous rapprocherons aussi du PIOY gallo-grec, l'espagnol et le portugais *rio*, l'italien *rivo* et *rio*, et surtout le catalan et le provençal *riu*, qui a avec ce mot la plus grande analogie et par la forme et par la prononciation, l'*u* se prononçant *ou*.

Si notre hypothèse ne nous égare pas, nous ajouterons que, contrairement à ce qui a lieu d'habitude, le nom de la fontaine sacrée de Collias n'est pas devenu complètement celui de cet ancien *vicus*. En effet, tandis que la source divinisée appelée *Divona* avait donné son nom gallo-romain à la ville de Cahors, et que celle de *Nemausus* avait donné le sien à la ville de Nîmes, celle de Collias n'avait laissé à cette localité que la première partie de son nom, celle sans doute qui, dans la formation du mot était caractéristique; du KOΛIOCPIOC, c'est le KOΛIOC seul qui a survécu, et pendant la période romaine, et postérieurement jusqu'à nos jours. Parmi les monuments antiques qui ont été découverts à l'ermitage de Collias figure l'autel votif élevé à Jupiter, notamment par les CORIOSSEDENSES, ou plus exactement peut-être CORIOSBEDENSES, que l'on considère comme ayant été les habitants du *vicus* voisin : *Coriossedum* ou *Coriosbedum*, devenu aujourd'hui, par la substitution d'un *l*, à l'*r*, d'un *a* à l'*o*, et par apocope de la finale *sedum* ou *bedum*, le nom du village de Collias. Pour l'ethnique romain, comme pour le nom français, c'est le KOΛIOC de notre inscription gallo-grecque qui s'est continué ; dans le mot latin, la finale *sedum*, ou *bedum*, s'y est réunie en suffixe, et s'est formée nous ne savons pas comment (1).

(1) L'identification faite par feu E. Germer-Durand entre les CORIOSSEDENSES ou CORIOSBEDENSES et les habitants de l'ancien *vicus* de Collias, n'infirme pas, ce nous semble, le rapprochement que nous faisons nous-même entre ces deux noms et le KOΛIOC de l'inscription gallo-grecque: le Λ a pu se changer, à l'époque romaine, en R, et postérieurement encore, lors de la transformation

Quoiqu'il en soit, considérant notre interprétation du ΚΟΛΙΟϹ ΡΙΟΥ comme ne devant pas s'écarter notablement de la vérité, et retrouvant encore ici la formule finale ΔΕΔΕ ΒΡΑΤΟΥΔΕ ΚΑΝΤΕΝΑ, nous possédons l'essentiel de cette inscription, les mots qui en sont pour ainsi dire la caractéristique, et qui en font, à nos yeux, un texte votif à une source consacrée.

Une description sommaire des lieux où elle fut trouvée, et la mention des différentes antiquités qu'on y a découvertes ne doivent pas être inutiles à l'interprétation de notre inscription ; elles viendront la corroborer.

La chapelle de Notre-Dame de Laval est située à l'extrémité d'une longue et étroite vallée, à l'endroit où des roches élevées l'enserrent de tous côtés et la terminent. Comme celui de Vaucluse, comme celui du Groseau, dont nous parlerons tout à l'heure, le site de Collias forme au fond d'une vallée close, *vallis clausa*, une espèce de sanctuaire naturel, complètement isolé et séparé des lieux environnants; on ne peut y parvenir qu'en sui-

du latin en français, l'*l* a pu reparaître. L'*o* a fait place à l'*a* français.

Le nom de Collias a pris un seul l jusqu'au XVIIIe siècle : c'est ainsi qu'on le trouve écrit dans les actes antérieurs à cette époque (V. le *Dictionnaire topographique du Gard*, par M. E. Germer-Durand, au mot *Collias*).

Avant d'adopter l'opinion que nous venons d'exposer, nous avions supposé que ΚΟΛΙΟϹ pouvait-être un adjectif, au génitif, distinct du substantif ΡΙΟΥ, mais s'accordant avec lui.

A propos de cette opinion, quelque peu modifiée aujourd'hui, M. Allmer avait formulé les objections suivantes :

« ΚΟΛΙΟϹ peut être le nom de la fontaine, quoique je ne parvienne pas à comprendre comment ce mot a pu former *Corriossedum* ou *Coriosbedum*. De plus, le nom de la fontaine devrait être au génitif et alors ΚΟΛΙΟΥ, ou bien, si vous voulez que ΚΟΛΙΟϹ soit au génitif, il devient difficile de voir comment devait être le nominatif. D'autre part, si ΚΟΛΙΟϹ est le nom de la fontaine s'accordant avec ΡΙΟΥ, qui signifierait source, on ne s'explique pas l'utilité de ce dernier mot; c'est une redondance absolument superflue et même choquante sur une inscription.

« Qui sait, au fait, si la fontaine s'appelait ΚΟΛΙΟϹ? Ce nom est peut-être plutôt celui de la localité qui est maintenant Collias. Ce serait alors l'ethnique du dévot; alors aussi la fontaine n'aurait pas eu de nom et se serait appelée tout simplement « la Fontaine »; elle figurerait dans l'inscription au génitif : ΡΙΟΥ, en supposant que ΡΙΟϹ soit un mot gallo-grec équivalent au grec ῥόος ». (Lettre du 17 avril 1885).

Si ΚΟΛΙΟϹ, objecterons-nous à notre tour au savant épigraphiste, est le nom de Collias, pays du dévot, ce mot n'aurait-il pas la désinence des ethniques gaulois et ne se terminerait-il pas en *acos*, comme nous le voyons par plusieurs inscriptions celtiques, et notamment par celle de Nîmes aux déesses-mères ; sur cette dernière l'ethnique est ΒΙΔΙΛΛΑΝΟΥΙΑΚΟΣ, de Bédilhan. Cette désinence des ethniques gaulois aurait forcément amené sur l'inscription de Collias la forme : ΚΟΛΙΑΚΟϹ.

vant l'étroite gorge qui le précède. Comme à Vaucluse, comme au Groseau, une source jaillit abondante et limpide au pied du rocher qui ferme la vallée, et constrastant agréablement avec l'âpre et sauvage nature qui l'environne, complète le site auquel elle donne un charme particulier. Un lieu aussi bien ménagé par la nature, a été certainement consacré dès la plus haute antiquité, et la source qui y prend naissance, divinisée comme tant d'autres, a été l'objet d'un culte religieux. Au *sacellum* élevé, à l'époque romaine, à la divinité de ces belles eaux, a été substituée plus tard la chapelle romane de Notre-Dame-de-Laval (1). Ce qui prouve que nous ne nous trompons pas dans nos appréciations, et ce qui vient confirmer notre interprétation de l'inscription gallo-grecque, ce sont les nombreux autels votifs élevés à différentes divinités topiques des environs, et les cippes funéraires qu'on y a trouvés. Ce sont en outre les débris du petit temple qui a précédé la chapelle.

Les monuments votifs consacrés aux divinités gallo-romaines des localités d'alentour formaient, dans l'*area* qui précédait le sanctuaire, une espèce de petit panthéon local, et indiquent qu'on s'y rendait de tous côtés en pèlerinage ; chaque dévot était bien aise de laisser dans ces lieux vénérés un pieux souvenir à la divinité de son pays, dont il avait invoqué particulièrement la protection, et vis-à-vis de laquelle il s'était engagé par un vœu. C'est ainsi qu'on parvient à s'expliquer la présence en ces lieux écartés d'un monument votif au dieu Aramon, *Aramoni*, et d'un autre au Mars de *Budenicum*, *Marti Budenico*, ces ethniques représentant deux *vicus* du Gard, qui étaient distants du lieu dont nous parlons d'une vingtaine de kilomètres (2).

(1) Ces lieux si sauvages et si déserts, pourvus d'une source abondante et limpide, ont attiré les Chrétiens fervents des premiers siècles qui voulaient se vouer à la solitude ; des ermites s'y sont établis de bonne heure et il est à présumer que c'est là que se retira, au VIIe siècle, St-Vérédème, le plus connu des ermites du Gardon ; il n'y passa pas moins de quarante ans, jusqu'au jour où il fut appelé par l'acclamation populaire à devenir évêque d'Avignon. Comme à Vaucluse, où Saint Véran avait remplacé le culte de la source par celui de la Vierge, les premiers ermites de Collias durent y opérer la même substitution, et les pierres du temple antique servirent à élever le sanctuaire de Notre-Dame-de-Laval. (V. au *Journal d'Uzès*, n^{os} des 18 nov. 2 et 9 déc. 1866, un article intéressant de M. G. Charvet, sur Saint Vérédème, ermite à Collias).

(2) Outre les inscriptions trouvées à la fontaine de Nîmes qui se réfèrent au dieu de la source, DEO NEMAVSO, il y en a qui portent associé avec le nom du dieu topique celui d'une autre divinité, ainsi : DEO · SILVANO · ET · LIBERO | PATRI · ET · NEMAVSO (Spon, *Miscell.*, p. 169). D'autrefois, comme à Collias, le monument votif

Les cippes funéraires montrent qu'un certain nombre de Gallo-Romains du voisinage avaient tenu à être ensevelis autour

est dédié à une divinité complètement étrangère au lieu consacré où il a été trouvé; nous en avons un exemple dans l'un des textes gallo-grecs cités plus haut et qui ne renferme que le nom des déesses-mères de Nîmes: MATREBO NAMAΥΣIKABO, *matrabus Namausicabus*.

Outre l'inscription gallo-grecque dédiée à la source, on a trouvé engagées, dans les constructions de la chapelle romane de Notre-Dame de Laval, les inscriptions votives gallo-romaines dont nous donnons ci-après l'énumération:

1	2
ARAMONI	MARTI
PORTICVM	BVDENIC*o*
LICINIA·P·FIL	GRATVS
ACCEPTILLA	SEVER*i*
ex VOTO·D·S·P·F	FILIVS

3	4
SVLIVIAE	IOVI
IDENNICAE	CORIOSSEDENS*es*
MINERVAE	ET·BVDENICENSES
VOTVM	

Cela fait en tout cinq inscriptions votives, dont quatre renfermant le nom d'autant de divinités topiques. Celles inscrites sous les nos 1, 2 et 4 ont été publiées dans la *Revue épigraphique du midi de la France* (V. nos 157, 158 et 217). Celle à *Sulivia Idennica Minerva*, qui est aujourd'hui perdue, a été reproduite par Ménard, *Hist. de Nîmes*, t. VII, p. 470.

Feu E. Germer-Durand avait cherché à identifier les différents ethniques qui figurent dans ces inscriptions, et qui, géographiquement, les rendent si intéressantes, avec des localités encore subsistantes du département du Gard.

Et d'abord, on ne saurait hésiter à identifier le dieu topique ARAMONI avec le village de ce nom situé sur la rive droite du Rhône. Notre inscription prouve que, suivant un usage assez général à cette époque, le nom de ce *vicus* gallo-romain avait été divinisé. On a trouvé sur le rocher qui domine le village actuel et sur lequel s'élève le château, de beaux fragments de frise et de corniche, en marbre blanc, richement ornementés, qui pourraient bien provenir du temple élevé au dieu topique auquel *Licinia Acceptilla* s'était engagée par un vœu à construire un portique.

Les CORIOSSEDENSES ou CORIOSBEDENSES (la lecture de cet ethnique est un peu incertaine), habitants d'une localité du nom de *Coriossedum* ou *Coriosbedum*, ont été identifiés par feu E. Germer-Durand avec les anciens *vicani* de Collias, village tout voisin de Notre-Dame de Laval.

Ce savant avait rapproché les BVDENICENSES, ou habitants de BVDENICVM, du hameau de Bézuc, commune de Barron, désigné sur des triens mérovingiens sous le nom de *Bisuco-vico*, et de *Bezucum* dans les anciennes chartes. L'ancien BVDENICVM était situé non pas à Bézuc même, où l'on n'a pas trouvé trace d'antiquités, et qui a sans doute hérité, à cause de sa proximité, du nom altéré de la localité gallo-romaine disparue, mais sur un emplacement voisin désigné, dans le pays, sous le nom vulgaire de *Les Claparèdes*, et où a existé un

du temple, afin de reposer pieusement près de ses murailles, et sous la sauvegarde du dieu topique (1).

Quant aux débris du *sacellum*, on peut voir encore aujourd'hui, soit dans la petite cour qui précède la chapelle, soit dans le ruisseau où s'écoulent les eaux de la source, des tronçons de petites colonnes en marbre blanc, qui ont vraisemblablement fait partie de la construction primitive.

L'inscription du Groseau, dont nous allons nous occuper maintenant, pour la comparer avec la précédente, avait été signalée depuis longtemps déjà par M. Deloye. Dans un article publié, il y a une quarantaine d'années, ce savant en parlait comme suit : « Nous avons remarqué, un peu au dessous de la source, une pierre de marbre blanc, dont une face est couverte de caractères grecs. Bien que le mauvais état des lettres et le manque de temps nous aient empêché de faire une copie de cette inscription, peut-être antérieure à la domination romaine, nous jugeons utile d'en parler afin de donner à quelque archéologue l'idée de la calquer pour l'étudier à loisir. Le marbre sur lequel elle est gravée sert de base à une croix placée devant la porte de la chapelle de Notre-Dame-du-Groseau (2) ».

Cette description a besoin d'être rectifiée et complétée. L'inscription n'est pas gravée sur le marbre, mais bien sur une pierre de Beaumont, au grain grossier, d'assez fortes dimensions, et

vicus important, ainsi que le prouvent les nombreux vestiges d'antiquités de toutes sortes qu'on y a trouvés. Ce *vicus*, situé dans une île formée par les deux bras de la petite rivière du Bourdiguet, avait dû prendre le nom du cours d'eau qui baignait ses murs, et selon nous, le nom de BVDENICVM doit-être considéré comme ayant été en même temps celui du Bourdiguet et de l'ancienne localité gallo-romaine.

Enfin E. Germer-Durand croyait retrouver les IDENNENSES, ou habitants d'IDENNA, dans une petite localité correspondant au hameau d'Eyssène actuel, situé au bord de la petite rivière ainsi appelée, au midi d'Uzès. IDENNA aurait été en même temps le nom antique de ce cours d'eau et de la localité gallo-romaine voisine. Sur le plateau qui surmonte le hameau d'Eyssène et qui est entouré d'énormes éboulis de murs en pierres sèches, on trouve de nombreux débris de poteries, de moulins à bras romains et gaulois, ceux-ci en pierres plates et oblongues, pouvant faire croire à l'existence, en cet endroit, d'un ancien *oppidum* celtique.

(1) Dans l'antiquité, comme plus tard au moyen-âge, qui sans doute hérita de cette pieuse tradition, on avait l'habitude de se faire ensevelir autour des temples. On aimait à reposer ainsi près d'un sanctuaire vénéré et sous la protection immédiate du dieu ou du saint en l'honneur duquel il avait été construit. Cette coutume antique résulte des nombreux vestiges de sépultures qu'on trouve presque toujours autour des chapelles rurales, dont la plupart ont remplacé un *sacellum* païen.

M. Allmer a publié plusieurs des épitaphes de Notre-Dame-de-Laval (V. *Revue épigr. du midi de la France*, nos 159, 160 et 161).

(2) *Bibliothèque de l'école des Chartes*, t. IV, p. 329.

ayant la forme d'un autel votif. La partie supérieure est munie d'un couronnement; les moulures de la base, rongées par le temps, ont presque totalement disparu. L'inscription qui n'est accompagnée d'aucun encadrement devait occuper à peu près le milieu de la face antérieure, mais par suite de la retaille que ce petit monument a subie à gauche, elle commence au bord de ce côté là, tandis qu'elle est séparée du bord de droite par une marge de 0^m 14. En supposant, ce qui est tout à fait vraisemblable, qu'il ait existé à gauche une marge égale à celle-ci, l'autel devait avoir une largeur totale de 0^m 52, alors qu'elle n'est actuellement que de 0^m 38. La hauteur est de 1^m 03. Avant de servir de piedestal à la croix, c'est-à-dire jusqu'en 1811, ce cippe servit de support à l'autel roman de la petite chapelle de Saint-Jean-Baptiste, la plus ancienne du Groseau, puisqu'elle remonte, selon toute apparence, à la fondation du monastère qui y fut établi à la fin du VIIe siècle.

En 1855, lors du congrès archéologique qui se tint à Avignon, M. Deloye rappela cette inscription que personne n'avait pris la peine d'étudier sérieusement (1).

C'est seulement dans le courant de l'année dernière que M. l'abbé Saurel, notre confrère à l'Académie de Vaucluse, a le premier fourni aux savants, le moyen de déchiffrer ce texte intéressant, en leur en envoyant des moulages. Nous nous trouvons encore ici en présence d'une inscription gallo-grecque.

M. Allmer l'avait d'abord lue comme suit:

/ / Λ O Y C
/NAΛIAKOC
mA C E Λ O Y
·/ P A T O Y Δ E
K A N T E N A

Postérieurement, ce savant qui avait substitué à sa lecture de la première ligne le mot.... TACYC, croit pouvoir y distinguer définitivement, mais sans en être encore bien sûr, ...ΛCYC. Il maintient le.... NAΛIAKOC de la seconde ligne. Il a rectifié sa lecture mACEΛOY, de la troisième ligne, en y substituant celle de γPACEΛOY que nous lui avons proposée (2).

(1) *Congrès archéologique de France*, 1856, p. 439.

(2) Lettre de M. Allmer à M. l'abbé Saurel, du 22 avril 1884; lettre à nous adressée le 3 mars 1885 et *Revue épigr. du midi de la France*, n° 532.

Conformément à sa dernière lecture, M. Allmer a traduit cette inscription de la façon suivante :

« ....lsys, de tel endroit, a élevé ou dédié (cet autel) de Graselos, avec reconnaissance ».

MM Héron de Villefosse et Mowat avaient d'abord publié de ce texte la lecture suivante (1):

/////////C
A I M I A K
PACEAOY (6)
P A T O Y Δ E
K A N T E N A

Le premier de ces épigraphistes a modifié cette première lecture de la façon ci-après (2) :

////AOYC
//AIAKOC
/PACEAOY
6PATOYΔE
KAN T E N A

En l'état, les deux premières lignes de cette inscription restent seules incertaines, le commencement des mots qui les composent étant complètement fruste et impossible à déchiffrer. Mais si les épigraphistes ont, malgré son mauvais état, donné satisfaction à la légitime curiosité du monde savant, les celtisants n'ont pas encore tenté, que nous sachions, une interprétation de ce texte. C'est pour essayer de la leur faciliter, que nous avons imaginé de rapprocher de l'inscription du Groseau celle de Collias, les lieux où elles ont été trouvées, la source qui y coule, ainsi que les différents vestiges d'antiquité qui les entourent et peuvent aider à les expliquer.

C'est grâce à ces comparaisons que nous sommes amené à penser que l'inscription du Groseau est, comme celle de Collias, une inscription votive à la divinité topique de la source. Les deux mots BPATOYΔE KANTENA, que nous supposons représenter une formule consacrée dans ces sortes d'inscriptions, terminent aussi celle du Groseau. Mais il y a plus : de même que nous avons reconnu dans le texte de Collias, le nom de la source à laquelle il était dédié, de même aussi, en nous aidant du moulage que M. l'abbé Saurel a bien voulu mettre à notre disposition, nous avons pu lire et restituer le nom gallo-grec de la source du Groseau dans le mot qui compose la troisième ligne. Complétant la première lettre de cette ligne, réduite à sa

(1) *Bulletin épigraphique*, mai-juin 1884, p. 141.
(2) Dans la lettre que nous adressait M. Héron de Villefosse, le 25 déc. 1884, ce savant corrigeait, comme suit, sa première lecture: ....AOYC | ...AIAKOC | PACEAOY | βPATOYΔE | KANTENA.

haste verticale, nous y reconnaissons un P, et suppléant la lettre précédente, complètement fruste, qui était un Γ, nous lisons ce mot ainsi rétabli : ΓΡΑCEΛΟΥ, génitif du mot gallo-grec ΓΡΑCEΛOC, correspondant, au genre près, au mot latin *Grasellum* ou *Grasselum*, par lequel la source du Groseau est désignée dans les chartes du moyen-âge (1).

(1) Ainsi que nous l'a justement fait remarquer M. Allmer, dans une lettre du 14 oct. 1884, le nom primitif de la source du Groseau a dû être masculin ou féminin, puisque à titre de divinité, elle ne pouvait être invoquée que sous un nom appartenant à l'un ou à l'autre de ces genres. Le génitif ΓΡΑCEKOΥ de l'inscription fait supposer le nominatif ΓΡΑCEΛOC. C'était donc un dieu comme à Nîmes: *Deus Nemausus*, et non une déesse qui personnifiait cette fontaine. Postérieurement, lorsque sous l'influence du christianisme, on eut perdu de vue le culte religieux dont ces eaux avaient été l'objet, on ne vit plus qu'un lieu vulgaire là où jadis avait régné la grâcieuse divinité de la source, et le nom masculin se transformant en nom neutre, devint le *Grasselum* des anciennes chartes.

Il nous a paru intéressant de suivre ce mot dans ses transformations successives et de voir comment il est parvenu à sa forme actuelle :

Le mot gallo-grec ΓΡΑCEΛOC, le plus ancien nom que la source du Groseau ait porté, a, comme presque tous les noms de montagne, de rivière et de source de notre pays, une étymologie celtique dont le sens nous échappe. Une des plus anciennes chartes où il en est fait mention est celle de 684, par laquelle un évêque de Vaison, désigné tantôt sous le nom d'Aredius, tantôt sous celui de Petruinus, fonde le monastère du Groseau. On y lit : « ..... *monasterium aliquod in suburbano civitatis, in loco cujus vocabulum Grasello, quod nos in honore Sancti Victorii et Sancti Petri, vel reliquorum dominorum Sanctorum ecclesiarum visi sumus construxisse* ». (Mabillon, *Ann. Ben.*, 1 p. 571). Dans une charte de 1059, par laquelle l'évêque de Vaison, Pierre de Mirabel, donne le monastère du Groseau à l'abbaye de St-Victor de Marseille, le mot est écrit par deux *s*, *Grassello*, ce qui est plus conforme à la prononciation du mot gallo-grec de notre inscription (*Cartulaire de Saint-Victor*, 11, p. 27). Dans une autre charte de 1113 (*Ibid.*, p. 234), le mot se transforme et de *Grasello* devient *Grausello*. En 1117 (*Ibid.*, p. 473), nous lisons même : « *monasterium Sancte Marie de Grausel* »; la finale latine tend à disparaître. Postérieurement encore, la première syllabe du mot se modifie et on écrit *Grosel*. Finalement, la vieille désinence *el* devient *eau*, comme dans une foule d'autres mots, et la source prend le nom de *Groseau*.

On a trouvé, aux eaux thermales de Gréoulx (Basses-Alpes), un autel votif sur lequel ces eaux sont désignées par un qualificatif ayant de l'analogie avec le ΓΡΑCEΛOΥ de notre inscription ; cet autel avait été élevé aux nymphes de Gréoulx, NYMPHIS GRISELICIS ; il est fort probable, ainsi que l'a fait remarquer M. Deloye, que ces deux mots ont une commune origine (Spon, *Miscellanea*, p. 94 ; Wilmanns, 1, p. 186; Borghesi, III, p. 245 ; *Biblioth. de l'Ecole des Chartes*, 2e série, IV, p. 328). Cfr. *Bull. des Ant. de Fr.* 1884, p. 299 et *Bull. Epig.*, V, p. 53.

Le savant conservateur du musée d'Avignon avait cru pouvoir tout d'abord appliquer à la source du Groseau la légende AQVIS VASON qui figure sur un denier d'argent de Louis le Débonnaire, trouvé au village de Belvezet, dans le Gard. Le VASON de cette monnaie ressemblait assez au nom de la ville la plus voisine du Groseau, l'antique *Vasio*, où les eaux de cette source étaient conduites, à l'époque romaine, au moyen d'un aqueduc. Celle-ci avait pu prendre alors le

La lecture de ce mot donne à l'Inscription qui nous occupe une grande précision et ne peut plus laisser de doute sur sa signification. Comme celle de Collias, elle est un reste intéressant de ce culte des fontaines, qui fut pratiqué chez un grand nombre de peuples de l'antiquité, et particulièrement chez les Gaulois, nos ancêtres. Sans avoir la prétention de donner ex-professo, une interprétation complète de ce texte, — nous n'avons pour ce faire aucune compétence, — nous pouvons du moins essayer de lui rendre sa physionomie générale et caractéristique.

A la première ligne, le Λ, l'Υ et le Σ final sont suffisamment distincts ; c'est la deuxième lettre seule qui est incertaine. Quelle que soit la lecture que l'on adopte... ΛΟΥϹ ou... ΛϹΥϹ, nous sommes obligé de nous contenter d'une désinence et dans l'impossibilité de restituer tout le mot qui devait représenter, au nominatif, le nom du dévot gaulois, auteur du vœu.

A la seconde ligne, nous hésitons à lire avec M. Allmer, ... ΝΑΛΙΑΚΟϹ ; en admettant que la première haste verticale que l'on distingue sur le moulage soit le restant d'un N, il se pourrait que la lettre qui suit fût non pas un A mais un Λ ; le petit trait oblique que l'on remarque au milieu, et que le savant épigraphiste est tenté de considérer comme le côté gauche d'un chevron équivalant à la moitié de la barre de l'A, est probablement un accident de la pierre, car nous observons que les autres A de l'inscription portent un trait parfaitement horizontal; il est facile de faire cette vérification sur les A de ΓΡΑϹΕΛΟΥ, de ΒΡΑΤΟΥΔΕ et sur le premier de ΚΑΝΤΕΝΑ ; dans toutes ces lettres la barre est très apparente. Nous éprouvons le même scrupule à considérer la lettre qui précède le K comme un autre A; ce serait encore plutôt un Λ. Cette lettre est très nette sur le moulage, et nous ne voyons aucune trace de la barre transversale. Nous lirions donc plus volontiers: ....ΛΛΙΛΚΟϹ, ce qu'a proposé à peu près en

nom de la ville qu'elle alimentait. M. Deloye est revenu aujourd'hui de cette première appréciation, et il croit que les AQVAE VASON doivent s'identifier avec les eaux thermales de Royat, près de Clermont-Ferrand. Son attention a été attirée par le célèbre temple du Mercure des Arvernes qui s'élevait tout près de là, au sommet du Puy-de-Dôme, et qui portait le nom gaulois de *Vasso*. Il est probable que les eaux thermales du voisinage, qui ont été fréquentées dès la plus haute antiquité, comme toutes les eaux de même nature, portaient le nom du sanctuaire célèbre. M. Deloye se propose de consacrer une étude spéciale à cette intéressante question (*Biblioth. de l'Ecole des Chartes, loco cit.*, et de la Saussaye, *Revue Numismatique française*, II, p. 352 et pl. XI, n° 1).

dernière analyse M. Héron de Villefosse. Au lieu d'y reconnaître un ethnique, le pays de l'auteur du vœu, comme l'aurait annoncé la terminaison..... AKOC, nous y verrions un adjectif gouvernant le mot suivant qui est le nom de la source au génitif; le tout correspondant par exemple à : « dévot du Groseau », ou à quelque chose d'analogue. Enfin la formule BPATOYΔE KANTENA reproduirait en gaulois le *solvit votum* des Latins. En résumé, notre inscription présenterait le sens général suivant: « Un tel, dévot du Groseau, a acquitté son vœu (1) ».

Si nous considérons maintenant la beauté de cette source, sa situation tout à fait comparable à celles de Vaucluse et de Collias, et enfin les vestiges d'antiquité qu'on a trouvés près d'elle, on arrive à complèter la preuve de sa divinisation.

La source du Groseau est située à 1500 mètres environ au levant et en contre-haut de Malaucène. On y parvient par un petit chemin montant, bordé de belles prairies en pente, incessamment arrosées par les nombreux ruisseaux dérivés de la source. Après quelques instants de marche, on arrive au haut de la montée, et passant entre les rochers de Belair et de Brassetieux qui s'avancent de chaque côté et rétrécissent le passage, on entre comme par une porte naturelle dans la calme et riante vallée du Groseau. Tapissée de prairies dans toute son étendue, elle est entourée à droite et à gauche de hautes collines et fermée à son extrémité, c'est-à-dire à trois cents mètres au levant, par la puissante croupe du Puy - Haut. Cette vallée close, plus spacieuse que celle de Vaucluse, formait, lorsqu'elle était couverte de bois, une retraite profonde et mystérieuse, bien digne aussi d'abriter sous ses ombres silencieuses et recueillies les dévots de la belle fontaine qui l'embellit, et le grâcieux nymphée qui lui était consacré. La source tombe à flots pressés d'une longue crevasse qui s'ouvre verticalement à la base du rocher du Puy-Haut; elle forme, à quelques pas de là, un grand bassin où ses eaux apaisées deviennent transparentes comme celles de Vau-

(1) Acceptant tout d'abord la terminaison .....AKOC, nous avions cru nous-même reconnaître celle d'un ethnique, mais en examinant de nouveau le moulage, il nous a paru impossible de ne pas y voir un Λ au lieu d'un A; dès lors nous avons supposé que ce mot devait être la désinence d'un adjectif, gouvernant le nom de la source au génitif. Faute d'expliquer ainsi ce cas, il faut le faire, comme M. Allmer, au moyen d'une inversion et encore ne se comprend-il que difficilèment; on s'attendrait, en effet, à trouver le nom de la divinité au datif, conformément aux formules votives des latins.

cluse, et prennent, comme elles, une teinte verte, rappelant les plus beaux tons de l'émeraude (1).

C'est au bord de ce bassin que, suivant un historien de Malaucène, M. l'abbé Guinier, on voyait encore au siècle dernier, des arceaux ou autres débris de constructions romaines, qu'il considérait comme des restes d'anciens bains. C'est aussi en cet endroit, d'après le même historien, qu'ont été trouvées beaucoup de monnaies antiques, dont un grand nombre en argent (2).

Nous ne serions pas étonné qu'à l'époque romaine, lorsque la civilisation eût pénétré dans le pays, une hôtellerie et un établissement de bains eussent été bâtis dans cette fraîche vallée. Tenant compte et de la beauté du site et de la source consacrée qui en était le principal ornement, on comprend que bon nombre d'étrangers qui parcouraient la Province et suivaient la voie de Cavaillon à Vaison, dussent s'arrêter un instant dans ce site charmant, soit qu'ils y vinssent en touristes, poussés par la simple curiosité, soit en pèlerins, par un motif de piété. Ils étaient bien aises d'y trouver, pour se reposer, toutes les conditions de bien être, et nous savons que pour les Anciens une de ces conditions était l'usage fréquent du bain (3).

(1) En parlant de la fontaine de Vaucluse, dans son livre sur *Pétrarque*, M. Mézières a écrit ces lignes qui peuvent s'appliquer, avec la même exactitude, à celle du Groseau :

« Dès qu'elle se repose, dès qu'elle ne rencontre plus d'obstacles, elle étend entre deux rives fleuries une nappe d'eau limpide, d'une couleur merveilleuse, dont je n'ai retrouvé nulle part, ni dans les Alpes, ni dans les Pyrénées, ni en Italie, ni en Espagne, ni en Orient, les teintes douces et transparentes . . . La Sorgue seule, d'un vert tendre à la surface et jusqu'au fond de son lit, ressemble à une plante verte qui se serait fondue en eau. C'est comme une herbe liquide qui court à travers les prés » (Mézières, *Pétrarque*, p. 80).

(2) M. l'abbé Guinier, *Histoire de Malaucène*, 1733. Copie manuscrite de notre excellent ami et confrère, M. Barbeirassy, p. 31 et 66.

Il est fâcheux que les antiquités qui ont été trouvées dans la vallée du Groseau, soit autour de la source, soit autour de la chapelle, n'aient pas été l'objet d'une étude particulière. De même que les dévots avaient jeté des monnaies en offrande dans les eaux de la fontaine sainte, de même aussi un certain nombre de Gallo-Romains d'alentour avaient dû se faire ensevelir près du temple. Le sieur Hiély, propriétaire des terrains qui entourent la chapelle, y trouva, en 1855, en creusant un bassin d'arrosage, une trentaine de sarcophages dont plusieurs étaient superposés. Faute d'examen, nous ignorons à quelle époque appartenaient ces tombeaux. Des fouilles qui se feraient encore aujourd'hui, soit dans le bassin de la fontaine, soit autour de la chapelle, ramèneraient certainement au jour bien des monnaies ou autres menus objets qui y gisent ignorés.

(3) On sait que le P. Camille de la Croix a découvert, il y a quelques années, dans la fraîche et riante vallée de la Vonne, près de Sanxay (Vienne), les substructions d'importantes constructions romaines,

Les nombreuses monnaies qui, d'après M. l'abbé Guinier, ont été trouvées près de la source, y avaient été certainement jetées en offrande à la divinité des eaux, au dieu ΓΡΑCΕΛΟC, par la piété des passants ou des baigneurs qui voulaient se le rendre favorable.

Le temple qui lui avait été consacré s'élevait à l'entrée de la vallée, sur l'emplacement de la petite chapelle de Saint-Jean-Baptiste, qui le remplaça au VIIe siècle, lors de la fondation du monastère du Groseau, et ses débris ont dû servir à l'édification de celle-ci. Nous reconnaissons un vestige de ce temple païen dans la frise et les fragments de corniche qui ornent les murs de la grande chapelle carrée, dont la construction est attribuée au pape Clément V. Ces rinceaux, dont quelques-uns renferment des masques, sont dans le goût antique. Nous retrouvons ce genre d'ornementation dans la frise de l'ancienne cathédrale de Vaison que certains auteurs considèrent comme un débris de temple païen (1).

M. Pictet, dans ses *Essais sur les inscriptions gauloises*, avait étudié avec la haute compétence qui lui appartenait, les différentes inscriptions où se reproduit, comme une formule consacrée, le mot gaulois *ieuru*, qu'il croyait être un verbe au parfait, correspondant au latin *fecit*. Les quatre inscriptions que nous avons essayé d'expliquer à notre tour, et que nous considérons comme votives, forment également un groupe à part, puisque nous y

telles que temple, théâtre, thermes et hôtelleries. Une station dans un lieu aussi reculé avait probablement pour cause originelle la divinisation de ce petit cours d'eau et le grand concours de pèlerins qui s'y rendaient. Son nom, qui dut être d'abord *Divone*, et qui perdit ensuite sa première syllabe, est en gaulois celui d'une fontaine sainte.

Il y a lieu, croyons-nous, de rapprocher de la petite vallée de la Vonne celle du Groseau; on devait s'y rendre en pélérinage et y séjourner. Sa source est après celle de Vaucluse la plus remarquable du pays; si elle n'a pas son abondance, elle a sa fraîcheur et sa limpidité. Ces belles eaux courantes, les bois épais qui répandaient leur ombre, l'altitude enfin (413 mèt.), tout concourait à entretenir, même au cœur de l'été, une agréable température qui devait captiver et retenir le passant.

Les belles eaux du Groseau servirent, d'autre part, à alimenter Vaison et peut-être aussi Orange. On retrouve encore entre la première de ces villes et Malaucène, des traces de l'aqueduc qui y conduisait ces eaux.

Au XIVe siècle, le premier pape d'Avignon, Clément V, charmé de la beauté de ces lieux, encore couverts de bois, en avait fait sa résidence d'été, et s'y était installé dans le monastère attenant à la chapelle.

(1) Alexandre de Laborde, *Monuments de la France classés chronologiquement*, in-folio, t I, p. 92.

trouvons uniformément répétés les mots BPATOYΔE KANTENA, correspondant sûrement à quelque formule consacrée dans les inscriptions de cette nature. Elles sont intéressantes philologiquement et aussi au point de vue ethnologique et géographique, parce qu'elles sont un témoin irrécusable du culte antique des fontaines, laissé auprès de plusieurs d'entre elles par les dévots gaulois, comme une marque de leur piété naïve.

L. Rochetin.

CORRESPONDANCE

Signe de ponctuation en forme d'oiseau

Mon cher Directeur, vous savez que mes yeux ne me permettent plus guère de lire, mais je me fais rendre compte des périodiques qui m'intéressent le plus et particulièrement de votre *Bulletin* et de la *Revue épigraphique* que rédige M. Allmer.

Le dernier numéro de la *Revue* qui contient une remarquable étude intitulée: *Les commerces de Narbonne, d'Arles et de Lyon*, nous fait aussi connaître des inscriptions nouvelles. Parmi celles-ci se trouve, sous le n° 539, un petit texte que je remets sous vos yeux:

VIV
MATICO · OCELLI
ONIS · FILIVS · SIBI
FT SVIS

Une autre inscription (1), dont le dédicant, enfant de Bilbilis, se nommait *Ocellio*, avait pris place, en 1883, dans le recueil de notre savant confrère et avait été, l'année suivante, reproduite

(1) *Revue épigraphique du midi de la France*, t. I, p. 305 et suivantes.

avec le fac-simile suivant, dans mon étude des inscriptions de Bordeaux portant des ethniques (1):

L(ucio) Antonio, L(ucii) f(ilio), Gal(eria, Statuto, domo Bilbil(i), Ocellio, l(ibertus).

M. Allmer répète sommairement au sujet d'*Ocellio* ce qu'il avait dit précédemment, à savoir que ce mot, qui aurait dû s'écrire plus correctement *Aucellio* voulait dire « petit oiseau », et que l'oiseau qui l'accompage sur la pierre de Bordeaux, était une sorte de rébus. Malgré les exemples qu'il cite de mots commençant indifféremment par O ou par AV, il est préférable, ainsi que je le disais en 1883, de ne pas supposer des fautes d'orthographe, là où elles ne sont point évidentes. Voici comment j'avais formulé ma manière de voir:

« Le mot *Aucellio*, équivalent du français *oisillon* ne se serait « pas écrit, au temps où fut gravé le texte, par *o* au lieu de *au*; « cette altération semble appartenir à l'époque où le latin a com- « mencé à faire place aux langues modernes. *Ocellio* connu « comme surnom appliqué à un esclave (2), est dérivé d'*Ocellius* « dont le féminin *Ocellia* s'est déjà rencontré (3), ainsi que « *Ocella* (4). Ce dernier mot désignait, suivant Pline (5), les « enfants nés avec de petits yeux; le masculin *Ocellus*, petit œil, « est employé par divers auteurs et notamment par Plaute, « comme terme de tendresse. Si donc on voulait trouver l'ori-

(1) *Les Etrangers à Bordeaux*, in-8, 1383, p. 77.
(2) *C. I. L.*, III, 5136.
(3) Mommsen, *Inscript. regni Neap.*, n° 1687,
(4) *C. I. L.*, IV, 1093.
(5) Pline, *H. N.* II, 37, 55.

« gine du nom de l'affranchi auteur de l'épitaphe précédente, il « faudrait sans doute la chercher dans ce mot *ocellus* ».

Quand au petit oiseau gravé sur la pierre entre le nom de l'affranchi et la sigle L, il n'y faut voir qu'un de ces signes séparatifs ornés qui se rencontrent çà et là dans les inscriptions de l'époque impériale. Un oiseau se voit à Lyon, entre les lettres P et C, dans l'épitaphe que s'était tracée le sévir *C. Salvius Mercurius* (1).

Vous-même avez récemment publié une inscription marquée en lettres pointillées sur une des patères d'argent du trésor de Bernay et terminée par un ornement en forme d'oiseau (2).

La question que j'ai soulevée en 1883 est de mince importance; j'ai cru toutefois devoir vous la signaler.

Agréez, etc.

P.-Ch. Robert.

(1) *Inscript. antiques de Lyon*, p. 184.
(2) *Bulletin monumental*, LI, 1885, p. 132, art. *Les inscriptions des trésors d'argenterie de Bernay et de Notre-Dame d'Alençon.*

BIBLIOGRAPHIE

Marie Tay (Mlle). — *Une commune de l'ancienne France; monographie du village de Rognes* (1). Marseille, 1885, in-8°.

On trouve dans cet ouvrage une gravure reproduisant en fac-simile l'inscription suivante (2) :

SEX·IVLIO·SE*x.f.*
VOL·VERINO*fla*
MINI·AEDILI·M*u*
NERARIO·PAT*ri*
TRIVM·DECV*rio*
NVM·CVMFIL*is*
VIVS·SIBI·FECI*t*

L'auteur indique ainsi la provenance de cette inscription (p. 6) : « Dans une de ces vieilles et modestes chapelles aimées, au milieu « d'une forêt de pins et sur les limites de la commune de Rognes on a « *retrouvé* une magnifique pierre tombale en marbre sur laquelle est « gravée une inscription, en latin très abrégé et si fruste qu'elle n'a « pu être déchiffrée qu'après un estampage ; un fragment longitudinal « manque à l'inscription ». Dans une note l'auteur ajoute : « *Nous « disons retrouvé, car la reproduction de ce texte ancien existe à Paris « et à la Bibliothèque Méjanes* ».

Cette note est absolument incompréhensible pour le lecteur. Comme on pourrait s'imaginer, en la lisant, le contraire de ce que l'auteur a voulu dire, je tiens à l'expliquer. Consulté sur cette inscription par un de mes amis de Provence, j'avais répondu que le texte n'était pas inédit. En effet, dans le manuscrit de Solier conservé à la bibliothèque Méjanes, à Aix, manuscrit qui a été écrit avant l'année 1572, on trouve ce texte à la suite d'un autre texte ainsi conçu :

IOVI O·M·
SEX·IVL*iu*S·REN
LIB·BACCHYVS

Je donne cette seconde inscription d'après la copie publiée par Rouard, en 1844 ; il l'avait prise lui-même sur le monument ; il prétend que ce cippe avait servi d'autel à la chapelle chrétienne dans laquelle il était conservé.

De ces deux textes Solier, dans son manuscrit, avait fait une seule inscription. Le nom *Sex. Julius* qui apparait sur les deux pierres me semble être l'unique motif du rapprochement opéré par Solier. Bouche (*Chorogr. et hist. de Provence*, t. I, p. 197) et Pitton (*Histoire d'Aix*, p. 635) ont copié Solier et reproduit ce texte hybride. C'est seulement en 1844 que Rouard (3) a rétabli la vérité en dédoublant l'inscription.

Solier avait dit que la pierre était *ad muros urbis*, aux remparts de la ville ; Bouche et Pitton disent qu'elle existe à Aix ; Rouard (*loc. cit.*) nous apprend que « cette double inscription, ou plutôt ces deux « inscriptions qui offrent plus d'un rapport entre elles, paraissent avoir « toujours été rapprochées l'une de l'autre comme elles le sont encore.

(1) Rognes est situé dans le département des Bouches-du-Rhône, canton de Lambesc.

(2) Le fac-simile porte par erreur AEDILE et n'indique pas les points séparatifs. Nous les avons rétablis d'après un estampage. Du temps de Solier et du temps de Rouard la dernière ligne était complète ; on y lisait en entier le mot FECIT.

(3) *Rapport sur les fouilles d'antiquités faites à Aix en 1843 et 1844*, p. 38-49.

« *Elles se trouvent aujourd'hui dans une chapelle abandonnée dite de* « *Saint-Vincent, située dans le domaine de Rians, qui appartient à* « *M. Sylvestre, au nord et à un quart de lieu de Puyricard*, hameau « qui dépend de la commune d'Aix, où la tradition a toujours placé « un temple de Jupiter, sans en indiquer la position, mais où, d'après « Pitton lui-même, on a trouvé plusieurs inscriptions en l'honneur de « ce Dieu ». Il ajoute même (p. 42) au sujet de l'inscription de Verinus: « Elle se rattache à la précédente parce qu'elle se trouve au même « endroit, *renversée et enchassée dans la chapelle Saint-Vincent où il* « *paraît qu'elle a été employée à réparer la muraille du fond* ».

Herzog a reproduit les indications données par Rouard (1).

Voilà les explications qui ont donné naissance à la note citée plus haut. On conviendra qu'une glose était nécessaire pour la comprendre. Il s'agirait maintenant de faire une enquête à Rognes et à Rians près de Puyricard, afin de découvrir à quelle époque et dans quelles circonstances les deux inscriptions ont été séparées l'une de l'autre. Le texte votif, pendant si longtemps compagnon de l'épitaphe, doit encore exister à Rians. Quand et comment l'inscription de Verinus a-t-elle été transportée à Rognes où, d'après Rouard, elle n'était pas en 1844? Le déplacement a donc eu lieu depuis 40 ans au plus. On doit facilement trouver encore des témoins ou des souvenirs de cette petite affaire qui mériterait d'être éclaircie.

Ant. Héron de Villefosse.

Em. Espérandieu. — *Epigraphie des environs du Kef*. Paris, Champion, 1885, in-8°.

Nous avons déjà eu l'occasion de rappeler dans le *Bulletin* le nom de M. Espérandieu et de louer le zèle archéologique qu'il a déployé en Tunisie. Son *Epigraphie des environs du Kef* contient la description sommaire, avec plans, des ruines par lui visitées et un certain nombre d'inscriptions, la plupart déjà connues, qu'il y a relevées. Des gravures, empruntées au *Bulletin des antiquités africaines*, reproduisent les principaux monuments qui sont encore debout dans ces ruines. Il faut savoir gré à M. Espérandieu d'avoir employé ses loisirs, en Tunisie et en France, à des recherches épigraphiques.

Otto Schuenemann.— *De cohortibus Romanorum auxiliaribus*. Hall, 1883, in-8° (dissertation inaugurale, 58 pages).

En 1869, M. Hassencamp, dans une dissertation parue à Gœttingue, étudiait une à une les cohortes auxiliaires de l'armée romaine, au temps de l'Empire, celles du moins dont les noms commençaient par les lettres de l'alphabet comprises entre A et L. M. Schuenemann a pris la succession de M. Hassencamp et la dissertation inaugurale qu'il vient de nous donner traite des cohortes auxiliaires dont les noms débutent par un M, un N, un P, un R, un S et un T; quelques-unes pourtant dont la nature est incertaine y sont omises, sans doute à dessein. L'auteur nous promet la suite pour plus tard; nous prenons note de sa promesse.

La dissertation est faite avec soin; les textes des auteurs et les inscriptions ont été compulsés consciencieusement, et les ouvrages modernes, qui contenaient quelques renseignements relatifs à la question, consultés avec profit. On trouvera donc dans cette brochure des données très utiles pour l'histoire si obscure des cohortes auxiliaires. Mais il ne faudrait pas y chercher autre chose qu'une suite de textes classés chronologiquement et sagement interprétés en deux ou trois mots. L'auteur, d'ailleurs, ne se proposait pas un autre idéal.

R. Cagnat.

(1) *Galliae Narbonensis historia; Append. epigr.* n. 363. *a*, *b*

L'épigraphie grecque et latine en Russie. — La Société archéologique de St-Pétersbourg a chargé M. B. Latychew de recueillir et de publier les inscriptions grecques et latines du sud de la Russie. Ce recueil comprendra trois volumes in-4° d'environ 30 feuilles chacun. Le 1er volume qui paraîtra vers le mois d'avril ou de mai, contient les inscriptions de Tyras, d'Olbia, de Chersonésos. Le second contiendra les inscriptions du royaume du Bosphore le troisième, les inscriptions céramiques.

M. B. Latychew, qui est chargé de cet important travail, est déjà connu comme épigraphiste. Il a publié de nombreux articles dans le bulletin de l'Ecole Française d'Athènes (*Bulletin de correspondance hellénique*) et dans les *Mittheilungen des deutschen archaeologischen Institutes in Athen*. Parmi ses livres nous citerons le plus récent : *De quelques calendriers éoliens et doriens. Recherches épigraphiques*, St-Pétersbourg, 1883, 196 p., in-8°. L'ouvrage, écrit en russe, peut néanmoins rendre de grands services aux lecteurs français, grâce aux tableaux que l'auteur y a dressés et aux nombreux textes épigraphiques qu'il a cités.

HAUSSOULLIER.

A. Allmer. — *Découverte de monuments funéraires et d'objets antiques au quartier de Trion*, 47 pages, in-8° (extr. des *Mém. de l'Acad. des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon*, cl. des lettres, t. XXIII, 1885).

Nous avons à plusieurs reprises signalé les découvertes récemment effectuées à Lyon, dans le lit du Rhône et au quartier de Trion. Ces antiquités, au sauvetage desquelles M. Dissard a attaché son nom, ont trouvé, dans M. Allmer, l'historiographe le plus digne de leur importance. Il faut lire son Rapport à l'Académie lyonnaise pour avoir une idée de la monumentale *Voie des Tombeaux* qui vient d'être mise au jour ; après cette lecture, il n'est personne qui ne s'associe à son vœu de voir « rétablir les tombeaux de ces vieux ancêtres sur quelque square de la ville, d'où leurs statues, replacées sous les élégantes édicules qui les abritaient autrefois, puissent contempler ce qu'est devenu, depuis le temps lointain où ils l'ont vu tout petit et déjà brillant, leur vieux *Lugudunum* ». Nous demandons seulement que l'architecte chargé de ce travail se contente de remettre les monuments dans l'état où ils ont été découverts, sans y ajouter aucun pastiche, pas même la restauration d'une moulure éraflée ou la réfection d'un nez de statue.

La plus intéressante des inscriptions est, sans contredit, l'épitaphe du barbaricaire syrien Constantinius Aequalis, dont nous avons précédemment reproduit le texte (*supra*, p. 107). En voici une autre qui a un prix particulier pour l'histoire de l'extension des tribus romaines aux provinciaux :

Q · CALVIO · Q · L · PAL · TVRPIONI
SEVIRO
REGILLVS · CHRESIMVS · MVRRANVS · DONATVS · CHRESTVS
LIBERTEI · EX · TESTAMENTO

A ceux qui s'étonneraient de voir un sévir lyonnais inscrit dans la Palatina, l'une des quatre tribus urbaines, alors que Lyon était notoirement de la Galéria, M. Allmer explique cette anomalie en faisant remarquer que le titulaire n'était qu'un affranchi, et que, sous la République, peut-être encore au commencement de l'Empire, l'usage était d'inscrire les gens de cette condition dans l'une des tribus urbaines.

Il faut noter aussi les curieux cognomens donnés par une épitaphe, D M || CALLISTIAE || ME || TERTINIAE PRIMI || TIVAE · MATRIS || SEVER · COBRVNVS || ET · S · A · D · D. Le monosyllabe féminin *Ma*, connu de par ailleurs, pourrait servir de pendant au masculin *Ga* donné par d'autres inscriptions.

A propos d'un fragment de petit disque de marbre sculpté sur les deux faces, M. Allmer critique, avec grande apparence de raison, le

nom d'*oscillum*, « balancier », donné à des disques qui auraient servi, suspendus au bout d'une tringle, à décorer les entre-colonnements des édifices. On a, en effet, peine à croire qu'un ornement architectural ait dû être mouvant, et à comprendre comment et pourquoi il aurait oscillé. Un ornement plat comme un disque devait au contraire être fixe et maintenu dans un plan parallèle aux lignes de l'ordonnance dont il dépendait. Il y a là un petit problème archéologique que M. Allmer a très clairement posé et qui doit être, par conséquent, bien près de sa solution.

Robert Mowat.

REVUES ET JOURNAUX PÉRIODIQUES

KORRESPONDENZBLATT der Westdeutschen Zeitschrift für Geschichte und Kunst, 1884, n° 7. — Col. 85 : autel quadrangulaire découvert à Karlsruhe et portant l'inscription, I·O·M || VEXIL || COH·I || SEQ·ET·RAVR || EQ.SVB·CVR || ANTON·NATA || L/.S·>·LEGXXII P || P·F·OB BVRG EX || PLC·V·S·L·L·M, *I(ovi) O(ptimo) M(aximo) vexil(latio) coh(ortis) i Seq(uanorum) et Raur(acorum) eq(uitatae) sub cur(a) Anton(ii) Natal[i]s c(enturionis) leg(ionis) xxii P(rimigeniae) P(iae) F(idelis) ob burg(um explic(atum) v(otum) s(olvit) l(ibens) l(aeta) m(erito)*. Ce texte est fort intéressant; M. E. Wagner pense que les mots *burgum explicatum* se rapportent à la contruction du mur d'enceinte du Schlossau reporté en avant, pour remplacer le mur primitif tombé en ruines. — Col. 86 : à Mayence, découverte d'une plaque de bronze étamée ou nickelée (?), accostée de deux ailerons ; hauteur, $0^{m}10$; épaisseur, $0^{m}003$; longueur, $0^{m}184$ (ailerons non compris); on y lit l'inscription suivante : A·DIDIVS·GALLVS || ////ABRICIVS·VEIENTO·COS || III·XV·VIR·SACRIS·FACIEND || SODALIS·AVGVSTAL·SOD·FLAVIAL || SOD·TITIALIS·ET·ATTICA EIVS || NEMETON · V · S · L·M, *A(ulus) Didius Gallus [F]abricius Veiento, co(n)s(ul) ter, quindecemvir sacris facien(dis), sodalis Augustal(is), sod(alis) Flavial(is), sod(alis) Titialis, et Attica ejus, Nemeton(ae) v(otum) s(olverunt) l(ubentes) m(erito)*. M. Jacob Keller donne la biographie du personnage consulaire mentionné dans ce texte qui parait appartenir au temps de Domitien. La déesse Nemetona était déjà connue par une inscription d'Altripp où elle est associée à Mars (Brambach, *C. I. Rh.*, 1790).

N° 8, col. 103: Lettre de M. Mommsen à l'occasion de la précédente découverte.

N° 9, col. 105 : Cippe à fronton triangulaire provenant des environs de Karlsruhe, et portant une inscription, D M || ////OGETIO || ////AIDDEI·IF || C MEDIOMATR || AN LXX F·F·C. A la 3e ligne, les deux D consécutifs sont *barrés*; à la fin de la 4e ligne, ligature de T et R. M. E. Wagner lit : *D(iis) M(anibus) .ogetio Middei f(ilio), c(ivi) Mediomatr(ico) an(norum) lxx, f(ilius) f(aciendum) c(uravit)*. Le nom du défunt me parait pouvoir être restitué, *[M]ogetio*. Col. 106 : au château de Saalburg, près de Hombourg, découverte d'un autel sur lequel on lit, I O *m* || DOLICH*eno* || T·FL·SII//// || CORNE//// || V·S·S·////. Parmi des poteries provenant du voisinage, se trouve un fragment portant l'estampille PEIATVLIVS·F ; nous croyons qu'il faut lire BELATVLLVS·F.

N° 10, col. 117 : En juin 1884, on a découvert à Trèves la moitié de droite d'une petite base de marbre blanc dont on possédait l'autre moitié depuis 1871, avec une inscription que M. Bergh avait cherché à

restituer (*Bonn. Iahrb.*), LV, p. 243); l'évènement lui donne raison en partie. Les deux fragments ayant été rapprochés l'un de l'autre,

IN H D · D ·	EO·APOLLI
N/////// RA	///O·PHOEB·
·L·I///GEN	WIV////PRI
M A N V	EX·VOTO·P·

M. Hettner en tire la lecture, *In h(onorem) d(omus) d(ivinae) [d]eo Apollin[i] Gra[nn]o Phoeb(o) L(ucius) I[n]genuviu[s] Primanu[s] ex voto p(osuit)*. Quand Orelli (n° 1442) disait, *Phoebo dedicatae inscriptiones omnes spuriae sunt*, il avait raison pour son temps ; aujourd'hui, il serait obligé d'atténuer son assertion.

N° 11, col. 130: Découverte d'un fragment d'inscription à Karlsruhe, || /////// || AI///// IIONII·D || ONENSIS·OBIT·MORTE || SVA· CAP///ADOCIA·N || NORVM· Ɔ//// <XVET·NERTO || ///// Col. 131 : Commentaire d'une double inscription de Strasbourg, par M. Mommsen:

////////ERIVS	IAIENI L///
BABVLEIVS·	IVS·BABVL///
GARRVLVS·	BROGVS ///
TIBRI·OFENT·	MATERI·PVPA///
MEDOLEANIO	ET SORORI·PRI///
MIL·LEG·II·> ·	CA·TIBERIVS·
SCAEVAE·PETR·	BABVLEIVS.ALBANVS
ANO·XXV·	LIB·ERES·EX·TEST·
S//IP·XXII·	FACI·QVRA
H · S · E	

[*Tib*]*erius Babuleius Garrulus Tibri Ofent(ina) Medoleanio mil(es) leg(ionis) ii, (centuria) Scaevae Petr(oni), an(n)o(rum) [x]xxv, s[t]ip(endiorum) xxii, h(ic) s(itus) e(st). Tateni (?) L[uc]ius Babul[eius] Brogus. Materi Pupa et sorori Pri[s]ca. Tiberius Babuleius Albanus lib(ertus) (h)eres ex test(amento) faci(undum) qura(vit)*.

Col. 137: Inscription retirée du Rhin, à Mayence, et ayant probablement figuré dans la construction de l'ancien pont romain, LEG· XIIII· || G·M·V· | ·>·C·VELSI·SECV, *leg(io) decima quarta G(emina) M(artia) V(ictrix) c(enturia) C. Velsi(i) Secu(ndi)*.

Robert Mowat.

ACADÉMIES ET CORPS SAVANTS

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES. — *Séance du 19 juin 1885.* — L'Académie décerne le prix Jean Reynaud à M. Aymonier, pour ses voyages d'exploration scientifique et ses découvertes archéologiques dans l'Indo-Chine. Le prix Stanislas Julien est décerné à M. Léon de Rosny pour son *Histoire des dynasties divines*. Le prix ordinaire sur les traductions qui ont été faites au moyen-âge d'ouvrages philosophiques ou scientifiques, du grec, de l'arabe et du latin en hébreu, est décerné à M. Moritz Steinschneider, à Berlin.

26 juin. — M. Renan communique une lettre de M. de Lostalot,

vice-consul de France à Djeddah, qui est débarqué à Marseille le 16 juin, rapportant les objets recueillis par Ch. Huber, le courageux missionnaire archéologue assassiné par les Arabes, le 29 juillet 1884. Parmi ces objets se trouve la stèle araméenne, aujourd'hui célèbre, de Teima. C'est, dit M. Renan, un acte d'éclectisme religieux, une sorte de concordat, par lequel un individu étranger à la tribu des Teimites élève la prétention que le culte qu'il rendra à son dieu particulier soit agréable aux dieux des Teimites et que ceux-ci le protègent. Une part sur ce qu'on peut appeler le budjet des cultes de la tribu de Teima, consistant en 29 palmiers est prélevée au profit du dieu nouveau. La stèle de Teima peut être rapportée au Ve siècle avant notre ère.

3 juillet. — M. de Lostalot présente la stèle de Teima, dont M. Renan a entretenu l'Académie à la dernière séance, et fait l'historique des circonstances émouvantes dans lesquelles elle a été découverte par l'infortuné Ch. Huber, puis retrouvée grâce au dévouement d'un cheik séjournant à la Mecque. M. Al. Bertrand communique des remarques de M. Aug. Nicaise sur des objets gaulois trouvés dans le cimetière de Courtisols, commune de Marson (Marne); il en résulte que le *torques* ne s'est que très rarement rencontré dans des sépultures où avaient été déposées des armes, épées, poignards ou lances. M. Ch. Robert attire l'attention de l'Académie sur la nécessité de prendre des mesures pour protéger les inscriptions antiques en Afrique. Une loi dûe à l'initiative de M. Antonin Proust, vient d'être votée par la Chambre des Députés; elle assurera désormais en Algérie et en Tunisie la conservation des édifices antiques et des mosquées *classés comme monuments historiques*. C'est un grand pas de fait, mais on peut regretter que la loi ne soit pas intervenue plus tôt, car un monument compris dans la liste qui vient d'être publiée, l'Arc de Bulla Regia a déjà disparu comme la colonne de Feriana. Mais tout est encore à faire pour les inscriptions, dont il n'est pas même dit un mot dans la loi précitée, bien qu'elles forment la véritable richesse archéologique de notre terre d'Afrique; c'est par elles, en effet, que nous pénétrons dans l'histoire administrative et militaire d'une des plus importantes parties du monde romain, et que nos savants reconstituent les routes anciennes, les limites des provinces et celles du territoire de chaque cité; c'est par elles que nous retrouvons des ethniques et des noms d'hommes qui ont pour la linguistique un intérêt capital. Or les nombreuses inscriptions éparses sur la terre d'Afrique ne sont pas classées comme monuments historiques et peut-être eût-il fallu que la destruction de toute *pierre écrite*, fût en principe punie en vertu des articles du code pénal qui visent la destruction et la dégradation des monuments publics. « La constatation du délit pourrait être confiée à tout fonctionnaire, à tout agent de la force publique ». M. de Villefosse lit une notice sur les fouilles exécutées à Sbéitla (Tunisie), l'ancienne Sufetula, par M. le lieutenant Marius Boyé. Ces fouilles, commencées en août 1883, ont duré près d'un an et sont loin d'avoir épuisé le vaste champ des ruines de Sbéitla. Parmi les textes recueillis, M. de Villefosse signale et commente une dédicace à Aurélien, où le texte primitif, *Victoriae... L. Domiti Aurelliani*, a été modifié, après la mort du prince, au moyen d'un grattage; aux noms *L. Domiti* le mot *Divi* a été substitué. Un piédestal porte le nom de Macrobe, proconsul d'Afrique en 409-410.

10 juillet. — M. Perrot communique un rapport de M. Foucart sur les fouilles dirigées par M. Holleaux à Karditza (*Acraephiae*), en Béotie; l'emplacement du temple d'Apollon Ptoos est définitivement fixé. M. Dieulafoy rend compte des fouilles exécutées cette année à Suse, en Perse.

17 juillet. — M. L. Heuzey communique, de la part de MM. Gazan et Mougins de Roquefort, l'estampage d'un fragment d'inscription trouvé à Antibes en 1883, et publié dans le *Congrès archéologique de France*, t. L, 1850. Il le restitue et le lit de la manière suivante : [*Iulia*] C F CARINA || [*flam*]INICA SACER || [*dos qu*]AE THVCOLIS || [*test*]AMENTO·F·I. Le mot *thucolis*, en grec Θουκολίς pour Θεοκολίς, comme Θουκυδίδης pour Θεοκυδίδης, est la forme féminine de Θεοκόλος, qui était le titre d'une fonction sacerdotale. A l'époque romaine,

on avait traduit officiellement le titre grec par l'appellation latine *flaminica sacerdos*, mais les Antipolitains conservaient dans l'usage le vieux terme héllenique. M. Casati complète ses précédentes communications sur la numismatique étrusque; il pose en principe que le système monétaire des Etrusques était homogène et a servi de modèle à celui des Romains. L'unité monétaire étrusque est l'as libral. La monnaie d'argent étrusque consiste en deniers marqués du chiffre X (10 as), en demi-deniers marqués V et correspondant aux quinaires romains, en quarts de denier marqués 2 1/2 en chiffres étrusques et correspondant au sesterce romain. On rencontre encore le double denier marqué XX. Des monnaies d'or portent également la marque de leur valeur dans le chiffre X et valent 10 deniers. Les monnaies d'or et d'argent présentent un caractère archaïque absolument spécial et unique, le revers lisse.

24 juillet. — M. d'Arbois de Jubainville envoie l'estampage d'une inscription trouvée aux Poussots, près Dijon et appartenant à M. E. de Torcy.

MANDVBLI
D DOVSONI · FIL M
ET SVARICA VXS

L'inscription est gravée au-dessus d'une niche où se voient deux têtes, l'une de femme, à gauche, l'autre d'homme, à droite. M. Maspéro rend compte des fouilles exécutées cette année en Egypte, à Louqsor, à Karnak, à En-Nabirèh (*Naucratis*).

31 juillet. — M. Deloche rend compte de l'état des travaux de dégagement des *Arènes* de Paris. M. Le Blant lit un mémoire intitulé: *le Christianisme aux yeux des Païens*. M. S. Reinach communique une note sur *Quatre villes nouvelles en Tunisie, Uccula, Thibar, Thimbure* et *municipium Septimium liberum Aulodes*.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE. — *Séance du 3 juin 1885.* — M. de Villefosse présente deux bronzes antiques acquis par le musée du Louvre à la vente de la collection Gréau; l'un est un vase en forme de tête de femme avec le mot étrusque *SuΘina* gravé sur le front; l'autre est une applique de vase représentant un Silène barbu, agenouillé, portant une amphore sur l'épaule.

10 juin. — M. Prost communique l'empreinte d'une pierre gravée sur laquelle on voit un aigle éployé; au-dessus une tête imberbe radiée, à droite; de chaque côté, une hampe d'enseigne militaire surmontée d'une Victoire tenant une couronne, à l'exergue les lettres CDV ou COV. Le sujet parait se rapporter à une apothéose impériale. M. Voulot présente le moulage d'une stèle trouvée à Gran (Vosges), représentant un personnage imberbe, de face, debout, vêtu d'une tunique longue, la main droite armée d'une hache; sous ses pieds, un chien.

17 juin. — M. de Villefosse lit un travail du P. Camille de la Croix intitulé « Troisième note sur de nouvelles inscriptions franques trouvées à Antigny (Vienne) ». M. Germain Bapst annonce que des fouilles viennent d'être exécutées à Van (Arménie) et qu'on y a trouvé des monuments de l'art chaldéo-assyrien dont le travail rappelle celui du siège de bronze de même provenance acquis par M. le mis de Vogüé.

24 juin. — M. d'Arbois de Jubainville lit un travail intitulé « Lugus, Lugoves; le Mercure gaulois ». M. Flouest lit au nom de M. le Ct de la Noé, un mémoire sur *l'Oppidum gaulois en général*. M. l'abbé Beurlier communique de la part de M. l'abbé Batiffol, les dessins de deux objets d'art grec vus par lui à Apollonie d'Epire; l'un, un Satyre de bronze de même style que celui de Dodone découvert par M. Carapanos; l'autre, une tête de femme voilée, terre cuite analogue aux figurines tarentines signalées par F. Lenormant. M. de Villefosse communique de la part de M. Albert Babeau, de Troyes, la copie d'une inscription qui aurait été relevée, en 1631, par le chanoine Bonhomme, mais qui lui parait controuvée NVM AVG || MART || ERIGI IA IO || IN HONOR || TRAE CASS || SEQVANOR.

1er juillet. — M. Maxe-Werly présente le dessin d'une roulette en bronze conservée au Musée de Rouen; sur la tranche on voit des

ornements gravés ou destinés à être reproduits en relief sur la terre molle des poteries auxquelles la molette était appliquée. Cet objet est comparable à celui que le même archéologue avait signalé dans la séance du 14 janvier précédent. M. Gaidoz lit un extrait d'un mémoire sur les symboles de la *roue* et de la *croix* dans la numismatique gauloise.

8 juillet. — M. Al. Bertrand communique les photographies d'une tête de marbre blanc qu'il a reçues de M. Nicaise. M. Flouest présente des dessins coloriés d'objets antiques retirés d'un tumulus de la forêt de Champberceau (Haute-Marne), notamment une feuille mince et flexible de bronze façonnée en ceinture. M. l'abbé Thédenat fait circuler les moulages de deux masques coulés sur le visage de deux enfants défunts, et provenant de sépultures romaines à Paris et à Lyon.

15 juillet. — M. l'abbé Beurlier présente la photographie d'un taureau de bronze trouvé à Dodone et appartenant à la collection de M. Troienski; cette œuvre d'art est d'un style original. Il fait également circuler une drachme inédite d'Apollonie d'Epire; au droit: ΑΓΩΝΙΠΠΟΥ, tête d'Apollon lauré, à gauche; derrière la tête, un flambeau non allumé, le tout dans un grènetis; au revers: Α—Π—Ο—Λ, légende rectiligne dont les lettres alternent avec trois figures de Nymphes dansantes devant un brasier: à l'exergue, en trois lignes, ΠΡΕΣΒΥΛΟΣ || ΤΙΜΟΞΕΝ || ΟΥ, les sigma et les omicron des deux premières lignes sont carrés, le tout dans un grènetis. Cette drachme est destinée au Cabinet des Médailles.

22 juillet. — M. Collignon communique la photographie d'une sculpture trouvée près de Gondrecourt, et représentant une divinité gauloise assise. M. l'abbé Thédenat fait circuler l'estampage d'une coupe de marbre trouvée près de Cherchell; on y voit deux personnages se tenant par une main et faisant de l'autre le geste de l'*Orant*.

29 juillet. — M. Flouest présente des photographies envoyées par M. Eysserie et représentant un Mercure en bronze et une statue en marbre, mutilée, de l'époque romaine, provenant du département des Basses-Alpes.

Robert Mowat.

CHRONIQUE

Le palais de Tibère à Capri.— On a annoncé, il y a quelques temps, qu'on avait découvert à Capri les restes de l'ancien palais de Tibère. Nous recevons aujourd'hui de M. Ruggiero, directeur des fouilles archéologiques pour le district de Naples, une communication intéressante sur les circonstances et l'importance précise de cette découverte.

La découverte a eu lieu dans une commune appelée Fragora, où l'on croit qu'était bâtie une des 12 villas de Tibère, mentionnées dans les *Annales* de Tacite, et dont un archéologue, Hordruva, qui fouilla à Capri, en 1700, fait mention explicite.

Un paysan, en creusant un fossé pour l'irrigation de ses terres, mit au jour plusieurs chambres construites à mi-côte d'une colline. Ces chambres sont placées sur le même plan; un large couloir voûté les sépare des terres de la colline et les protège ainsi contre l'humidité. La contruction est en pierres et en briques de l'époque impériale. Les murs ont jusqu'à 2 mètres de hauteur; ils sont crépis et recouverts d'un enduit coloré en fort mauvais état. On a trouvé des pavés en mosaïque blanche; l'un d'eux en marbre colorié, mesure $4^{m}60$ sur $4^{m}20$. Il sera très vraisemblablement acheté par le gouvernement et placé dans le musée des antiquités à Naples.

Dans un côté d'une chambre, qui n'a point été encore déblayée et qui a la forme d'une abside, on a découvert des fragments de marbre blanc, de corniches, quelques tuiles portant la marque TONNEI DE FIGLINIS VICCANIS. Dans les archives de la direction des fouilles du district de Naples, M. Ruggiero a constaté qu'en octobre 1831, il fut trouvé dans ce même endroit environ 100 kilog. de tuyaux de

plomb, ce qui confirmerait la thèse que les constructions de Fragora sont des thermes. L'ingénieur architecte que la direction des fouilles a envoyé à Capri pour diriger les fouilles continue les travaux.

L'Académie des Beaux-Arts a reçu, dans sa séance du 9 mai, la photographie d'un objet en terre cuite découvert par le P. Delattre, à Carthage. C'est la représentation d'un instrument de musique qui semble être un orgue ayant servi de jouet à un enfant.

(*Le Temps*, n° du 11 mai 1885).

Un cachet d'oculiste romain passé pour une relique de St-Thomas Becket. — Nous extrayons du journal « The Times » deux paragraphes relatifs à une découverte archéologique combinée avec des détails d'autant plus singuliers que les informateurs anonymes de ce journal, ne paraissent point se douter qu'ils étaient tenus à donner certains éclaircissements nécessaires. Voici le premier paragraphe dans le *Times* du 25 août 1885.

« *La pierre de Becket* (*Becket-Stone*). — La *Kentish Gazette* rapporte « que l'un des chanoines honoraires de la cathédrale de Canterbury a « reçu d'une personne à la cour papale l'importante lettre qui suit: « Depuis quelque temps j'avais l'intention de vous écrire que j'ai enfin « découvert la pierre de Canterbury (cherchée à Rome par le doyen « Stanley) dont vous avez eu la bonté de m'envoyer les dimensions. « Je l'ai trouvée avec nombre de reliques, dans la sacristie d'une église « de Sienne, pendant mon voyage de Rome à Lucerne, il y a un mois. « La pierre elle-même est de couleur brunâtre, en carré de 1 1/3 pouce « de côté, probablement un morceau peut en avoir été autrefois « retranché et emporté à titre de relique. Les tranches portent « une inscription incisée dont je vous envoie un frottis; je serais charmé « que vous puissiez jeter quelque lumière sur le sujet auquel elle se « rapporte. La pierre est percée d'un petit trou, au travers duquel est « passé un morceau étroit de parchemin écrit que l'archiviste des papiers « d'Etat à Sienne a eu quelque difficulté à déchiffrer, mais qu'il a « déclaré être en caractères du 12° siècle, *de lapide super quem sanguis « beati Thomae Cantuariensis effusus est* (détaché de la pierre sur « laquelle a été répandu le sang du bienheureux Thomas de Canterbury). « N'étant pas moi-même archéologue, je n'ai pu déchiffrer l'inscription « gravée ».

Voici maintenant le second paragraphe, dans le *Times* du 27 août 1885:

« *La soi-disant pierre de Becket.* — Nous recevons du Magdalen « College, à Oxford, une lettre signée J. O. W. Le petit morceau de « la pierre mentionnée dans le *Times* du 25 courant et décrite comme « étant la pierre de Canterbury cherchée à Rome par le doyen Stanley, « mais retrouvée dans la sacristie d'une église de Sienne, est en réalité « un cachet de médecin, avec inscriptions gravées en caractères « rétrogrades sur les quatre tranches, de manière à n'être lues qu'après « avoir été retournées soit par impression sur de la cire ou une autre « substance molle, soit après avoir été noircies d'encre dans le creux « des lettres et apposées sur une feuille de papier. Les inscriptions « retournées de la sorte se lisent:

SEVERIS EFAII ANICETVM Ψ
STACTCJA·R
SEVERIS EA
D·MARCI SPODIACM

« Les lettres sont en belles capitales romaines.

« A la première et à la troisième tranches, le T et le E sont conjoints « sur un jambage vertical qui leur est commun ».

Laissant à qui de droit le soin d'expliquer les rapports de Thomas Becket avec un cachet d'oculiste romain, je me borne à suppléer en quelques points à l'inexpérience manifeste du transcripteur, en conjecturant qu'il faut lire:

SEVERI SEFANI ANICETVM ☙ (palme ou feuille de lierre au lieu de l'*upsilon*).
STACT CLAR
SEVERI SE A
D·MARCI SPODIACVM (ligature de V et M).

Severi(i) Stefani anicetum.
Stact(um) [ad] clar(itudinem).
Severi(i) Ste[f]a[ni].....
D(ecimi) Marci(i), ou *D(ecimii) Marci, spodiacum.*

Le *spodiacum* est le nom d'un collyre donné pour la première fois par l'épigraphie oculistique. Paul d'Egine parle d'un σποδιακὸν κολλύριον; voir aussi Pline, *Hist. Nat.*, XXXIV, 33 et 34.

R. Mowat.

Vente des bronzes antiques de la collection Julien Gréau. — La vente aux enchères publiques, a eu lieu à Paris, hôtel Drouot, du 1er au 9 juin 1885, nous relevons ici, d'après le numérotage du catalogue (1) de vente, les objets qui portent des inscriptions.

N° 33. — Casserole étamée à manche plat. Sur la face externe on a gravé, dans le goût de la Renaissance, un masque dont la barbe, transformée en feuillage, se développe en rinceaux sur la panse. Dessous, quelques cercles en relief. Sur le manche, un poinçon fruste avec nom de fabricant, APOLLODORI (?); hauteur, 0m075, diamètre, 0m125. Adjugé 52 francs.

Nous avons reconnu cet objet pour avoir appartenu à l'ancienne collection Charvet, décrit sous le n° 38 de notre liste de *Marques de bronziers*, (*Bull. Epigr.*, t. III, 1883, p. 274). Au lieu du nom douteux *Apollodori*, nous avons très nettement épelé toutes les lettres de COMMODVS.

N° 48. — Base de statuette, portant sur l'une de ses faces latérales l'inscription suivante, voir la vignette p. 15 du *Catalogue*.

APOLLINI
GRANN
CL·PATERNX
EX·IMPERIO

Trouvée dans le Rhin, à Arnheim, publiée dans l'*Arch. Zeitung*, de Berlin, 1870, p. 205, et dans les *Bonner Jahrbücher*, LVII, p. 199, où l'objet a été pris pour une boîte; hauteur, 0m051; longueur, 0m10; largeur, 0m062. Adjugé à 450 francs.

J'ajoute quelques indications à celles qui précèdent. L'objet, acquis en principe, par M. Garthe, de Cologne, est ensuite passé dans la collection Charvet, et finalement dans celle de M. J. Gréau. La dernière lettre de la 3e ligne a un faux air de X; il faut la prendre en réalité pour un A, sans traverse, dont les bras se prolongent au-dessus du sommet, et lire, en conséquence: *Apollini Grann(o), Cl(audia) Paterna, ex imperio*. C'est un ex-voto consacré par une femme pour sa guérison, au dieu médical Apollon Grannus.

N° 275. — Cuillère en *argent* (2). Dans la coque, l'inscription POTENS VIVAS, gravée au trait entre deux feuilles pointillées; longueur, 0m 14, vignette, p. 59. Adjugé à M. Dutuit, 240 francs.

N° 295. — Casserole trouvée à Langres. Un cordonnet et une frise de denticules gravés bordent le tour extérieur de l'orifice. Sur le manche, un trou de suspension en forme de trèfle et l'estampille du fabricant ANTHVS F (3). Superbe patine vert-pâle; diamètre, 0m135. Adjugé à 150 francs.

Voir cet objet décrit dans nos *Marques de bronziers*, n° 29 (*Bull. Epigr.*, III, 1883, p. 272).

N° 324. — Sceau en forme de tablette rectangulaire munie d'une

(1) *Collection J. Gréau. — Catalogue des bronzes antiques et des objets d'art du Moyen-âge et de la Renaissance*, décrits par W. Frœhner, Paris, 1885, in-4 de 281 pages, y compris l'*Appendice* (objets érotiques), orné de 47 planches et de nombreuses figures intercalées dans le texte; prix: 50 francs.

(2) Je n'indique la nature de la substance que quand elle est autre que le bronze.

(3) C'est le même objet décrit dans le *Catalogue de la collection Julien Gréau (série des métaux) exposée au Musée des Arts décoratifs*, 1881, p. 41, n° 606, avec la lecture ANTHVS, sans F.

poignée. Lettres en relief et à rebours; hauteur, $0^{m}023$; long., $0^{m}04$. Adjugé 71 francs.

S E C V N D I
IMP · DOMIT
A V G ▾ S E R

Les épigraphistes n'admettront pas d'emblée la rédaction de cette inscription.

N° 373. — Vase à panse oviforme, avec son couvercle. Il est orné d'un bas-relief disposé en deux frises, et d'inscriptions latines gravées à la pointe. Registre supérieur; combat de deux gladiateurs; le vainqueur, AVDAX, tenant un poignard dans la main droite, cherche à arracher le casque du vaincu, HEROS, qui est tombé à genoux. A la gauche du groupe, un homme en costume d'esclave, évidemment un des appariteurs de l'arène, intervient en touchant avec une gaule flexible la tête d'Audax. Du côté opposé, deux autres esclaves de l'arène, également en tunique courte, portent sur leurs épaules une pancarte avec l'inscription PERSEVERATE, *continuez*. Plus loin, une seconde paire de gladiateurs est aux prises: DADVS, le *secutor*, qui semble victorieux, et ATTIOLVS, le rétiaire, dont le casque est tombé à terre. Ce dernier est armé d'un trident et d'un réseau. Un Terme palestrique barbu et un orgue hydraulique avec deux musiciens sont placés à gauche et à droite du groupe. Registre inférieur: panthère à droite poursuivant une antilope (?), et lion affrontant un sanglier. Trouvé à Reims. Le pied du vase et son couvercle sont en argent; les figurines sont plaquées d'argent; hauteur, $0^{m}086$. Socle en jaune de Sienne. Vignettes, p. 78. Adjugé à M. Dutuit, 3,300 francs.

Sur le vu de l'objet, en original, au lieu du nom inconnu et, du reste, mal lu DADVS, j'ai déchiffré, avec certitude, DATIVS, lui-même pour *Dati(v)us*, nom peu rare. On peut songer aussi au nom des Δάτιοι, peuple aquitain mentionné par Ptolémée.

N° 375. — Une paire de coupes d'argent, à bords droits et moulurés, sous le pied de l'une d'elles on lit le graffito *FEVS*, en lettres cursives. Trouvées à Langres; hauteur, $0^{m}041$; diamètre, $0^{m}093$. Adjugé 145 francs.

N° 391. — Grand vase en forme de tête de femme, du plus beau style étrusque et d'une fraîcheur de conservation incomparable; pendants d'oreilles figurant des grappes de raisin, collier en torsade, cheveux entourés d'un cordonnet; sur le front, le mot étrusque ANIΘVM, (lire *suthina*), rétrograde, gravé à la pointe. Au sommet, un petit couvercle à charnière. Patine bleue; hauteur, $0^{m}155$; planche phototypique X. Adjugé au musée du Louvre, 2,900 francs.

N° 402. — Strigile à manche simple, le dos orné d'une feuille lancéolée en relief. A la naissance du manche, deux estampilles en relief, à savoir, le nom du fabricant PHILA et R G, et une marque quadrangulaire effacée; longueur, $0^{m}23$. Vendue avec une autre strigile n° 401, portant pour marque un Mercure debout. Ensemble, 12 fr.

Nous avons acquis ces deux objets et nous devons déclarer qu'il nous est impossible de déchiffrer l'inscription signalée dans le *Catalogue*, tellement elle est fruste.

N° 403. — Autre strigile de même forme que la précédente; deux estampilles en relief, l'une donnant le nom du bronzier, PHILARG(*yri*), l'autre un petit masque de femme à droite; longueur, $0^{m}21$. Adjugé 20 francs.

N° 560. — Bague avec chaton façonné en croissant et portant l'inscription VIVAS rétrograde, en creux; diamètre, $0^{m}21$.

Cette bague a été vendue avec le n° 559, bague étrusque ornée de 4 spirales, et le n° 561, bague avec intaille sur cornaline, représentant un coq sur un modius, une balance, un épi de blé. Adjugé ensemble, 42 francs.

N° 580. — Miroir étrusque orné d'un bas relief. Au centre, Prométhée assis sur un rocher du mont Caucase, tête et poitrine vues de face, les bras étendus. Sa barbe est taillée en forme de coin, sa tête couronnée d'olivier, les hanches ceintes d'une draperie. Devant le rocher un aigle blessé ; au-dessus de la tête de Prométhée, les entraves de fer qui viennent d'être brisées. Entre les entraves son nom, *Prumathe*, formé de lettres rétrogrades en relief, disposées suivant une ligne coudée dont l'angle contient deux étoiles à 4 rayons.

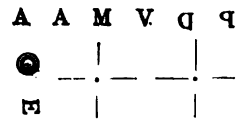

De chaque côté de Prométhée, un éphèbe debout le prend par le bras pour le soulever de son siége. Celui de gauche, Hercule καλλίνικος, porte sa chlamyde en écharpe sur le bras gauche ; près de lui, sur le champ son arc et sa massue. Au-dessus de sa tête son nom gravé en creux de gauche à droite <ALANI<E. L'autre est Castor, dont le nom est gravé de droite à gauche au-dessus de sa tête, ꟻVTZAƆ. Chacun d'eux tient un petit anneau entre le pouce et l'index de la main droite levée. Bordure formée d'une branche de laurier; diamètre, $0^{m}17$; planche phototypique XI. Provient des anciennes collections du prince de Canino et de M. Hope. Publié par Raoul Rochette; *Mémoire sur Atlas*, p. 59; Micali, *Storia degli antichi popoli italiani*, III, p. 78, pl. 50, n. 1 ; O. Iahn, *Arch. Beitraege*, p. 232; Gerhard, *Miroirs étrusques*, III, p. 131, pl. 128, et d'après lui, Benndorf, *Vorlegeblætter*, sér. D, pl. X. Adjugé 5.500 francs.

N° 611. — Boîte à miroir trouvée à Avignon. Dans le cercle est enchâssé l'avers d'une monnaie de grand bronze de Néron, tête laurée, IMP NERO CAESAR AVG P MAX TR P P P; sur le dessous de la boîte, le revers de la même monnaie, Rome nicéphore assise à gauche sur un monceau d'armes; exergue, ROMA; dans le champ, S C. A l'intérieur, deux miroirs argentés, d'une conservation parfaite; diamètre, $0^{m}084$. Adjugé, 500 francs.

N° 626. — Grande amphore privée de ses anses et de sa partie inférieure. Autour du col une inscription en lettres pointillées hautes de 24 à 28 millimètres. OSSA M POBLICI M F ROMANI VIXIT ANO X, ligatures de MA dans *Romani*, et de AN dans *ano*. Trouvée aux environs de Brindes (1); hauteur, $0^{m}34$; vignettes, p. 128. Adjugé 125 francs.

N° 732. — Balle de fronde en plomb trouvée à Tyr. Légende en relief, ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ. Longueur, $0^{m}035$. Vendue avec une autre balle sans légende, n° 733. Ensemble, 19 francs.

N° 761. — Hache en fer portant sur le talon trois lettres rétrogrades en relief, Q C G; longueur, $0^{m}16$. Vendue avec une petite enclume portative, n° 762, et une collection d'outils, n° 763. Ensemble, 22 fr.

N° 1351. — Vase en terre cuite à vernis rouge-orange, orné d'un médaillon à sujet érotique avec la légende, TV SOLA NICA. Goulot et revers brisés. Ce vase a été trouvé à Xanten, hors de la porte de Cléves, et publié par Fiedler, *Erotische Bildwerke*, pl. V; haut., $0^{m}145$. Adjugé 330 francs.

Paris, le 31 août 1885.

Robert MOWAT.

Achevé d'imprimer le 15 octobre 1885.

(1) C'est le même objet décrit dans le *Catalogue de la collection Julien Gréau exposée au musée des Arts décoratifs*, 1881, p. 40. n. 574, comme ayant été trouvé à Pompéi.

L'Imprimeur-Gérant, E.-J. SAVIGNE.

BVLLETIN

ÉPIGRAPHIQVE

DIRIGÉ PAR

ROBERT MOWAT

5e année, N° 5 — Septembre-Octobre 1885

LA *DOMUS DIVINA* ET LES *DIVI*

LEUR ORIGINE (1)

Dans un paragraphe, qui a probablement passé inaperçu (2), j'ai conjecturé que la locution *domus divina* pouvait, à l'origine, n'avoir été autre chose qu'une tournure équivalente de *domus Divi*, la Maison du Divin, à savoir Jules César. Je me fondais sur un fait attesté par Suétone, *Aug*. 52, à savoir qu'Auguste ne consentit jamais à ce que les honneurs divins lui fussent rendus, au moins à Rome, et qu'il ne le permit dans les provinces qu'autant que le nom de Rome serait associé au sien, ROMAE ET AVGVSTO; j'en ai conclu que l'épithète *divina*, dans la locution en question, ne le visait point personnellement et qu'il fallait, par conséquent, en faire remonter l'origine à l'apothéose de César, le fondateur de la Maison impériale.

Cette proposition, plus importante que ne le fait supposer son simple énoncé, demande à être développée, car elle ne tend à rien moins qu'à mettre en rapport direct de cause à effet l'institution même des *Divi* impériaux avec les formules *in honorem domus divinae*, et *pro salute domus divinae* qu'on rencontre si souvent sur les monuments épigraphiques, mais dont l'origine était restée obscure jusqu'à présent.

(1) La première partie de ce mémoire a été lue à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dans la séance du 29 mai 1885.
(2) *Bull. épigr.* t. IV, 1884, p. 252.

Grammaticalement, mon interprétation ne souffre aucune difficulté, car on sait que le latin aime à substituer, à un substantif faisant fonction de déterminant, l'adjectif qui en est dérivé, *tempora Neroniana* pour *Neronis, horrea Galbiana* pour *Galbae, horti Sallustiani* pour *Sallustii, filius herilis* pour *heri, tribunus militaris* pour *militum, numinibus augustis* pour *Augustorum*, etc. Donc *domus divina* pour *domus Divi, domus* ayant ici le sens de « descendance », comme dans *domus Assaraci*, « la race d'Assaracus », (Virg. *Aen.* I, v. 284). On comprend très bien que, dans le plaisant récit que Phèdre a fait du musicien Princeps prenant pour lui les applaudissements adressés au Prince, *superbiens honore divinae domus* (1), la famille d'Auguste soit représentée comme la descendance du divin Jules; sous le règne de Caligula ou celui de Claude, à l'époque où le poète racontait cette anecdote survenue pendant sa jeunesse, le souvenir du fondateur de la dynastie des Césars était présent à l'esprit de tous; on doit même admettre qu'il l'était encore au temps de Néron. En ce dernier s'éteignit la race (2); il semblerait donc que dès lors la locution *domus divina* n'avait plus de raison d'être, au moins avec l'acception que je lui ai attribuée. Mais la solution de continuité n'est qu'apparente; les apothéoses consécutives de César et d'Auguste, puis celles de Drusille, de Livie, de Claude, de Poppée, constituaient une tradition qui devait survivre à la race du fondateur. Cette tradition, interrompue pendant les guerres civiles qui précédèrent l'avènement des Flaviens, fut renouée par Vespasien en faveur de Claude, son bienfaiteur, dont Néron avait voulu faire révoquer l'apothéose. La restauration du culte de Claude, qui lui-même avait rétabli celui de Livie, son aïeule, supprimé par Tibère, fournit à Vespasien un prétexte plausible pour faire décerner le titre d'Augusta et les honneurs divins à Flavia Domitilla, sa femme (3), bien qu'elle fût morte avant son avénement à l'Empire; il préparait ainsi d'avance sa propre apothéose et assurait à l'autorité impériale, passée dans la *gens* Flavia, le prestige qu'elle avait eu dans la

(1) Phèdre, *Fab.* l. 5, v. 38

(2) Aur. Victor, *Caes.* V. — Suétone, *Galb.* I, II.

(3) Suivant l'opinion courante, l'apothéose de Domitilla fut décrétée par Vespasien; cependant j'incline plutôt à penser qu'elle est dûe à Titus, leur fils; celà me paraît prouvé par deux médailles de ce prince, l'une portant les légendes DIVVS AVGVSTVS VESPASIANVS — DIVA DOMITILLA AVGVSTA, l'autre, de l'an 80, portant DOMITILLAE IMP·CAES·AVG·S·P·Q·R — IMP·T·CAES·DIVI·VESP·F·AVG·P·M·TR·P·P·P·COS·VIII·S C· (Cohen, *Descr. des monn. imp.* t. I, 2e éd., 1880, p. 427 et 428).

descendance du divin Jules. Ce qui n'avait été qu'un usage devint dès lors une sorte d'institution plus politique encore que religieuse, destinée à demeurer la prérogative des empereurs, jusqu'à Honorius, le dernier des *Divi* connus. Tout empereur régnant était de son vivant un Auguste, et à ce titre sa famille était une *domus augusta* ; mais, en même temps, il était virtuellement un futur *Divus*, un *Divus* désigné, sauf les cas particuliers d'empêchement ultérieur qui ne portaient nullement atteinte au principe même de l'institution. La famille de l'empereur participait en conséquence à cette quasi-divinisation, sorte d'honorariat suprême conféré à ses prédécesseurs et l'attendant à son tour, comme un dernier degré de *cursus honorum*. C'est à quoi Vespasien faisait allusion lorsque, pendant sa dernière maladie, il disait : hélas ! je sens que je deviens dieu (1). Semblablement Septime Sévère prit pour un présage de mort le salut que lui adressa un de ses soldats : illustre vainqueur, sois désormais un dieu (2).

Ajoutez à cela que l'emploi réitéré, dans les actes publics, de formules généalogiques telles que *Ti. Caesar*, *Divi Augusti filius*, *Divi Julii nepos*, *Augustus*, ou *Nero Claudius*, *Divi Claudii filius*, *Germanici Caesaris nepos*, *Ti. Caesaris Augusti pronepos*, *Divi Augusti abnepos*, *Caesar Augustus Germanicus*, etc., devait aboutir de bonne heure à faire concevoir la famille impériale comme une race issue des *Divi* qu'elle comptait parmi ses ascendants naturels ou adoptifs; d'où *domus divina*. Il n'y a donc nullement lieu d'être surpris de rencontrer cette locution sur un monument dont l'âge remonte avec certitude au milieu du premier siècle. Je veux parler de l'inscription de Chichester qui porte le n° 11 dans le tome VII du *Corpus* ; jusqu'à présent c'est le plus ancien témoin épigraphique de la locution dont il s'agit. Je la reproduis avec les suppléments restitués par M. Hübner.

*n*EPTVNO · ET · MINERVAE
TEMPLVM
*pr*O · SALVTE · DO*mus* · DIVINAE
*ex*AVCTORITATE · *ti* · CLAVDI
*co*GIDVBNI · R · LE[GA]*ti* AVG · IN · BRIT
*colle*GIVM · FABROR · [ET] · QVI · IN · EO
||| D · S · D · DONANTE · AREAM ·
*clem*ENTE · PVDENTINI · FIL ·

(1) Suétone, *Vesp.* XXIII : *vae ! puto, deus fio.*
(2) Spartien, *Sept. Sev.* XXII : *jam deus esto victor !*

Il nous parait évident que le Ti. Claudius Cogidubnus dont il est question dans ce texte n'est autre que le chef breton qui, pour prix de sa fidélité aux Romains, fut mis à la tête d'un petit gouvernement provincial, *quaedam civitates Cogidubno regi donatae, is ad nostram usque memoriam fidissimus mansit* (1).

L'inscription est nécessairement antérieure à la grande insurrection de Boudicée en l'an 61 ; la dédicace à Neptune semble même faire allusion au débarquement de Claude en Bretagne, ce qui nous reporterait à une date comprise entre 41 et 42.

On remarquera qu'ici l'invocation aux dieux pour le salut de la famille impériale ne mentionne pas nominativement l'empereur; mais, plus tard, la formule s'élargit de façon à admettre toute la série de ses dénominations en première ligne, *pro salute Imp. Caesaris M. Aurelii Antonini Augusti Germanici Sarmatici, Liberorum Domusque ejus divinae*; les exemples recueillis appartiennent à l'époque antonine, de Marc Aurèle à Gordien III, et se rencontrent à Rome aussi bien qu'en Bretagne et en Afrique (2).

D'autres fois l'invocation est adressée à la famille impériale,soit seule, *Domui divinae Augustorum* (inscr. de Lambèse, à Septime Sévère et à ses fils, *C. I. L*, VIII, 2563), soit associée à des divinités, *Deabus Matribus Tramarinis et Numini Imp. Alexandri Augusti et Juliae Mammeae, matris Augusti nostri et castrorum, totique domui divinae*, (inscr. de Grande-Bretagne, *C. I. L.* VII, 319).

D'autres fois enfin la locution *domus divina* entre dans une formule, *in honorem domus divinae*, qui sert de dédicace à des inscriptions monumentales ou votives et qui se place tantôt avant, tantôt après le nom de la divinité. On la rencontre aux extrémités de l'Empire, en Armorique (3), en Grande-Bretagne (4), en Espagne (5), en Grèce (6) même ; mais c'est surtout dans les Germanies, la Rétie et le Norique (7) qu'elle se montre avec abondance. La plus anciennement datée est de l'an 170 ; la moins ancienne de l'an 303. Mais on aurait tort de

(1) Tacite, *Agric.* 14.
(2) *C. I. L.* VI, 226, 323 ; VII, 344, 875 ; VIII, 1267.
(3) R. Mowat, *Etudes philologiques sur les inscriptions gallo-romaines de Rennes* (extr. des *Mém. de la Soc. arch. d'Ille-et-Vilaine*, t. VII, 1870).
(4) *C. I. L.* VII, 316.
(5) *C. I. L.* II, 3531.
(6) *C. I. L.* III, 6096.
(7) Brambach, *C. I. Rh.* et *C. I. L.* III, *passim*.

croire que ces deux dates (1) soient les limites réelles de la période pendant laquelle la formule en question a été employée ; dans le grand nombre des inscriptions non datées où elle figure, il peut s'en trouver, il s'en trouve même très probablement, qui seraient à classer en dehors de ces limites, si l'on possédait un criterium certain pour leur assigner une date. On ne doit d'ailleurs attacher à de telles données statistiques qu'une valeur relative essentiellement subordonnée à des découvertes éventuelles.

Quant à la locution *domus augustae*, on en trouve moins d'exemples que de *domus divinae*; comme cette dernière, elle apparait précédée, tantôt de la formule *pro salute*, exemple, une inscription de Rome de l'époque antonine (2); tantôt de la formule *in honorem* connue par une inscription de Metz (3) qui concerne un prêtre de Rome et d'Auguste dépourvu de nom gentilice, ce qui est un signe de haute époque; tantôt enfin de l'invocation *Numini;* exemples, quatre inscriptions de Rome (4) respectivement datées des années 88, 112, 115 et 159. De cette dernière catégorie la plus intéressante est celle que M. Am. Hauvette-Besnault a découverte naguère à Coela, dans la Chersonèse de Thrace (5) et que M. Cagnat a rappelée à propos de l'inscription messine précitée.

N V M I N I · D O M V S · A V G V S T A E ·
T I · C L A V D I V S · F A V S T V S · R E G I / / / E T
C L A V D I A · N A I S · F A V S T I
B A L N E V M · P O P V L O · E T · F A M I L I A I
C A E S A R I S · N · D · *s* · P · F · I D E M Q V E
A Q V A M · I N · E I V S · B A L N E I · V S V S
P E R D V X E R V N T · E T · C O N S E C R A R V N T
nerone C A E S A R E · A V G · E T · A N T I S T I O · V E T E R E
C O S

On voit qu'elle est datée du consulat de l'an 55, ce qui la rend, à très peu de chose près, contemporaine de l'inscription de Chichester ci-dessus rapportée.

Il n'est donc plus permis d'affirmer, comme on l'a quelque-

(1) Brambach. *C. I. Rh.* nos 1311 et 1281.
(2) *C. I. L.* VI, 348.
(3) Ch. Robert et R. Cagnat, *Epigraphie de la Moselle*, 2e fasc. 1883, p. 19.
(4) *C. I. L.* VI, 541. 542, 543. 338.
(5) *Bull. de corr. hellén.* 1880, p. 513. Le nom de Néron paraît y avoir été martelé.

fois répété (1), que la locution *domus augusta* a précédé *domus divina* et que celle-ci ne commence à apparaître qu'au milieu du second siècle.

La vérité est que les deux locutions apparaissent simultanément au milieu du premier siècle, sur les inscriptions de Coela et de Chichester ; qu'elles coexistent jusqu'au milieu du second siècle, du moins autant qu'on en peut juger par le petit nombre d'exemples du *domus augusta* qui nous sont parvenus ; et qu'enfin la locution *domus divina* a persisté jusqu'au commencement du quatrième siècle.

Cette locution a donc sensiblement duré autant que l'institution des *Divi*, et c'est encore là un argument de plus à faire valoir à l'appui de ma thèse qui consiste à les mettre toutes deux en rapport étroit l'une avec l'autre. Elles dérivent théoriquement d'une même conception, tant il est vrai que tout se tient dans le développement historique des idées qui régissent les institutions d'un peuple.

Pour conclure, *domus divina* a successivement signifié « descendance du Divin (Jules), famille des Déifiés », et « maison divine » ; la formule n'a pas changé, mais son acception commémorative en principe a disparu pour faire place à la signification adulative, la seule à laquelle on ait fait attention, sans doute parce qu'elle fournit un thème facile de cette déclamation si chère à quelques historiens superficiels. Mais on aurait tort de ne pas y voir autre chose qu'une formule de basse flatterie ; assurément Grégoire de Tours ne saurait être accusé de courtisanerie pour avoir qualifié de *divus Honorius* un empereur mort 170 ans auparavant (2).

Après avoir montré les liens qui rattachent la *domus divina* aux apothéoses impériales, il reste à expliquer l'origine de celle-ci :

Un fait qui mérite de fixer l'attention, c'est qu'on ne connait avant César d'autres apothéoses (3) que celles des chefs des deux éléments ethniques, albin et sabin, dont la fusion produisit la nationalité romaine. Romulus, qui avait été obligé de partager la royauté avec Titus Tatius (4), fit rendre à la mémoire de ce

(1) Wilmanns, *Exempl.* 985 : *domus Augusta vocatur divina in titulis inde a medio fere saec. II.*
(2) *Hist. Francorum*, II, 8.
(3) Servius, *ad Virg. eclog.* v. 56 ; *Caesar qui primus divinos honores meruit et divus appellatus est.*
(4) Suétone, *Tib. 1*, *T. Tatio, consorte Romuli.*

dernier un culte desservi par le collège des *Titii sodales*, et reçut à son tour, sous le nom de Quirinus, ces mêmes honneurs posthumes, à la suite de son apparition surnaturelle au sénateur Julius Proculus. C'est uniquement à titre de rois co-fondateurs de Rome, que Tatius et Romulus furent divinisés ; aucun de leurs successeurs , ni aucun citoyen ne fut admis à cet honneur , pendant toute la durée de la République. L'institution est donc d'essence monarchique ; cela est tellement vrai, que lorsqu'elle fut renouvelée après un laps de temps sept fois séculaire, d'abord en faveur de Jules César,puis en faveur d'Auguste,c'est parce que l'un avait été le fondateur de la monarchie impériale, après les guerres civiles du premier triumvirat, l'autre le restaurateur de ce même régime impérial à la suite du deuxième triumvirat; on ne pouvait faire pour eux moins qu'il n'avait été fait pour les fondateurs de la monarchie royale.

Pour compléter la similitude, il suffit de rappeler qu'Auguste avait, à un certain moment, délibéré de prendre le nom de Romulus, et qu'à ses funérailles le sénateur Numérius Atticus prétendit avoir vu l'âme du défunt empereur s'élever au-dessus des flammes du bûcher vers le ciel. On a là, à point nommé, une deuxième édition de la vision (1) de Julius Proculus, le compagnon de Romulus; il est même intéressant de constater que, par une curieuse coïncidence, c'est déjà le nom d'un Jules qui se trouve associé au récit des apothéoses dont le berceau fabuleux de Rome est entouré. En rétablissant la déification au profit des empereurs, les Romains se sont uniquement inspirés de la légende sacrée de leur archégète éponyme ; Tacite le donne clairement à entendre lorsqu'il dit (2) : *Augustales.... quod sacerdotium, ut Romulus Tatio regi, ita Caesar Tiberius Iuliae genti sacravit*. Et de même, Cicéron (3): *Est ergo flamen ut Iovi, ut Marti, ut Quirino, sic divo Iulio, M. Antonius*.

Si l'on conservait le moindre doute à cet égard, il suffirait de se rappeler l'expression significative *Romulei Divi*, par laquelle les empereurs divinisés sont désignés dans une inscription gravée sur le pont d'Alcantara (4).

Il n'est point jusqu'aux *divae* de la mythologie romaine qui

(1) Il en fut de même aux funérailles de Drusille, sœur de Caligula, que le sénateur Livius Geminus jura avoir vu monter au ciel (Dion Cassius, LVI, 46 et LIX, 11).
(2) Tacite, *Hist.* II, 95.
(3) Cicéron, *Phil.*, II, 43.
(4 *C. I. L.*, II, nos 759, 762.

n'offrent un point de comparaison avec les *divae* impériales. On sait que Livie aimait à être représentée sous les traits de Cérès, ou de Rhéa, la Cérès du Latium (1) ; or le nom de Rhéa était également celui de la mère de Romulus. D'autre part, Romulus avait fait rendre les honneurs divins à sa mère nourricière, Acca Larentia, elle-même en rapports étroits avec la *diva Angerona*, plus simplement nommée *Diva*, en l'honneur de laquelle était célébrée la fête des *divalia*.

De ce qui précède on peut tirer la conséquence que les Romains ont été amenés à la conception d'une certaine prérogative divine, comme accomplissement du pouvoir souverain, qu'il fût exercé par un roi ou par un empereur ; de là au principe de l'hérédité par droit divin il n'y avait qu'un pas, et ce pas fut franchi par les fils de Vespasien, comme Pline le Jeune nous l'apprend : *dicavit coelo Tiberius Augustum , sed ut majestatis crimen induceret; Claudium Nero sed ut irrideret ; Vespasianum Titus, Domitianus Titum, sed ille ut dei filius, hic ut frater videretur* (2).

Il y a à faire une autre remarque non moins importante. A Rome, l'apothéose n'a jamais été décernée qu'à des princes ou à leurs plus proches parents; par ce côté politique, elle diffère profondément de la déification et de l'héroïsation usitées chez les Grecs, même pour de simples particuliers ; mais ces héroïsations n'ont d'ailleurs jamais été légalement reconnues par les Romains, pas même celle d'Antinoüs, le jeune favori d'Hadrien, en sorte que l'usage grec n'a été absolument pour rien dans l'usage romain.

Pour que l'apothéose fût valable, il fallait que le sénat l'approuvât par un décret spécial, *vetus erat mos ne qui deus ab imperatore consecraretur nisi a Senatu probatus* (3). C'est ce qui

(1) Dans une inscription grecque de l'île de Cos mentionnant Auguste Θεος Σεβαστὸς Livie est qualifiée Σεβαστὰ Ρέα. (*Corp. Insc, graec.*, II, p. 389, n° 2508, et dans une inscription du recueil de Wilmanns, n° 907, *Ceres Iulia Augusta, Divi Augusti, mater Ti. Caesaris Augusti.* Sur une monnaie d'Emerita à la légende IVLIA·AVGVSTA·C·A·E (*Colonia Augusta Emerita*), la veuve d'Auguste, portant le nom gentilice de son mari, conformément à son testament, est représentée assise, tenant le sceptre et les épis, attributs de Cérès. Sur une autre monnaie, frappée à Rome après sa mort, elle est semblablement représentée assise, tenant des épis et un pavot, avec la légende DIVA AVGVSTA ; sur l'autre face, la tête radiée d'Auguste avec la légende DIVVS AVGVSTVS (Cohen, *descr. des moun. impér.* t. I, éd. 1880, p. 77, et p. 172).

(2) Pline, *Panég.*, II.

(3) Tertullien, *Apologét.* v. Voir aussi Orose, l. VII, c. 4, et Capitolin, *Vita Macrini*, 6.

explique la présence de la formule EX·S·C, *ex s(enatus) c(onsulto)*, sur des monnaies de consécration de Claude I, de Vespasien et de Marciane. En ce qui concerne Jules César, nous le savons de façon certaine par des monuments épigraphiques dont l'un nous a même conservé le nom de la loi passée à cet effet (1):

DIVO·IVLIO·IVSSV
POPVLI·ROMANI
STATVTVM·EST·LEGE
RVFRENA

L'autre inscription, d'Aesernia, est mutilée, depuis sa découverte, dans quelques parties que nous indiquons par des crochets (2) :

[GENIO·DEIVI·IVLI]
[PARENTIS · PATRIAE]
[QV]EM SENA[TVS]
[POP]VLVSQVE
[RO]MANVS IN
[D]EORVM NVME[RVM]
RETTVLIT

Il a été dit précédemment que des proches parents d'un empereur régnant, morts, sans être jamais sortis de la condition privée, ont reçu de lui les honneurs divins, mais il ne parait pas que leur consécration ait été du même degré que celle des membres proprement dits de la famille impériale auxquels ils étaient assimilés par une fiction rétroactive ; elle avait un caractère moins officiel, et peut-être lui manquait il l'approbation solennelle du Sénat. C'est ce qu'il est permis d'inférer d'un passage dans lequel Pline le Jeune (3) compare l'apothéose de Trajan, père naturel de l'empereur Trajan, à celle de Nerva, son père adoptif, *dive Nerva..... sed et tu, pater Trajane, nam tu quoque, si non sidera, proximam tamen sideribus obtines sedem*, etc.

Le cas de Trajan père n'est pas unique ; il parait avoir été précédé de celui de Cn. Domitius Ahénobarbus, premier mari d'Agrippine jeune et père du L. Domitius Ahénobarbus qui fut adopté par l'empereur Claude et qui lui succéda sous le nom de Néron. En effet, un vers de Sénèque (4),

Nero, ipse divo Domitio genitus patre

(1) *C. I. L.* I, 62 — VI, 872.
(2) *C. I. L.* IX, 1628.
(3) *Paneg.* 89.
(4) *Octavia*, v. 249.

donne à penser que Néron, forcé par l'opinion publique de mettre son père adoptif au rang des *Divi*, voulut se dédommager de cette contrainte en attribuant à son père naturel les mêmes honneurs, sauf le caractère officiel, puisque Domitius n'était pas sorti de la condition privée. Suétone (1) le fait bien comprendre par les termes suivants: *orsus hinc a pietatis ostentatione Claudium apparatissimo funere elatum laudavit consecravitque; memoriae Domitii patris honores maximos habuit.* La même distinction apparaît dans les Actes des Arvales mentionnant les sacrifices offerts, d'une part DIVO CLAVDIO B(*ovem*) MAREM, d'autre part, MEMORIAE CN·DOMITI B(*ovem*) MAREM (2). L'épithète *divus* donnée par Sénèque à Domitius n'a donc pas la valeur d'une qualification officielle.

Un troisième exemple d'apothéose décernée à un particulier, père d'un empereur, est celui de Marinus. L'identité de ce personnage, longtemps restée énigmatique, a été conjecturalement attribuée au père de l'empereur Philippe par Tôchon d'Annecy, d'après de judicieuses considérations empruntées à la numismatique; en dernier lieu; elle a été définitivement établie par M. Waddington au moyen d'inscriptions grecques découvertes par lui sur l'emplacement de l'ancienne Philippopolis de Trachonitide. Je ne saurais mieux faire que de reproduire textuellement les observations du savant académicien à ce sujet (3).

« Il existe des médailles de bronze de fabrique asiatique, et « toutes de la même époque, qui portent au revers la légende : « ΦΙΛΙΠΠΟΠΟΛΙΤΩΝ ΚΟΛΩΝΙΑC avec les lettres S·C et le type de « Rome assise; au droit, elles présentent, les unes l'effigie de Phi- « lippe ou d'Otacilia, les autres le buste d'un personnage inconnu « accompagné de la légende ΘΕΩ ΜΑΡΙΝΩ; le buste est posé sur un « aigle aux aîles éployées, ce qui indique qu'il s'agit d'une apo- « théose. Les numismatistes ont longtemps cherché ce que ce per- « sonnage pouvait être; Eckhel était d'avis que c'était Marinus « Pacatianus qui se révolta en Mœsie contre Philippe, mais cette « explication soulevait de graves difficultés. Plus tard, Tôchon « d'Annecy émit la conjecture que Marinus était le père de Phi-

(1) *Ner.*, IX.
(2) *C.I.L.*, VI, p. 478-486, *passim*.
(3) Waddington, *Inscriptions grecques et latines de la Syrie* (3e volume des *Inscriptions recueillies en Grèce et en Asie-Mineure par Ph. Lebas*), p. 491. Cf. *Rev. Numism.*, nouv. série, t. X, (1865), p. 56, art. *Sur l'emplacement de Philippopolis d'Arabie et sur les médailles de Marin et de Pacatien.*

« lippe, et cette solution qui avait l'avantage de ne soulever « aucune objection sérieuse a été généralement adoptée depuis ; « grâce aux inscriptions que j'ai copiées à Shehbé, la conjecture « du savant archéologue est devenue une certitude ; en voici le « texte :

« 1° Sur une console, dans le mur d'un petit temple carré, du « côté gauche de la porte d'entrée ; l'inscription est répétée sur « une autre console à droite de la porte (n° 2076.)

a	*b*
ΘΕω	/////Eω
MAPENω	////INω
/////TOCYIIA	/////////
Θεῷ Μαρείνῳ..... τος ὑπα[τικός].....	[Θ]εῷ [Μαρε]ίνῳ.....

« 2° Sur une pierre détachée, à une centaine de pas du petit « temple (n° 1075):

////ON MAPII/////
ΘEON ΠATEPA///////
AYPHΛ·ANTω/////
ΔOYKHNAPIO/////

[Μ. Ἰο]ύλι]ον Μαρῖν[ον] Θεὸν, πατέρα[τοῦ Σεβαστοῦ], Ἀυρήλιος Ἀντωνεῖνος δουκηνάριος.

« 3° Sur deux fragments, près de la porte du temple carré « (n° 2074) :

a	*b*
////OTAC THC OIKOYMEN////	////IC ΦIΛIΠΠOYC CEBB˜
	////AYPΠΛ˜ANTωNINOC
	ΠEΛAΓICI

[τοὺς δεσπ]ότας τῆς οἰκουμέν[ης] [Μ. Ἰουλίο]υς Φιλίππους Σεβ(αστοὺς) Ἀυρήλιος Ἀντωνῖνος Πελάγι(ος) (nom propre ou ethnique), ou p. ê. Πελαγί(σι) (nymphes de l'Océan).

« Ces inscriptions prouvent que Marinus était le père de Phi- « lippe, ainsi que le supposait Tôchon d'Annecy. »

Aux trois exemples d'apothéoses exceptionnelles qui viennent d'être cités, il convient d'ajouter celle de Flavia Domitilla qui mourut avant l'avènement de Vespasien et qui reçut de lui, ou plutôt de Titus, son fils, les honneurs divins avec le titre d'Augusta.

Notons enfin que Dioclétien, bien que rentré dans la vie privée quand il mourut, n'en fut pas moins mis au rang des *Divi*, comme on l'apprend par Eutrope ; à la vérité, il n'existe aucun monument officiel, soit épigraphique soit numismatique, de cette consécration, mais c'est précisément parce que l'ex-empereur

n'avait plus alors aucun caractère public; l'absence de ces preuves matérielles ne saurait prévaloir contre un témoignage historique, même isolé, que d'ailleurs rien ne contredit.

La plupart des sources auxquelles il faut recourir pour former la liste des *Divi*, à savoir, textes d'auteurs, textes épigraphiques et textes numismatiques, ont été indiquées sous une forme très commode par M. Ern. Desjardins dans un travail (1) spécialement destiné à déterminer ceux des *Divi* dont le culte s'était conservé jusqu'à l'une des trois époques de Commode (an 183), d'Elagabale (an 218), de Julien (an 361).

Parmi les documents à utiliser dans l'étude de cette intéressante question, qui a été traitée contradictoirement tout au long par M. Mommsen (2) et par M. Desjardins, il en est un qui m'a particulièrement frappé, c'est l'inscription n° 6513 du *C. I. L.*, tome V, qui donne à un C. Valerius Pansa le titre de *flamen divorum Vespasiani, Trajani et Hadriani*; elle prouve qu'un même personnage pouvait cumuler les fonctions de flamine de plusieurs *Divi* appartenant à des *gentes* différentes, sans être cependant le flamine de tous les *Divi* de ces mêmes *gentes*, puisque dans ce texte les noms de Titus et de Nerva sont absents.

Eckhel a dressé une liste de 47 *Divi* avec le seul secours des médailles de consécration frappées en leur honneur; cette liste forme nécessairement le noyau de tout essai d'un catalogue complet des princes divinisés. Cependant on peut y relever, sans manquer de respect envers l'illustre père de la numismatique, quelques imperfections; les signaler est un devoir imposé par la recherche de la vérité historique.

Déjà nous avons vu que le savant Jésuite s'était trompé en ce qui concerne l'identité de Marin qu'il ne connaissait d'ailleurs que par des médailles très rares, mais néanmoins authentiques; nous savons que leur véritable attribution, dûe en principe à Tôchon d'Annecy, est aujourd'hui mise hors de doute au moyen d'inscriptions grecques découvertes par M. Waddington.

C'est encore grâce à un monument épigraphique que les

(1) *Le culte des Divi et le culte de Rome et d'Auguste* (extr. de la *Rev. de Philol., de Littér. et d'Hist. anc.*, t. III. 1879, p. 33-65).

(2) *Ephem. Epigr.*, III, p. 82. Sur ce qui a trait à cette question voir aussi Dessau, dans *Eph. Epig.*, III, p. 74-75, et p. 205-229, Marquardt, *Staatsrecht*, VI, p. 433-454; Borghesi, *Œuvr. compl.*, III, p. 389-460.

médailles de consécration (1) avec la légende de tête DIVA PAVLINA, attribuées communément à la femme de Maximin I, peuvent être rendues à la sœur de cet empereur. Je veux parler d'une inscription d'Attalia, en Pamphylie, rapportée dans le *Corp. Insc. Graec.*, sous le n° 4340 ;

ΣΕΒΑΣΤΟΥ ΑΔΕ//
ΦΗΝ ΠΑΥΛΕΝΑΝ *(sic)*
ΙΟΥΛΙΑ
ΣΑΝΚΤΑ

..... σεβαστοῦ ἀδε[λ]φὴν Παυλε(ί)ναν Ἰουλία Σάνκτα (ἐτίμησαν) (1).

C'est évidemment un témoignage de reconnaissance élevé en l'honneur d'une princesse du nom de Pauline, sœur d'un empereur qui est peut-être C. Julius Vérus Maximinus; on peut alors conjecturer que Julia Sancta, la dédicante, est une affranchie de Pauline, dont le nom gentilice doit, en conséquence, être *Julia*, conformément à celui de son affranchie et à celui de son frère. Il y a, du reste, entre les effigies numismatiques de Maximin et de Pauline, une ressemblance frappante, dont personne ne paraît avoir tenu compte, et qui ne s'explique qu'en les regardant comme frère et sœur. Le même air de famille se retrouve dans les traits du jeune Maxime, fils de Maximin ; il est commun aux trois personnages. Cohen, ne tenant compte que de la ressemblance de Pauline et de Maxime, en concluait à ce que Pauline fût mère de Maxime, et par suite, femme de Maximin. Mais cette ressemblance *à deux* est primée par la ressemblance *à trois* dans laquelle elle rentre naturellement et sur laquelle j'insiste auprès des numismatistes. Contrairement à l'opinion courante, on pourrait regarder Pauline comme sœur de Maximin et comme tante de Maxime; cette attribution fournirait alors en outre le moyen de compléter son nom, qui aurait été, dans ce cas, *Julia Paulina*.

Il ne faudrait cependant pas se hâter de croire que tout est dit sur cette question. Voici en effet qu'une inscription d'Atina (*C.I.L.*, X, 5054) y introduit un élément inattendu,

DIVAE
CAECILIAE
PAVLINAE
PIAE AVG

(1) Cohen, *Descr. hist. des monn. impériales*, t. IV, 2e édit., 1884, p. 523, nos 1, 2, 3, 4.

(2) Cette inscription ne parait pas avoir été comprise par le rédacteur de l'Index des noms propres qui termine le 4e vol. du *C. I. Gr.* On y lit cette indication: Παυλεῖνα Ἰουλία Σὰγκτα Σεβαστοῦ ἀδελφή, ce qui aurait pour effet de confondre deux femmes en une seule, avec un nom gentilice précédé et suivi de deux cognomens.

La Caecilia Paulina révélée par ce texte ne peut être identique avec la précédente Pauline, sœur d'un emperenr, sans quoi il y aurait un empereur ayant pour gentilice *Caecilius*. Or, je n'en connais jusqu'à présent aucun. Je n'ai donc d'autre ressource que de donner Maximin pour mari à cette impératrice ; peut-être aussi vaut-il mieux, après tout, restituer l'inscription d'Attalia, non à une sœur problématique de Maximin, Julia Paulina, mais à Domitia Paulina, sœur d'Hadrien, connue par un passage de Spartien, *Hadr.* 1, par une inscription de Fondi (Orelli, 821), et par une médaille d'Adana montrant d'un côté la tête de Pauline avec la légende ΠΑΥΛΕΙΝΑ////, de l'autre la tête voilée de l'impératrice Sabine, femme d'Hadrien, avec la légende ΑΔΡΙΑΝωΝ. ΑΔΑΝΕωΝ (Mionnet, *Suppl.* VII, p. 192, d'après Sestini, *Descr. d'alc. medagl. grech. del sig. Stanisl. di Chaudoir*, p. 400, n° 2).

Quant à Nigrinien, Eckhel, sans se prononcer formellement sur son compte, semble adopter l'opinion des numismatistes qui regardaient ce jeune prince, inconnu dans l'histoire, comme fils d'Alexandre, empereur usurpateur en Afrique; d'autres l'ont regardé comme fils de Julien, empereur usurpateur en Pannonie. Mais d'après certaines particularités à l'exergue des monnaies de Nigrinien qui ne se retrouvent que dans celles de Carin et de Magnia Urbica, il paraît plus probable qu'il était leur fils.

Eckhel introduit, dubitativement il est vrai, Tétricus dans sa liste. Il faut l'en rayer. En effet, bien que l'on connaisse des médailles de ce prince et de son fils portant au revers le mot CONSECRATIO, ou les symboles habituels de l'apothéose, tels que l'aigle ou l'autel allumé, il faut noter que le mot *divus* n'accompagne pas le nom du personnage sur la légende de tête; ces pièces ont donc été frappées du vivant même de Tétricus et la consécration à laquelle elles ont trait ne peut être que celle de Victorin, son prédécesseur.

Au surplus, le lecteur s'en rendra compte par le signalement de deux de ces monnaies (1) dont il existe plusieurs variétés, soit de Tétricus père, soit de Tétricus fils.

— Au droit: IMP C TETRICVS P F AVG, buste barbu, radié, à droite; au revers: CONSACRATIO. Femme debout à gauche, appuyée sur un sceptre et sacrifiant sur un autel. —

(1) De Witte, *Recherches sur les empereurs qui ont régné dans les Gaules*, p. 129-130, et 182-183.

— Au droit: //// PIVS TETRICVS CAES. Tête imberbe, radiée, à droite; au revers: CONSECRATIO. Aigle éployé, tournant la tête à droite. —

Semblablement, les monnaies de consécration au nom de l'empereur Gallien, dont on ne connait que deux exemplaires, se rapportent non pas à son apothéose, mais à celle de quelqu'un de ses proches, père ou mère, frère ou fils. En voici la description.

— Au droit: IMP GALLIENVS AVG; son buste radié et drapé à droite; au revers: CONSECRATIO. Autel allumé (collection Dancoisne) (1). —

— Au droit: GALLIENVS AVG. Buste radié, à droite; au revers: /////CRATIV (*sic*). Aigle éployé de face (ma collection) (2). —

La même remarque s'applique aux médailles portant la légende CONSECRATIO au revers des pièces qui ont pour légendes de tête:

— IMP GORDIANVS PIVS FEL AVG. — Musée de Vienne; Eckhel, VII, p. 316.

— IMP TRAIANVS DECIVS AVG. — Eckhel, VII, p. 345, d'après Tanini.

— (*sic*) VALRIANVS P F AVG. — Eckhel, VII, p. 423, d'après Bimard à Iobert, t. II, p. 103.

— QVINTILLVS AVG. — Cohen, V, éd. 1861, p. 115, d'après Tanini.

Il me reste à dire un mot de Flavia Domitilla. Eckhel lui assigne le 8e rang dans sa liste (3), sous la rubrique *Domitilla Vespasiani*; par ces termes, il signifie qu'il la considère comme femme de Vespasien. Mais dans le paragraphe précédent, il parle d'elle de manière à faire supposer qu'elle était mère de Vespasien, *sic Vespasianus Domitillam matrem, Trajanus Trajanum patrem consecraverunt, numisque delatum hunc honorem intulerunt, nec tanto honore contentus Vespasianus matrem insuper Augustam appellavit.* Cette phrase est construite de telle façon que l'on n'a même pas la ressource de croire que le mot *mater* est employé ici pour distinguer cette Domitilla de Domitilla, sa

(1) Cohen, *Descr. des monn. imp.*, t. V, 2e éd. (1885), p. 360.
(2) Rollin et Feuardent, *Catalogue d'une collection de médailles romaines*, 3e partie, 1880, p. 565, n° 6298.
(3) Eckhel, *Doctrina*, VIII, p. 463.

fille. Il y a donc là une erreur manifeste, imputable à un moment d'inadvertance, car Eckhel connaissait, aussi bien que personne, les passages de Suétone rapportant que la mère de Vespasien s'appelait Vespasia Polla, et sa femme, Flavia Domitilla (1).

Voilà pour quelques corrections à apporter à la liste du savant Jésuite, sans compter les erreurs qu'il a commises à propos du frère et du fils de Gallien. Ces réserves faites, et en recueillant tous les renseignements qu'il m'a été donné de retrouver, je suis parvenu à former un catalogue de 70 *Divi* et *Divae*. Parmi eux je signalerai comme peu connus, ou même comme entièrement nouveaux, Cn. Domitius Ahenobarbus, Hadrien père, les deux Valérien, Caecilia Paulina, Valentinien I et Honorius.

Le jeune fils de Domitien a droit à une mention spéciale. Trois poètes, Martial, Stace et Silius Italicus, ont fait allusion à ce prince, mais sans le nommer; ses médailles de consécration ne le désignent pas autrement que par les mots *Divus Caesar Imp(eratoris) Domitiani f(ilius)*. Quel était son nom? Eckhel et Cohen ont laissé la question sans réponse. Ruperti (2) a conjecturé, mais sans un mot d'explication, qu'il s'appelait *Domitianus* comme son père. Ch. Lenormant (3) et après lui, l'abbé Cavedoni (4), se sont prononcés pour le nom de *Vespasianus* en lui attribuant des monnaies grecques de bronze frappées à Smyrne, que Borghesi donnait à Titus César, et Cohen à l'un des fils de Flavius Clemens, cousin de Domitien. Au droit de ces pièces on voit une tête d'enfant à cheveux bouclés, nez retroussé, entourée de la légende ΟΥΕΣΠΑΣΙΑΝΟϹ ΝΕΩΤΕΡΟϹ; au revers, la légende ϹΜΥΡΝΑΙΩΝ accompagnant tantôt le type de la Victoire, tantôt celui de l'Espérance. Je me range complètement à l'avis de Ch. Lenormant et de Cavedoni. J'irai même plus loin. Je remarque en effet que la tête d'enfant représentée sur ces monnaies de Smyrne ressemble singulièrement à celle d'un autre enfant, à cheveux bouclés, nue ou voilée, sur des tessères de petit bronze ne portant d'autre inscription que les sigles S·C, et communément attribuées à Annius Vérus, fils de Marc-Aurèle. Mais ces tessères sont du même style et de la

(1) Suétone, *Vespas*, I et III.
(2) Ruperti, *Tabul. genealog. siv. stemm. gent. roman.*, Goettingue, 1794, in-8°, p. 81.
(3) Lenormant et de Witte, *Trés. de Numism. Icon. des Emper.*, pl. XXI, 8, p. 39.
(4) *Annali dell' Instit. de corr. arch.*, t. XXV, 1853, p. 28; cfr. Borghesi, *Œuv. compl.*, t. I, p. 179.

même fabrication que les petits bronzes de Domitien et de Domitia, sa femme, à tel point que Cohen, tout en les regardant comme incertaines, n'a pu faire autrement que de les classer à la suite de la numismatique de ces deux personnages. Je les restitue sans hésitation au fils de Domitien, qui a dû porter, comme son aïeul et comme son oncle, les noms de T. Flavius Vespasianus.

Les sacrifices en l'honneur des *Divi* étaient accomplis aux jours anniversaires de leur naissance et de leur avènement, notés à cet effet dans le calendrier. L'extrait de ces anniversaires réunis suivant leur succession, sous la rubrique de chaque mois, formait le tableau de ce qu'on appelait les *Natales Caesarum*. Ce tableau, affiché sans doute dans le *Templum Divorum* du Palatin, et tenu à jour pour l'année courante, omettait nécessairement les noms des empereurs dont la mémoire avait été abolie et de ceux dont le culte était tombé en désuétude par l'extinction de leur *gens* à laquelle était dévolue la célébration des cérémonies, ou supprimé pour quelqu'autre motif (1). Ainsi Dion Cassius dit que le nom de Caligula ne figurait pas au catalogue dressé pour l'année 229 dans laquelle il écrivait (2).

Un catalogue de ce genre, composé sous le règne de Constance II, apparemment vers l'an 354, a été découvert à Arras, par Peiresc dans un manuscrit du 8e ou du 9e siècle, aujourd'hui perdu. Heureusement Peiresc en avait fait deux copies, l'une conservée à la Bibliothèque du Vatican, publiée en 1795 par Marini dans ses *Atti e monumenti de fratelli Arvali*, pages 387-388, et reproduite par Orelli, n° 1104, l'autre conservée à la bibliothèque de Bruxelles, publiée en 1633 par Aegidius Bucherius *(Gilles Boucher)* dans un livre intitulé *In Victorii Aquitani canonem paschalem commentarius* (3), p, 276 et reproduite dans le *C. I. L.*, I, p. 356, avec les variantes de la copie bruxelloise et les éditions de Marini et de Boucher, et surtout avec un savant commentaire de M. Mommsen. Ce document est

(1) Capitolin, dans sa biographie de Pertinax, dédiée à Dioclétien (*vit. Pert.*, XV), dit: *filius Pertinacis patris flamen est factus Marciani Sodales, qui divi Marci sacra curabant. Helviani sunt dicti propter Helvium Pertinacem. Circenses et imperii natalis additi, qui a Severo postea sublati sunt, et genethliaci qui manent.*

(2) *Hist*, LX, 4: τὸ μὲν ὄνομα αὐτοῦ οὐκ ἔστιν ἐν τῷ καταλόγῳ τῶν αὐτοκρατόρων ὧν μνήμην ἐπί τε τοῖς ὅρκοις καὶ ἐπὶ ταῖς εὐχαῖς ποιούμεθα.

(3) Le même ouvrage a été republié avec la même pagination en 1634, sous le titre *De doctrina temporum*.

assez court pour que nous le reproduisions ici en raison de son intérêt majeur.

NATALES	CAESARVM
MENS · IANVAR	MENS · AVGVSTO
LVCI · AELI · CAESARIS · IDIB · IAN	DIVI · PERTINACIS · KAL · AVG
DIVI · GORDIANI · XIII · K · IAN *(sic)*	D · N · CONSTANTI · VII · IDV · AVG
DIVI · HADRIANI · IX · KAL · IAN *(sic)*	DIVI · PROBI · XIIII · KAL · SEP
MENS · FEBRVAR	MENS · SEPTEMB
DIVI · CONSTANTINI · III · KAL · MAR	DIVI · AVRELIANI · V · IDV · SEP
MENS · MARTIO	DIVI · TRAIANI · XIIII · KAL · OCT
DIVI · CONSTANTI · PR · KAL · APR	PII · ANTONINI · XIII · KAL · OCT
MENS · APRIL	DIVI · AVGVSTI · IX · KAL · OCT
DIVI · SEVERI · III · IDV · APR	MENS · OCTOB
M · ANTONINI · VI · KL · MAI *(sic)*	DIVI · ALEXANDRI · KAL · OCT
MENS · MAIO	MENS · NOVEMB
DIVI · CLAVDI · VI · IDVS · MAI	DIVI · NERVAE · VI · IDV · NOV
MENS · IVNIO	DIVI · VESPASIANI · XV · KAL · DEC
	MENS · DECEMB
MENS · IVLIO	DIVI · VERI · XVIII · KAL · IAN
	DIVI · TITI · III · KAL · IAN

Que le nom de Constance II soit précédé des mots *d(omini) n(ostri)* cela prouve suffisamment que le document a été rédigé du vivant de ce prince; grâce à cette particularité, on est en mesure de lui assigner une date très approchée, soit vers l'an 354. Ce qui surprend, c'est de voir figurer dans cette liste le César Aelius, il est vrai sans le titre de *divus*, mais assimilé, en quelque sorte par cette omission même, à Antonin et à Marc-Aurèle traités de la même manière. Sur la foi de ce témoignage admettra-t-on l'apothéose d'Aelius? En vérité, je n'ose trancher la question ni dans un sens, ni dans l'autre. Seulement, je constate que son maintien pour ainsi dire perpétué au tableau des natalices princiers, en compagnie de 18 empereurs dont les apothéoses sont certaines, constitue un argument qu'il n'est point permis de jeter par dessus bord de propos délibéré, surtout si l'on considère que Spartien, écrivant sa biographie sous le règne de Dioclétien, parle encore des honneurs rendus par Hadrien à la mémoire de son fils adoptif en termes qui laissent, jusqu'à un certain point entrevoir la possibilité d'une déification, restreinte peut-être aux proportions (1) de celle de Trajan père.

(1) Spartien, *Ael.* VI: *Sepultusque est imperatorio funere; neque quidquam de regia, nisi mortem, dignitate habuit. Doluit ergo illius mortem ut bonus pater, non ut bonus princeps.* — *Ibid.* VII: *Statuas sane Aelio Vero per totum orbem colosseas poni jussit, templa etiam in nonnullis urbibus fieri.* — *Ibid.* VII: *De quo idcirco non tacui, quia mihi propositum fuit, omnes qui post Caesarem dictatorem, hoc est divum Iulium, vel Caesares, vel Augusti, vel principes appellati sunt, quique in adoptionem venerunt, vel imperatorum filii, aut parentes Caesarum nomine consecrati sunt, singulis libris exponere,* etc.

« Ses funérailles, dit-il, furent celles d'un empereur, et il n'eut de la dignité suprême que les honneurs funèbres. Ce fut dans Hadrien le bon père et non le bon prince, qui pleura sa mort ». Et plus loin : « il fit élever des statues colossales à Aelius Vérus dans tout l'univers et des temples dans plusieurs villes ». Ce dernier passage mérite réflexion, car un temple fait nécessairement supposer une divinité. Ailleurs, enfin, Spartien range Aelius parmi ceux qui furent adoptés dans la famille impériale, ou qui reçurent la consécration, soit comme fils d'empereurs, soit comme pères de personnages du nom de Césars. C'est ainsi, en effet, que je traduis le membre de phrase, *aut parentes Caesarum nomine consecrati suut*, que notre auteur met évidemment en opposition avec le précédent, *vel Caesares*, *vel Augusti*, *vel appellati sunt*. Il faut donc conserver ici au mot *consecrati* le sens exclusif de consécration religieuse et posthume; un personnage recevant le nom de César ne peut être qualifié *Caesaris nomine consecratus*, mais simplement *appellatus*.

Une autre remarque: dans le tableau des natalices les cases ouvertes pour juin et juillet ont été laissées en blanc; dans ce dernier mois aurait dû figurer le natalice de Jules César, à la date du 12, *viii idibus*; le culte du premier *Divus* était donc abandonné dans le milieu du 4e siècle, parce que la série des princes, en tant qu'*Augustes*, n'était datée que de l'empereur Auguste, premier du nom. Le natalice de Claude I manque également au 1er août, *kal. aug*. Cela tient à la coïncidence du natalice de Pertinax qui a déterminé l'éviction de celui de Claude.

Dernière remarque: l'une des deux impératrices du nom de Faustine est la seule *Diva* dont le culte parait avoir laissé un souvenir jusqu'au milieu du 5e siècle; toujours est-il que son natalice est inscrit à la date du 16 février, *viiii kalendas martii*, dans le calendrier de Polémius Silvius pour l'an 448, sous la forme *natalis Faustinae uxoris Antonini* (*C. I. L.*, I, p. 337). Au premier abord on hésite sur la question de savoir de quelle Faustine il s'agit, puisque le nom de son mari n'est caractérisé ni par le cognomen *Pii* d'Antonin le Pieux, ni par le prénom *M(arci)* de Marc-Aurèle Antonin. Mais si l'on observe que le même chronographe ne désigne Marc-Aurèle que par le seul nom *Antonini* dans la mention de son natalice au 26 avril, *vi kalendas maias* (*C. I. L.*, I, p. 340), on se convainc qu'il n'a pu avoir en vue que Faustine la Jeune, femme de Marc-Aurèle.

Il est maintenant temps de présenter la table générale des *Divi* et des *Divae*, telle que nous la concevons, en y conservant

provisoirement et pour mémoire même ceux qui n'y ont qu'un droit basé sur des autorités incertaines; nous laissons ainsi la porte ouverte à toute confirmation résultant de découvertes éventuelles ou d'une discussion plus approfondie. Ce sera donc un répertoire plutôt qu'une liste définitive.

Robert Mowat.

(à suivre).

INSCRIPTIONS DE LA VALLÉE DE L'HUVEAUNE

(Suite)

V

Garguier et ses Environs

L'inscription à laquelle nous avons consacré notre précédent chapitre est la plus considérable qu'ait livrée le sol de Garguier; ce n'est point la seule, et de nombreux restes viennent confirmer l'importance que le monument élevé à Zosime nous a déjà fait assigner au chef-lieu du *pagus Lucretius*.

Le nom même qu'il porte et qu'il a conservé pendant de si longs siècles, *Gargarius*, Garguier, est peut-être une véritable révélation de l'antiquité de ce lieu. Garguier, suivant une opinion acceptée en Provence, n'est un nom ni d'origine celtique ni d'origine latine. Nous ne trouvons, disent nos compatriotes, de noms semblables ni dans l'onomastique, ni dans la toponomastique des peuples occidentaux. En revanche, les analogues abondent en Orient. Ainsi les géographes nous parlent d'une peuplade de race scythique qui porte le nom de *Gargaridae*; *Gargarus* est le nom d'un Troyen dans les fables d'Hygin; de même, la Troade possédait une rivière du nom de *Gargarus*, la Lycie une montagne de même nom, la Mysie une ville appelée *Gargara*, dont il reste des monnaies. Enfin *Gargara*, τὰ Γάργαρα en grec, est le nom d'un sommet du mont Ida et d'une ville située au pied de la montagne, ville dont l'antiquité grecque et latine a vanté les riches moissons, depuis Homère et Virgile:

Ipsa suas mirantur Gargara messes,

jusqu'à Claudien et Pacatus le panégyriste.

Au témoignage de M. l'abbé Bargès, ces noms viendraient « du sémitique *gargar*, qui, en hébreu comme en chaldaïque,

« et, par conséquent en phénicien, veut dire *graine, grain* (1) ».

Faudrait-il en conclure que notre Garguier fût à l'origine un établissement phénicien ? La chose n'a rien d'invraisemblable. N'est-il pas infiniment probable que Marseille fût un comptoir phénicien avant d'être une colonie grecque ? En tout cas, il est bon de remarquer que le nom de Garguier semble, au premier abord, avoir une étymologie sémitique, et, en tout cas, une origine orientale.

Au premier abord, disons-nous, car nous sommes loin d'accepter sans réserve l'opinion si accréditée dont nous venons de nous faire l'écho. Nous n'excluons pas formellement l'hypothèse qui donnerait à Garguier une origine celtique: ce qu'indiquerait la physionomie gauloise de certains noms gravés sur les épitaphes dont nous allons parler. Il n'est pas absolument vrai de dire qu'il n'y a pas en Gaule de mots analogues. On pourrait en trouver, si on voulait se donner la peine d'en chercher : par exemple, Gargalon, Garquier, le Gargilesse célébré par Georges Sand, rappellent Garguier, de moins près, il est vrai, que les Gargara d'Orient.

La population de Garguier, en outre, telle que les inscriptions nous la font connaître, est mi-partie romaine, mi-partie celtique. Nous voyons apparaître pour la première fois dans la vallée de l'Huveaune des noms à aspect franchement celtique. De civilisation orientale ou grecque, nous n'y rencontrons d'autre trace que des monnaies de la république de Marseille.

Voici toutes les inscriptions trouvées, outre celle de Zosime, à Garguier ou dans les environs immédiats du hameau. Elles n'ont jusqu'ici fait l'objet d'aucun travail d'ensemble; on ne peut en effet appeler de ce nom de travail les nomenclatures informes et incomplètes de la *Statistique* et de Couret. Toutefois, au dire d'Achard, Richelme, prieur de Garguier vers 1788, avait fait faire 24 dessins où étaient représentés les monuments de l'ancienne ville romaine, et d'autres consacrés au Garguier chrétien. La *Statistique* a connu et, semble-t-il, assez mal utilisé ces papiers, conservés alors, dit-elle, par Martinot, maire d'Aubagne. Nous les avons cherchés vainement, mais nous ne désespérons pas de les trouver (2).

(1) Bargès, *Recherches archéologiques sur les colonies phéniciennes établies sur le littoral de la Celtoligurie*, 1878, Paris, Leroux, in-8, p. 75.

(2) Achard, *Description*, II, p. 409; *Statistique*, II, p. 298.

Inscriptions sacrées

L'inscription de Zosime nous a attesté l'importance considérable qu'avaient les thermes de Garguier pour la vie des habitants. Toulouzan crut, en 1808, reconnaître aux abords de Saint-Jean les ruines de ces bains, « les vestiges d'un très grand « réservoir, et, à vingt pas de distance en se rapprochant de « l'église, ceux d'une salle de bains. Des fragments de cuves de « marbre tenaient encore au mur, qui avait été peint à fresque, « comme ceux des appartements de Tauroentum ». La *Statistique* dit ailleurs que, « en 1765, on découvrit à environ 100 pas « de l'enclos de St-Jean, plusieurs aqueducs qui suivent le « contour de la colline St-Clair en allant de l'ouest à l'est. Les « plus grands ont 3 pieds de largeur et 5 pieds 1/2 de hauteur. « La voûte est à plein cintre; ils sont construits avec de petites « pierres taillées comme toutes les constructions romaines; mais « le sol est en béton et présente, de distance en distance, des « degrés. Les plus petits sont bâtis en pierre dure, avec une forte « couche de béton. Le sol offre une rigole avec des écluses « espacées et des conduits latéraux qui se rendent dans des bains « et de grands réservoirs, qui étaient certainement ceux dont il « est parlé dans l'inscription » (1).

La même *Statistique* prétend, peut-être d'après Richelme, que l'inscription suivante provient de ces ruines. C'est probable, mais, comme nous ne connaissons à ce sujet que le témoignage de la *Statistique*, nous sommes autorisés à le considérer, jusqu'à nouvel ordre, comme une hypothèse.

Elle a été vue, au milieu du XVIIIe siècle, par Belsunce ou par les rédacteurs de son livre, dans la *bastide Barthélemy* (2). — Cette bastide célèbre existe encore, au quartier de la Crau d'Aubagne, à cent mètres à droite de la route d'Aubagne à

(1) *Statistique des Bouches-du-Rhône*, t. II, p. 399 et p. 298.

(2) Grosson, dans son *Almanach historique* de 1781, p. 352, pour ne citer que celui-là, dit de cette inscription, sans du reste en donner le texte: « Le savant M. l'abbé Barthélemi a découvert plusieurs « inscriptions au quartier de la Crau, parmi lesquelles il y en a une « qui est un vœu aux Nymphes qui présidaient aux eaux de cette « contrée ». Je ne crois pas qu'il s'agisse d'une véritable découverte, et je pense que Barthélemy aura seulement signalé à Grosson des inscriptions existant depuis de longues années dans la maison de son père. — Les a-t-il publiées lui-même ? On me l'a affirmé: j'ai feuilleté toutes ses œuvres sans pouvoir rien trouver. — M. Mowat a bien voulu parcourir, sur ma prière, les manuscrits de Barthélemy conservés à la Bibliothèque nationale, mais tout aussi vainement.

Gémenos, à peu près à mi-chemin entre les deux villes. C'est là où a vécu dans son enfance l'auteur du *Voyage du Jeune Anacharsis*, et la bastide est encore telle qu'il l'a habitée. — L'inscription en question, dit Belsunce, est sur « un petit pied « d'estall quarré ». En voici les deux copies données par ce dernier et par la *Statistique*, qui nous laisse ignorer où et par qui fut prise la sienne: peut-être vient-elle du prieur Richelme.

22

NYMPHIS	NYMPHIS
AQAE IFON	AQVARVM FON
...I·CAE AC	..VMQVE GARGA
....HON·F·P·	HON...F P
S·L·M·	S L M A

Nymphis aquarum fon[*ti*]*umque Garga*[*rii*]... *Hon*[*orati*] *f*(*ilius*), *p*[*ro salute sua ?*], [*v*(*otum*)] *s*(*olvit*) *l*(*ibens*) *m*(*erito*).

Comme on trouve bien rarement, et je ne sais si on en connaît des exemples, les dédicaces *nymphis aquarum*, *nymphis fontium*, comme les formules ordinaires sont, ou bien *nymphis*, *nymphis augustis*, ou bien *numini aquae fontis*, je ne serais pas étonné qu'il ne fallût pas ajouter foi entière à la copie de la *Statistique* (1). Toulouzan a fort bien pu arranger à sa façon l'inscription de Garguier, comme il a reconstitué d'une façon plus qu'ingénieuse la célèbre pierre des Saintes-Maries.

Les Nymphes des fontaines n'étaient pas les seules divinités que l'on adorait à Garguier. On y trouva jadis une petite statue en or, qui représentait Diane et fut donnée en présent à Philippe, duc de Parme, lors de son passage à Aubagne, en 1742. On y trouva aussi une colonne brisée, qui portait comme inscription ces deux seuls mots :

22 LIBERO PATRI

Je ne sais où sont passées l'une et l'autre de ces antiquités (2).

(1) Belsunce, *Antiquité de l'Eglise de Marseille*, I, p. 109. — *Statistique*, II p. 399. — D'après eux, Couret, *Histoire d'Aubagne*, p. 97 (qui écrit, je ne sais pourquoi, I///GAP///AC | HON///F·F | S·L·MT). Saurel, *Notice historique sur Saint-Jean de Garguier, l'abbaye de Saint-Pons et Gémenos* (1863, Marseille, in-8), p. 29; le même, *Dictionnaire*, t. II, article Gémenos.

(2) Achard, *Description de la Provence*, 1788, t. II, p. 409. — *Statistique*, t. II, p. 498. — Garcin, *Dictionnaire*, t. I, p. 538.

Borne de propriété

Enfin une quatrième inscription ayant un caractère public provient de Saint-Jean; elle se lit au haut d'un bloc de pierre, en assez mauvais caractères:

34 ITER
PRIVATV/////

Le monument a été trouvé, dit Feautrier (1) avec trop peu de précision, « à *Pagus Lucretius* ». Acquis par les frères Bosq, que nous retrouvons encore ici, il est aujourd'hui conservé chez M. Trabaud.

Des inscriptions entièrement semblables à la nôtre ont été trouvées en Istrie et ailleurs en Italie. Souvent, au lieu de la simple mention « chemin privé »,on ajoutait le nom du propriétaire, par exemple dans une inscription d'Intéramne (2):

ITER · PRIVAT
FVNDI
NEPOTIANI

Il est souvent question, dans le recueil des *Gromatici veteres*, des « chemins privés », qu'ils appellent d'ailleurs constamment *viae privatae*. On conçoit que sur un certain nombre d'inscriptions, comme sur celle que nous venons de citer, on mentionne le nom du domaine ou du propriétaire auquel appartient le chemin. Siculus Flaccus définit en effet (p. 147) les *viae privatae*, « celles qui servent de chemins pour se rendre dans les domaines des particuliers »: *privatae viae ad finitiones agrorum non pertinent, sed ad itinera eis praestanda*. Flaccus restreint beaucoup le sens de *via privata*: pour lui, les *viae communales*, qui appartiennent à deux propriétaires, ne sont déjà plus *privatae*. De même, Hygin (p. 128) accepte cette distinction: *Via utrum publica aut vicinalis aut duum communis aut privata alterius*. Ulpien, dans le *Digeste* (43, 8, 22) étend, au contraire le sens de *viae privatae* même à une partie des *viae vicinales*, c'est-à-dire des routes des *vici*.

Inscription dédiée à Zosime

Par un merveilleux hasard, nous possédons une autre inscription dédiée à ce Zosime célèbre dans les fastes de Garguier. La

(1) *Notice historique sur 338 médailles trouvées à Gémenos* (extrait du *Répertoire de la Soc. de statist. de Marseille*, 1839, p. 443), p. 3. — *Descripsi*.
(2) *Corpus*, IX, 5086.

Statistique, qui nous l'a conservée, l'a retrouvée dans les papier du prieur Richelme, mis à sa disposition par Martinot, alors maire de la ville. D'après la *Statistique*, l'inscription, comme la dédicace aux Nymphes, provient des ruines des thermes : ce ne serait donc pas une épitaphe, mais la dédicace d'un autre monument élevé à Zosime. Elle se lisait sur une table de marbre, « qui « était, avant la Révolution, au château de M. de Clapiers ». Personne ne l'y a vue depuis la *Statistique*. La voici :

35

Q·COR·MARC·L·
ZOSIMO//////////
PATERN//////////A
MICO/////O/////
////CVN/////////

Q(uinto) Cor(nelio), Marc(elli) l(iberto), Zosimo, [sevir(o) Au(gustali) col(onia) Jul(ia)] Patern[a Arelate], amico [optim]o, [vere]cun[do ? ?] (1).

EPITAPHES

Passons à la série des épitaphes.

Toutes les autres inscriptions trouvées à Saint-Jean de Garguier ou dans les environs sont des épitaphes. Pour quelques-unes d'entre elles seulement nous pourrons donner la date et l'endroit précis de la découverte. Mais il est impossible de douter qu'elles ne proviennent toutes également des décombres qui entourent ou qui portent l'église et le château de Saint-Jean.

Eglise de Saint-Jean

La première que nous citerons est la dernière découverte; elle se trouvait, en octobre 1884, dans la cour de l'église de St-Jean. Elle était gravée dans un cartouche creusé au haut d'une pierre quadrangulaire, dépourvue de tout ornement, et dont l'autre face avait été creusée pour servir d'auge. Les lettres sont vraiment fort belles :

36

C · CLODIV/////CIR
RI · F · PVLCHER

C(aius) Clodiu[s], Cirri f(ilius), Pulcher (2).

(1) *Statistique*, II, p. 298. — *Inde*, Couret, *Histoire d'Aubagne*, p. 97. Saurel, *Saint-Jean*, p. 21 ; Saurel, *Dictionnaire*, II, p. 258.
(2) Publiée, d'après ma copie, par M. Allmer, *Revue épigraphique du Midi de la France*, n° 534 : t. II, p. 107.

Le surnom de *Cirrus*, « la frisure », c'est-à-dire, « le frisé », est très rare. Les noms du défunt, *Caius Clodius Pulcher*, rappellent les *Clodii Pulchri* de l'histoire romaine, qui disparaissent au commencement de l'Empire. Notre personnage pouvait fort bien être un affranchi ou un client de cette famille. Cette circonstance, la forme des lettres, la simplicité de la rédaction, l'absence du *diis manibus*, tout contribue à placer notre inscription au commencement, au moins, du premier siècle de l'ère chrétienne.

Dans la même cour, se trouvait, au commencement du XVIIIe siècle, sur la porte de la petite chapelle, l'inscription suivante, gravée sur une plaque en marbre blanc, qui, vue vers 1820 par les rédacteurs archéologiques de la *Statistique*, puis devenue la propriété de Clément de Malpassé, a été léguée par lui, avec une collection célèbre dont nous reparlerons ici même, au musée Calvet d'Avignon. Elle y occupe le n° 108; nous l'y avons copiée (1)

37

LVNI·GIDIVS·TER
OPTATVS
VALERIA·T·F·SECVNDA

L(ucius) Nigidius, Ter(etina tribu), Optatus.— Valeria, T(iti) f(ilia), Secunda.

Les lettres sont belles.

Le second personnage est celui qui a élevé le monument. Le défunt appartenait à la tribu *Teretina*, qui était celle d'Arles, et, par suite, de Garguier.

Le Château

A quelques centaines de mètres au nord-ouest de Saint-Jean de Garguier, se trouve le château de M. Duviard, autrefois

(1) Thomassin de Mazaugues, fiche manuscrite dans les papiers de Séguier, msc. de Nîmes, 13814, f° 123 recto: « Elle est à St-Jean de Garguier proche Aubagne, sur la porte d'une petite chapelle qui est à costé de la grande chapelle dans la cour »; — *Statistique*, II, p. 404. — Couret, *Histoire d'Aubagne*, p. 96 (qui défigure l'inscription). Saurel, *St-Jean*, p 22, tous deux d'après la *Statistique*. — Le *Catalogue des antiquités du Musée Calvet* (inventaire manuscrit), f° 180, fait suivre cette inscription de l'indication suivante: « Elle était anciennement dans le mur du cloître de Saint-Victor, dit le donateur »: Clément ne se souvenait certainement pas de l'endroit où il avait pris l'inscription.

propriété des de Clapiers. Sur une des murailles de l'habitation on voit encore encastrée l'inscription suivante :

38

D M
POMPEIA
CALLISTE
PATRONIS
PIENTI///IM
I///

L'inscription semble être gravée sur le dé d'un autel à fronton et acrotères. Cette pierre, dit Achard, qui la publia pour la première fois en 1788, « a été découverte dans les terres dépendantes du château de M. de Clapier, seigneur de Saint-Jean de Garguier ».

Bien que tous ceux qui l'aient donnée admettent à la fin PIENTISSIMIS, il me paraît certain qu'il n'y a place, à l'avant dernière ligne, que pour une seule S, et qu'il faut lire :

D(iis) M(anibus). Pompeia Calliste patronis pienti[s]imi[s] (1).

Les deux dernières lignes sont à peine visibles.

Saint-Etienne

Plus loin encore vers le nord-ouest, à dix minutes de Roquevaire, à gauche de la grande route qui mène de cette ville à Gémenos, se trouve un monticule que domine une église transformée aujourd'hui en maison de campagne, Saint-Etienne ou Saint-Estève. Sur le seuil de la terrasse est encastrée une pierre qui présente, dans un encadrement, l'inscription suivante, en fort beaux caractères :

39

DERCEI
A/VENI
LATI·F·

Derceia, Venilati f(ilia).

Voilà des noms bien celtiques. Celui de *Venilatus* rappelle *Venimarus* que nous allons retrouver, et ceux de *Veninus*,

(1) Achard, *Description*, t. II, p. 409. — *Statistique*, t. II, p. 403. — Couret, *Histoire d'Aubagne*, p. 97. — Saurel, *Saint-Jean*, p. 22.

Venixama, *Venixiema*, *Venicarus*, qu'on rencontre dans d'autres inscriptions (1), et les noms de lieu *Venelli*, *Venaxomodurum*, *Veneti*. *Derceia* nous fournit moins d'analogues ; on trouve *Dercinus* sur une marque de potier, *Derco* sur une inscription de la Gaule cisalpine (2). Une inscription d'Aquilée, aujourd'hui perdue, présente un nom qu'on peut lire DERCELO ou DERCEIO, suivant les auteurs qui ont parlé du monument. M. Mommsen a accepté DERCELO : je crois qu'il vaut mieux, en s'aidant de l'inscription de Saint-Etienne, accepter la lecture DERCEIO (3).

Cette même maison de campagne a pour seuil un autel chrétien orné sur ses quatre faces de sculptures assez élégantes. Sur le devant de la frise, on voit une croix « à bras bifurqués et d'égale longueur (4) ».

Saint-Etienne a fourni deux autres inscriptions, malheureusement perdues aujourd'hui, mais que nous ont conservées des copies demeurées jusqu'ici manuscrites. Voici la première :

40

D · M ·
IVLIAE
MARCELLINAE
LVRILLIVS AVITVS
VXORI
PIISSIA////

D(iis) M(anibus) Juliae Marcellinae, Lurillius Avitus uxori piissim[ae].

41

ECVN
LAVSC
F

(1) *C.I.L.*, III, 4227, 3825, 3797 ; Schuermanns, 5621-5623. — Glück, qui s'est occupé de ce radical *venu* ou *veni*, en ignore la signification, *Die... keltischen Namen*, p. 165 et suivantes.
(2) Schuermanns, 1900 ; *C. I. L.*, V, 6371.
(3) *C. I. L.*, V, 910.
(4) L'inscription a été publiée pour la première fois dans le numéro du 26 novembre 1883 du *Petit Marseillais*. Les initiales de l'auteur de l'article, L. B., nous permettent de l'attribuer à l'abbé Bargès. — D'après ma copie, Allmer, *Revue épigraphique*, n° 514 ; t. II, p. 77.

Je ne sais ce qu'il faut faire de ce fragment (1). Peut-être doit-on lire: *Secundus, Apolausti filio.*

L'une et l'autre inscription apparaissent ici pour la première fois.

Cet ensemble de débris, payens et chrétiens, de nombreux vestiges trouvés dans les environs, notamment des poteries et de ces magnifiques briques à rebords que les Romains employaient pour les tombeaux, permettent de penser que Saint-Etienne est bâti sur un village antique. Du reste ce nom de Saint-Etienne est un de ceux que l'on aimait à donner aux églises dans les temps primitifs, à celles qui succédaient aux temples payens.

Saint-Pierre

Sur les murs de la bastide Barthélemy, — ou Barthélemy-Linche, — qui, comme nous l'avons dit, est située près de la route d'Aubagne à Gémenos, dans le quartier appelée la Crau d'Aubagne, se trouvent encastrées depuis plus d'un siècle six inscriptions, que l'on peut grouper deux par deux suivant leur origine.

(1) Les deux inscriptions se trouvent écrites sur une fiche envoyée à Peiresc, *Inscriptiones antiquae*, t. II (Bibliothèque nationale, fonds latin, 8958), f° 60. La première inscription porte pour indication marginale: « A Roquevaire à l'hermitage St-Estienne »; la seconde seulement: « A Roquevaire ». Il n'y a pas à douter que cette dernière ne vienne aussi de Saint-Etienne. Roquevaire est une ville de création médiévale. — La première inscription a été copiée en outre par Papon et envoyée par lui à Séguier en 1775 (*Correspondance* de Séguier, ms. de Nîmes 13816, t. XIII, f° 83 verso). Il fait suivre sa copie de la note suivante: « Cette inscription est à l'hermitage de St-« Vincent à Roquevaire [y a-t-il erreur de nom? ou la pierre aurait-elle « été transférée à St-Vincent de Roquevaire?]. La pierre sert de linteau « à une fenêtre qui est à côté de la chapelle et qui est presque toute « couverte de décombres. On voit dans le mur qui est auprès quelques « pierres travaillées et ances de feuillage, le caractère n'est pas du pur « romain ». — Nous donnons le texte de Papon. La copie envoyée à Peiresc, moins exacte, donne MARCELLNAE /////VRIII·VSAVIVS, etc.

La feuille envoyée à Peiresc est suivie, dans le recueil manuscrit, d'une autre feuille où se trouve copiée l'inscription suivante (f° 61 recto):

Q·V·A·E
V·R·A·V
V·I·C·
E·P·R·I·
V·S·

Elle ne porte pas d'indication; mais, comme elle n'est pas copiée de la même main que les deux inscriptions de Saint-Etienne, nous ne pouvons l'annexer à la vallée de l'Huveaune.

Deux d'entre elles, les épitaphes des *Servilii*, ont été trouvées en 1771, dans la succursale de Saint-Pierre, paroisse d'Aubagne, sur la route de Roquevaire à Gémenos (1). St-Pierre, comme St-Etienne, est d'ailleurs un lieu antique, aussi bien par son nom que par les ruines qu'on y a trouvées. Voici les deux inscriptions:

42

HOSPITI · T · F
FRATRI
C·SER·VILIO FIRMo
FRATRI
T · HOSPITIS · F

Hospiti, T(iti) f(ilio), fratri; — *C(aio) Servilio Firmo, fratri*; — *T(itus), Hospitis f(ilius)*. J'interprète l'inscription ainsi : « Monument élevé à Servilius Hospes et à Caius Servilius, tous deux fils de Titus Servilius Hospes, par leur frère Titus Servilius ». Le donateur s'est borné à indiquer son prénom. Il ne serait pas entièrement impossible d'ailleurs qu'il fallût lire la dernière ligne: *T(iti) Hospitis f(ilio)* et la rapporter à *Caius Servilius Firmus*.

Remarquez le point après la première syllabe de SERVILIO.

43

IVSTA · SERVILIO
T · F ꝏ BARBARO
TER·PATRI·QVIETAE
MATRI·SERVATO ꝏ
FRATRI·SVRO FRATRI

Justa Servilio, T(iti) f(ilio), Barbaro, Ter(etina tribu), patri; *Quietae, matri*; *Servato, fratri*; *Suro, fratri*. Il est permis de croire que le Servilius Barbarus, père de Justa, fut le même que le Titus Servilius qui a fait graver la précédente inscription.

(1) Une fiche écrite par une main inconnue et insérée dans les papiers de Séguier donne ces deux inscriptions avec la légende suivante de la main de Séguier : « Trouvées en 1771, dans la succursale de St-« Pierre paroisse d'Aubagne, à 3 lieues de Marseille et communiquées « en 1772, au mois de juin, par Mgr d'Agde », Séguier, msc. de Nîmes 13796, 2e carton, liasse intitulée « Ramas de différentes inscriptions antiques ».— Cf. *Statistique*, II, p. 299. — C'est de ces six inscriptions qu'il est question dans le passage de l'*Almanach historique* de Grosson pour 1781, cité plus haut.

Les deux inscriptions, toutes deux encastrées dans le mur de face de la bastide, sont en lettres de 4, 5 et 6 centimètres. Les caractères sont assez beaux, mais il est visible que ceux de la dernière appartiennent à une plus basse époque (1).

Bastide Barthélemy

Ces deux inscriptions ne contiennent que des noms romains. Dans les quatre autres, au contraire, que renferme la bastide Barthélemy, les noms gaulois alternent avec les noms romains; d'autre part, les caractères de ces dernières révèlent une bien meilleure époque.

Des quatre autres inscriptions de la bastide, j'ignore jusqu'ici complètement l'origine des deux suivantes; elles se trouvaient déjà « enchassées dans les murs » en 1747, au témoignage de Belsunce, qui les fit copier et publier. Ce sont deux épitaphes de membres de la même famille, la *gens Saenia* (2). Celle-ci est sur le mur de face, les lettres ont 8 centimètres:

44

V A L E R I A
S A E N I · C N · F
P I A

Valeria, Cn(eii) Saeni(i) f(ilia), Pia. Remarquez que le prénom du père se trouve placé après son gentilice.

Celle-ci, en lettres de même hauteur, est encastrée dans le mur de droite. Les lignes sont séparées par des traits de réglure:

45

M · S A E N I V S
M · F · F · T E R ·
S E C V N D V S

M(arcus) Saenius, M(arci) f(ilius), Ter(etina tribu), Secundus. Le redoublement de l'initiale F est sans doute une faute du lapicide, à moins qu'il ne faille supposer un diminutif *fifilius*, analogue au *fifilia* d'une inscription de Bordeaux (3)

(1) Notre copie. — Séguier, msc. cité plus haut. — *Statistique*, II, p. 403. — Couret, *Histoire d'Aubagne*, p. 97 et 98. Ce dernier dénature complètement la première inscription en imprimant: IVLIO HOSPITI || TADIT FVNERA, etc.

(2) Notre copie. — Belsunce, *Antiquité de l'église de Marseille*, I, p. 109. — *Statistique*, II, p. 403, — Couret, *Histoire d'Aubagne*, p. 95.

(3) Allmer, *Revue épigraphique*, n° 479, t. II, p. 35.

Vallat de Riou

Les deux dernières inscriptions, gravées en lettres de très bonne époque, hautes de 0,045, renferment des noms gaulois, et ne sont plus, comme les quatre précédentes, des épitaphes de citoyens romains.

Elles « ont été déterrées, nous apprend Papon, dans le terri- « toire d'Aubagne, dans la terre de M. Taurel, *valat de* « *Riou* » (1). Le *Vallat de Riou* est la partie de la vallée qui s'étend, derrière Saint-Etienne, entre Garguier et Roquevaire ; c'est l'extrémité occidentale de la *vallis Gargaria.*

46

ESCENGoLATIS
VENIMARI·F·

Escengolatis, Venimari f(ilius) (2).

Escengolatis est certainement le nominatif singulier d'un nom masculin. On doit ajouter ce mot aux très rares exemples que cite Zeuss de la seconde déclinaison masculine dans l'ancien gaulois (3), exemples dont le plus, ou plutôt dont le seul vraiment caractéristique est l'adjectif ναμαυσατις *(Nemausensis)* de l'inscription grecque de Vaison.

Notre collègue Lafaye a donné ici-même (4) une liste des noms propres dérivés du radical *escing*: il faut y ajouter cet *Escingolatis,* qui n'est pas le moins curieux.

Voici la dernière inscription de la bastide, gravée, en fort bonnes lettres de 45 millim., dans un cartouche très simple (5).

47

PRIMAE
SANVILLI/F
MATRI

Primae, Sanuilli f(iliae), matri. Le nom du donateur, fils de la défunte, est omis.

(1) Papon, fiches ms. envoyées en juin 1775 à Séguier, *Bibliothèque de Nîmes*, ms. 13816, *Correspondance* de Séguier, t. XIII, f° 81 verso.

(2) Notre copie. — Papon, fiches ms. — *Statistique,* II, p. 402. — Couret, *Histoire d'Aubagne*, p. 99. — B[argès], *le Petit Marseillais* du 26 novembre 1883. — ESCENCOLATIS chez eux quatre. Le G est évidemment mal formé, mais la courbure et le crochet inférieur le différencient sensiblement du C de la même ligne. — D'après ma copie, Allmer, *Revue épigraphique,* t. II, p. 77.

(3) *Grammatica celtica*, 2e éd., p. 233.

(4) *Bulletin épigraphique*, I, p. 85, 142, 194, 223 et 302.

(5) Notre copie. — Papon, fiches ms. — *Statistique*, II, p. 402. — Couret, *Histoire d'Aubagne,* p. 96 et 97 (SANVILII).

Je n'hésite pas à regarder *Sanuillus* comme un nom d'origine celtique. Il est, en effet, formé, à l'aide du suffixe *illus* (auquel Zeuss a consacré un long chapitre), du radical *sanu*, que l'on retrouve très souvent sur les inscriptions de la Gaule, par exemple dans les noms de *Sanuacus*, *Sanucius*, *Sanuus*.

En même temps que ces deux inscriptions, Papon nous apprend, dans ses fiches manuscrites, qu'on trouva, outre une quantité de médailles, l'inscription suivante, celle-là complètement perdue :

48 RVFA

« Le reste de l'inscription ne paraît plus parce que la pierre « qui était fort grosse a été rompue ».

Fragments conservés par Couret

César Couret, dans sa méritoire *Histoire d'Aubagne*, parue en 1860, a publié toutes les inscriptions de Garguier que nous venons de donner, et, au milieu d'elles, un certain nombre de fragments que nous ne connaissons que par lui. On ne doit pas se fier entièrement à ses copies : Couret a la déplorable habitude de compléter les inscriptions qu'il publie, et de donner, comme faisant partie du texte, des restitutions fort arbitraires d'ailleurs ; puis, il ne lit pas toujours avec soin. C'est ainsi qu'il donne les premières lignes de l'inscription dédiée *T. Hospiti T. f.*, comme s'il y avait sur la pierre :

IVLIO HOSPITI
TrADIT FVNERA

Voici, sous les plus expresses réserves, les fragments en question (1) :

49

O · I A M
VS · V · S · I
M · O V A
T A M V N
P T A T I A P

Peut-être *Quarta* à la 3e et à la 4e ligne; peut être *V(otum) S(olvit) L(ibens) M(erito)* à la 2e et à la 3e.

(1) Page 96, nos 6, 7 ; page 97, nos 8 et 9.

50

A R M
I N C
N
M A E S

Il n'y a rien à tirer de là.

51

I G A V I T
N
O R E S T V S ·
M · B ·

Cette inscription présente au moins un nom complet: *Orestus*, sans doute pour *Orestes*.

52

M A I S
P I E T A T
I N · A L B A N

Il ne faudrait pas que les patriotes d'Aubagne vissent dans cette dernière ligne le nom antique de leur cité. Il y a des précautions à prendre avec ces lambeaux informes.

En tout cas, on peut croire Couret lorsqu'il nous donne ces morceaux comme « trouvés dans les quartiers de Saint-Jean, Saint-Pierre et la Crau ». Il est fort possible qu'il ne les ait point vus lui-même, mais les ait copiés sur le carnet d'un archéologue local, peut-être sur les fameux papiers de Richelme.

Inscriptions du Musée Bosq

Enfin, les frères Bosq ont recueilli dans les environs de Saint-Jean, outre l'inscription dont nous avons déjà parlé, des fragments ou des marques de fabrique, dont nous avons à nous occuper en dernier lieu.

Voici d'abord un fragment gravé en belles lettres sur une plaque de pierre:

53

P L O *t i o*
M *f* ·
P R O C V *l o*

D'après Feautrier, les frères Bosq auraient trouvé ce fragment dans le quartier de Saint-Jean. Il a été donné par M. Trabaud au Musée archéologique de Marseille (1).

(1) Notre copie. — Feautrier, *Notice historique*, p. 4 (*Répertoire de la Société de Statistique*, t. III, p. 444).

Plo[tio] M(arci) [f(ilio)], Procu[lo]. Ce fragment a son intérêt à cause du nom qu'il porte. La *gens Plotia* n'a pas laissé d'autre trace épigraphique à Marseille et dans les environs. Mais nous savons par Quintilien qu'elle eut un illustre représentant en Provence, Lucius Plotius, professeur à l'Ecole de Marseille et dont Rome elle-même ne dédaigna pas de suivre les leçons, lorsqu'il vint s'établir dans la capitale. La forme des lettres de notre inscription fait du Plotius de Garguier le contemporain de celui de Marseille (1).

Dans ce même quartier de Saint-Jean, disent eux-mêmes les frères Bosq, « nous avons recueilli un fragment de lampe sur « lequel est empreint un sceau avec le nom (2) » :

54 M E
N A N
D E R

Menander.

« Dans le même quartier, nous avons trouvé une lampe qui « porte en caractères latins, sur deux lignes, les noms sui- « vants (3) » :

55 L · ROSCRI
C O

L(ucii) Rosc(ii) Ric... o(ffi(ina) (??)

Le Douar (commune de *Gémenos*)

Le 10 juin 1826, raconte Toulouzan dans l'*Ami du Bien*, — journal fondé et dirigé par lui et qui eut une existence aussi vertueuse qu'éphémère, — M. Bonifay, propriétaire au quartier de Douar (dans la commune de Gémenos), trouva « les débris « d'un tombeau, parmi lesquels une grosse brique de sept pouces « carrés, portant en relief l'inscription suivante:

56

(1) Quintilien, 2, 4.
(2) Bosq, *Recueil* (ms. des *Arch. dép.*, T 7, 5), planche II, 5. et f° 12 ; — les mêmes, *Assises*, p. 99. — Feautrier, *Notice*, p. 4 (*Répertoire*, III, p. 444).
(3) Bosq, *Recueil*, ms., pl. III, 7 et p. 13 ; — *Assises*, p. 190, où ils impriment *Rocris*.

C'est le même cachet que nous avons déjà trouvé à Auriol.

« Cette brique, continue Toulouzan, un peu brisée sur les « bords et dont les caractères sont d'une belle forme, est conservée « dans le cabinet de MM. Bosq (1) ».

D'autres trouvailles ont été faites dans ce quartier, qui était donc habité à l'époque romaine.

Les Paluns (même commune)

Enfin, au quartier des Paluns, commune de Gémenos, ils ont trouvé, en 1832, parmi des décombres, un sceau en bronze, sur lequel on lit en lettres rétrogrades (2) :

57

C(aii) Antessi(i) Patern(i).

C'est le nom du propriétaire du cachet.

Nulle part en Provence, pour laisser de côté les grandes villes dont ont parlé les géographes, on n'a trouvé une aussi grande agglomération de monuments gravés. Garguier était donc un établissement d'une réelle importance, et, comme le montrent les noms gaulois gravés sur les plus anciennes épitaphes, c'était un centre d'habitation antérieur à la conquête romaine. Les historiens nous ont souvent parlé des peuplades gauloises qui inquiétèrent et menacèrent si longtemps Marseille. L'épigraphie ne nous permet de retrouver leurs traces que sur un seul point, à Garguier. Les inscriptions trouvées à d'autres endroits des environs de Marseille, sur le côté du sud depuis Toulon, sur le côté du nord-ouest depuis l'Estaque, ou dans l'intérieur des terres sur les routes d'Aix et d'Arles, sont peu nombreuses, et ne présentent que des noms grecs ou romains. A Garguier seulement la moisson est riche et l'élément celtique a subsisté.

(1) L'*Ami du Bien*, n° 5 (août 1826), t. I, p. 393 ; cf. p. 80 pour les autres découvertes. — La découverte et l'inscription mentionnées par les frères Bosq, *Assises*, p. 100.

(2) *Recueil*, ms., pl. II, 4 et p. 14 ; — *Assises*, p. 102. — Feautrier, p. 4 (*Répertoire*, III, p. 444).

On pourrait presque conclure que là résidait une des plus importantes peuplades gauloises du rivage celto-ligure, et on est tenté d'en rechercher le nom. Mais cette tentative est, dans l'état actuel de la science, aussi inutile qu'elle est séduisante. Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'il faut y voir un des rameaux, peut-être le principal, de la puissante nation des *Salyi*, qui, selon Strabon, s'étendait du Var au Rhône et de la Durance à la mer.

Camille Jullian.

(*à suivre*).

INSCRIPTIONS CHRÉTIENNES DE MARSEILLE

I

L'inscription, dont nous donnons ici le fac-simile, est gravée, en lettres dont la hauteur varie de 2 à 6 centimètres, sur une plaque de marbre blanc brisée en quatre morceaux.

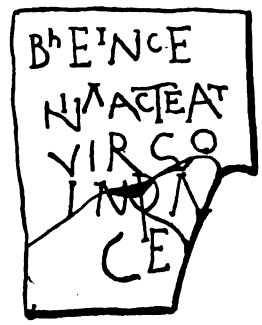

La rédaction indique une épitaphe chrétienne; la forme des lettres annonce une assez basse époque. Toutefois, il semble possible de placer le monument au cinquième siècle, peut-être même dans la première moitié de ce siècle. Je n'ai pas trouvé de différences notables entre la paléographie de cette inscription et celle d'une épitaphe trouvée dans la Gironde et datée de l'an 405 (1).

(1) Voyez Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, planche 80, numéro 485.

Le monument a été trouvé dans le courant du mois d'avril 1885, à Marseille, lors du percement d'une tranchée destinée à prolonger la *rue Fauchier*, à l'ouest, entre les rues Malaval et Vincent-le-Blanc. Le terrain était jonché tout autour de débris de sarcophages en briques et en pierres. Quelques tombes apparaissaient dans un assez bon état de conservation. Il y avait donc là, à l'époque gallo-romaine, un cimetière assez important.

Il semble qu'il se continuait à l'est, le long de la rue Fauchier et jusque dans les environs de la porte d'Aix. En effet, l'archéologue marseillais Grosson nous dit qu'on découvrit, en 1771, un tombeau dans le quartier du lazaret, « près la maison du sieur Fauchier (1)». Ce Fauchier paraît bien être celui qui a donné son nom à la rue. Par suite, le tombeau a dû être trouvé dans la partie ancienne de la rue Fauchier, entre la rue Malaval et le grand chemin d'Aix.

Plus à l'est encore, on a trouvé des fragments de tombeaux dans les environs de la porte d'Aix (2).

A l'ouest d'autre part, les travaux qu'amena l'achèvement de la rue Impériale, firent découvrir, en mai 1865, une vaste nécropole antique. Les fouilles furent poussées alors jusqu'à moins de 50 mètres de l'endroit qui vient d'être exploré cette année (3).

Les fouilles de 1865 firent reconnaître une quarantaine de tombes et trouver cinq inscriptions, deux chrétiennes, trois payennes ; ces dernières, si l'on en juge par l'écriture, paraissent remonter au second siècle (4) ; l'une d'entre elles semble être l'épitaphe d'un décurion.

(1) Grosson, *Recueil des Antiquités et monumens marseillais*, page 96, note 4.

(2) Voyez *Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille*, tome XXIX, fascicule II, page 38.

(3) Penon, dans le *Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille*, t. XXIX, fasc. II, page 111 et suivantes; cf. t. XXXII, p. 177. — Augustin Fabre, *Les rues de Marseille*, t. V, p. 384 et suivantes.

(4) 1° Epitaphe probable d'un décurion: Penon, *Catalogue*, n° 102.— 2° Epitaphe d'une affranchie : Penon, n° 97 ; Fabre, *Les rues de Marseille*, t. V, p. 144. — 3° Epitaphe d'un membre de la *gens Cassia*, Penon, n° 59. — 4° Epitaphe chrétienne, Penon, n° 11. — 5° Epitaphe chrétienne d'*Exoperios*, Penon, n° 181. (M. Penon dit simplement : « trouvée à Marseille », mais l'on m'a positivement affirmé que le monument vient des mêmes fouilles que les quatre autres).

On rencontra en même temps des monnaies de toutes les époques, depuis le règne d'Hadrien jusqu'à celui de Justinien. L'ensemble de ces découvertes permet donc de croire que le cimetière en question a été utilisé depuis le second jusqu'au sixième siècle.

Il faut admettre sans aucun doute que les tombes trouvées à un siècle de distance dans la rue Fauchier, celles de la porte d'Aix et celles de la rue Impériale, appartiennent à un seul et même cimetière, et que ce cimetière, payen à l'origine et conservé par le christianisme, était un des plus importants de Marseille antique. On peut donc souscrire sans réserve à l'opinion de Grosson, qui avait d'autant plus de mérite à la formuler qu'il était fort loin de se douter, en 1793, des richesses renfermées dans les terrains du Lazaret : « De tous les lieux que nous venons de citer, « celui qui parait avoir été le plus en usage pour la sépulture, « c'est celui situé hors la porte d'Aix » (1).

La présence de ce cimetière dans cette partie de la ville s'explique aisément.

De toutes les voies qui sortaient de Marseille, il n est point douteux que la plus importante était, — autrefois comme aujourd'hui, — la grande route d'Aix, route qu'une inscription de notre Musée du Château-Borély appelle *via aquensis* (2). Or, l'ancienne route d'Aix traversait sans aucun doute les terrains dans lesquels a été retrouvée cette nécropole. Au moyen-âge, cette route débouchait de la porte de la Joliette, qu'on appelait alors *porta gallica*, — nom significatif, qui est peut-être un héritage de la période gréco-romaine, du temps où l'on distinguait le territoire de Marseille, *Graecia* (3), de celui de la Gaule.

C'est dans les environs de la porte de la Joliette qu'ont été faites ces découvertes. La voie antique était celle qui s'appelle aujourd'hui la rue Malaval, aboutissant presque en face de la porte de Gaule : or, la rue Malaval coupe en deux la rue Fauchier, laissant à droite la partie fouillée en 1771, à gauche celle que l'on explore aujourd'hui.

La nécropole dont nous nous occupons est donc celle qui bordait les deux côtés de la *via aquensis*, à sa sortie des remparts,

(1) Grosson, *Monumens*, page 97.
(2) Penon, *Catalogue*, n° 16 ; cf. ici n° [illegible]
(3) Dans la table de Peutinger, le [illegible] territoire de Marseille est indiqué par le mot *Gretia*.

L'inscription doit être lue ainsi :

Hic jacet Benenata, virgo, in pace.

Les mots *Benenata*, *virgo*, *in pace* ont été gravés tout d'abord par le lapicide. La formule *hic jacet* a été inscrite par lui après coup : comme la place lui manquait, il a dû employer des caractères plus petits et intercaler les lettres de ces deux mots dans celles de *Benenata*.

Quoique *Benenata* apparaisse pour la première fois dans l'épigraphie chrétienne, comme on peut en juger d'après les tables du recueil de M. Le Blant, il est impossible d'y voir autre chose que le nom de la défunte. *Bene nata*,— si c'était un nom commun, — signifierait de naissance noble (1), et les chrétiens n'évitaient rien autant que de graver sur leurs tombes des formules de vanité ou des titres de noblesse.

La formule *hic jacet* apparait également pour la première fois ici dans les inscriptions chrétiennes de Marseille. Elle est pour notre inscription, autant que la gravure des lettres, un bon garant d'antiquité.

II

A côté de cette inscription a été trouvé le fragment suivant, en même temps et dans les mêmes circonstances :

Les lettres, de quinze à vingt-cinq millimètres, semblent de la même époque que celles de la précédente. Elles sont également gravées sur une plaque de marbre blanc.

Du côté opposé à celui qui porte l'inscription, on voit des moulures d'assez bon style, représentant une rosace et des fragments de guirlandes. Pour graver cette épitaphe, les chrétiens se sont donc servis du débris d'un monument antique : fait qui, comme on sait, se présente fort souvent en Gaule et ailleurs (2).

(1) cf. Du Cange, *verbo* BENENATI.
(2) Voyez en particulier, au Musée de Marseille, les nos 11 (cimetière du Lazaret), 109 (Arles), du *Catalogue* de 1876.

III

Nous avons dit plus haut que la route qui, dans l'antiquité, conduisait de Marseille à Aix (1), et qui traversait le cimetière gréco-romain du Lazaret, portait le nom de *via aquensis*. Voici l'inscription, conservée aujourd'hui au Château-Borély, et gravée sur un bloc énorme de pierre, qui nous donne ce nom. Nous croyons utile de la reproduire ici; car elle n'a été, nulle part, imprimée correctement:

ÉTRILIA · LAETA · SYRIACI
EX · HISPAN · BAET · ITALICENSIS · H · L · P · D · E
M · VIA / AQVENSI

Les lettres, dont la hauteur varie entre 0m045 et 0m07, sont peut-être du premier siècle, malgré certaines défaillances de la gravure. Le bloc est long de 1m48, large de 0m30.

Sans l'adopter absolument, je ne vois pas d'autre transcription possible de ce texte que celle qu'en a donnée le savant conservateur de notre musée, M. Penon (2).

Etrilia Laeta, Syriaci (filia), ex Hispan(ia) Baet(ica), Italicensis, h(oc) l(oco) p(ermissu) d(ecurionum) e(rexit) m(onumentum) via aquensi : « Etrilia Laeta, fille de Syriacus, née à Séville, « originaire de l'Espagne Bétique, a, en cet endroit, sur la « route d'Aix, élevé ce monument avec la permission des « décurions (3) ».

L'inscription a été trouvée en 1831 dans les fouilles faites pour la construction du bassin du Carénage et a été déposée au Musée en août 1837 (4).

(1) Voyez sur cette route, *Bulletin épigraphique*, t. V. p. 25.

(2) Nous modifions un peu son interprétation en lisant *p(ermissu) d(ecurionum)* au lieu de *p(ublice) d(edicato)*.

(3) L'inscription a été successivement mentionnée ou publiée dans la *Notice des tableaux et monuments antiques exposés dans le musée de Marseille*, 1842, in-12, n° 43 ; — *id.*, 1844, *ibid.* ; — *id.*, 1849, *ibid.* (deux réimpressions) ; — *Notice*, etc., 1851, in-8, p. 59, n° 51 (nouvelle rédaction) ; — par Herzog, *Galliae Narbonensis historia*, n° 615 ; — Penon, *Catalogue raisonné* de 1876, n° 16 ; — Gilles, *Les voies romaines*, p. 168.

(4) Cette indication nous est fournie par la *Notice* de 1842 : « Pierre.

Comme il semble, d'après le texte, que le monument a été élevé sur la route d'Aix, il faut admettre qu'il a été transporté au moyen-âge à l'endroit où on l'a retrouvé, car la route d'Aix est dans un quartier opposé de la ville, de l'autre côté du port.

Ce ne serait point d'ailleurs le seul fragment trouvé du côté du Carénage et provenant d'un autre point de la ville.

Camille JULLIAN.

CORRESPONDANCE

Dans le courant de septembre dernier, M. de Laigue, consul de France à Livourne, adressait à la Société des Antiquaires de France une communication sur une inscription découverte récemment près de Lucques; malheureusement la Société, alors en vacances, n'a pu en prendre connaissance que dans sa séance de rentrée, le 4 novembre; pour réparer autant que possible ce contre-temps qui exposait M. de Laigue à voir sa communication perdre tout l'intérêt de l'actualité, la publicité du *Bulletin épigraphique* lui fut offerte; par lettre du 14 novembre, l'auteur nous autorise à publier, avec nos observations, le monument en question que d'autres épigraphistes ont d'ailleurs, parait-il, pu examiner sur place.

Le texte est gravé sur une plaque de marbre, mesurant $0^{m}81$ sur $0^{m}70$ et découverte par M. le professeur Ridolfi, à l'abbaye de Camignano, près de l'aqueduc et au sud de Lucques; un morceau carré, de $0^{m}22$ de côté, a été enlevé du milieu de la pierre.

« milliaire portant une inscription très fruste, et découverte en creu-« sant le canal du Carénage, déposée au Musée en août 1837 »; elle est répétée dans les autres notices. — Quoique, comme le fait remarquer M. Gilles, la pierre soit omise dans les *Rapports* rédigés par Toulouzan sur les fouilles du bassin de Carénage (1831, Marseille, brochure in-8), il n'en faut pas moins accepter le renseignement du rédacteur de la *Notice* de 1842, qui était bien placé pour savoir l'origine de ce monument.

D M

NYMPHES

ACHEIOV////PHEORTE

////FILIAE DVLCISSIMAE

5 HAVE

TV////V[I] ///NIMENTVM
MEVM ESIT DATA
VITAM ANNOS
////I//// NTES
10 SEXTV NDENS
ANIM M
NOLITE NO TIS MORI
ENDVM TALIA FATVS
////OC VOLVIT M//VS SIC QVO MODO MALA
15 INARBORE PENDENT ///IC CORPRA NOSTRA
AVT MATVRA CADVNT AVT ////AC////V///T
T/// LAPIS OPER///LEVITER/////////////////
TENERAEAETATIS/////////////RAVI

VALE

« Les mots ne sont pas séparés par des points ».

Au-dessous de l'épitaphe proprement dite, formée par les cinq lignes de tête de l'inscription, se développe un discours de réplique que la défunte est censée proférer. Ce *carmen sepulcrale* n'est qu'un centon de maximes sentencieuses soi-disant philosophiques. dont la plupart se sont déjà rencontrées sur d'autres épitaphes ou dans des recueils anthologiques. En mettant le temps suffisant à cet exercice, je ne doute pas qu'on n'arrive à une restitution complète; pour le moment et en me tenant seulement aux n°s 560, 607 *c*, 607 *d*, 607 *e*, 607 *f* de Wilmanns, 4835, 4836, 7405 d'Orelli-Henzen, je propose ce premier essai de lecture et de restitution partielle:

D(iis) M(anibus) || *Nymphes.* || *Achelou[s], pater, Heorte,* || *m(ater),* || *filiae dulcissimae* || *Have!*

Tu, [q]ui.. [adspices mo]ninentum || *meum, [si quaeris Diti qua]e sit data,* || *vitam..... annos* || *...i...[pare]ntes* || *sextu... [respo]ndens* || *anima[m] ...m...* || *Nolite no[stram] ...tis; mori* || *endum [fuit] ...talia; fatus* || *[h]oc voluit meus; sic quo modo mala* || *in arbore pendent, sic corp(o)ra nostra* || *aut matura cadunt, aut [cito] ac[erba ru]u]n]t.* || *T[e[, lapis opte[stor];*

leviter [*super ossa quiescas*]; || [*ne*]*tenerae aetati* [*g*]*ravi*[*s esse videaris*]. || *Vale !*

On trouve des exemples du nom *Nymphe* dans *C. I. L.*, X, 1923, 2367, 3948, de *Achelous*, *ibid.*, 740, et de *Heorte*, dans Allmer, *Insc. ant. de Vienne*, III, p. 103.

Par lettre datée du 29 novembre dernier, M. Robert Blair, secrétaire de la Société des Antiquaires de Newcastle-upon-Tyne, a l'obligeance de nous annoncer la récente découverte d'une pierre centuriale à l'endroit où le Mur d'Hadrien traverse les Walltown Crags, à Carvoran, près de l'extrémité occidentale ; cette pierre a été donnée par le dr Barkus au musée de la Société. On y lit, en lettres très distinctement gravées,

COH V
7 IVLI▾VALE

Coh(*ortis*) *quintae*, *c*(*enturia*) *Iuli*(*i*) *Vale*(*riani*).

Carvoran est le nom actuel de l'ancienne *Magna*, la 11e station *per lineam valli*.

R. Mowat.

BIBLIOGRAPHIE

H. Bazin. — *Le galet inscrit d'Antibes, offrande phallique à Aphrodite*; Paris, E. Leroux. 1885, 28 pages in-4° et 2 planches, (extr. des *Annales du Musée Guimet*, t. X).

Il s'agit ici d'un gros galet oblong le long duquel une inscription grecque est gravée en deux lignes :

ΤΕΡΠΩΝ ΕΙΜΙ ΘΕΑΣ ΘΕΡΑΠΩΝ ΣΕΜΝΗΣ ΑΦΡΟΔΙΤΗΣ
ΤΟΙΣ ΔΕ ΚΑΤΑΣΤΗΣΑΣΙ ΚΥΠΡΙΣ ΧΑΡΙΝ ΑΝΤΑΠΟΔΟΙΗ

Ce curieux monument a déjà été publié plusieurs fois et en dernier lieu par M. Heuzey (1) qui le considérait comme une pierre sacrée, ou un de ces *bétyles* adorés en Chaldée, en Phénicie, en Syrie, en Asie-Mineure et qui le premier a donné la véritable lecture de l'inscription. M. Bazin adopte sa traduction, tout en modifiant son interprétation. Au lieu de voir dans le premier mot, Τερπῶν, un surnom local du dieu Amour, il croit que c'est le même nom qui se lit sur un vase peint, au-dessus d'une figure de Silène ithyphallique personnifiant le *Plaisir des sens*, et symbolisé par le galet à forme phallique. En conséquence, il traduit l'inscription ainsi : — Je suis Terpon (le phallus), serviteur de l'auguste déesse Aphrodite ; que Cypris paye de retour ceux qui m'ont déposé ici. — Quant à la destination du galet, il pense que c'est une offrande déposée sur l'autel de la Vénus antipolitaine par une de ces corporations religieuses connues sous le nom de *thiases*, et, dans cet ordre d'idées, il rappelle que, d'après Tacite, Servius, Maxime de Tyr, l'image de la Vénus de Paphos n'avait pas une apparence humaine, mais celle d'une borne conique, comme on le voit d'ailleurs sur des monnaies impériales frappées à Cypre.

Vittorio Poggi. — *Iscrizione etrusca su di un vaso fittile a forma di uccello* ; 20 pages in-4° avec une figure dans le texte (extr. du *Museo italiano di antichita classica*, I, 1885, dirigé par D. Comparetti).

Les études étruscologiques, à peu près délaissées partout ailleurs qu'en Allemagne et en Italie, comptent le major Poggi parmi leurs adeptes les plus fervents et les plus compétents. A propos d'une inscription gravée sur le ventre d'un vase de terre noire en forme de coq, appartenant à M. l'abbé Le Louët (*supra*, p. 54), notre savant collègue vient de faire paraître une monographie que nous recommandons vivement à l'attention de nos lecteurs. Sans entrer ici dans le détail de ses érudites recherches, nous nous bornerons à dire qu'il déchiffre de la manière suivante le texte en question, *mi mulu larile ʒili mlax*, en l'interprétant ainsi : *Me* ou *hoc dono (dedit) Larillus Silius, Laris filius, lubens*. Il s'agirait donc de la dédicace de l'objet à une divinité. Chemin faisant, l'auteur s'élève contre la tendance que des éditeurs de quelques recueils ont à sortir du cadre qu'ils se sont tracé; par exemple la pierre de Briona et les *olla* de Cernusco Asinario, indubitablement gauloises, sont tout à fait hors de leur place dans le tome V du *Corpus inscriptionum latinarum*. Cette réflexion est très juste ; mais la faute qu'elle vise est de celles qui auront toujours le bénéfice des circonstances atténuantes; comment tenir rigueur à celui qui donne plus qu'il ne promet ?

J.-F. Bladé. — *Epigraphie antique de la Gascogne*, Bordeaux, Chollet, 1885, 220 pages, in-8°.

Ce recueil, précédé d'un copieux index bibliographique, contient les 216 inscriptions qui forment l'apanage épigraphique des cités des

(1) *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, 1874, p. 145.

Elusates (Eauze), des *Auscii* (Auch), des *Aquenses* (Dax), des *Lactorates* (Lectoure), des *Boates* (pays de Buch et de Born), des *Elloronenses* (Oloron), des *Aginenses* (Agen), et de la *civitas Turba ubi castrum Bigorra* (Tarbes). Les cités des *Vasates* (Bazas), des *Aturenses* (Aire), des *Benarnenses* (Lescar) n'ont jusqu'à présent fourni aucune inscription. Une quarantaine d'inscriptions fausses ou suspectes sont reléguées dans l'appendice. Ce simple aperçu doit suffire pour donner à nos lecteurs, sinon une idée, du moins le désir de connaître ce travail qui tient dès maintenant un rang honorable parmi nos monographies épigraphiques provinciales. L'utilité de ce genre de publications n'est plus à démontrer et l'auteur a accompli sa tâche de manière à mériter les remercîments des érudits, qui réclament avant tout un ensemble complet de textes. La fameuse inscription d'Hasparen a été notamment l'objet d'un commentaire très développé qui emprunte son principal intérêt aux consultations rédigées par M. Hirschfeld et par M. Mommsen, sur la prière de l'auteur (p. 75 et p. 210). On trouvera parmi les suspectes les inscriptions d'Eysses (p. 186), dont Renier n'avait jamais songé à révoquer l'authenticité en doute lorsqu'il leur consacrait un article détaillé dans la *Revue des Sociétés savantes*, 1860, p. 40. A propos de l'inscription de Barran, n° 51, traitée aux pages 45 et 201, je me permettrai une simple observation: le verbe *abarcere*, duquel dépend le sens de tout le texte, avait été méconnu par ses premiers éditeurs; dans un article (*Bull. épig.*, 1882, p. 135), qui paraît avoir échappé à M. Bladé, M. de Laurière s'est occupé de ce même monument, en me faisant l'honneur d'une interprétation qui a été adoptée depuis lors ou, du moins, qui est tombée maintenant dans le domaine public.

J.-F. Bladé. — *Mémoire sur l'histoire religieuse de la Novempopulanie romaine*, Bordeaux, Chollet, 1885, 29 pages, in-8.

Aux pages 15-18, on trouve un fort utile répertoire de toutes les inscriptions religieuses de la région, classées par noms de divinités, avec l'indication précise des localités. Ces divinités sont: Jupiter, Mars, Mars Lelhunnus, (*alias*, Lelnus), Minerve, Apollon, Fortune Auguste, Génie d'un *pagus*, Hercule Toliandossus, Nymphes, Génie de l'Empereur (*Numen Augusti*), Rome, Tutèle, les Vents, la Grande Mère, Mithras. Ce résumé permet d'embrasser d'un coup-d'œil l'état religieux de la Novempopulanie en signalant les divinités qui avait les préférences des habitants.

Robert Mowat.

REVUES ET JOURNAUX PÉRIODIQUES

BULLETIN DE CORRESPONDANCE HELLÉNIQUE, 1885, IX, p. 379. — S. Reinach. Inscription de Ser. Cornelius Lentulus déjà rapportée ici (vol. III, p. 255). L'inscription est probablement de l'an 169 av. J.-C. — Elle enseigne que le terme administratif *praetor pro consule* se traduit en grec par les mots στρατηγὸς ἀνθύπατος; — p. 433, G. Radet et P. Paris. Inscription trouvée sur le territoire de l'ancienne Isaura. Γ · ΕΤΡΕΙΛΙΟΝ ΡΗΓΙΜΟΝ || ΛΑΒΕΡΙΟΝ ΠΡΕΙΣΚΟΝ ΠΡΕΣ || Β ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΟΣ ΚΑΙΣΑ || ΡΟΣ ΤΙΤΟΥ ΑΙΛΙΟΥ ΑΔΡΙΑΝΟΥ || ΑΝΤΩΝΕΙΝΟΥ ΕΥΣΕΒΟΥΣ || Π(ατρὸς) Π(ατρίδος) ΑΝΤΙΣΤΡΑΤΗΓΟΝ ΕΠΑΡ || ΧΕΙΩΝ ΚΙΛΙΚΙΑΣ ΙΣΑΥΡΙΑΣ ΛΥΚΑ || ΟΝΙΑΣ ΥΠΑΤΟΝ ΙΣΑΥΡΕΟΝ || Η ΒΟΥΛΗ ΚΑΙ Ο ΔΗΜΟΣ ΤΟΝ || ΕΑΥΤΩΝ ΕΥΕΡΓΕΤΗΝ || ΔΙΑ ΕΠΙΜΕΛΗΤΟΥ ΠΑΣΙΩ || ΝΟΣ ΚΑΛΛΙΜΑΧΟΥ. — L'inscription prouve que l'Isaurie et

la Lycaonie furent réunies à la Cilicie sous le règne d'Antonin le Pieux, postérieurement à l'an 139 où il prit le titre du *pater patriae*; — p. 436, des mêmes, Inscription trouvée à Adalia (Pamphylie): Η ΒΟΥΛΗ ΚΑΙ Ο ΔΗμος || Π ΑΙΛΙΟΝ ΒΡΟΥΤΤ ιον || ΛΟΥΚΙΑΝΟΝ ΤΟΝ λαμ || ΠΡΟΤΑΤΟΝ ΑΝΘΥΠΑτον || Παμφυλι ΑΣ ΛΥΚίας ..... ; — p. 437 et suiv. C. Diehl et G. Cousin, Sénatus-consulte de Lagina de l'an 81 av. J.-C, en réponse à une ambassade de la ville de Stratonicée en Carie, relativement à ses droits et privilèges (p. 455, traduction grecque des formules latines employées dans la rédaction des sénatus-consultes).

ARCHAEOLOGISCH - EPIGRAPHISCHE MITTHEILUNGEN AUS ŒSTERREICH, IX, 1885, 1er fascicule. — O. Hirschfeld et Schneider, *Bericht über eine Reise in Dalmatien* (p. 1 à 30): une cinquantaine d'inscriptions dont quelques-unes seulement sont inédites. Aucune n'intéresse directement la Gaule ou l'Afrique; — p. 31 à 84: Etude de quelques monuments figurés de Dalmatie, toute une suite de représentations curieuses de Pan et des Nymphes.— *Schuchhardt, Die rœm. Grenzwœlle in der Dobrugea*, p. 87 à 113: Etude très intéressante avec carte et profils du *limes* de l'Empire romain dans la Dobrudje; — Domaszewsky, *Inschriften aus Kleinasien*, p. 113 à 132: surtout des inscriptions d'Ancyre; aucune à signaler particulièrement. Frankfurter, *Epigraphischer Bericht aus Œsterreich*, p. 135 à 144: p. 142, n° 39 .....*ad census* ACCIPIENDOS *leg. aug. pr. pr.* || *prov. ge*RM · INFER · LEG . AVG · PR · PR · || *provin*C · HISP · XV · VIR · S. F · LATOBICI || *publi*CE PATRONNO · D · D ·

R. Cagnat.

THE ACADEMY, n° du 28 février 1885. — P. 158, M. Watkin signale un milliaire dont la découverte remonte à 1880. Il a été trouvé à Castleford, près Pontefract (Yorkshire) et transporté non loin de là, dans le jardin de M. Joseph Brewerton, à Half Acres. Il paraît donner la distance (21 milles romains) d'York (*Eburacum*) à Castleford, identifié avec le *Legeolium* ou *Lagecium* de l'itinéraire d'Antonin, IMPP || ///C · VIBIO || GALLO ET C · V || VOLVSIA || NO · P · F || AVGG.EB || / / / / / / || / / / / XXI.

N° du 25 juillet. — P. 65, M. Frank H. Williams annonce la préparation d'un catalogue du Musée de la Société archéologique de Chester, l'ancienne Deva, garnison de la légion XX; il signale un antéfixe en terre cuite portant en relief l'image d'un sanglier traversé par la hampe d'un étendard entre les lettres de l'inscription LEG XX VV; une protomé de sanglier grandeur nature, sculptée sur pierre, avait été trouvée précédemment à Chester. Le même archéologue présente quelques remarques sur une inscription de tablette centuriale (cfr. *C. I. L.*, VII, 172).

COH · I · 7 OCRATI
MAXIMIΩ L · M · P

Il pense, apparemment avec raison, que le signe gravé à la suite du mot *Maximi* et regardé par les uns comme un *oméga*, par les autres comme une couronne avec lemnisques, n'est autre chose qu'un signe séparatif en forme de feuille de lierre, *hedera*, défigurée par l'usure et par des traits accidentels. Quant aux sigles L · M · P que Hübner expliquait par *L(ucius) M(arcius) P(rimus)*, avec un point interrogatif, il propose d'y voir l'abréviation des mots *L(imes) M(illium) P(edum)*, pour signifier que la tablette marquait l'extrémité d'une portion du *Vallum* d'Hadrien longue de mille pieds, exécutée par la centurie d'Ocratius Maximus, de la première cohorte.

N° du 1er août. — P. 77, M. Thompson Watkin critique cette dernière lecture, à laquelle il substitue *L(imitis) M(ille) P(assus)*, en prenant le mot *limes* comme synonyme de *vallum*. Quant à moi, il

me paraît inadmissible que la lettre L représente le mot *limes*, soit au nominatif, soit au génitif; je n'y vois autre chose que la sigle ordinaire du mot *longum*; la sigle P ne peut signifier ici que *p(edes)* et non *p(assus)*, puisque les travaux de construction sont toujours mesurés en pieds, le *passus* étant réservé aux longueurs itinéraires; le plus souvent le nom de l'unité de longueur précède l'indication numérale; mais la disposition inverse se rencontre également; c'est ainsi que Pline dit *septem pedes longus*; conformément à cet ordre syntactique je lis *L(ongum M(ille) P(edes)*, en adoptant pour la 2e ligne la transcription

MAXIMI ꝏ L·M·P

BULLETIN MONUMENTAL, 6e série, tome I (t. LVI de la collection), 1885. — La nouvelle série de ce recueil, actuellement dirigé par M. le comte de Marsy, se distingue des précédentes par la vignette du titre qui représente en fac-simile la face principale de la médaille frappée par la Société française d'Archéologie en l'honneur de son fondateur, Arcisse de Caumont. L'impression et la qualité du papier ont été sensiblement améliorées; les livraisons qui paraissaient auparavant à intervalles de six semaines, sont devenues bimestrielles. Les articles relatifs à l'épigraphie sont les suivants:

Nos 1 et 2, p. 46-61, 121-140, R. Mowat. *Les inscriptions des trésors d'argenterie de Bernay et de Notre-Dame d'Alençon*. C'est une révision générale de la lecture de ces textes intéressants, avec une profusion de fac-similés — il n'y en a pas moins de 25 — qui font honneur à la libéralité de la Direction. Nous reproduisons ici, à titre de spécimen, l'un d'eux, remarquable par le signe de ponctuation, en forme d'oiseau, qui termine l'inscription. Ce fac-simile avait été mis à notre disposition pour accompagner la note de notre collaborateur, M. P.-Ch. Robert, qui lui fait allusion (*supra*, p. 208); le retard provient de ce que le cliché s'est égaré dans la transmission et qu'il a fallu le faire exécuter à nouveau.

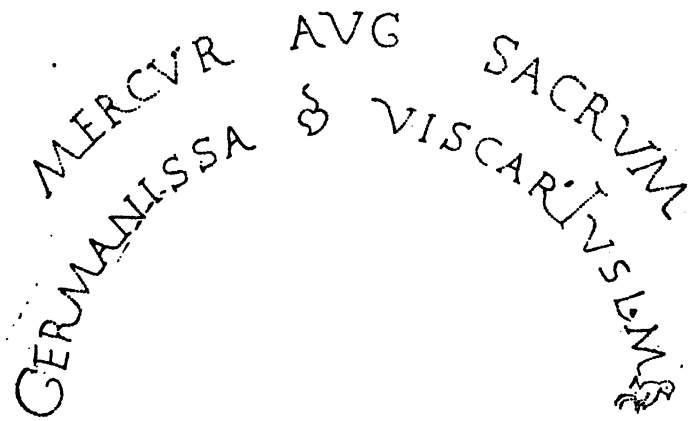

No 4, p. 402-406, F. Brun, *Inscription impériale trouvée dans les thermes de Cemenelum*. De nouvelles traces de lettres reconnues par l'auteur dans l'inscription qu'il avait découverte à Cimiez, en 1875 (*Bulletin Monumental*, t. XLI, 1875, p. 373; *ibid.*, t. XLIV, 1878, p. 94; *C. I. L.*, V, 7979; Blanc, *Epigr. des Alp.-Mar.* p. 81, no 162), lui permettent d'en donner la lecture, *imp. ca*ESAR*i divi m. an*TO*nini pii* || *germ. sarm.* FIL DIVI *Commodi fratri* DIVI A*n*T*onini pii* || *nep. divi* HADRIANI *pronep. divi trai*ANI PAR*t*H*ici ab*NEP·

Divi || *nervae ad*N || *l. septimio seve*RO *pio pertinaci au*G·ARA*Bico adia*BENICO PONT || *maxim*O *tribunicia pot*EST·V*i.Imp.* XI CO*s u* P·P·PROCOS|| *p*R*ov.alp.*MARIT || .

N° 5, p. 477-482, Delort, *Nouveau cippe funéraire trouvé à Auxerre*, avec planche photographique. C'est la note lue par l'auteur à la Réunion des Sociétés Savantes de 1885, dont nous avons rendu compte dans notre *Chronique* (*supra*, p. 111 et 112).

THE ATHENAEUM, n° du 24 octobre 1885. — P. 544, M. Robert Blair annonce que le 16 du même mois, des travaux d'égoûts à South-Shields, ont mis à découvert sur l'emplacement du *castrum*, en dedans de l'enceinte orientale, un autel haut de 2 pieds 3 pouces, orné d'une guirlande sur la façade postérieure, d'un *praefericulum* sur la joue droite, et d'une patère sur la joue gauche. La façade antérieure porte l'inscription:

D · ESCVLAP
P · VIBOLEIVS
SECVNDVS
ARAM
D · D

Robert MOWAT.

ACADÉMIES ET CORPS SAVANTS

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES. — *Séance du 7 août 1885.* — M. Gregory communique un mémoire intitulé *Les cahiers des manuscrits grecs*. Ces cahiers sont généralement des quaternions ou assemblages de quatre feuilles de parchemin pliées en deux par le milieu, formant 8 feuillets ou 16 pages. Les pages sont réglées au moyen de traits creusés à la pointe du côté du poil qui est rugueux et foncé; ils apparaissent donc en relief sur le côté de la chair, lequel est blanc et lisse. Pour former un quaternion, les feuilles étant réglées, le scribe plaçait sur sa table une feuille, chair en dessous; sur celle-ci une seconde, poil en dessous; puis une troisième, chair en dessous, et une quatrième, poil en dessous. Il les pliait ensemble par le milieu et le quaternion était prêt. Il est à désirer que des constatations techniques analogues soient faites sur les manuscrits latins, les manuscrits orientaux, etc.

14 août. — M. Bergaigne lit, au nom de M. Egger, un fragment qui doit former la conclusion d'une nouvelle édition de son *Histoire de la critique chez les Grecs*. M. P.-Ch. Robert présente des observations sur un détail de numismatique gauloise. On connait par Lucien un dieu gaulois de l'éloquence, Ogmius, représenté avec des chaînes qui sortaient de sa bouche et auxquelles étaient attachées les oreilles de ses auditeurs. A la suite de Longpérier, quelques numismates croient voir une image de ce dieu sur des monnaies de l'Armorique où est figurée une grande tête entourée de têtes plus petites, reliées à la première par des filets de grénetis. M. Robert fait remarquer qu'à supposer qu'il y ait là des chaînes, elles ne se relient ni à la bouche de la tête principale, ni à l'oreille des autres. Il est donc probable que le dieu Ogmius n'a rien à faire ici et que les monnaies en question représentent

des trophées formés de têtes coupées. Il existe une variété de ce type monétaire où la tête principale, au milieu de la pièce, est une tête de cheval; or, précisément on sait que les Gaulois suspendaient aux rênes de leurs chevaux les têtes de leurs ennemis vaincus. On a donc vu à tort une image mythologique là où il n'y a en réalité qu'un trophée de victoire.

21 août. — M. P.-Ch. Robert communique une note intitulée, *Quelques mots sur le mobilier préhistorique; danger d'y comprendre des objets qui n'en font point partie.* M. Deloche lit une notice sur quatre cachets de l'époque mérovingienne, à savoir : 1° une bague d'argent, trouvée à Argœuvres (Somme), conservée au musée de Péronne, et portant sur le chaton les groupes de lettres EV, SI, CC, *S(igillum) Eusiccia*; 2° une bague de bronze trouvée à Templeux-la-Fosse (Somme), et montrant les lettres M,E,L,I,T,A, *Melita*; 3° une autre bague de bronze, trouvée près de Châlons-sur-Marne, légende, S,E,V,L,L,A,I, *S(igillum) Eulalie*; 4° une boucle de ceinturon, sur laquelle on lit, gravé en creux, un monogramme qui comprend toutes les lettres du mot *Agnus*, surmonté d'une petite croix. C'est le seul exemple connu d'une boucle disposée de manière à servir de cachet.

28 août. — M. Deloche lit un mémoire sur les monnaies d'or du roi Théodebert I, comparées à celles des deux autres rois francs qui règnaient au même temps sur les autres parties de la Gaule, Childebert I et Clotaire I. Il pense que Théodebert I, maître d'une grande quantité de métal précieux qu'il rapporta de ses expéditions en Italie, en profita pour frapper de la monnaie de bon aloi et de poids légal, et y mit son nom pour qu'elle ne fût pas confondue avec les pièces de faible valeur frappées au nom de l'empereur de Constantinople par Childebert et Clotaire. M. Bréal présente des considérations sur le sens et l'étymologie des mots latins *asignae*, *mortuus*; *queo*, *sudpedito* et *regere*. Il donne ensuite l'explication d'une inscription osque trouvée à Herculanum, qui, si l'on trancrit en lettres latines les lettres de l'alphabet osque, se lit ainsi :

L·SLABIIS·L·AVKIL·MEDDISS·TVVTIKS
HERENTATEI·HERVKINAI·PRVFFED

Ce qu'on s'accorde jusqu'à présent à traduire en latin, *L(ucius) Slabius, L(ucii) filius, Aucilius, magistratus publicus Veneri Erycinae probavit.* M. Bréal refuse d'admettre qu'il soit question de Vénus Erycine dans ce texte. Il pense que l'avant-dernier mot est abrégé et doit se lire *Herukinaiom*, que celui qui le précède signifie volonté et, par suite, résolution, décret, et il propose de traduire : *L. Stlabius, Luci filius, Aucilius, magistratus publicus, decreto Herculanensium probavit.*

4 septembre. — M. Ern. Desjardins, président, annonce que les papiers de feu M. Léon Renier, contenant ses travaux commencés sur l'épigraphie romaine de la Gaule viennent d'être mis par la famille à la disposition du Ministre de l'Instruction publique et qu'ils ont été déposés par M. Héron de Villefosse, à la Bibliothèque Mazarine. Après quelques mots d'hommage à la mémoire de M. Emile Egger, l'un des membres les plus anciens et les plus actifs de l'Académie, dont les funérailles ont eu lieu le jour même, M. le Président lève la séance en signe de deuil.

11 septembre. — M. Bergaigne communique une lettre de M. Aymonier annonçant qu'il a relevé dans l'Annam de nouvelles inscriptions, les unes tchames, les autres sanscrites, dont une boudhiste; la domination de la race tchame a précédé celle des Annamites, sur une partie de la côte orientale de l'Indo-Chine. M. Dieulafoy complétant ses communications sur les fouilles exécutées en Perse, annonce que ses

collaborateurs, MM. Rabin et Houssay ont photographié des inscriptions et des bas-reliefs sassanides et achéménides, entr'autres le testament gravé sur le tombeau de Darius à Nakhché-Roustem. Pour cette opération, il a fallu dresser un échafaudage qui a permis, en outre, de découvrir sept inscriptions cachées sous un enduit calcaire et colorées en bleu turquoise.

18 septembre. — M. P.-Ch. Robert lit un mémoire intitulé, *Dissémination et centralisation alternatives de la fabrication monétaire depuis la période gauloise jusqu'au commencement de la seconde race.* M. Casati cherche à prouver par l'étude des monuments de bronze des Etrusques que ce peuple a excellé dans le travail des métaux; il réserve pour une autre communication l'étude des objets d'or et d'argent (1).

25 septembre. — M. Bergaigne communique un examen critique d'un travail de M. Ludwig sur la date de quelques hymnes du Rig-Véda d'après des passages mentionnant des éclipses solaires. M. Delisle présente le fac-simile en héliogravure d'une bulle originale sur papyrus du pape Serge IV, de l'an 1011, conservée à la bibliothèque de Perpignan. M. Clermont-Ganneau communique deux inscriptions de Terre-Sainte, l'une, en français, datée du temps des Croisades, *Ici cist Iaque le saboni(er) qui trepaza al segunt jor de genvier enlan mcclvi*; l'autre est en arabe et remonte au 1er siècle de l'hégire; c'est l'inscription d'une borne milliaire recueillie à Elkhan, entre Jérusalem et Jéricho. M. Moïse Schwab présente des observations sur l'âge et les caractères paléographiques de deux coupes magiques découvertes en Mésopotamie et portant des inscriptions araméennes qu'il attribue au Ve siècle de notre ère; l'écriture marque une transition entre l'hébreu carré et la cursive dite de Raschi.

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE NEWCASTLE-UPON-TYNE. — *Séance du 27 mai.* — M. R. Blair donne au musée de la Société un fragment d'inscription trouvé à Risingham, sur lequel on ne lit plus que la fin des six dernières lignes (voir fac-simile, dans les *Pr. V.* de la Soc., p. 35) et *Ephem. Epig.*, II, p. 203). / /SVS || /// AV SVS DVL || ///// TIBVS SVIS || //// ETVDINEM SIT || / ///ORD. FILIO || //// SVBSTITV || . Lecture d'un mémoire du Dr Embledon, intitulé *Unde derivatur Corstopitum?* — *29 juin.* — Excursion des Antiquaires de Newcastle à Benwell, l'ancienne station de *Condercum*, visite aux galeries de mines de charbon de terre exploitées par les Romains; à Denton Hall, relevé de l'inscription sur tablette de pierre LIIG·II AVG || COH·I || FEC. — *Séance du 24 juin*: le Dr Hodgkin lit un mémoire intitulé « Notes archéologiques d'un voyage dans le Midi de la France, Périgueux, Toulouse », et conclut en signalant l'état pitoyable dans lequel se trouvent depuis 4 ans les monuments épigraphiques et mosaïques du musée de cette dernière ville. — *Séance du 29 juillet*: Le Rev. T. Stephens signale la découverte d'un petit vase en plomb, en forme d'*acetabulum*, provenant de Reddesdale et portant le graffito *TACITI*. Le Dr Bruce lit un mémoire sur la découverte de cinq bornes milliaires à Crindle Dykes, près de Chesterholm (*Vindolana*); elles sont aux noms de Sévère Alexandre, de Probus, de Maximin, de Constantin I et de son fils Constant.

Robert Mowat.

(1) Le mémoire de M. Casati sur les monnaies étrusques, lu dans des séances précédentes, vient d'être publié dans la *Revue Numismatique*, 4e trim. 1885, p. 369, sous le titre, *Epigraphie de la numismatique étrusque*.

CHRONIQUE

Refonte des recueils d'Orelli-Henzen et de Willmanns. — On nous annonce que M. Henzen prépare un ouvrage destiné à remplacer les recueils classiques de Wilmanns et d'Orelli qui s'y trouveront refondus et mis à hauteur des progrès de la science.

De son côté, le *Bulletin critique* nous apprend qne M. Hübner travaille à une nouvelle édition du tome II du *Corpus*, relatif aux inscriptions de l'Espagne.

Demande d'allocation d'un crédit spécial pour les monuments de la Tunisie. — Sous ce titre, nous extrayons du rapport n° 3869, présenté au nom de la Commission du Budget par M. Antonin Proust et annexé au procès-verbal de la séance (20 juin 1885) de la Chambre des Députés, une note de M. Bœswilwald, Inspecteur général des monuments historiques, formant le paragraphe final de la pièce justificative n° 4 (Algérie) :

« Les restes nombreux et intéressants de villes et de monuments « romains qui couvrent le sol de la Tunisie méritent tout autant, si « ce n'est plus, que ceux de l'Algérie, d'être classés comme monuments « historiques, et d'obtenir que leur conservation soit assurée par un « crédit spécial.

« Il n'est que temps de prendre ces mesures de préservation et de « conservation si l'on veut empêcher la destruction des monuments « les mieux conservés par les entrepreneurs de travaux publics et le « service des Ponts-et-Chaussées, qui ne se feront aucun scrupule de « les dépecer pour en employer les matériaux dans leurs constructions « de routes, ponts, gares, etc.

« L'exemple de l'amphithéâtre de Lambèse (département de Cons- « tantine) dont toute la pierre de taille (parements, gradins, etc.), a « été mise au service de l'entrepreneur des travaux de construction du « pénitencier et des routes, ainsi que la démolition récente de l'Arc- « de-Triomphe d'entrée à la Grande Piscine de Bulla-Regia (Tunisie) « et dont les pierres ont servi à construire la gare de Souk-el-Arba, « démontrent amplement que le classement des monuments romains « et autres de Tunisie est d'une urgence extrême à l'heure actuelle où « la spéculation prend possession des terrains libres, comme ceux « occupés par les ruines de villes antiques considérables.

« Quoique la Tunisie ne soit pas directement sous la domination « française comme l'Algérie, il ne paraît pas moins vrai que le protec- « torat français doit s'étendre sur les monuments intéressants de « l'histoire et de l'art dans ces contrées. D'ailleurs si le protectorat a « accepté de laisser prendre possession de terrains pour construction « de casernement et autres, et fait le service de la voirie, c'est-à-dire « de dégagement et d'assainissement des quartiers infects, nous ne « croyons pas qu'il puisse s'opposer à ce que la conservation de ses « monuments soit confiée à la garde et aux soins de la Commission « des monuments historiques, dépendant du Ministère des Beaux- « Arts, et que les Chambres accordent un crédit spécial en vue de les « sauver de la destruction.

« Nous aimons à espérer que les Chambres prendront en considéra- « tion la situation précaire dans laquelle se trouvent ces restes précieux. « Comme les finances de l'Etat ne permettent pas d'allouer un crédit « important sur l'exercice 1886, nous demandons qu'on réserve pour « cette conservation une première somme de 50,000 francs, ainsi que « cela s'est fait pour l'Algérie.

« Les monuments les plus intéressants que nous avons proposés « pour faire partie des monuments historiques, sont :

« L'amphithéâtre d'El-Djem (ancienne Thysdras) ;

« Ceux de l'ancienne ville de Bulla-Regia ;

« Ceux de Chenetou (ancienne Simitta) ;

« La porte et le rempart de Béjà (ancienne Vacca) ;

« Le pont de Béjà ;

« Le Kassar el Baga ;

« La fontaine et la grande basilique du Kef ;

« Les citernes ;

« Les ruines de Makdear, arcs-de-triomphe, tombeaux, aqueducs, « thermes, etc., etc.

« L'arc de triomphe d'Uzappa ;

« Les ruines de Sbéitla ;

« Celles de Douga (en particulier le beau temple) ;

« Les ruines importantes d'Haïdra ;

« Le temple et la piscine de Z'Arrouan.

« Mosquée de Kérouan :

« La grande mosquée de Sidi-Okba ;

« La mosquée de Sidi-Sahab ou du Barbier ;

« La jolie zaouïa de Sidi-Abıd-el-Rhaoulani ;

« La djama Tleda-Biben ou mosquée aux trois portes ;

« A l'extérieur de Kérouan, la djama Emir-el-Abada, mosquée à « six coupoles.

« A Tunis :

« La grande mosquée, à côté des Souks ;

« La mosquée de style byzantin, en face du Dar-el-Bey, etc., etc ».

Loin de nous la pensée de gloser sur la défiguration des noms de lieux tant arabes que latins, aux passages où il faut lire *Thysdrus*, *Chemtou*, *Simithu*, *Makteur*, *Zaghouan* ; il est cependant permis de dire qu'un document officiel ne devrait point paraître en public avant d'avoir été revu sur épreuves. Ce qui nous touche davantage, c'est de constater que nulle part il n'y est fait la moindre allusion aux inscriptions puniques, libycoberbères ou romaines, et pourtant la terre d'Afrique a livré aux érudits, dans ces séries archéologiques, d'incomparables trésors que l'Allemagne savante nous envie bien autrement qu'aucune de nos institutions, soi-disant si vantées, et qu'elle nous reproche d'avoir laissé indignement dilapider. Il est telle inscription, d'un intérêt historique si grand, que sa destruction équivaudrait, toute proportion gardée, à la décapitation de la Vénus de Milo ou à la lacération d'une toile de Rubens. La même lacune existe, du reste, comme l'a très bien fait remarquer M. P.-Ch. Robert, à l'Académie des Inscriptions, dans le projet de loi de M. Antonin Proust, destiné à assurer la conservation des antiquités de l'Algérie et de la Tunisie et voté en deuxième lecture par la Chambre des Députés. Nous avons une trop haute opinion des lumières et de la bonne volonté de nos législateurs pour voir dans cette lacune autre chose qu'une omission involontaire, facilement réparable par un amendement court et précis, lorsque le projet de loi sera porté au Sénat. Il faut se hâter si l'on ne veut pas que les derniers débris de la civilisation romaine subissent le sort des splendides mosaïques de l'Oued-Atménia que l'on avait cependant solennellement promis, au nom de l'Etat, de conserver sur place ou de

transporter à Paris (1); depuis lors, le silence s'est fait sur cette question; comment l'engagement pris a-t-il été tenu ?.

Il y a enfin dans le document soumis au Parlement par la Commission du budget un passage qui n'a pas laissé que de nous surprendre; nous ne connaissions que trop les actes de vandalisme accomplis par les agents mêmes de nos services publics; mais on n'avait pas encore vu la responsabilité de ces actes ouvertement rejetée sur un département ministériel par un autre département, les Beaux-Arts s'évertuent à conserver ce que les Travaux publics s'acharnent à détruire; un pareil manque d'entente dans nos sphères administratives décèle une espèce d'anarchie à laquelle le Parlement ne saurait trop tôt mettre un terme; avant tout il y va du prestige scientifique de la France.

La statue des Arènes. — Dimanche dernier, M. de Ménorval, membre du comité des Arènes et conseiller municipal, était appelé en hâte sur le terrain de la rue Monge, où les fouilles continuent dans la mesure que permettent les ressources mises à la disposition du comité. Un ouvrier venait de rencontrer sous sa pioche la tête d'une statue antique. Le hasard voulut que la pioche ne causât aucun dommage à la précieuse trouvaille. L'endroit où elle gisait sera reconnu d'une façon précise au moyen des indications suivantes par les personnes qui ont visité les restes des Arènes. Lorsqu'après avoir quitté la rue Monge, on s'engage dans l'ancienne rue de Navarre, on trouve, à vingt-cinq ou trente mètres, à gauche, le grand couloir par lequel on descend vers l'arène, que ceignent encore les restes importants du *podium*. Quand on a suivi le *podium* sur une longueur d'une trentaine de mètres, avant d'arriver à la hauteur de la scène, on remarque à l'extérieur du *podium* un puits moderne. C'est en face du puits, au pied et à l'intérieur du *podium*, sur le sol de l'arène, que la tête en question a été trouvée. Le comité, d'ailleurs, avait toujours conservé l'espoir que les fouilles seraient fructueuses en cette partie des ruines, dont la déclivité appelle naturellement les fragments de toute nature. La tête, de grandeur naturelle, est belle; le cou, la bouche, le dessous du menton, ont les formes les plus gracieuses. Les yeux, très expressifs, sont levés en haut et donnent à la physionomie un air d'inspiration.

Ce doit être une tête de femme ou de très jeune homme, à en juger par la chevelure qui est très abondante dans ce qui en reste. Le nez est légèrement endommagé, mais la blessure est antique. On continue à explorer ce coin avec les plus grandes précautions et aussi minutieusement que possible. On a recueilli également des morceaux provenant d'un bras, qui est peut être celui de la statue. A côté de la tête, il y avait une inscription, malheureusement très mutilée. Les caractèrent en sont beaux et nous reportent à l'époque des Antonins. On peut distinguer les lettres:

////VICT////

(*Le Temps*, n° du 20 septembre 1885).

(1) *Rev. des Soc. Sav.*, 7e sér., t. IV, 1881, p. 32.

NÉCROLOGIE

LE R. P. RAPHAEL GARRUCCI

Le R. P. Raphaël Garrucci, de la Compagnie de Jésus, membre de l'Académie d'Herculanum, est mort à Rome, le 5 mai dernier; il était né le 23 janvier 1812, à Naples. Le jour même de sa mort, l'illustre archéologue donnait le bon à tirer de la dernière feuille de sa *Numismatique*, ouvrage unique qui embrasse l'histoire de la monnaie italienne depuis ses origines jusqu'à nos jours. En épigraphie notamment il laisse des travaux considérables, qui, malgré leur importance, n'ont pas échappé aux sévères critiques de M. Mommsen.

Ils sont énumérés tout au long dans les tomes IX et X du *Corpus inscriptionum latinarum* (voir l'*Index Auctorum*, p. XLI) ; en outre, il a donné de nombreux articles à la *Civilta Cattolica*, au *Bulletin archéologique Napolitain*, aux *Annales de l'Institut de correspondance archéologique* et au *Bulletin* du même Institut. Les érudits français lui doivent une reconnaissance particulière pour avoir publié dans leur langue les ouvrages et mémoires suivants : *Notice sur quelques plombs antiques* (extr. de la *Revue Numismatique*, nouv. série, t. VII, 1862, p. 402), c'est un supplément à son ouvrage intitulé *I piombi antichi raccolti dal card. Lodovico Altieri*, Rome, 1847 ; — *Des signes de christianisme qui se trouvent sur les monnaies de Constantin et de ses fils, avant et après la mort de Licinius*, (extr. de la *Rev. Num*, nouv. série, t. XI, 1866, p. 78); — *Monnaie d'argent inédite de Léon III et de Constantin Copronyme* (extr. de l'*Annuaire de la Société française de Numismatique et d'Archéologie*, t. V, 1881, p. 505); — *Note sur une monnaie des Volsiniens* (*ibid*, t. V, 1881, p. 542); — *L'aes signatum* (*ibid*. t. VI, 1882, p. 67); — *Le monnayage antique de Rhegium de Calabre* (*ibid*. t, VI, 1882 p. 213 et pl. VII, VIII); — *Note sur une monnaie étrusque du musée Borgia* (*ibid* t. VII, 1883, p. 14 et pl. I); — *Origines du monnayage d'or et d'argent en Etrurie*, traduit de l'italien par M. A. Duplan (*ibid*. t. VIII, 1884, p. 97) ; — *Les mystères du syncrétisme phrygien dans les catacombes romaines de Prétextat ; nouvelle interprétation* (extr. des *Mélanges d'arch., d'hist. et de littér.* des PP. Ch. Cahier et Arth. Morin, t. IV, 1854 ; Paris, Poussielgue-Rusand, in-4°); — *Mélanges d'épigraphie ancienne*, 1re livr. in-4°, 1856, Paris, Benjamin Duprat. C'est un recueil de trois articles intitulés, 1° *Epitaphe grecque-chrétienne attribuée à saint Abercius;* 2° *Nouvel examen de l'inscription grecque d'Autun*, avec fac-simile photographique ; 3° *Appréciation des motifs produits par M. J.-P. Rossignol pour attribuer au VIIe siècle l'inscription d'Autun* ; — *Inscriptions gravées au trait sur les murs de Pompéi, calquées et interprétées par R. Garrucci*, Bruxelles, 1854 ; — *Graffiti de Pompei. Inscriptions et gravures tracées au stylet, recueillies et interprétées.* 2e édition augmentée, Paris, 1856 ; — *Explication des caractères gravés au revers du disque représentant Théodose et ses fils conservé à l'Académie de Madrid* (dans le *Bull. arch. de l'Athénœum français*, février 1855, p. 15) ; — *Nouvel itinéraire découvert dans les Aquae Apollinares* (dans la *Rev. Arch.*, V, 1862, p. 254) ; — *Inscriptions du musée de Latran dédiées à C. Caelius Saturninus* (*ibid*. V, 1862, p. 384, et VI, 1862, p. 31) ; — *Inscription de Palestrina* (*ibid*. VI, 1862, p. 97).

Le premier parmi les savants étrangers il s'est inscrit au nombre des collaborateurs du *Bulletin Epigraphique* par l'envoi d'un article intitulé *Quelques inscriptions impériales* (voir tome I, 1881, p. 249), et a contribué ainsi à donner à notre recueil le caractère d'internationalité qu'un autre éminent savant étranger s'est plu à lui reconaître récemment. Nous ne faisons que remplir un devoir en offrant notre hommage à la mémoire de l'illustre archéologue italien.

Rappelons enfin que le P. Garrucci fut un des lauréats de l'Institut de France. En 1852, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres avait proposé pour sujet de prix à décerner en 1854, la question suivante: « Examiner toutes les inscriptions latines qui, jusqu'à la fin du Vᵉ siècle de notre ère portent des signes d'accentuation ; comparer le résultat de ces recherches épigraphiques avec les règles concernant l'accentuation de la langue latine, règles données par Quintilien, par Priscien et par d'autres grammairiens ; consulter les travaux des philologues modernes sur le même sujet. Enfin essayer d'établir une théorie complète de l'emploi de l'accent tonique dans la langue des Romains ». Le prix fut décerné au P. Garrucci dont le travail fut publié en 1857, à Rome, sous le titre, *I segni delle lapide latine volgarmente detti accenti.*

Additions à la *Nécrologie* de M. Léon Renier

P. 159, l. 47: le premier paragraphe de la bibliographie est à rectifier ainsi qu'il suit, « Il a publié chez Belin-Mandar, des traductions de l'*Œdipe à Colone* et de l'*Œdipe roi*, 1843; une édition classique du 6ᵉ chant de l'*Iliade*; chez Lecoffre, une édition classique de l'*Eloge de Démosthène*, 1845 ».

P. 161, l. 2, 3 et 4, en remontant: au lieu de *Troesnius* et de *Merve*, lire *Troesmis*, *Mesve*.

Renier a colloboré, en outre, à une publication étrangère éditée à Rome; Bulletin de l'Institut de Correspondance archéologique. — 1857, p. 166, *Mélanges épigraphiques* (inscr. de Timesitheus, à Lyon; de Val. Marcellinus, à Sétif; d'Aur. Sextianus et de Petronius Victor, à Lambèse; de Iul. Iullus, à Feurs; de Marcius Secundus, à Lyon). — 1859, p. 48, *Inscr. de l'Algérie* (Sall. Orbiana, Sall. Macrinianus, Hor. Felix, Cosinius Celerinus, Granius Carensis, Calp. Successianus, Iul. Victor Modianus); p. 225, *Insc. de l'Alg.* (Ceionius Italicus, Suanius Victor Vitellianus). — 1860, p. 20, *Insc. de l'Alg.* (Ceionius Italicus, Fl. Serenus).

Enfin, des lettres de Renier ont été utilisées par divers auteurs dans leurs propres publications, par exemple: 1° lettre sur une inscr. de Caudebec, *apud* Cochet, *Sépult. gaul. rom.*, 1859, p. 106; 2° lettre sur des inscr. des environs d'Hyères, *apud* Alb. de Luynes, *Notice sur les fouilles de la chapelle St-Michel-de-Valbonne*. 1868, p. 7 ; 3° lettre sur la formule N. AVG, *apud* Sirand, *Courses archéologiques*, t. II, p. 60.

Des notices nécrologiques sur Renier ont été publiées, par M. l'abbé Thédenat dans le *Bulletin Critique*, 1ᵉʳ juillet, p. 262, par M. de Villefosse dans la *Revue Critique*, 20 juillet, p. 41, par M. S. Reinach dans le *Jahrb. üb. d. Fortschr. d. Alterth. Wissenschaft*.

L'Ecole pratique des Hautes-Etudes prépare un volume de *Mélanges* en l'honneur de son ancien président de section.

Paris, le 30 novembre 1885.

Robert Mowat.

Achevé d'imprimer le 15 décembre 1885.

L'Imprimeur-Gérant, E.-J. Savigné.

BVLLETIN

ÉPIGRAPHIQVE

DIRIGÉ PAR

ROBERT MOWAT

5e année, N° 6 — Novembre-Décembre 1885

INSCRIPTION RELATIVE A UN *PAUSARIUS* DE LA FLOTTE DE MISÈNE

Lettre au Directeur du Bulletin épigraphique

Monsieur, vous avez remarqué (1), très heureusement, que, dans une inscription incomplète de Fréjus (2), il s'agissait d'un *celeusta*, ou de celui qui, dans les navires des Anciens réglait, au moyen d'un rhythme appelé par les Grecs κέλευσμα, les mouvements des rameurs. L'inscription de Fréjus est la première qui mentionne le *celeusta* que les Romains appelaient aussi *hortator* et qu'il ne faut pas confondre avec ceux qui réglaient la vogue par le son, τριηραύλαι chez les Grecs, *symphoniaci* chez les Romains. On connaissait déjà un *hortator* par une inscription de Cento, dans le Ferrarais (3), que j'ai comprise dans mon recueil (4) des textes épigraphiques relatifs à la flotte romaine, mais en observant que rien ne nous autorise à attribuer ce *hortator* à la marine militaire. On peut faire la même réserve à propos de l'inscription de Fréjus, où on ne lit que... [*P*]*ostumo*

(1) *Bulletin épigraphique*, V, 1885, p. 16.
(2) Héron de Villefossé et Thédenat, *Inscriptions romaines de Fréjus*, p. 70, n° 32.
(3) Muratori, p. 2102, n° 1; Orelli, n° 3646.
(4) *L'ordinamento delle armate romane*, n° 557; cf. p. 58.

... [*A*]*ristonis* ... [*c*]*eleustae*. Celui qui dirigeait les rameurs par la voix était aussi appelé par les Romains *pausarius* (1), mot dont l'étymologie est facile à expliquer, et qui est l'équivalent de *portisculus*, emprunté au nom de la longue baguette, appelée de même *portisculus*, qu'il tenait à la main pour régler la cadence des rames (2).

Le *pausarius* vient de nous être révélé par une inscription récemment découverte près de Bacoli, dans les environs de l'ancien port de Misène, et publiée, sans aucune remarque, dans les *Notizie degli scavi* communiquées, par les soins du Ministère de l'Instruction publique d'Italie, à l'Académie des *Lincei* de Rome (3).

D · M
M · ANTONI · ISIDÓ
RI · PAVSARI · DVPL · IIII
DACICO · AEGYPT · VIXIT
ANN · XLVIII · MIL · AN · XXVI
MARIA · EVTYCHIA · C · B · M

D(iis) M(anibus) M. Antoni(i) Isidori, pausari(i) dupl(iciarii) quadriere Dacico, Aegypt(ii), vixit ann(os) xlviii, mil(itavit) an(nos) xxvi, Maria Eutychia c(onjugi) b(ene) m(erenti).

Cette inscription offre assez d'intérêt, car elle ajoute une fonction de plus à celles déjà connues des *principales* dans la flotte romaine; elle détermine le titre officiel, au moins à une certaine

(1) Sénèque, *Ep.* 56: *ut audire vel pausarium possim voce acerbissima remigibus modos dantem.*

(2) Nonius Marcellus, II, *sub verbo : portisculus proprie est hortator remigum, id est qui eamdem perticam tenet quae portisculus dicitur, qua et cursum et hortamenta moderatur.* — Aelius Stilo *ap. Fest.*, p. 234, éd Müller : *tenebat is (portisculus) perticam quae malleus dicebatur, fortasse quia una parte capitata erat; qua modum daret remigantibus.* — Cfr. Ennius *ap. Non.*, *loco citato* :

tonsas ante tenentes
Parerent, observarent, portisculu' signum
Cum dare coepisset

et Silius Italicus, VI, 360 :

mediae stat margine puppis
Qui voce alternos nautarum temperet ictus,
Et remis dictet sonitum pariterque relatis,
Ad numerum plaudat resonantia caerula tonsis.

(3) *Notizie degli scavi*, 1885 (*agosto*), p. 323. Découverte « lunghesso l'unica via che attraversa il casale di Cappella, presso Bacoli, sezione di Pozzuoli ». Dans le même lieu, on a trouvé des restes de tombeaux et quelques autres épitaphes, dont une, mutilée, qui appartient à un soldat de la flotte. Voir sur ces fouilles la relation de M. Stevens dans les *Notizie*.

époque, de celui qui réglait les mouvements des vogueurs sur les vaisseaux de guerre de l'Empire. Ce *pausarius* de la quadrière *Dacicus* déjà enregistrée dans la liste des navires de la flotte de Misène (1) était natif de l'Egypte, et *duplicarius*, de même que d'autres *principales* et même de simples soldats de marine.

Veuillez bien, etc.

Hermann FERRERO.

Turin, 10 janvier 1886.

INSCRIPTIONS DE LA VALLÉE DE L'HUVEAUNE

(Suite)

VI

Nous venons de donner toutes les inscriptions qui se rattachent, à n'en pas douter, à l'antique bourgade de *Gargarius*. Peut-être cependant n'avons-nous pas achevé de régler son compte épigraphique, car il est fort possible que les inscriptions suivantes, trouvées, l'une à Jullans, l'autre à Aubagne, les autres à Gémenos, proviennent des ruines de Garguier; en effet, ni à Jullans, ni à Aubagne, on n'a rencontré, à aucune date, le moindre débris gallo-romain qui pût y justifier l'existence de quelque inscription latine. On sait très exactement à quelle date remonte la fondation de l'une et de l'autre localité, qui sont aussi peu antiques que possible. C'est Garguier qui est le centre romain le plus rapproché : c'est donc à lui qu'il est permis de rattacher les incriptions d'Aubagne et de Jullans, et cela, d'autant plus aisément que ces inscriptions sont des épitaphes de personnes de condition.

Jullans (commune de Roquefort).

Jullans (2) est une localité sans aucune importance, presque perdue dans les montagnes, à près de deux lieues au sud-est de Gémenos, à droite de la route qui mène d'Aubagne à Cuges, qui

(1) *L'ordinamento delle armate romane*, nos 149, 210, 242, 322; *Iscrizioni e ricerche nuove intorno all'ordinamento delle armate romane*, nos 603, 623, 628.

(2) « Les documents les plus anciens donnent à ce quartier les noms de *castrum de Julhanis*, *Julhans*, *Jullano*, *Jullanis*, *Jullans* ». Barthélemy, *Notice historique sur le fief de Julhans, son église Romane et ses seigneurs*, 1878, Marseille, Cahier, in-8, p. 5.

est un tronçon de la route nationale de Paris et Marseille à Toulon. Elle se divise en deux parties, correspondant à deux antiques terres seigneuriales: *Jullans Font-Blanche* dans le haut et, dans le bas, *Jullans Saint-André*. C'est au bas Jullans qu'appartient l'inscription suivante :

58 D M
Q · MESSIO LABRICIO
PATRI
Q · MESSIO VALERIANo
FILIO
Q CoMINIo VALERIANON
MIL · PRAETORIANOR EQVIT RE *liés*
MESSIAE MAGNAE FILIAE
MEMMIAE VALERIAE
MATRI
MEMMIA VALERIA
FECIT IVSSA TESTAMENTO
MESSI LABRICI MARITI
SVI

Cette inscription, une des plus importantes de notre vallée de l'Huveaune, est aujourd'hui perdue. Mais trois copies nous l'ont conservée : deux s'en trouvent parmi les papiers de Peiresc; une troisième, prise pour le compte de l'Oratorien Papon, est insérée dans la correspondance de Séguier. C'est à cette dernière que nous empruntons la division des lignes : nous reconstituons le texte à l'aide des trois copies, qui, il faut l'avouer, sont assez défectueuses (1).

(1) Les copies fournies à Peiresc ne donnent que huit lignes et ont à peu près les mêmes coupes ; il semble d'ailleurs qu'elles émanent d'une source commune, car elles ne diffèrent que par la présence ou l'absence de points. Nous avons adopté la ponctuation de la première (f° 62), qui pourrait bien être l'original de la seconde.— Notre texte est plus voisin des copies de Peiresc que de celle de Papon. A la deuxième ligne, ARRICIO chez ce dernier ; — les lettres de la fin des lignes suivantes manquent chez Papon ; — à la 6me, VALERIAN//// ; à la 7me, MRI pour MIL ; NOE pour NORE... chez le même ; — j'ai restitué le nom de MESSIAE MAGNAE, à la 8me, à l'aide des lectures MESSIA IMAG, de Peiresc, et //ESSIAEMAEIIAE, de Papon ; — de même, à la 9me, le nom de MEMMIAE VALERIAE, à l'aide de FILMÆ VALERIAE, de Peiresc, et AMIAE VAIIRIAE, de Papon ; — à la 11me, MEMMEA chez Peiresc, IIGIIIVOALESIA chez Papon ; — la 12e ligne omise par ce dernier ; — à la 13me, chez Papon, //SSIEABRICIMARI////.

1° Peiresc, *Inscriptiones antiquae*, tome II (Bibl. nation., fonds atin, ms. 8958), folio 62: copie anonyme, avec l'indication: « A Saint-

D(iis) M(anibus). Q(uinto) Messio Labricio, patri; — *Q(uinto) Messio Valeriano, filio*; — *Q(uinto) Cominio Valeriano, n(epoti), mil(iti) praetorianor(um) equit(um)*; — *Messiae Magnae, filiae*; — *Memmiae Valeriae, matri*; — *Memmia Valeria fecit, jussa testamento Messi(i) Labrici(i), mariti sui.*

Le monument a été élevé par *Memmia Valeria*, en vertu du testament de son mari, *Messius Labricius* : 1° à *Q. Messius Labricius*, qui me semble avoir été, non pas le père de la donatrice, mais celui de son mari ; — 2° à son fils *Q. Messius Valerianus*; — 3° à son petit-fils *Q. Cominius Valerianus*, qui a le même surnom que son père, mais un gentilice différent, soit qu'il faille sous-entendre *Messius*, soit que le jeune homme ait changé réellement de nom de famille. Il avait servi parmi les cavaliers du prétoire ; — 4° à sa propre mère *Memmia Valeria*, qui avait les mêmes noms qu'elle; — 5° à sa fille *Messia Magna*. Il est curieux de voir que le nom du mari de la donatrice manque sur la dédicace.

Le nom de *Labricius* est étrange, et sur ce point, mais sur ce point seulement, on peut hésiter à accepter le texte comme ci-dessus.

Nous n'hésitons pas à regarder tous ces personnages comme appartenant à une famille du pays. Il fallait qu'elle y occupât un certain rang, qu'elle fût sans doute de vraie souche romaine, pour qu'un de ses membres ait été admis à l'honneur de servir parmi les cavaliers du prétoire. On se rappelle que nous avons rencontré des *Memmii* à Saint-Zacharie.

Gémenos

C'est dans les environs de Gémenos, peut-être aux abords de Saint-Jean de Garguier, que le père Bougerel dit qu' « on trouva deux pierres limites » ; on lisait sur l'une :

59 FIN ·
AQV ·

André à Julhans ». — 2° Peiresc, *ibid.*, f. 68 : copie également anonyme, avec les indications : « A la Chapelle St-André près la font terroir de Jullans », et, ceci de la main de Peiresc : « A main gauche, dans le val de Niègle, allant à Aubaigne ». — 3° Copie anonyme envoyée par Papon à Séguier, *Correspondance* de ce dernier, tome XIII (du manuscrit 13816 de la Bibliothèque de Nîmes), folio 79 r° (il peut y avoir doute sur l'écriture : mais je ne crois pas y reconnaître celle de Papon). — D'après Peiresc (folio 68) Barthélemy, *Notice historique sur le fief de Jullans* p. 27. — Recopiée d'après les deux copies du ms. de Peiresc par Spon, *Brouillard de Voyage en 1674* (latin 10810), folio 43 r°.

et sur l'autre :

60 FIN ·
AREL ·

Nous les avons déjà citées, et ne les rappelons ici que pour mémoire.

Nous avons perdu le manuscrit où le père Bougerel racontait cette découverte. C'était, dit Michel de Loqui, qui nous en a conservé ce passage, un travail « sur les hommes illustres de Provence », et les inscriptions s'y trouvaient « dans son premier cahier, page 16 (1) ».

Bougerel qui, né en 1680 est mort en 1753, a écrit des *Mémoires pour servir à l'histoire de plusieurs hommes illustres de Provence*, imprimés en 1752 à Paris. Il dit dans l'*Avertissement* que ce livre est extrait d'un travail beaucoup plus considérable, portant très exactement le même titre, et qu'il se propose de publier bientôt. La mort, qui le surprit l'année suivante, empêcha le père Bougerel d'imprimer son grand ouvrage : mais nous voyons par cet avertissement qu'il était prêt en manuscrit dès 1752. C'est ce manuscrit que Michel de Loqui a eu entre les mains au commencement de ce siècle, et qui a été, depuis, ou perdu, ou peut-être même dépecé.

Aubagne

La ville d'Aubagne, le plus grand centre de population que renferme la vallée de l'Huveaune, a été fondée en plein moyen-âge. Aucun débris gallo-romain n'a été trouvé sur son emplacement. Et cependant, on y voyait, au dix-septième siècle, une inscription qui est d'une importance extrême pour l'histoire des origines chrétiennes de la Gaule, et dont il serait particulièrement nécessaire de retrouver la véritable patrie et la reproduction authentique. Par malheur, le monument n'a jamais été vu qu'à Aubagne : et, si nous en possédons quatre copies, elles sont toutes contemporaines, nous sont arrivées par la même voie, et datent également du premier quart du dix-septième siècle.

Ma conviction intime est que l'inscription provient de Saint-Jean de Garguier.

(1) *Mémoires de l'Académie des Sciences d'Aix*, 1840, p. 326, cf. *Bullet. épigr.*, t. V, p. 127.

Voici le texte, tel qu'il me semble résulter de ces différentes copies :

Ancre tournée à droite

61 Q·VETINIO EVNOETO·
QVI·VIX·ANN·XV·M·III·
Poisson VETINIĪ · HERMES ET ACTE *Poisson*
PARENTES · FIL · PIĪSSIMO ·
ET·DVLCISSIMO·FECERVNT
ET HERMAIS · SOROR LIB · LIBERTAB · POSTERISQ · EORVM

Les quatre copies que nous possédons de cette précieuse épitaphe nous sont toutes arrivées par l'intermédiaire de Peiresc. Trois d'entre elles, demeurées manuscrites, se trouvent dans le recueil de notes du célèbre érudit, intitulé *Inscriptiones antiquae* et conservé aujourd'hui à la Bibliothèque nationale. — La première porte l'indication suivante que je transcris scrupuleusement : « A la maison de Monss^r Motet (1) d'Aubaigne incorrecte « sur le lieu mesme. Ibelina uveune inde Albania ».— La seconde ne porte aucune note. — La troisième a pour légende : « A Au- « baigne, dans la ville sur une porte ». Ces trois copies, qui ont peut-être un même texte pour origine commune, sont chacune d'une main différente et également anonymes. — La quatrième copie a été, comme les précédentes, envoyée à Peiresc : c'est la plus intéressante, mais, par malheur, nous n'avons pu la retrouver jusqu'ici. Nous en possédons seulement deux transcriptions : l'une imprimée, qui se trouve dans les *Miscellanea* et les *Recherches* de Spon ; l'autre manuscrite, qui a été prise, sur l'original conservé dans les papiers de Peiresc, par le président Thomassin de Mazaugues.

Nous avons emprunté aux trois premières copies la division des lignes, à la dernière, la lecture de la première ligne. La ponctuation concorde à peu près complètement dans les trois textes manuscrits.

La quatrième copie, que nous suivons en cela, donne à la première ligne Q. VETINIO EVNOETO ; les trois autres (et c'est pour cela que nous sommes tenté de leur donner une même origine) ont, au contraire, Q. VETINAE. EVNOETO. M. Le Blant accepte cette dernière lecture et imprime VETINAE :

(1) Motet était notaire ou parent de notaire (communication de M. le docteur Barthélemy).

suivant lui, ce serait un gentilice à désinence en *a*, de caractère étrusque : « Nous trouvons en effet, sur les tombes de l'ancienne « Etrurie, le nom de *Vatna* et d'autres analogues ». Je préfère la lecture VETINIO : d'abord, parce qu'elle est justifiée par une copie ; puis, parce que la présence d'un gentilice étrusque en Provence est assez surprenante; enfin parce que, si le fils s'appelait *Vetina*, les parents n'auraient point pour nom de famille *Vetinius*, ce qui est le cas (1).

Q(uinto) Vetinio Eunoeto, qui vix(it) ann(os) xv, m(enses) iii : Vetinii Hermes et Acte, parentes, fil(io) piissimo et dulcissimo fecerunt, et Hermais soror, lib(ertis), libertab(us) posterisq(ue) eorum.

« Je n'ai point transcrit sans hésiter », dit M. Le Blant, « cette épitaphe perdue, qui, par la forme des noms, par sa men- « tion finale, semblerait appartenir à une sépulture païenne.... « Le nom triple du vieil onomasticon romain est une exception « sur les marbres des fidèles, où je n'ai point, d'ailleurs, ren- « contré la formule qui termine celui d'Aubagne. D'un autre « côté, l'ancre et les poissons, qui pourraient seuls constituer ici « une marque de christianisme, se retrouvent, bien que rarement, « sur les monuments des idolâtres. Cette rareté même doit cepen- « dant me faire hésiter à exclure de mon livre la légende

(1) Les copies de cette inscription sont : dans les *Inscriptiones antiquae* de Peiresc, Bibl. nat., fonds latin, t. II (ms. 8958) : 1° au folio 66 recto ; — 2° au folio 121 recto : elle ne met aucun point à la fin de la 2me ligne, de la 3me et de la 4me, après PARENTES ; en revanche, elle écrit HER. MES, FECERVN et ET. FEIORMAIS ; — 3° au folio 215 : cette copie met un point entre tous les mots et à la fin de toutes les lignes, sauf après FECERVNT. — 4° Copie de Thomassin de Mazaugues, dans le ms. Séguier 13814 (Bibliothèque de Nîmes, f. 126 r°) ; en marge de cette copie, les lettres *Pe* c'est-à-dire *Pe(iresc)* : pas de points après le 2me et le 3me mot ; QVIVIX, à la 2me ligne, pas de points à la 3me ligne ; aucun non plus après PARENTES et DVLCISSIMO ; ET supprimé et HERMIAS à la dernière ligne, qui est, du reste, coupée en deux après LIBER ; un point après EORVM ; — 4° bis : *Ex Peireskij schedis*, Spon, dans les *Miscellanea*. 1685, p. 12, te *Recherches d'antiquités*. 1683, diss. 6, p. 108 : copie semblable à la précédente sauf HERMAIS, dans les deux livres, et Q. VIXIT ANNOS dans les *Recherches*. — Le même Spon, dans son *Brouillard*, au folio 43 r°, a transcrit l'inscription d'après la première copie de chez Peiresc, en ajoutant l indication : « Aubaigne » ; puis, à la suite de cette indication, le mot : « incorrecte », mais il a écrit ce dernier mot plus tard, comme après avoir connu une copie meilleure que celle qu'il a lui-même imprimée. — Séguier, ms. de Nîmes, 13814, f° 46 v°, copie le texte de Spon, d'après ses *Miscellanea*, à ce qu'il semble. — D'après Peiresc, Le Blant : 1° *Inscriptions chrétiennes*, tome II, page 311, n° 551 B ; 2° même ouvrage, *Préface*, p. XXXIII ; 3° *Manuel d'épigraphie chrétienne*, p. 53.

« recueillie par Peiresc. S'il n'est pas fréquent de rencontrer les « *tria nomina* sur les tombes chrétiennes, l'ancienneté dont « témoigne cette forme est ici en rapport avec la présence de « l'ancre et des poissons, symboles éminemment primitifs. Je ne « dois pas non plus oublier que le Musée de Marseille nous a « fourni un fragment (n° 548 A), chrétien sans aucun doute, où « l'on remarque, avec le signe de l'ancre et le nom triple, un « caractère paléographique d'une très haute époque (1)». Après avoir reproduit un tel commentaire, il ne nous reste qu'à *jurare in verba magistri.*

Ces chrétiens du premier âge, ces fidèles qui ont accepté les premiers l'Evangile sur le sol de la Gaule, étaient, je n'en doute pas, des affranchis d'une même famille *Vetinia*: le père et la mère du défunt portent, en effet, un même nom gentilice. Tous ont des surnoms d'origine grecque, marque de leur ancienne condition servile; ils s'appellent : *Hermais, Hermes, Eunoetus*, « facile à comprendre » ou mieux « à l'âme ouverte », *Acte*. Acté fut le nom de cette affranchie chère et fidèle à Néron, dont on a voulu faire une chrétienne, disciple de Saint-Paul.

La dernière ligne semble avoir été gravée après coup.

La Deydière

Après Aubagne, nous entrons enfin dans la vallée inférieure de l'Huveaune, une des plus gracieuses plaines que l'on puisse voir en Provence: l'œil s'y repose partout sur la verdure des luzernes et des vergers, qui forme un perpétuel contraste avec les tons gris et violacés des montagnes dénudées qui ferment l'horizon. Sans cesse remuées, labourées et cultivées, ces plaines n'ont plus rien conservé des monuments qui devaient les orner jadis : il n'y a rien d'aussi funeste à l'archéologie que la persistance de la vie civilisée.

Dans la belle campagne qu'on nomme la Deydière, située en face de la station de Camp-Major, à droite de l'Huveaune et du chemin de Marseille, on trouve bien une inscription latine. Mais il y est certain qu'elle ne provient pas de l'endroit. Deux personnes, — également bien placées pour savoir la vérité, — m'ont donné sur son origine des renseignements contradictoires :

(1) L'épitaphe de Titia Dorcas, découverte en 1884, à Aix-les-Bains, est surmontée d'une *ancre* verticale (*Bull. épigr.*, IV, 1884, p. 270).

d'après l'une, la pierre vient de Camoins-les-Bains (1) (et je le croirais plus volontiers) ; d'après l'autre, elle a été transportée de la Crau d'Aubagne. Je ne veux pas trancher la question, et je laisse la pierre où elle se trouve aujourd'hui.

62

C · N · MAELIVS
PVDENS
C · N · MAELIO
FLAVO
PATRI
SIBI ·
VIVS · FECIT

Les lettres, hautes de 6 à 8 centimètres, sont allongées et dénotent une assez bonne époque. Elles sont gravées sur un autel de pierre calcaire (2).

Cn(aeus) Maelius Pudens Cn(aeo) Maelio Flavo, patri (et) sibi viv(u)s fecit.

Remarquez le point entre les deux lettres de CN. et l'absence de *et* entre *patri* et *sibi*.

La Penne et le Pennelle

Plus loin vers le couchant, de l'autre côté de l'Huveaune, on aperçoit du chemin de fer, en regardant à gauche à la station de la Penne, la masse blanchâtre et isolée d'un vieux monument qui a, dans notre Provence, suscité plus de discussions et soulevé même plus de colères que, dans le Languedoc, la Tourmagne de Nîmes. Comme disait de cette dernière le poète Jean Reboul, on peut dire de celui-ci, qu'on nomme le Pennelle :

Si je demande au temps ce que tu pouvais être,
Le temps t'effleure, passe, et ne me répond pas.

Il nous paraît probable que la Pennelle est un monument funéraire de l'époque romaine, comme la Tourmagne elle-même, et c'est à ce titre que nous la mentionnons ici. Car un tombeau ne va pas sans épitaphe. De fait, Grosson nous dit que la

(1) On aurait trouvé des vestiges romains aux Camoins: c'est d'autant plus naturel que les Romains n'ont ignoré et négligé aucune des sources thermales ou minérales de la Gaule. Cf. Négrel-Feraud, *Rapport pour l'établissement des eaux sulfureuses des Camoins (Statist. de Mars.*, t. III, p. 297).

(2) D'après notre copie, Allmer, *Revue épigraphique du midi de la France*, n° 515, t. II, p. 78.

face orientale du mausolée, la mieux conservée, « contenait une « inscription dont l'enlèvement a occasionné la dégradation qui « présente une ouverture (1) ». L'ouverture signalée par Grosson semble bien, en effet, avoir contenu le bloc de pierre ou la plaque de marbre qui devait porter la dédicace.

Saint-Julien

La Penne est la dernière commune dont l'Huveaune arrose le territoire avant de pénétrer dans celui de Marseille. Peu après avoir baigné la colline sur laquelle s'élève la Pennelle, elle arrive dans le vallon de Saint-Marcel, rattaché depuis 1790 à la ville de Marseille. Nous pensons que c'est dans ce vallon que se trouvait, à l'époque romaine, la limite qui séparait les domaines des Marseillais et des Arlésiens dans la vallée de l'Huveaune.

Du vallon de Saint-Marcel, la rivière gagne celui de la Pomme, laissant à sa droite le large plateau que domine et que dénomme le pittoresque village de Saint-Julien.

La tradition a glorifié Saint-Julien. « On croit », dit assez hardiment la *Statistique*, « que Jules César avait établi, sur « l'emplacement de ce village, un camp d'observation, et qu'après « le siège on y bâtit un bourg qui conserva le nom de *Julii-* « *Castra*, d'où est venu dans la suite le nom de Saint-Julien ». Cela est de la fantaisie, aussi bien que l'attribution aux Romains des ruines que renferme le village, et qui sont du plus beau temps du moyen-âge. Ce qui est certain, c'est que Saint-Julien est un antique *oppidum* gallo-romain. On a trouvé jadis, dans le jardin du presbytère, « une multitude de briques antiques et « de cercueils à demi brisés ». Des débris analogues « se ren- « contrent partout où la pioche du cultivateur fouille le sol à « quelque profondeur (2) ».

Une des meilleures preuves de l'antiquité de Saint-Julien est le superbe autel en pierre froide, haut de 1m54, qui se trouve sur la place de l'église, et qui a toujours été vu à Saint-Julien,

(1) Grosson, *Monumens*, p. 222. Voyez cette face dessinée à la planche 35, et les jolies photographies de la Pennelle qui accompagnent la notice de M. Saurel, *La Penne, la Pennelle et le général Penellus*, 1872, Marseille, in-8. Les photographies, dues à l'auteur, représentent la Pennelle sous toutes ses faces.

(2) *Conjectures sur les tombeaux romains découverts en janvier 1860 à Saint-Barnabé, chez M. Marcorelles*. [par L. Crozet], tiré à 50 exempl., Marseille, Olive, 1860, in-8, p. 6.

depuis deux siècles qu'il nous est connu. Il porte l'inscription suivante:

63

D M
M C A R I S I · M A X I
M I N I
M C A R I S P A C A
T V S
F R A T R I P I Ĭ S S I M O

Les lettres sont fort belles. Seulement, elles semblent gravées d'hier, tant est vive l'arète de la gravure; les A, en outre, affectent la forme du moyen-âge. Cependant, l'inscription, à part ses A, est de facture et de rédaction romaines. Je suppose qu'au moyen-âge ou plus tard, l'autel aura été raboté et remis à neuf, mais que, pour ne pas perdre l'inscription, on l'aura gravée à nouveau en suivant les traces des lettres primitives. Les traverses des A ayant complètement disparu, — n'avons-nous pas déjà remarqué (cf. n° 3) que les traverses des A étaient bien moins profondes que les autres barres ? — on les aura refaites, non plus comme elles étaient dans les lettres primitives, horizontales, A, mais, comme les graveurs les faisaient alors, A, en forme de coin ?

L'inscription doit se lire : *D(iis) M(anibus) M(arci) Carisi(i) Maximini; M(arcus) Caris(ius) Pacatus fratri piissimo.* Le gentilice *Carisius* est un de ceux que l'on trouve le plus anciennement dans notre Gaule Narbonnaise. Il est à noter que les deux frères, le défunt et le survivant, ont reçu le même prénom, *Marcus* (1).

« On ne peut s'empêcher de remarquer », dit, avec raison, M. Saurel, « que le *Dis manibus* païen va peu avec l'emblême

(1) *Descripsi.*— Ont donné cette inscription : Ruffi, *Histoire de Marseille*, 2e édition, p. 320; il la répète p. 322; — Muratori, p. MCDXLIX, n° 2 (*Massiliae. Misit idem Bimardus*); — Rigord, *apud* Séguier, ms. de Nîmes 13810, t. 20, f° 105 r°; — Grosson, *Monumens*, planche 45, n° 13, et page 279, d'après Ruffi ; — *Statistique des Bouches-du-Rhône*, t. II, p. 406 ; — Saurel, *Banlieue de Marseille*, p. 171 (extrait du *Dictionnaire*, t. II, p. 170) ; — Gilles, *Les voies*, p. 230. — M. Saurel suppose et M. Gilles affirme que l'inscription « fut recueillie dans le temps près du jardin des Minimes, dans le quartier de la Plaine ». Cette supposition et cette affirmation sont également gratuites : elles proviennent, je crois, de ce que Ruffi donne notre texte à la suite d'inscriptions existant dans le couvent des Minimes à la fin du XVIIe siècle, mais Ruffi ne parle que de quatre inscriptions, et la nôtre vient la cinquième (p. 320). — M. Gilles donne CARIST à la seconde ligne.

« chrétien qui le surmonte. Ne pourrait-on transporter le monu-
« ment au Château-Borély et donner à la croix un socle plus en
« harmonie avec le signe de la Rédemption ».

Cette inscription n'est point la seule qui ait été trouvée à Saint-Julien, bien que ce soit la seule connue. Séguier nous en a conservée dans ses fiches une seconde, qu'il copia, nous dit-il, « dans les manuscrits de M. Rigord ». Il s'agit du marseillais Rigord, antiquaire, puis archéologue et érudit, qui vécut de 1556 à 1727. La voici (1) :

64

A R A M I
I I
H M H S

Elle est « rompue » dans le haut.

La fin signifie sans doute : *Hoc monumentum heredem sequitur.*

La Treille Saint-Julien

A peu de distance de là, sur le flanc méridional du plateau, se trouve le hameau de la Treille Saint-Julien, que traverse le chemin qui mène du village de Saint-Julien à celui des Caillols. On voit, dans ce chemin, encastrée dans une muraille, l'inscription suivante, que mon père m'a signalée :

65

/ / / / / / A E M
F R G A
V I V A

Les lettres, qui semblent de la fin du troisième siècle, ont 6 centimètres de haut. C'est le fragment, en pierre du pays, d'un tombeau de grandes dimensions.

L'F de la seconde ligne a sans doute été gravée pour E et il faut lire ERGA.

Le Jarret

Au pont de Sainte-Marguerite, l'Huveaune reçoit le Jarret, son principal affluent, rivière chère entre toutes aux Marseillais

(1) Séguier, ms. de Nîmes 13810, tome 20, folio 105 recto : « Inscriptions trouvées dans les manuscrits de M. Rigord », donne, après celle de Carisius, cette épitaphe avec cette indication : « Autre à Saint-Julien ».

qui ne veulent la sacrifier à aucun prix, malgré ses émanations nauséabondes et son faux air de cloaque à ciel ouvert. Le Jarret a, lui aussi, son petit patrimoine épigraphique (1).

Allauch

Dans la partie supérieure de son cours, le Jarret laisse à gauche, perchée sur une colline, la grosse bourgade d'Allauch, qui a la fière prétention de remonter jusqu'à l'époque celtique, prétention peut-être justifiée. Là se trouvait l'épitaphe suivante:

66

D · M ·
M · C ·
/////OLVTIMoS
////////ATRI·P·
//////////YCAR
//////////////O

D(iis) M(anibus). M(arcus) C(.....us) [P]olutimos, [p]atri p(ientissimo) [Pol]ycar[po p]o[suit]. Les deux noms sont entièrement grecs: le premier, Polutimos, a même conservé sa terminaison primitive (2).

(1) Nous avons donné, à propos de notre numéro 2, les anciens noms de cette rivière.

Nous n'agiterons pas ici la question de savoir si le Jarret était à l'origine un vrai fleuve, et si ses eaux se jetaient dans le port de Marseille au commencement du moyen-âge. C'est une opinion fort répandue, mais que, sans vouloir la discuter en ce moment, nous nous bornerons ici simplement à rejeter. Ni les textes, ni les relevés de terrain ne nous permettent de supposer qu'à aucune époque le Jarret ait formé une vallée indépendante de celle de l'Huveaune. Nous admettons seulement qu'un canal de dérivation empruntait au Jarret les eaux destinées à l'arrosage du bas Marseille : mais ce canal n'a jamais été la voie naturelle et primitive du courant. Même au temps des Romains, l'épigraphie de la vallée de l'Huveaune a dû comprendre celle du Jarret.

(2) Copie empruntée à la *Massiliographie*, recueil manuscrit composé en 1593 par Prat et Durand; ce manuscrit est aujourd hui perdu: la copie que nous en donnons a été prise par un ami avant sa disparition. Le texte de l'inscription est au folio 152; les auteurs disent seulement qu'elle est « au terroir de ceste ville ». — C'est par Bouche, *Chorograghie*, t. I, p. 333, que nous savons qu'elle provient d'Allauch. Voici la copie de ce dernier:

D · M ·
/////// C · C ·
//// SOLVTIMVS
////ATRIA P ·
////////VCAR

Ruffi, *Histoire de Marseille*, 2me édition, t. II, p. 321, et Grosson, *Monumens*, planche 45, n° 9, et p. 275 empruntent leur texte à la *Massiliographie*.

Musée Clément, à Malpassé

Je ne serais pas étonné que l'inscription d'Allauch fût la seule que la vallée du Jarret pût revendiquer avec preuves à l'appui. En revanche, nous devons grossir son épigraphie d'un grand nombre de pièces que le hasard et la fantaisie d'un collectionneur ont réunies sur ses bords, et qu'il faut nécessairement ajouter à celles de l'Huveaune, faute de toute indication sur leur origine.

A l'endroit appelé Malpassé, dans la banlieue de Marseille, sur la grande route d'Italie, se trouve la propriété Clément qui, de 1830 à 1849, était, sans contredit, pour un épigraphiste, le lieu le plus curieux à visiter, dans Marseille et ses environs : car, à cette époque, le *Musée archéologique* de notre ville était loin d'avoir les richesses qu'il contient aujourd'hui.

Le musée Clément était, avec le musée Bosq, le plus riche de la région; on pouvait y voir des inscriptions de toutes les périodes, romaines, médiévales et modernes, latines et françaises. On pouvait même y voir, ce qui manquait complètement au musée Bosq, des inscriptions fausses.

Marius Clément s'amusait à graver des inscriptions latines sur pierre et sur marbre. Il n'y mettait point d'ailleurs la moindre malice: il l'avouait, il s'en vantait ou il s'en amusait, suivant la qualité de ses visiteurs. Gardons-nous de prononcer le gros mot de faussaire en parlant d'un homme qui était l'honnêteté même, et qui n'a voulu tromper personne: Dieu sait si les épigraphistes de l'avenir et du présent lui importaient peu ! Clément était marseillais dans l'âme. Or, une des innocentes passions de mes compatriotes est l'amour des ruines: ils en veulent dans leurs jardins, au fond de leurs pinèdes, en face de leurs bastides. Murs crénelés, tourrelles lézardées, donjons éventrés, pullulent dans nos environs. Or, comme le terroir de Marseille est pauvre en ruines authentiques, les architectes se chargent d'en élever suivant le goût de leurs clients. Il y a chez nous des spécialistes en ruines qui ont vraiment le sens de l'antiquité délabrée. Clément a rempli son jardin de ces modernes débris de fantaisie, tout comme ses voisins. Seulement, pour compléter la ressemblance, il est allé chercher des inscriptions. Quand il en a trouvé d'authentiques, il les a placées dans les ruines de sa pinède ; quand les vraies lui ont manqué, il en a gravé lui-même. Ne lui en voulons pas : c'était son droit. Aujourd'hui il repose au milieu des ruines qu'il a faites lui-même, les monuments authentiques ont disparu, les inscriptions fausses sont restées pour entourer sa tombe. Que ce soit son seul châtiment.

Le grand tort de Clément était de ne prendre aucune note sur les inscriptions qu'il achetait ou se faisait donner. Il a recueilli beaucoup de monuments de valeur. De quelques-uns, connus avant lui, nous pouvons dire quelle est l'origine; pour les autres, nous ne savons rien, sinon que Clément les a transportés chez lui.

Ce qui complique encore l'étude de ces inscriptions, c'est qu'il les prenait n'importe où. Il voyageait beaucoup, et partout il achetait ou recevait, et de partout il dirigeait sur Marseille. C'est surtout dans le Var, les Alpes-Maritimes, Vaucluse et la Drôme qu'il enrichit ses collections. Aussi, pour toutes les inscriptions du musée Clément sur lesquelles nous n'avons aucun renseignement, écrit ou imprimé, nous ne pouvons absolument rien dire; on ne peut leur assigner aucune origine, n'en tirer aucune conclusion.

Le mieux est de les laisser où elles ont été réunies, dans la vallée de l'Huveaune.

I. Toutes les inscriptions suivantes ont été léguées par Clément, en 1849, au musée Calvet, d'Avignon, où elles se trouvent aujourd'hui. Pour deux seulement d'entre elles nous sommes fixés. Ce sont:

1° L'épitaphe de *Lucius Nigidius Optatus* (n° 108 du Musée Calvet), que nous avons publiée ici-même (notre n° 37). Elle a été trouvée par Clément dans la cour de l'église de Saint-Jean de Garguier; cela est certain Or, Clément prétendait l'avoir prise à Saint-Victor-de-Marseille: il n'est donc guère permis de se fier à sa mémoire.

2° La dédicace à *Lucius Dudistius Novanus* (n° 112), originaire de Marseille, trouvée dans les ruines de la tour de Gaubert, et conservée, depuis le XVI° siècle jusqu'à la révolution, dans le cloître des Augustins (1).

(1)

L·DVDISTIO·L·F·VOL
NOVANO
PONTIF·LAVRENTINORVM
ORN·FLAMINCOLON·AQVENS
EXORNPRAEFALAEHISPANAE
ADIVTORIADCENSVS·PROVINC
LVGVDVNENS·PROC·AVGALPIVM VM *lies*
COTTIANDVDISTI·EGLECTVS·ET
APTHONETVS·PATRONO·OPTVMO

Notre copie. — Guesnay, *Annales provinciae Massiliensis*, p. 73; — Gruter, p. CCCCIII, n° 5; — Balthazar de Burle, *Romanae antiquita-*

II. Les inscriptions suivantes, données également au musée Calvet par Marius Clément, sont de provenance complètement incertaine. Ce qui est d'autant plus malheureux qu'elles ont une grande importance, la première surtout. Je vois par une notice de M. Hirschfeld et le livre de fac-similes publié par M. Hübner, qu'elles prendront place, dans le *Corpus inscriptionum latinarum*, parmi les inscriptions de Marseille. Si les éditeurs ont, sur ces monuments, des renseignements autres que ceux que possède le musée Calvet et que nous possèdons nous-même, je n'ai rien à dire, et je serai trop heureux de pouvoir enrichir de textes capitaux la modeste épigraphie de Marseille. S'ils ne le font qu'en ignorance de cause, et que parce que ces inscriptions proviennent du musée Clément, nous nous permettrons de dire que cette attribution est tout au moins incertaine, puisque Clément enrichissait son musée d'acquisitions faites en tout pays, à Marseille moins qu'ailleurs.

Jusqu'à nouvel ordre, nous donnerons les inscriptions qui suivent comme d'origine douteuse, et, puisque nous sommes obligés de les placer quelque part, nous pouvons les attribuer ici à la vallée de l'Huveaune, car c'est dans cette vallée qu'on les a rencontrées tout d'abord, dans le musée Marius Clément, de Malpassé.

Ceci sous réserves, encore une fois, des renseignements que nous apportera le *Corpus*.

1° Voici la plus importante de ce groupe :

67

GERMANICO · CAESARI · TI ·
L·VALERIVS ·
L·TONNEIVS·L·F·
A·MEVIVS ·
MAGISTRI·LARVM·AVG
ANNO·V·TI·CAES

tes (Bibliothèque de Carpentras, manuscrit 580), folio 312 recto ; — Peiresc, *Inscriptiones antiquae*, t. II (Bibl. nat., fonds latin 8958), folio 48 verso ; — Bouche, *Chorographie*, I, p. 112 ; — Pitton, *Histoire d'Aix*, p. 649, 6 ; — Ruffi, *Histoire de Marseille*, deuxième édition, t. II. p. 310 ; — Grosson, *Monuments marseillois*, page 112 et planche 39 ; — Grosson, *Almanach historique de 1772*, page 75 ; — Achard, *Tableau historique de Marseille*, page 82 ; — Séguier. ms. de Nîmes 13795, folio 66 : — le même, d'après Roman de Rivez, de Lyon, ms. 13796, I, folio 149 ; — Orelli, n° 2156 ; — de Boissieu, *Inscriptions de Lyon*, p. 610 ; — Renier, *Mélanges d'Epigraphie*, p. 59 ; — Herzog, *Galliae Narbonensis historia*, n° 609 ; — Wilmanns, 1258 ; — *Catalogue* (manuscrit) *du musée Calvet*, n° 112 ; — de Vit, *Onomasticon*, au mot *Dudistia*, d'après Wilmanns, etc.

Cette inscription se lit sur un bloc de granit noir, haut de 355, large de 440, profond de 530 millimètres. Les lettres ont 35, 31 et 25 millimètres de hauteur.

Elle porte le n° 111 du musée Calvet. « Elle était », dit le *Catalogue* manuscrit, « dans le mur du jardin de M. Marius « Clément ». Il est d'autant plus fâcheux qu'on ne soit pas assuré de l'origine marseillaise de ce monument, qu'elle serait une preuve de l'emploi officiel de la langue latine à Marseille sous le règne de l'empereur Tibère, et qu'elle nous révèlerait l'existence, dans cette même ville, d'un collège des *magistri* des Lares Augustes.

Elle est datée de l'an 5 du règne de Tibère, 19 de notre ère, et a été élevée à Germanicus après sa mort. C'est donc un monument érigé officiellement par la corporation.

Le nom de Valerius est répandu par toute la Gaule. Ceux de Mévius et de Tonneius y sont rares. On ne les rencontre pas à Marseille. Les noms en *eius*, chose digne de remarque, sont plus fréquents à Nice et dans les environs que dans le reste de la Gaule (1).

2° Gravée sur un bloc de pierre, en lettres élégantes et allongées, de 55 à 65 millimètres.

68 BELLE///
T·ATIL·SERVA
TVS
V · S · L · M/

Belle[no]. T(itus) Atil(ius) Servatus v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito) (2).

(1) Ma copie. — *Catalogue* (ms.) du Musée Calvet, n° 111. — Herzog, n° 607 : *Massilliae reperta*; M. Herzog avait-il des renseignements qui nous font défaut aujourd'hui ? — Hirschfeld, *C. I. L.*, XII, n° 406 (d'après *Gallische Studien*, I, p. 16, note 3). — Hübner, *Exempla scripturae epigraphicae*, n° 188, p. 63. M. Hübner ne met pas de points après les trois gentilices ; il omet L. F. après le second, et la barre qui surmonte V, de la dernière ligne, barre légèrement oblique à la lettre. N'ayant pas en ce moment sous les yeux le monument ni un estampage, je n'ose décider entre la lecture de M. Hübner et la mienne.

(2) *Catalogue* (ms.) du Musée Clément, n° 113. — Cf. Hirschfeld, *Gallische Studien*, I, page 16, note 2 : *In den lateinischen Inschriften* (de Marseille) *finden sich nu Apollo* (*auch als Belenus*) etc. (c'est notre inscription). La gens *Atilia* est fort répandue sur le rivage de la Méditerranée, mais surtout dans la seconde Narbonnaise. Le seul texte marseillais qui la concerne est l'épitaphe suivante, trouvée en 1712 :

D · M ·
T · ATILIVS
HELIODORVS ET ATILIA VITALIS
T · ATILIO

Marmor Massiliae repertum anno 1712, note anonyme conservée dans les papiers de Séguier, ms. de Nîmes, 13814, f° 196.

On sait que le culte d'Apollon Belenus semble avoir été localisé à Aquilée et à Vienne en Dauphiné.

3° Sur le dé d'un bel autel en pierre, haut de 93 centimètres, en lettres de 35 à 40 millimètres :

69

D M
IVL · IVLIANI
IVL/ANNIA
NVS
PATRI
PIENTISSIM

D(iis) M(anibus) Jul(ii) Juliani. Jul(ius) Annianus patri pientissim(o) (1).

4° Sur une plaque de marbre, encadrée de moulures :

70

NELIO
RNINO
ATRI
CLEMENS
CINAE · MATRI

NE *liés*

Malgré la présence d'un *Clemens*, sur cette inscription, je ne la crois pas due au ciseau de Clément; les lettres sont parfaitement antiques.

Le *Catalogue* manuscrit affirme, d'après Clément, que le monument a été « trouvé à Marseille ». C'est possible, mais il me faut d'autre témoignage pour le croire (2).

[*Cor*]*nelio* [*Satu*]*rnino*, [*p*]*atri*, [*Cor*(*nelius*)] *Clemens*, [*et Grae*]*cinae*, *matri*. La dernière ligne a dû être ajoutée après coup, ce qui arrive souvent dans nos épitaphes (3).

Le musée Calvet possède en outre un certain nombre d'inscriptions médiévales qui proviennent également de la collection Clément.

III. Le musée d'Avignon n'a emporté de la propriété Clément que des inscriptions d'une authenticité absolue. Toutefois, il a laissé à Malpassé quelques monuments qui sont antiques, mais qui, du reste, ont assez peu d'importance.

(1) *Catalogue* (ms) du Musée Calvet, n° 110 : « Provenant du jardin de M. Clément ».
(2) *Catalogue* (ms.) du Musée Calvet, n° 109.
(3) Voyez p. ex. l'inscription d'Aubagne.

Les inscriptions suivantes, conservées au fond de la pinède de la propriété Clément, sont, autant que j'en puis juger par la forme des lettres, d'une parfaite authenticité.

1° Inscription gravée sur une plaque de marbre blanc, en belles lettres du premier siècle, hautes d'environ 8 centimètres :

71

LEG · III
ALLIVS

..... *leg(ionis) tertiae* ..... *Allius.*

Le nom d'Allius, extrêmement rare dans les inscriptions du bas Rhône, se retrouve plus fréquemment dans celles des Alpes-Maritimes.

2° Inscription en lettres de 25 millimètres, gravées sur une plaque de pierre, dans un double encadrement :

72

C · VIT
IVSTI

C(aius) Vit[ellius ?] Justi[nus ?]

3° Inscription gravée sur un bloc de pierre, en lettres de basse époque, mais qui semblent bien antiques :

73

C / ATTIV /
C · F

On peut lire *Cattius* ou *Caius Attius, Caii filius.* Les *Attii* sont fréquents en Narbonnaise. Nous avons vu une *gens Attia* installée à Saint-Zacharie. Les *Cattii* semblent localisés dans nos Alpes-Maritimes.

Il y a en outre d'autres inscriptions modernes, mais certainement authentiques.

IV. En revanche, par les lettres comme par la rédaction, les inscriptions suivantes sont l'œuvre de Marius Clément. Clément n'avait même pas le soin de graver des caractères elzévirs ; il se contentait des majuscules « Didot », qui portent en elles-mêmes le cachet de leur inauthenticité.

1° Au-dessous d'un médaillon, jadis occupé par un buste aujourd'hui disparu :

IMP · NERVA CÆS
AUG · PONT · MAXI ·
TRIB · POT · COS · III

Il y a AUG avec un U !

2° Sur une plaque de pierre, dans un triple encadrement :

VALERIVS QVARTÆ
VVXSORI

C'est l'imitation d'une inscription de Saint-Rémy de Provence que nous avons donnée dans le *Bulletin épigraphique*, et qui est en réalité sur trois lignes (1).

3° Sur un cartouche accosté de pattes :

MARII · PVGNA
CAMPVS · V · C ·

ascia

Le monument est antique, l'*ascia* comme le cartouche sont de gravure romaine. Primitivement l'aire était sans inscription. Mais Clément ayant acquis ce fragment y a gravé celle qu'on lit aujourd'hui ; nous n'avons qu'un petit fragment du monument antique, mais l'inscription est complète dans sa fausseté.

Elle est célèbre encore à Marseille dans le monde des archéologues. Tous ne sont pas absolument convaincus de son origine.

4° Sur un autel quadrangulaire de facture moderne :

D · M
V I E

5° Sur un autel analogue et qui semble également moderne ; face principale :

O
ET II
I Y

face latérale :

V I I I

Je ne suis pas sûr d'avoir tout vu dans ce petit nid d'inscriptions fausses. Il paraît qu'il y en avait jadis un plus grand nombre. Mais les maraudeurs en ont, m'a-t-on dit, dérobé quelques-unes. Pour quel usage, grand dieu !

(1) *Bulletin épigraphique*, t. V, p. 21, note 1.

Saint-Just

A cent mètres du hameau de Malpassé, dans la direction de Marseille, se trouve le village de St-Just. M. Trabaud y acheta, vers 1869, chez un forgeron, l'inscription suivante:

74 D M
C·AEMIL·SYRV///
SIBI ET
DVDISTIAE A//////

Elle est gravée, en lettres assez belles de 5 et 4 centimètres, sur le devant d'un autel en pierre. M. Trabaud a récemment fait don de l'inscription au *Musée archéologique* de la ville de Marseille.

D(is) M(anibus). C(aius) Aemil(ius) Syru[s] sibi et Dudistiae A..... Le gentilice *Dudistius* ne s'est encore rencontré, à ma connaissance, que dans l'inscription de Marseille que nous avons transcrite plus haut, et qui, d'ailleurs, concerne un personnage étranger à cette ville.

Sainte-Marguerite

A l'extrêmité du village de Sainte-Marguerite, — village où le Jarret vient se perdre dans l'Huveaune, — dans la *traverse du Tombeau*, on aperçoit sur une porte une belle plaque de marbre noir qui contient l'inscription suivante:

75

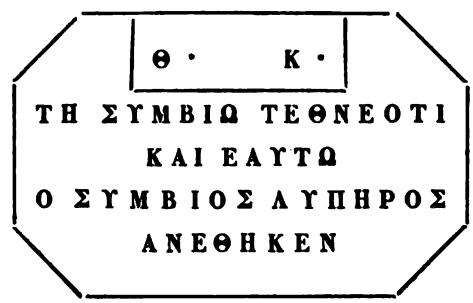

Θεοῖς Καταχθόνιοις τῆ(ι) συμβίω(ι) τεθνεοτι [sic], καὶ ἑαυτῷ(ι), ὁ σύμβιος λυπηρὸς ἀνέθηκεν.

« Aux Dieux Mânes: à son épouse morte et à lui-même, l'époux affligé a élevé ce monument ».

Dans le jardin auquel cette inscription sert de dédicace, se trouve le tombeau de la famille Delille, de la fin du XVIII° siècle. C'est l'âge qu'il faut assigner à notre inscription, d'une excellente facture moderne. Le défunt et la défunte sont des Delille. On a cru que l'inscription provenait du cimetière grec qui, dit-

on, bordait jadis les rives de l'Huveaune et dont on pouvait encore retrouver les débris au moyen-âge, s'il faut en croire un texte, assez vague, du cartulaire de Saint-Victor (1). Il faut renoncer à cette légende. L'inscription, qui n'a aucune prétention à l'authenticité, est due à un helléniste du siècle passé, peut-être à l'abbé Barthélemy (2).

Notre-Dame de l'Huveaune

Ste-Marguerite est le dernier village que l'Huveaune traverse avant de se perdre, à une demi-heure de là, dans la mer Méditerranée. Mais jusqu'à la fin, la vallée de ce petit fleuve nous fournira des inscriptions. A droite de son embouchure, dans l'angle qu'elle forme avec le rivage, se trouvait jadis la maison de l'ordre des Prémontrés qu'on appelait Notre-Dame de l'Huveaune, *domus Ibelnae* dans les anciens titres, fondée en 1204 sur les ruines d'une antique église (3). On voyait à côté de la chapelle de cette abbaye, depuis le commencement du XVIIe siècle jusqu'au temps de la Révolution, un piédestal en pierre dure, de cinq pieds et demi de hauteur, portant une inscription qui, si j'en juge par les différentes copies que nous en possédons, était gravée en caractères alternativement latins et grecs. Ce qui confirme la très judicieuse remarque de M. Hirschfeld, que l'épigraphie des inscriptions latines de Marseille trahit visiblement l'influence de la paléographie grecque (4).

Voici les quatre copies, très informes d'ailleurs, que nous possédons de cette inscription (5).

(1) Année 1020, t. I, p. 39 : *Antiquitus fundati Mausolei saxa ingentia adhuc in quadrum jacentia, quae composuit gentilis amentia.*

(2) L'inscription a été donnée, sans explication, par MM. l'abbé E. Arnaud, dans son excellente *Notice historique et topographique sur Sainte-Marguerite*, 1876. Marseille, in-8, page 171, et Saurel dans sa *Banlieue de Marseille*, 1878. Marseille, grand in-8, p. 147 (extrait de son *Dictionnaire*. tome II, page 147).

(3) Voyez le *Tableau historique de Marseille*, par [Achard], 1789, Lausanne, in-8, page 33.

(4) Hirschfeld, *Gallische Studien*, I, p. 18, et *C.I.L.*, XII, page 56, d'après Hübner, *Exempla*, p. 4 : *Teste Hirschfeldio etiam Massiliae titulorum Latinorum litterae formas graecissantes prae se ferunt magnaque ex parte haud dubie a quadratariis graecis incisae sunt.*

(5) *Massiliographie*. recueil manuscrit; de 1593, folio 160 : « Aultre fragment d'aultre épitaphe contre ung piédestal à nostre dame d'Huveaune, terroir de ceste ville ». — Peiresc, *Inscriptiones antiquae*, t. II, (ms. 8958), f° 47 verso.— Ruffi, *Histoire de Marseille*, 2me édition, t. II, p. 321. — Grosson, *Monumens*, pl. 45, 11 ; et page 277, où il imprime ARVNI.

76

Copie de la *Massiliographie*:

D . M
L ΛNR VNI T
/////FVY/////
NICOΛΛEDIS////

Copie de Grosson:

D . M .
///ANRVNI////
/////////////////
IVN///I///IDIS
/////////////////
SECVNDI · F
NICOMEDIS
/////////////////
//////RN//////

Copie de Peiresc:

Δ M
I ΛNP
NYKΩΛΛEΔHΣ E *lunaire*

Copie de Ruffi:

D M
Lλ. NRVNI
FVγ
NIKOλλEDIS

Peut-être faut-il lire *Diis Manibus Lucii Aurelii Uniti* aux premières lignes.— Ce qu'il importe seulement de constater, c'est, comme le faisait remarquer Grosson, « les lettres sont de la forme « en usage dans quelques inscriptions, où l'on retrouve des « traces des anciens caractères grecs, quoi qu'elles soient en langue « latine (1) ».

La tradition veut qu'à l'embouchure de l'Huveaune se trouva jadis un des plus importants cimetières du Marseille gréco-romain. Il a, dit Grosson après Guesnay et Ruffi, « il a existé jusques « au commencement du douzième siècle, où l'on voyait nombre « de mausolées et de sépulchres, que l'avarice des Marseillois fit « détruire pour en construire des édifices privés (2) ». L'existence de ce cimetière est aussi problématique que celui de Sainte-Marguerite (3), et l'unique texte du cartulaire de Saint-Victor sur lequel on s'appuie, ne donne que des indications très incertaines, sur la nature comme sur l'emplacement des constructions de la nécropole supposée. En tout cas, depuis Sainte-Marguerite jusqu'à

(1) Page 278; cf. p. 233 : « On trouve même des mélanges de caractères romains avec des caractères grecs dans la façon d'écrire... ; peut-être que ce mélange de caractères ne venait que de ce qu'on parloit et on écrivoit indifféremment l'une ou l'autre langue dans Marseille ».

(2) Page 97 ; Guesnay, p. 80 ; Ruffi, II, p. 313.

(3) Cf. plus haut et Saurel, *Dictionnaire*, I, p. 333.

la mer, on n'a jamais vu d'autre débris antique que l'épitaphe de Notre-Dame de l'Huveaune.

C'est à quelques mètres de l'embouchure de l'Huveaune que se trouve, dans un site merveilleux, le Château-Borély, aujourd'hui le musée archéologique de la ville de Marseille. C'est par une visite dans ses salles que nous devrions terminer cette longue promenade épigraphique le long de la vallée de l'Huveaune; mais, des inscriptions qu'elles renferment, nous connaissons déjà celles qui appartiennent à notre vallée; les autres viennent ou de Marseille, — que n'arrosent pas les eaux de l'Huveaune, — ou d'Arles ou de villes plus éloignées encore de la vallée. Elles ne nous apprendraient rien de plus ; elles ne serviraient pas à l'objet que nous nous sommes proposé jusqu'ici, — montrer jusqu'à quel point la civilisation romaine a pénétré dans notre Provence.

La vallée de l'Huveaune est un coin de terre isolée, fermée de toutes parts, une sorte d'impasse. Et cependant aucune partie n'en a été négligée par les Romains, ils s'y sont insinués partout. Dès le premier siècle, on y adorait le Jupiter très bon et très grand du Capitole. Depuis la source du fleuve jusqu'au rivage de la mer, nous avons trouvé des inscriptions. Des pays, sauvages aujourd'hui, nous en ont données. Les « Mères de l'Huveaune » sont nées gauloises, sans doute, mais je crois qu'elles n'ont jamais été plus choyées, plus adorées, plus entourées qu'au temps de la domination romaine.

Camille Jullian.

(à suivre).

INSCRIPTIONS LATINES DE CARTHAGE 1884-1886

(ÉPIGRAPHIE PAIENNE)

En continuant la publication des textes païens de Carthage, je diviserai, comme précédemment, la ville en deux parties principales: la cité proprement dite et les faubourgs. Chacune de ces parties se subdivisera en quartiers (1). Cette méthode qui consiste

(1) Cette division ne répond pas, il est vrai, aux diverses *regiones* qui partageaient autrefois le territoire de Carthage et sur lesquelles on ne possède que des données insuffisantes. Elle est plutôt basée sur l'état actuel de l'emplacement de l'ancienne ville, et je l'adopte surtout au point de vue pratique afin de faciliter les recherches ultérieures.

à classer les inscriptions d'après le lieu précis de leur provenance, à comparer et à rapprocher les fragments de textes brisés trouvés dans un même endroit, me paraît s'imposer à l'épigraphiste, à Carthage plus que partout ailleurs, à cause de la déplorable mutilation des monuments.

C'est en la suivant que l'on peut espérer reconstituer, en tout, ou du moins en partie, des inscriptions dont les débris dispersés resteraient pour toujours à l'état de lettre morte. Il est évident qu'en classant les fragments de textes, d'après les divers quartiers où ils ont été trouvés, il y a beaucoup plus de chances d'arriver à un résultat sérieux dans leur rapprochement. Ce résultat a déjà été obtenu pour nos inscriptions chrétiennes de Carthage, qui, le plus souvent, ont été mises en pièces par la main des Vandales et des Arabes.

On verra d'ailleurs par les remarques jointes à plusieurs numéros de cette nouvelle liste, l'utilité de l'application de cette méthode, car des fragments épigraphiques provenant d'un même quartier, ont pu être réunis et, au lieu de n'offrir que quelques insignifiantes lettres ou portions de mots, ces débris rapprochés commencent à révéler un sens qui pourra se compléter au fur et à mesure que d'autres morceaux viendront se juxtaposer aux premiers.

I. — Intérieur de la Cité

1° *La Colline de Byrsa*

Les fouilles pratiquées dernièrement sur le sommet de Byrsa, pour les fondations de la cathédrale de Carthage, ont donné lieu à quelques découvertes.

Sur une superficie de 2084 mètres carrés, 89 puits dont 32 de 2m70 de diamètre, ont été creusés jusqu'en plein sol primitif. La profondeur moyenne de ces puits a été de 4 mètres, mais dans plusieurs d'entre eux, on a dû descendre jusqu'à 7 mètres pour atteindre la terre vierge. On aura une idée exacte de l'importance de ces travaux en apprenant que 3600 mètres cubes de terre ont été remués et enlevés.

Ces fouilles ont cependant fourni peu de textes et de vestiges de constructions primitives. Il en est d'ordinaire ainsi à Carthage, où les ruines n'ont cessé depuis l'occupation arabe d'être la proie constante d'avides chercheurs de moellons, et où toutes les bâtisses en pierres de grande dimension ont disparu, non seulement de la surface du sol, mais même sous terre à une profondeur consi-

dérable. Malgré la destruction presque complète des monuments de Byrsa, la couche de décombres qui recouvre le plateau primitif et dont l'épaisseur varie de 2 à 4 mètres et quelquefois davantage, ne laisse pas de renfermer quantité de débris intéressants. Ces restes, même dans l'état de mutilation où on les trouve, témoignent encore des dimensions imposantes et de la splendeur des édifices publics bâtis jadis sur le sommet de cette colline célèbre, qui fut la citadelle et le capitole de Carthage.

Avant que le premier coup de pioche fût donné, des vestiges de construction antique apparaissaient à la surface du plateau. Mais les travaux de déblaiement ne firent constater que des murs droits de citernes romaines dont la voûte avait disparu. On se trouvait donc au dessous du sol des constructions antiques, et ce fait constaté fournissait une preuve évidente que le sommet de Byrsa a été nivelé depuis l'époque romaine, puisque le plateau actuel est inférieur au sol des édifices de cette époque.

Dans la continuation des fouilles on rencontra l'orifice de six grands silos comblés de terre et de pierres. Ces silos remontent à l'époque punique. Ils étaient destinés à conserver, dans la citadelle, les approvisionnements de blé et d'orge pour l'alimentation de l'armée et, en cas de siège, pour celle des habitants. Les vivres pouvaient-ils être mieux gardés que dans la citadelle?

Dans la partie déblayée on a retrouvé les assises inférieures de murs construits en grand appareil et appartenant à la citadelle. Le plan en a été soigneusement levé sous la direction de l'architecte. Je le publierai plus tard avec quelques notes sur les fortifications de Byrsa.

Les puits de fouilles n'ont point rencontré le grès argileux qui, d'après Beulé, existerait presque à fleur de terre et formerait le noyau de Byrsa.

« Si l'on opère des sondages, dit-il (1), on trouve partout le rocher à une faible profondeur qui varie de $2^{m}35$ à $3^{m}40$ ».

Les 89 puits dont la profondeur moyenne de 4 mètres dépasse de beaucoup les fouilles de Beulé, ont permis de constater que le sol primitif de Carthage est formé, non pas d'un grès argileux, mais d'une argile très compacte, de couleur rougeâtre. La pioche des ouvriers de Beulé a dû atteindre les restes des murs de fortification, que le savant, trompé sans doute par les Arabes, aura pris pour le rocher. Il est impossible d'expliquer autrement cette

(1) *Fouilles à Carthage*, page 5.

erreur, car il est certain que le grès argileux, dont il parle, n'existe ni à 4 mètres, ni même à 7 mètres de profondeur.

Immédiatement derrière le mur actuel de la cour du grand séminaire, à l'endroit correspondant sur le plan à l'abside du fond de la cathédrale, on a découvert une construction en pierres de taille, contre laquelle était un long bassin, large seulement de $0^{m}94$, mais long de $14^{m}50$ et profond de $7^{m}10$. La forme de ce bassin, le mode de sa construction et surtout la nature de l'enduit, tout indique qu'il appartient à l'époque punique. Il était divisé en quatre compartiments communiquant entre eux dans la partie inférieure. Ce sont des citernes. On en conçoit la nécessité dans une citadelle.

Le massif de pierres de taille présentait à l'opposé de cet étroit et long bassin, c'est-à-dire vers la cour du grand séminaire, la base d'une abside de $1^{m}67$ de rayon.

Dans l'idée d'ensemble que je crois pouvoir me faire aujourd'hui de l'emplacement et de la disposition du temple d'Esculape, cette construction correspondrait à la *cella* de l'*area* sacrée. De cet endroit est sorti, il y a un an, le fragment d'inscription : API qui est peut-être un débris de dédicace à Esculape.

Mais ce qui me paraît le plus concluant, c'est que l'on n'a plus trouvé, en arrière de cette construction, aucune de ces colonnes rudentées en marbre de Numidie, qui formaient le portique de l'area du temple et dont on a découvert de beaux tronçons, à plusieurs reprises, sur l'emplacement de la chapelle de Saint-Louis (1) et des nouveaux bâtiments.

Cet édifice, évidemment d'époque punique, a subi postérieurement des remaniements. On a, en effet, trouvé aux angles, deux grosses pierres cubiques, moitiés d'un piédestal brisé dont la face portait l'inscription suivante :

342

RANIAE FLAVIAE IVLI
ANAE · OPTATAE C · F ·
MATRI FLAVIORVM
FLAVIANI C · P · ET OPTA
TAE C · F · ET · FLAVIANIL
LAE C · F · CO1///MAPOL
S F

Hauteur des lettres, $0^{m}08$. La dernière paraît combinée avec un P.

(1) Cf. Beulé, *Fouilles de Carthage*, p. 18.

Près de là, à l'endroit où sera placé le maître-autel, on a trouvé une plaque de marbre blanc brisée en 21 morceaux. On y lit cette portion d'un texte intéressant :

343

/////////////*o*CTAVIO·I /////////////
/////////// PERPETVO DIVI////////
/////// *q* VOD·POLLICITVS·MV ///////
/////// AEDEM · CONCORDIA*e*///////
////// TICIS·ET·RELIQVIS·OR///////
d P · · P *p*

Haut. des lettres : 1re ligne, 0m06 ; 2e ligne, 0m05; aux autres, 0m035.

Il est curieux de relever sur Byrsa la mention d'une *aedes Concordiae,* d'un sanctuaire de cette déesse à laquelle Rome avait consacré plusieurs temples. L'un d'eux, situé dans la citadelle, datait du commencement de la seconde guerre punique. On voit encore à l'extrémité du Forum, au pied du Capitole, sept magnifiques colonnes surmontées de leurs chapiteaux et de leurs architraves, restes imposants d'un temple de la Concorde.

Cette déesse était souvent invoquée avec *Pax*, *Venus* et *Salus*. La corneille lui était consacrée. Aurions-nous là l'explication des oiseaux de marbre trouvés, au nombre de cinq, dans les fouilles? L'un formait la volute d'un chapiteau, et les quatre autres devaient aussi entrer dans l'ornementation de pièces architecturales.

Tous les marbres sculptés trouvés sur l'emplacement de la nouvelle cathédrale étaient affreusement brisés. Je me rappelle avoir vu sortir d'un puits un chapiteau d'ordre composite d'un excellent travail, en plus de cent morceaux.

A part deux têtes de statuettes d'un bon style, quelques mains de marbre et un bucrâne en bas-relief, il serait difficile de signaler une pièce de bonne conservation.

Quelques tronçons de colonnes ont cependant échappé à cette destruction. L'un est de marbre cipolin, mais les deux plus remarquables sont en beau marbre vert. Ces derniers mesurent 0m55 de diamètre et environ 2 mètres de longueur. Près de ces restes, gisait dans le sol une base de colonne en marbre blanc, n'ayant pas moins de 1m35 de côté. Une portion d'une autre base semblable apparaissait à peu de distance et on trouva encore une grande demi-base en pierre qui, de l'avis de M. le chanoine Pougnet, architecte de la cathédrale, était destinée à porter une

colonne engagée de 9 mètres de hauteur et de $0^{m}72$ de rayon. De telles pièces indiquent l'existence d'un édifice grandiose, sans doute du temple de la Concorde mentionné par l'inscription.

Quant aux autres objets provenant des fouilles, il me suffit de signaler une *fenestella* de pierre à imbrications à jour, un mortier de granit, une bêche antique, un hameçon de cuivre, quelques balles de fronde en terre cuite, des lampes, les unes païennes, les autres chrétiennes, plusieurs monnaies romaines et byzantines, des fragments de marbre mêlés à des plaques de serpentine et de porphyre, des poteries grossières et enfin une petite boule d'ivoire de couleur verte et de $0^{m}01$ de diamètre, portant gravés sur une face, un losange barré, et sur l'autre, ce nombre :

344

V I I I I

Hauteur des caractères, $0^{m}005$.

Une seule inscription punique a été trouvée dans ces fouilles. C'est un ex-voto à Tanit et à Bâal.

Outre les textes qu'on vient de lire, des inscriptions chrétiennes brisées (1) et deux marques de potier sur anses de vases, l'épigraphie latine peut encore enregistrer les fragments qui suivent :

345

Trois fragments d'une plaque de beau marbre blanc, épaisse de $0^{m}04$, appartenant à la même inscription que le n° 317, trouvé il y a un an.

a /// A I /// *b* ///F · D I V I ///

c

/ / / / / C V S · A E / / / /

/ / / *or* N A V I T / / / /

Lettres très bien gravées ; hauteur, $0^{m}065$. La moulure qui accompagne les morceaux *a* et *b* prouve qu'ils appartiennent à la première ligne. Le morceau *c* est formé du n° 317, et d'un fragment nouvellement découvert.

Ce texte, dans lequel un empereur était nommé, semble se rapporter au même monument que le n° 343. Je serais même

(1) Ces inscriptions chrétiennes viennent de paraître dans le *Bulletin trimestriel des Antiquités africaines*, n° de nov.-déc., 1885, p. 248, n°s 964 et 965.

tenté de compléter ainsi, en partie, la première ligne du fragment *c* : PORTICVS AEDIS CONCORDIAE.

346

Débris de plaque de marbre gris:

/////VS·L·////

Lettres magnifiquement gravées et peintes en rouge; hauteur, $0^{m}115$. Après la dernière on voit le pied d'une autre lettre qui doit être un F. Au-dessous de cette portion de ligne, le marbre existe encore sur une largeur de $0^{m}16$, qui ne porte pas de lettres.

347

Débris de plaque de marbre blanc, épaisse de $0^{m}08$:

////AM////
////TOI///

Caractères assez bien gravés, mais usés; haut., $0^{m}05$. La dernière lettre est peut-être un L et fait penser au capitole de Carthage, qui n'était autre que la colline de Byrsa. Comme je l'ai déjà dit (1), quand saint Cyprien parle du Capitole de Carthage, c'est de Byrsa qu'il s'agit.

348

Débris de plaque de marbre blanc, épaisse de $0^{m}022$:

///EN///

Haut. des lettres, $0^{m}13$.

349

Sur un morceau de plaque de marbre blanc:

///!// CLVTORIANVS·E Q R S//////

Haut. des lettres, variant entre $0^{m}015$ et $0^{m}02$.

350

Sur un autre débris:

//////V//////
////SC·P·////

Haut. des lettres, $0^{m}018$.

351

Angle inférieur d'une plaque de marbre blanc épaisse de $0^{m}032$.

//////VIII ID MART
////////OS

Haut. des lettres, $0^{m}02$. A la première ligne, R et T sont liés. A la seconde, avant la lettre O, amorce d'une lettre qui doit être un C.

(1) *Bull. épigr.*, mars-avril 1885, p. 90.

352

Sur un débris de plaque de marbre blanc et gris :

D I S A

I

Haut. des lettres, 0m03.

353

Enfin sur un marbre blanc, trouvé dans la partie ouest de Byrsa :

/////////*Satu* R N I N V S
/////////////M E D V B I A

Haut. des lettres, 0m015. La première lettre de la seconde ligne ne se reconnait que par une amorce.

A.-L. Delattre.

(à suivre).

LA *DOMUS DIVINA* ET LES *DIVI*

(Suite)

Essai de restitution d'un catalogue général des personnages divinisés à l'époque impériale

1° *C. IVLIVS CAESAR*. Natalice, 12 juillet ; consécration, fin de mars ou commencement d'avril de l'an 44 av. J. C.

DIVOS IVLIVS. Cohen (1), I, p. 19, 20, 22, 23.

DEIVOS IVLIVS. *C. I. L.*, II, 3829.

DIVVS IVLIVS. Cohen, I, p. 19; *C. I. L.* I, 62. = VI, 872 ; II, 1517, 2037, 2040, 2062, 2181, 2198, 4712, 4717, 4749, etc.

D·IVLIVS. Cohen, I, p. 18.

DIVVS CAESAR. *C.I.L.*, I, p. 313 et 317, dans les Fastes Prénestins ; V, 7478.

CAESAR DIVVS IVLIVS. *C.I.L.*, I, p. 324, dans les Fastes Amiternins = IX, 4192.

DIVVS. Dans les formules généalogiques des premiers Césars sur les médailles et les inscriptions ; voir *passim*, Cohen, I, ainsi que les index d'Orelli-Henzen, de Wilmanns.

(1) Par cette indication, j'entends me référer à la 2me édition de la *Description historique des monnaies impériales* dont les cinq premiers volumes, se rapportant à la numismatique latine des empereurs jusqu'à Gallien inclusivement, ont seuls paru, en 1880, 1882, 1883, 1884 et 1885. Pour les empereurs suivants, je suis obligé de citer les volumes V, VI et VII de la 1re édition publiée de 1859 à 1868.

Cic. *Philip.*, II, 43; Suét. *Caes.*, 88; Tac. *Ann.*, I, 8; Pline jun. *Paneg.*, II; Dion. *Hist.*, XLV, 7; L, 45; Spart, *Ael.* 7, etc.

2° *IMP. CAESAR. AVGVSTVS.* Nat. 23 septembre; consécr. 17 septembre de l'an 14 après J. C. Cette date mémorable est donnée par les Fastes Antiates (*C.I.L.*, I, p. 328) et par les Fastes Amiternins (*C.I.L.*, I, p. 324), mois de septembre, sous la forme :

D XV NP LVD IN CIRC FER EX S C Q E D
DIVO AVGVSTO HONORES CAELES
TES A SENATV DECRETI
SEX APPVL SEX POMP COS

D (littera nundinalis); xv (kal. oct.); n(efastus) p(rior); lud(i) in circ(o); fer(iae) ex s(enatus) c(onsulto), q(uod) e(o) d(ie) divo Augusto honores caelestes a senatu decreti, Sex(to) Appul(eio), Sex(to) Pomp(eio) co(n)s(ulibus). Les lettres marginales NP, accolées l'une à l'autre.

DIVVS CAESAR AVGVSTVS. *C. I. L.*, VI, 882.

DEIVI F· DEIVVS. *C. I L.*, X, 7363.

DIVOS AVGVSTVS. *C. I. L.*, II, 1963, 1964; IX, 3664; Mionnet, t. V, p. 337, n° 22, monnaie coloniale de Béryte.

DIVVS AVGVSTVS. *C. I. L.*, VI, 879, 880, 881; II, 182, 473, 1423; X, 1412, 1619, 3828; Cohen, I, p. 76, 79, 92, 93, etc.

DIVVS AVGVSTVS PATER. Cohen, I, p. 94, 96, 97, 98, etc.

Tac. *Ann.*, I, 11, 42, 43; Suét. *Aug.*, 100; Quintil. *Inst.*, VI, 3, 79; Pline jun. *Panég.*, 11; Dion. *Hist.*, LVI, 46; Eutrop. *Breviar.*, VII, 10, etc. —

3° *IVLIA DRVSILLA*, sœur de Caligula. Consécr. 23 septembre, an 38. *C.I.L.*, VI, p. 470, dans les Actes des Arvales.

DIVA DRVSILLA. *C. I. L.*, V, 7345; Orelli-Henzen, 674. 5389; inscr. de Bourges, dans *Mém. de la Soc. des Ant. du Centre*, IV, 1873, p. 107. Cohen, I, p. 248. Eckhel, VI, p. 231.

— Suét. *Cal.*, 24; Senec. *Apokol.*, 1; Dion *Hist.*, LIX, II, 13; O. Hirschfeld, dans *Bulletin épigraphique*, II, 1882, p. 1. —

4° *LIVIA DRVSILLA*, veuve d'Auguste, sous le nom de *IVLIA AVGVSTA*. Natal. 1er août; consécr. 17 janvier, an 42. *C. I. L.*, VI, p. 474, dans les Actes des Arvales. Elle est simplement appelée *Augusta*, sans le titre de *diva*, dans l'inscription de Burrus trouvée à Vaison et appartenant à l'époque de Néron; celà semble indiquer que ce prince laissa tomber en désuétude son culte.

DIVA AVGVSTA. *C.I.L.*, V, 4458; VI, p. 480, 482, 486; X, 1413, 6309. Cohen, I, p. 77. Eckhel, VI, p. 158.

— Suét. *Claud.*, 11; Dion, *Hist.*, LX, 5. —

5° *TI. CLAVDIVS CAESAR AVGVSTVS.* L'empereur Claude I, père adoptif de Néron. Natal. 1er août; consécr. fin d'octobre, an 54.

DIVOS CLAVDIVS. *C. I. L.*, II, 1963, 1964; IX, 3150; Mionnet, t. V, p. 475, nos 7, 8, 9, monnaie coloniale de Ptolémaïs (Galilée).

DIVVS CLAVDIVS AVGVSTVS. *C.I.L.*, II,4884; Cohen,I,p.253.

DIVVS CLAVDIVS. Cohen, I, p. 275.

DIVOS CLAVDIVS AVGVSTVS GERMANICVS. Cohen, I. p. 311.

DIVVS CLAVDIVS CAESAR AVGVSTVS GERMANICVS. *C.I.L.* II, 1392.

— Suét. *Claud.* 45; *Ner.* 9; *Vesp.* 9; Tac. *Ann.* XII, 69; Senec. *Apok*; Pline jun. *Panég.* 11; Dion, *Hist.* LX, 35; Eutrop. *Breviar*, VII, 13. —

6° *CN. DOMITIVS AHENOBARBVS*, père naturel de Néron. Natal. 11 décembre; consécr. fin d'octobre, an 54.

Divus Domitius.

— Senec. *Octav.*, V, 249; Suet. *Ner.*, 9; Tac. *Ann.*, XV, 23; *ludicrum circense, ut Iuliae genti apud Bovillas, ita Claudiae Domitiaeque apud Antium ederetur.*

7° *CLAVDIA AVGVSTA*, fille de Néron et de Poppée. Natal. 20 ou 21 janvier, an 63; consécr. fin d'avril ou commencement de mai, an 63. *C. I. L.*, VI, p. 488, dans les Actes des Arvales.

DIVA CLAVDIA VIRGO. *C.I.L.*, VI, p. 490, Actes des Arvales.

DIVA CLAVDIA. Cohen, I, p. 315, tessère de plomb. Eckhel, VI. p. 287.

— Tac. *Ann.*, XV, 23; Suet. *Ner.* 35. —

8° *POPPAEA SABINA AVGVSTA*, 2e femme de Néron tuée par lui d'un coup de pied pendant une grossesse, nécessairement postérieure à la mort de Claudia. Consécr. an 65.

DIVA POPPAEA AVGVSTA. *C. I. L.*, VI, p. 490, Actes des Arvales; Orelli, 731; Cohen, I, p. 315; Eckhel, VI, p. 287.

— Tac. *Ann.* XV, 23; Suet, *Ner.* 35.

9° *T. FLAVIVS VESPASIANVS.* Empereur sous le nom de *IMP. CAESAR VESPASIANVS AVGVSTVS.* Natal. 17 novembre; consécr. fin de juin ou commencement de juillet, an 79.

DIVOS VESPASIANVS. *C. I. L.*, II, 1963, 1964.

IMP·DIVVS·VESPASIANVS. *C. I. L.*, II, 2937.

DIVVS CAESAR AVGVSTVS VESPASIANVS. *C.I.L.*, II, 1049.

DIVVS AVGVSTVS VESPASIANVS. *C. I. L.*, II, 656; IX, 4684, 4689; Cohen, I, p. 378, 383, 406, 427.

DIVVS VESPASIANVS. *C. I. L.*, II, 862, 4803, 4130; IX, 4682, 4683, 5533; Cohen, I, p. 419.

DIVVS VESPASIANVS AVGVSTVS. Cohen, I, p. 419; Eckhel, VI, p. 338.

DIVVS. *C. I. L.*, II, 1050.

— Pline jun. *Panég.*, 11; Eutrop. *Breviar*, VII, 20. —

10° *FLAVIA DOMITILLA*, femme de Vespasien, mère de Titus.

DIVA DOMITILLA AVGVSTA. Cohen, I, p. 427, revers d'une médaille portant au droit DIVVS AVGVSTVS VESPASIANVS. Eckhel, VI, p. 347.

DIVA DOMITILLA. *C. I. L.*, V, 2829,

11° *T. FLAVIVS VESPASIANVS*. Fils aîné de Vespasien, empereur sous le nom de *IMP. T.* (ou *TITVS*) *CAESAR VESPASIANVS AVGVSTVS*). Natal. 30 décembre ; consécr. fin de septembre an 81.

DIVOS TITVS AVGVSTVS. *C. I. L.*, 1963, 1964; Cohen, I, p. 468.

DIVVS TITVS CAESAR AVGVSTVS. *C. I. L.*, II, 1050.

DIVVS TITVS. *C. I. L.*, II, 4136, 4212; X, 1261, 5712; Cohen, I, p. 462.

DIVVS AVGVSTVS TITVS VESPASIANVS. Cohen, I, p. 461.

— Suet. *Domit.*. 2; Pline jun., *Panég.*, 11; Eutrop. *Breviar.*, VII, 20. —

12° *T. FLAVIVS* (*VESPASIANVS?*) *junior*, fils de Domitien et de Domitia Longina, mort en bas-âge. Consécr. an 83. Cette date résulte : d'abord, du passage de Suétone disant que cet enfant naquit dans le 2e consulat de son père, après son avènement, et que sa mère reçut le titre d'Augusta l'année suivante, en 83 ; cela résulte, en second lieu, du titre d'*Augusta* précisément attribué à Domitia sur les médailles de consécration de son fils. La restitution conjecturale du cognomen *Vespasianus* est donnée par la légende ΟΥΕΣΠΑΣΙΑΝΟϹ ΝΕΩΤΕΡΟϹ de deux médailles de Smyrne (1) que je rends à ce jeune prince.

DIVVS CAESAR. Cohen, I, p. 535, 536. Eckhel, VI, p. 400.

— Suet. *Domit.*, 3; Mart. VI, 3, *De filio Domitiani*; Stat. *Silv.*, I, 99; Sil. Ital. *Punic.*, III, 627. —

13° *IVLIA AVGVSTA*, fille de Titus. Natal. 8 septembre. Je détermine cette date par le rapprochement suivant : Suétone dit que, au jour anniversaire de la naissance de sa fille, Titus prit Jérusalem, et, d'autre part, Flavius Josèphe dit que la prise de Jérusalem eut lieu le samedi 8 septembre, ἡμέρα Γορπιαίου μηνὸς ὀγδόη. Consécr. an 87. Eckhel, VI, p. 366.

DIVA IVLIA PIA AVGVSTA. *C. I. L.*, IX, 1153.

DIVA IVLIA AVGVSTA. Cohen, I, p. 465, 466. 467. Eckhel, VI, . 366.

— Suet. *Tit.*, 5; *Domit.* 22. —

14° *M. COCCEIVS NERVA*. Natal. 8 novembre; consécr. an 98.

DIVVS NERVA. *C. I. L.*, II, 2339, 1371; X, 1263, 6926; Cohen, II, p. 13, 14.

DIVVS AVGVSTVS NERVA. *C. I. L.*, III, 384.

DIVVS NERVA AVGVSTVS. *C. I. L.*, VIII, 5323.

(1) Mionnet, *Descr. des méd. antiq.*, t. III, p 223, nos 1246, 1247. Le revers a pour légende CMYΡΝΑΙΩΝ, soit avec le type de la Victoire debout, tenant une couronne et une palme, soit avec celui de l'Espérance debout, tenant une fleur dans la main droite. La médaille du premier type est donnée en fac-similé par Cohen, I. p. 539, qui l'attribue à l'un des fils du Flavius Clémens dont parle Suétone, *Domit*, 15.

DIVOS NERVA AVGVSTVS. Cohen, II, p. 15. Eckhel, VI, p. 409 — Pline jun. *Panég.*, 7, 11; Eutrop. *Breviar.*, VIII, 1. —

15° *M. VLPIVS TRAIANVS*, père de l'empereur Trajan. Consécration antérieure à l'époque où Pline prononça le panégyrique de Trajan, le 1er septembre de l'an 100; par conséquent, elle fut très probablement associée à l'apothéose de Nerva, en 98, comme tend à le faire supposer la légende monétaire placée en tête ci-dessous :

DIVI NERVA ET TRAIANVS PAT*er*. Cohen, II, p. 104.

DIVVS TRAIANVS PATER. Cohen, II, p. 103, 104. Eckhel, VI, p. 433.

DIVVS PATER TRAIANVS. Cohen, II, p. 33.

DIVVS TRAIANVS. *C. I. L.*, III, 5807.

Les médailles de consécration frappées par Trajan au nom de son père, soit seul, soit associé à Nerva, son père adoptif, sont toutes datées de son 6e consulat, en l'an 112, pareillement à celles qu'il fit frapper (Cohen, II, p. 100) en l'honneur de Plotine et de Marciane associée à Matidie mère, de leur vivant. L'ensemble de ces pièces constitue une série inséparable par l'uniformité de leur légende commune

IMP·TRAIANVS·AVG·GER·DAC·P·M·TR·P·COS VI·P·P

Il semble que Trajan ait voulu compléter le témoignage public de son affection pour sa femme, sa sœur et sa nièce par un hommage rétrospectif de piété filiale envers son père adoptif et son père naturel divinisés quatorze ans auparavant. Ce même 6e consulat de Trajan est mentionné dans une inscription (*C. I. L.*, VIII, 8316) dédiée à son père.

M V L P *i o*
T R A I A N *o*
P A T R *i*
I M P C A E *s*
N E R V A E *tra*
I A N I A V *g ger*
D A C P O *nt max*
T R P O *t cos*
V I P P ////

L'absence du titre de *divus* avant le nom de Trajan père a fait supposer à M. Mommsen que sa consécration n'eut pas lieu avant l'an 112. Mais cette inscription provinciale ne saurait prévaloir contre l'autorité de l'auteur du *Panégyrique*; il faut simplement en conclure que la divinisation de Trajan père n'avait pas un caractère officiel, surtout hors de Rome, ce qui, du reste, est formellement établi par la différence que Pline, lui-même, a pris soin de marquer entre l'apothéose de Nerva et la consécration de Trajan père. C'est à tort aussi que celle-ci est placée sous le règne d'Hadrien, dans un article de la *Revue Numismatique*, 1859, p. 10.

— Pline jun. *Panég.*, II. —

16° *VLPIA MARCIANA*, sœur de l'empereur Trajan. Consécration entre les années 112 et 115.

DIVA MARCIANA AVGVSTA. *C. I. L.*, III, 5807; VIII, 25; IX, 5894.

DIVA AVGVSTA MARCIANA. Cohen, II, p. 100. Eckhel. VI, p. 466.

DIVA MARCIANA. Cohen, II, p. 102.

17° *M. VLPIVS TRAIANVS*, empereur. Natal. 18 septembre; consécration an 117.

DIVVS TRAIANVS. *C. I. L.*, II, 1371; X, 1202, 5829, 8291. Cohen, II, p. 88. Eckhel, VI, p. 441.

DIVOS (1) TRAIANVS AVGVSTVS. *C. I. L.*, IX, 5746.

DIVVS TRAIANVS PARTHICVS. *C. I. L.*, IX, 1123, 1619, 3154.

DIVVS TRAIANVS PARTHICVS GERMANICVS. *C.I.L.*, II, 4892.

DIVVS TRAIANVS PARTHICVS AVGVSTVS PATER. Cohen, II, p. 87, 246.

DIVVS TRAIANVS PATER AVGVSTVS. Cohen, p. 88, 245.

DIVVS NERVA TRAIANVS OPTIMVS. Cohen, II, p. 88.

DIVVS PATER TRAIANVS. Cohen, II, p. 103.

— Spart. *Hadr.*, 6; Eutrop. *Breviar.*, VIII, 5. —

18° *MATIDIA*, fille de C. Matidius Patruinus et d'Ulpia Marciana; belle-mère d'Hadrien. Consécr. 23 décembre, an 119. *C. I. L.*, VI, p. 540, dans les Actes des Arvales.

DIVA MATIDIA AVGVSTA. *C. I. L.*, III, 2731, 5807. Cohen, II, p. 102.

DIVA MATIDIA. *C. I. L.*, V, 5647.

DIVA AVGVSTA MATIDIA. Cohen, II, p. 102. Eckhel, VI, p. 472.

— Spart. *Hadr.*, 18. —

19° *POMPEIA PLOTINA*, femme de Trajan. Consécr. vers 129.

DIVA PLOTINA. *C. I. L.*, V, 4387, 4388; VIII, 993. Cohen, II, p. 96, 99. Eckhel, VI, p. 466.

— Dio. *Hist.*, LXIX, 10; Spart. *Hadr.*, 11. —

20° *AELIVS HADRIANVS AFER*, père de l'empereur Hadrien. Consécration associée peut-être à celle de Trajan, père adoptif d'Hadrien, an 117.

DIVVS HADRIANVS PATER SENATOR. Orelli-Henzen, 804.

— Spart, *Hadr.* 1. —

21° *VIBIA SABINA*, fille de L. Vibius Sabinus et de Matidia; femme d'Hadrien. Consécr. en 136 ou 137.

DIVA SABINA. *C. I. L.*, V, 6514.

DIVA SABINA AVGVSTA. *C. I. L.*, III, 5807; VIII, 8929.

DIVA AVGVSTA SABINA. Cohen, II, p. 249. Eckhel, VI, p. 522.

(1) Cet exemple prouve que l'orthographe archaïque VO pour VV n'avait pas absolument disparu au milieu du 1er siècle, comme le prétendait Quintilien *Inst.*, I. 7. Un autre exemple, contemporain du précédent, est donné par une médaille coloniale de Ptolé mais ayant pour légendes IMP. TRAIANO//// — DIVOS CL//// COL·PTOL. (Cohen, II, p. 242).

22° *L. AVRELIVS VERVS*, adopté par Hadrien sous le nom de *L. AELIVS CAESAR*. Natal. 13 janvier; consécr.? en janvier, an 138 (pour mémoire).

— Spart. *Ael.*, 71; Philocalus, *Natales*. —

23° *P. AELIVS HADRIANVS*, empereur. Natal. 24 janvier; consécr. an 138.

DIVVS HADRIANVS. *C. I. L.*, II, 4230; IX, 1160, 2655, 3922; X, 6006, 6007.

DIVVS HADRIANVS AVGVSTVS. *C. I. L.*, 4510. Cohen, II, p. 127, 234. Eckhel, VI, p. 512.

— Dio. *Hist.* LXX, 1; Spart. *Hadr.*, 25; Eutrop. *Breviar.*, VIII, 7.—

24° *ANNIA GALERIA FAVSTINA*, fille de M. Annius Vérus, femme d'Antonin. Consécr. an 141.

DIVA FAVSTINA. *C. I. L.*, II, 4096. Cohen, II, p. 414-442. Eckhel, VII, p. 38.

DIVA FAVSTINA MAIOR. *C. I. L.*, V, 7617.

DIVA AVGVSTA FAVSTINA. Cohen, II, p. 414-442.

— Capit. *Anton. P.* 6; *M. Anton.* 29. —

25° *T. AVRELIVS FVLVVS BOIONIVS ANTONINVS*. L'empereur Antonin adopté par Hadrien, sous le nom de *T. AELIVS HADRIANVS ANTONINVS PIVS*. Natal. 19 septembre; consécr. an 161.

DIVVS ANTONINVS. *C. I. L.*, II, 158, 1946, 3234. Cohen, II. p. 287, 288. Eckhel, VII, p. 27.

DIVVS ANTONINVS PIVS. *C. I. L.*, II, 1170, 1532, 1533, etc.

DIVVS PIVS. *C. I. L.*, II, 187, 1725, 4227; VIII, 1147; IX, 4976; X, 416, 3340. Cohen, II, p. 397.

DIVVS ANTONINVS AVGVSTVS. *C. I. L.*, VIII, 4205; X, 7341.

DIVVS ANTONINVS CAESAR. *C. I. L.*, VIII, 1779.

DIVVS ANTONINVS AVGVSTVS PIVS. *C.I.L.*, X, 7507, 7508.

— Capit. *Anton. P.*, 13; *M. Ant.*, 29; Eutrop. *Breviar.*, VIII, 8. —

26° *L. CEIONIVS AELIVS COMMODVS VERVS ANTONINVS*. L'empereur Vérus, fils de L. Aelius Caesar et fils adoptif d'Antonin le Pieux. Natal. 15 décembre; consécr. an 167

DIVVS VERVS AVGVSTVS. *C. I. L.*, VIII, 4209.

DIVVS VERVS. *C. I. L.*, VIII, 1641, 8319. Cohen, III, p. 176, 177, Eckhel, VII, p, 95.

— Capit. *M. Anton.*, 15; Eutrop. *Breviar*, VIII, 10. —

27° *ANNIA FAVSTINA PIA*, fille d'Antonin et de Faustine; femme de Marc-Aurèle. Natal. 16 février; consécr. an 175.

DIVA FAVSTINA. *C. I. L.*, IX, 5428.

DIVA FAVSTINA PIA. *C. I. L.*, IX, 1113. Cohen, III, p. 135-160 Eckhel, VII, p. 80.

DIVA FAVSTINA MINOR. *C. I. L.*, V, 7617.

DIVA AVGVSTA FAVSTINA. Cohen. III, p. 142,

— Dio. *Hist.*, LXXI, 30; Capit. *M. Anton.*, 26. —

28° *M. ANNIVS VERVS.* L'empereur Marc-Aurèle, adopté par Antonin sous le nom de *M. AVRELIVS ANTONINVS.* Natal. 26 avril; consécr. an 180.

DIVVS MARCVS. *C.I.L.*, II, 133, 1254. Cohen, III, p. 109. Eckhel, VII, p. 67.

DIVVS M. ANTONINVS AVGVSTVS. Rollin et Feuardent, *Catal.* p. 337.

DIVVS M. ANTONINVS PIVS. Cohen, III, p. 10. *C. I. L.*, VIII, 9234.

DIVVS MARCVS ANTONINVS. Cohen, III, p. 109. *C. I. L.*, II 4689, 4727, 4740, etc.

DIVVS MARCVS AVRELIVS ANTONINVS PIVS GERMANICVS SARMATICVS. *C. I. L.*, II, 1340, 1725 (sans prénom, ni gentilice), 1170, 1532 (sans gentilice).

DIVVS MARCVS ANTONINVS PIVS. *C. I. L.*, II, p. 3707,

DIVVS PIVS M. ANTONINVS AVGVSTVS. *C. I. L.*, VIII, 305.

— Eutrop. *Breviar.*, VIII, 14. —

29° *P. HELVIVS PERTINAX.* Natal. 1er août; consécr. en mai, an 193, immédiatement après le meurtre de son successeur Didius Iulianus.

DIVVS P. HELVIVS PERTINAX. *C. I. L.*, VIII, 1576.

DIVVS PERTINAX AVGVSTVS PATER. *C. I. L.*, VII, 6995 *add.*

DIVVS PERTINAX PIVS PATER. Cohen, III, p. 390, 391. Eckhel, VII, p. 144.

— Capit. *Pert.*, 14; Spartien. *Sept. Sév.*, 7. —

30° *M. AVRELIVS COMMODVS,* L'empereur Commode, fils de Marc-Aurèle. Natal. 30 septembre; consécr. en février, an 197, immédiatement après la victoire de Septime Sévère sur Albin.

DIVVS COMMODVS. *C. I. L.*, II, 1725, 1254, 3400, 4655; VIII, 1356, 4212; IX, 1592. Cohen, III, p. 359. Eckhel, VII, p. 132.

DIVVS COMMODVS AVGVSTVS. *C. I. L.*, VIII, 4213.

— Lamprid. *Commod.*, 17; Spart., *Sept. Sev.*, 11, 19. —

31° *L. SEPTIMIVS SEVERVS.* L'empereur Septime Sévère. Natal. 11 avril; consécr. an 211.

DIVVS SEVERVS PIVS. Cohen, IV, p. 12. Eckhel, VII, p. 190. *C. I. L.*, II, 1533, 4689; III, 1452.

DIVVS SEPTIMIVS SEVERVS PIVS. Cohen, IV, p. 12. *C. I. L.*, II, 4766, 4767.

DIVVS SEVERVS. Cohen, IV, p. 82. *C. I. L.*, II, 4740; IX, 2555.

DIVVS PIVS SEVERVS. *C. I. L.*, VIII, 1855.

DIVVS SEVERVS AVGVSTVS PIVS. *C. I. L.*, VIII, 1798.

DIVVS SEPTIMIVS SEVERVS PIVS ARABICVS ADIABENICVS PARTHICVS MAXIMVS BRITANNICVS MAXIMVS. *C. I., L.*, II, 1532, 1671, 4676.

— Spart. *Sept. Sev.*, 19; Eutrop. *Breviar*, VIII, 19; Herod. *Hist.*; IV, 3. —

32° *P. SEPTIMIVS GETA* (1). L'empereur Géta, fils de Septime Sévère et de Julia Domna. Natal. 27 mai; consécr. an 211.

— Spart. *Get.*, 2. —

33° *P. SEPTIMIVS BASSIANVS*. L'empereur, vulgairement connu sous le nom de Caracalla et officiellement sous le nom de *M. AVRELIVS ANTONINVS*. Consécr. an 217, par ordre de Macrin.

DIVVS ANTONINVS PIVS MAGNVS. *C. I. L.*, II. 4766, 4767.

DIVVS MAGNVS ANTONINVS. *C. I. L.*, VIII, 2564.

DIVVS MAGNVS ANTONINVS PIVS. *C. I. L.*, VIII, 10297, 10304, 10308.

DIVVS ANTONINVS MAGNVS. Cohen, IV, p. 145. Eckhel, VII, p. 219.

— Spart. *Carac.*, 11; Capit. *Macr.*, 6; Dio. *Hist.*, LXXVII, 9. —

34° *IVLIA DOMNA*, deuxième femme de Septime Sévère. Consécr. an 218, sous Elagabale.

DIVA IVLIA AVGVSTA. Cohen, IV, p. 108. Eckhel, VII, p. 197.

35° *IVLIA MAESA*, sœur de Julia Domna; aïeule d'Elagabale et de Sévère Alexandre. Consécr. an 223, sous ce prince.

DIVA MAESA AVGVSTA. Cohen, IV, p. 391, 392. Eckhel, VII, p. 267.

— Hérod. *Hist.*, VI, 1. —

Robert MOWAT.

(*à suivre*).

DÉCHIFFREMENTS RECTIFIÉS

(*Suite*)

13° Lors de mon passage à Dijon, en octobre dernier, j'ai visité la très intéressante collection d'inscriptions et d'autres antiquités réunies par M. de Torcy; grâce à son obligeance j'ai pu exécuter divers estampages, l'un entr'autres, qui me permet de rectifier le déchiffrement d'une inscription découverte aux Poussots et reproduite à la page 215 du présent *Bulletin*, d'après

(1) N'étant encore que César, Géta changea son prénom Lucius contre celui de Publius que portait son frere aîné, quand celui-ci, associé à l'Empire par Septime Sévère, prit officiellement le nom de M. Aurelius Antoninus.

le compte-rendu d'une séance de l'Académie des Inscriptions. Sur mon estampage, je lis très distinctement:

MANDVBLI
D DOVSONNI·FIL M
ƎT·S VARICA·VXS

Les lettres ont o^{m}o3 de hauteur. A la première ligne, un I de 5 millimètres dans le prolongement de L, puis un autre I de 2 centimètres dans l'aire de ce L. A la 3e ligne, E rétrograde adossé à un T. Tous les mots séparés par des points triangulaires. Les sigles funéraires placées à des distances inégales du corps de l'inscription.

D(iis) M(anibus) Mandubili, Dousonni, fil(ii), et suarica uxs(or).

Ce texte nous donne trois noms gaulois nouveaux. Sans doute *Mandubili* est pour *Mandubilli*, et j'ai même pensé qu'il y avait deux L adossés; mais l'état de la pierre ne permet pas de reconnaître les traces du pied d'un L rétrograde. L'inscription est gravée sur le fronton d'une niche surmontée de deux acrotères et contenant les portraits en bas-relief des deux défunts dont on ne voit plus que la tête.

Robert Mowat.

L'INSCRIPTION DITE DU *MOISSONNEUR*

On se rappelle que cette inscription, découverte par M. Letaille, à Makter (Tunisie), et communiquée en estampage à l'Académie des Inscriptions dans sa séance du 20 avril 1883, a, dès l'abord, vivement excité l'intérêt des épigraphistes et des paléographes, en raison de l'écriture dont le type tient à la fois de la cursive pariétaire de Pompéï et de l'onciale employée au début du moyen-âge. M. Hübner en a récemment signalé (1) les rares spécimens que l'on ne connait guère (2) que par quelques monuments de l'Afrique, mais il n'a malheureusement pu donner dans son magnifique ouvrage le fac-simile de l'inscription de Makter qui ne lui était pas encore parvenu et qui

(1) *Exempla scripturae epigraphicae latinae*, p. 410.
(2) *C. I. L.*, VIII, 257, 653, 2391, 2409, 2968.

y aurait dignement figuré. Depuis lors, l'héliogravure en a été publiée dans quelques ouvrages (1), mais jusqu'à présent dans aucun recueil spécialement épigraphique. Nous la reproduisons donc à la planche V de ce volume pour faciliter à nos lecteurs le moyen d'étudier ce texte curieux et d'en donner une lecture définitive, ils en trouveront le premier essai de déchiffrement dans le *Bull. épigr.*, t III, 1883, p. 151, et quelques rectifications dans le tome IV, 1884, p. 147. Le monument est aujourd'hui publiquement exposé dans le Musée du Louvre. Nous nous bornerons ici à quelques remarques paléographiques, sans aucun commentaire du texte: la lettre *b* apparaît privée de la boucle supérieure ; le *e* est de forme semi-lunaire ; le *m* ressemble à un *oméga* cursif qui serait posé sur ses trois pointes, ou, si l'on veut, à deux arcades accolées. Or, ce dernier type à contours arrondis, très caractéristique, dont M. Lafaye nous a fait ici même (2) connaître deux exemples par des fac-similés d'estampilles de briques trouvées en Corse, se montre sur des inscriptions de l'Afrique du 4e et même du 3e siècle, c'est-à-dire longtemps avant l'époque où il commence à apparaître sur les monnaies byzantines de Tibère Constantin (an 581), et de Focas (an 602). Nous croyons donc qu'il tire son origine de la cursive romaine appropriée à l'usage du calame ou du pinceau et transportée sur la pierre par un simple caprice de graveur, de même que nous voyons nos graveurs de lettres emprunter aux calligraphes leur cursive *anglaise*.

R. Mowat.

CORRESPONDANCE

1° *Inscription d'Amsoldingen (Suisse)*

Par lettre du 6 octobre dernier, M. le baron de Bonstetten nous adresse, avec une empreinte au frottis noir, des renseignements sur une inscription d'Amsoldingen qui avait échappé, on va voir pourquoi, à nos recherches (3) en 1884, bien que sa décou-

(1) *Compte-rendu des séances de l'Académie des Insc. et B. L.*, 4e sér., t. XII, 1885, p. 64; *Archives des Missions*, 3e sér., t. XI, 1884, p. 254.
(2) *Bull. épigr.*, IV, 1884, p. 296.
(3) *Bull. épigr.*, V, 1885, p. 65-71.

verte remontât au 29 novembre 1877 : « ne vous étonnez pas que « cette inscription soit restée inconnue si longtemps; elle for- « mait la pierre d'angle de fondation d'une dépendance du « presbytère et était cachée sous terre, au niveau du sol ; elle a « été d'abord mise au jour par suite de réparations à faire à ce « bâtiment; aujourd'hui elle est en partie recouverte de terre, « et on a placé en avant un banc pour les personnes qui atten- « dent l'arrivée du pasteur le dimanche. Pour en prendre l'em- « preinte il faut se coucher à plat ventre et auparavant dégager « la terre ; les lignes sont disposées verticalement de manière à « être lues de bas en haut; je crois que les inscriptions d'Amsol- « dingen, sauf la borne milliaire, proviennent d'Almendigen, « petit hameau au pied de la colline d'Amsoldingen, où l'on a « trouvé déjà, en 1824, de beaux fragments d'architecture, « actuellement déposés à la maison communale de Thoune avec « d'autres objets antiques et monnaies depuis Auguste jusqu'aux « Constantins. Après la destruction des édifices auxquels ils « appartenaient et qui furent ruinés par l'invasion Alamanique, « la rivière de la Kander a inondé toute la plaine et l'a recouverte « d'une couche épaisse de limon et de gravier ; les matériaux « auront été enlevés dans le défrichement et transportés à « Amsoldingen, comme bonnes pierres de construction, lorsqu'on « a bâti l'église ; la distance n'est que de 2 kilomètres environ. « Martigny (*Octodurum*) a également été enseveli par l'inonda- « tion de la Dranse, et, comme à Almendigen, on n'y voit qu'une « plaine unie sans trace de *rudera*. Les inscriptions d'Amsol- « dingen sont gravées sur le même calcaire jaune jurassique avec « lequel on a construit toutes les maisons de Neuchatel et qu'un « géologue du pays a grécisé en l'appelant *néocomien*, au lieu de « dire simplement calcaire de Neuchatel ».

Voici maintenant ce que nous lisons sur l'empreinte :

D M
///SEVERI▾COM
///ENDATI▾DEN
///ROPHOR▾AVG▾A
///INVLA▾CONIV///
F C

Les lettres ont, en hauteur, à la 1re ligne, 0m055, aux 2e et 3e, 0m045, aux trois dernières, 0m04. A la 4e ligne, ligature de A et V. Une lettre manque au commencement de chaque ligne; celle de la 4e ligne n'a pas complètement disparu, on y voit encore le

dernier jambage d'un M. En conséquence, je lis ainsi, en restituant le nom *Apinula* que fait connaître une inscription d'Auxerre découverte et publiée par M. Delort (1): *D(iis) M(anibus)* [...] *Severi(i) Commendati, den[d]rophor(i) Aug(ustalis), A[p]inula conju[x] f(aciendum) c(uravit)*. Il ne manque que la sigle du prénom du défunt. Ce texte a été publié par Hermann Hagen, dans (2) son *Prodomus novae inscriptionum latinarum Helveticarum sylloges titulos Aventicenses et vicinos continens*, p. 18, n° 48, on y lit que sa découverte a eu lieu le 29 novembre 1877, par les soins de feu le pasteur Paul Ringer. On y trouvera aussi sous le n° 60, l'épitaphe de *Pompeia Hospita* que nous avions toutes raisons de croire inédite (*supra*, p. 66).

Ce qui fait surtout l'intérêt du monument de Sévérius Commendatus c'est la mention de son titre de dendrophore augustal. Jusqu'à présent on avait de nombreux exemples de *dendrophori*, c'est-à-dire porteurs du pin sacré dans les cérémonies de Cybèle et d'Attis, mais sans l'épithète *aug(ustalis)*; pour parler plus exactement, on en avait un exemple, mais on le méconnaissait : dans une inscription du recueil de M. de Boissieu, p. 201, on lit aux lignes 8-9, III III VIR || AVG LVG EIVSDEMQVE· COR*p* || ORIS · CVRATOR · DENDRO || *p*HORO · AVG · LVG. Wilmanns a reproduit cette inscription, sous le n° 2233 avec l'annotation suivante, *aut legendum est Aug(ustae) Lug(duni) aut errore lapicidae AVG adiectum est, quod facile fieri potuit, cum verba quoque quae sequuntur eadem sint ac quae praecedunt.* L'inscription d'Amsoldingen fait justice de l'une et de l'autre hypothèses de Wilmanns. Quant au travail spécial de J. Rabanis (3) dans lequel j'espérais trouver quelque renseignement, il ne m'a été d'aucun secours, car il est absolument muet sur les *dendrophori augustales*.

2° *Inscription inédite de Ksar Abd-el-Melek* (*Tunisie*)

M. Letaille qui s'est fait connaître par les résultats fructueux de ses explorations archéologiques en Tunisie, veut bien nous

(1) *Bull. épig.*, V, 1885, p. 112.
(2) Voir les *Solemnia anniversaria conditae Universitatis*, Berne, Fischer, 1878, in-4°. Cfr. *Anzeiger für schweizerische Altertumskunde*, janv., 1878, n° 320, p. 805.
(3) *Recherches sur les dendrophores et sur les corporations romaines en général pour servir à l'explication d'un bas-relief trouvé à Bordeaux*. Bordeaux, 1841.

communiquer la copie d'une inscription qu'il a découverte dans le cours de sa dernière campagne, cette année. Elle est gravée en lettres de 12 centimètres, sur un bloc considérable ayant $0^{m}35$ d'équarissage et $3^{m}50$ de longueur, et gisant au pied de la porte septentrionale des ruines ; c'est le grand parpain figuré à gauche dans la planche XVI, du *Bulletin des Antiquités africaines*, t. II, 1884, d'après une photographie de M. Poinssot. A l'époque où M. Poinssot visita ces ruines, la face portant l'inscription était contre terre et invisible; lorsque M. Letaille y arriva ensuite, il constata que la pierre avait été retournée, dans l'intervalle, par un détachement de troupes françaises en passage.

//// P CAES·M·AVRELIO SEVERO ANTONI
/// O·PIO·FEL·AVG·C·VZAPPA·D·D·P·P

[*Imp(eratori) Caes(ari) M(arco) Aurelio Severo Antoni[n]o pio, fel(ici), Aug(usto) c(ivitas) Uzappa d(ecreto) d(ecurionum) p(ecunia) p(ublica)*.

Cette inscription fournit le deuxième exemple épigraphique du nom de la ville d'Uzappa connue par la table de Peutinger; M. Poinssot en avait découvert le premier exemple précisément au même lieu, en 1883 (*Bull. des Antiquités africaines*, fasc. 9, juillet 1884, p. 229; *Bull. épigr.*, III, 1883, p. 150-151). Le cours d'eau de l'Oued-Ouzapha retient visiblement encore le nom antique de la cité dont il baigne les ruines.

3° Fragment découvert à Makter

M. Letaille a, en outre, relevé à Makter un fragment qui porte le seul mot

////// M //// TARITANOR ////

...*M[ac]taritanor[um]*. C'est le nom des habitants de l'ancienne cité de *Mactaris*. Ce fragment appartient à une inscription dont M. Poinssot avait déjà trouvé deux autres morceaux. De son côté, M. Letaille avait découvert au même endroit deux inscriptions mentionnant, l'une, la *Colonia Aelia Aurelia Mactaris*, l'autre, la *Colonia Mactaritana* (1).

(1) *Bull. épigr.*, IV, p. 154 et 155

4° Inscription inédite de Nîmes

A la date du 6 janvier 1886, notre collaborateur et ami, M. Aurès, nous a adressé l'empreinte, au frottis noir, d'une inscription « récemment trouvée à Nîmes (Gard), dans la plaine du Vistre, au moulin Rivière, derrière le mur de l usine à gaz; les lettres sont d'une bonne gravure, hautes de $0^{m}04$ à la 1re ligne, $0^{m}035$ à la 2e et $0^{m}03$ aux suivantes; une fracture à la fin de la 6e ».

D M
MAXIMIAE
MARCELLNAE
MARCINA
MATER
PIENTIS/////

D(iis) M(anibus) Maximiae Marcellinae, Marcinia mater pientis[sima].

Il y a un I dans le prolongement du 2e L, à la 3e ligne, et il paraît y en avoir un dans celui du 2e jambage de N à la 4e ligne, c'est pourquoi nous croyons devoir lire *Marcinia* plutôt que *Marcina.*

5° Signe de ponctuation en forme de trèfle

M. Thompson Watkin nous informe obligeamment que dans l'inscription de Chester mentionnée à la page 267 (*supra*),

COH · I · 7 OCRATI
MAXIMIΩ L · M · P

le signe qui a été pris tantôt pour un *oméga*, tantôt pour une couronne avec lemnisques, tantôt enfin pour une feuille de lierre, affecte une forme qui ne se prête à aucune de ces atributions. D'après son dessin, ce signe ressemble à un *oméga* majuscule placé obliquement, avec cette particularité que les deux appendices latéraux sont *courbes* au lieu d'être *rectilignes*. En conséquence, j'y reconnais un *trèfle* mutilé par une épaufrure de la pierre, de manière qu'il n'en subsiste plus qu'une foliole entière à laquelle adhère, à droite et à gauche, l'amorce de chacune des deux autres folioles détruites. Le *trèfle* remplace quelquefois le *lierre* comme signe de ponctuation. On en voit un exemple à la fin de la 3e ligne de l'inscription de South Shields figurée sur la planche I du présent volume.

Robert Mowat.

BIBLIOGRAPHIE

G. Gatti. — *Frammento d'iscrizione contenente la lex horreorum* (extrait du *Bulletino della Commissione archeologica di Roma*, 1885).

Dans le courant de l'année 1885, le musée du Capitole, à Rome, a acquis une grande plaque de marbre, brisée en plusieurs morceaux, qu'on croit avoir été découverte en avant de la porte *Salaria*. Cette plaque contient, écrite en beaux caractères du commencement du 2e siècle, une loi très intéressante; malheureusement toute la première partie du monument n'a pas été retrouvée. M. le professeur Gatti la lit et la restitue ainsi:

[*In h*]*orreis* | [*Imp. Hadriani C*]*aesaris Aug. loc*(*antur*) | : [*cellae frumentar*(*iae*) *et vin*]*ar*(*iae, armaria et loca* | [*cum operis celia*]*ra-r*(*iorum*) *ex hoc die et ex* | [*idib*(*us*) *dec*(*embribus*) *primis*]. Lex horreorum.

[*Quisquis in his horreis conductum habet cellam, armarium aliu*]dve quid, ante Idus dec(embres), pensione soluta, renuntiet; qui non | [*renuntiaverit et cum horreario de renovanda locatione pro in*]sequente anno non transegerit, tanti habebit quanti ejus gener(is) | [*res eo anno in his horreis locari solent, si modo alii locatum n*|on erit. — Quisquis in his horreis conductum habet, elocandi et | [*utendum dandi jus non habebit; si elocaverit vel utendum dederit, ei cu*]stodia non praestabitur. | Quae in his horreis invecta, inlata, | [*importata fuerint, horreario pignori erunt pro pensionibus de quib*]*us satis ei* [*fact*(*um*) *non fue* | rit. — Quisquis in his horreis conductum habet et sua | [*impensa refe-cer*(*it*), *ornaver*(*it*), *tollendi quod adjecit jus non habebit nisi ei data*] fuer(it) venia. — [Qui]squis in horreis conduct(um) habet, pensione soluta, chirogr(aphum) | [*horrearii sibi dari curet, et res inlatas efferat; si, post impletum conductionis annu*]m. horreum, su[*asq*(*ue*) *res*] reliquer(it) et custodi non assignaver(it), horrearius sine culpa erit.

On voit quel est l'intérêt de ce document. M. Gatti suppose que la plaque de marbre, où il est gravé, a été transportée postérieurement à l'endroit où elle a été retrouvée, mais qu'elle devait être à l'origine fixée au mur d'un de ces *horrea* impériaux, situés près du monte Testaccio, et dont les *horrea Galbae* formaient la partie la plus importante. Ces *horrea*, ainsi que le démontre M. Gatti, étaient destinés à recevoir, non seulement le blé, l'huile, le vin et des denrées de toute sorte, mais même les objets précieux que les citoyens venaient y déposer en lieu sûr. Ils étaient concédés dans leur totalité à un locataire (*horrearius*), qui abandonnait à son tour chacune des parties dont ils se composaient à des sous-locataires. Des employés secondaires, généralement des esclaves, et spécialement des *custodes*, étaient chargés de la surveillance et du service des *horrea*, ainsi que de la garde des objets qui y étaient déposés.

La *lex horreorum* transcrite plus haut avait pour but de porter à la connaissance des intéressés que certaines parties des *horrea Caesaris* étaient à sous-louer et d'indiquer les conditions auxquelles étaient soumises ces sous-locations.

Il fallait pour restituer et commenter ce document un savant également versé dans la connaissance du droit et des antiquités romaines; c'est dire que M. Gatti était, mieux que personne, en état de mener l'entreprise à bonne fin.

René Cagnat.

W. Thompson Watkin. — *The Roman stations of Derbyshire* (extr. des *Transactions of the Derbyshire Archaeological Society*, vol. VII, 1885, p. 70-91).

L'une des plus intéressantes inscriptions commentées dans cette monographie se lit sur un fragment de borne milliaire, découvert en

juin 1862, près des Silverlands in Higher Buxton et récemment retrouvée chez M. Beresford Wright, de Wootton Court, Warwick, qui en a fait don à la Société archéologique du Derbyshire. Il n'en reste que les trois dernières lignes

////IB·POT·CoS·I////
////IP·P·ANAVIONE *lig. de* AV *et de* NE.
MP·X///

Tout l'intérêt réside dans la mention itinéraire. A la dernière ligne, la lettre numérale X devait être suivie d'autres lettres, aujourd'hui détruites, mais le prolongement de la barre horizontale semble, d'après les dimensions, avoir recouvert deux unités. En conséquence, l'auteur lit *a Navione m(illia) p(assuum) x[ii]*, et pense que Brough est sur l'emplacement de la station qu'il nomme *Navio*. Il croit retrouver ce même nom dans une inscription (1) de Foligno (*Fulginii*) dont deux lignes sont ainsi conçues :

*p*RAEF·EQVIT·CENSITO*ri*
BRITTONVM·ANAVION////

M. Henzen lisait, *censitori Brittonum Anavion[ens(ium)]*; M. Watkin propose *censitori Brittonum a Navio[ne]*. L'idée de restituer un nom de lieu à la place d'un nom ethnique me paraît bonne, mais à la condition de faire disparaître la préposition *a* qui rend la tournure incorrecte. Je lirais donc volontiers *censitori Brittonum Anavion[e]*, ce qui me fournit un nom de lieu *Anavio* que j'introduis dans la lecture de la borne milliaire, *Anavione m(illia) p(assuum) x[ii]*. Le toponyme *Anavio* paraît dérivé du nom d'homme *Anavus* dont on connaît plusieurs exemples, notamment par une inscription d'Herculanum (*C. I. L.*, X, 1407) et par une inscription de Bourges dont nous avons reproduit le fac-simile (*supra*., p. 48, et pl. III). Comparez aussi le nom de lieu britannique *Anava*, donné par le géographe anonyme de Ravenne, V, 31.

W. Thompson Watkin. — *Roman inscriptions found in Britain in 1884* (extr. de l'*Archaeological Journal*, vol. XLII, p. 141-158).

L'auteur continue la série de ses notices annuelles renfermant, sous une forme commode, les inscriptions romaines découvertes en Grande-Bretagne pendant la période écoulée, et pour la plupart publiées déjà par lui-même, au fur et à mesure, dans des recueils anglais dont nous avons rendu compte à l'occasion, dans le *Bulletin*, tomes IV et V.

Dario Bertolini. — *Epigrafi recentemente scoperte nel sepolcreto Concordiese*, 10 pages, in-8 (extr. de l'*Archivio Veneto*, sér. II, t. XXIX, p. 11. 1885).

La ville de Porto-Gruaro a la bonne fortune de posséder en M. Dario Bertolini l'un des membres les plus éminents de la brillante école d'épigraphistes italiens ; il est le commentateur attitré des inscriptions que l'on découvre souvent en diverses locatités de la Vénétie, et notamment à Concordia. Nous reproduisons intégralement l'une d'elles à cause du parti heureux qu'il a su en tirer pour un point fort important de l'histoire de la Belgique romaine, à savoir l'époque à laquelle cette province fut démembrée en Belgique propre et en Germanies (Haute et Basse).

T·DESTICIO | T·F·CLA·SEVERO | P·P·LEG·X·GEM·SVB | PRAEF·VIGIL·PROC | AVG·PROV·DACIAE | SVPER·PROC·PROV | CAPPAD·ITEM·PONTI | MEDITERR·ET·ARMEN | MINOR·ET·LYCAONIAE | PROC·AVGVSTOR·PROV | RAETIAE·PROCVR·PROV | BELGICAE·FLAMINI·DIVI | HADRIANI·PONTIFICI | PATRONO·COLONIAE | M·CLAVD·PATERNVS | AMICO·OPTIMO | L·D·D·D.

(1) Orelli-Henzen, 6947.

M. Bertolini remarque: 1° que jusqu'au principat double de M. Aurèle et de L. Vérus, les administrateurs de la Belgique portent un titre qui implique réunion de cette province aux Germanies, *proc. prov. Belgicae et duarum Germanicarum* ou *et utriusque Germaniae*; 2° que dans l'inscription de Concordia, ci-dessus, T. Desticius Severus est qualifié *proc. prov. Belgicae* (sans mention des Germanies) immédiatement après sa procuratèle de Rétie, datée du 1e bimestre de l'an 166 par un diplôme militaire de Regensburg (*Ephem. epig.*, II, p. 460), conjointement avec une autre inscr. de Concordia (*Bull. de l'Inst. de Corr. Arch.* 1874, p. 34). Il en conclut que la séparation de ces provinces a eu lieu entre le 2e bimestre de l'an 166 et la fin de l'an 169, date de la mort de L. Vérus (1).

Dans un autre paragraphe, M. Bertolini détermine la descendance de T. Desticius Severus jusqu'à la 5e génération, dans la personne de Desticius Iuba, légat propréteur de Bretagne en 253-260.

Emile Taillebois. — *Le temple de Mars Lelhunnus à Aire-sur-l'Adour et les inscriptions aturiennes*; Dax, 1885, 16 pages in-8 (extr. du *Bulletin de la Société de Borda*).

Pendant l'été dernier, des fouilles exécutées par M. Lasserre dans sa carrière, située à Aire (Landes), sur le coteau appelé *Le camp de Pompée*, ont amené la découverte de 27 petits autels, les uns, entiers, les autres, à l'état de fragments. L'un de ces derniers permet de recompléter un des deux autels découverts un an auparavant au même lieu (*Bull. épig.*, IV, 1884, p. 326), et donne le nom d'un dieu ibère nouveau, Mars Lelhunnus. Laissant de côté les ex-votos anépigraphes, nous reproduisons ici le groupe de toutes les inscriptions d'Aire que M. Taillebois a réunies en une monographie locale, suivant son excellente habitude:

1° EX·VOTO | MARTI · LEL | HVNNO·OB | SANITATEM | SVAM ET SVOR$^{V}_{M}$ | TIB·CLAVDIVS | FAVSTINVS | V·S·L·M;

2° MARTI | LELHVNNo | BERVLLVS TI | CL · SABINIA | NI SER PRo | SE ET SVIS | V·S·L·M; on a hésité entre BERVLIVS et BERVLLVS; je préfère cette dernière lecture.

3° MARTI LELHVNNO | TIB · CLAVDIVS | SOTERICVS | PRO DOMESTICo | FILIO·SVO | V·S·L·M.

4° MARTI (?) | LELNO(?) | //// | /////.

5° DEO | MARTI | L·ATTIVS | SABINIANVS; nous avions donné fautivement le prénom S. dans *Bull. épig.*, IV, p. 316.

6° MARTI | DOMITIV | LICINIVS | MYRT FIL | IVS | V S L M.

7° PRO | SALV | L·ATTI SECV | NDI·L·AT | TIVS VITA | LIS· V·S·L·M.

8° QVIRINVS | ////ROM//// | /////.

9° V////TVS | V S L M.

10° //// | V/// | /////.

Fidel Fita. — *Estudios historicos, coleccion de articulos escritos y publicados*, Madrid, Fortanet, 1884, 2 fascicules.

L'auteur réunit des articles qu'il a précédemment publiés dans divers recueils. Nous retrouvons, dans le 1er fascicule, sa notice sur les *Lapidas del valle de san Millan*, *Vallada*, *Ternils y Denia*, analysées par M. Jullian dans ce Bulletin (t. IV, p. 143). Le fascicule se termine par les *Inscripciones romanas de la diocesis de Barbastro*; j'en extrais les textes inédits découverts à l'ermitage del Socorro; p. 82, ÆMILIÆ · PLACI | DAE · MATERNI | VXORI · H · EXT; p. 83,

(1) Cette intéressante dissertation a été reproduite par les *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, série 3, t. X, n° 7, 1885, dans un article intitulé « *Sur une inscription de magistrat romain qui fournirait la date de la séparation de cette province des deux Germanies* ».

L·VAL·GAL | MATERNO | BOLETANO | M·COR·POMPE | IANVS ·AMICO OPTI | mO OB MERITA.

Dans le 2e fascicule, p. 145, nous notons une inscription milliaire d'Almazcara, au nom de Néron et comparable à celle qui se trouve publiée dans le *C. I. L.*, II, 4719,

Th. Mommsen. — *Die Œrtlichkeit der Varusschlacht*, Berlin, 1885, in-8, VIII, 64 pages, avec figures et carte. (réimpression avec additions du mémoire lu à l'Académie royale des sciences de Berlin, dans la séance du 29 janvier 1885).

Le théâtre des évènements militaires qni eurent pour dénouement la destruction des trois légions de Varus (1), en l'an 9, est parfaitement connu, du moins dans son ensemble. Quant au point précis qui devint leur tombeau, M. Mommsen le place dans les grands marais de Venne et de Barenau, au nord d'Osnabruck, à égale distance du Weser (*Visurgis*) et de la Lippe (*Lupia*), dans la région qui s'étend au nord de la Lippe et à l'est de l'Ems (*Amisa*). Pour lui, le *Teutoburgium* doit être le chaînon de montagnes boisées s'allongeant de la Porte de Westphalie jusqu'à Bramsche sur la Hase, et non pas, comme on l'a cru jusqu'à présent, le chaînon parallèle de l'Osning, qui limite au nord la plaine de Munster. Cette nouvelle manière d'envisager la question l'amène à conclure que le défilé dans lequel Varus s'engagea, sans se douter de la traitreuse défection d'Arminius, est l'étroit passage laissé entre le pied du Kalkrieser Berg et les marais de Barenau. Dans cette localité et aux environs on a signalé un grand nombre de trouvailles de monnaies romaines d'époques antérieures à l'an 9. M. Mommsen les regarde comme le pécule des soldats de Varus. Quant aux autres monnaies d'époques postérieures, qui y ont également été découvertes, elles nécessitent évidemment une explication différente.

La vignette du titre offre le portrait de P. Quinctilius Varus tel qu'il est donné par une médaille frappée à Achulla, sous son proconsulat d'Afrique, en l'an 7 av. J.C., et conservée au Cabinet de France. Une autre vignette, placée en tête du mémoire, est le fac-simile zincographique d'une inscription grecque provenant des récentes fouilles exécutées à Pergame, par les soins de l'Académie de Berlin, et dédiée à Varus, alors qu'il était légat de Syrie en l'an 6 av. J. C.

Ο ΔΗΜΟΣ
ΠΟΠΛΙΟΝ ΚΟΙΝΚΤΙΛΙΟΝ ΣΕΞΤΟΥ ΥΙΟΝ ΟΥΑΡΟΝ
ΠΑΣΗΣ ΑΡΕΤΗ////

ὁ δῆμος (ἐτίμησεν) Πόπλιον Κοινκτίλιον, Σέξτου υἱόν, Οὐάρον, πάσης ἀρετῆς ἕνεκεν).

Comme on le voit par ce simple aperçu, le mémoire de M. Mommsen est riche en informations nouvelles et en résultats importants.

René Cagnat. — *Explorations épigraphiques et archéologiques en Tunisie*, fasc. I, 1883, in-8, 113 pages, 11 planches; fasc. II, 1884, 156 pages, 8 planches et 1 carte; fasc. III, 170 pages et 4 cartes (extr. des *Archives des Missions scientifiques et littéraires*, sér. 3, t. IX, XI et XII).

Au cours de ses trois missions consécutives, M. Cagnat a vérifié la lecture d'un grand nombre d'inscriptions déjà connues, mais inexactement publiées; il en a recueilli bon nombre de nouvelles, entr'autres celles qui fixent la position d'une demi-douzaine de cités jusqu'alors inconnues; l'ensemble donne un total de 890 articles dont plusieurs fort intéressants. Un recueil de ce genre échappe forcément à l'analyse;

(1) Les légions portant les numéros XVII, XVIII, XIX: Auguste prescrivit que ces numéros seraient rayés des cadres de l'armée; ils ne furent jamais relevés.

mais pour avoir une idée de la somme de travail et de fatigues qu'il représente, il suffit de se reporter à la table générale qui le termine, et de compter les ruines visitées; cette liste alphabétique ne comporte pas moins de 223 noms de localités. J'ai déjà eu le plaisir de parler des deux premiers fascicules dans la *Revue Critique* (9 juin 1884, p. 461-64); il ne me reste donc plus aujourd'hui qu'à féliciter l'auteur d'avoir si promptement achevé de mettre le résultat de ses missions à la disposition des érudits.

René Cagnat. — *Cours élémentaire d'épigraphie latine*; Paris, Thorin, 1886, in-8, 226 pages.

Notre collaborateur vient de faire réimprimer en un volume élégant le travail que nos lecteurs connaissent pour l'avoir remarqué lors de sa première publication par parties successives dans le *Bull. épigr.* de 1884 et de 1885.

Salomon Reinach. — *Traité d'épigraphie grecque, précédé d'un essai sur les inscriptions grecques par C. T. Newton*, Paris, 1885, XXXIII, 560 pages in-8.

Nous marquons d'un signe heureux l'apparition de ce beau livre qui ne tardera pas à se trouver entre les mains, non seulement des hellénistes, mais aussi des adeptes de l'épigraphie latine. C'est à ces derniers en particulier que nous devons nous adresser, tellement est considérable le nombre des inscriptions grecques de l'époque impériale qui, par leur fonds, appartiennent en réalité à l'antiquité romaine; tels sont, pour ne citer que les plus célèbres, le monument bilingue d'Ancyre, connu sous le nom de Testament d'Auguste, et les diverses copies de l'Edit de Dioclétien portant tarification des salaires et des marchandises. Il n'est aucun érudit qui ne soit tenu de se familiariser au moins avec la transcription des noms romains en grec; les variations de cette transcription aident parfois à faire apprécier l'âge d'un texte qui de par ailleurs n'offre aucun indice chronologique; ainsi le nom *Lucius* se rend toujours par Λεύκιος pendant l'époque républicaine; sous Auguste, la transcription flotte entre Λεύκιος et Λούκιος; et cette dernière forme tend à prédominer de plus en plus à partir de Claude. L'équivalence des titres grecs et romains, pour laquelle l'auteur a trouvé une fort heureuse désignation, *Lexique politique des inscriptions*, est également importante à connaitre; on peut avoir appris que ἴλη correspond à *ala*, ἀγοράνομος à *aedilis*, etc., mais à un moment donné on est bien aise de s'en assurer; le *Lexique politique* y pourvoit. Nous nous en tenons là, laissant aux hellénistes de profession le soin de consacrer à tous les chapitres de cet ouvrage l'examen qu'ils méritent.

L'auteur clôt son livre en émettant le vœu de voir fonder une *Ephemeris* des inscriptions grecques pour suppléer provisoirement à la réédition du *Corpus inscriptionum latinarum*; notre vœu, à nous, c'est que M. Reinach se mette lui-même à la tête de cette utile entreprise, pour laquelle il se montre si bien qualifié; tous les ans un volume rédigé en français et intitulé, par exemple, *Annuaire de l'épigraphie grecque*, où se trouveraient enregistrées toutes les inscriptions découvertes au cours de la période.

N. Henry Michel. — *Du droit de cité romaine, étude d'épigraphie juridique, 1re série: des signes distinctifs de la qualité de citoyen romain*. Paris, 1885, in-8, 374 pages.

Ce livre est un de ceux que nous avons grand plaisir à signaler. Il est divisé en trois parties, les deux premières donnent des notions précises sur l'usage officiel de la toge et de la langue latine, au double point de vue des relations sociales et internationales dans l'antiquité. L'étude du système onomastique forme la troisième partie; elle est traitée avec une extrême abondance de détails. Nous avons remarqué, entre autres dissertations, celle qui a pour objet de déterminer le nom donné par Caligula, sur la prière de sa sœur, à son nouveau-né qui devait être un jour l'empereur Néron. Par une discussion élégante et

serrée, l'auteur démontre que ce fut le cognomen de son oncle Claude, à savoir *Nero*, que Caligula choisit pour le fils d'Agrippine et de Cn. Domitius Ahenobarbus. Le curieux passage de Juvénal (*Sat.* 5, v. 125-127), sur les *tria nomina*. cité par M. Michel, à la page 53, me rappelle une intéressante remarque que Léon Renier ne manquait jamais de faire, quand l'occasion s'en présentait, dans son cours d'épigraphie; pour rendre à la phrase un sens raisonnable , il y changeait *tanquam habeas tria nomina* en *quanquam habeas tria nomina*, ce qui revient à dire « quoique tu aies les trois noms (d'un citoyen romain) », et non pas, suivant les traducteurs, « comme si tu portais les trois noms (d'un citoyen romain) ». Dans la question controversée des sigles Ↄ.L, M. Michel tient encore pour l'opinion suivant laquelle Ↄ, c'est-à-dire C retourné, est un signe conventionnel apte à remplacer un gentilice féminin précédemment énoncé. Il semble, cependant, que la question soit résolue dans le sens de Ↄ.L = *Caiae libertus* ou *liberta*, d'après le principe que toute sigle n'est autre chose que l'initiale même du mot qu'elle représente abréviativement, *sigla quasi singulae litterae sunt, quibus vox integra exprimatur* (Cic. *pr. Mur.* 16) ; c'est du moins l'interprétation généralement admise depuis que l'on est en possession de la formule analogue MVL·L = *mulieris libertus* ou *liberta* et surtout du groupe de sigles W·L que j'ai relevées sur une inscription de Narbonne, où elle a évidemment ce dernier sens, et que j'ai signalée à M. Cagnat pour être communiquée aux lecteurs du *Bulletin Épigraphique* (1).

Vibus n'est pas un prénom; à cette forme incorrecte que l'on trouve répétée aux pages 119, 120, 360, il faut substituer *Vibius*.

Nous souhaitons vivement que M. Henry ne retarde pas la série suivante de son travail dans laquelle il promet de nous donner l'étude des modes d'acquérir la cité romaine et des avantages attachés à la qualité de citoyen romain.

Robert Mowat.

REVUES ET JOURNAUX PÉRIODIQUES

BOLETIN DE LA REAL ACADEMIA DE LA HISTORIA (Madrid), t. VI, 1885. — P. 77, C. Fernandez Duro et F. Fita, *Antiguedades de la villa del Pino* (*Zamora*). Il s'agit surtout de copies inédites prises en 1776 par le chanoine Grande qui permettent d'établir le texte de 4 inscriptions funéraires publiées dans le *C. I. L.*, II, nos 2613-2616. La seule vraiment intéressante est IOVI·ONO || EL·GVISIE || RI·F·AN·LβS, *Ioviono, Elguisieri f(iliae), an(norum) l.* Le P. Fita remarque que *Ioviono*, avec la désinence *o* des noms féminins celto-hispaniques, comme *Ranto, Vaenico*, est une variante provinciale du latin *Ioviana*, comparable à *Iuliona* pour *Iuliana* dans l'inscription 1018 du *C. I. L.*, VII. Il retrouve le radical de *Elguisieri* dans le nominatif masculin *Elguismio* (*C. I. L.*, II, 3061, 3062), et le suffixe *eri*, dans *Baesisceris* (*ib.* 3221), *Tannepaeseris* (*ib.* 2), *Tannegisceris* (*ib.* 3794), *Tascaceceris* (*ib*, 2067), *Leucieseri* (*ib.* 2618).

(1) T. IV, 1884, p. 185. Cfr. Vincenzo De-Vit, *Della lettura delle lettere singolari* Ↄ.L, dans les Comptes-rendus des séances de l'Académie royale de Turin, 21 décembre 1884.

PROCEEDINGS OF THE SOCIETY OF ANTIQUARIES OF LONDON, sér. 2, vol. 9, 1883. — P. 263, borne milliaire découverte le 21 février 1883, à Llanfairfechan, dans le Carnarvonshire et transportée à Gorddinog; IMP·CAES·TRAI || ANVS·HADRIANVS || AVG·P·M·TR·P·V || P·P·COS·III || A·KANOVIO || M·P·VIII. Cette inscription permet d'identifier la station de *Kanovium* avec la localité actuelle Caerhun.

ANNUAIRE DE LA FACULTÉ DES LETTRES DE LYON, 3e année, 1885, fasc. I. — P. 1, G. Bloch, *Remarques à propos de la carrière d'Afranius Burrus, préfet du prétoire sous Claude et sous Néron, d'après une inscription récemment découverte*. M. Bloch reprend l'étude de cette inscription devenue célèbre depuis le jour où M. Allmer l'a, le premier, publiée dans sa *Revue épigraphique du Midi de la France*, t. II, p. 75, n° 513. Elle fut découverte dans les premiers jours d'octobre 1884, à Vaison (Vaucluse). La voici avec les suppléments de M. Allmer:

sex? AFRANIO ꝏ SEX ꝏ F ꝏ
VOLT ꝏ BVRRO
TRIB ꝏ MIL ꝏ PROC ꝏ AVGVS
TAE ꝏ PROC ꝏ TI · CAESAR
PROC ꝏ DIVI ꝏ CLAVDI
PRA*e*F · PR*ae*TORI ꝏ OR*na*
M*ent*IS CONSV*la*
ribus honorato ab
imp. nerone. caes. aug.
? *vasienses vocontii patrono*

M. Bloch pense que la restitution des noms de Néron n'est pas certaine, et que Burrus peut avoir reçu de Claude les ornements consulaires. Je remarque cependant que ce fut Burrus qui, à la mort de Claude, en l'an 54, fit proclamer Néron par les cohortes prétoriennes dont il était le préfet depuis l'an 51 ; or, les ornements consulaires n'étaient donnés à des préfets du prétoire que dans des circonstances exceptionnelles, si bien que M. Bloch en compte jusqu'au 3e siècle, seulement 6, Burrus compris; avant ce dernier ils ne pouvaient prétendre qu'aux *ornamenta praetoria*. On ne voit pas pour quel motif Claude aurait dérogé à cet usage, tandis qu'on comprend parfaitement que Néron ait voulu récompenser d'une manière extraordinaire celui à qui il devait l'empire. Si l'inscription est brisée dans le bas, c'est que sans doute les noms de Néron y étaient gravés et que l'abolition de sa mémoire entraîna la destruction du monument élevé en l'honneur de celui qui l'avait fait empereur. On s'est demandé pourquoi Livie, désignée ici par le nom d'Augusta, ne porte pas le titre de *Diva* qui lui avait été décerné seulement du temps de Claude; cette omission me parait indiquer que Néron avait laissé tomber en désuétude le culte de Livie, pour montrer le peu de cas qu'il faisait des actes de son prédécesseur.

REVUE ÉPIGRAPHIQUE DU MIDI DE LA FRANCE, t. II, oct.-nov.-déc. 1885, p. 153. M. Allmer conteste l'explication et le commentaire de l'inscription d'Antibes donnés par M. Heuzey à l'Académie des Inscriptions (*supra*, p. 214), par la raison que « la tête de l'S finale du mot *sacerdo*S apparaît nettement sur la pierre et est immédiatement suivie du mot *Aethucolis* dont elle n'est séparée que par un point. Il y a donc nécessité absolue de lire .....*flam*INICA SACER | *do*S·AETHVCOLIS ». Nous avons plaisir à prendre acte de ce renseignement important, car il confirme la lecture que nous avions proposée dans le *Bull. épig.*, t. III, 1883, p. 314, et que nous n'avions nullement

abandonnée quand nous nous sommes borné à exposer celle de M. Heuzey d'après le *Compte-Rendu* de l'Académie, sans y introduire aucune observation qui nous fût personnelle.

Robert Mowat.

ACADÉMIES ET CORPS SAVANTS

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES. — *Séance du 2 octobre 1885.* — M. A. Bertrand lit un travail destiné à la *Grande Encyclopédie*, actuellement en préparation, et relatif aux âges dits de la pierre, du bronze et du fer. Cette distinction est dûe à Thomsen, conservateur du musée de Copenhague, et convenait parfaitement aux antiquités de la Scandinavie; elle a été adoptée par les savants des autres pays, qui n'ont pas examiné si elle se prête au classement de leurs antiquités nationales.

9 octobre. — M. d'Arbois de Jubainville fait une communication sur les données que fournit la linguistique pour l'histoire ancienne des Celtes et des Germains; il y a parenté intime entre le celtique et le latin ; d'autre part, il y a entre les Celtes et les Germains, un abîme grammatical, bien que les vocabulaires des deux races contiennent des mots communs, surtout ceux qui se réfèrent à la vie sociale et aux usages militaires. Cette communauté de mots nous fait remonter au 4e et au 3e siècles avant notre ère, quand les Gaulois étendaient leur domination jusqu'à l'Oder et à la Vistule, comme le prouvent les noms de lieux conservés par Ptolémée.

23 octobre. — M. Homolle rend compte des fouilles exécutées sous sa direction à Délos, dans le sanctuaire d'Apollon, les inscriptions au nombre de 224 pièces ou fragments contiennent des renseignements sur l'histoire de Délos, des Cyclades, de Rhodes, etc., pendant les cinq siècles antérieurs à notre ère ; il signale un vase sculpté portant la signature d'Iphicratidès de Naxos.

30 octobre. — M. A. Bertrand présente deux grandes et belles haches de chloromélanite découvertes à Quiberon. M. Heuzey lit un mémoire intitulé *Un gisement de diorite (en Bretagne) à propos des statues chaldéennes*.

7 novembre. — M. Schlumberger lit un mémoire de M. C. Blancard sur la monnaie romaine du 3e siècle de notre ère. A la fin du 2e siècle le système monétaire avait pour base le denier d'argent, *argenteus*, valant 4 sesterces, ou 40 libelles, ou 80 migules, ou 160 téronces, et l'*aureus*, valant 25 deniers, ou 4000 téronces. Caracalla modifie ce système par la création d'un nouveau denier d'argent, l'*argenteus* à tête radiée, valant 3/2 de l'ancien denier. L'*aureus* subit une modification analogue et valut 25 *argenteus* nouveaux, ou 37 1/2 petits *argenteus*, ou 150 sesterces. Le X traversé d'une barre horizontale, qui avait servi de notation à l'ancien denier, devint la marque d'une fraction du nouveau denier. M. S. Reinach lit une note sur un passage d'une lettre de l'empereur Julien II qu'on ne connaissait que par un commentaire de Suidas; parlant de Musonius Rufus, exilé par Néron à Gyaros, une des Cyclades, Suidas prêtait à Julien les mots ἐπεμέλετο βαρῶν. La lettre de Julien a été retrouvée en entier dans un manuscrit de Constantinople par M. Papadopoulos Kérameus; elle porte

ἐπεμέλετο Γυάρων, ce qui est la bonne leçon; l'empereur loue Musonius de s'être occupé des intérêts de l'île où il était relégué, par exemple l'aménagement d'une source pour abreuver les troupeaux.

13 novembre. — Séance publique annuelle ; jugement des concours.

20 novembre. — M. Ravaisson annonce que le musée du Louvre est entré en possession des terres cuites provenant des fouilles exécutées à Myrina (Asie-Mineure) par MM. Pottier, S. Reinach et Veyriès. M. G. Schlumberger lit une note sur trois bijoux byzantins de sa collection, à savoir une bague d'or de l'empereur Basile le Macédonien, lorsqu'il n'était encore que chambellan (*parakinomène*) de son prédécesseur, Michel l'Ivrogne ; une autre bague d'or, du patrice Aétios, drongaire des Vigiles, sous Michel, martyrisé par les Sarrasins sur les bords de l'Euphrate, en 846; un fragment de reliquaire d'or, qui a renfermé des reliques de St-Etienne le Jeune, fils de l'empereur Basile, et patriarche de Constantinople (Voir *Bull. épig.*, IV, p. 149, n° 157).

27 novembre. — M. Le Blant transmet, de la part de M. de Laigue, la copie de l'inscription de Cantignano, près de Lucques (*supra*, p. 261). Il envoie, en outre, l'empreinte d'un chaton d'anneau d'or trouvé dans un sarcophage païen de la *vigna Jacobini*; la figure qui y est gravée représente la déesse carthaginoise Tanit et non pas une *orante* chrétienne, comme on l'a cru. M. Bréal présente la première partie des *Inscriptions sanscrites du Cambodge* recueillies par M. Aymonier et publiées par M. Barth, avec le concours de MM. Bergaigne et Senart. Un grand nombre de ces documents offre de l'intérêt à cause de leurs dates précises ; l'un d'eux, du 7e siècle, mentionne le Ramayana, et fournit ainsi la première donnée certaine sur l'âge de ce poème.

4 décembre. — Communication de M. Bergaigne sur les inscriptions tchames recueillies en Annam par M. Aymonier, et intéressantes pour l'histoire du moyen-âge indien ; le nom d'Yvan donné par les Tchams aux Annamites et aux Javanais, leurs ennemis, est le même que le nom Yavana donné primitivement aux Grecs par les Hindous, ici transporté à d'autres ennemis venant également du nord-ouest.

11 décembre. — M. d'Arbois de Jubainville lit un mémoire intitulé, *les Institutions judiciaires et l'Autorité judiciaire chez les Celtes.* L'auteur conclut ainsi : « La compétence restreinte des tribunaux dans la Gaule indépendante avait pour effet la prédominance du système de la clientèle. Les tribunaux n'imposaient leur juridiction que dans les procès qui concernaient la sûreté de l'Etat. Quant aux procès qui concernaient les contestations entre les particuliers et les contestations entre les peuples, ils étaient jugés par des arbitres ou tranchés par la force, quel qu'en fût l'objet, s'agit-il de meurtre, d'un crime quelconque ou de ce que nous appelons une affaire civile. Tout homme et tout peuple faible était obligé de recourir à la protection de plus fort que lui. De là, par exemple, le principat des Eduens et celui des Arvernes. La conquête romaine n'a eu d'autre effet politique que de substituer le principat des Romains à celui, soit des Arvernes, soit des Eduens. Son résultat, au point de vue des contestations entre particuliers, a été de donner à tout demandeur le droit de contraindre son adversaire à comparaître devant un juge imposé par la loi. De là, suppression de duel, ou de la guerre privée. Ainsi la conquête romaine a produit en Gaule un grand progrès de la civilisation ».

18 décembre. — M. d'Hervey de St-Denis lit une note sur la *valeur réelle des termes Annam et Annamites.*

23 décembre. — M. Le Blant annonce, par lettre, la découverte de la catacombe de Ste-Félicité, sur le côté droit de la *via Salaria*, conformément à la tradition. On a trouvé, près de la villa Albani, une fresque endommagée, avec personnages nimbés et désignés par leurs

noms, MARTIA/// et ///PPVS, restes des noms de St-Martial et de St-Philippe, fils de Ste-Félicité; auparavant on y avait trouvé, mais sans y prêter attention, une inscription portant AT SANCTA FEL. M. Ravaisson présente la reproduction en plâtre d'un moulage, au ciment romain, qu'il a rencontré en Angleterre, exécuté sur le bas-relief du Parthénon, aujourd'hui au Louvre, avant qu'il n'eût été endommagé. M. d'Arbois de Jubainville lit un travail sur l'accentuation en gaulois, d'après les noms géographiques. M. Th. Reinach lit un mémoire sur le classement des monnaies des rois de Cappadoce.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE. — *Séance du 5 septembre 1885 (mi-vacances).* — M. de Villefosse lit une note sur la croix d'Ussy (Seine-et-Marne); cette belle pièce d'orfévrerie est un travail français du 13e siècle; elle est ornée de plusieurs intailles romaines, dont une porte une inscription de trois lignes. Il signale ensuite, de la part de M. Vincent-Durand, uu cachet d'oculiste découvert à Julien (Loire). Il indique également deux cachets du même genre trouvés à Charbonnier (Puy-de-Dôme), Il termine en indiquant des copies d'inscriptions antiques relevées par lui dans le recueil de dessins de Jacopo Bellini, acquis par le Louvre. Ces textes proviennent, pour la plupart, de la ville d'Este.

11 novembre. — M. de Barthélemy communique une note de M. l'abbé de Cagny, sur une stèle découverte près d'Amiens et représentant quatre figures féminines drapées de l'époque romaine. M. l'abbé Thédenat signale la découverte d'un trésor de 1200 deniers romains de l'époque impériale, à Cazères (Haute-Garonne). M. de Villefosse communique, au nom de M. Pallu de Lessert, le texte de quatre fragments d'inscriptions funéraires romaines que l'on vient de découvrir à Narbonne, quai du Canal.

N° 1

Rive droite; longueur, $0^{m}85$; hauteur, $0^{m}55$; lettres, $0^{m}11$; n'a dû avoir que deux lignes.

A N T O N I A E ▾ G N
CIT ▾ SIBI ▾ ET ▾ C ▾ IVI

N° 2

Rive gauche; longueur, $0^{m}73$; hauteur, $0^{m}58$; lettres, $0^{m}07$.

////IA////RIC// A
VALERIAE C F
TERTIAE SOROR///
T CAELIO
RVEO NEPOTI
S N

Débris de la formule H·M·H·N·S·N·H·H.

N° 3

Rive gauche; dans du mortier, empreinte d'une pierre inscrite superposée; lettres de belle époque.

CEN//////

N° 4

Rive gauche; largeur, 0m45, hauteur, 0m55; lettres, 0m07 et 0m06.

VLIAE Q
VINT/;/D//// *var.* ENTHIDIA
VLP////DECVMA
VLIAE SECvND
P XX////
IN A/////

N° 5

Rive droite; dimensions, 0m92 sur 0m55; lettres, 0m08.

SYNERO///OV///RIA
LICINVS
POTITVS
MARITVMA////

18 novembre. — M. Ch. Robert lit une note sur un triens mérovingien inédit portant les légendes VIGENIANA CIVI, et IT VANINI NONIT, et fait observer que le nom de Vienne-en-Dauphiné est toujours, sauf le cas exceptionnel de la carte de Peutinger, orthographié VIENNA, sans *g*. M. Mowat communique des lampes en terre cuite paraissant provenir de Syrie et remonter au 4e siècle de notre ère; elles portent des inscriptions chrétiennes moulées en relief, l'une, IHCOY BOHΘ(ει), l'autre, ΕΥΛΟΓΙΑ ΚΥΡΥΟΥ (*sic*).

25 novembre. — M. de Barthélemy communique, de la part de M. Danicourt, une note accompagnant l'envoi d'une tuile faîtière qui porte les lettres CL·BR en relief, estampille de la *classis Britannica*. Cette tuile a été trouvée, ainsi que d'autres spécimens semblables, à Boulogne-sur-Mer, rue de la Porte-Gayolle, sur les bords de la Liane. M. Mowat fait observer que l'intérêt de cette communication réside surtout dans le fait de la découverte d'un nombre considérable de tuiles dans un terrain déterminé; cette circonstance tendrait à prouver que le quartier des équipages de la flotte romaine était précisément à cet endroit.

2 décembre. —. M. de Villefosse communique, de la part de M. Duvernoy, les photographies de deux figurines de bronze, trouvées à Mandeure, un Jupiter et une divinité féminine drapée dont la tête manque. Le même membre, rappelant la dédicace SVLEVIS IVNONIBVS d'une inscription de Marquise (Pas-de-Calais) précédemment expliquée par lui dans une séance de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et par M. Mowat dans le *Bulletin épigraphique*, (1884, p. 141-198), propose de regarder comme sigle signifiant *I*(*unonibus*) le I isolé qui précède les mots SVLEIS·SVIS dans une inscription de Vidy conservée à Lausanne (Mommsen, *Inscr. Confoed. Helv.* 134): BANIRA·ET·DONINDA·I// || DAEDALVS·ET·TATO·ICARI·FIL || I ß SVLEIS SVIS QVI CVRAM ß || VESTRA AGVNT IDEN || CAPPO ICARI I.

9 décembre. — M. E. Molinier communique la photographie d'une plaquette de la Renaissance italienne appartenant au musée de Berlin et représentant Apollon et Marsyas; c'est une imitation d'une cornaline ayant fait partie des collections des Médicis et fort connue; mais aucun des exemplaires signalés jusqu'à présent ne porte l'inscription qu'on lit sur celui de Berlin et qui donne le nom et les titres de Néron. Cette plaquette peut donc être considérée comme l'empreinte exacte de la fameuse pierre dite *Cachet de Néron*, que Lorenzo

Ghiberti monta en orfèvrerie. M. de Barthélemy lit une lettre de M. Civelet sur une statuette de bronze représentant Jupiter armé du foudre et découverte au territoire de Berru, par M. Bosteaux, maire de Cernay-les-Reims; le socle porte une inscription gravée au burin, D·IOV·MAPA.SOLLI·FIL·V·L·M. M. de Villefosse au nom de M. Maxe-Werly, communique la photographie de cette statuette, et en outre une figurine minuscule de bronze, représentant un gladiateur, trouvée à Reims.

16 décembre. — M. Frossard présente le croquis d'un petit autel en marbre de St-Béat, recueilli par M. le baron d'Agos, à Tibiran (Haute-Garonne); il n'en reste que la partie inférieure sur laquelle on aperçoit des ornements gravés au trait, à savoir, sur le dé la moitié d'une roue à 8 rais, sur la base une petite roue à 4 rais accostée de deux *svastikas*. Un membre conteste l'utilité de l'emploi du mot indien *svastika*, introduit depuis peu dans le langage archéologique pour désigner le symbole auquel les savants qui s'en sont occupés les premiers ont donné le nom de *croix gammée*, intelligible pour tout le monde.

Robert Mowat.

NÉCROLOGIE

M. ÉMILE EGGER

M. Emile Egger est décédé subitement le 30 août dernier, à Royat (Puy-de-Dôme); il était né le 18 juillet 1813, à Paris. Sa mort fait un vide douloureux à la Faculté des Lettres et dans les grandes compagnies savantes où il occupait une place éminente, à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, à la Société des Antiquaires de France, à la Société de Linguistique, à l'Association pour l'encouragement des études grecques. Comme philologue et comme représentant attitré de l'hellénisme français, son éloge a été fait par les voix les plus autorisées (1). Ici, nous devons insister plus particulièrement sur le côté de sa carrière scientifique par lequel les archéologues épigraphisants le revendiquent comme un des leurs. Lui-même aimait à rappeler, non sans une légitime fierté, qu'il avait introduit l'épigraphie grecque à la Sorbonne, et que, le premier en France, il avait proclamé la nécessité du ravivement des études littéraires par les sciences archéologiques. Les espérances qu'avaient fait concevoir les premiers essais du jeune philologue lui avaient valu, prématurément au dire de ses rivaux, l'honneur envié d'être nommé, en 1843, secrétaire de la Commission de 20 membres chargés, par le Ministre de l'Instruction publique, de publier le Recueil général des Inscriptions latines (2), et,

(1) L'*Université* du 10 septembre (Paris, Léon Cerf) donne les discours prononcés par MM. Ern. Desjardins, Himly, Hauréau, Jourdain et Saripolos.

(2) Cette nomination fut vivement critiquée dans la *Revue Archéologique* (I, 1844, p. 686) et dans la *Revue de Philologie* (I, 1845, p. 103), par deux savants que l'on s'étonnait, du reste, de ne pas voir figurer dans la Commission épigraphique, Léon Renier et son maître, Philippe Lebas, auteur d'un projet de *Corpus* latin présenté, dès 1839, à l'Académie des Inscriptions. Cela n'empêcha pas Egger d'entrer, en 1854, dans la docte Compagnie; cela ne l'empêcha pas non plus de donner sa voix à Renier, quand celui-ci s'y présenta à son tour, et rien ne troubla désormais la bonne harmonie entre ces deux hommes faits pour s'estimer réciproquement. Chose rare, la générosité de l'un désarma l'hostilité de l'autre; le gage de la réconciliation fut publiquement donné dans la *Rev. Arch.*, 14e ann., p. 356, par l'insertion d'une correspondance échangée entre les deux académiciens à propos d'une inscription latine versifiée de Mdaourouche. Par un contraste piquant, lorsque l'Ecole d'Athènes fut créée sous le ministère Salvandy, Egger, qu'on regardait déjà comme un des protecteurs désignés des études grecques, n'eut aucune part à cette fondation.

en cette qualité, il avait formulé avec précision, dans un rapport resté célèbre, le plan et les principales divisions de ce projet grandiose dont l'exécution devait échapper à ceux qui l'avaient conçu, pour passer, quinze ans après, entre les mains de l'Académie de Berlin. Un changement de ministère survint et M. de Salvandy succéda à M. Villemain. Conformément à la tradition constante en pareil cas, le nouveau ministre s'empressa de mettre de côté le projet élaboré par son prédécesseur et il n'en fut plus question. Cet évènement changea la voie dans laquelle Emile Egger allait s'engager ; il se consacra dès lors tout entier aux études helléniques dans lesquelles il devait bientôt conquérir une haute réputation ; mais sa prédilection marquée pour l'épigraphie grecque ne l'empêcha pas de faire quelquefois un retour vers l'épigraphie latine. C'est en nous plaçant à ce point de vue que nous présentons une liste choisie parmi ses nombreux travaux.

Epigraphices graecae specimina selecta, 1844, in-8, 44 p. — Examen critique des historiens anciens de la vie et du règne d'Auguste, 1844. — Recherches sur les Augustales suivies des fragments du testament politique d'Auguste, connu sous le nom de Monument d'Ancyre, 1844, in-8. — De l'influence du papyrus égyptien sur le développement de la littérature grecque, 1843. — De quelques textes inédits récemment trouvés sur des papyrus grecs qui proviennent de l'Egypte, 1858. — Les papyrus grecs du musée du Louvre et de la bibliothèque impériale (en collaboration avec Brunet de Presles), 1865, in-4. — Le papier dans l'antiquité, 1866.— Histoire du livre depuis ses origines jusqu'à nos jours, 1880. — Notice sur un papyrus gréco-égyptien inédit appartenant à la bibliothèque de l'Université d'Athènes, 1873, in-4. — Mémoires d'histoire ancienne et de philologie, 1863, in-8. — De l'état-civil chez les Athéniens ; observations à propos d'une plaque de bronze qui paraît provenir d'Athènes, 1861, in-4. — Note sur une inscription grecque de Marseille, 14 p. in-8 (extr. du Congrès scientifique de France, XXXIIIe session, à Aix-en-Provence, 1867). —

Dans le Bulletin archéologique de l'Athénaeum français, oct. 1855, p. 91 : Note sur l'inscription de C. Julius Satyrus au musée du Louvre et, à ce propos, sur les noms des affranchis des empereurs. Dans cet article se trouve la traduction paraphrasée d'une lettre de Borghesi, cfr. *Œuv. Compl.*, t. VIII, p. 490.

Dans la Revue Archéologique, 1re série, 1844-1859 : 1re année, p. 107, Rapport de M. Egger, secrétaire du comité chargé de proposer le plan et les principales divisions du Recueil général des inscriptions latines ; — p. 114, Sur l'origine du nom d'Horace ; — p. 760, Réponse de M. Egger à une réclamation de M. Ph. Lebas (voir p. 686). — 3e année, p. 444 et 494, Polémon, le voyageur archéologique ; — p. 635 et 774, Nouvelles observations sur les Augustales et les dieux lares ; — 4e année, p. 197 et 797, Note sur une inscription de Terracine et une de Cora ; — 6e année, p. 207, Note sur le style elliptique des inscriptions grecques de l'Egypte ; — 9e année, p. 576, Insc. latines récemment découvertes et en partie inédites ; il s'agit d'inscriptions de Saverne et de Phalsbourg communiquées par Uhrich ; — 14e année, p. 356, Lettre à M. L. Renier sur l'inscription de T. Clodius Lovella.

Dans la Revue Archéologique, nouvelle série, 1860-1882 ; t. I, 1860, p. 111, Inscription grecque du Sérapeum de Memphis ; — t. IV, 1862, p. 169, L'institution athénienne correspondant à notre état-civil ; — p. 425, Critique d'un passage de Cicéron concernant les artistes grecs ; — t. VI, 1863, p. 115, Post-scriptum à un mémoire d'archéologie de M. Hittorf ; — t. VIII, 1864, p. 410, La Tour d'ordre à Boulogne-sur-Mer ; — t. XIII, 1866, p. 103 et 223, Sur une stèle inédite du Sérapeum ;

Dans les Mémoires de la Société des Antiquaires de France : t. XXV, 1862, p. 85, Observations critiques sur divers monuments relatifs à la métrologie grecque et à la métrologie romaine ; — t. XXIX, 1866, p. 285, Note sur le mot « Ussos » par lequel les auteurs grecs traduisent le latin « pilum » ; — t. XXXIII, 1872, p. 155, Un sénatus-consulte romain contre les industriels qui spéculent sur la démolition des édifices.

Dans le Bulletin de la Société des Antiquaires de France: 1858, p. 95 et 104, Additions et corrections au Catalogue des anciens artistes grecs; p. 138, Estampilles de poteries découvertes à Melle: — 1859, p. 84, Esclaves indiens mentionnés par Pline et par Méla; p. 105, Falsification des cachets dans l'antiquité au moyen d'empreinte et report de l'écriture; — 1860, p. 93, Lettre de change chez les Grecs; p. 151, Rapports des anthologies avec les inscriptions; — 1862, p. 95, 98, Antiquités recueillies à Paris sur l'emplacement de l'Ecole des Mines; p. 128, Papyrus grecs; — 1863, p. 146, Insc. grec métrique de Sérapeum; p. 151, Passage de Boèce relatif à la peinture sur toile; p. 160, Deux insc. grecques. — 1865, p. 39, Vases romains de la collection Loisel; p. 63, Empreintes de deux monnaies mérovingiennes; p. 68, Fouilles de M. Allmer à Vienne; p. 95, Fouilles à Senlis. — 1866, p. 80, Mosaïque de Trèves; p. 105, Géologie de l'Attique. — 1867, p. 109, Insc. métrique d'Arles; p. 132, Les anciennes forêts de l'Attique. 1868, p. 136, Emploi ancien des haies vives dans les sièges. 1869, p. 101, Fouilles à Senlis. — 1870, p. 183, Noms grecs de l'encre; p. 162, Emploi ancien des pigeons voyageurs. — 1875, p. 96, Insc. de Rochemaure.

Dans le Bulletin de Correspondance Hellénique, 1877, p. 254, Insc. inédite de Dodone. — 1878, p. 22, Insc. métrique commémorative de la bataille de Leuctres. — 1885, p. 375. Insc. de l'Ile de Leucé.

Dans le Journal des Savants, 1871, p. 157 et 226, Les principales collections d'inscriptions grecques publiées depuis un demi-siècle. — 1872, p. 29, Insc. locriennes. — 1874, p. 719, Sur le *Corp. Inscr. Attic.* — 1876, p. 121, Sur la collection d'insc. gr. du British Museum publiées par Newton: p. 448, Insc. découv. sur l'Acropole d'Athènes. — 1877, p. 669, Insc. inédite de Dodone. — 1881, p. 542 et 581, Sur le *Delectus inscr. gr.* de Cauer et les *Epigramm. gr.* de Kaibel. — 1882, p. 509, Sur le *Manual of greek hist. inscr.* de Hicks.

La bibliographie complète des travaux d'Emile Egger sera donnée par M. Bailly, en tête du Catalogue de vente de sa bibliothèque. Des notices nécrologiques lui ont été consacrées par M. S. Reinach, dans le *Jahresber. üb. die Forschr. der Alterth Wissensh.*, d'Iwan Müller, et par M. l'abbé Thédenat dans le *Bull. de la Soc. des Ant. de France.*

Robert Mowat.

Paris, le 15 janvier 1886.

Achevé d'imprimer le 20 février 1886.

L'Imprimeur-Gérant, E.-J. Savigné.

ERRATA ET ADDENDA

Page 56, ligne 13. — *Marcy* lisez *Marsy*.

Page 96, au bas de la page, voyez une première liste d'*errata*.

Page 109, ligne 15. — *Pigadasi* lisez *Piyadasi*.

Page 110, ligne 8. — δονξ lisez δουξ.

Page 137, ligne 4. — *Archives et* lisez *Archives des*.

Page 161, lignes 2 et 4, en remontant. — *Troesnius* lisez *Troesmis*.

Page 161, ligne 3, en remontant. — *Merve* lisez *Mesve*.

Page 162, ligne 31. — *opistographe* lisez *opisthographe*.

Page 267, au bas de la page, lisez: M. Thompson Watkin critique cette dernière lecture et celle du dr Mac Caul, *l(imitis) m(ille) p(assus)*, auxquelles il substitue *l(imitis) m(ille) p(edes)*, en prenant le mot *limes* comme synonyme de *vallum*.

Page 275, ligne 3, en remontant. — *reconaitre* lisez *reconnaitre*.

Page 276, ligne 22. — *colloboré* lisez *collaboré*.

Page 276, ligne 6, en remontant. — *Jahrb. üb.* lisez *Jahrbüch*.

TABLE DES MATIÈRES

N° 1. — JANVIER-FÉVRIER

E. HUBNER. — *Une nouvelle inscription à South Shields*..... 1
C. JULLIAN. — *Inscriptions de la vallée de l'Huveaune*..... 7
R. MOWAT. — *La première inscription relative à un* céleuste. 16
C. JULLIAN. — *Les voies romaines dans le département des Bouches-du-Rhône*..... 19
R. MOWAT. — *Sigles et autres abréviations* (suite)..... 30
R. CAGNAT. — *Cours élémentaire d'épigraphie latine* (suite).. 37
Correspondance. — (M. l'abbé E. Le Louët) 45
Bibliographie. — Revues et journaux périodiques. — Académies et corps savants. — Chronique..... 47

N° 2. — MARS-AVRIL

O. HIRSCHFELD.— *La diffusion du droit latin dans l'Empire romain* (traduit par H. Thédenat)..... 57
R. MOWAT. — *Inscriptions d'Amsoldingen*..... 65
C. JULLIAN. — *Inscriptions de la vallée de l'Huveaune* (suite). 71
R. MOWAT. — *Un mot sur le milliaire d'Auxiliaris, à Arles*. 82
A.-L. DELATTRE. — *Inscriptions de Carthage* (suite)..... 83
R. CAGNAT. — *Cours élémentaire d'épigraphie latine* (fin)... 92

Correspondance. — (M. de Bonstetten ; M. l'abbé E. Le Louët) 97
Bibliographie. — *Revues et journaux périodiques.* — *Académies et corps savants.* — *Chronique* 101

N° 3. — MAI-JUIN

G. LAFAYE. — *Observations sur une inscription latine récemment découverte à Lyon* 113
C. JULLIAN. — *Inscriptions de la vallée de l'Huveaune* (suite). 117
A.-L. DELATTRE. — *Inscriptions de Carthage* (suite) 131
S. REINACH, R. MOWAT, — *Déchiffrements rectifiés* (suite). 137
Correspondance.— (M. L. Maxe-Werly; M. F. Germer-Durand ; M. G. Loustau) 138
Bibliographie. — *Revues et journaux périodiques.* — *Académies et corps savants.* — *Chronique.* — *Nécrologie* 144

N° 4. — JUILLET-AOUT

C. JULLIAN. — *Inscriptions de la vallée de l'Huveaune* (suite). 165
J. SACAZE. — *La déesse Lahé* 185
L. ROCHETIN. — *Les inscriptions gallo-grecques de Collias et de Malaucène* 188
Correspondance. — (M. P. Ch. Robert) 207
Bibliographie. — *Revues et journaux périodiques.* — *Académies et corps savants.* — *Chronique* 209

N° 5. — SEPTEMBRE-OCTOBRE

R. MOWAT. — *La* Domus divina *et les* Divi ; *leur origine* 221
C. JULLIAN. — *Inscriptions de la vallée de l'Huveaune* (suite). 240
C. JULLIAN. — *Inscriptions chrétiennnes de Marseille* 257
Correspondance. — (M. de Laigue; M. R. Blair) 262
Bibliographie. — *Revues et journaux périodiques.* — *Académies et corps savants.* — *Chronique.* — *Nécrologie* 265

N° 6. — NOVEMBRE-DÉCEMBRE

H. FERRERO. — *Inscription relative à un* pausarius *de la flotte de Misène*..... 277
C. JULLIAN. — *Inscriptions de la vallée de l'Huveaune* (suite). 279
A.-L. DELATTRE. — *Inscriptions de Carthage* (suite)..... 301
R. MOWAT. — *La* Domus divina *et les* Divi (suite)..... 308
R. MOWAT. — *Déchiffrements rectifiés* (suite)..... 316
R. MOWAT. — *L'inscription dite du* Moissonneur..... 317
Correspondance. — (M. de Bonstetten ; M. Letaille ; M. Aurès ; M. Thompson Watkin)..... 318
Bibliographie. — *Revues et journaux périodiques.* — *Académies et corps savants.* — *Nécrologie*..... 323

TABLE ANALYTIQUE

ÉPIGRAPHIE ROMAINE. — 1° Monuments : *Aesernia*, 229, — Aire-sur-l'Adour, 325, — Aix-en-Provence, 119, — Alan, 187, — Albertville, 107, — *Amsoldingen*, 66-69, 319, — Antibes, 214, 329, — *Arados*, 106, — Arras, 238, — *Atina*, 233, — Aubagne, 290, — Les Aurengues, 77, — Auriol, 79-82, — Auxerre, 112, 269, — Avignon (musée Calvet), 293-295, — *Bacoli*, 278, — Bagnères-de-Bigorre, 50, — Belcodène, 120, 126, — Bordeaux, 207, — Bourges, 48, 54, 149, — *Byrsa*, 138, — *Caer Gai*, 149, — *Carlisle*, 110, — *Carthage*, 87-92, 131-139, 301-308, — *Carvoran*, 264, — Castelnau-de-Picampeau, 185, — *Chester*, 267, 322, — *Chesters*, 51, — *Chichester*, 223, — Cimiez, 268, — *Coela*, 225, — *Concordia*, 324, — *Coptos*, 35, — *Denton Hall*, 271, — La Deydière, 286, — Dijon, 215, 317, — *Djebel Radov*, 145, — Esparron, 97, 98, 167, — *Foligno*, 324, — Francon, 187, — Fréjus, 17, 177, — *Gilsland*, 110, — *Glamoc*, 145, — *Gradina*, 146, — Hexham, 152, — *Homburg*, 212, — *Horburg*, 152. — Hyères, 97, — Iasos, 104, — *Jedburgh Abbey*, 152, — Jullans, 280, — *Karin*, 145, — *Karlsruhe*, 212, 213, — *Ksar Abd-el-Melek*, 321, — *Lancaster*, 51, — Langres, 31, — Lectoure, 30, — *Lembach*, 153, — Lourdes, 50, — *Lucques*, 151, 263, — Lyon, 107, 113, 211, 320, — Malpassé (musée Clément), 291, 296, 298, — *Makter*, 137, 321, — Marignac-Laspeyres, 186, — Marseille, 261, 292, — *Mayence*, 212, 213, — La Moricaude, 75, — Moutiers, 148, — Narbonne, 332-333, — Nîmes, 28, 322, — Notre-Dame de l'Huveaune, 299, — Nuits, 31, — Orgon, 11, 12, 14, 15, — Paris, 274, — *villa del Pino* (*Zamora*), 328, — Le Plan d'Aups, 91, — *Pola*, 146, — *Pont-romain* (*Tunisie*), 145, — Pouzac, 51, — Reims, 139-141, — *Risingham*, 271, — Rognes, 209, — *Rome*, 45, 46, 150, 229, 323, 331, — St-Jean-de-Garguier, 170, 175, 243-254, — St-Jorioz, 148, — St-Just, 298, — St-Rémy, 21, — St-Savournin, 129, — *Salona*, 145, — *Samos*, 105, — *Sana*, 187, — *Socorro*, 325, — *South-Shields*, 5, 269, — Tarbes, 50, — Tarquimpol, 50, — Tournon, 118, — La Treille-St-Julien, 289, — *Trèves*, 213, — Troyes (suspecte), 215, — Vaison, 329, — Vallauris, 142, — *Vathy*, 105, — *Vidy*, 333.

2° Bornes milliaires, Pierres terminales : Aix-en-Provence, 125-126, — *Amsoldingen*, 70, — Arles, 24, 83, — Bagnères-de-Bigorre, 50, — Belcodène, 123, — *Buxton*, 51, 324, — *Caton* (*Lancashire*), 35, — *Columnata*, 148, — Gémenos, 127, 281, 282, — *Llanfairfechan* (*Kanovium*), 329, — Orgon, 28, 29, — *Pontefract*, 167, — St-Jean-de-Garguier, 244.

3° Mosaïques : Lillebonne, 112, — Riez, 54.

4° Stéatite : Cachets d'oculiste, *Sienne*, 217 ; Julien, 332 ; Charbonnier, 332.

5° Terre cuite : Antéfixe, *Chester*, 267, — Briques, *Carthage*, 145, — St-Jean-de-Garguier, 255, — Tuiles, *Rome*, 99, — Lampe, St-Jean-

de-Garguier, 255, — Poteries, 54; Encoron, 76, 77; Embassant, 78; *Homburg*, 212; vase à sujet érotique, *Xanten*, 220.

6° Bronze: Tablette dédicatoire, *Rome*, 32, — Tablette votive, *prénestine*, 106, — Vase à bas-reliefs gladiatoriaux, Reims, 229, — Statuettes, *Arnheim*, 218; — Berru, 334, — Statue, *Rome*, 53, — Amphore funéraire, *Brindes*, 220, — Sceau (musée de Mende), 141; St-Jean-de-Garguier, 256; sceau (suspect), 219, — Bague, 219; bagues, Templeux-la-Fosse, Châlons-sur-Marne, 270, — Boucle de ceinturon, 270, — Casserole, 218; casserole, Langres, 218; strigiles, 219, — Monnaie de Néron façonnée en boîte à miroir, 220.

7° Plomb: Sceau, *Chesters*, 51, — Petit vase, *Reddesdale*, 271.

8° Fer: Hache, 220.

9° Or: Bractéate de Marc-Aurèle, 153, — Triens mérovingien de Vienne, 333.

10° Argent: Phalère, *Pola*, 152, — Coupes, Langres, 219, — Vase de Bernay, 268, — Bague, Argœuvres, 270, — Cuillère, 218.

ÉPIGRAPHIE LATINE CHRÉTIENNE. — 1° Monuments: *Cherchell*, 34, — Marseille, 257, 260, — St-Savournin, 130.

ÉPIGRAPHIE GRECQUE. — 1° Monuments: *Adalia*, 267, — Antibes, 265, — *Attalia*, 233, — *Elatée*, 147, — *Dehâsim* et *Numr* (*Hauran*), 146, — *Isaura*, 266, — *Pergame*, 326, — *Shehbé*, 231.

2° Gemme: Pierre gravée et signée, 54.

3° Plomb: Balle de fronde, *Tyr*, 220.

4° Argent: Drachme inédite d'Apollonie d'Epire, 216.

ÉPIGRAPHIE GRECQUE CHRÉTIENNE. — 1° Monument; *Elatée*, 146.

2° Terre cuite: Lampes, 333.

ÉPIGRAPHIE ETRUSQUE. — Vase de terre en forme d'oiseau, *Rome*, 265, — Vase de bronze en forme de tête de femme, 219, — Miroir 220.

ÉPIGRAPHIE OSQUE. — *Herculanum*, 270.

ÉPIGRAPHIE GAULOISE. — 1° Monuments: Collias, 189, 197, Groseau, 53, — Nîmes, 191.

2° Or: Bague, 52.

BIBLIOGRAPHIE. — R. Cagnat: *Ueber die Heerstrassen des rœmischen Reiches*, par F. Berger, 101; — *Nouvelle étude sur le chant lémural; les frères Arvales et l'écriture cursive des Latins*, par G. Edon, 102; — *Epigraphie des environs du Kef*, par E. Espérandieu, 210; — *De cohortibus Romanorum auxiliaribus*, par O. Schünemann, 210; — *Frammento d'iscrizione contenente la lex horreorum*, par G. Gatti, 323.

Haussoullier: *De quelques calendriers éoliens et éoriens; recherches épigraphiques*, par B. Latychew, 211.

Héron de Villefosse: *Une commune de l'ancienne France, monographie du village de Rognes*, par Mlle Marie Tay, 209.

E. Hübner: *The earlier and the more recent discoveries in the Roman camp on the Lawe, South Shields*, par J. Collingwood Bruce, 101.

C. Jullian: *Aeria, recherches sur son emplacement*, par F. Saurel, 103.

Alb. Lebègue: *Quelques faux dieux des Pyrénées*, par J. Sacaze, 103.

R. Mowat: *Fastes de la province romaine d'Afrique*, par Ch. Tissot, 47; — *Iscrizioni e ricerche nuove intorno all'ordinamento delle armate dell'Impero romano*, par H. Ferrero, 47; — *La gemma di Eutiche*, par V. Poggi, 47; — *Catalogue du musée lapidaire de Bourges*, par Buhot de Kersers, 48; — *Ephemeris epigraphica*, vol. V, 49; — *Inscriptions romaines de Fréjus*, par Héron de Villefosse et Thédenat, 49; — *Les Bordelais dans l'armée romaine*, par C. Jullian, 49; — *Causes et caractères de la guerre civile qui suivit la mort de Néron*, par C. Jullian, 49; — *Utilité de l'épigraphie latine pour l'établissement de certains textes*, par R. Cagnat, 49; — *Führer durch das Provinzial-Museum zu Trier*, par F. Hettner, 49; — *Denkmæler rœmischen Soldaten von Andernach*, par J. Klein, 49; — *The Roman forces in Britain*, par W. Thompson Watkin, 49; — *Géographie historique et administrative de la Gaule romaine*, vol. III, par E. Desjardins, 49; — *Le iscrizione antiche doliari*, par G. Marini, 144; — *Della lettura delle lettere singolari D.L nei monumenti epigrafici*, par V. De-Vit, 144; — *L'administration de la colonie nîmoise à l'époque gallo-romaine d'après les documents épigraphiques*, par G. Maurin, 144; — *Découverte de monuments funéraires et d'objets antiques au quartier de Trion*, par A. Allmer, 211; — *Le galet inscrit d'Antibes, offrande phallique à Aphrodite*, par H. Bazin, 265; — *Iscrizione etrusca su di un vaso fittile a forma di uccello*, par V. Poggi, 265; — *Epigraphie antique de la Gascogne*, par J.-F. Bladé, 265; — *Mémoires sur l'histoire religieuse de la Novempopulanie romaine*, par J.-F. Bladé, 266; — *The Roman stations of Derbyshire*, par W. Thompson Watkin, 323; — *Roman inscriptions found in Britain 1884*, par W. Thompson Watkin, 324; — *Epigrafi recentemente scoperte nel sepolcreto Concordiese*, par Dario Bertolini, 324; — *Le temple de Mars Lelhunnus à Aire-sur-l'Adour et les inscriptions aturiennes*, par E. Taillebois, 325; — *Estudios historicos, coleccion de articulos escritos y publicados*, par F. Fita, 325; — *Die Œrtlichkeit der Varusschlacht*, par Th. Mommsen, 326; — *Explorations épigraphiques et archéologiques en Tunisie*, par R. Cagnat, 326; — *Cours élémentaire d'épigraphie latine*, par R. Cagnat. 327; — *Traité d'épigraphie grecque précédé d'un essai sur les inscriptions grecques par C. T. Newton*, par S. Reinach, 327; — *Du droit de cité romaine, étude d'épigraphie juridique*, 1re série, par N.-H. Michel, 327.

REVUES ET JOURNAUX PÉRIODIQUES.— *Analyses et extraits:* The Academy, 51, 149, 267; — Annuaire de la Faculté des Lettres de

Lyon, 329; — Archaeologisch-epigraphische Mittheilungen aus Œsterreich, 145, 267; — The Athenaeum, 269; — Boletin de la real Academia de la Historia, 328; — Bulletin de l'Acad. d'Hippone, 105, 145; — Bull. de corresp. hellénique, 104, 146, 147, 266; — Bull. Monumental, 268; — Courrier de Lyon, 107; — Hermès, 105; — Journal de la Société d'archéologie Lorraine, 50; — Journ. de Saint-Gaudens, 50; — Korrespondenzblatt, 210; — Philologus, 105; — Proceedings of the Society of Antiquaries of London, 329; — Rev. Africaine, 148; — Revue épigraphique du Midi de la France, 329; — Rev. Savoisienne, 107, 148; — Rheinisches Museum, 105,

ACADÉMIES ET CORPS SAVANTS. — *Comptes-rendus*: Acad. des Inscr. et B. Lettres, 52, 108, 149, 213, 269, 336; — Société des Antiquaires de France, 53; 109, 151, 215, 332; — Société des Antiquaires de Londres, 152; — Société des Antiquaires de Newcastle-upon-Tyne, 110, 152, 271.

CHRONIQUE. — M. Palustre, nommé directeur honoraire de la Société française d'archéologie, 55; — Universités de Berlin et de Vienne; MM. Hirschfeld et Bormann, professeurs, 55; — Missions archéologiques du Ministère de l'Instruction publique, 55; — Découvertes archéologiques à Virieu-le-Grand, 55; — Fouilles du Rhône, 55; — L'Institut archéologique allemand, 56; — Congrès archéologique de France, 110; — Un plagiat, 111; — Rubrication des inscriptions, 111; — Réunion des délégués des Sociétés savantes, 111; — La grande mosaïque de Lisbonne, 112; — M. C. Jullian, lauréat de l'Académie de Bordeaux, 153; — Vente des collections La Béraudière, 153; — Découvertes archéologiques à Lembach, 153; — Le palais de Tibère à Capri, 216; — Un cachet d'oculiste romain passé pour une relique de St-Thomas Becket, 217; — Vente des bronzes de la collection Gréau, 218; — Refonte des recueils d'Orelli-Henzen et de Wilmanns, 270; — Demande d'allocation d'un crédit spécial pour les monuments de la Tunisie, 272; — La statue des arènes de Paris, 274.

NÉCROLOGIE. — M. Léon Renier, 154, 276; Le R. P. Raphaël Garrucci, 275; M. Emile Egger, 334.

FIGURES DANS LE TEXTE

Inscr. dédiée aux *Matres Ubelnae*, 75. — Milliaire d'Auxiliaris, à Arles, 83. — Inscr. chr. de St-Savournin, 130. — Inscr. de Bordeaux avec signe de ponctuation en forme d'oiseau, 297. — Inscr. chr. de Marseille, 257. — Inscr. pointillée de Bernay avec signe de ponctuation en forme d'oiseau, 268.

PLANCHES

I, Stèle romaine de South Shields. — II, Carte de la vallée de l'Huveaune. — III. Inscr. de Bourges (héliogravure). — IV, Inscr. du *pagus Lucretius*. — V. Inscription du *Moissonneur* (héliogravure).

STÈLE ROMAINE DE SOUTH SHIELDS

C. Jullian del.

CARTE DE LA VALLÉE DE L'HUVEAUNE

INSCRIPTIONS DE BOURGES

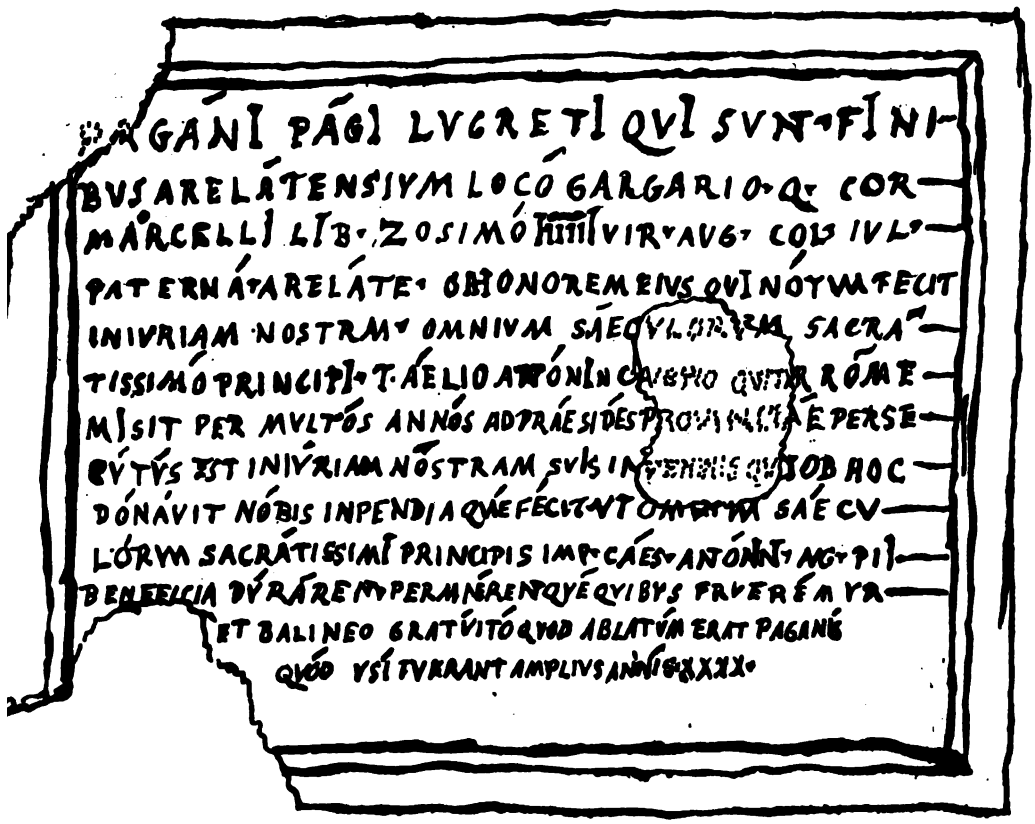

C. Jullian, del.

INSCRIPTION DU *PAGUS LUCRETIUS*

Copie prise par Peiresc

et calquée sur le manuscrit autographe de la Bibliothèque Nationale, F. L. 8958, f° 215, v°

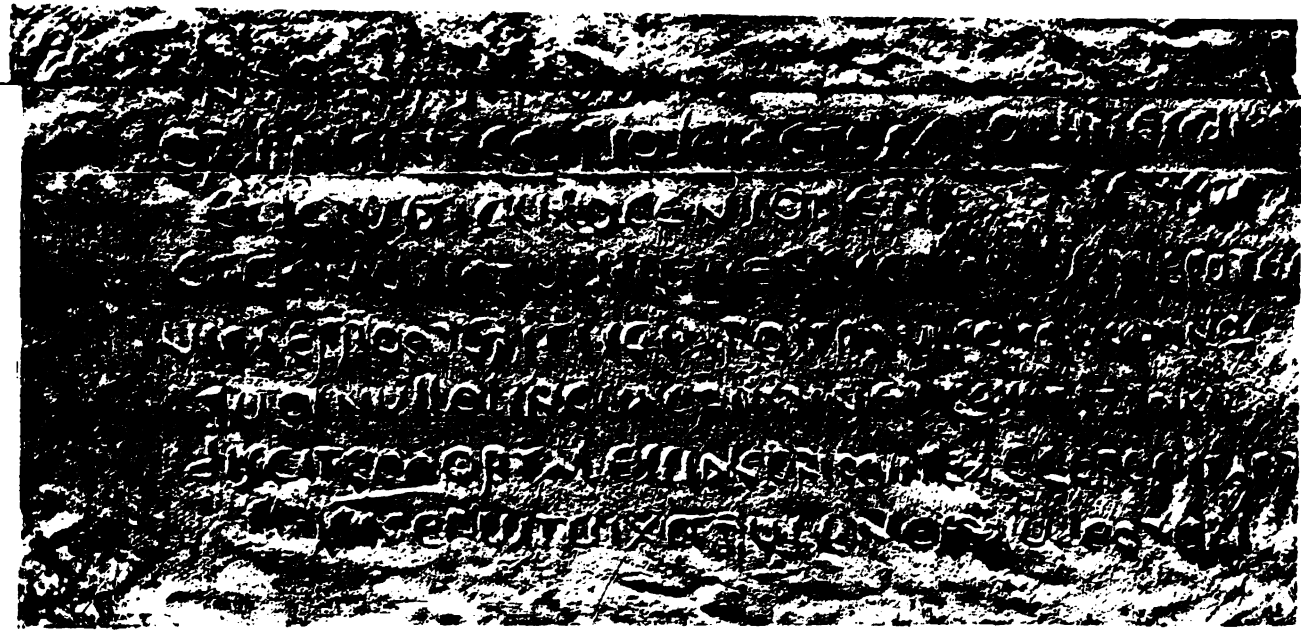

HELIOG DUJARDIN, PARIS

INSCRIPTION DE MAKTER
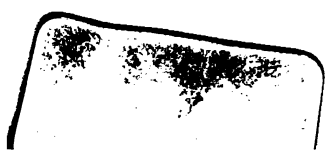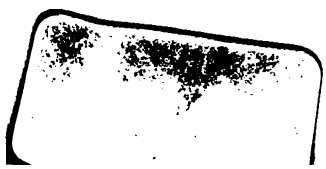
Le Moisonneur